This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 39. 30 (Ser 2, 4)

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF

JOHN AMORY LOWELL

CLASS OF 1815

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

2e SERIE
H
1904-08
Fr 39.30 (ser. 2, 4)

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME IV. -- PREMIÈRE PARTIE

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
IMPRIMERIE J. SALOMON

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME IV. -- DEUXIÈME PARTIE

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

IMPRIMERIE J. SALOMON

1904

Digitized by Google

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 30 1955

Δ
Fr 39.30 (ser 2, 4) Lowell Fol.

Art. 16 du règlement.

La Société déclare laisser à chaque auteur la responsabilité des assertions et opinions émises dans son travail.

Cet article sera inséré en tête de chacune de ses publications.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1r Janvier 1904

MEMBRES EFFECTIFS :

MM.

ALBERT Jean-Baptiste (l'abbé), curé archiprêtre à Fontcouverte ;
ALBRIEUX François, professeur au Lycée d'Annecy ;
AZARIO Emmanuel, pharmacien, à Modane ;
BONNET Alexandre, ancien avoué, à St-Jean-de-Maurienne ;
BRIGANDO Louis, notaire, à St-Etienne-de-Cuines ;
BRUNET Albert (l'abbé), chan. hon., supérieur du Petit-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;
BUTTARD Paul, (l'abbé), chanoine, à St-Jean-de-Maurienne ;
BUTTIN Félix, notaire, à St-Michel-de-Maurienne ;
CARLE Ernest, juge au Tribunal, à Embrun ;
CHARVOZ Joseph (l'abbé), chan. hon., aumônier des Sœurs de St. Joseph, à St-Jean-de-Maurienne ;
CORBIÈRE Joseph, ingénieur, directeur de la Société des Plâtrières de Savoie, à St-Avre ;
CUDET François, ancien capitaine de gendarmerie, à St-Jean-de-Maurienne ;
DEMAISON Charles (l'abbé), chan. hon., curé-archiprêtre, à Modane ;
DUCLOZ François, imprimeur, à Moûtiers ;
DUFOUR Victor, à Faverges (Haute-Savoie) ;
FAYEN Rémy, directeur de la Cie des Mines et Usines de St-Michel et Sordière, à St-Michel-de-Maurienne ;
FODÉRÉ Barnabé, médecin, à St-Jean-de-Maurienne ;
FRANCOZ Jean (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;
FROMENT Claude (l'abbé), curé, à Argentine ;
GORRÉ Achille (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;
GRANGE François, à Randens ;
GRANGE Jean, médecin, à St-Jean-de-Maurienne ;
GRAVIER François, pharmacien, à St-Jean-de-Maurienne ;
GROS Adolphe, (l'abbé), licencié ès-lettres, professeur au Pe-

Digitized by Google

tit-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;

HERMIRAZ Xavier (l'abbé), prévôt du Chapitre de la Cathédrale, vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;

JORIO Désiré, commissionnaire, à Modane ;

JOURDAIN Alexis (l'abbé), curé, à Orelle ;

LAPORTE Maurice, juge au Tribunal, à St-Jean-de-Maurienne;

LAYMOND Jean-Baptiste, avoué, à St-Jean de-Maurienne ;

LE MARANT DE KERDANIEL Edouard, juge au Tribunal, à St-Jean-de-Maurienne ;

MANECY Jules, sous inspecteur des Douanes, à Bayonne (Basses-Pyrénées) ;

Comte DE MARESCHAL DE LUCIANE Clément, membre effectif de l'Académie de Savoie, à Billième ;

MICHELON Jean, secrétaire à l'administration du *Lyon républicain*, à Lyon ;

MOTTARD Marcel, (l'abbé), vicaire à Jarrier ;

PACHOUD François (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne :

PARET Jean-Pierre (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire, à St-Jean-de-Maurienne ;

PASCAL Silvère, instituteur en retraite, aux Fourneaux ;

PERRET Eloi, comptable, à Prémont (Orelle) ;

PERRET Lucien Camille, chanoine, à St-Jean-de-Maurienne;

PIOT Charles, médecin, conseiller général, à Aiguebelle ;

POMMET Simon (l'abbé), curé, à St-Jean-d'Arves ;

RECHU Jean-Baptiste (l'abbé), curé, à Montvernier ;

RICHARD Edouard, médecin, à Termignon :

RICHARD François (l'abbé), chan. hon., curé-archiprêtre à St-Jean-de-Maurienne ;

RIVET Victorin (l'abbé), curé à N.-D. du Villard (St-André);

DE SEYNES Louis, ingénieur, ancien directeur de la Société d'Electro-Chimie à Prémont (Orelle) à Versailles ;

Comte DE SEYSSEL Marc, château de Musin près Belley (Ain);

TRUCHET Florimond, pharmacien, ancien conseiller général, maire de St-Jean-de Maurienne ;

TRUCHET Saturnin (l'abbé), chanoine, membre effectif de l'Académie de Savoie, à St-Jean-de-Maurienne ;

TURBIL Benoit, inspecteur primaire en retraite, à Lanslevillard ;

VIANNAY Jules (l'abbé), curé, à Termignon ;

Digitized by Google

VILLET Jean, ingénieur des Mines, à St-Jean de-Maurienne ;
WAILLIEZ Paul Emile, vérificateur des Douanes, au Hâvre (Seine-Inférieure).

MEMBRES HONORAIRES & CORRESPONDANTS :

MM.

D'ARCOLLIÈRES Eugène, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry ;
BORSON Francisque, général de division, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry ;
BOUCHAGE Léon (l'abbé), chan. hon., aumônier des Sœurs de St. Joseph, membre effectif de l'Académie de Savoie, à Chambéry ;
BOURGOIGNON Arthur, capitaine au 60e de ligne, à Besançon (Doubs) ;
DE CAZENOVE Raoul, à Lyon ;
DUPORT Emile, président du Syndicat agricole de Belleville, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, à Lyon ;
FALCONNET Jean (l'abbé), curé, à Magland (Haute-Savoie) ;
FONTENAILLE Philippe, inspecteur primaire, à Tulle [Corrèze] ;
GUILLAUME Paul [l'abbé], archiviste des Hautes-Alpes, à Gap ;
PÉROUSE Gabriel, archiviste du département de la Savoie, à Chambéry ;
PERRIN André, libraire, membre effectif de l'Académie de Savoie, à Chambéry ;
RAMBAUD Alfred, sénateur, ancien ministre, à Paris ;
RETOURNARD Charles, directeur des contributions directes en retraite, à Bruyères [Vosges] ;
RITTER Eugène, professeur à la Faculté des lettres, à Genève ;
TRILLON DE LA BIGOTTIÈRE Charles [l'abbé], à Paris.

Digitized by Google

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ÉLU LE 5 MARS 1900

Président : M. le chanoine S. TRUCHET ;
Vice-Président : M. F. TRUCHET, maire ;
Secrétaire : M. l'abbé GROS ;
Archiviste-Bibliothécaire : M. J. VILLET ;
Archiviste-Bibliothécaire et Secrétaire-Adjoint : M. l'abbé GORRÉ ;
Trésorier : M. Fr. GRAVIER.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Chambéry (Savoie) ;

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry ;

Société centrale d'Agriculture de la Savoie, à Chambéry ;

Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, à Chambéry ;

Académie de la Val-d'Isère, à Moûtiers (Savoie) ;

Société Florimontane, à Annecy (Haute-Savoie) ;

Académie Salésienne, à Annecy ;

Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) ;

Académie Delphinale, à Grenoble (Isère) ;

Société de Statistique, des Sciences Naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble ;

Société d'Emulation, à Bourg-en-Bresse (Ain) ;

Société Gorini (Diocèse de Belley) (Ain) ;

Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Valence (Drôme) ;

Société d'Etudes, à Gap (Hautes-Alpes) ;

Société Littéraire, à Lyon (Rhône) ;

Digitized by Google

Bulletin du diocèse de Lyon ;

Société des Lettres, Sciences et Arts, à Nice (Alpes-Maritimes) ;

Société des Sciences, à Toulon (Var) ;

Société des Sciences naturelles et archéologiques, à Guéret (Creuse) ;

Société Archéologique, à Montauban (Tarn-et-Garonne) ;

Société Académique, à Brest (Finistère) ;

Société Académique, à Cherbourg (Manche) ;

Commission historique du département du Nord, à Lille ;

Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ;

Société Archéologique, à Rambouillet (Seine-et-Oise) ;

Académie de Nîmes (Gard) ;

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à La Rochelle (Charente-Inférieure) ;

Les Amis des Sciences et Arts, à Rochechouart (Haute-Vienne) ;

Musée Guimet, à Paris ;

Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève (Suisse) ;

Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, à Lausanne (Suisse) ;

Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis d'Amérique) ;

Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockolm (Suède).

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

Séance du 3 novembre 1902

Présidence de M. le chanoine Truchet.

La séance étant ouverte, M. Florimond Truchet, maire de St-Jean, prend la parole et, au nom de la municipalité, remercie M. le chanoine Truchet d'avoir gracieusement abandonné ses droits d'auteur pour les 2.000 exemplaires de son mémoire sur l'Echaillon, que la ville a demandés pour les distribuer et faire connaître aux étrangers notre établissement thermal. Il félicite l'auteur d'avoir fait œuvre de patriote en même temps que d'archéologue.

M. le chanoine Truchet donne lecture d'un mémoire sur La Chapelle, paroisse du diocèse de Maurienne, mémoire dont l'assemblée vote l'impression.

A propos de Martoret, localité mentionnée dans ce travail, M. Florimond Truchet observe qu'il y a aussi, à Montpascal, un lieu dit Martoret et que l'on y a découvert des objets préhistoriques, tels qu'un anneau en plomb orné d'oves. St-Jean possède, ajoute-t-il, un mas de vignes appelé *Chantemerle :* ce mot comme celui de Martoret, signifie cimetière.

M. l'abbé Gros conteste l'étymologie donnée à Chantemerle, (campus mortuorum) : une charte du XIe s. citée par M. le chanoine Morand (*Les Bauges*, t. II. p. 378) donne le nom latin de Chantemerle, hameau de la commune d'Aillon-le-Vieux : « locus qui vocator Cantatmerulus ». *Chantemerle* désignerait donc un site boisé et ombragé où les merles aiment à

Digitized by Google

séjourner.

Dans les publications reçues depuis la séance du 2 juin et dont il donne la liste, le président signale quelques mémoires intéressant notre histoire de Maurienne.

Le bulletin de l'Académie Delphinale (4e série, t. 15, 1901, p. 172-194) contient un mémoire très documenté de M. de Crozals, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble, sur « Napoléon III et les forts de Lesseillon, d'après des publications italiennes. » Il suffit pour en marquer l'importance d'en noter les grandes lignes.

22 mars 1860. — Arrivée à Turin du comte Benedetti, chargé par l'empereur d'enlever de haute main la cession de la Savoie et de Nice. Menace de retirer les troupes françaises de la Lombardie, mais de faire occuper Bologne et Florence.

24. — Signature dn traité. Il réserve le consentement des populations. Le plébiscite a lieu le 15 et le 22 avril.

Il reste la délimitation des frontières, dont le traité ne parle pas. L'empereur a promis d'être très accomodant sur cette question. Cavour tient à ce qu'elle soit réglée avant que le traité soit soumis au parlement. Il la confie spécialement au comte Arese, ami personnel de Napoléon.

28 avril. — Lettre du comte Arese à l'empereur. Il propose de laisser à la Sardaigne les gorges de la Maurienne jusqu'au bas de l'Esseillon, dont les forts seraient détruits.

3 mai. — Réponse de l'empereur. Il ne peut rendre au Piémont des communes qui ont voté en masse leur annexion à la France. Il serait en droit de prendre pour frontières les limites administratives actuelles ; mais par conciliation il consent à abandonner tout le plateau du Mont-Cenis et à raser tous les *forts de l'Esseillon*.

Digitized by Google

29 août. — Le général Frossard, aide de camp de l'empereur, donne au chef du génie à Chambéry l'ordre de démolir immédiatement le fort Charles-Félix de l'Esseillon. C'est une satisfaction donnée. Ensuite, dit une lettre, nous ferons ce que nous voudrons à l'Esseillon. Les forts sont depuis la veille occupés par quatre compagnies d'infanterie française ; un détachement d'artilleur piémontais y est encore, évacuant le matériel d'artillerie sarde.

Ce détachement part le 20. Les travaux de démolition, commencés le 19, sont terminés le 22 ; les officiers piémontais y assistent du haut d'un mamelon voisin, où l'on avait le projet, qui ne fut pas exécuté, de construire un fort sous le nom de fort Napoléon. L'Italie n'ayant fait aucune réclamation, on peut conclure que l'empereur n'avait définitivement promis que la démolition du seul fort Charles-Félix, pour donner une satisfaction à l'amour-propre du Piémont.

C'était déjà beaucoup. C'était trop d'avoir cédé le plateau du Mont-Cenis « jusqu'au dernier contrefort qui s'avance vers Lanslebourg » et de d'avoir pas même stipulé que ce plateau ne serait pas fortifié.

Le R. P. Eugène offre son *Nécrologe des FF. Mineurs Capucins de la province de Savoie, 1611-1902,* (grand in-8 de xxxxv-406 p.), « en reconnaissance de ce que la Société a fait à nos chers défunts le 13 juin 1867. » Le couvent de St-Jean-de-Maurienne, dit-il, (p. xv), fut fondé en 1580 par Mgr. Pierre de Lambert, en face du collège qui porte son nom. Le père Jérôme de Milan, provincial, avait, l'année précédente planté la croix du couvent et laissé le père Théodose de Bergame pour supérieur et prédicateur de l'Avent et du Carême. On y voit encore un certain nombre de cellules intactes.

Plus loin (p. xxxiii) le père Eugène raconte la translation solennelle au cimetière, faite le 13 juin 1867, des restes des religieux morts dans l'ancien couvent, de-

Digitized by Google

venu l'hôtel de l'Europe. La Société d'Histoire et d'Archéologie avait fait pratiquer des fouilles dans l'écurie, l'ancienne chapelle, et réunir dans deux caisses les nombreux ossements, eutre autres 87 têtes, que l'on y avait découverts.

Le livre contient : 1° une courte notice sur les couvents qui composaient la province de Savoie avant la Révolution et sur ceux qui ont été rétablis depuis ; 2° le nécrologe des religieux dont l'auteur a pu retrouver le nom, avec indication du nom patronymique, du lieu de la naissance, du lieu et de la date du décès lorsque l'auteur a eu la bonne fortune de les découvrir, mais elle lui a manqué pour un grand nombre ; 3° de courtes notes biographiques sur les religieux les plus remarquables. Parmi ceux-ci on trouve : le P. Jean de Maurienne, Pierre Bizel, né à Albiez-le-Vieux, mort à Chambéry en 1614 ; le P. Chérubin, noble Alexandre Fornier, né à St-Jean-de-Maurienne, missionnaire bien connu en Chablais et en Valais, mort à Turin en 1610 ; le P. Sébastien, né aussi à St-Jean, prédicateur de grand renom dans les environs de Genève et en Valais, mort dans sa ville natale en 1634.

Le diocèse de Maurienne, en ses limites actuelles, a donné à l'ordre des Capucins 108 religieux connus comme lui appartenant, 83 prêtres et 25 frères. La ville de St-Jean en a fourni 11 ; 18 sont notés seulement comme étant *de Maurienne.*

Citons encore parmi les ecclésiastiques incarcérés à Chambéry en 1796, le Père Séverin d'Hermillon, Louis Favier, âgé de 78 ans.

Notre confrère M. le chanoine Bouchage a fait hommage à la Société de deux brochures :

1° « La Sapaudia avant les Allobroges, sous les Romains et jusqu'à l'avènement de la Maison de Savoie, par M. le chanoine Ducis », étude non achevée, publiée par M. Bouchage avec tant de scrupule, que l'im-

Digitized by Google

pression s'arrête au milieu d'une phrase, à la fin de la p. 164. Ce travail comporte naturellement de très fréquents points d'interrogation et de nombreuses hypothèses. La *Sapaudia,* occupée d'abord par les *Saboi,* puis par les *Allobroges,* venus les uns et les autres de la région du Caucase, s'étendait d'Iverdon à Grenoble et à Chamousset, ne dépassant pas l'Isère. Quant à la Maurienne, dont l'auteur parle peu, elle aurait appartenu, la haute aux Graiocèles, la basse aux Médules. Un acte de 806 (p. 18) distingue encore la Maurienne de la Savoie. M. Ducis mentionne d'autres tribus plus faibles, venues en nos pays avec les *Saboi* et ayant occupé des vallées latérales : les Albanes, *Albanoi,* qui furent pourchassés par les Médules, les *Albiœci* et les *Albienses.* Les points d'interrogation de M. Ducis en ont produit un dans mon imagination : nos communes haut perchées d'Albane et des Albiez auraient-elles été le refuge des *Albanoi,* des *Albiœci* ou des *Albienses,* poursuivis par les Médules ?

2° « La chaire de Beaufort et celle de Conflans en Savoie », communication de M. Bouchage au Congrès d'Annecy en 1901. Ces deux chaires, fort remarquables comme dessin et comme sculpture, sont l'œuvre de Jacques Cléran, sculpteur de Moûtiers, natif de Chambéry ; elles portent, la première la date de 1722, la seconde celle de 1758. La chaire de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne, qui est manifestement de la première moitié du XVIIIe siècle, a, avec elles de nombreux traits de ressemblance ; mais elle n'a aucune inscription et je n'ai trouvé aucun renseignement sur sa construction.

L'exemplaire du Glossaire de du Cange (6 vol. in fol. éd. des Bénéd. 1736), que la bibliothèque de la Société vient de recevoir, a été donné par M. le chanoine Dhumbert à la bibliothèque du petit-séminaire. Celle-ci ayant reçu dernièrement celui que possédait Mgr Rosset, M. le chanoine Brunet voulut bien céder le

Digitized by Google

premier à la Société ; comme il ne pouvait l'abandonner purement et simplement, le président donne en échange quelques ouvrages de sa bibliothèque qu'il avait déjà l'intention de laisser au petit-séminaire.

M. l'abbé Gorré lit la note suivante :

CURIEUSE RÉCEPTION
du roi de France Henri II à St-Jean-de-Maurienne en 1548.

Dans son *Histoire du Diocèse de Maurienne,* le chanoine Angley raconte que le roi de France Henri II, se rendant en Italie pour voir par lui-même l'état de ses troupes, arriva à St-Jean-de-Maurienne le 22 août 1548 (1) où il fut reçu solennellement et prit possession, à l'exemple de son père François Ier, du canonicat des Ducs de Savoie que les souverains français remplaçaient dans leurs droits, par suite de la conquête. Le chroniqueur du diocèse qui cite, à cette occasion, les Mémoires du maréchal de Vieilleville (2), qui accompagnait Henri II, n'a pas mentionné une circonstance fort curieuse de cette réception que le maréchal de Vieilleville rapporte assez au long.

Sans doute, le bon chanoine aura trouvé l'incident trop grotesque, ou bien hors de propos dans une histoire du diocèse. Mais une Société archéologique n'en juge pas de même et fait bon accueil à tous les détails qui peuvent jeter quelque lumière sur les mœurs et ct coutumes du passé. C'est à ce titre que nous don-

(1) Cette date ne paraît pas précise ; M. le chanoine Truchet, dans son *St-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle,* donne la date du 7 août.

(2) François de Scepeaux, comte de Duretal, maréchal de Vieilleville (1509-1571), d'abord page de Louise de Savoie, servit en Italie sous Lautrec en 1526, et joua un rôle assez important sous François Ier, Henri II et Charles IX. Les Mémoires qui portent son nom ont été écrits par Vincent Carloix, son secrétaire. Le manuscrit a été publié pour la première fois par le jésuite Griffet en 1757, 5 volumes in-12. On trouve ces Mémoires dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* de Petitot (Foucault, Paris, 1822) tome XXVI.

Digitized by Google

nons ici la transcription du passage (1) en question dans la langue et le style du temps qui n'ôtent rien à l'intérêt du récit. Si ce n'est pas de l'inédit, nous avons du moins pour excuse de n'être pas le premier qui ait mis à contribution pour cette historiette les Mémoires de Vieilleville, puisque nous la trouvons reproduite dans un opuscule de Schiller, poëte et historien allemand (2).

« Les aultres villes de Savoye, par le chemin de Chambéry tirant au Mont-Cenys, ne méritoient pas qu'un si grand Roy se deubt parer en sorte quelconque. Aussi il les passa en chasseur, sa trompe en escharpe. Il est vrai que à Sainct-Jehan de Morienne, pour ce qu'elle porte tiltre d'evesché, il fust prié par l'evesque (3) et les habitants de les honorer de quelque forme d'entrée, et l'asseurèrent de lui donner le plaisir de quelque nouveauté qui le contenterait et qu'il n'avait encores jamais veue. Sa Majesté, pour ne perdre sa part de ceste nouvelle invention, à luy toutesfois incongnue, les en voulut bien gratiffier et se présenta le lendemain à la porte de Morienne en équipage assez royal ponr une telle ville, accompagné des princes et seigneurs de sa suicte, semblablement de toute sa maison, et entra soubs le poisle à luy préparé. Mais comme il eust marché environ deux cents pas en belle ordonnance, voici une compagnie de cent hommes, vestus de peaux d'ours, testes, corps, bras et mains, cuysses, jambes et pieds, si proprement, qu'on les eust pris pour des ours naturels, qui sortent d'une rue, le tambour battant, enseigne déployée, et chacun l'espieu sur l'espaule, et se vont jecter entre le Roy et sa garde de Suisses, marchants quatre par rang, avec un esbahissement très grand de toute la cour et du peuple qui estoient par les

(1) Ce passage se trouve au livre III, chap. IX, pp. 251 et 252.

(2) Schillers Sammtliche Werke in 12 Banden, Cotta, Stuttgard — 11me volume p. 138.

(3) L'évêque n'était pas celui du diocèse, le siège étant vacant. C'était probablement, d'après le chanoine Angley, Pierre de Meynard, évêque *in partibus* d'Hébron, administrateur de l'Evêché de Bourg, et appelé quelquefois suffragant de Maurienne.

Digitized by Google

ruës, et amenèrent le Roy, qui estoit merveilleusement ravy de voir des ours si bien contrefaicts, jusques devant l'église ; qui mist pied à terre, suyvant la coustume de nos roys, pour adorer : auquel lieu l'attendaient l'evesque et le clergé, avec la croix et les reliques en forme de station, où fut chanté ung motet en fort bonne musique, tous en chappes assez riches et aultres ornements.

L'adoration faicte, les ours dessus dicts remenèrent le Roy en son logis, devant lequel ils firent mille gambades, toutes propres ou approchantes du naturel des ours ; comme de luycter et grimper le long des maisons et des pillers des halles ; et (chose admirable) ils contrefaisoient si naturellement par ung merveilleux artifice en leurs cris, le hurlement des ours, que l'on eust pensé estre parmy les montaignes : et voyants que le Roy, qui desja estoit en son logis, prenoit ung grandissime plaisir à les regarder, ils s'assemblèrent tous cent, et firent une chimade ou salve à mode de chiorme de galère, tous ensemble, si espouvantable, qu'un grand nombre de chevaux sur lesquels estoient valets et lacquets attendent leurs maistres devant le logis du Roy, rompirent resnes, brides, croupières et sangles, et jettèrent avec les selles tout ce qui estoit dessus eux et passèrent (tant fut grande leur frayeur) sur le ventre de tout ce qu'ils rencontrèrent, qui fut le comble de la risée, non pas pour tous, car il y en eust beaucoup de blessez ; mais pour le désastre ils ne laissèrent une carolle ou danse ronde, leurs espieux bas ; parmi laquelle les Suisses s'abandèrent ; car ils sont comme patriotes des ours, d'autant qu'il s'en trouve en leurs montaignes, comme en celles de Savoye, estants toutes nommées Alpes ; où le Roy confessa n'avoir reçeu en sa vie aultant de plaisir pour une drollerie champestre, qu'il fist lors, et leur fit donner deux mille escus.

Finalement le Roy passa le Montcenys, Suze et Vil-

Digitized by Google

liane et vint à Thurin, première ville et place de renom de tout ce qu'avait conquis en Piedmont, autrement de-là les monts, le feu roy son père, François-le-Grand. »

Séance du 1er Décembre 1902.

Présidence de M. le Chanoine Truchet.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, le président signale les principaux ouvrages reçus pendant le mois de novembre.

1° Trois livraisons de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, les 10e, 11e et 12e du 4e vol. Elles sont en grande partie consacrées à cette grande famille de Montmayeur, qui va du Xe au XVIIe siècle, occupant les plus hautes charges à la Cour et dans l'armée de Savoie. Sur elle plane le sombre drame de l'exécution, en 1465, du président de Fésigny. M. de Foras ne croit pas que la lumière ait encore été faite, malgré le livre très documenté de M. Mugnier *(Société savois. d'hist. et d'Archéol.)*, et il ne paraît pas possible de ne pas y voir la complicité du duc Louis de Savoie. L'auteur de cette exécution, Gaspard III de Montmayeur, était fils de Gaspard II et frère d'Amédée, d'abord abbé de St-Michel de la Cluse, puis évêque de Maurienne, qui mourut en 1422. M. de Foras ne parle pas du tombeau de cet évêque. Il est dans la chapelle de Ste Thècle, l'ancienne sacristie, qu'il fit réparer. On y voit l'écusson célèbre : *d'argent à l'aigle éployée de gueules, languée, becquée et membrée d'azur.*

2° Le *Dictionnaire savoyard*, de MM. Constantin et Désormaux, que M. l'abbé Gros apprécie en ces termes :

« Messieurs, vous vous rappelez que notre Société a souscrit au Dictionnaire savoyard, de MM. Constantin et Désormaux. Outre l'exemplaire souscrit, elle a

Digitized by Google

reçu un second exemplaire envoyé en hommage par M. Désormaux, professeur au lycée Berthollet. Je suis votre interprète en lui adressant nos plus vifs remercîments pour cette délicate attention.

Le Dictionnaire savoyard comble une lacune qui était à regretter dans les Sociétés savantes de la Savoie. Tous les champs de l'érudition et de la science avaient été explorés ; seule, la langue populaire de notre pays avait été négligée. Elle n'avait été l'objet que d'études fragmentaires et éparses, bien défectueuses au point de vue si important de la notation de la prononciation. Voici enfin une œuvre sérieuse qui fixe par l'écriture, pour le conserver à perpétuité, le vocabulaire de nos patois, au moment où des causes multiples les corrompent et les menacent d'une ruine totale.

Sans doute ce n'est pas un dictionnaire universel — comment pourrait-il l'être ? — mais il embrasse les principaux dialectes du parler savoyard, et celui de la Maurienne y est suffisamment représenté. Comme il n'y a pas de vocabulaire ni de prononciation commune à toute la Savoie, les auteurs ont indiqué pour chaque mot et chaque forme la localité d'origine, l'acte de naissance.

D'un autre côté, ils ont aplani la principale difficulté des études linguistiques, je veux dire la notation de la prononciation. Leur système est à la fois simple et exact : il tient le juste milieu entre la notation purement phonétique et la notation soi-disant orthographique, n'introduisant des signes spéciaux que pour un petit nombre de sons inconnus au français.

Le Dictionnaire s'annonce comme le commencement d'une série d'études philologiques savoyardes. Ce premier ouvrage nous permet de bien augurer des puinés.

Comme témoignage de reconnaissance à M. Désormaux et comme encouragement à poursuivre ses études de philologie savoisienne, M. le Président propose

Digitized by Google

de lui décerner le titre de membre honoraire de la Société d'histoire de Maurienne. L'assemblée souscrit de tout cœur à cette proposition et prie le Secrétaire d'annoncer sa nomination à notre nouveau et distingué confrère.

M. le chanoine Truchet lit ensuite la note suivante sur une fourniture de morions :

La Société a publié (1) le procès-verbal de la saisie opérée en 1381 pour restitution de deux jaquettes militaires ou cottes de mailles appartenant à la commune de Montdenis. Il en résulte que les communes avaient à leur charge l'attirail nécessaire aux soldats qu'elles étaient tenues de fournir pour les cavalcades ou expéditions. M. l'abbé Rechu, curé de Montvernier, a trouvé dans ses archives une nouvelle preuve de ce fait. Malheureusement le sommet de la feuille est pourri et les premières lignes manquent.

L'acte est fait à La Chambre devant la maison du notaire Jean Bourgeois, qui le reçoit. « Mᵉ Jehan *de prato* (Dupré), notayre ducal de Montvernier, au nom de la communauté du dict lieu..... confesse debvoir faysant de son debte et affère propre, en l'absence des scindics du dict lieu, à noble François de Tigniact baron de Ribens sieur de Brun et cappitayne retenu pour le service de Son Altesse de deux centz hommes de gens de guerre de pied présent et acceptant pour luy et les siens scavoir la somme de quarante florins Savoye et ce par cause de prix non payé de vendiction de huict morrions (2), lesquels le dict sieur créancier promet de deslivrer à huict des souldards de la dicte communaulté de Montvarnier qui sont enroollés soubs la charge du dict sieur de Brun pour le service de Sa dicte Altesse, payables les dicts quarente florins..... entre cy et la prochaine venant feste de la sainct An-

(1) 2ᵉ série, t. 1, 1ᵉ part., p. 192.
(2) Armure de tête en forme de chapeau rond, plus légère que le casque.

Digitized by Google

dré avec despens, et ce nonobstant une lettre missive par le dict sieur créancier envoyée aux scindics de la dicte communaulté de Montvarnier dattée à La Chambre de ce mesme jour par laquelle il confesse havoir heu et receu la dicte somme de quarante florins du dict Me Jehan *de prato*..... »

Deux faits permettent de fixer approximativement la date de ce contrat. En 1599, François de Tignat était depuis quelque temps déjà gouverneur du fort de St-Jean et de la province de Maurienne. Il avait épousé Jeanne, une des six filles d'Urbain du Pont, et quelques années après ce mariage, Urbain étant mort, le partage de son hoirie lui donna la maison-forte et le fief du Villaret. Or parmi ses titres le contrat qui nous occupe ne met ni celui de gouverneur de la province, ni celui de seigneur du Villaret. Il ne les possédait donc pas encore à cette époque. Peut-être peut-on dater ce contrat de l'année 1589, où Charles-Emmanuel Ier chargea Mgr de Lambert et Urbain du Pont d'organiser la défense de la Maurienne.

La valeur du florin de cette époque pouvant être évaluée à 4 fr., en puissance d'argent actuelle, on voit que le morion coûtait 20 fr.

En 1565, la mestralie de Modane avait aussi acheté des arquebuses et des corselets pour ses miliciens (1).

M. le chanoine Truchet dépose sur le bureau une série de cinq notices sur des sujets divers, qu'il réunit sous le titre, élastique à dessein, de « Fragments historiques » 1° Les nobles Sauvage, 2° Noble Jean Rambaud et la peste de 1565, 3° Serfs et hommes-liges de la cathédrale de Maurienne au XIIe siècle, 4° . . . . , 5° La Chapelle et l'Hermitage de Ste Thècle.

Il fait la lecture de ce dernier fragment, qui nous donne des renseignements intéressants et inédits sur un des plus curieux chapitres de notre histoire locale.

(1) V. Mémoire de M. l'abbé Gros, *Travaux de la Société*, 2e série, t. 1, 2e part., p. 232.

Digitized by Google

Séance du 5 Janvier 1903.

Présidence de M. le chanoine Truchet.

Le Président ouvre la séance et rappelle que le 3 janvier 1903 a marqué le 47e anniversaire de la fondation de notre Société. Il constate qu'elle a pris un développement que ses modestes débuts ne permettaient pas d'espérer : le nombre de ses membres effectifs dépasse la cinquantaine et la publication de ses travaux forme 9 volumes in-8°. Si les fondateurs revenaient en ce monde, ils seraient à la fois étonnés et fiers de l'œuvre accomplie. Ces progrès sont dûs au caractère foncièrement patriotique de notre Société, au-dessus de tous les dissentiments politiques, ainsi qu'à l'esprit de solidarité, disons plutôt de charité, qui unit tous ses membres. Il souhaite que les mêmes sentiments continuent à inspirer la Société d'archéologie et assurent le succès de son entreprise d'une histoire locale à la fois exacte et complète.

Le Secrétaire lit ensuite un extrait d'une délibération du Conseil municipal de St-Jean-de-Maurienne, en date du 9 septembre 1902, exprimant des remercîments à la Société d'histoire d'avoir autorisé le tirage à part d'un de ses mémoires consacrés à l'historique des Thermes de l'Echaillon, et ses vives félicitations à l'auteur, M. le chanoine Truchet, qui a fait acte de désintéressement patriotique.

M. le chanoine Truchet donne lecture de son mémoire sur noble Jean Rambaud et la peste de 1565.

Enfin, M. l'abbé Gros corrige une erreur historique au sujet de Adalbert, évêque de Maurienne :

D'après le chanoine Angley (Hist. du diocèse de Maurienne), cet évêque de Maurienne aurait assisté aux conciles de Pavie et de Ponthion, qui approuvèrent l'élection de Charles-le-Chauve à l'empire. Il y a là une erreur, qui me fut révélée fortuitement par la lecture

Digitized by Google

de quelques pages de la Collection des Conciles par le P. Labbe.

Dans la liste des personnages qui assistèrent au concile de Pavie (876), je ne trouve que des évêques italiens, et aucun d'eux ne répond au nom d'Adalbert.

Parmi les évêques qui souscrivirent aux actes du Concile de Ponthion (876), je lis bien cette signature : *Adalbertus, episcopus Morinensis.* Mais cet Adalbert n'était point évêque de Maurienne, comme le croit M. Angley. En voici la preuve :

Au concile tenu à Touzy près Toul (860), on trouve, parmi les évêques signataires, *Huntfridus Morinensium episcopus.* Le même Huntfridus a signé encore *Morinensis episcopus* et *Morinorum ecclesiæ episcopus.* Or, Abbon, évêque de Maurienne, était aussi présent à ce concile, et il a signé *Abbo Mauriannensium episcopus.* La conclusion s'impose : les termes *Morinensis episcopus* ne désignent point l'évêque de Maurienne.

Il y avait dans le nord de la Gaule une tribu appelée *Morini,* mentionnée dans les Commentaires de César. Or, la cité des Morins (civitas Morinorum) (1) avait précisément pour évêque, en 876, un personnage du nom d'Adalbert. Labbe (tome VIIIe, appendice) donne la profession de foi de cet évêque faite entre les mains d'Hincmar, archevêque de Rheims. Il y promet, entre autres choses, de respecter les privilèges de l'église métropolitaine de Rheims (privilegio metropolis Remorum ecclesiœ ac ejus prœsulis..... me obediturum profiteor).

La méprise de M. Angley s'explique très bien par la similitude du nom des évêchés et l'identité du nom des deux évêques contemporains, car il y avait à la même époque un Adalbert, évêque de Maurienne, mais il n'a point assisté aux susdits conciles.

Au concile de Mantala (879) qui élut Boson roi de Provence et auquel prirent part tous les évêques de

(1) Cette cité a pris plus tard le nom de Térouanne (Flandre).

Digitized by Google

la région qui a formé l'ancien royaume de Bourgogne, l'évêque de Maurienne a signé *Adalbertus episcopus Maurienna*.

Une lettre de Jean VIII nous apprend que, à cette époque, l'évêché de Maurienne était suffragant de l'archevêché de Tarentaise. Le Pape invite Teutran à juger le différend qui avait éclaté entre Adalbert son suffragant (suffraganeo tuo) et Bernaire, évêque de Grenoble. Ce n'est qu'en 907 qu'une bulle du pape Serge III soumit irrévocablement l'Eglise de Maurienne à la métropole de Vienne.

Séance du 2 mars 1903.

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée, le Président prononce quelques mots d'éloge à la mémoire de notre regretté confrère, M. Arnaud Eugène, décédé le 30 janvier.

« M. Arnaud, dit-il, a été pour lui un ami de collège ou plutôt un ami de toute la vie, et c'est avec une émotion bien profonde qu'il lui adresse ce dernier adieu.

« M. Arnaud était né le 30 mars 1838 et il était membre de la Société depuis le 13 janvier 1877. Il n'y avait pas de membre plus assidu aux séances de la Société, où son caractère aimable et conciliant lui avait conquis toutes les sympathies. Il remplissait depuis longtemps les fonctions d'archiviste-bibliothécaire.

« La foule nombreuse et émue qui l'a accompagné à sa dernière demeure, le 1er Février, dit assez de quelle estime il jouissait dans notre ville et dans notre arrondissement.

« Aujourd'hui même, un service, auquel ont assisté un

Digitized by Google

grand nombre de collègues, a été célébré pour lui, au nom de la Société. »

Conformément au règlement, M. Bonnet, trésorier, rend compte de la situation financière de la Société, qui est assez prospère, étant donné que nous vivons dans un temps de déficit. Ses comptes sont approuvés et les membres présents lui expriment leurs remercîments pour sa bonne gestion.

L'ordre du jour porte le renouvellement du bureau de la Société. Par suite du scrutin, M. le chanoine Truchet est réélu président, M. Truchet Florimond, vice-président, M. l'abbé Gros, secrétaire, M. l'abbé Gorré, secrétaire-adjoint. M. Villet, ingénieur des mines, est élu archiviste en remplacement du regretté M. Arnaud.

M. Truchet Florimond félicite les électeurs d'avoir de nouveau confié la présidence à M. le chanoine Truchet, parce que personne n'est autant que lui à même de remplir cette délicate fonction. Il les remercie de lui avoir renouvelé son titre de vice-président, témoignage d'estime et de confiance qu'il tâchera de mériter davantage par son dévoûment aux études archéologiques.

MM. Philibert et Joseph Vulliermet, par une lettre datée d'aujourd'hui, envoient leurs démissions de membres de la Société. M. Anselme, des Ponts et Chaussées, ayant refusé de payer la cotisation annuelle, est considéré comme démissionnaire.

M. l'abbé Albert, archiprêtre, curé de Fontcouverte, intéresse agréablement l'assemblée par la note humoristique suivante sur le titre de *Révérend :*

Voilà deux ans que je fais partie de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à preuve que j'ai déjà assisté deux fois au banquet. Après cela, si vous me le permettez, Messieurs, je vais essayer d'ouvrir aussi la bouche à une autre fin. Je me hâte de vous dire qu'il ne s'agit pas d'une œuvre de longue haleine, mais

Digitized by Google

seulement d'un mot : *Révérend.*

J'aime et je révère les Révérends Pères religieux de tout ordre, mais je n'aime pas à voir donner ce titre en qualificatif aux prêtres séculiers. Je lui trouve alors une certaine couleur protestante. Il me semble voir émerger d'un col fortement empesé une figure sur laquelle a passé le souffle de Calvin ou de Jansénius. Prenons d'ailleurs un dictionnaire français, Littré, si vous voulez, et cherchons le mot révérend. Nous trouvons : « Révérend, ende, titre d'honneur qu'on donne aux religieux et religieuses. » J'ai consulté plusieurs autres dictionnaires et je n'en ai pas trouvé un seul qui admette cette acception de révérend pour les prêtres séculiers.

Dans ses Matériaux pour l'histoire de Fontcouverte, mon prédécesseur, d'heureuse mémoire, affuble de ce qualificatif les vivants et les morts, à commencer ou à finir par lui, Révérend Jean-Baptiste Dufour. C'est ainsi qu'il dit non seulement : Révérend Joseph Coche, Révérend Cyrille Richard, Révérend Alexandre Mestrallet, Révérend Jacques Julien, Révérend Anselme Pasquier ; mais encore : Révérend Adrien Fodéré, Révérend Charles Demaison est né à Lanslevillard le premier septembre 1850. Vous reconnaissez sans doute l'aimable confrère ; mais ne trouvez-vous pas que ce Révérend le change quand même un peu ? Et les vicaires, tous Révérends aussi ! Le mot n'est-il pas un peu lourd même après qu'ils sont devenus curés de Jarrier ou de Montrond ? Pour moi, quand j'annonce les messes fondées par mes prédécesseurs, je dis non-seulement : Monsieur Fodéré, pour nommer l'honorable Vicaire-capitulaire, mais encore : Monsieur Pasquier, Monsieur Boniface, Monsieur Albrieux, Monsieur Deschamps. Cette année, je me suis même émancipé jusqu'à dire : Monsieur Rogès. C'est le dernier curé de Fontcouverte, mort à Fontcouverte, en 1814. D'ailleurs Monsieur n'est pas si nouveau qu'il en a

Digitized by Google

l'air. Rien n'est plus facile que de lui trouver une parenté avec le Messire des quatorzième et quinzième siècles. Sans chercher bien loin, je vois dans le dernier tome des Travaux de la Société que messire Jean Roux était curé de Montvernier en 1344, messire Laurent Berthet en 1454. En 1571 était vicaire à Montpascal messire Laurent Buttard. Eh bien, je vous le demande, Messieurs, n'est-ce pas plus frais, plus délicat que Révérend ? Le titre de Messire se retrouve encore au dix-septième siècle, puisque les *Récits Mauriennais* de notre illustre président citent comme étant curé de Fontcouverte, en 1630, messire Louis Dominjon et messire Pierre Marchand, vicaire.

Bref, si je meurs sans avoir fondé de messes, mes contemporains sont autorisés à croire que c'est afin de ne pas fournir à celui qui les annoncerait en chaire l'occasion de m'appeler Révérend.

Au sujet de quelques-uns de ces ouvrages, dernièrement adressés à la Société, M. le chanoine Truchet fait donner lecture des notes suivantes.

Le compte-rendu de la XVIe session du Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenue à Annecy les 5, 6 et 7 août 1901, forme un gros volume in-8 de XLVIII-445 pages. Les communications sont au nombre de 18. Plusieurs auteurs ont dépassé les limites assignées par le règlement à chaque lecture. M. le général Borson avait donné verbalement un *Précis des opérations militaires de l'armée sarde dans la campagne de 1859 en Lombardie :* il l'a ensuite considérablement développé (78 p.), mais il a tenu à prendre à sa charge le surcroît de frais d'impression. La Société de Maurienne a été représentée par six de ses membres : MM. Bonnet, l'abbé Gorré, l'abbé Gros, l'abbé Pachoud, le chanoine Truchet et Ph. Vulliermet. Son président, qui a eu l'honneur d'être élu vice-président avec M. le général Borson, a fait deux courtes communications : 1°

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de la Société d'août 1898 à janvier 1901 (4 p.) ; 2° *Représentations théâtrales dans les montagnes de la Maurienne de 1584 à 1630* (12 p.). Ces représentations ont eu lieu à Albiez-le-Vieux, St-Jean-d'Arves et Fontcouverte. M. l'abbé Gros a fait lecture de onze lettres inédites adressées de 1821 à 1841, par Mgr Rey, l'une à M. Billiet, alors vicaire général à Chambéry, les autres à M. l'abbé Vibert avant son épiscopat (14 p.). Les originaux de ces lettres appartiennent aux archives de l'évêché de St-Jean.

Le t. XVe des *Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne* contient un travail de M. Jules Guyon sous ce titre : *Quinze années de la vie municipale de la ville de Thonon, 1700-1714, 1e part.* C'est l'époque de la seconde occupation de la Savoie par Louis XIV. M. Guyon fait une analyse des délibérations du conseil municipal de Thonon et donne le texte des pièces qui lui paraissent présenter un intérêt historique particulier. Je signale ce travail pour exprimer le désir qu'un membre de la Société en fasse un semblable sur la ville de St-Jean. Seulement, il serait bon de le commencer en 1691, afin d'y comprendre la première occupation de notre pays par le même roi (1691-1696). La série militaire des anciennes archives de la ville ajouterait aux délibérations du conseil de nombreux et très intéressants documents. Pour que le travail fut complet, on pourrait encore consulter les archives de l'hospice et les actes de l'état civil des archives de l'évêché.

Dans la *Revue Savoisienne* de la Société Florimontane, 3e et 4e trimestres de 1902, notre confrère M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, continue, sous le titre de : *La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie* (1382-1383), la publication de comptes de trésoriers qu'il a copiés aux archives de Turin. J'y puise quelques notes qui intéressent la Maurienne.

Le samedi 21 juin 1382, le comte, après avoir diné

Digitized by Google

à Saint-Ambroise, alla à Rivoli. Parmi ceux qui l'accompagnèrent, je trouve Savin de Florano, docteur ès-droits, qui fut, deux ans après, pourvu de l'évêché de Maurienne par le pape Urbain VI. Il est encore à Turin avec le comte le 26 et le 27.

Celui-ci partait, à la tête de 1.500 chevaliers pour l'expédition de Naples, où il se joignit à Louis d'Anjou contre Charles de Duras. Sous les ordres de Jean de Mareschal il y a Humbert du Pont, Pierre de Cuine et Jaquemet fils de messire Richard de *Buyna*. Ne faudrait-il pas lire de *Cuyna ?* Richard de Cuine est mentionné dans une charte de 1345. Il était donc encore vivant en 1382 ; mais trop vieux pour prendre part à l'expédition, il était remplacé par son fils. Il y a encore Philippe du Mollard de Maurienne, Jean de La Chambre, Antoine de La Chambre, Jacques bâtard de La Chambre, Pierre de La Balme, Danchoys et Antoine de La Balme. Ces de la Balme étaient-ils de la famille mauriennaise de ce nom, dont j'ai fait l'histoire dans le dernier bulletin de la Société? Je ne le puis absolument affirmer, bien que j'aie mentionné plusieurs de ces prénoms vers la même époque.

Les comptes nous font suivre jour par jour la marche du Comte Vert par Moncalier, où il était le dimanche 18 juillet 1382, Asti, Alexandrie, Plaisance, Parme, Modène, Bologne, Ravenne, Rimini, Osimo, Montesarchio, jusqu'à San Stephano di Molise, où il mourut dans la nuit du 1 au 2 mars 1383. Le corps fut rapporté par mer à Savone et de là par la Maurienne à Hautecombe où la sépulture eut lieu le 8 mai. On avait envoyé 40 torches à Lanslebourg, autant à St-Michel, autant à Aiguebelle, pour aller au-devant du corps du prince. Le docteur Savin de Florano est nommé parmi ceux qui assistèrent à l'enterrement et qui dînèrent à Hautecombe.

Digitized by Google

Séance du 6 avril 1903.

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

Le président donne lecture d'une lettre du Secrétaire de la *Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie* récemment fondée à Lausanne, proposant d'échanger contre notre publication « La Revue historique vaudoise ». Cette proposition est acceptée.

L'ordre du jour amène la question de l'excursion annuelle. L'assemblée est d'avis de continuer la tradition, d'autant plus qu'elle n'a eu qu'à se féliciter du résultat du passé. Elle choisit comme objectif de la prochaine excursion deux localités riches en souvenirs historiques, Bramans et Termignon, dans la Haute-Maurienne.

Vient ensuite la lecture du mémoire de M. le chanoine Truchet sur les nobles Sauvage, une des plus anciennes familles de St-Jean, mémoire dont l'assemblée vote l'impression dans le prochain volume.

A propos de la *Croix-de-l'Orme,* dont il est fait mention dans ce mémoire, M. Truchet Florimond observe que cette croix était primitivement en tuf, qu'elle était située au milieu de la voie, qu'elle fut enlevée sous le premier Empire, parce qu'elle gênait les convois de malades au Séminaire transformé en hôpital militaire ; qu'elle fut plus tard remplacée par une croix en bois adossée au mur et peinte en vert : d'où le nom de *Croix-verte,* par lequel cet endroit est également désigné.

Digitized by Google

Séance du 4 mai 1903.

Présidence de M. le chanoine Truchet, président.

M. le chanoine Truchet ouvre la séance et remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le désignant de nouveau pour la présidence. Ces remerciements sont un peu tardifs, mais son état de santé ne lui a pas permis de les exprimer plus tôt, ayant été longtemps privé du plaisir d'assister à nos réunions mensuelles. Il croit que les électeurs auraient pu faire un meilleur choix, car leurs voix se sont égarées sur un président malade et par conséquent incapable de communiquer à la Société le mouvement et l'activité. La Société proteste contre cette critique de ses suffrages libres et éclairés.

L'assemblée accepte la demande de M. Mugnier, conseiller honoraire à la Cour de Chambéry, sollicitant pour la Bibliothèque de cette ville la seconde série de nos Travaux.

L'excursion est fixée au 30 juin, et les derniers détails du programme seront réglés à la séance du 1er juin.

M. l'abbé Mottard, vicaire de Lanslevillard, dépose un mémoire sur l'abbé Esprit Combet, une des figures les plus remarquables du clergé de Maurienne. De son côté, M. le chanoine Truchet dépose un mémoire sur les inféodations de Chamoux, et un autre sur le Cartulaire du diocèse de Maurienne (notes et rectifications).

M. le Président donne une courte notice biographique sur un des plus érudits archéologues de la Savoie.

La Société a reçu la lettre de faire-part de la mort le 25 mars dernier, au château de Candie, près de Chambéry, de M. le marquis Charles-Félix Trédicini de Saint-Sévérin.

Il était auteur d'un volume de VI-240 pages, publié en 1881 chez Henri Trembley à Genève sous ce titre : « Un régiment provincial de Savoie en 1792. » Ce régi-

Digitized by Google

ment, depuis la formation des régiments provinciaux, le 7 juin 1713 qui, jusqu'en 1780 avait porté le nom de régiment de Tarentaise, avait pris alors celui de régiment de Maurienne, probablement parce qu'il avait pour colonel honoraire le troisième fils du roi Victor-Amédée III, le comte de Maurienne, qui devint le roi Charles Félix et fut le dernier de la branche aînée de la maison de Savoie. Le marquis Joseph-Joachim Passerat Roëro di San Sévérino, grand-père de l'auteur, en fut nommé colonel (sans emploi) le 22 août 1792, puis colonel-commandant le 12 février 1793. On sait que ce régiment, dont le bataillon de campagne avait été licencié après l'invasion du général de Montesquiou et dont un grand nombre d'hommes étaient rentrés chez eux, se trouva tout entier réuni a Suse, où il fut reconstitué par son colonel, au printemps de 1793. Il fut définitivement licencié le 29 octobre 1796, lorsque la Savoie eût été cédée à la France par le traité de Cherasco.

M. le marquis Trédicini était membre agrégé de l'Académie de Savoie et âgé de 76 ans.

Enfin M. le chanoine Truchet lit la note suivante qui soulève un curieux problème de topographie locale.

« Dans un bulletin précédent (t. 2, 1e part. p. 182) j'ai parlé de la construction en 1462 d'un canal destiné à amener l'eau du torrent d'Arvan à la rue du Mollard-d'Arvan. Je trouve, à la date du 4 janvier 1604, une délibération du conseil général de la ville relative à ce canal. Le tiers-état a alors trois syndics ; ce sont Mr Jean Filliol, Félix d'Alpette et Antoine Villar. A partir de l'année suivante il n'en élit plus que deux.

« A esté proposé par les dicts syndics comme cy-devant en diverses assemblées seroit esté trouvé expédient de remettre ou fère remettre en bon éstat le bial commung de la cité par lequel leau d'arvan est conduite et admenée jusque dans icelle cité et dillec aux possessions qui s'en servent pour être arrosées. »

Digitized by Google

Le conseil charge M. Humbert Gravier et M. Jacques Arthoud de « baillier le priffaict et tache a qui fera meilleure comodite et condition de curer, nettoyer, maintenir et entretenir le dict bial commung de la ville dès le commencement jusqu'à la fin, aulx lieulx et endroits que le général (de la communauté) est tenu de le fère... et pour les autres lieulx et endroicts où les particulliers possesseurs y sont tenus de les y contraindre et fère contraindre en cas de reffus par toutes voyes de justice denbues et raisonnables,.. proceder à la cottization des biens et pièces se servant de la dite ou pour leur arronsement ainsy questoit dancienne coustume.... »

Il suit de là qu'en 1604 les lits des torrents d'Arvan et de Bonrieu étaient encore dans les mêmes lieux qu'en 1462, puisque l'on pouvait amener l'eau d'Arvan dans la ville et que pas plus en 1904 qu'en 1462 il n'est question de lui faire traverser le lit de Bonrieu.

J'ajoute que ce lit devait être très étroit ; car je vois qu'en 1603, à l'endroit où le chemin des Arves le traversait, deux planches tenaient lieu de pont.

Séance du 1er juin 1903

Présidence de M. le chanoine Truchet.

Le commencement de la séance est consacré à des questions d'organisation concernant l'excursion.

Ce point réglé, M. le chanoine Truchet apprécie dans les termes suivants l'œuvre archéologique de M. l'abbé Gonthier :

Notre éminent confrère, M. l'abbé Gonthier, aumônier des hospices d'Annecy, vient de faire hommage à notre Société des tomes I et II de ses Œuvres historiques, Thonon-les-Bains, imprimerie Jules Masson, 1901 et 1902. M. Gonthier est de ces historiens, l'honneur de

Digitized by Google

notre époque, qui ne *font* pas l'histoire, mais l'écrivent, sans passion, sans parti pris, sur les documents patiemment recherchés, agréablement agencés et habillés d'un style sobre, clair et précis. Son œuvre, déjà considérable et qui, espérons-le, est loin d'être terminée, était éparse dans des brochures de formats variés, et dans les publications des Sociétés savantes de la Haute-Savoie et des Congrès dont il est toujours un des membres les plus actifs et les plus intéressants : la rassembler en de beaux volumes in-octavo, illustrés de plans et de vues, est un nouveau service rendu aux chercheurs et aux patriotes savoyards.

Le tome 1er contient principalement trois mémoires importants : 1° *Les châteaux et la chapelle des Allinges;* 2° *La mission de S. François de Sales en Chablais ;* 3° *Le journal de S. François de Sales durant son épiscopat,* du 2 janvier 1602 au 28 décembre 1622, date de sa mort.

Mieux documenté qu'aucun de ceux qui se sont occupés avant lui des travaux de l'Apôtre du Chablais, l'auteur a pu corriger bien des inexactitudes, souvent transmises des uns aux autres, faute de pouvoir recourir aux premières sources. Ainsi dès 1892 il me signalait, dans ma *Vie du P. Chérubin de Maurienne,* dont je n'avais pas eu le loisir de surveiller assez minutieusement l'impression, avec plusieurs *errata,* une erreur où m'avaient entraîné un annaliste des Capucins, le P. Charles de Genève, et l'historien de l'Eglise de Genève, M. le Chanoine Fleury : j'avais placé au mois de septembre 1394 le commencement des travaux apostoliques du célèbre capucin dans les environs de Genève, tandis qu'il n'est allé à Annemasse qu'au mois de janvier 1597 et à Thonon qu'au mois de novembre de la même année. S'en tenant aux documents contemporains, M. l'abbé Gonthier fait à notre célèbre compatriote la part qui lui revient dans la conversion du Chablais et néglige totalement soit les calomnies

Digitized by Google

sectaires de Théodore de Bèze, soit les appréciations injustifiées de Charles-Auguste de Sales et de ceux qui l'ont suivi de confiance.

Le tome 2e contient de nombreux mémoires de moindre étendue. Les principaux sont : *Les Voirons autrefois et aujourd'hui ; Notice sur l'abbaye de Filly ; Promenade historique à travers les rues d'Annecy ; Histoire de l'Instruction publique avant 1789 dans le département de la Haute-Savoie et dans l'ancien diocèse de Genève....* L'auteur résume ainsi ce dernier mémoire : « Avant la Révolution, l'instruction était beaucoup plus développée dans notre pays qu'on le pense communément ; elle était favorisée par le clergé, elle était gratuite ; et si, il y a une cinquantaine d'années (*l'auteur écrivait en 1887*), elle était tombée dans un état déplorable, c'est que la Révolution l'a fait rétrograder d'un demi-siècle. » Une histoire bien détaillée de l'instruction publique dans l'ancienne province de Maurienne aboutirait aux mêmes conclusions.

Deux études sur Thonon et sur Thônes accompagnent ces deux volumes : elles sont extraites de l'*Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie,* année 1901, et donnant en quelques pages (22 pour Thonon et 15 pour Thônes) un modèle excellent des monographies communales qu'il serait si utile de multiplier pour l'instruction du peuple et l'agrément des touristes. On y pourrait ajouter l'indication des livres où le lecteur trouverait les développements et les autres renseignements qu'il souhaiterait.

Je suis heureux de renouveler ici à M. l'abbé Gonthier les remerciements de la Société, que M. le Secrétaire lui a déjà transmis.

Nous en devons aussi à M. Désormaux, agrégé de l'Université et professeur au lycée Berthollet, pour son étude philologique savoisienne, faite en collaboration avec le regretté M. Aimé Constantin et publiée par la

Digitized by Google

Revue Savoisienne d'Annecy. Le texte est la parabole de l'Enfant Prodigue. Les auteurs en donnent quinze traductions à peu près juxtalinéaires : une en latin étymologique, une en français, onze en patois de la Haute-Savoie, une en un des patois de la Tarentaise, une en un des patois de la Maurienne, celui de Modane. Elles sont suivies de remarques et d'observations diverses sur les mots patois.

Excursion à Termignon

C'était bien une véritable excursion que la Société d'Histoire faisait cette année. Jusqu'ici elle s'était bornée à visiter les localités voisines de St-Jean ou à proximité d'une gare. Mais nous ne pouvions pas exclure de notre programme certaines autres localités, d'un accès plus difficile, mais intéressantes à plus d'un point de vue. Cette considération fit désigner Bramans et Termignon comme objectif de notre excursion du 30 juin 1903.

D'ailleurs, quel plaisir, même pour de graves archéologues, de faire un jour l'école buissonnière, de sortir des chemins battus, de savourer l'inédit, d'aller respirer, par une chaude journée d'été, l'air de première main qui vient des glaciers.

Malheureusement, la longueur du trajet, l'heure matinale du départ (2 h. 38), l'heure tardive du retour (10 h. 45) effrayèrent quelques-uns de nos collègues : d'autres, retenus par leur état de santé ou leurs occupations, nous adressèrent le regret de ne pouvoir nous accompagner. Sans être aussi nombreux que les autres années, notre caravane comptait encore seize membres, auxquels vinrent encore s'adjoindre quelques amis de la Société.

C'étaient MM. Truchet Florimond, vice-président de

Digitized by Google

la Société, Docteur Gravier, Demaison, archiprêtre-curé de Modane, Docteur Fodéré, Richard, archiprêtre-curé de St-Jean, Albert, archiprêtre-curé de Fontcouverte, Docteur Richard, Villet, ingénieur des mines, Cudet, capitaine de gendarmerie en retraite, Jourdain, curé d'Orelle, Pascal, instituteur en retraite, Rechu, curé de Montvernier, Pommet, curé de St-Jean-d'Arves, Viannay, curé de Termignon, Gorré et Gros, professeurs au Petit-Séminaire, M. le chanoine Calabrese, professeur au Grand Séminaire de Suse, M. Simonetti, le sympathique chef de musique de Suse, M. Gravier, adjoint au maire de Termignon, Pollien, ancien négociant, Truchet Frédéric, aide-major, enfin M. Claraz, le père de notre amphitryon, le digne petit-fils du médecin de S. S. Pie VII.

A notre arrivée à Modane, nous trouvons toutes prêtes les voitures de Madame Veuve Caffo, que nous avions louées pour la journée. Grâce à la ponctualité de nos automédons et à l'allure rapide de leurs chevaux, nous arrivons à Bramans à l'heure convenue.

Du Verney, dont le caractère entièrement moderne n'offre rien de curieux pour un archéologue, nous nous dirigeons vers l'église isolée sur un mamelon, trait d'union entre les deux sections de la commune de Bramans. Nous admirons, entre autres choses, le rétable du maître-autel, avec ses colonnes torses délicatement fouillées et enguirlandées de pampres, avec sa profusion de statues et d'ornements de toute sorte. Si c'était ici le lieu de faire une critique, je me permettrais d'insinuer que ces ornements sont trop prodigués, et, tout en attestant la piété des paroissiens, laissent parfois à désirer sous le rapport artistique.

M. l'abbé Penin, le sympathique curé de Bramans, nous offre un rafraîchissement qui est bien accueilli par cette chaleur torride et dispose conférenciers et auditeurs. C'est en plein air, en face des objets décrits, à l'ombre projetée par les murs de la cure, que M.

Digitized by Google

l'abbé Gorré, licencié ès-lettres, professeur au Petit-Séminaire, nous fait une conférence très intéressante sur Bramans : son nom, sa situation, son église, son hôpital ou plutôt son hospice qui donnait « le lit et la soupe » aux pauvres voyageurs qui passaient le Mont-Cenis ; ses institutions de bienfaisance pour les habitants de la commune, telle que l'aumône de l'huile au commencement du Carême, l'aumône de Pâques, où chaque particulier recevait pour quatre sous de pain et un quartier de vin, la confrérie du Saint-Esprit qui distribuait à chaque confrère, le jour de la Pentecôte, quatorze livres de pain et trente-deux livres de sel : fondations dues à l'initiative privée des habitants, qui comprenaient et pratiquaient la *solidarité sociale* bien avant qu'on eût inventé le terme; enfin son prieuré de Saint-Pierre d'Extravache, qui constitue une paroisse propre et dont l'église était la plus ancienne de la Maurienne, remontant probablement aux temps apostoliques.

M. l'abbé Gros, professeur de Rhétorique, étudie Bramans à un point de vue particulier et restreint : son histoire militaire. Après avoir signalé l'importance de la position stratégique de Bramans et Termignon reliés par le promontoire de Sardières, il raconte les évènements militaires dont ces deux communes ont été le théâtre pendant la Révolution. Le récit de ces opérations militaires prend un intérêt tout particulier, lorsque l'on a sous les yeux les lieux mêmes où elles se sont déroulées. Nous résumons l'épisode le plus important, l'attaque du col des Archettes par les Français, le 5 avril 1794.

Le général Sarret, qui commandait les troupes françaises en Maurienne fortes de 6.000 hommes, ordonne à un détachement de faire une diversion du côté du Grand-Montcenis. Lui-même avec 1.180 hommes, part de Bramans à 9 heures du soir, afin de s'emparer de la position des Archettes, qu'il croyait inoccupée.

Digitized by Google

L'ennemi était sur ses gardes et les Français durent essayer d'enlever la position par un autre point, en escaladant la pente rapide de l'autre côté du mont Froid. Pour donner du cœur à sa troupe, Sarret s'élança à la tête de 30 hommes de bonne volonté, mais à quarante pas de l'ennemi, il est blessé mortellement ainsi que plusieurs de ses soldats. Il mourut le soir à Bramans et fut enterré dans la redoute qui avait été élevée sur le mamelon à l'ouest du village. Lors de la destruction de cet ouvrage, le corps fut transporté à l'église.

Enfin, M. Villet, ingénieur des mines, nous donne un aperçu de la constitution géologique du bassin de Bramans, se réservant de donner de plus amples développements à son étude : le peu qu'il nous a donné nous fait vivement désirer ce qu'il nous a promis

A 9 heures, nous partons pour Termignon, où nous devons passer le reste de la journée.

A l'entrée du bourg, M. Francisque Gravier, adjoint au maire, avec quelques notables du pays, souhaite la bienvenue à la Société. M. l'abbé Viannay, curé de Termignon, nous invite à visiter son église et comme la cure se trouve sur notre passage, il nous y introduit sous prétexte de nous faire admirer de vieilles photograhies en couleurs, mais en réalité pour nous offrir un vin blanc délicieux. C'est dans son salon, dans un décor peu archéologique — je l'avoue — que M. l'abbé Viannay nous fait une intéressante causerie sur les anciennes familles de Termignon, sur les hommes remarquables qu'elle a produits : les Varot, les Claraz, les Angleys et les Duport. Il parle un peu plus longuement de cette dernière famille sur laquelle il prépare une notice impatiemment attendue : l'un de ses membres a installé des filatures de soie à Chambéry, à Annecy et à Faverges ; un autre, Maurice Duport, a été député de la Convention et directeur de la Banque de France. Les Duport n'ont pas oublié leur pays d'origine ; l'an dernier, M. Emile Duport, président de

Digitized by Google

l'Union des Syndicats du Sud-Est, venait à Termignon présider à la formation d'un Syndicat et d'une caisse d'assurance agricole.

M. l'abbé Viannay nous signale aussi la famille des Rosa dont un membre est mort évêque de Suse au mois de mai dernier.

Après cette courte notice sur les illustrations de sa paroisse, M. l'abbé Viannay nous fait visiter les principales curiosités de Termignon : l'église, sans conteste la plus richement décorée de la Maurienne ; la maison commune, qui possède de très abondantes archives, malheureusement très mal entretenues et traitées comme du papier d'emballage ; la maison Flandinet tout-à-côté, avec une vaste salle ornée de peintures du 14e ou 15e siècle, dont la conservation très imparfaite permet difficilement de préciser la signification.

Il était 11 h. 1/2 quand cette promenade à travers Termignon antique fut terminée. Plus d'un archéologue commençait à trouver que, pour belle que soit l'archéologie, elle perd une partie de ses charmes quand elle s'adresse à des estomacs creux. Nous n'en trouverons que meilleur le menu qui va nous être servi au *Lion d'or*, dont la réputation n'est plus à faire. L'hôtel est orné de drapeux tricolores et la porte est flanquée de deux sapins, qui semblent monter la garde.

Chacun prend place dans la vaste salle qui est mise à notre disposition. M. Truchet Florimond, vice-président de la Société, occupe la place d'honneur, ayant à sa droite M. Francisque Gravier, adjoint au maire de Termignon, et à sa gauche M. le chanoine Calabrese ; en face de lui, M. Simonetti, qui a à sa droite M. Pollien et à sa gauche M. l'abbé Viannay.

Du menu, je ne dirai qu'un mot pour rendre hommage au talent culinaire de notre maître d'hôtel. Nous avons savouré un excellent vin de Bourgogne (1892) que je recommande aux voyageurs qui passent la Vanoise : ce sera un excellent cordial. M. Francisque

Digitized by Google

Gravier a voulu démontrer que nos crûs mauriennais n'ont rien à redouter de la comparaison avec les étrangers. Il est bien vrai que l'échantillon était habilement choisi ; c'était un St-Jean vraiment archéologique, vieux de plus de 50 ans, bien fait pour augmenter « la chaleur communicative d'un banquet. »

Sous cette influence, la conversation, toujours pleine de cordialité et d'entrain, monte d'un degré ; elle s'élève à l'éloquence des toasts. M. Truchet Florimond ouvre le feu. Il remercie les membres de la Société d'être venus nombreux à cette excursion, sans se laisser décourager par la longueur du trajet et les fatigues de la journée ; il remercie la population de Termignon, en la personne de M. Gravier, de l'accueil fait à la Société : il se fait l'interprète des regrets de plusieurs membres qui n'ont pu prendre part à notre réunion, entre autres de M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie ; de M. Rambaud, ancien ministre de l'Instruction publique, qui félicite la Société d'avoir introduit l'usage des excursions annuelles ; enfin, M. Truchet porte un toast à M. le chanoine Truchet, notre éminent président, dont tout le monde regrette l'absence, qui, pour la première fois, ne préside pas nos agapes fraternelles.

M. l'abbé Gros se lève et s'excuse de sortir de ses attributions de secrétaire qui consistent à consigner les belles choses dites par ses doctes collègues. Il ne sortirait pas de son rôle silencieux s'il n'avait, lui aussi, à transmettre à la Société les regrets de quelques collègues empêchés, entre autres de M. Max Bruchet, archiviste du département de la Haute-Savoie ; de M. le capitaine Bourgoignon, du 13me chasseurs ; de M. l'abbé Léon Bouchage, aumônier de la maison-mère des sœurs de St-Joseph de Chambéry. Puis, cédant à l'habitude chère aux professeurs de rechercher l'étymologie des noms, il se demande quelle est l'origine du mot Termignon. Est-ce une transformation du mot latin *Terminus*.

Digitized by Google

Quand on arrive à Termignon, il semble, en effet, que la vallée est *terminée* et qu'on est au bout du monde. N'est-ce pas plutôt une abréviation de *Trois fois mignon ?* Moins exacte, cette étymologie lui plaît pourtant davantage. Quel joli site que celui de Termignon, au confluent de l'Arc et du Doron, entouré d'une ceinture de montagnes aux neiges éternelles, centre des plus belles excursions que puisse rêver une alpiniste ! Termignon peut aussi se vanter d'être une des plus vastes communes de France ; elle occupe le troisième rang sous le rapport de la superficie. M. l'abbé Gros propose donc de boire à la santé des citoyens de la troisième commune de France.

Enfin, comme expression des regrets que la Société éprouve de n'avoir pas à sa tête son cher Président, il propose d'envoyer un télégramme à M. le chanoine Truchet. Cette motion est chaleureusement applaudie et le télégramme est envoyé sur-le-champ.

M. l'abbé Viannay, en quelques mots plein de délicatesse et d'à-propos, remercie la Société d'avoir honoré Termignon de sa visite. Sa paroisse est riche en souvenirs du temps passé qui attendent un homme de bonne volonté pour être mis en œuvre ; pour lui, il contribuera, dans la mesure de ses loisirs, à faire connaître les illustrations de Termignon et les glorieuses traditions que nos ancêtres ont léguées aux nouvelles générations.

Après une promenade à la chapelle de N. D. du Poivre et à la Fontaine des Arcanes, les membres de la Société, originaires de Termignon, offrent la bière à leurs collègues. On cause de choses et autres jusqu'à 6 h. 1/2 du soir et on se dit au revoir, en emportant le meilleur souvenir de la journée.

Digitized by Google

BRAMANS

Certains archéologues ont fait venir ce nom de celui des *Bramovices*, les Bramovices, peuplade gauloise des Alpes dont cette localité aurait été un des centres, sinon la capitale. Telle n'est pas l'opinion de M. Ducis qui tire ce mot des radicaux galliques *Bram, Brema* qui signifient *bord, rivage, voisinage.* Dans tous les cas le nom de la localité a subi comme bien d'autres de nos pays, beaucoup de transformations dans la suite des âges. En effet différents documents nous donnent successivement les dénominations de *Bonosco* (VIIme siècle (1), de *Bramanum* (XIVme siècle) (1), de *Bois-Jocand* (XVme s.) (2), de *Bois-Josserand* (XVIme s.) (2), de Bramers (1690) (1), de Bramen (1704) (1), de Braman (1730) (1), de Bramant (XVIIIme siècle) (1) pour en venir à l'orthographe moderne de Bramans.

On désigne actuellement par le nom de Bramans soit l'ensemble de la commune, soit un des deux villages importants dont elle est formée : Le Vernet et Bramans, villages situés sur un palier de la vallée de l'Arc, à 1256 m. d'altitude.

Mais ce plateau, quoique la vallée de l'Arc s'y élargisse sensiblement, n'est qu'une faible partie du territoire de la commune qui s'étend vers le sud-est dans les gorges d'Ambin, d'Etache, de Bramanette, dont les eaux forment le torrent de St-Pierre ou de la Montaz. C'est la gorge de ce torrent que suit la route du Petit Mont-Cenis, jusqu'au chalet du Planay.

A droite, au pied de la montagne, se trouve le village de Bramans ; à l'autre extrémité du plateau, du côté de Sollières, le village du Vernet, sur la route nationale ; au milieu des deux villages, l'église, avec le presbytère, symbole d'union et de fraternité.

(1) J. J. Vernier. -- Dictionnaire topog. de la Savoie, art. Bramans.
(2) Chanoine Truchet, Récits Maurienais, 2me série, p. 261.

Digitized by Google

L'ÉGLISE.

L'église actuelle a été bâtie dans la seconde moitié du XVIIme siècle ; et nous savons qu'elle fut consacrée en 1677, le 2 août, par Mgr Herculi-Berzeti. Elle est de style roman, comme toutes les églises construites à cette époque dans le diocèse de Maurienne.

A la même époque appartient le vaste rétable du maître-autel qui couvre tout le chevet de l'Eglise, et qui est tout chargé de dorures, de sculptures de toute espèce et de colonnes torses avec enroulements de branches de vigne, de rosier, de laurier. On y remarque assez d'art et de délicatesse. Peut-être même faut-il regretter l'abondance de ces ornements qui fait quelque tort à la gravité sereine que l'on s'attend à retrouver dans un autel.

Quoi qu'il en soit de ces richesses artistiques qu'il serait plus difficile d'accumuler aujourd'hui, à cause du prix plus élevé de la main d'œuvre, le nom de l'artiste ne nous est pas connu ; c'était un des nombreux sculpteurs que notre pays a produits vers la fin du XVIIme siècle.

L'HOPITAL.

Il y avait à Bramans, comme dans onze autres localités de la Maurienne, *un hôpital,* c'est-à-dire un hospice pour les pauvres voyageurs. Fondé par messire Dominique Gagnères par son testament solennel du 23 janvier 1620, il a 148 florins d'argent de revenu, plus 29 setiers de seigle tous les deux ans, d'après le procès-verbal de la visite faite par le vicaire général Balbis en 1700 le 28 juillet. D'après un autre document que possèdent les archives départementales, et qui doit être postérieur, le revenu en était de 128 livres 1 sol 3 deniers.

Le conseil d'administration de l'hôpital, qui avait à sa tête le syndic, nommait tous les deux ans un *hos-*

Digitized by Google

pitalier et deux procureurs. Une ordonnance du vicaire général ordonne aux administrateurs de rendre leurs comptes chaque année, en présence du curé, du châtelain et des députés de la paroisse.

Comment étaient employés les revenus de l'Hôpital? Nous l'apprenons encore par le même R^d^ Balbis, vicaire général, que nous allons citer textuellement : « Nous avons visité l'hôpital du dit lieu de Bramans et y avons trouvé trois lits garnis dans une chambre pour les pélerins avec un bois de lit pour un quatrième et deux autres lits dans une autre chambre un peu plus propre pour les ecclésiastiques et les religieux passants. L'hospitalier qui demeure nous a dit qu'il y a des draps, couvertures et tout ce qui est nécessaire pour le dit logement, et que l'on donne aux ecclésiastiques la soupe, le lit, un quartin de vin et un sol de pain blanc, et aux autres tant seulement le lit et la soupe. »

Il y avait même dans certains cas distribution d'aumônes en argent (Etablissements hospitaliers. Arch. départ.)

AUTRES FONDATIONS PIEUSES.

L'hôpital était donc en faveur des passants étrangers ; il y avait d'autres fondations pour les habitants de la localité. Toutes les années, au commencement du carême, une aumône d'huile était distribuée à chaque particulier ; c'était pour la salade des jours de jeûne. Le jour de Pâques, chaque particulier recevait pour quatre sous de pain et un quartin de vin.

Il y avait une confrérie du Saint-Esprit dans chaque village. Le jour de la Pentecôte, fête de la Confrérie, chaque confrère de Bramans recevait quatorze livres de pain et trente-deux livres de sel, et l'on donnait aux pauvres deux livres et demi de pain. Les confrères du Vernet recevaient, le jour de la Pentecôte, un pot de vin et deux sous de pain, tandis que le jour

Digitized by Google

de l'Ascension, chaque particulier du village recevait trois livres de *gros pain*.

Ces vieilles fondations, ces antiques coutumes ont disparu, emportées par les révolutions. C'est le devoir de l'historien de les rappeler, pour montrer, avec la charité chrétienne qui les avait inspirées, l'esprit d'initiative, l'esprit d'autonomie locale qui les établissait et les dirigeait. Frappant contraste avec la Société moderne si méfiante à l'égard de l'initiative privée !

ST-PIERRE-D'EXTRAVACHE.

Ce qu'il y a de plus curieux à Bramans pour un archéologue, c'est sans doute la ruine qui fut autrefois l'église et le clocher de St-Pierre-d'Extravache, à une heure de Bramans, dans la vallée qui mène au Planey et au Petit-Montcenis, à cent mètres au-dessus de la route.

Le clocher et les murs de l'église sont encore debout. « La nef a 16 mètres de long sur 7 de large. Elle se termine par une abside demi-circulaire de 4 m. de hauteur à l'entrée, dont la voûte prend naissance à une certaine hauteur selon la forme adoptée au XIme siècle. Deux fenêtres de chaque côté de la nef, hautes de 1 m. 40 cent., larges de 0.25 en dedans, de 0.10 seulement en dehors ; trois rangées en épis posées sur des pierres mises de plat ; tout cela marque bien le style du XIIme siècle. Il y a d'autres fenêtres modernes près de l'abside. Les murs ont encore toute leur hauteur qui est de 7 mètres ». (1)

On voit encore des traces de l'incendie qui a détruit l'église, morceaux brûlés des bois qui supportaient le lambris ; pierres calcinées par l'incendie du plancher et des bois de la toiture. L'intérieur est rempli de décombres.

Le cimetière était placé derrière l'abside, et le presbytère à droite de l'Eglise.

(1) Chanoine Truchet - *Récits Maurienais*.

Digitized by Google

La tradition met en ce lieu la première église chrétienne de la Maurienne, église qui aurait précédé celle dont les ruines subsistent, et qui aurait été bâtie au premier siècle par les saints Elie et Milet, disciples de saint Pierre, et venus avec lui de la Palestine.

Il n'est pas invraisemblable qu'une station chrétienne ait été établie dès les premiers temps en cet endroit, puisque le chemin (1) du Petit-Montcenis devait être un des passages les plus fréquentés des Alpes. Mais c'est tout ce qu'on en peut dire, et M. le chanoine Truchet a fait bonne justice dans ses *Récits mauriennais* des légendes racontées à ce sujet par un pélerin du jubilé de 1450, légendes consignées dans un document des archives de l'évêché.

L'église d'Extravache, bâtie vers le XIe siècle pour remplacer la première qui aura probablement été détruite par les Sarrasins, portait le titre de prieuré, ce qui laisse supposer qu'elle avait été occupée par une colonie de bénédictins ; mais on ne sait rien de précis à ce sujet.

Le plus ancien prieur dont on trouve le nom était un prêtre séculier, Jean de l'Echaillon, mentionné dans une charte du 19 novembre 1399. D'après une ordonnance de Mgr Berzetti (3 août 1677), le chapitre de la cathédrale de St-Jean avait le droit de patronage sur ce prieuré.

D'après le procès-verbal d'une visite du vicaire général Balbis le 28 juillet 1700, la paroisse d'Extravache compte une trentaine de communiants, ce qui suppose une cinquantaine d'habitants. En hiver, ces habitants et le prieur descendaient à Bramans où ils continuaient de former paroisse particulière. Heureuse paroisse, où il n'existait ni désordre, ni scandale, au dire du prieur de cette année-là.

Les revenus du prieur se composaient en majeure partie du produit des prés qui avoisinent l'église. Le

(1) Extravache - Extravachia - Extra viam.

Digitized by Google

prieuré paraît auvoir eu des titulaires jusqu'à la Révolution, jusqu'à la date de 1783, nous y trouvons un Hippolyte Valloire de Bardonnèche.

BRAMANS — ADMINISTRATION RURALE.

Bramans, avec ses trois villages du Vernet, de Bramans et d'Extravache était au moyen âge un fief du Seigneur de La Chambre, une dépendance de sa vicomté de Maurienne et de châtellenie d'Avrieux, sous la suzeraineté des comtes, puis ducs de Savoie.

Le fief de Bramans avait été donné aux Seigneurs de La Chambre comme dot d'Elisabeth sœur du comte Amé qui avait épousé Pierre de La Chambre, en 1252. Le suzerain avait conservé cependant quelques sujets et justiciables directs dans le village du Vernet, et ceux-ci formaient une communauté distincte avec un syndic particulier.

Mais les ducs de Savoie, en même temps qu'ils agrandissent leurs domaines de l'autre côté des Alpes, concentrent peu à peu dans leurs mains les différentes juridictions des petits seigneurs locaux. Lorsque, au commencement du XVIIIe siècle, on crée l'intendance de la province de Maurienne, Bramans s'y trouve rattaché comme les autres communes de la vallée.

En 1792, à la formation du département du Mont-Blanc, le district de Maurienne comprend onze cantons et Bramans est rattaché au canton de Sollières, avec Aussois, Avrieux et Termignon.

Une nouvelle organisation faite par la loi du 28 pluviose an VIII (17 février 1800) et qui remplace les districts par les arrondissements, fait passer Bramans dans le canton de Lanslebourg.

Ce canton en 1816, sous l'administration sarde, devient le mandement de Lanslebourg dépendant de la province de Maurienne pour redevenir canton en 1860.

Digitized by Google

BRAMANS & TERMIGNON

pendant la Révolution française

Située à l'intersection des routes du Grand et du Petit Montcenis, en face du promontoire de Sardières qui rappelle le légendaire camp de Bérold, Bramans est une position importante dans la défense des Alpes. Des érudits, plus attachés à la ressemblance des noms qu'à l'exactitude topographique, lui ont fait l'honneur de la prendre pour la capitale des belliqueux Bramovices, des *Commentaires* de César (1). Je n'ai pas l'intention de remonter à cette époque obscure et lointaine et de vous raconter tous les événements militaires dont Bramans et Termignon ont été le théâtre; je me bornerai à la période de la Révolution. Encore ne dirai-je rien d'inédit, car il existe sur les militaires de cette époque une étude très documentée publiée dans les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes (tomes XII-XV). Notre Société a également publié (2) sur cette même question un excellent travail. Je n'ai donc qu'à glaner dans le champ de mes devanciers.

***

Le général Montesquiou ayant fait son entrée à Chambéry le 24 septembre 1792, l'armée sarde opéra sa retraite par la Tarentaise et la Maurienne. Tandis que le général Casabianca poursuit les Piémontais jusqu'au Petit-Saint-Bernard, le général Laroque occupe la Maurienne. Le 2 octobre, il entre à St. Jean, que les Piémontais avaient évacué le 29 septembre; le 4, les avant-postes sont portés à Bramans et à Termignon.

(1) Quant à la position de Termignon, elle n'est pas moins avantageuse. Il se trouve au débouché d'un des cols les plus fréquentés qui donnent passage de Maurienne en Tarentaise.

(2) 2e série, tome 3e, 1ère partie.

Digitized by Google

Le 21 décembre, le général Kellerman investi du commandement de l'armée des Alpes arrive à Chambéry. Comme la saison était trop avancée, il ordonne aux troupes de prendre leur cantonnement. Le 2e bataillon d'infanterie légère est réparti entre Lanslebourg, Termignon, Sollières et Bramans.

Dès le mois de janvier 1793, le général en chef visite tous les cantonnements de la Savoie. En Maurienne, les plateaux de Bramans et de Termignon, ainsi que les hauteurs de Sardières qui les relient, sont désignés pour être occupés: des travaux seront exécutés sur ces positions aussitôt que le temps le permettra.

Au mois de juillet, le général de brigade Ledoyen qui commande en Maurienne dispose de 4.500 hommes. La légion des Alpes et le 1r bataillon du 23e se trouvent à Termignon ; une batterie de six canons est placée sur le petit mamelon que longe la route, après avoir décrit un lacet. Sur le mamelon, à l'ouest de Bramans, un ouvrage armé de huit canons maîtrise à la fois les chemins des deux rives de l'Arc et le sentier du Petit-Montcenis. La communication entre ces deux camps est assurée par une redoute établie sur la rive droite de l'Arc, entre Sollières et Sardières, et défendue par le 2e grenadier avec deux pièces.

De son côté, le marquis de Cordon, qui occupait le Montcenis, avait réuni sur le plateau 10 bataillons et 2 escadrons de dragons. Il fait ouvrir deux chemins: l'un de la Ramasse au plateau de la Porteille, qui domine Termignon ; l'autre du petit Montcenis vers la hauteur devant Saint-Pierre, par Savalin. Entre ces deux points, des batteries sont construites et de l'artillerie amenée. Après avoir pris toutes ces précautions, il se décide à l'offensive.

Dans la nuit du 29 au 30 juillet, le major général baron de la Tour marche sur Bessans avec 600 hommes et deux pièces de montagne, pendant qu'une compagnie de grenadiers occupe Lanslevillard, poussant

Digitized by Google

ses avant-postes jusqu'au hameau des Champs.

Ainsi menacé sur sa gauche, battu par le feu des batteries qui dominent ses camps, Ledoyen évacue, le 14 août, Lanslebourg et Termignon, ainsi que la redoute de Sollières, après avoir fait ramener son artillerie, en partie, à bras, jusqu'à Modane. Le lendemain, il abandonne également Bramans, en mettant le feu aux fascines des parapets de la redoute, et campe à Villarodin, avec une poste de 50 hommes, au pont du Nant. M. de Cordon, qui s'est porté le 13 à Lanslebourg, le 14 à Termignon, pousse ses avant-postes vers Sardières. Le 15 août, des volontaires et le bataillon des chasseurs rétablissent le pont du Nant. Ledoyen s'y porte avec quelques troupes et deux pièces, refoule l'ennemi et brûle de nouveau le pont. Devenu plus circonspect, Cordon envoie un détachement à Aussois, un autre dans le bois de Bramans, avec deux obusiers sur le premier point et deux canons sur le second. Force fut à Ledoyen de battre en retraite.

Je ne suivrai pas le général de Cordon dans sa marche victorieuse à la poursuite des Français qui se replient sur Aiguebelle, ni dans sa retraite devant des forces supérieures au mois de septembre.

Le 6 octobre il s'était, à son tour, replié sur Bramans, après avoir détruit le pont du Nant.

Le même jour, un bataillon français, cantonné à Pralognan, avait passé le col de la Vanoise et attaqué à Entre-deux-Eaux un poste piémontais qui fut rejeté sur la Turra.

Les Piémontais renforcent ce poste, occupent Bramans et Termignon. Couvert par ses trois arrières-gardes, le marquis de Cordon transporte son artillerie et ses vivres sur le plateau du Montcenis et s'établit solidement dans les retranchements de la Ramasse, où le rejoignent successivement les divers corps de l'arrière-garde.

Les Français n'essayent point, pour le moment, de

Digitized by Google

le déloger de cette forte position. Ils établissent leurs postes à Bramans, à Sollières, à Termignon, avec avant-postes à Lanslebourg et Entre-deux-Eaux. Le gros des troupes est cantonné à Modane, faisant face au débouché du vallon de Bardonèche.

Au printemps de l'année 1794, le général Alexandre Dumas-Davy de la Pailleterie, nommé commandant en chef de l'armée des Alpes à la suite de la destitution de Kellerman devenu suspect, prend résolument l'offensive. L'attaque du Montcenis est confiée au général Sarret, qui dispose de 6.000 hommes dans la vallée de Maurienne.

Le 5 avril, Sarret ordonne l'attaque. Tandis qu'une division est chargée d'attaquer le Grand Montcenis en opérant du côté de Lanslebourg et de Lanslevillard, l'autre division, sous les ordres de Sarret lui-même et forte de 2.180 hommes, part de Bramans et de Saint-Pierre d'Extravache à 9 heures du soir, afin de s'emparer de la position des Archettes, que l'on croyait inoccupée. En souvenir de cette opération les gens de Bramans ont donné le nom de *Chemin des Français* à un sentier qui conduit du Planais au col des Archettes ou della Rella (1).

L'ennemi se tenait sur ses gardes et les Français durent essayer d'enlever la position par un autre point, en escaladant la pente rapide de l'autre côté du mont Froid. Pour donner du cœur à sa troupe, Sarret s'élance à la tête de 30 hommes de bonne volonté; mais à 40 pas de l'ennemi, il est blessé mortellement ainsi que plusieurs de ses soldats. Il mourut le soir à Bramans. Il fut enterré dans la redoute qui avait été élevée sur le mamelon coté 1381, à l'ouest du village. Lors de la destruction de cet ouvrage, le corps fut transporté à l'église, coté 1236.

Au mois de mai, les Français voulurent venger cette défaite. Dumas, qui venait de se transporter de Briançon

(1) Ferrand. *Frontière franco-italienne*. p.176.

Digitized by Google

en Maurienne par le col du Galibier, ordonne au général Badelaune d'en finir avec l'expédition du Montcenis. Le 14 mai, Badelaune à la tête de 5.500 hommes chasse les Piémontais qui n'étaient guère plus de 2.000 hommes, et les poursuit jusqu'à Novalaise.

GÉOLOGIE
du bassin de Bramans

L'Eglise de Bramans est à 1236 m. au-dessus du niveau de la mer, les habitations de ce village sont élevées sur des alluvions très anciennes composées de cailloux roulés, boues terreuses et blocs erratiques, recouvertes par les déjections des torrents sur lesquelles une forte végétation s'est établie depuis les temps les plus reculés.

Ce terrain de l'époque quaternaire forme une longue bande allant jusque près du Châtel, suivant à très peu près la droite de la route Nationale de Franee en Italie ; s'étendant à l'Est d'environ 300 mètres, c'est-à-dire jusqu'aux gypses dont les affleurements sont très visibles.

Entre la route et la rive gauche de l'Arc, on est sur le terrain moderne, formé par les alluvions amenées par les eaux de la rivière, des torrents et des talus d'éboulement; il y a donc des roches de différentes époques, des graviers et dépôts divers plus ou moins argileux. Sur la rive droite, les gypses du Trias, très mélangés avec des calcaires ordinaires et magnésiens.

Le village de l'Envers est construit en entier sur le terrain moderne composé d'éboulis, limons et cônes de déjection.

C'est ici qu'un évènement, bien malheureux pour la Maurienne, se produisit le 26 Septembre 1866, connu

Digitized by Google

sous le nom de « Inondation de l'Arc ».

M. Pollien, de Termignon, a bien voulu nous fournir à ce sujet des renseignements très précis, que nous résumons de la manière suivante :

Depuis deux jours une pluie torrentielle tombait sans relâche et grossissait le courant de la rivière d'Arc; rien d'extraordinaire ne pouvait se produire par ce seul fait, que des dégradations sur les rives.

Mais le torrent de l'Envers, en face de Sollières, descendant du sommet de la montagne de l'Airelle, avait déjà à cette époque un lit creusé dans des schistes friables qui s'effritent pendant l'été, au contact des agents atmosphériques ; ils s'imprègnent d'eau à la première pluie et s'il y a continuité, se saturent d'abord et finissent par former un courant qui est une *coulée de boue.* Si un *sac d'eau* se produit, ce qui est assez commun dans les Alpes, elle acquiert une vitesse extraordinaire emportant tout ce qui se trouve sur son passage.

Donc, le 26 Septembre 1866, à 7 heures du matin, une coulée formidable se produisit dans le torrent de l'Envers ; elle était composée de boues schisteuses, de blocs, d'arbres, etc. ; sa vitesse était telle que la masse ne s'arrêta que contre le monticule sur lequel est bâti le village de Sollières ; les eaux de l'Arc furent arrêtées pendant 2 heures par ce barrage d'un genre particulier.

Le niveau de l'eau s'éleva de 8 m., à 3 m. au-dessus de la route nationale actuelle (1) ; un lac se forma entre ce point et Termignon. Lorsque le poids fut suffisant pour vaincre la résistance de cette barrière boueuse, il y eût une débacle formidable ; la digue et la route en aval furent emportées si vivement que l'on eût à peine le temps de dételer les mulets de 3 voitures qui passaient en ce moment et dont on ne retrouva plus tard que des débris.

Ces eaux avaient une vitesse extraordinaire et, s'élan-

(1) Sur l'une des maisons voisines, est tracé un trait indiquant la hauteur atteinte.

Digitized by Google

çant pour ainsi dire dans la vallée, détruisirent des ponts, des arbres, des maisons, et plusieurs personnes surprises furent englouties et entrainées.

A Modane, on avait bien constaté avec étonnement, que malgré la pluie, le cours de l'Arc diminuait singulièrement; le désastre ne se fit point attendre.

L'année suivante, une nouvelle coulée eût lieu vers la même époque, mais elle fut peu considérable; les habitants n'en ont point gardé le souvenir, comme de la première.

Il n'y a pas eu d'inondation proprement dite, mais la formation d'un lac pendant quelques heures.

Enfin, Termignon, à 1280 m. d'altitude, est comme nature de terrains, dans des conditions identiques à celles de Bramans. A partir du Châtel, l'Arc s'est creusé un lit dans les alluvions anciennes; sur les berges, on distingue très nettement, comme en face du Verney, avec une certaine stratification, des cailloux roulés, des graviers et terres reliés entre eux par un ciment quelconque, offrant une cohésion et une dureté très grandes. Dans certaines parties, ce terrain a été emporté par les eaux et remplacé peu à peu par des alluvions modernes.

Dans la Haute-Maurienne, l'industrie minérale est peu développée, il parait néanmoins intéressant de dire quelques mots sur l'exploitation du gypse de Bramans; roche qui existe en masses considérables, mais dont la transformation en plâtre ne peut-être rémunératrice pour un usinier, à cause du manque de combustible et de son éloignement de la grande voie ferrée.

Les habitants de la localité et des environs en ont toujours fabriqué, en opérant, dans de petits fours à chaux, la cuisson au bois du sulfate de chaux hydraté. La préparation du plâtre se faisait à l'aide d'engins très primitifs, donnant une poudre plus ou moins grossière, utilisée pour les besoins ordinaires et surtout pour être mélangée au sable et obtenir un mortier donnant

Digitized by Google

de bons résultats.

A partir de 1865, on a commencé à exploiter le gypse, en choisissant les parties les plus blanches qui étaient mises sous des hangars pour sécher et perdre un peu de leur eau de cristallisation, rendant la mouture plus facile. Ces blocs choisis étaient ensuite concassés sous une meule verticale dite : *lourde,* et le produit raffiné par une paire de meules en grès du pays, ne donnant qu'une fabrication de 5 à 600 kilogrammes par 24 heures, d'une poudre peu impalpable qui était vendue en Italie.

Dix ans après, des carrières nouvelles, souterraines et à ciel ouvert, se sont ouvertes. Les produits choisis étaient expédiés à Saint-Jean-de-Maurienne, où des usines outillées avec soin faisaient subir les transformations avec rapidité, fournissant au commerce une poudre d'une finesse extrême. Cette pierre amenée en tombereaux de Bramans à Modane, et en wagon de cette dernière gare à Saint-Jean, entraînait des frais de transport très grands ; il en résulta la création en 1881 d'une usine à sulfate sur la commune des Fourneaux, bien placée pour recevoir le gypse et vendre la poudre en Italie.

Cette usine amodiée à M. Bonfand, industriel, qui nous a fourni beaucoup de renseignements comme on le verra par la suite, a débuté par deux paires de meules et se compose aujourd'hui de neuf moulins et de deux broyeurs, pouvant donc donner une forte production, puisque l'on estime à 1.500 kilogrammes de poudre impalpable ce que peut produire un moulin en marche pendant 24 heures.

Les carrières, toutes communales, se sont ouvertes sur différents points indiqués dans la petite carte jointe à cette description, et étaient d'abord louées de 200 à 600 francs par année, mais beaucoup moins aujourd'hui. Par suite de différentes circonstances, il n'y a plus que celles du Trou-du-Renard et des Avenières, appartenant à M. Bonfand, qui soient en activité.

Digitized by Google

A Bramans, dans un banc de gypse de bonne qualité on compte au moins un quart de l'extraction n'ayant aucune valeur et servant de remblais, les trois autres quarts se subdivisent par parties égales en qualités diverses désignées sous les numéros 1, 2 et 3.

Les prix d'extraction, à l'entreprise, étaient autrefois de 2.80 et 2.40 la tonne pour les sulfates 1 et 2; en ce moment on paie 3.00 et 2.60.

De Bramans à l'usine des Fourneaux, les transports sont soldés à 2.85 la tonne.

Il y a encore les travaux de recherches à travers-bancs ou autres, fouilles, ouvertures de carrières, etc.. qui sont à la charge de l'industriel et se font en régie à raison de 3.00 par journée.

Enfin, les frais généraux et de mouture s'élèvent à environ 5 fr. par tonne.

Les prix de vente de ces poudres impalpables désignées sous le nom de sulfate, ne se distinguant que par la blancheur plus ou moins grande, varient de 17 à 18 francs la tonne pour la première qualité, et entre 14 et 15 pour la deuxième; le numéro 3 n'a pas de cours, on le vend ce que l'on peut.

Ces produits (1) sont employés en grande partie dans les papeteries, les blanchisseries, etc., et expédiés surtout en Italie et en Autriche; ils subissent diverses opérations des douanes, généralement très désagréables aux industriels.

La production a été à très peu près la suivante:

1865	à	1874	—	1.500	tonnes
1875	«	1884	—	10.250	«
1885	«	1894	—	14.450	«
1895	«	1903	—	15.200	«

Dans ces dernières années, M. Bonfand a extrait du sulfate à Modane et aux environs.

Il existe aussi à Bramans, une carrière de calcaire,

(1) Voir 2me série, tome 2me. seconde partie.

Digitized by Google

louée 300 francs par an par la commune; elle fournit la pierre pour la marche d'un four qui est en activité pendant 6 mois de l'année. La cuisson a lieu à l'anthracite de St-Michel, et on obtient 600 tonnes environ, vendues aux habitants de la localité et des villages voisins.

Il nous reste à décrire quelques travaux souterrains qui intéressent le passé. M. de Mortillet, dans son ouvrage sur la géologie de la Savoie, donne les notes suivantes concernant Bramans.

« Au-dessus des ruines de l'Eglise de St-Pierre d'Extravache, il existe d'anciens travaux qui, suivant toute probabilité, doivent être attribués aux Romains; on a trouvé dans la roche, qui est une dolomie compacte, des indices de galène, ce qui fait présumer que c'était une mine de plomb argentifère. On prétend aussi que c'étaient des cryptes où les premiers chrétiens se cachaient lors des persécutions. »

De ces anciennes galeries très rarement visitées, nous n'aurions pu donner aucune description, sans l'amabilité de M. Bonfand, lequel nous fit connaître qu'il avait pénétré dans l'intérieur, lors d'une visite faite il y a cinq ans; mais, que pour être agréable à la Societé d'Histoire et d'Archéologie de son pays, il y retournerait avec ses deux fils; ce qu'il a fait le cinq juillet 1903.

La relation de sa dernière visite est la suivante:

« Partant de Bramans à 5 heures du matin, nous arrivons à 6 heures à la Chapelle de Notre-Dame de Délivrance, et à 7 à la première entrée des anciennes mines dites du Colombier. Cette ouverture de galerie, que l'on prendrait tout d'abord pour un trou de renard ou de blaireau, est à 30 minutes environ au Sud-Est de l'ancienne ruine de St-Pierre-d'Extravache et à 20 mètres du chemin conduisant aux châlets de Montbas.

« Nous avons pénétré dans l'intérieur des travaux, en rampant sur une longueur de 20 mètres, et ensuite avons pu marcher accroupis et horizontalement pen-

Digitized by Google

dant 40 mètres, en allant du Nord-Ouest au Sud-Est. A l'extrémité de cette galerie ou boyau, nous trouvons une vaste chambre ou grotte de 10 mètres de hauteur sur 6 à 7 de largeur et de longueur.

« Il y a 5 ans, j'avais visité cette excavation et reconnu du côté Nord, un filon de deux centimètres de plomb argentifère, mais en dernier lieu, nous n'avons pu aborder cet endroit à cause d'un éboulement; nous avons même essayé de faire l'échelle humaine, mais le plus jeune des enfants n'a pu atteindre le sommet.

La galerie et la moitié de cette chambre sont dans des tufs sableux, et l'autre moitié dans le calcaire compact.

« En face de l'entrée, nous avons reconnu, taillée dans le parement, une niche en forme de chaire, un peu surélevée, ayant pu servir soit à un surveillant de travaux, soit à un prédicateur. En revenant sur notre droite, côté sud, nous avons découvert une autre galerie large et haute de 0 m. 50, creusée à la pointerolle, dans laquelle nous nous sommes traînés pendant 15 mètres, débouchant au pied d'une grande cheminée verticale de 1 m. 50 de diamètre, dont on ne peut voir le sommet. Il y a encore les vestiges d'une échelle dite à perroquet; c'est-à-dire un tronc de sapin avec des chevilles le traversant, assez fortes pour supporter le poids d'un homme, et dépassant de chaque côté pour placer aisément le pied. Cette échelle mesure environ 15 mètres, mais elle a dû être plus longue car elle n'atteint pas le couronnement; elle a dû pourrir par le bas et s'affaisser.

« Du pied de cette cheminée, en allant vers l'Est, nous avons descendu quelques escaliers taillés à la pointerolle, dans la roche dure, et sommes arrivés après quelques mètres de marche, dans une excavation formidable de 15 mètres de hauteur sur 10 au moins de largeur et de longeur; de gros blocs tombés de la couronne, nous faisaient craindre pour notre sécurité,

Digitized by Google

d'autant plus que dans cette vaste crypte les parois sont en grande partie composées de tufs. La sole, ainsi que le côté Nord, sont des bancs de calcaire compact contenant quelques paillettes de galène. Dans cette grotte, se trouvait une échelle des plus primitives : 2 troncs de mélèze avec des entailles et des traverses fixées à l'aide de chevilles en bois ; il y a aussi plusieurs autres morceaux de bois ronds, et notamment une grosse souche qui nous a paru avoir été placée pour faire du feu.

« Prenant notre gauche, en marchant sur les bords de manière à éviter tout accident, nous avons vu une entrée de galerie à pente très rapide, mais complètement éboulée. Continuant l'exploration, nous rencontrâmes une petite ouverture dans laquelle s'introduisit le plus jeune des enfants, qui après avoir parcouru 15 mètres environ en rampant, nous prévint qu'il était arrêté par des déblais ; mais qu'avec son piolet il allait essayer de dégager la sortie. En effet, quelques instants après, l'ouverture faite nous livra passage, nous conduisant dans la première grotte visitée, dans laquelle se trouve la chaire ; nous sommes ressortis par le même boyau qui nous avait permis d'entrer.

« Ce qui frappe et laisse supposer que ces travaux ont été exécutés à des époques très reculées, c'est que l'on ne reconnaît plus, à l'extérieur, aucune trace de remblais ; et pourtant, de ces nombreuses excavations sont sortis un nombre considérable de mètres cubes de matériaux ; mais se trouvant sur le bord d'un couloir, on peut admettre qu'ils ont été emportés par les eaux provenant de la fonte des neiges.

« Je ne comprends pas que l'on ait pu faire des travaux aussi importants pour ne trouver que d'aussi faibles traces de plomb argentifère, à moins qu'il y ait des filons actuellement invisibles.

« Ces galeries ont été visitées, car nous avons trouvé des morceaux de ficelle complètement pourris, le long

Digitized by Google

du boyau d'entrée. Il paraîtrait que l'explorateur avait craint de se perdre.

« Peu après, nous sommes partis pour aller reconnaître les autres travaux situés à une demi-heure en longeant les coteaux, vers l'Est. Sur un plateau, se trouve un puits creusé à la pointerolle, de 15 mètres de profondeur, sur le bord duquel se trouve un gros sapin, semblant avoir poussé là exprès pour fixer la corde; il nous permit de descendre au fond. Arrivés au pied, on voit une galerie en pente descendante sur 5 mètres de longueur, dans laquelle nous pénétrons en nous aidant des coudes et des genoux; cette galerie se prolonge ensuite horizontalement sur 10 mètres environ, creusée moitié dans le tuf, moitié dans le calcaire dolimitique. Nous n'avons pu, dans ces travaux, reconnaître aucune trace de minerai, pas plus que dans un boyau tracé à deux mètres au-dessus.

« Il est très dangereux de pénétrer dans ces anciens vides et à plus forte raison d'y séjourner par suite du manque d'aération. Nous trouvâmes de nombreux ossements de bestiaux ou autres, tombés dans ce puits dont l'ouverture est à fleur du sol, et ne pouvant ressortir ni être entendus de personne, sauf des chauves-souris qui ont élu domicile dans ces vides, comme le prouve la capture d'une très grosse.

« La commune de Bramans agirait prudemment en établissant une barrière sérieuse autour de ce puits.

« A environ 50 mètres en aval (côté Italie), se trouvent des traces d'une autre galerie d'environ 10 mètres se dirigeant vers les travaux précédents.

« D'après les habitants de la région, il y aurait des mines d'or cachées dans ces excavations. Des historiens rapportent que ces nombreux trous et grandes chambres ont été creusés pour servir de refuge lors des invasions des barbares ou des révolutions.

« Dans les premiers travaux décrits, il est certain que si l'on pouvait atteindre le sommet de la grande

Digitized by Google

cheminée verticale, on trouverait d'autres excavations et galeries ayant une sortie extérieure, ce qui le confirme, est la facilité avec laquelle nous respirions.

« M. Bonfand ajoute, que selon lui. certains objets de valeur, argenterie, vaisselle. etc., doivent encore se trouver dissimulés dans l'intérieur.

« Dans les temps anciens, St-Pierre-d'Extravache était certainement le point le plus important des environs. Ces hypothèses sont justifiées par les ruines d'une église dont la construction date d'une époque reculée. Le clocher encore droit ne menace point encore de tomber; la flèche est en tuf et les boiseries relativement bien conservées. Les cloches, aux dires des paysans, ont été enterrées lors de la Révolution, pour les soustraire au pillage, mais je crois plutôt qu'elles furent brisées et les morceaux vendus. La voûte du chœur existe encore, nous avons remarqué sur le fond: des peintures en pied bien conservées, représentant St-André, St-Philippe, St-Thomas et quelques autres portant la barbe très longue. La plaque de l'autel est un monolithe en gypse rouge de 0 m. 15 d'épaisseur. Les matériaux employés à la construction proviennent des environs.

Le mas de St-Pierre d'Extravache est sur les alluvions glaciaires; il est appelé à disparaître, car la désagrégation de ce terrain se produit avec rapidité sous l'action des eaux. Actuellement l'église n'est plus qu'à 30 mètres environ de ces éboulements ainsi que la chapelle de Notre-Dame-de-Délivrance ».

Nous allons ajouter quelques observations personnelles. Les échantillons de roches qui nous ont été remis représentent des tufs calcaires, devant appartenir à la formation quaternaire. et des calcaires plus ou moins magnésiens de l'époque du Trias.

Ces tufs forment une masse homogène, jaunâtre, et proviennent sans doute de sources abondantes ou nombreuses passant à l'intérieur dans des bancs calcaires,

Digitized by Google

qui tenaient à ce moment en solution, une grande quantité de carbonate de chaux à l'état poussiéreux qui, étant venues déboucher à l'air libre en formant un lac, ont perdu l'acide carbonique en excès qui s'est évaporé et le calcaire s'est déposé en donnant naissance au tuf indiqué. C'est un dépôt léger, rarement caverneux dans notre cas; on pourrait dire très sablonneux, contenant quelques grains de quartz ou silice.

Notre savant Président, M. le Chanoine Truchet, a publié dans ses Récits Mauriennais, quelques pages sur St-Pierre-d'Extravache; nous en indiquons quelques passages:

« La tradition met en ce lieu la première Eglise chrétienne de la Maurienne, bâtie au premier siècle par les saints Elie et Milet, disciples de St-Pierre et venus avec lui de la Palestine. Cette tradition est acceptable, mais elle était autrefois enjolivée de détails merveilleux :

« Que Dieu, en vertu de sa toute puissance et dans de secrets desseins, a transporté par les mains de disciples des apôtres Pierre et Paul, les saints Elie et Milet, de Jérusalem au lieu appelé St-Pierre-d'Extravache, un coffre de bois incorruptible rempli d'objets sacrés. Qu'en ce lieu vivaient retirés du monde, des chrétiens qui avaient fui la persécution; que dans ce coffre, il y avait des vases d'or et d'argent, des reliques de la vraie croix, de la couronne d'Epines, etc. etc.;

« Qu'Elie et Milet y moururent et y furent enterrés, que par crainte des païens le coffre fût caché dans le tombeau et placé entre les deux saints, que les moines furent martyrisés par les Sarrasins. »

Que conclure de ce qui vient d'être décrit? Nous allons donner notre avis:

Il est peu probable que les habitants de cette localité importante dans les premiers siècles de l'ère chrétienne aient creusé ces galeries dans le but d'exploiter des mines. Deux hypothèses sont admissibles:

1° Les premiers chrétiens, fuyant les persécutions,

Digitized by Google

seraient venus dans ces lieux solitaires et éloignés, et malgré cet éloignement, ils auraient été découverts et menacés; qu'alors, prévoyant les violences auxquelles ils seraient en butte, ils songèrent à se construire des retraites souterraines afin de se mettre à l'abri, ainsi que leurs biens les plus précieux. Cela paraît logique, car la description faite ne relate certainement qu'une infime partie des vastes souterrains creusés à l'intérieur. Que retrouverions nous si nous pouvions placer une échelle dans la grande cheminée verticale? Probablement des vastes abris aboutissant, par des boyaux, à des sorties habilement dissimulées dans des endroits plus ou moins accessibles de la montagne.

Ces catacombes étaient facilement défendables par suite des faibles dimensions de la galerie d'entrée, ne permettant que l'accès d'une seule personne à la fois. Il est probable que certaines sorties n'étaient connues que des principaux chefs de la localité;

2° Cette bourgade, située sur la route de France en Italie, devait être fréquemment visitée par les diverses troupes mercenaires se rendant d'un pays dans l'autre; troupes peu disciplinées, se livrant au pillage. Ce qui expliquerait, d'une façon toute aussi plausible, la construction de ces catacombes dans le but qu'auraient eu les habitants de se soustraire aux violences de la soldatesque. Il se peut, comme nous l'avons dit précédemment, que ces cryptes, creusées pour servir d'abri à l'époque des persécutions religieuses, aient été utilisées lors des invasions si fréquentes des Barbares ainsi que pendant les révolutions.

En ce qui concerne l'exploitation de la mine de plomb argentifère, il est à supposer que sa découverte est due au hasard, lors du creusement des grottes dans le tuf. La pauvreté du filon dans ces calcaires magnésiens ferait croire que l'extraction a été peu importante; mais nous n'affirmons rien.

Sur le plateau, les puits et galeries démontrent que

Digitized by Google

ce sont de vraies recherches de mines, probablement faites par les Sarrazins réfugiés dans les montagnes des Alpes, après leur défaite, dans la célèbre bataille de Tours, qui ayant eu connaissance par les habitants du pays, du filon exploré dans la première chambre, ont voulu le reconnaître sur d'autres points.

Pour terminer ces notes, nous ferons remarquer que les habitations de Bramans sont couvertes à l'aide de *lozes*, ou ardoises très grossières, exploitées dans le pays. Elles ont une épaisseur moyenne de 0 m. 025, sans aucune régularité à cause de l'impossibilité de les équarrir, et se recouvrent à la longue d'une couche de mousse qui donne aux maisons isolées ainsi qu'aux villages, un aspect peu agréable à la vue. De plus, pour supporter ces plaques, il faut de très fortes charpentes, une faible inclinaison pour qu'elles ne glissent point ne pouvant être clouées, et, conséquemment, les neiges, abondantes dans ces régions élevées, s'accumulent pendant l'hiver, exercent encore une pression considérable, et causent de l'humidité dans l'intérieur.

La raison qui nous avait été donnée en 1893, sur l'emploi de semblables couvertures, était que, par suite des grands vents qui règnent dans la Haute-Maurienne, les ardoises ordinaires seraient enlevées rapidement. Or, la vitesse moyenne du vent doit être de 10 mètres par seconde (hors les tempêtes), ce qui occasionne une pression de 14 kilogrammes par mètre carré sur la surface choquée directement; nous pensons, que si l'on prend à St-Julien des ardoises *témoninches* de 6 millimètres d'épaisseur pesant environ 2.000 kilogrammes le millier, si on les fixe à l'aide de crochets employés à cet usage et qu'on donne aux toits une pente plus grande, de 0 m. 60 à 0 m. 75 par mètre, pour que les eaux et les neiges ne séjournent pas, on n'aurait rien à craindre du vent.

Digitized by Google

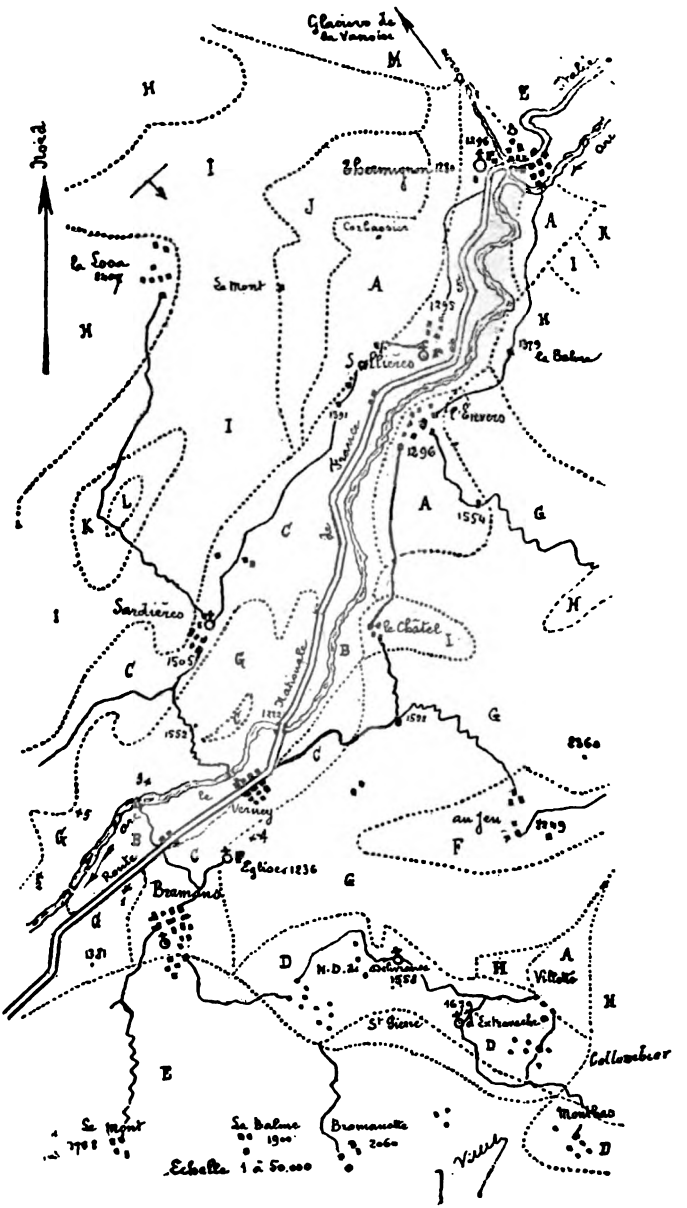

Digitized by Google

Légende de la carte

Terrain moderne	A	Cônes de déjection — Eboulis — Limons.
	B	Alluvions modernes de la rivière et des torrents — Dépôts grossiers contenant beaucoup de roches erratiques entraînées par les eaux.
Terrain quaternaire	C	Alluvions anciennes — Dépôt de cailloux roulés, graviers et amas terreux, très fortement agglomérés par un ciment siliceux.
	D	Dépôt glaciaires anciens — Blocs erratiques recouverts par la végétation.
Terrain du Trias	E	Schistes lustrés et calschistes.
	F	Schistes argileux bigarrés (lilas, verdâtres) — Cargneules (1).
	G	Gypse.
	H	Calcaires compacts et calcaires dolomitiques (magnésiens).
	I	Marbres phylliteux calcaires à bandes siliceuses — Schistes plus ou moins fissiles (Lozes) — Cargneules.
	J	Cargneules — Calcaires phylliteux — Nous avons un échantillon d'une variété de marbre calcaire à rognons siliceux, de Sollières-Sardières, avec empreintes de petites algues calcaires (Dactylopora).
Terrain cristallin	K	Quartzites (agrégats cristallins et compact de quartz en grains irréguliers).
	L	Poudingues phylliteux et schistes chloriteux.
	M	Schistes cristallins avec feldspaths.
1, 2, 3, 4, 5.		Carrières de gypse des Avenières, de Plan-génier, des Chaudannes et du trou-du-Renard — Four à chaux.

(1) Cargneules — Dolomies caverneuses et cloisonnées, rudes au toucher, à aspect coriacé, associées parfois aux gypses.

Digitized by Google

Un mètre carré de couverture exige 19 à 20 phyllades, ce grand recouvrement étant nécessaire à cause de la capillarité qui tend toujours à faire monter l'eau entre les ardoises; le poids serait de 40 kilogrammes, et la valeur à Bramans de 1 fr. 65. Quelques rares maisons sont couvertes ainsi, mais si la pente paraît bien comprise, il n'en est point de même de l'épaisseur à donner aux ardoises.

En lozes, pour couvrir un mètre carré, il faut 2 mètres carrés 25, soit en tenant compte de l'épaisseur et de la densité des schistes, un poids de 150 kilogrammes. La valeur est peu élevée, car ces lozes sont achetées à 1 fr. 50 la toise carrée du pays (3 m.25), ou ce qui revient à 1 fr. 03 le mètre carré de couverture.

La surface à couvrir serait un peu plus grande avec des témoninches à cause de la pente rapide des toits, mais le cube des bois et voliges serait de beaucoup inférieur, même les épaisseurs des murs dans les nouvelles constructions; la pose infiniment plus commode et moins coûteuse avec des litteaux de 0 m. 04 sur 0 m. 06.

On aurait des couvertures très élégantes, tout aussi solides et ne gardant pas la neige pendant l'hiver.

De ces quelques considérations, il est permis de supposer que l'emploi des lozes (en dehors des châlets de montagne), tient à un motif très louable : l'économie; mais les ardoises donneraient un aspect riant et heureux à cette vallée de la Haute-Maurienne, cadrant très bien avec sa belle, saine et vigoureuse population.

Séance du 2 Novembre 1903

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

Le Président ouvre la séance et prononce l'éloge de notre regretté confrère, M. le Docteur Gravier.

Digitized by Google

« L'année 1903, dit-il, aura été bien dure pour notre compagnie. A la perte de M. Arnaud elle a ajouté, pendant nos vacances, celle de M. le Docteur Emilien Gravier. Eloigné de St-Jean, absorbé par ses multiples fonctions, il n'avait eu que tard le loisir et l'occasion d'étudier de près notre Société, d'apprécier ses travaux et son profond patriotisme mauriennais. Ce n'est que le 1er juin 1896 qu'il entra dans nos rangs. Huit jours après, nous allâmes à Modane donner une séance publique et je suis bien sûr qu'aucun de ceux qui ont pris part à cette excursion n'ont oublié l'accueil que nous fit notre cher confrère, ni cette salle comble et si attentive à nos récits d'histoire locale, qu'il avait convoquée à la mairie.

« Emilien Gravier naquit à Lanslebourg le 9 mars 1833. Il fut reçu docteur en médecine à l'Université de Turin et se fixa à Modane. Il y conquit de suite l'estime, la confiance, les sympathies publiques : il suffit de dire que, pendant une quarantaine d'années, il fut maire de Modane et conseiller général du canton.

« Il y a deux ans, il vint à St-Jean prendre un repos bien mérité. Jusque-là nous ne l'avions guère vu que dans nos excursions annuelles. Il fut dès lors assidu à nos séances et plus vivement intéressé aux travaux de la Société. Il prit encore part, le 30 juin, à l'excursion de Bramans et Termignon. Le 16 août, il fut enlevé à sa famille, à ses amis, à son pays. Les funérailles ont été une éclatante manifestation d'estime et de regrets. La Société d'histoire présente à Mme Gravier, à M. François Gravier, notre collègue, et à toute la famille la bien sincère expression de ses douloureuses sympathies. »

M. le Président donne ensuite la liste des ouvrages reçus du 1er juin au 2 Novembre. Il signale particulièrement l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, 4e volume, liv. 13, 14, 15, contenant les familles de Morand, More, de Morel, de Morestel, qui a donné au siège

Digitized by Google

épiscopal de Maurienne Pierre de Morestel (1258-1261), dont on voit le blason à la galerie des stalles de la cathédrale de St-Jean, à laquelle elle a fourni plusieurs chanoines, de Motz, de Mouxy.

Le Secrétaire fait part à la Société que M. Alexandre Bonnet, trésorier, se démet de ses fonctions pour des raisons de santé. L'assemblée, en témoignant à M. Bonnet ses sentiments de reconnaissance pour le soin avec lequel il a, pendant plusieurs années, géré nos finances, nomme, pour le remplacer, M. François Gravier, pharmacien.

Le Président met sur le tapis une question du plus haut intérêt pour nous. Le 3 janvier 1905, la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne entrera dans sa 50e année. Convient-il de célébrer ses noces d'or en 1905 ou en 1906 ?

L'assemblée se prononce pour la première de ces dates, parce que ce choix fournit à chacun de nous une chance de plus d'être encore de ce monde et d'être présent au rendez-vous. Elle nomme, pour élaborer le programme des fêtes, une commission composée des membres du bureau, auxquels sont adjoints M. le Docteur Fodéré et M. le Chanoine Richard, curé de la cathédrale.

Le reste de la séance est consacré à la lecture d'un mémoire de M. le Chanoine Truchet intitulé *Serfs et hommes-liges* de la cathédrale de Maurienne au XIIe siècle. L'auteur expose la condition, généralement mal connue, des serfs au moyen âge et cite le cas d'un homme libre qui, par intérêt ou spéculation, achète la servitude.

On lit aussi quelques notes transcrites par M. l'abbé Pommet des archives de la paroisse de St-Jean-d'Arves, sur le passe-port accordé au curé Rambaud en mars 1793, sur la destruction des cloches, etc.

Digitized by Google

Séance du 4 Janvier 1904

Présidence de M. le Chanoine Truchet.

Le Président ouvre la séance et présente à la Société les souhaits de quelques-uns de ses membres dont le séjour est éloigné de St-Jean. Il exprime ses vœux personnels pour la prospérité de notre Société d'histoire, qui a atteint sa 49e année et célébrera en 1905 ses noces d'or. Il esquisse, en quelques mots, le programme de cette fête, à laquelle il conviendrait de donner quelque éclat. Voici les principaux articles de ce programme, approuvé par la commission nommée à cet effet dans la séance de Novembre.

NOCES D'OR

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

Fondée le 3 Janvier 1856

Lundi 31 Juillet et Mardi 1er Août 1905

sauf une autre détermination ultérieure

(Une invitation et le programme seront envoyés, quelques mois d'avance, à tous les membres actifs et honoraires de la Société)

Lundi 31 Juillet :

Matin, 10 heures : Service solennel pour tous les membres défunts de la Société, dans la cathédrale.

Digitized by Google

Soir : 5 heures, séance publique à la mairie. — Allocution du président. — Résumé de l'Histoire et des Travaux de la Société. — Etymologie du nom de Maurienne, par le chanoine Truchet. — Les écoles de St-Jean, par M. l'abbé Gros.

Mardi 1er août :

Matin, 9 heures : Excursion historique et archéologique dans la ville. — *1re Station :* Entrée de la ville du côté d'Arvan : voie romaine, pont d'Arvan, couvent des Capucins, Collège Lambert.

2e Station, devant le cimetière : St-Christophe, maison du Mollard, maison du Pont et Séminaire, maisons d'Albiez, Baptendier et d'Arves, la Reclusière, l'Orme.

3e Station, place de l'Hôtel-de-Ville : *Platea mali consilii,* correrie, porte Marenche, évêché, cimetière ancien, Notre-Dame, visite de la cathédrale et du cloître.

Midi : Banquet.

M. le Chanoine Truchet communique un document historique qui tranche d'une manière péremptoire une question passionnant quelque peu l'opinion publique en ce moment : la propriété du champ de foire. Par le contrat d'affranchissement des droits seigneuriaux de l'Evêché du 25 Juillet 1768, Deschamps notaire, « l'évêque cède à la ville : 1° tout le droit que la mense avait ou pouvait prétendre sur le *Grand Pré* autrement appelé le *Pré de foire,* soit le *Pré de Maurienne,* qui est au-dessous de la dite ville, de la contenance de 6 journaux 706 toises. »

Sur la présentation de MM. Richard, curé de la cathédrale et Gros, professeur au Petit Séminaire, la Société reçoit comme membre effectif M. Joseph Pollien, ancien négociant à Lyon, aujourd'hui rentier à

Digitized by Google

Termignon.

M. le Chanoine Truchet communique l'acte ci-après qui complète un peu le compte-rendu de la visite que nous avons faite en 1897 aux ruines du couvent des Cordeliers de la Chambre. Il est intitulé: « Acte de réception en religion pour discret Mathieu, fils d'honorable Jean Pierre Opinel d'Albiez-le-Vieux. » Il fut reçu le 22 décembre 1698, dans le réfectoire du couvent par Me G. B. Arnaud, notaire à La Chambre (1).

Après avoir expliqué que Mathieu Opinel a depuis longtemps pris la résolution de se faire religieux dans le couvent de La Chambre et plusieurs fois sollicité le Père Gardien de le recevoir, l'acte donne ainsi les conditions de son admission.

Au nom de la communauté, les religieux présents, qui sont les RR. PP. Jean François Blanchet, gardien; Antoine Maffé, docteur en théologie ; François Bart, vicaire; Augustin Jacob, procureur; Antoine de Saint-Bonet et Louis Gravier, « accordent au dit discret Mathieu Opinel, suivant son zèle, dévotion et humble réquisition de luy donnent l'habit de novice de frère lay audit couvent, et traitter et nourrir comme leur frère conformément à leur reigle et constitution. » De son côté, le père du postulant, « pour ayder son fils à exécuter son pieux dessein et voyant la nécessité qu'il y a au dit couvent de La Chambre, a promis et promet... de donner par aumône au dit couvent, scavoir la somme de mille florins de Savoye de principal payable huit jours devant sa profession qui sera dans une année prochaine... plus cent florins pour son lict et meubles, payables au sus dit terme, plus la somme de deux cents florins pour la pension de l'année de son noviciat..... avec vingt-cinq florins pour l'achat des livres, payables les susdites deux sommes présentement et réellement... »

(1) Archives du Tribunal de St-Jean. Registres de l'Insinuation, 1698, fol. 387.

Digitized by Google

Les témoins de l'acte sont noble Jean Claude Thovex, sieur Pierre Joseph Thovex son frère, et honorable Jean-François Opinel, bourgeois de la cité de Saint-Jean, frère du novice.

Le reste de la séance est consacré à la lecture du rapport de M. le Chanoine Brunet, Supérieur du Petit-Séminaire, sur les fouilles qu'il a pratiquées à la cathédrale en 1902, pour découvrir la crypte de notre antique église.

Au sujet de ces travaux et des conclusions de ce rapport, M. le Chanoine Truchet, qui vient de publier, dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (1), une étude historique et archéologique sur la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, ajoute quelques observations qui se résument ainsi :

Il n'a aucune connaissance d'un enfoncement ayant existé dans l'avant-chœur, mais il a vu la porte en forme de trappe. Si elle couvrait l'œil-de-beuf dont parle M. Angley, il est manifeste que cet œil-de-beuf n'avait jamais servi de voie d'accès à la crypte.

Cet accès ne peut avoir été par l'escalier de la chapelle Ste-Thècle. Cet escalier, qui conduisait à la salle située sur la chapelle, a été construit quatre siècles après la destruction de la crypte et il ne descendait pas au-dessous de la chapelle. Il est possible qu'un trou ait existé dans le plancher de celle-ci et qu'il y ait un vide plus ou moins grand entre lui et le sous-pied ancien.

Le sommet de la crypte ne devait pas dépasser de beaucoup l'alignement des stalles. Elle s'étendait certainement sous l'avant-chœur tout entier et par conséquent sous la première travée de la nef, dont l'avant-chœur a été diminué en 1826. C'est là que se trouvaient l'escalier et l'entrée de la crypte, et les murs en sous-sol de l'ambon. La reconstruction de celui-ci, après le désastre de 1034 et l'abandon de la crypte, a

(1) IVe série, t. X, 1903.

Digitized by Google

pu occasionner le lacis de murailles qui y existe. Le remblais de pierres et de terres date très probablement des travaux faits en 1826.

Séance du 1er Février 1904

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès verbal de la dernière séance, dont la rédaction est approuvée.

Il communique la note suivante envoyée par M. Max Bruchet, le distingué archiviste de la Haute-Savoie, qui l'a recueillie dans les archives de Turin : « En 1434, le prince de Piémont, le futur duc Louis, alors lieutenant général de son père Amédée VIII retiré à Ripaille, se rendant en Italie, passe, le 10 décembre, à St-Jean-de-Maurienne, visite les reliques de la cathédrale et ordonne à son trésorier général Antoine Bolomier de donner pour cette visite 22 deniers gros, ainsi que nous l'apprend le compte de celui-ci, conservé aux archives curiales. »

Sur la présentation de MM. Francois Gravier et Achille Gorré, l'assemblée vote l'admission comme membre effectif de M. l'abbé Alfred Gravier, licencié en théologie et en droit canon, professeur au Grand Séminaire.

Deux intéressantes communications sont faites : 1° Le Cartulaire de Maurienne, notes et rectifications, par M. le Chanoine Truchet. Au sujet du nom de lieu *Brévière* dont il est parlé dans ce travail, M. l'abbé Gros donne l'étymologie suivante: *Verveearium* (vervex, mouton), Berbecarium, « pâturage pour les brebis. » 2° Biographie de R. Esprit Combet, par M. l'abbé Mottard, vicaire à Lanslevillard.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière

Digitized by Google

séance, M. Truchet Florimond communique à la Société l'agréable nouvelle que notre distingué Président, M. le Chanoine Truchet, vient de recevoir de l'Académie de Savoie, dont il est membre effectif, la médaille d'or de la fondation d'Albert Metzger. On applaudit à cette nouvelle distinction accordée à M. le Chanoine Truchet, comme la légitime récompense de ses nombreux travaux d'histoire mauriennaise, dont l'ensemble ne comprend pas moins de quatre mille pages.

Conformément au règlement, M. François Gravier, trésorier de la Société, expose notre situation financière, qui est assez bonne pour nous permettre prochainement l'impression d'un nouveau volume, dont les matériaux sont déjà prêts.

La *Société Gorini*, récemment fondée, sous le patronage du savant de ce nom, dans le diocèse de Belley, pour la recherche et la publication des documents relatifs à l'histoire religieuse, nous propose l'échange du bulletin trimestriel qui lui sert d'organe avec les travaux de notre Société. L'assemblée, considérant que ces échanges intellectuels entre sociétés voisines ne peut qu'avoir de bons résultats, accepte avec plaisir cette proposition.

L'ordre du jour appelle la fixation de la date et le choix de la localité pour notre excursion traditionnelle.

Considérant que les localités les plus importantes situées dans la plaine ont déjà reçu notre visite, la majorité donne la préférence à Valloires parmi les communes de la montagne, parce que cette commune est riche en souvenirs historiques, d'un accès relativement facile, qu'elle est fréquentée en été par de nombreux touristes. Quant à la date, elle est fixée au mardi 26 juillet, sauf modification ultérieure.

M. le Chanoine Truchet communique une inscription récemment découverte, dans les combles du palais épiscopal, par M. le Chanoine Durand, chancelier de

Digitized by Google

l'évêché.

Cette inscription, dont le texte est malheureusement mutilé et dont il est impossible de préciser la signification est gravée en lettres d'or sur une ardoise écornée à l'angle droit de la base et mesurant 71 centimètres de long sur 45 de large.

Autant qu'on en peut juger par les fragments qui nous restent, c'est une dédicace latine de M. Hercule Bezetti (1658-1686) aux saints protecteurs du diocèse de Maurienne. « Divis Joanni Baptistæ prœcursori, Tigri nobili virgini Valloviensi, quæ ipsius pollicem et partem digitorum qui meruerunt Domini verticem tangere in Jordane flumine Alexandria periculosa et longa peregrinatione votis, suspiriis, lacrimis et gemitibus inenarrabilibus, per semitas miraculorum, huc detulit; Guntramno regi cathedralis fundatori et protectori. Hercules Berzettus episcoporum minimus seriem... »

M. l'abbé Gorré, professeur de Seconde au Petit-Séminaire, dépose un mémoire sur l'instruction primaire à Albiez-le-Jeune, mémoire dont l'examen est confié à MM. Fodéré, Gravier François et Gros.

La séance se termine par la lecture du mémoire de M. l'abbé Mottard sur Esprit Combet. On suit les démêlés du curé de Lanslevillard avec les Feuillants de la Novalaise au sujet de la dîme, l'organisation de la Confrérie du Saint-Esprit qui n'est pas complètement éteinte même aujourd'hui, les privilèges accordés à Lanslebourg et à Lanslevillard en raison des services que leurs habitants rendaient aux voyageurs passant le Montcenis, les coutumes funèbres anciennes et modernes dans la dernière de ces paroisses.

Digitized by Google

Séance du 11 avril 1904

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

Le Vice-Président ouvre la séance et prononce un court éloge de notre regretté confrère, M. le Chanoine Charvoz, dont nous avons suivi le convoi funèbre ce matin même.

M. Charvoz Joseph est né le 8 Novembre 1832, à St-Marguerite (Orelle), paroisse qui a donné beaucoup de prêtres à l'Eglise. Il fit ses études au Collège royal de notre ville (aujourd'hui Petit Séminaire), et s'y fit remarquer par l'aménité de son caractère et ses succès littéraires qui laissaient deviner, dans le jeune élève, le poète fin et délicat qu'il devait être plus tard.

Après son temps de vicariat, il fut curé de Grignon, poste qu'il occupa une quinzaine d'années. Forcé de renoncer au ministère paroissial à cause d'une fatigue de la voix, il accepta les fonctions de professeur de Sixième au Petit Séminaire.

Doué d'un goût très sûr, poète excellent dans le genre sérieux comme dans le genre badin, lauréat de l'Académie de Savoie qui avait accordé une mention honorable au poème héroï-comique de *Tempestas* et de l'Académie Salésienne qui avait couronné l'*Ode à Léon XIII,* il était tout désigné pour occuper une chaire de littérature ; mais sa modestie le retint toujours dans ce qu'il appelait plaisamment l'enseignement des *grosses lettres.*

Après 14 ans de ce pénible labeur, il songeait à prendre un repos bien mérité; mais au lieu du repos, on lui confia les délicates fonctions d'aumônier des Religieuses de St-Joseph, fonctions qu'il exerça jusqu'au jour où la mort nous le ravit (9 avril).

M. Charvoz appartenait à la Société depuis le 2 mars 1884. L'archéologie est une science trop sévère et trop rébarbative pour un poète. Aussi M. Charvoz

Digitized by Google

ne fut pas de ceux qui font leurs délices d'un objet antique ou d'un vieux parchemin. Mais il s'intéressait à nos travaux, chantait l'archéologie et les archéologues dans ses pièces humouristiques dont il assaisonnait nos banquets et qu'on aime à retrouver dans les comptes-rendus de nos excursions annuelles. La Société perd en lui un de ses membres les plus remarquables par la culture littéraire, un des plus sympathiques par la douceur du caractère et le charme des relations.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire, qui achève la lecture de la biographie d'Esprit Combet, que l'on suit dans son exil pendant la Révolution et à son retour à Lanslevillard, où il expira le 30 juillet 1814. L'assemblée vote l'impression de ce mémoire.

On lit encore une note de M. le Chanoine Truchet sur la mortalité occasionnée par la guerre et la peste à Fontcouverte, vers la fin du 16e siècle.

N. B. — L'excursion à Valloires, dont il a été question dans le procès-verbal de la séance du 7 mars 1904, n'a pu avoir lieu par suite du décès du Président de la Société, survenu le 19 juillet.

Digitized by Google

MÉMOIRES

Les sujets ducaux de la Mestralie de La Chambre (1)

Le domaine direct des princes de Savoie dans l'arrondissement actuel de St-Jean-de-Maurienne, se composait de deux châtellenies; la châtellenie de Maurienne et celle d'Aiguebelle. La première se divisait en quatre mestralies dont les chefs-lieux étaient Termignon, Modane, St-Michel et La Chambre.

Cette dernière mestralie comprenait les sujets et les fiefs ducaux disséminés dans les vingt paroisses situées entre Hermillon et le pont d'Epierre et dont, pour chacune, la moyenne partie dépendait, en fief direct, des seigneurs de la Chambre. Il y avait donc en chacune de ces paroisses et sur le même territoire deux communautés distinctes ayant leur conseil, leur syndic, leur administration à part. Pour les distinguer, on disait: les *ducaux* et les *chambrains*. Les princes de Savoie possédaient dans le bourg de la Chambre une maison forte, qne je trouve mentionnée dans une charte du 2 septembre 1321, faite par Humbert de la Salle, châtelain de Maurienne, qui y résidait en ce moment-là.

De leur côté les seigneurs de La Chambre avaient en qualité de vicomtes de Maurienne, des fiefs, des hommes, des droits divers, épars dans les trois autres mestralies de Maurienne, soit du pont de Villard-Clément au Montcenis, et constituant une châtellenie dont le siège était à Avrieux. Dans cette paroisse et à Bramans les sujets *chambrains* formaient la grande majorité de la population.

(1) Archives de l'église de Montvernier.

Digitized by Google

Comme bien l'on pense, l'accord le plus parfait ne régnait pas toujours entre les représentants des deux seigneurs, les syndics et les membres des deux communautés vivant dans le même territoire, ayant parfois des intérêts opposés, toujours des intérêts communs qui exigeaient qu'elles eussent des assemblées communes. Les rivalités politiques qui divisèrent si souvent les maisons de Savoie et de La Chambre, le suzerain et le vassal, avaient nécessairement leur répercussion dans les paroisses où leurs sujets étaient mêlés. Mais ce n'est pas à cet ordre de faits que se rapportent les quatre chartes dont je veux parler ici et qui concernent les sujet ducaux de la mestralie de La Chambre.

I

FRANCHISES

La première charte de franchises, que je connaisse, accordée à cette mestralie, est datée de Chambéry le 18 avril 1346 (1). Les habitants s'étaient plaints que, dans les causes civiles aussi bien que dans les causes criminelles, sans qu'il y eût ni dénonciation ni plaintes, les officiers du comte de Savoie ouvraient d'office des enquêtes qui leur imposaient des frais considérables par l'abondance des citations, dépositions, défenses, appositions de sceaux, mémoires et écritures de tous genres que les plumitifs du XIVe siècle excellaient déjà à multiplier.

Amédée VI fit droit à leur requête et statua que dorénavant, dans les causes civiles, on ne ferait d'enquête que lorsqu'il y aurait recours de l'une des parties. Cette concession, dit-il, prive ses finances d'un

(1) Archives de l'église de Montvernier.

Digitized by Google

revenu ; mais il veut avant tout remplir son devoir qui est de défendre ses sujets contre toute oppression et d'améliorer leur condition. Comme il n'avait pas encore atteint sa majorité, la charte porte la confirmation des deux tuteurs, Louis de Savoie, seigneur de Vaud et Amédée comte de Genevois.

La pièce est courte ; nous l'insérerons dans la partie du bulletin réservée aux documents, comme type de cette espèce de chartes.

Ma seconde charte est datée de Conflans le 11 août 1391 (1). Elle est commune aux deux mestralies de La Chambre et de St-Michel. Profitant des embarras d'argent dans lesquels se trouvait Amédée VII et d'une demande de subside qu'il avait adressée à ses sujets du comté de Savoie, elles avaient, selon la coutume, présenté leurs doléances et posé leurs conditions.

« Nous avons considéré, dit le prince, les pertes et les frais considérables que tant nous que nos sujets avons à supporter de ce que les offices de notre comté de Savoie sont obérés de quantités de dettes. Tous nos baillis, juges, châtelains et autres officiers, ne perdant pas de vue l'argent qu'ils ont donné à nous et à nos prédécesseurs à raison de leurs charges, recherchent jour et nuit le moyen de tirer profit de cet argent de quelque manière que ce soit, et nous ne voyons pas qu'ils puissent trouver ce profit autrement que sur nous et sur nos sujets. »

Afin de délivrer ses sujets de ces extorsions, de payer ses propres dettes et de n'être plus obligé de demander ces fréquentes impositions et prestations dont ses officiers abusent pour opprimer le peuple, il a proposé de lui accorder une seule subvention. A quoi les communes ont consenti et celles des mestralies de La Chambre et de St-Michel lui ont offert un florin d'or de ducats par feu pendant sept ans, à l'exception des pauvres.

(1) Archives de l'évêché de St-Jean.

Digitized by Google

On distinguait en Savoie deux sortes de florin : le florin d'or *petit poids,* valant douze deniers gros ou douze sous, le sou valant douze deniers, et le florin d'or de ducats ou florin *bon poids,* qui valait un quart de plus soit quinze deniers gros.

D'après Mgr. Billiet, le florin bon poids de cette époque valait 13 francs de notre monnaie.

« Nous reconnaissons et confessons, ajoute Amédée VII, que ce don a été fait par grâce spéciale et nous n'entendons pas qu'il en résulte aucun préjudice pour les dits bourgeois et leurs communautés dans leurs biens, usages, libertés, franchises... »

La charte renouvelle et confirme les franchises précédemment octroyées : celles accordées par le comte Thomas à la ville de La Chambre de ne payer aucun droit de péage dans toute la Savoie jusqu'au poteau du Bouisson sur le Montcenis ; celles données par Amédée VII à la mestralie de La Chambre d'exemption de toute enquête d'office dans les causes civiles ; celles accordées par le même prince, le 9 février 1364, à ses sujets des paroisses d'Hermillon, Montpascal, Montvernier et St-Colomban des Villards, dont la nature n'est pas indiquée.

Puis viennent de nouvelles et nombreuses concessions :

Les orphelins en âge de pupillarité, les pauvres, les veuves, les sexagénaires ne peuvent être cités hors de leurs mestralies, excepté pour les crimes qui entraînent la peine de mort. Ils sont exempts de tout service militaire.

Pendant ces sept années le comte ne pourra exiger aucune autre taille ou subvention.

Il supprime l'abus introduit par les métraux et autres clercs de se faire payer deux sous par livre dans les transactions fiscales.

Le châtelain, les métraux et autres clercs et officiers ne pourront plus délivrer abusivement des lettres provisoires pour l'administration des personnes et des

Digitized by Google

biens des mineurs et exiger de ce chef un honoraire. Ils attendront l'ordonnance du juge de Maurienne, que les parents et amis des pupilles auront soin de prévenir.

Après trois ans d'exercice, le châtelain de Maurienne, son lieutenant et les clercs des tribunaux seront remplacés; ils ne pourront être de nouveau pourvus de ces charges avant cinq ans. Les métraux, vice-métraux et huissiers n'exerceront que pendant un an et ne seront renommés qu'après dix ans. Tous, le châtelain excepté, avant d'entrer en fonction, prêteront serment de remplir fidèlement leur charge et de respecter les libertés, franchises et coutumes des communes.

Les baillis, juges, châtelains et commissaires ne pourront entamer aucune enquête ou procédure que sur la plainte de la partie lésée; nul n'est obligé de leur répondre, les procédures faites de leur initiative et les jugements rendus sont annulés. Sont exceptés les crimes de faux, d'incendie, d'homicide, de rapt, d'adultère, de vol, de trahison, de violence manifeste et autres entraînant la peine de mort ou de la mutilation.

Excepté dans les cas ci-dessus, les habitants des deux mestralies ne peuvent être traduits hors de leur mestralie; ils ne peuvent être ni incarcérés ni confinés, s'ils donnent caution d'obéir à la justice.

Les héritiers de ceux qui, pendant leur vie, ont passé notoirement pour usuriers ou qui ont fait des contrats dont la nature usuraire était alors publiquement connue, peuvent être recherchés civilement. Dans aucun autre cas on ne peut faire de saisie ou de sequestre sous prétexte de contrats usuraires.

Les poids et mesures marqués aux armes du comte ne peuvent pas être saisis, à moins qu'on ne les soupçonne d'être faux, et, en ce cas, on a huit jours pour les vérifier et poursuivre le propriétaire, s'il y a lieu.

Les reconnaissances des droits féodaux, emphytéoses, etc., ne peuvent plus, après trois ans, être attaquées par les commissaires.

Digitized by Google

Toute saisie faite sans instruction judiciaire préalable est nulle de plein droit, sauf le cas où le saisi est fugitif ou bien ne possède que des meubles qu'il pourrait soustraire à la justice.

M. le comte d'Arves m'a communiqué le *vidimus*, c'est à dire la copie authentique, fait par Guillaume du Verger dans les assises tenues à La Chambre le 4 avril 1450, d'une autre charte du duc Louis, donnée à Genève le 15 mars 1447 et spéciale à la mestralie de La Chambre. Elle concerne les successions. Je la traduis, en supprimant seulement les interminables répétitions du texte.

« Nos chers hommes et sujets, les habitants de la ville et de notre mestralie de la Chambre et les autres propriétaires de maisons et d'autres biens dans le territoire de cette ville et de cette mestralie, se mouvant de notre fief et domaine direct, nous ont exposé que depuis quelque temps la coutume s'est introduite que, quand un de nos sujets immédiats, non noble, vient à mourir, soit intestat, soit après avoir fait un testament, sans laisser ni enfants légitimes, ni ascendants, mais seulement des parents dans les lignes paternelle et maternelle, ou d'autres personnes qui ont droit à leur héritage en vertu d'un testament ou autrement, le châtelain de Maurienne, le mistral et les clercs de la curie de La Chambre font inventaire des meubles, créances, dettes et immeubles de la succession. Ils en font faire estimation par des prud'hommes, les mettent en vente et donnent aux héritiers le prix, souvent inférieur à l'estime, ou ils gardent ces objets et les paient au prix qu'ils veulent. De plus, ils retiennent le sixième de la valeur *(sextum denarium)* pour droit d'investiture. Il est manifeste combien ces pratiques de la cupidité des officiers ducaux sont préjudiciables aux suppliants, qui sont traités comme des taillables et leurs avoirs, comme des biens de main-morte. Il en résulte que les jeunes gens trouvent difficilement à se marier

Digitized by Google

dans les autres mestralies et que le pays se dépeuple de plus en plus, en sorte que le prince subit autant de dommage que les suppliants.

« Nos illustres ancêtres ont déjà condamné et aboli ces coutumes. C'est pourquoi ils nous ont supplié de les abolir, à notre tour, et de supprimer ces inventaires, ces ventes et ce droit du sixième. »

Le prince remarque que ces cas ne doivent pas être bien fréquents et que les héritiers ont moyen de soustraire beaucoup de choses à l'inventaire, ce qui augmente encore les pertes du trésor, qui, entre autres charges, doit payer la dot de sa sœur, la princesse Marguerite, duchesse de Bavière, et faire les frais de l'armée qui va être prochainement envoyée en Piémont.

C'est pourquoi, après avoir pris l'avis de son père, le très saint pape (l'anti-pape Félix), il abolit ces coutumes, supprime l'inventaire, la vente et le droit du sixième et déclare que désormais ses sujets de la mestralie de La Chambre disposeront de plein droit de leurs avoirs dépendant du fief ducal, soit par testament, soit ab intestat, comme ils l'entendront, sous les réserves suivantes :

1° Ils continueront à payer les censes, servis, plaids, laods, vends et autres droits portés par les coutumes autres que celle qui est abolie ;

2° Le domaine continuera à hériter des biens des taillables décédés sans enfants, et des usuriers notoires et autres, selon le droit et la coutume ;

3° L'héritier en ligne collatérale au-dessous du quatrième degré devra payer entre les mains du châtelain de Maurienne un droit fixe de cinq sous forts monnaie de Savoie.

« Nous faisons ces ordonnances, ajoute le duc Louis, tant pour les raisons que nous avons dites que pour la somme de mille florins qu'ils ont versée entre les mains de Jean de Mareschal, notre trésorier général de Savoie. »

Digitized by Google

C'était un assez joli denier. Le florin d'or petit poids de 1407 valait, d'après Mgr. Billiet, 10 fr. 60, en pouvoir d'argent actuel.

Admettons qu'il valût un peu moins en 1447. Il fallait que les extorsions des officiers ducaux fussent terriblement onéreuses, pour que les habitants de la mestralie en payassent si cher la suppression. Heureusement pour eux, le duc Louis avait besoin d'argent, et son père, l'anti-pape Félix, aussi (1).

Louis, ayant reçu la somme convenue, déclare que ces lettres-patentes et tout ce qu'elles contiennent, il l'a pour agréable et ferme, et qu'il le fera observer à perpétuité.

Un point à remarquer, c'est que les successions en ligne directe et même en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré, ne sont frappées d'aucun droit. Le droit fixe qui les atteint au-delà équivaudrait aujourd'hui à 6 fr. 60. On comprend qu'un droit proportionnel eût ramené l'ingérence et les doigts crochus du châtelain, du métral et des clercs ou greffiers.

Dans la Terre Episcopale, c'est à dire, dans les dix-huit communes, la ville de St-Jean comprise, dont l'évêque était souverain, on voit dans les franchises de 1325 que les successions dévolues aux ascendants, aux descendants, aux frères et aux sœurs n'avaient non plus aucun droit à payer du chef de la succession. Les autres héritiers devaient deux sous par livre, soit un dixième de la valeur de l'héritage immobilier. Je n'ai pas trouvé que le droit fixe ait été introduit dans cette partie de la Maurienne, où cependant les plaintes contre les officiers épiscopaux sont aussi vives que dans la châtellenie ducale.

(1) *Etiam pro ipsius sanctissimi domini nostri et nostris urgentibus negotiis.*

Digitized by Google

II

Procès et sentence arbitrale, 1457.

La charte qui contient le récit et les pièces principales de cette affaire appartient aux archives de la fabrique de Montvernier. Elle me paraît intéressante à plusieurs points de vue; car elle montre comment s'établissaient et se répartissaient entre les communes de la même mestralie les taxes extraordinaires; comment les sommes se centralisaient entre les mains de ce que l'on peut nommer un entrepreneur qui, moyennant un bénéfice plus ou moins honnête, se chargeait de la perception et se rendait responsable de toute la somme vis-à-vis du trésor; comment des difficultés survenant, après avoir plaidé quelque temps devant le conseil résident, c'est à dire le conseil qui suivait le prince dans ses diverses résidences, on recourait directement à celui-ci, qui pour mettre fin aux longueurs et aux frais de la procédure, confiait à des arbitres la charge de trancher la question. Je vais la traduire, en omettant quelques formules et en résumant d'inutiles répétitions.

« Au nom du Seigneur. Amen. Nous Jean Bergier, docteur en droit, juge de Maurienne, de Tarentaise, de Beaufort et d'Aiguebelle, Jean de Cuine, seigneur de Ribot, et Guigues du Port, vice-châtelain de Maurienne, commissaires en cette partie délégués par Son Altesse le Duc de Savoie, à tous ceux qui ces présentes verront savoir faisons que, un procès étant resté indécis, devant égrège seigneur Guillaume du Verger, docteur en droit, jadis juge de Maurienne et de Tarentaise, soit devant son lieutenant en Maurienne, sur les causes contenues dans la supplique ci dessous insérée, entre dis-

Digitized by Google

cret Antoine Balliet, de la paroisse de St-Avre, notaire, demandeur pour lui et ses associés nommés dans les pièces du procès, d'une part; et Pierre Dusuel, Cosme Deschamps de Montvernier, Antoine Dufresne, Vincent Germain de Montpascal, Pierre Chenavier de Pontamafrey, Jean Durieu du Villaret, notaire, et leurs consorts, d'autre part; le dit Antoine Balliet, après de longs débats, a adressé une supplique au duc Louis de Savoie et a obtenu de Son Altesse et ensuite de nous les lettres qui suivent. »

Teneur de la supplique. « A vous, très illustre prince et seigneur le duc de Savoie, est exposé humblement de la part de discret Antoine Balliet, serviteur de Votre Altesse, que pendant la guerre avec le très illustre seigneur Dauphin, tant pour les charges de cette guerre que pour un prêt gracieux qui, par l'entremise de noble Aimon de la Croix et du suppliant, vous a été accordé par vos hommes et sujets de la mestralie de la Chambre et aussi pour d'autres justes motifs, les dits hommes et sujets se sont imposé une taxe de deux florins petit poids par feu. Le 14 octobre 1454, la division et répartition de cette taxe a été faite selon la coutume. Ensuite les deux tiers au moins des hommes de la mestralie ont, sans difficulté ni contradiction aucune, versé leur part entre les mains de l'exposant qui avait charge de payer le montant des parcelles formant la taxe et la cotisation convenues et qui l'a payé en partie de son argent, parceque certains hommes des cinq paroisses situées au-delà de Pont Renard ont fait opposition et ont refusé de verser entre les mains de l'exposant la part qu'ils devaient en vertu de la répartition. Sur cette opposition ils ont plaidé pendant environ trois mois devant le vénérable conseil résidant avec vous. Ce que voyant l'exposant, pour éviter les hasards des procès, il a eu recours à Votre Altesse, attendu principalement que les parcelles pour lesquelles la contribution a été faite étaient considérées comme

Digitized by Google

fiscales, et il a obtenu de vous des lettres prescrivant d'obliger les opposants à payer à l'exposant leur cote de la manière dont sont payées les taxes fiscales et, en cas d'opposition, de les renvoyer devant le juge de Maurienne qui ferait justice sommairement. Mais il n'a rien pu obtenir et le procès a continué pendant plusieurs années. Il continue encore devant celui qui rend la justice en Maurienne. De quoi, très illustre prince, il a souffert et souffre de grands dommages pour une cause qui n'est pas la sienne, mais la vôtre. C'est pourquoi il s'est decidé à recourir de nouveau à Votre Altesse, afin qu'elle daigne lui venir efficacement en aide, en commettant la connaissance de la cause à une ou plusieurs des personnes notables de votre châtellenie de Maurienne et à d'autres, si elle le préfère, lesquels commissaires, ayant vu les titres des parties et pris les informations nécessaires, fassent sommaire et brève justice, afin que le suppliant ne soit plus impliqué dans des procès et que les opposants payent leur part de la contribution, comme l'ont fait les deux autres tiers de la mestralie, car il est honteux pour elle de ne pas acquiter toute sa dette... »

Teneur des lettres ducales. « Louis duc de Savoie. A nos bien aimés le juge de Maurienne ou son lieutenant, Jean de Cuine, seigneur de Ribot, Guigues du Port, vice-châtelain de Maurienne, et François Palluel, salut. Vu la supplique annexée aux présentes et mû par de justes considérations, voulant que l'affaire dont il s'agit vous soit déférée, ou au moins à deux d'entre vous, nous vous mandons de citer devant vous les deux parties et de les amener à la concorde touchant cette affaire et, si vous ne pouvez y réussir, de procéder, connaître et ordonner comme il vous paraîtra juste et raisonnable, en procédant cependant sommairement et simplement, sans figure et forme de jugement, en sorte que le suppliant obtienne une juste satisfaction pour les sommes qu'il réclame et qui sont censées fiscales, et qu'il n'ait plus occasion de nouvelles plaintes. Donné

Digitized by Google

à Chambéry le 23 mars 1457. Par Monseigneur, présents A. évêque de Nice, Jo. seigneur de Barjact et de La Rochette maréchal, A. comte de La Chambre, G. seigneur de Lullin maitre d'hôtel, Jean des Costes, Jacques Richard, Etienne Scallie et Aimon Aimonod, avocat fiscal, et A. Lestelley. »

Jean Bergier, Jean de Cuine et Guigues du Port adressèrent au châtelain, aux métraux, aux autres officiers ducaux et aux sergents généraux du duché de Savoie l'ordre de citer les deux parties devant eux à Pontamafrey le 19 mai à l'heure de vêpres, à moins que ce jour ne fût férié. La lettre est datée à Pontamafrey le 10 du même mois de mai 1457 et signée, par ordre du juge, Jacques de Marnix.

Le procès verbal d'assignation et la sentence sont ainsi conçus : « L'an ci-dessus et le 18 mai, le présent ordre judiciaire a été signifié, avec l'honneur et la révérence convenables, par Jean Broncin sous-mistral de la cour de Pontamafrey aux propres personnes de Pierre Chenavier de Pontamafrey, Pierre Dusuel de Montvernier, Antoine Dufresne de Montpascal, Jean Durieu du Villaret et Michel Giroud d'Hermillon, syndics et procureurs des dites communautés et en signe de réelle exécution copie a été laissée à chacun d'eux, comme l'atteste le dit sous-mistral. C'est pourquoi l'an du Seigneur 1457 et le 19 mai, à teneur des lettres citatoires susdites, ont comparu devant nous les susdits Antoine Balliet, en son nom propre et en tant que le procès le concerne seulement, d'une part ; Antoine Dufresne, Pierre Dusuel, Cosme Deschamps, Jean Durieu notaire, Pierre Chenavier, Michel Monta, Vincent Germain, Richard Dupré, Jacques Durand, Jean Dufresne, Cosme Monta et Michel Germain, en leur nom et au nom des autres consorts nommés dans l'acte d'assignation. Les dites parties, désirant s'accorder et éviter les hasards des procès, se sont volontairement soumises, sur toutes les choses contenues dans la dite assignation, leurs

Digitized by Google

dépendances et conséquences, à la connaissance de nous commissaires prénommés, promettant de s'en tenir à notre ordonnance sommaire et par leur serment corporellement prêté sur les saints Evangiles et sous l'obligation et hypothèque de tous leurs biens s'engageant, tout ce qui aura été par nous commissaires décidé et prononcé, à le ratifier et à ne jamais y contrevenir, renonçant formellement à tous droits et exceptions à ce contraires... Fait à Pontamafrey dans la maison soit tour de noble Jean du Pont, présents nobles Louis du Pont, Jean Don de Saint-Michel, et Antoine Dufay notaire, témoins à ce appelés.

« Successivement, l'an et le jour susdits, nous commissaires, après avoir vu les actes du procès, examiné les droits et écritures y relatés, entendu plusieurs personnes dignes de foi sans écritures ni autres solennités judiciaires et les parties en leurs allégations et répliques, voulant et entendant étouffer ce procès et y mettre fin, procédant sommairement selon la teneur de notre commission, les parties étant présentes et consentantes, nous prononçons et ordonnons que les deux parties doivent désormais avoir l'une pour l'autre une bonne et vraie amitié, qu'une bonne et vraie paix doit exister entre elles que toute rancune et amertume doit disparaître. *Item* nous disons et prononçons que le dit Antoine Balliet, en tant que cela le concerne et peut le concerner personnellement, renoncera au dit litige et procès, ce qu'il a fait. De leur côté, les défendeurs ont rénoncé au litige et au procès en ce qui touche et peut toucher le dit Antoine Balliet. *Item* nous prononçons et ordonnons que les dits hommes poursuivis sont tenus de donner et payer au dit Antoine Balliet, pour certaines dépenses par lui faites, la somme de vingt-cinq florins petit poids, sur laquelle nous commissaires, du consentement du dit Antoine Balliet, nous réservons cinq florins pour notre peine et notre arbitrage, lesquels cinq florins le dit Balliet a promis, avec serment et sous

Digitized by Google

hypothèque de tous ses biens, de nous payer à notre réquisition. Les hommes sus nommés, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, ont promis avec serment et obligation de tous leurs biens, de payer les dits vingt-cinq florins à Antoine Balliet ou aux siens d'ici à la prochaine fête de St-Michel, et à nous commissaires, tant pour les dépenses que nous avons dû faire, que pour la peine et le travail que nous avons eux à l'occasion de cette affaire, outre la somme susdite, celle de dix florins petit poids à notre réquisition... »

Suivent les formules ordinaires des actes de cette époque : promesse des parties d'observer le contenu de cette sentence et de payer les sommes auxquelles elles sont condamnées, renoncement à toutes lois et exceptions par lesquelles elles pourraient tenter de s'y soustraire, ordre au curial de la judicature de Maurienne de donner à chacune des parties une copie de cet acte, munie du sceau de la judicature. La pièce se termine ainsi : « Donné à Pontamafrey dans le verger soit jardin de noble Jean du Pont près de sa tour, présents nobles François du Pont, Humbert de Macognin procureur fiscal de Maurienne et de Tarentaise, Jean Don de St-Michel et Jean de Tholonjon de Saint-Amour en Bourgogne, témoins appelés et priés. »

Voilà tout ce que gagna Antoine Balliet à ce grand procès, 40 florins petit poids, soit environ 160 fr. en monnaie actuelle, à payer par les cinq communes. On se souvient que la cote avait été de deux florins par feu. Evidemment, Balliet avait des prétentions plus élevées. Qu'y opposèrent les communes? seulement des versements faits, ou la preuve que la note de Balliet était exagérée et usuraire? Il est regrettable que ma charte ne le dise pas.

Quant aux frais, 15 florins, environ 120 fr. de notre monnaie, distribués un tiers au demandeur, deux tiers aux cinq conmmunes défenderesses, ce n'était pas trop pour le parchemin et le labeur du curial, le dé-

Digitized by Google

rangement et les honoraires de trois gros personnages comme le juge de Maurienne et de Tarentaise, nobles et puissant Jean 1er de Cuine, chevalier, seigneur de Ribot ou Ribaud (*V. Armorial et Nobiliaire de Savoie*), et le vice-châtelain de Maurienne.

Il resterait à savoir si les associés de Balliet, pour lesquels il n'avait pas stipulé, se tinrent cois ; mais c'est probable.

Le Prieuré de La Chambre. Spoliation et monitoire.

Dans une note sur le prieuré de La Chambre, que j'ai lue au cours de notre excursion de 1897 (1), j'ai dit qu'au commencement du XIVe siècle la communauté bénédictine n'existait plus et que les bâtiments étaient tombés en ruine. J'avais trouvé cette assertion dans un document qui ne fournissait pas d'autres renseignements et je n'avais plus aucune donnée sur le prieuré jusqu'à l'année 1515, où ce qui en restait fut uni à la collégiale fondée par le comte Louis de La Chambre. Cette date du commencement du XIVe siècle est peut-être trop reculée, du moins en ce qui concerne la destruction des bâtiments ; car rien ne permet d'affirmer que les prieurs Jean de Miribel et Garin de Louis, que j'ai nommés aux années 1344 et 1380, n'y résidaient pas.

Une pièce que M. L'abbé Rechu a trouvée dans les archives de sa cure, où sa présence s'explique par le fait que le prieur de La Chambre possédait des dîmes à Montvernier, nous donne des renseignements précis sur l'état du prieuré à la fin du XVe siècle ou au moins au commencement du XVIe. C'est un monitoire.

(1) *Travaux de la Société...*, 2e série. tom. 11, 1e part., pag. 37.

Digitized by Google

Antoine de Poldo, chanoine de Maurienne, ayant obtenu du St-Siège en commande le prieuré de La Chambre, avec toutes les dispenses nécessaires de résidence et d'interdiction de cumul constata qu'en fait le prieuré n'existait plus. Vin, blé, huile, argent monnayé et non monnayé, ustensiles de cuisine, vaisselle. linge, vêtements de laine et de soie, manteaux, calices, ornements sacrés, reliques des saints, livres, titres et autres papiers des archives, vaches, mulets, meubles quelconques : tout avait été enlevé. Les dîmes, rentes et revenus de toute espèce étaient irrécouvrables, inconnus ; les maisons, vignes, prés, forêts étaient usurpés.

Quels habiles déménageurs avaient si proprement vidé les lieux et où tout cela avait-il passé ? Quelles étaient les propriétés, même les maisons qui appartenaient au prieuré ? Antoine de Poldo l'ignorait et, malgré toutes ses recherches, toutes ses enquêtes, il n'avait pu découvrir la moindre indication. Evidemment cette spoliation si complète remontait à une date plus ou moins ancienne, ce qui suppose que le prieuré avait été abandonné. Etait-ce un des méfaits du comte Louis de La Chambre ou une des conséquences de ses révoltes, dont j'ai parlé ailleurs ? (1) Et en ce cas la fondation de la collégiale serait-elle un acte de réparation, une expiation ? Questions intéressantes, dont la solution nous manque entièrement.

Le prieur n'avait qu'une ressource, s'adresser au St-Siège et obtenir un monitoire portant la peine d'excommunication contre les voleurs, les détenteurs et ceux qui ne les dénonceraient pas. C'est ce qu'il fit.

La bulle du Pape Alexandre VI est du 21 juillet 1500, donnée à Rome près Saint-Pierre. Elle est adressée à ses chers fils Nicolas Dubois (de Bosco), chanoine de Lausanne, et Jean Trolliet, chanoine de Maurienne, chargés de la fulmination. Après avoir parlé de la sup-

(1) *Travaux de la Société...*, 2e série, tom. 11, 2e part.

Digitized by Google

plique que lui a adressée Antoine de Poldo, de la spoliation dont il est victime et de l'impossibilité où il est d'obtenir aucune restitution, même aucun renseignement, le pape leur ordonne de faire publier la bulle dans les églises et autres lieux qu'ils jugeront convenables et de fixer un terme après lequel les détenteurs qui n'auront pas restitué, ceux qui les connaissent et qui ne les auront pas dénoncés, encourront *ipso facto* la peine d'excommunication. Si les deux commissaires ne peuvent agir de concert, l'un d'eux suffira pour l'exécution de ces ordres.

Antoine de Poldo était à Rome. Il présenta la bulle au chanoine Dubois qui y résidait, et le 26 du même mois de juillet 1500, celui-ci fit dresser l'acte de fulmination par le notaire François Duette, clerc du diocèse de Lyon, en présence de vénérables messires Thomas Marchand, doyen de Brou, et Jean Tondut, prêtre de Maurienne. La bulle sera publiée dans les cités et diocèses de Maurienne et de Genève, et dans les autres lieux où le prieur de La Chambre l'estimera utile, par les abbés, prieurs, prévôts, doyens, archidiacres, chantres, trésoriers, sacristains, gardiens, chanoines des églises cathédrales et collégiales, les recteurs des églises paroissiales, les plébains, vice-plébains, chapelains, curés, vicaires perpétuels, altaristes et autres prêtres, les clercs, notaires et tabellions publics, solidairement et de telle sorte que la publication soit assurée dans chaque localité où le prieur le requerra.

Le commissaire apostolique leur enjoint, sous peine d'excommunication, de publier le monitoire dans le terme de six jours après sa réception. Ces voleurs, les détenteurs de biens appartenant au prieuré et ceux qui les connaissent ont un délai de quinze jours, à dater de la publication, pour faire les restitutions ou les révélations auxquelles ils sont tenus, les cinq premiers jours servant de première monition, les cinq suivants de deuxième monition, et les cinq derniers de

Digitized by Google

troisième et péremptoire monition. L'excommunication contre les non restituant et les non révélant sera publiée dans l'église avec toutes les solennités prescrites par le droit canonique du temps: son des cloches, chant des psaumes, extinction des cierges, etc.

Ma pièce est une copie faite par un notaire sur une première expédition du notaire Duette. Les fautes n'y manquent pas. Ainsi il y a *provincias* pour *proventus*. Il faut se méfier beaucoup des copies de chartes, même faites par un notaire et même à Rome.

La date de la bulle est écrite ainsi: « Anno Incarnationis Domæ mittio quingent, duodecimo kal. augusti. » Il ne faudrait pas lire: l'an 1512 aux kalendes d'août; car la bulle serait postérieure de douze ans et cinq jours à la fulmination qui porte la date du 26 juillet 1500, et de neuf ans moins dix-huit jours à la mort du pape Alexandre VI, qui eut lieu le 18 août 1503. Il faut lire: l'an 1500 et le 12 des kalendes d'août, ce qui nous ramène au 21 juillet.

Quant au résultat du monitoire, je l'ignore. La bulle d'institution de la collégiale, qui est du 18 mai 1518, lui unit les revenus, biens meubles et immeubles du prieuré, mais ne dit pas en quoi ils consistent.

Dans mes *Récits Mauriennais* (1e série. pag. 206) j'ai donné sur le prieuré bénédictin de La Chambre, quelques détails que je n'ai pu reproduire dans la note sommaire lue au cours de notre excursion de 1897.

J'ai bien peu de renseignements sur les personnages mauriennais nommés dans ce monitoire.

Le chanoine et prieur Antoine de Poldo, que l'on peut peut-être traduire par Dupuy, ne figure que dans une de nos chartes capitulaires et il n'y a que le titre de chanoine. Elle est du 17 novembre 1501: Pierre des Costes cède au Chapitre certains droits qu'il possède rière la ville de Saint-Jean. On y trouve aussi le chanoine Henri de Poldo, peut-être son frère. Celui-ci prit part, le 29 juillet 1499, à l'élection de Mgr. Louis de

Digitized by Google

Gorrevod, successeur de Mgr. Etienne de Morel.

Jean Trolliet était déjà chanoine de Maurienne le 24 août 1489, jour où il fut l'un des témoins du serment que prêta comme chanoine le duc de Savoie Charles 1er. Il paraît dans les chartes citées ci-dessus du 29 juillet 1499 et du 17 novembre 1501 ; dans cette dernière il est nommé le premier. Il avait, en 1498, contribué à la construction des stalles de la cathédrale.

Le prêtre Jean Tondut, qui était à Rome le 26 juillet 1500 et qui fut l'un des témoins de l'acte de fulmination du monitoire, était curé de la paroisse de Montvernier en 1512. Il était de la famille des nobles et des chanoines Tondut, originaires de Conflans, sur lesquels j'ai inséré une notice dans un de nos précédents bulletins (1).

Antoine Dupuy ne jouit pas longtemps de ses deux bénéfices. La bulle du 18 mai 1515 dit que le prieuré de St-Marcel de La Chambre, qui n'est pas conventuel et dont le prieur est à la présentation de l'abbé soit du commendataire du monastère de la Cluse, auquel il appartient de toute antiquité, est actuellement possédé en commende par Charles de La Chambre, clerc du diocèse de Maurienne, en vertu d'une dispense apostolique.

LA CHAPELLE

I

Le procès de la dîme.

Il faut avouer que, si messire Jean Dominé, recteur ou curé de La Chapelle, était un bon prêtre et un bon

(1) 2e série, tom. 1. 2e part., p. 157.

Digitized by Google

curé, ce que je n'ai aucune raison de contester, il partageait à forte dose la manie processive de ses contemporains. Le procès qu'il commença et recommença, au sujet des dîmes de sa paroisse, occupa l'évêque de Maurienne, un auditeur du Sacré Palais à Rome, et un jurisconsulte renommé dans la patrie de Maurienne, comme l'on disait alors, et même à la cour de Savoie; il ne succomba que sous une troisième sentence arbitrale, après avoir rempli quatre belles peaux des compromis et jugements auxquels il donna lieu. J'en ai formé un petit dossier dans les archives de l'évêché et je vais les analyser. Voici d'abord quelques faits préliminaires que j'y trouve.

Anthelme 1er de Clermont, qui tint le siège épiscopal de Maurienne de 1262 au 23 février 1269, date de sa mort, avait été d'une générosité excessive; il avait contracté beaucoup de dettes sur les biens de la mense épiscopale et, en outre, avait fait dans son testament de nombreux legs au Chapitre de la cathédrale, aux Chartreux d'Aillon, aux religieuses du Betton, aux Frères Mineurs de Chambéry, aux hôpitaux de Saint-Jean et d'Aiguebelle, à ses serviteurs, aux pauvres, etc.; en sorte qu'il avait laissé la mense obérée de 3.500 livres, ce que Mgr. Billiet évalue à 140.000 fr. de notre monnaie en pouvoir d'argent, s'il s'agit de la livre de Vienne.

Le Chapitre était créancier de la mense pour divers légats qui lui avaient été faits: 40 sols forts, légués par l'évêque Amédée de Genève (1208-1220) pour son anniversaire et hypothéqués sur une redevance de l'église de Termignon; 50 livres de Vienne en capital, données aussi pour son anniversaire par le comte Amédée IV de Savoie et retirées par l'évêque Amédée de Miribel (1250-1255); 4 livres annuelles, léguées par le même Amédée de Miribel pour l'institution de la fête de St-Vincent et d'un anniversaire, et assignées sur des biens qu'il avait achetés pour la mense épiscopale

Digitized by Google

à Montrond, à Albiez-le-Jeune, au Tillerey, à Gevoudaz et à Fontcouverte.

Pour désintéresser au moins le Chapitre, qui, dit la charte de cession, « a de si faibles revenus. qu'il ne peut sustenter ses serviteurs et ceux de la cathédrale, » le successeur d'Anthelme de Clermont, Pierre de Guélis, lui céda la part des dîmes appartenant à l'évêché dans les communes de St-Avre, St-Martin-sur-la-Chambre, Le Cruet, Montaimon, Montgellafrey et La Chapelle, situées hors de la juridiction temporelle de l'évêché. L'acte est du 12 janvier 1270; le notaire, Guillaume de St-Pancrace; les témoins: Guigues, moine du prieuré de Chamoux; Anselme, curé d'Hermillon; le clerc Emidon, de St-Jean, et Pierre de la Chambre. Cette part des dîmes était du quart et c'est pourquoi ou l'appelait *quartons*.

Aimon de Miolans, successeur de Pierre de Guélis, confirma cette cession par acte du mardi après la quinzaine de Pâques 1274, et le Chapitre jouit paisiblement des *quartons* à La Chapelle, comme dans les autres communes, jusqu'à l'arrivée de messire Jean Dominé. Celui-ci prétendit que ce quart n'avait jamais appartenu à l'évêché, mais à sa cure, et que par conséquent l'acte de 1270 était de nulle valeur. Il s'en était donc emparé. De là le procès, qui durait depuis deux ans, quand les parties convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage de l'évêque, Mgr. Savin de Florano.

Celui-ci les convoqua, le 24 octobre 1394, dans la salle peinte qui servait de vestibule à la chapelle de St-Michel (1). Le Chapitre fut représenté par les chanoines: Jean de Platée, Jean Bovier, Pierre Aimar, Jean Dumont, Martin d'Albiez, Nicolas d'Orbe, Guy *de Pédéaye* Jacques Poral, Jean Pellicier, Jacques des Costes et Humbert Charan. Le curé de la Chapelle comparut en personne. De part et d'autre, on choisit l'évêque pour arbitre et l'on s'engagea, par serment et

(1) *In logia picta ante capellam sancti Michœlis palatii episcopalis.*

Digitized by Google

sous peine d'une amende de cent livres, à exécuter le jugement qu'il prononcerait. Savin de Florano accepta cette charge et ordonna aux parties de comparaître devant lui le mardi suivant, munies de leurs preuves. L'acte fut dressé par Me Jean Daval, notaire et secrétaire de l'évêque, en présence de Justemond de Florano, docteur en droit, Jacques de Gosan, chanoine de Turin, licencié en droit, et Humbert Farod, écuyer de l'évêque.

Le jugement fut rendu le 21 novembre de la même année dans la *loge peinte*. Le curé n'ayant pu produire ni écrits ni témoins contre les actes de 1270 et 1274, le Chapitre fut déclaré légitime possesseur des quartons de La Chapelle et le curé condammé à lui restituer ce qu'il avait indûment perçu.

Il semble que la cause devait être finie. Il n'en fut rien et nous trouvons de nouveau les chanoines et le curé de La Chapelle assemblés dans la même salle peinte le 30 septembre 1396. Que s'était-il passé ? C'est que, malgré les termes précis du compromis et de la sentence arbitrale, messire Dominé n'avait pas restitué au Chapitre les quartons qu'il avait perçus pendant deux ans.

Il alléguait que « le Chapitre, soit certains chanoines, ou chapelains, ou clercs », faisant la collecte des *quartons*, s'étaient emparés par violence, non seulement de la part du Chapitre, mais même de celle qui lui revenait à lui-même.

Et sous prétexte de ces excès, répliqua le Chapitre, sans recourir à l'autorité immédiate, vous nous avez traduits en Cour de Rome, devant un auditeur du Palais Apostolique ; vous nous avez causé toutes sortes de frais et de désagréments *(multa gravamina)*.

On était enfin revenu dans la salle peinte devant l'évêque. On fit d'abord, en présence d'Heustache du Poingt *(de Podio)* d'Arve, damoiseau, Mermet Plaisance, de la Cité, Pierre Gabrielis d'Arve et plusieurs autres, un nouveau compromis par lequel on choisissait une

Digitized by Google

seconde fois Savin de Florano pour arbitre et l'on s'engageait, par serment et sous peine de vingt-cinq livres d'amende, à s'en tenir à sa décision.

L'évêque la prononça immédiatement, assis sur son tribunal, après avoir invoqué le nom de Jésus-Christ, en présence de Dieu, tenant compte de toutes les circonstances de la cause et ne s'écartant ni à droite ni à gauche (1). En voici le résumé.

Le curé Jean Dominé ratifiera et confirmera de nouveau tout le contenu de la sentence précédente. Il lui est défendu de troubler à l'avenir le Chapitre ni ses collecteurs dans la perception des quartons. Pour les deux ans où il en a joui indûment, il donnera au Chapitre quatre setiers de blé ou leur valeur. Il remet aux chanoines, chapelains, clercs et autres serviteurs de la cathédrale toute violence ou injure qu'ils pourraient lui avoir faites. Il renonce au procès qu'il a intenté en cours de Rome et prendra les mesures nécessaires pour faire supprimer la procédure commencée. Enfin pour les frais qu'il a occasionnés au Chapitre, il paiera au clavaire ou au célérier dix-huit florins. Les témoins de ce jugement écrit par le secrétaire Jean Daval, sont : honorable messire Hugonard Chabod, docteur en droit : messire Anselme Bonet ou Bovet, curé de St-Jean-d'Arves ; Jean Sébastien, du même lieu, damoiseau, et plusieurs autres.

Si Mgr. Savin de Florano, en se levant de son siège, crut que cette fois la querelle était terminée, il ne tarda pas à constater qu'il s'était trompé. Une question, grosse de chicanes, n'avait pas encore été soulevée. A quelles dîmes s'étendaient les quartons du Chapitre

(1) *Quibus die actis prefatus reverendus dominus episcopus ibidem sedendo pro tribunali loco juridico more majorum Christi nomine invocato Deumque et sacras scripturas oculis perhibens et nichil de contingentibus obmictens non declinans ad dexteram nec sinistram, sed stateram in manibus tenens et in hiis scriptis pronunciacit sententiacit diffinicit declaracit promulgacit et ordinacit vigore potestatis sibi date per dictas partes et de ipsarum partium volentium... consensu.*

Digitized by Google

de St-Jean ? à toutes les dîmes, ou seulement à celle du blé ? De plus, le possesseur de la plus grosse portion des dîmes de la Chapelle n'avait pas même été nommé dans les précédents débats. C'était le prieur de La Chambre, qui se nommait à cette époque religieux et vénérable messire Antoine de Lorais (1).

La dispute reprit donc, à trois parties cette fois et voici comment mon quatrième parchemin, qui porte la date du 4 juillet 1401, expose les prétentions de chacune. Le prieur affirmait que la moitié des dîmes du blé, du chanvre, du vin, des agneaux et de toutes les autres dîmes de La Chapelle appartenait à son prieuré et que celui-ci en avait toujours joui. Me Jean Rembaud, de la cité de St-Jean, clavaire et procureur du Chapitre, prétendait que de tout temps les quartons du Chapitre s'étaient étendus à toutes les dîmes existantes sur le territoire de La Chapelle. Messire Jean Dominé répondait que sa cure avait toujours possédé au moins le tiers *(salvo pluri)* de toutes les dîmes, que ses droits étaient égaux à ceux du prieur et que, par conséquent, le Chapitre n'ayant droit qu'au quart, les trois quarts devaient être partagés entre le prieur et lui.

Quand on eût bien disputé, on finit, par l'entremise de Bernard de France, prieur d'Aiton ; de Jean des Costes, jurisconsulte et juge de la seigneurie de La Chambre ; de Pierre Nuguier, chanoine de Maurienne; de Thomas Champon, notaire, et de plusieurs autres amis communs, par s'accorder sur les points suivants: 1° une bonne paix, concorde et amitié existera dorénavant entre les trois parties ; 2° comme il n'y a pas d'autre moyen de connaître le droit de chacun, que de rechercher la coutume, chaque partie produira ses témoins, qui seront entendus par Jean des Costes et, sur le rapport de celui-ci, les amis communs pronon-

(2) V. sur le prieuré de La Chambre *Récits Mauriennais*, 1e série p. 204.

Digitized by Google

ceront leur sentence, à laquelle les trois parties s'obligent à se soumettre.

Elle fut rendue à La Chapelle, le 4 juillet, après les dépositions des témoins et les explications des parties, en présence d'un grand nombre de témoins, dont les principaux sont : Etienne Davrieux, curé de Tigny ; Balthazard Manuel, damoiseau ; Jean Borivent, notaire; Guillaume des Costes, aussi notaire, et Bosonet du Martoret. Jean Noiret, de Cuine, rédigea l'acte.

Elle porte en substance : 1° que le prieuré de La Chambre a la moitié des dîmes, à l'exception de celles du vin et du chanvre et des prémices *(novalia)*, qui appartiennent entièrement au curé ; 2° que le Chapitre de St-Jean et la cure de La Chapelle se partagent l'autre moitié par égales parts ; 3° que le curé actuel, pendant sa vie, jouira du quart appartenant au Chapitre, à la condition de lui payer chaque année trois florins d'or petit poids.

Le prieur et le curé prêtèrent serment d'observer cette décision ; Me Rembaud le promit aussi, sous réserve toutefois de l'approbation des chanoines assemblés capitulairement *(in capitulo capitulantes)*. Une note, mise au dos de la charte, dit que cette approbation a été accordée.

Jean des Costes, qui remplit le principal rôle dans cet arbitrage final, était de la famille des nobles des Costes de St-Jean ; il avait été, en 1383, juge épiscopal de la châtellenie de Valloires. C'était l'arbitre né, en quelque sorte, de toutes les contestations, aussi bien dans la châtellenie de Maurienne et la seigneurie de La Chambre que dans la Terre Episcopale, et l'on trouve son nom dans un grand nombre de chartes.

Parmi les témoins de la sentence du 4 juillet 1401, on a vu un Bosonet du Martoret. Il y a à St-Rémy un endroit qui porte ce nom, dans les chartes *Martoretum* et *Martyretum*. On y a trouvé des briques romaines à rebord et la Société d'Histoire en possède un fragment

Digitized by Google

qui lui a été donné par M. le comte d'Arves. Des fouilles bien dirigées produiraient peut-être, d'utiles résultats.

J'aurai à mentionner plus loin un autre du Martoret, qui était de La Chambre.

La bulle d'érection de la collégiale de La Chambre, en 1518, unit la cure de La Chapelle au Chapitre de St-Marcel, qui joignit ainsi le quart des dîmes appartenant à la cure à la moitié qui appartenait à l'ancien prieuré supprimé. Il paraît qu'il acquit aussi le quart du Chapitre de St-Jean ; car Mgr. de Lambert, dans le procès-verbal de sa visite du 23 septembre 1570, dit que les dîmes de la Chapelle appartiennent au Chapitre de la collégiale et qu'elles montent à 42 setiers de seigle. Il ne parle pas des autres dîmes. Le desservant, qui était vicaire du Chapitre, les percevait. Il se nommait alors Barthélemy Mollaret et jouissait, en outre, d'un revenu de 80 florins. Dans l'église paroissiale de St-Philibert, se trouvait une chapellenie, sous le vocable des saints Roch et Sébastien, dont le revenu était de 25 florins et le recteur, messire Esprit Faget, chanoine de La Chambre.

II

Tigny. — Le fief du Chapitre de St-Jean
Les nobles de Tigny

Le premier hameau de La Chapelle, du coté d'Epierre, s'appelle Tigny. On a vu qu'en 1401 il formait une paroisse distincte de celle de La Chapelle, puisqu'il avait un curé, messire Etienne Davrieux. C'est le seul titre où j'aie vu nommé un curé de Tigny, mais la paroisse de Tigny est mentionnée dans une charte de 1278, dont je parlerai tout à l'heure.

Le Chapitre de la cathédrale possédait un fief *réel*

Digitized by Google

et personnel dans une partie de ce hameau et de son territoire. Le fief réel lui donnait droit à des redevances ou servis en argent, en blé, etc., aux laods et vends, au plaid, à l'échutte et autres charges féodales pesant sur la terre, le tout en conformité des reconnaissances faites par chaque tenancier d'une partie des biens composant le fief. Le fief personnel faisait des hommes qui en dépendaient ses sujets; ils étaient soumis à sa juridiction et relevaient du juge par lui constitué, pour leurs causes tant civiles que criminelles. Cependant, pour celles-ci, cinq cas étaient exceptés; c'étaient les *bans royaux,* savoir les crimes de trahison, d'effusion de sang avec le glaive, de vol, de parjure et d'adultère. Ces bans étaient réservés à la justice du seigneur de La Chambre; mais le Chapitre avait encore droit de première connaissance. Les *hommes* du Chapitre lui devaient, en outre, pour leur personne la taxe ou la redevance annuelle, aussi fixée par les reconnaissances.

Les droits du Chapitre sur le fief de Tigny avaient été, à la suite de diverses contestations, clairement reconnus dans une transaction faite avec Richard, seigneur de La Chambre, sous le règne du comte de Savoie Amédée IV. Mais ils furent de nouveau contestés et les officiers du même Richard prétendirent imposer sur les hommes du Chapitre des tailles, des complaintes et autres exactions; ce qui nécessita une ordonnance du comte Amédée V, rendue en faveur du Chapitre le 31 août 1317 et adressés à Pierre de Saint-Joire, professeur de droit, juge de Maurienne et de Tarantaise (1).

Comment ce fief avait été acquis, je l'ignore. Aucune des chartes de donations des autres fiefs du Chapitre, accordées par les comtes de Savoie, ne fait mention de celui-là. Il n'est donc pas probable que cette donation doive leur être attribuée d'autant plus que La Chapelle ne dépendait pas de leur fief direct, la châtellenie de Maurienne, mais de celui des seigneurs de La Chambre,

(1) Archives de l'évêché. — *Chartes du Diocèse,* page 170.

Digitized by Google

feudataires des comtes de Savoie, ce qui explique l'intervention d'Amédée V dans les démêlés entre Richard de La Chambre et le Chapitre. Sa charte dit seulement que la possession du Chapitre remonte « à dix, vingt, trente, quarante ans et plus loin, si loin même qu'aucune mémoire du contraire n'existe ». Expression que l'on trouve dans toutes les chartes pour exprimer la la possession immémoriale (1).

Les revenus du fief de Tigny et ceux du fief de Saint-Rémy formaient une des prébendes du Chapitre. Ils étaient si maigres, paraît-il, qu'en 1382 Pierre Villaret, qui en était titulaire, en fit abandon entre les mains du Chapitre.

Le hameau de Tigny possède une vieille tour carrée, plusieurs fois remaniée partiellement et, comme toutes les tours, rabattue au niveau des toits voisins, par les proconsuls de la première République. Je confesse que je ne l'ai vu que de loin et que je m'en suis tenu à ce que l'on m'en a dit, qu'elle ne méritait pas une visite. C'était la tour des nobles de Tigny.

Leur noblesse était peut-être très ancienne, mais ce n'est qu'à partir du commencement du XIVe siècle que je trouve jointe à leur nom la qualification de noble.

Le premier de Tigny que je rencontre est Richard, dont j'ai parlé ailleurs et qui, en 1278, fut caution de Pierre de *Monterenario,* débiteur d'un banquier juif d'Aiguebelle (2).

En 1297 on trouve Guillaume de Tigny, chanoine de la cathédrale de St-Jean, avec Pierre d'Arve, Jean de Miolans et d'autres membres de familles nobles.

En 1312 Jean de Tigny ne prend que la qualification de notaire et il reçoit, en cette qualité, une donation

(1) La seigneurie de La Chapelle fut vendue, le 13 février 1688, par Philibert-Emmanuel-Amédée de Savoie-Carignan à Charles Emmanuel de Gagnol, en même temps que le marquisat de La Chambre et les baronnies de Pontamafrey, des Cuines et Villards, de Montaimon et d'Epierre.

(2) *Travaux de la Société...* 2e série, tom. 2, 1e part., pag. 188.

Digitized by Google

faite au Chapitre par l'évêque Aimon de Miolans (1). Peut-être, comme beaucoup d'autres nobles, avait-il voulu tirer des protocoles de quoi mettre un peu d'or sur son blason et, si l'on en juge par les fondations faites dans la cathédrale par lui et par ses successeurs, et par le titre de nobles que prennent ceux-ci au lieu de celui de notaires, il y réussit. Peut-être aussi ses fils, et il n'auraient pas été les seuls, possédant quelques rentes féodales, s'anoblirent-ils eux-mêmes. Cela était surtout facile à ceux qui, comme les de Tigny, n'avaient pas d'autre nom patronyque que le nom de leur village.

En 1313 le même notaire Jean de Tigny fonda la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix dans la cathédrale et, pour qu'elle fût célébrée avec solennité, il donna une rente de soixante sous de Vienne (2) qui lui était due par Anselme du Villard de Fontcouverte, afin que deux chanoines expôsassent la relique de la vraie Croix pendant la grand'messe, que l'on distribuât l'aumône accoutumée et que les chanoines eussent un repas en commun, dans le refectoire, composé de deux plats de viande et d'un rôti *(cum duabus carnibus et veruto)*.

Le chanoine Etienne de Tigny est un des signataires du traité passé à Randens, le 2 février 1327, entre le comte Edouard et l'évêque Aimon de Miolans.

Vers la même époque, Pierre de Tigny possédait à St-Jean-de-Maurienne un fief consistant en laods, laods et vends, investitures et révestitures. Ce fief parvint plus tard à la mense épiscopale. François, fils de Pierre, qualifié de chevalier, légua au Chapitre un sou tournois gros pour l'institution de la fête de St-Juste, martyr, au 19 octobre.

Jean, fils de François de Tigny, aussi chevalier, laissa trente florins de capital, ou un florin et demi de rente,

(1) *Chartes du Diocèse*... p. 165.

(2) Environ 123 fr. de notre monnaie. Obituaire du Chapitre.

Digitized by Google

pour une procession et un service anniversaire pour noble Louise, sa mère. Il y ajouta, le 27 février 1371, 120 florins pour son propre anniversaire et pour la célébration de la fête de l'Annonciation avec exposition des reliques de St-Jean-Baptiste. La fondation pour la mère de Jean de Tigny était acquittée le premier lundi de Carême. Les trois jours suivants le Chapitre célébrait des services fondés par le même pour Françoise sa première femme et pour le chanoine Laurent de Tigny.

De plus, Jean de Tigny fonda une chapelle dans la cathédrale. Avant 1890, on voyait encastrée dans le sous-pied de la chapelle St-Crépin, qui a dû être supprimé pour établir le nouveau passage de l'église au vestibule de la sacristie, une pierre portant gravées les armoiries des nobles de Tigny: *d'or au griffon de gueules*, et sur une autre pierre on pouvait lire ce commencement d'inscriptions: *Ici est la chapelle de noble seigneur Jean de Tigny...* (1) La seconde pierre a disparu; la première est au musée Vulliermet. Comme la chapelle est du XVIIe siècle, ces pierres n'étaient pas là à leur place primitive, ou bien la Chapelle de Jean de Tigny avait été transformée.

En 1419, noble Humbert de Tigny, fils d'Humbert, fit une reconnaissance de fief en faveur de l'évêché. Il fonda un anniversaire dans la cathédrale et mourut le 3 avril 1436. Richard et Humbert: celui-ci testa en 1476; il fit un legs de 80 florins pour son anniversaire et pour une distribution de pain. Richard consentit, le 9 octobre 1454, une reconnaissance en faveur de l'évêché.

Humbert de Tigny mourut en 1533.

Au commencement du XVIe siècle, les nobles de Tigny possédaient un fief à St-Alban-d'Hurtières et l'on trouve, en 1522, François fils de noble Pierre de Tigny de St-Alban-d'Hurtières. Le tableau d'un autel latéral de l'église de cette paroisse porte les armes de

(1) *Hæc est capella viri nobilis domini Johannis de Tygniaco.*

Digitized by Google

cette famille ; mais il paraît que la fondation de la chapelle doit être attribuée à un *Régis* de La Rochette qui, ayant été héritier du dernier des nobles de Tigny, prit leurs armes. Philibert *Régis* de Tigny fut anobli en 1619 ; le titre qui me donne cette note ne dit pas pour quel motif.

Régis est évidemment un nom latin, que mon titre a oublié de traduire par Rey en français. La famille Rey est encore une des plus importantes de La Rochette.

Le nom de Rey ou Régis existe aussi dans plusieurs de nos communes, notamment à Montaimon et à Aiguebelle. Le 22 février 1423, Jacques *Régis*, de Sainte-Marie-de-Cuines, fut un des témoins d'un acte reçu par le notaire Pierre Chaudet, du *Villard sur les Cuines*, à La Chambre devant la maison des héritiers de Pierre du Martoret. C'est une quittance faite par noble et égrège seigneur Pierre de Cuine, chevalier, seigneur de Ribot, lieutenant et procureur de la terre de spectable et magnifique Urbain, seigneur de La Chambre et vicomte de Maurienne (1) à messire Perceval de Cuine, curé de St-Rémy, de trois florins petit poids et six deniers gros dus au seigneur de La Chambre pour plaid à miséricorde sur des propriétés situées à Saint-Rémy, que le prédécesseur de ce curé, messire Girard Hugonin, possédait au moment de sa mort, Messire Perceval a obtenu grâce ou miséricorde de six deniers gros et n'a versé que trois florins.

Nous voyons ici la vraie signification du mot *plaid à miséricorde*. C'était un droit de mutation, dont le montant, fixé dans les reconnaissances, admettait toujours une réduction, une *miséricorde*. Dans le cas présent la miséricorde a été du septième.

(1) Quelques autres notes sur La Chapelle ont été publiées par M. Assier dans le tom. 2 de la 1e série des *Travaux de la Société*, p. 189.

Digitized by Google

MÉMOIRES

I

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Fragments historiques (1)

Le sommet de la rue Bourieu formait autrefois un minuscule faubourg qu'une porte séparait de la pente raide de la rue. Il y a là une fontaine dite *des Albiens*, je ne sais pourquoi, l'ancien grand-séminaire (1735-1757) qui a gardé de ses propriétaires au moyen-âge, les nobles Thibière le nom de *Tibéri*, et tout au bout dans un jardin la *Cour d'Arve*.

On l'appellait au XVIe siècle *rue des forts*. Le pluriel n'était que dans le nom de la rue ; les documents ne parlant que du fort. De fait, il n'y avait qu'un fort : mais il y avait tout près deux maisons-fortes qui auraient pu l'appuyer au besoin.

La tour carrée de la poudrière qui se dresse au dessus du pont de Bonrieu et que surmontait encore il y a quelques années une fleur de lys, a été bâtie pendant l'occupation de la Savoie par Louis XIV (1691-1696-1703-1713) sur l'emplacement, peut-être sur les fondements d'une tour du fort. Les deux maisons-fortes sont situées à quelques pas plus haut, le long du chemin de Saint-Pancrace : d'abord la tour ronde de la Fournache, soit du Mollard de la Fournache (maison Dermy), qui par acte du 3 mars 1450 fut vendue par François, fils de Jean du Pont du Villaret, à Jean, fils de Gaspard Salière d'Arves, pour le prix de 120 florins

(1) Séances du 6 mai 1901 au 1er février 1904.

Digitized by Google

d'or petit poids, plus un servis d'un denier et les droits féodaux d'usage ; puis plus haut encore la grosse tour carrée (maison Deléglise), qui en 1514 appartenait à Claude des Costes. Il faut dire tout de suite qu'il n'est pas à ma connaissance que le fort ait jamais recouru à l'aide des deux maisons-fortes, attendu que, malgré quelques velléités guerrières, fort onéreuses à la ville de St-Jean, il a toujours esquivé l'honneur et les périls d'un siège.

La date de la construction du fort de St-Jean est inconnue et les archives communales ne fournissent aucun renseignement avant l'année 1597. Le 23 juin de cette année, les troupes françaises descendirent des montagnes, ravagèrent les communes de Saint-Pancrace, Fontcouverte et Villarembert, occupèrent Saint-Jean sans coup férir, pillèrent la ville et détruisirent un grand nombre de maisons. Lesdiguières, qui les commandait, fit abattre les toits des tours et des autres bâtiments du fort. C'est tout ce que nous savons.

Au mois de mars 1598, le duc Charles Emmanuel 1er reprit la Maurienne (1). Il envoya à la ville l'ordre de réparer le fort. C'était une dépense trop considérable pour elle seule ; les syndics envoyèrent à Chambéry Humbert Rolaz, bourgeois de la cité, accompagné d'un soldat, pour prier le prince de la répartir sur les trois étapes de Lanslebourg, Modane et St-Jean.

Rolaz partit de St-Jean le jeudi 16 avril et y revint le vendredi 24 au soir, « rapportant bonne provision et yssue au prouffit et solagement du public » et aussi, naturellement, la note des frais du voyage. Ils s'élèvent à 103 florins 9 sols et se décomposent ainsi :

Le 16, goûter à La Chambre 1 florin 4 sols ; souper, coucher et déjeuner à Argentine 6 florins . 7 fl. 6 s.

Le 17, passage du bac à Fréterive 2 sols ; dîner à St-Pierre d'Albygny 30 sols ; bullette de santé sans laquelle on ne pouvait entrer

(2) *Travaux de la Société*..... 2e série, 2e vol., 2e part., p. 184.

Digitized by Google

à Chambéry 2 sols 2 10

Goûter à *Barbara le Grand,* un pot de vin pain et fromage apportés de St-Jean . . . 1 2

Six jours à Chambéry chez l'hôtelier Claude Fontanel . . . . . 36 »

Boyres hors le logis, 2 sols pour la bulette de santé ; pain, fromage et vin pour goûter à St-Jean-la-Porte 6 4

Le 23, souper, coucher et déjeuner à St-Pierre d'Albigny, bac de Fréterive . . . 4 2

Le 24, dîner à Argentine 2 4

Goûter à La Chambre : 1 1

« Au secrétayre du comte Chamfrou, grand juge mage de S. A. sur ses forteresses, qui avoit charge de ma négociation, pour avoir plus briefve-expédition, un demi ducaton » . . 3 4

Au soldat pour ses vacations . . . . 9 »

A Humbert Rolaz pour les siennes. . . 30 «

Les syndics Excoffon et Bertrand payèrent cette somme, « sauf poursuitte contre les contribuables en estappe pour le remboursement de leur quotte ».

Un traité de paix fut signé à Vervins le 2 mai 1598; mais comme il ne statua rien sur le marquisat de Saluces, qui était la grande affaire de Charles Emmanuel, la guerre recommença en 1600.

Le 25 août, François de Tignac et de Bron, gouverneur du fort de St-Jean et de la province de Maurienne (1), imposa aux communes de l'étape un subside pour « l'entretien et nourriture des soldards estants dans le fort Saint-Jean, au fort Saint-Jean d'Arve et au clochier de la presente cité ». Les habitants de la ville furent exempts de ce subside « attendu les surcharges qu'ils soffrent journellement et que, estants plus proches des dits forts, en cas d'allarme et nécessité urgente pour le service de S. A., ne pouvons recourir

(1) Il était alors veuf de Jeanne du Saix, sœur d'Humbert du Saix, gouverneur de Charbonnières, et épousa en 1601 ou 1602 Jeanne, une des six filles d'Urbain du Pont.

Digitized by Google

aultre part soyt pour la nécessité des hommes que aultre chose necessayre pour le dict-fort ».

Le lendemain, il chargea noble Ennemond Martin, de Saint-Colomban-des-Villards, de lever des soldats et de les lui amener au fort de Saint-Jean.

Il paraît que la nécessité existait en ce moment même ; car depuis quinze jours les soldats du fort, munis d'un ordre du gouverneur, mettaient la ville au pillage, déguisé sous le nom de *contribution de guerre urgente*. Il y a dans les archives communales un cahier de dix-huit feuillets intitulé : « Roolle ou description des denrées, armes, meubles et aultres manières de munitions saisies et retirées par commandement du sieur de Bron, gouverneur du fort de la cité de Maurienne, par les soldats de sa compagnie tant au dict fort que au clochier... dès le dixiesme d'aoust jusques à ce jourd'huy treiziesme de septembre mil six cents ».

Ce rôle fut vérifié par les communes de l'étape le 14 décembre 1602 et le montant des réclamations allouées, fixé à la somme de 2.901 florins 7 sous, 2 quarts, fut inscrit au compte de toute l'étape.

Deux réclamations furent rejetées par les communes, celles de Bernard de La Balme et des héritiers d'Urbain du Pont, parmi lesquels François de Tignac lui-même : ils avaient fourni au fort, le premier du foin, les autres du vin. Les communes leur répondirent que, ne participant pas, comme nobles, aux charges des communes, ils n'avaient pas le droit de leur imposer leurs propres pertes.

Parmi les quatre-vingt-cinq autres réclamants, dont un grand nombre produisent des reconnaissances signées par le gouverneur ou par ses officiers, Jacques de La Balme et Jean François de Bavoz, je lis les noms des chanoines Mareschal, Jean Brun et Pierre Trabichet ; des notaires et procureurs Humbert Gravier, Guillaume Ulliel, Claude Verdon, Claude Bertrand, Jean Baptiste Falcoz, Henry Blardet, Jean Filliol,

Digitized by Google

Pierre Dumbert; du syndic Jean Virot.... Les soldats ne faisaient pas de distinctions. Ils n'étaient pas non plus difficiles sur la nature du butin à emporter et on trouve pêle-mêle de grandes quantités de bottes de foin, de gerbes de blé, de pains de froment et de seigle; de pièces de fromage, de barils de vin, de morceaux de viande, d'œufs, de sacs de farine, de plats, de pots et d'assiettes d'étain, des peaux de tambour, des chandelles, des draps de lit et des couvertures, du beurre, des *pruneaux de fillière*, du sucre, des chemises, des échelles, des épées, de l'huile, des cuirasses, de la poudre, des mèches et des arquebuses, des souliers, des écus et florins d'argent.....

Ainsi approvisionnés le fort et le clocher pouvaient attendre l'ennemi longtemps sans craindre la famine.

Ils n'attendirent que quelques jours; car le cahier ci-dessus est suivi d'un autre encore plus volumineux sous ce-titre: « Despence sur l'arrivée en la cité de deux compagnies d'arquebusiers à cheval et aultres estants de l'armée du Roy de France venus pour s'emparer du fort estant en la dicte cité le 15e septembre en l'année 1600 et ce tant pour le susdict jour que le lendemain 16e ».

Le 17 le fort se rendit, avant d'avoir été assiégé en forme. Quant au poste du clocher il avait été évacué dès l'approche des Français le 15. Le corps qui occupa la ville et le fort se composait de 332 *maîtres à cheval*, 339 serviteurs et laquais, 10 soldats à pied et 110 chevaux et mulets *sans maîtres*, avec quelques pièces de canon. Dès la fin du mois il fallut renouveler l'approvisionnement du fort en pain, vin, fromage, viande, lits, draps et couvertures. Les troupes françaises n'évacuèrent la Maurienne qu'au mois de mars 1601, quoique la paix eût été signée à Lyon le 17 janvier.

Il paraît qu'elles ne laissèrent dans le fort que ce qu'elles ne purent ni emporter ni détruire; car le 21 mai suivant d'Albigny donna ordre à la province « de

Digitized by Google

fournir dans le fort de la présente cité 12 lits, 24 couvertes et 48 linceux, outre certain nombre de mantils, serviettes, tables, plats et assiettes ».

L'expérience des quatre dernières années suffisait à démontrer que le fort n'était qu'une lourde charge pour la ville et pour toute la province, sans utilité aucune pour la défense du pays. Aussi dès l'année 1601, les syndics du tiers-état : Me Michel Bernard, Claude Sibué-Dalpette et Anselme Bernardet « et autres plus apparents » entamèrent des démarches pour obtenir « le demantellement et abolition du fort et la suppression de la garnison ». Le 23 juin 1602, le conseil décida de continuer ces démarches, « quoique plusieurs communes refusent pour le moment de participer aux frais, pour la répartition desquels ou verra plus tard ». Il était évident que l'on n'obtiendrait rien sans payer une certaine somme au trésor ducal toujours besogneux et sans se charger des frais de démolition.

Les syndics de cette année étaient Me Jacques Varcin, Jacques Charvoz et Jean Bochet. Il y avait une dizaine d'années que le conseil, considérant le surcroit de charges que la guerre occasionnait aux syndics du tiers-état, avait décidé d'en nommer trois, au lieu de deux qu'il y avait eu de temps immémorial : on revint à l'ancienne coutume en 1604. La noblesse avait toujours son syndic qui, pour les affaires communes, s'entendait, plus ou moins bien, avec les syndics et le conseil du tiers-état.

En temps de paix la garnison du fort se réduisait à quelques hommes du régiment de la milice de Maurienne pris dans la ville et les communes environnantes et jouissant de larges congés. Quand la guerre et l'invasion menaçaient, le gouverneur ordonnait une levée, dans chaque commune le conseil désignait les hommes et un capitaine allait les prendre et les amener au fort.

Peu de temps après le traité de Lyon, une question surgit à St-Jean : les soldats de la ville, qui étaient,

Digitized by Google

de fait ou de droit, sous les drapeaux, étaient-ils exemptés des tailles et charges extraordinaires? Le conseil disait non, parceque la part des exempts retombait sur les autres. Naturellement, on plaida. La solution ne m'est pas connue. Voici, dans une délibération du 27 juin 1605, la liste de ceux qui prétendaient à l'exemption :

François Delacombe, Philippe Degalles, Ogier Varnier, maître Jean Claude Bruend, Antoine Burnaud et Pierre Chevessan cordonniers, soldats au fort de St-Jean ; Pierre Curt, maître de poste à St-Jean ; maître André Chappel, enseigne du sieur de Saint-Sixt aux Alinges; Jacques Julliard, enseigne du sieur de Bron à Saint-Genis ; maître Nicolas Favre, enseigne au fort de Saint-Michel ; Domeyne Tessan, soldat du marquis d'Aix; Appolinard et Jacques Heustache, soldats du marquis de La Chambre.

Jacques Heustache plaidait avec la ville. Dans une délibération précédente le conseil dit de lui : qu'avant l'invasion il était marchand ; que pendant l'occupation française il portait l'épée et le poignard et fréquentait les ennemis; que fait prisonnier par les troupes de S. A., il a dû payer rançon, que ses biens ont été confisqués et que le président de Passier a informé contre lui.

Je ne sais si la ville avait suspendu ses démarches pour obtenir la démolition du fort, ou si elle avait éprouvé un refus. Au mois de Mai 1613, les communes des trois étapes reçurent l'ordre de fournir les pionniers, les bois et les autres matériaux nécessaires pour réparer les forts et autres ouvrages de défense de la province. Aussitôt les communes nomment des délégués, qui s'assemblent dans l'hôtel-de-ville de Saint-Jean appelé l'Ecu de France (rue Grenette) et discutent les moyens à prendre pour délivrer le pays de cette lourde et inutile charge. Les délégués de Lanslebourg et de Modane passent procuration à Jacques Simon, notaire de Bramans, pour, de concert avec les délé-

Digitized by Google

gués de l'étape de St-Jean, « recepvoir tous les commandements qui pourroint arriver pour le faict susdict, deliberer et resouldre en toutes occurrences, exequuter touchant les dicts commandements, fournir soldats, pionniers et choses nécessaires pour les fortiffications des dicts presides, comme aussi pour choisir, adviser et tenir les moyens pour s'exempter des dictes charges et démolitions des dicts presides, et à ces fins recourir à Son Altesse et à Son Excellence (le gouverneur) et autrement fère, procurer, agir, négocier et executer au faict susdict tout ainsi que sera requis et necessaire et que sera resolu et délibéré ».

Le 3 juin, l'apothicaire Guillaume Ulliel et les négociants Vincent Retornaz et Pétremand Ponce demandent au conseil si c'est la ville ou le gouverneur du fort qui paiera la poudre, la corde de mèche et les autres *munitions* que celui-ci à fait *lever* dans leurs magasins. La réclamation est renvoyée au gouverneur. C'était le baron de la Val-d'Isère, gouverneur de tous les présides de la Maurienne.

Le 10 du même mois, les syndics de St-Jean le prient de dispenser au moins les conseillers de la cité de prendre les armes « pour estre occuppés avec les scindics pour pourvoir aux occurrences qui surviennent de jour à autre, et par même moien de bailler ordre que les soldats se contentent de leur solde qui est de huit sols par jour ». Ces soldats ce n'étaient pas seulement ceux du fort ; de fréquents passages de troupes avaient lieu ; des compagnies séjournaient plus ou moins longtemps dans la ville, logées chez les habitants, et les soldats, se répandant dans les jardins et les champs, pillaient tout ce qui était à leur convenance.

Le 28 juillet, la ville demande au trésorier ducal le paiement d'une cuve qu'elle a été obligée de fournir au fort ; « comme aussy des boes, vernes et autres qu'ont estés coppés sur les possessions des particulliers de la cité pour la réparation et fortiffication du

Digitized by Google

preside dicte cité, notamment pour dresser les parappets, et le desgat procédant de la dessente du boes des pallissades, et encour touchant le ramboursement des fraits du corps de garde fourny par les scindics ». Mais le trésorier n'avait pas d'ordres.

En cette année 1613, Charles Emmanuel, allié de la France, entrevoyait la possibilité d'une volte-face du côté de l'Espagne. C'est pourquoi le fort de St-Jean était mis en état de faire une défense, qui aurait sans doute été aussi glorieuse que celles de 1597 et de 1600; car les palissades et les parapets ne changeaient pas sa position. Mais la paix ne fut pas rompue de ce côté.

Les trois étapes en profitèrent pour multiplier leurs démarches, afin d'obtenir la démolition des forts de St-Jean et de St-Michel. Le procureur Jacques Varcin fut particulièrement chargé de cette affaire; puis la ville recourut aux bons offices de l'évêque, Mgr. Philibert Milliet, qui jouissait d'un grand crédit auprès du duc de Savoie et fit lui-même le voyage de Turin.

Enfin le 13 mai 1615, Jacques Varcin lut au conseil une lettre par laquelle Mgr. Milliet lui mandait « estre requis promptement treuver la somme de mil ducatons pour la finance des patentes qu'il a pleu à S. A. conceder touchant la demolition des dites fortification (St-Jean et St-Michel), abolition du titre de gouverneur, outre le surplus de la finance ».

Les patentes étaient du 1er mai. Les trois étapes devaient verser quatre mille ducatons (1) au trésor ducal et se charger des frais de démolition, le tout à répartir sur la province au pied de la taille. Le 28 août, le marquis de Lans, gouverneur de la Savoie, chargea le seigneur d'Hostel de mettre ces patentes à exécution et le capitaine Jean Baptiste Martin, de St-Colomban-des Villards, de retirer les garnisons qui occupaient les

(1) La valeur du ducaton était à cette date de 6 florins 8 sols.

Digitized by Google

deux forts et de les conduire à Montmélian (1).

Les 4.000 ducatons soit 26.666 florins 8 sols, vaudraient aujourd'hui commercialement environ 106.600 francs. S. A. le duc Charles Emmanuel 1er faisait payer cher à ses fidèles et bien-aimés sujets de la Maurienne la grâce de les débarrasser, à leurs frais, de deux forts qui n'avaient jamais servi qu'à faire ravager leurs champs, piller leurs maisons et vider leurs bourses.

Au mois de septembre 1615, Mgr. Philibert Milliet faisait reconstruire une partie du palais épiscopal. Déjà deux ans auparavant, il y avait fait exécuter des travaux considérables: car on lit dans une délibération du 3 juin 1613 que les communes de la Terre Episcopale lui ont fourni quelques ouvriers et que le conseil charge les syndics de lui en offrir « jusques au nombre de cent », si cela lui est agréable ; ils produiront une déclaration du receveur de l'évêché constatant le nombre d'ouvriers fournis par la ville. C'était un témoignage de reconnaissance pour les services que, dit une autre délibération, l'évêque ne cessait de rendre à la cité.

On fit travailler sans retard à la démolilion du fort. Le 21 de ce même mois, les syndics exposent « comme les maistres massons qui travaillent au palais, lesquels la ville auroit employés à la démollition du fort de la cité, lesquels y auroint travaillé le nombre de six pour trois jours et demy, demandent pour leur sallayre à rayson de demy ducatton pour chescun et pour chesque jour ». Le conseil leur offre deux florins par jour et décide de payer au même taux les maçons et charpentiers François Grangier, Antoine Rostaing, Roman Ratel, Claude Rosset et Pierre Deléglise, qui ont aussi travaillé à la démolition du fort,

Le 18 octobre, les syndics déclarent que les maçons ne veulent pas se contenter des 42 florins qu'on leur a

(1) La Société d'histoire a publié l'ordre du marquis de Lans, 1e série tom. 3, p. 89.

Digitized by Google

offerts, à raison de deux florins par jour. On décide d'attendre leurs poursuites et de payer noble Claude de Châteaumartin qui a dirigé les travaux. C'était un joli procès en perspective, avec enquête, recours au sénat, etc. Mais on finit par s'arranger, car je vois, à la date du 7 décembre, que les maçons seront payés sur le quartier de taille qui est en recouvrement ; la somme n'est pas marquée.

Claude de Châteaumartin était fils de Jacques et petit-fils de Pierre Châteaumartin qui, en 1509, était lieutenant du juge de Maurienne et résidait à Pontamafrey. Cette famille possédait à St-Jean-de-Maurienne une maison située en face du petit-séminaire actuel. L'acte de décès de Claude de Châteaumartin ne se trouve pas dans nos registres paroissiaux, où manquent totalement ceux de l'année de la peste, 1630 ; mais on y voit, aux dates du 24 septembre et du 4 décembre 1628, la sépulture de sa fille et de sa femme, toutes deux nommées Pernette. Le nom a dû s'éteindre avec lui.

II

La Chapelle et l'ermitage de sainte Thècle

I

« Alors la servante de Dieu, craignant que, par une invasion de barbares ou par la violence des princes du pays, elle ne vînt à être dépouillée des saintes reliques, se retira dans un lieu appelé *Loconais* (1) et s'y fit construire une cellule, afin de pouvoir dans cette retraite vaquer en paix à l'oraison. Et comme une multitude de moineaux le remplissait et par ses cris la troublait dans ses prières, elle supplia Dieu de l'en délivrer. Mais quand elle se releva, ils se mirent à pé-

(1) Ailleurs on lit *Lozenai*.

Digitized by Google

pier encore plus fort et à voleter çà et là tout autour d'elle. Alors elle les adjura par le nom de Jésus-Christ de s'en aller, et ils s'enfuirent et on n'en revit plus en cet endroit ».

C'est en ces termes qu'un vieux manuscrit, dont l'original, dit M. Combet, dans les preuves de son histoire inédite des évêques de Maurienne, se trouvait à la bibliothèque royale de Paris, raconte la retraite de Sainte Thécle dans la grotte du Rocherai peu de temps après son retour d'Egypte, d'où elle avait apporté trois doigts de Saint-Jean-Baptiste (1).

Il paraît difficile d'admettre qu'elle ait été rejointe dans sa solitude même, comme dit une autre légende, par sa sœur Pigmenie et par onze veuves, désireuses de vivre sous sa direction; car cela supposerait que la sainte fit ajouter à la grotte naturelle, non pas le simple *tugurium* dont parle le manuscrit précité, mais des bâtiments que la configuration des lieux ne semble pas avoir pu comporter (2).

Quoiqu'il en soit, c'est à cette grotte que se rattachent les plus antiques, les plus précieux souvenirs historiques de la ville de St-Jean; c'est à la sainte fille qui y passa les dernières années de sa vie, qu'elle est redevable même de son nom, même peut-être de son existence. Les moindres détails de son histoire, — c'est de la grotte seulement que je veux m'occuper ici, — ont donc pour nous un intérêt tout à la fois religieux et patriotique. Malheureusement, toutes nos ar-

(1) De ce manuscrit on peut conclure : 1° que ce fut sainte Thécle qui donna à l'église de Maurienne la seigneurie de Valloires ; 2° que ce fut dans la ville, et non auprès de sa grotte qu'elle fonda une maison de refuge pour douze veuves ; 3° que ce fut aussi dans la ville qu'elle mourut le 25 juin.

(2) J'ai suivi cette version dans mon livre sur *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI° siècle* (p. 71) et dans mon *histoire hagiologique du diocèse de Maurienne* (p. 25). Un examen plus attentif des textes et des lieux m'incline à croire que ces femmes se fixèrent dans la ville où, paraît-il la Sainte descendait souvent. Le mot *nonasterium*, employé au XIII° siècle pour désigner la grotte et le logis qui l'accompagnait, n'indique pas nécessairement l'existence d'une communauté ni de bâtiments qu'une communauté aurait autrefois occupés.

Digitized by Google

chives ont été bien des fois dévastées et ce n'est qu'après un intervalle de plus de six siècles que l'on trouve de nouveaux renseignements (1).

Le 2 février 1201, Amédée de Savoie, évêque de Maurienne, donne un servis annuel de six deniers pour le luminaire de l'autel de l'église de Sainte-Thécle de la Balme.

Le 1er juillet 1271, Hugues de la Combes *(de Comba)* reconnaît, devant le notaire Jean de Montbérenger, devoir annuellement, le jour de la fête de Sainte-Thècle, 25 du mois de juin, à Dieu, au monastère de la dite Sainte et à son serviteur, c'est à dire au prêtre qui desservait cette église, onze deniers de servis légués par sa femme, Marguerite Guelisa ou de Guelis.

Le 4 février de la même année, Pierre Guelis du Croset avait donné deux deniers de servis annuels à Dieu et à l'autel de sainte Tigre de la Balme au-dessus de Sain-Jean.

Dans son testament du 10 novembre 1266, Vionet du Mollard « lègue à l'église de Sainte-Tygre de la Balme, pendant qu'elle aura un desservant *(quamdiu ibi erit servitor)*, la moitié d'une coupe de vin chaque année, afin que le dit desservant prie pour son âme (2) ».

Guillaume de la Citerne, de Genève, habitant à St-Jean-de-Maurienne, faisant son testament le 3 août 1285, après divers legs, entr'autres aux deux églises paroissiales, Sainte-Marie et Saint-Christophe, institue son héritier « le recteur de la chapelle soit église de Sainte-Thécle de la Balme ; il le charge de sa sépulture, de ses œuvres pies et de l'acquittement de ses legs et lui ordonne d'employer ce qui restera de sa succession « à faire des acquisitions au profit de la dite chapelle ».

Pierre Régis de Ginoude lui fait aussi un legs dans son testament du 3 novembre 1302.

(1) Archives communales de St-Jean-de-Maurienne.

(2) La coupe de vin était de 16 pots, le pot d'un litre et demi.

Digitized by Google

Jusqu'en 1270 la Chapelle de Sainte-Thécle constituait un bénéfice indépendant, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont le titulaire, le *serviteur de la chapelle* comme disent les chartes, employait directement les revenus à l'entretien de la chapelle et à ses propres besoins. Cette année-là l'évêque Pierre de Guelis l'unit à la mense capitulaire. Elle ne continua pas moins à avoir son desservant et l'on trouve en cette qualité : Aimon d'Albiez en 1253 et 1280; Richard du Mollard en 1285; Guillaume de Tigny en 1303; Antoine Séchal en 1330 : Guillaume Roux *(Rubei)* en 1312 et en 1340. Celui-ci fut le dernier ou l'un des derniers. Le Chapitre fit de la chapelle de Ste-Thécle une dépendance de la cure de Saint-Christophe. En 1394, Antoine des Costes était qualifié de curé de St-Christophe et de recteur de la chapelle de Ste-Thécle. Les choses restèrent ainsi jusqu'à la Révolution.

II

Au commencement du XVIe siècle, on trouve à Ste-Thécle, non plus un recteur, mais un ermite. Le 4 mai 1504, noble Jean des Costes, fils de Gabriel, ordonne que, selon la coutume, treize pauvres assistent à sa sépulture et que *l'ermite de la cité* soit l'un de ces pauvres. Où habitait cet ermite? Le testament ne le dit pas, mais les documents qui suivent le donnent à entendre.

Le 19 janvier 1536, par acte passé en l'étude de Me Rodolphe, notaire de la cité, Arnaud Brun, Louis Borrel et Pierre Brun, de Jarrier, promettent, chacun pour un tiers, « de fournir à messire Pierre Varot, ermite de Sainte-Thécle, au-dessus de la cité, ici présent, et à honorable François Gussod, consyndic des hommes et de la communauté de toute la ville, aussi présent et acceptant au nom de la dite ville et du dit ermite, savoir un clerc *(unum clericum)* qui le servira dans

Digitized by Google

tous ses besoins, pendant qu'il vivra dans le dit ermitage et qu'il y ménera une conduite honnête et religieuse. Ils donneront à ce clerc, choisi par eux, la nourriture et le vêtement ». Messire Varot était prêtre.

Une délibération, prise le 20 mars 1560 dans la maison de Montarlot, par Claude du Pont de Montarlot, syndic de la noblesse, Jean Mestrallet et Martin Ulliel, syndics de la bourgeoisie, porte ce qui suit : « Sur requeste presentée par Loys Pellicier, hermite de l'oratoire de Ste-Thécle, ès fins d'estre recovert le dict oratoyre et qu'il soit honnestement vestu et habillé comme appartient à hermite. A esté resolu que le dict oratoyre sera recovert au despens de la ville, ayant esgard à la povreté du dit oratoyre et hermite, que n'a ny posséde aulcungs biens de soy ny du dict oratoyre pour se vestir et alimenter, et aussi considéré les vaquations qu'il fait tous les lundis heure de minuit pour venir crier par la ville pour recordation et prières des ames des trepassés, lui accorde pour cette foys seulement et sans le prendre et tirer en consequence ung habit et mantheau de drap blanc de pays sur lequel seront apposés et mis en drap roge la main saint Jehan qu'est les armes de la ville, ensemble son saye et chausses de mesme drap, avec ses solliers neufs et doubles, ès fins qu'il aye occasion prier Dieu pour les ames des trepassés et de tous les citoyens dicte cité, et ce le plus brief que faire se pourra ».

Malgré son accoutrement en drap blanc du pays, Louis Péllicier était prêtre. Le 9 février 1563, Claude Béchet, de la paroisse Saint-Christophe, étant detenu de maladie corporelle en sa maison de la Rue de l'Orme, mais « sain de bonne memoire, parolle et entendement », fit son testament devant le notaire Jean Marquet et huit témoins. Entr'autres dispositions relatives à son enterrement, aux messes et autres prières qui seront dites pour le repos de son âme, on trouve celle-ci :

Digitized by Google

« Item veult et commande estre dictes et celebrées dans l'an de son dict decès et le plus brief que fere se pourra par Frére Loys Pellicier, hermite de l'hermitage Sainte-Thécle, ou bien en son absence par Frère Anthoine Losset religieux de Nostre Dame de Bonnes Nouvelles, cinq messes en l'honneur et reverence des Cinq Playes de Nostre Seigneur durant cinq vendredis continuels et luy estre payé pour chascune messe six quarts de Savoye ».

Il faut que je signale une précaution prise par Claude Béchet. Il était assez d'usage, lorsque le testateur laissait de jeunes enfants ou seulement des filles, qu'il leur donnât un protecteur et cette charge, considérée comme une marque de confiance en même temps qu'un office de charité chrétienne, ne se refusait jamais. Béchet n'avait que trois filles. Après les avoir instituées héritières universelles par égales parts et leur avoir recommandé l'obéissance à leur mère, à laquelle il donnait l'usufruit de ses biens jusqu'à leur mariage et tant qu'elle ménerait « vie honneste et viduelle ». ayant soin de ses filles « comme mére est tenue fère à ses enfants », il ajoute : « Suppliant et requerant iceluy testateur noble et puissant Loys du Pont, estre aucteur de ce present son testament et avoir en soing et recommandation les afferes de ses dictes filles ». Louis du Pont possédait la maison-forte de ce nom située sur l'emplacement de la maison actuelle des missionaires diocésains, au-dessus de la rue de l'Orme; il était donc voisin de la maison et du jardin de Claude Béchet, et bien placé pour voir ce qui s'y passerait.

Avant d'endosser au principal représentant de la plus importante famille noble de la Maurienne, après celle de La Chambre, l'exécution de son testament et la direction des affaires de ses filles, Béchet avait-il sollicité son consentement ? Le testament n'en dit rien. Quoiqu'il en soit, on voit quelles cordiales relations existaient entre le grand seigneur et le petit bourgeois.

Digitized by Google

Louis du Pont, marié à Clauda de Cuine, ne laissa aussi que deux filles. Mais remontons vite à l'hermitage.

C'est sans doute de l'hermite de Sainte-Thécle, puisqu'on n'en trouve pas alleurs, que parle Claude Constantin dans son testament de l'année 1561, quand il ordonne que les trente messes de *monseigneur saint Grégoire* soient dites par le *prêtre reclus de la cité de Sainct-Jean*, s'il y en a un à l'époque de sa mort.

Puis je n'entends plus parler du prêtre reclus ni de l'ermite de Sainte-Thécle jusqu'au mois d'octobre 1781, où un registre des ordonnances épiscopales contient la supplique suivante adressée à M. le chanoine Dominique Rogès, vicaire général et official de Mgr. de Brichanteau :

« Expose très humblement pauvre Jean Pierre Meilloz, fils de feu Antoine, natif d'Argentine, habitant à St-Jean depuis plus de vingt ans, que se trouvant indisposé de son corps et hors d'état de pouvoir travailler à la campagne. n'ayant d'ailleurs aucune profession, il se trouve dans la dure nécessité de subsister par le moyen des aumônes des gens charitables, et par l'obligation où il est de prier le Seigneur pour ceux qui le secourent, il s'est proposé, pour vacquer plus librement à l'oraison, de se retirer dans l'hermitage appellé de Ste-Thécle au-dessus de la dite ville de St-Jean et d'y porter l'habit de Cordelier et observer la règle de S. François. C'est pourquoi il prend la liberté de recourir à ce qu'il vous plaise, Monsieur, vouloir donner votre agrément aux déterminations cy-devant et, en approuvant l'établissement que le suppliant se propose de faire, lui fixer les règles qu'il devra observer et lui permettre les quêtes pour sa subsistance dans le diocèse de Maurienne, et il ne cessera d'adresser ses vœux au ciel..... »

La supplique fut soumise au promoteur, le chanoine Larive, qui posa des conditions. « Nous observons, dit-

Digitized by Google

il, que, quelque louable et estimable que soit la vie hérémitique, il y a bien des précautions à l'égard de ceux qui s'y destinent; car l'expérience fait voir qu'il en est qui, sous le voile trompeur de religion et de solitude, en imposent au public, tandis qu'ils mènent une vie commode et peu conforme à leur état, après s'être enrichis des largesses des gens de bien. C'est pourquoi, quoique nous n'ayons rien à craindre de sembable de la part du suppliant qui habite depuis longtemps cette ville d'une manière irréprochable et que nous avons toujours reconnu pour un homme de bonnes mœurs et régulier dans sa conduite, il nous paroîtrait néanmoins à propos de n'adhérer aux fins suppliées que sous les conditions suivantes..... »

Ces conditions sont relatées dans la lettre d'autorisation définitive, envoyée le 22 août 1782 par M. Rogès à son « cher fils Pierre Meilloz :

« Vos bonnes mœurs, l'empressement que vous avez de servir Dieu dans la sollitude, vos instances et l'ordre que nous avons reçu de S. G. notre Illustrissime et Révérendissime Prélat nous ont déterminé à faire droit sur la requête que vous nous avez présentée l'année dernière, à laquelle, ensuite des conclusions du Rd Promoteur du 23 novembre dite année, nous avons déjà répondu d'un décret favorable le 26 janvier dernier. A ces causes par ces présentes nous vous avons donné ainsi que nous vous donnons la liberté de vous revêtir de l'habit d'hermite du Tiers-Ordre de Saint-François que vous avez demandé et que vous ont donné les RR. PP. Cordeliers du couvent de La Chambre. Nous vous permettons de le porter, pourvu que ce soit avec décence et avec édification. Nous vous assignons pour lieu de votre demeure l'hermitage de Ste-Tigre, vulgairement appelée Thécle, qui est sur la paroisse de St-Christophe de cette ville. Nous vous chargeons de la garde de la chapelle qui est érigée au dit lieu sous l'invocation de cette Ste-Tigre, de telle manière que

Digitized by Google

vous soyez sous la dépendance du R. Curé de Saint-Christophe, et que vous ne puissiez jamais découcher hors du dit hermitage ou tout au moins vous en absenter plus de trois jours sans la permission du dit R. Curé. Nous vous donnons pouvoir de faire la quête à deux lieues environ à la ronde, à la charge néanmoins que vous assisterez aux offices de la dite paroisse de St-Christophe et que vous vous appliquerez autant qu'il dépendra de vous au service de la dite église, que vous fréquenterez autant que vous pourrez une fois le mois les sacrements, et que vous réciterez chaque jour le petit office de la T. S. Vierge ou la troisième partie du Rosaire, à moins que vous ne vous trouviez bien légitimement empêché. Nous vous déclarons que vous serez par là sous l'entière obéissance du Révérendissime seigneur Evêque et de ses successeurs et de leurs officiers, et que vous jouirez des privilèges dont jouissent les hermites tant de droit que de coutume. En foi de quoi nous avons signé les présents, les avons fait munir du scel épiscopal et fait contresigner par le chancelier de l'évêché. Donné à St-Jean-de-Maurienne dans notre maison canonicale le 22 août 1782 »

On a vu qu'au XVIe siècle Louis Pellicier habitait la chapelle elle-même ou tout à côté. Ses successeurs, ou au moins le dernier, se logèrent plus bas, entre les chapelles de Bonne-Nouvelle et de Ste-Thécle, au pied d'un rocher à pic, à quelques pas d'une fontaine. L'endroit a gardé le nom d'hermitage ; on voit des restes de murailles et il n'y a pas très longtemps que la toiture a été enlevée.

Dans mon enfance j'ai entendu raconter ceci. La nuit de La Toussaint, pendant que les cloches tintaient tristement, afin de rappeler, au moins en ce jour, le si juste et si instructif souvenir des morts, l'ermite de Ste-Thécle parcourait les rues de la ville, agitant une sonnette et criant : « Réveillez-vous, gens qui dormez, et priez pour les âmes des fidèles trépassés ! »

Digitized by Google

N'ayant pas encore la curiosité des vieilles choses, je n'ai pas songé à m'enquérir du nom et de la date, et ne puis dire s'il s'agissait de Jean Pierre Meilloz ou de quelque successeur avant ou après la Révolution.

J'ai cherché, inutilement, l'acte de décès du bon ermite ; mais j'ai trouvé, comme il arrive souvent, quelques renseignements auxquels je ne songeais pas et qui se peuvent coudre à ces notes sur l'ermitage.

Le 3 juin 1663, baptême d'un enfant de François Bossu du village de Ste-Thécle *(ex oppido Sante-Tygris)*.

Le 23 novembre 1693, Jean Michel Bocheu, natif de la solitude de Ste-Thécle, se marie dans l'église paroissiale St-Christophe. Habitait-il l'ermitage dont j'ai parlé ou l'une des maisons dont on voit quelques vestiges près de la chapelle? Le registre dit seulement : *Ex solitudine Sanctæ Tygris oriundus.* D'après un manuscrit des archives du couvent des Capucins de Chambéry, ces maisons, qui étaient au nombre de quatorze, avaient été incendiées par la foudre en 1627 ou 1628 ; mais des reconstructions pouvaient avoir été faites.

Sous la date du 3 mars 1763, le chanoine Truchet, curé de la paroisse Sainte-Marie de la cité, inscrit l'acte de décès suivant : « Dans l'hospice de cette ville est mort, muni des sacrements, un ermite ayant quelque réputation de sainteté *(cum aliqua sanctitatis nota)*, nommé Claude Rey-Dubelley et âgé d'environ 70 ans. Il a été inhumé le lendemain dans le cloître du Chapitre sous l'escalier *(sub scalas)*. » Je suppose qu'il s'agit de l'escalier qui conduit du cloître dans la nef collatérale de droite de la cathédrale. Il y a là une porte du XIe siècle. Les autres portes de la cathédrale ont été modernisées, sans beaucoup d'art, par le roi de Sardaigne en 1771.

La sépulture dans le cloître était un honneur réservé au clergé, à la noblesse et aux principales familles de la bourgeoisie. Claude Rey le dut sans doute à sa ré-

Digitized by Google

putation de sainteté et à sa qualité d'ermite. Je regrette que le chanoine Truchet n'ait pas donné quelques renseignements sur ce saint homme et sur l'ermitage qu'il avait habité. A ma connaissance, la tradition n'en indique, dans les environs de St-Jean, aucun autre que celui de Ste-Thécle.

III

R^d^ Barthélemy Falcoz, curé de la petite paroisse de St-Christophe, est tout aussi sobre de détails dans ses notes. A la suite des actes de mariage de l'année 1749, il déclare que, le 18 avril 1751, en vertu d'une délégation de Mgr. de Rosignan, évêque de Maurienne, et en présence de Jean Claude Richard et de Nicolas Truchet, de la cité, il a béni, selon les formes prescrites par le Rituel, la chapelle de Ste-Tygre, restaurée par égrège Claude Charvoz, trésorier de Tarentaise. Cela suppose que la cbapelle avait été presque abandonnée et que peut-être l'accès en était devenu difficile. En l'absence d'indications précises, nous avons lieu de penser que M. Charvoz fit, non seulement mettre en un état décent l'intérieur de la grotte, mais encore refaire ou réparer le mur de soutènement de la cour qui sert de vestibule, qu'il la fit clore et couvrir. On verra qu'il y dépensa 350 livres.

Claude Charvoz appartenait à une des plus honorables familles bourgeoises de St-Jean. En 1602, pour ne citer qu'un de ses ancêtres, honnête Jacques Charvoz était, avec Me Jacques Varcin et Jean Bochet, syndic du tiers-état. Charvoz et Bochet étaient spécialement chargés de la désagréable besogne du recouvrement des tailles communales : à Varcin incombait la mission de poursuivre les procès que la bourgeoisie avait intentés au Chapitre et aux nobles qui, appuyés sur leurs privilèges, refusaient de contribuer à ces tailles.

Claude naquit le 31 janvier 1669 d'honorable Claude

Digitized by Google

Charvoz et d'Antoinette ; selon la coutume du temps, le registre ne donne pas le nom patronymique de celle-ci et je n'ai pas trouvé l'acte de mariage qui eût comblé cette lacune. Il perdit son père le 9 septembre de l'année suivante.

Une supplique qu'il adressa au roi en 1742 (1), pour obtenir d'être relevé des prescriptions qu'un de ses débiteurs pourrait lui opposer, ce qui lui fut accordé, nous apprend qu'avant d'être trésorier de la province de Tarentaise, il avait été secrétaire de La Chambre des Comptes de Savoie à Chambéry. De son mariage avec Françoise Chapel, puis avec Antoinette Ferley, il n'eut pas ou ne laissa pas d'enfants. Il garda l'amour de son pays natal et un souvenir particulier de la chapelle Ste-Thécle.

Le 9 avril 1750, il écrit au notaire Dupré de Saint-Jean : « Vous me ferez le plaisir de prendre la hauteur et la largeur d'un tableau que je veux faire mettre dans la chapelle de Ste-Thécle ; le peintre attend cette mesure incessamment. Je crois qu'on représentera Ste-Thécle, avec quelques autres miracles de la sainte, pour laquelle on célèbre la fête le 23 septembre (2). Vous me ferez le plaisir de vous informer plus amplement de toutes les fondations qu'on a faites dans cet hermitage. »

« Il n'était pas question, dit-il le 23 du même mois, de demeurer court au sujet des fondations qu'on a faites dans cette chapelle. Vous m'en ferez encore s'il vous plaît, une relation de la part du curé de Saint-Christophe. Mr le sénateur Cullierat (3), qui est allé faire dire la messe dans cet hermitage, y a mené un maçon et un charpentier, pour prendre le devis des

(1) Archives de l'évêché. Vol. des églises et chapelles de St-Jean.

(2) Il confond Ste-Thécle, vierge, de Valloires, avec Ste-Thécle, vierge et martyre.

(3) Le sénateur Jean Baptiste Cullierat, fils du notaire Claude Cullierat, né à St-Jean le 30 décembre 1691, décédé le 16 décembre 1765, laissant pour héritier son frère Félix, commandant du fort de Fénestrelle, mort le 30 juillet 1766.

Digitized by Google

réparations qu'il y avoit à faire, mais il ne me l'a pas encore fait connaître; je crois qu'il le fera par le premier ordinaire (courrier). »

Cette affaire lui tient tout-à-fait au cœur. Le 29 juillet il écrit : « Je vous recommande notre pauvre Sainte-Thécle pour donner commencement à quelques réparations de la chapelle la plus misérable des états de notre roi. Si vous ne pouvez pas convenir avec les maîtres, pour estre trop fiers et trop chers, faites faire les réparations à journée et le pieux recteur de Bonne-Nouvelle, après avoir été prié par M. le sénateur Cullierat, à qui j'écris aujourd'hui, y donnera quelque soin. Je vous laisse cette pieuse occupation et je n'en serai pas tout-à-fait ingrat. »

Le testament prouve qu'en effet il ne le fut pas. Toutefois, le zèle de M. Dupré, qui en cette année 1750 était syndic de St-Jean, n'était pas aussi grand que M. Charvoz l'eût souhaité. Il lui écrit le 20 août : « Je suis bien surpris que depuis si longtemps vous m'ayez gardé le silence par rapport à cette chapelle de Ste-Thécle que j'ai à cœur. Comme je crois que M. le sénateur Cullierat doit être à St-Jean, vous lui ferez part de ce que vous aurez avancé pous les prix-faits. S'il vous fallait de l'argent, je prierais M. le trésorier Salomon de vous le fournir et je lui en ferai faire le remboursement à la trésorerie générale. »

Les travaux n'étant pas encore entamés, M. Charvoz en montre quelque irritation dans une lettre du 10 septembre. « Je m'étonne, dit-il, qu'une personne autant accréditée que vous l'êtes n'ait encore pu parvenir à commencer cet ouvrage de Ste-Thécle; il me paraît qu'en tout pays avec de l'argent l'on vient à bout de tout. Mais je vois bien que vous en voulez laisser la gloire à M. le sénateur Cullierat qui ne manquera pas d'aller passer quelques jours de féries en Maurienne. Ainsi j'espère qu'en cette occasion vous conférerez ensemble de cette pieuse affaire pour la

Digitized by Google

mettre en exécution ; car par vos soins vous y aurez autant de part que moi. L'on travaille toujours assez pour ce monde ; ainsi il faut bien donner quelques jours au Seigneur, afin qu'il bénisse nos travaux. Je ne vous en parle donc plus, parceque je pense que, animés comme vous l'êtes, Messieurs, de l'Esprit de Dieu, vous vous y porterez de vous-mêmes, et j'apprendrai enfin vos déterminations avec bien du plaisir. »

M. Cullierat ne put se rendre à Saint-Jean à cette époque et M. Dupré continua à ne se presser guère de remplir les intentions de son parent. Aussi celui-ci lui écrivit-il le 22 octobre : « Je ne sais par quel endroit je puis m'être attiré un si long silence de votre part, étant privé de vos chères nouvelles depuis bien longtemps. Je suis toujours fort inquiet au sujet des réparations que je veux faire faire à la chapelle de Ste-Thécle. Vous le savez depuis très longtemps, cela m'étant très à cœur, et vous qui estes sur les lieux, vous ne daignez pas me donner aucune satisfaction là-dessus ; c'est de quoi vous me chagrinez beaucoup. Ayant toutes les affaires de la province sur les bras, vous vous en acquittez, de votre mieux, et cependant vous négligez celle dont je viens de vous parler, qui m'est encore une fois très à cœur, où il s'agit d'une œuvre de piété ; le ciel vous en donnerait la récompense, et vous estes fort éloigné de la recevoir. Tâchez donc, je vous prie, de vous mettre dans quelques mouvements pieux, jusques à ce que M. le sénateur Cullierat arrive à Saint-Jean, qui vous débarassera de cette sainte occupation, qu'il a véritablement très à cœur, et il ne manquera pas de vous en faire des reproches très vifs, sachant mes intentions,et je récompenserai bien ceux qui se mêleront de me satisfaire. »

M. Cullierat étant arrivé à St-Jean, prit l'affaire en mains et stimula plus efficacement le zèle de M. Dupré, qui n'avait pas répondu à la lettre du 22 octobre, ce qui valut la suivante datée du 12 novembre : « Pour

Digitized by Google

vous avoir un peu querellé dans ma dernière lettre, vous m'avez oublié depuis trois ordinaires. Vous ne devez pas savoir moins que je suis très sensible aux réparations que l'on doit faire à Ste-Thécle, qui ne manquera pas de prier Dieu pour votre conservation et celle de votre famille, si vous daignez vous employer pour ces réparations... Mes respects à M. le sénateur Cullierat, à qui je vous prie de dire que je lui sais très bon gré des peines qu'il se donne pour cette chapelle de Ste-Thécle. »

M. Cullierat s'en occupait, en effet, très activement. Nous le voyons par une lettre du 19 du même mois, la dernière que j'aie trouvée ; elle a dû précéder de peu de temps la mort de M. le trésorier Claude Charvoz. « J'écrivis hier, dit-il, à M. le sénateur Cullierat, en réponse à sa lettre du 7 du courant, de huit pages, au sujet des réparations à faire à la chapelle de Ste-Thécle et qui doivent se monter à 350 livres, dont vous en avez déjà en main 190, comme porte en restant votre dernier compte..., de manière que je ne serai votre débiteur que de 160 livres. J'ai eu l'honneur de vous écrire que je supprimais le calice dont vous aviez dessein de faire présent à Notre-Dame de Bonne Nouvelle. S'il peut venir quelques fonds d'ailleurs, je le remplacerai. J'envoie au seigneur sénateur Cullierat deux billets, l'un pour la décharge de ce dernier et l'autre pour m'engager envers vous. Vous verrez, Monsieur, si tout est en règle et m'en donnerez avis, si je ne suis pas encore de moins dans quelques jours. Vous aurez la bonté, Monsieur, d'aider à ce seigneur pour achever les réparations qu'il juge à propos de faire faire, et le Seigneur, avec cette bonne sainte, vous procurera une place dans le ciel. »

Il paraît que le notaire Dupré avait donné une explication satisfaisante du long retard qu'avaient subi les réparations, car M. Charvoz regrette les reproches qu'il lui avait adressés et sa lettre se termine ainsi :

Digitized by Google

« Je vous ai fait, par la lettre du seigneur Cullierat, des excuses. Je suis bien ravi que ces réparations pieuses puissent être achevées pour le mois de février, ne voulant plus vous entretenir sur cet article. »

M. Charvoz avait 81 ans. Il remplissait toujours sa charge de trésorier. Ses lettres n'indiquent aucun affaiblissement de ses facultés ; seulement il est obligé de les faire écrire par son secrétaire et c'est avec peine que sa main tremblante met une grosse signature. On voit dans toutes un grand esprit de foi, une grande charité pour les pauvres. Presque toutes contiennent des recommandations à M. Dupré, qui gérait ses intérêts à St-Jean. Il y a surtout une veuve Borlet, chargée de deux enfants, qui l'intéresse vivement. C'est la nièce du fiscal Raymond, entièrement réduite à la mendicité, dit-il, par les artifices d'un indigne beau-frère. Il voudrait que l'on trouvât un moyen de lui faire rendre quelque chose. « Je ne manque point, écrit-il, de la soulager dans ses besoins depuis bien longtemps. » Dans sa dernière lettre, prévoyant sa fin prochaine, il veut que son mandataire donne à cette femme « de quoi subsister, elle et ses enfants, en leur procurant quelque chose des titres qu'il a reçus. »

Il cultive quelquefois la petite pointe. Le 9 avril il écrit : « Les judicatures de votre pays vont être désunies. Ici la judicature mage et celles de l'archevêché seront unies ; c'est ce qui fait crier beaucoup de gens, et surtout les *gripimini.* » Le lecteur peut aussi bien que moi traduire ce mot.

Une dernière lettre, du Chapitre de la même année 1750, est encore relative à la veuve Borlet, qui est partie pour St-Jean. Elle montre trop l'excellent cœur de M. Charvoz, pour que je ne copie pas tout ce passage.

« Je vous adresse une femme qui est de la famille des Mrs Raimond, M. le fiscal de ce nom étoit son oncle. Elle a un superbe procès, conjointement avec

Digitized by Google

son beau-frère Perréant, qui reste à juger faute d'avoir de l'argent pour la consignation *quanto majores*. Cette femme est dans la dernière nécessité. Je lui ay donné de quoy achepter du pain dans son voiage. Elle porte certains tittres par lesquels elle a des droits contre des gens de Fontcouverte, et le tout se réduit à un accensement que je vous prie de voir. Elle demeurera à St-Jean pendant que vous ferés venir les débiteurs, avec lesquels vous conviendrés du tout, suivant votre équité, et couperés le col à tout cela, car elle n'a pas un sol pour poursuivre les débiteurs, je suis obligé de luy faire la charité tous les jours, pour luy aider à subsister elle et sa famille. Si elle retire quelque argent des titres qu'elle a, vous me le ferés tenir à Moûtiers, car on pourroit le luy voler en chemin, et ne luy en donnerés, de ce produit-là, que pour son voiage.»

Claude Charvoz fit son testament à Moûtiers, le 29 juin 1750. Il veut être enterré en l'église paroissiale Sainte-Marie, dans le tombeau où repose sa première femme, *proche la sacristie des clercs*. On invitera à ses funérailles le Chapitre de la cathédrale, les prêtres de Ste-Marie, les Cordeliers de St-Michel et la Confrérie des Pénitents. Il y aura vingt-neuf pauvres, chacun desquels portera un flambeau de cire de trois livres et recevra cinq sols. On fera deux aumônes, chacune de 250 livres. Le testateur donne à sa nièce, Lucie Papoz, qui vit avec lui une rente de 300 livres ou un capital de 6.000 livres si elle se marie ; à ses parents de St-Jean, le notaire et procureur Dupré et les enfants du procureur Larive, les immeubles qu'il possède dans cette ville ; une vigne à sa femme... La série des legs pour fondations de messes annuelles à perpétuité est longue: aux Chapitres des cathédrales de Moûtiers et de St-Jean, à l'église Ste-Marie, aux Clarisses, aux Cordeliers, au séminaire, aux Pénitents, à l'hôpital, aux chapelles de St-Claude dans la cathédrale et du pont sur l'Isère, à Moûtiers ; aux Cordeliers de Chambéry ;

Digitized by Google

aux chapelles de Bonne-Nouvelle et de Sainte-Thécle à St-Jean : la première de ces chapelles reçoit 600 livres pour vingt-quatre messes chaque année, la seconde 1500 livres pour quinze messes aussi chaque année, le tout à perpétuité. Il va sans dire que la perpétuité dura jusqu'à 1793.

J'avais l'intention de mettre ici quelques lignes sur Me Simon Joseph Dupré, le parent et le correspondant du trésorier Charvoz à St-Jean, sur lequel j'ai formé un dossier dans les archives de l'évêché. Mais le dossier a grossi plus que je ne pensais, mes notes s'allongent ; il vaut mieux que je les garde pour un autre travail.

III

Noble Jean-Rambaud — La peste en 1565.

J'ai donné, il y a quelques années, une note sur les nobles Rembaud ou Rambaud, de Valloires, et nommé, à l'année 1537, noble Michel Rambaud, notaire, et Pierre, son fils, docteur en droits, habitant à St-Jean (1). Mais je n'avais pas encore rencontré « noble Jean Rambaud des Choseaux, paroisse de Valloires, fils de feu noble Humbert Rambaud, » aussi domicilié à St-Jean dans une maison qu'il possédait en la rue de l'Orme, paroisse St-Christophe. Sa femme était Marguerite, fille de noble Pierre Rapin de la Choudane de Valloires et Guillaumaz d'Arve. Elle était sœur de : Charles chanoine de la cathédrale ; Jacques, aussi chanoine, vicaire général, prieur de Bernex, aumônier de la reine de France, Catherine de Médicis ; Jean Jacques, chapelain de la cathédrale ; Pierre, juge commun et courrier de la cité et ressort ; Barthélémie, femme de noble Claude Louis de Collo de Valloires ; Jeanne ; Antoine

(1) *Travaux de la Société d'Histoire...* 1e série, tom. 6, p. 365.

Digitized by Google

et Philibert, passés en France et devenus protestants, à cause, disaient-ils, des injustices et attentats de leur frère Pierre à leur égard, injustices et attentats que celui-ci niait énergiquement (1) et qui, fussent-ils vrais, ne prouvaient guère la vérité des doctrines nouvelles de Luther et de Calvin.

Ce sont les minutes du notaire Jean Marquet (2) qui me font counaître noble Jean Rambaud, en l'année 1565. Une petite digression est ici nécessaire.

Au mois de septembre 1564, la peste se déclare à St-Jean (3). On construit des cabanes au Clapey dans la propriété de Jean Borrel ; quelques personnes qui possèdent des maisons hors de la ville, obtiennent la permission de s'y enfermer. Toutes les maisons *infectes* ou *suspectes* sont fermées. A la fin de novembre, on commence à les nettoyer et désinfecter ; mais on ne pourra les habiter et *trafiquer* en ville avant que quelqu'un les ait *éprouvées*, en y restant enfermé pendant quarante jours. A la fin de décembre la maladie a à peu près disparu.

Elle éclate de nouveau avec fureur au mois d'avril 1565, dans tous les quartiers de la ville à la fois. Les mesures les plus sèvères sont prises : la circulation dans les rues est interdite pendant la nuit ; les malades sont transportés au Clapey ; leurs meubles sont brulés hors de la ville, les portes de leurs maisons clouées ou scellées ; chaque rue a des commissaires munis de pleins pouvoirs...

Au commencement de juillet, ayant été « soupçonné d'estre detenu de maladie contagieuse, » Jean Rambaud fut obligé de quitter sa maison et de se retirer, non pas au Clapey avec les autres pestiférés ou

(1) Raoul de Cazenove, *Rapin-Thoyras*, p. XI, XVII et XXII.

(2) Archives communales de St-Jean.

(3) Les registres du conseil contiennent de nombreux renseignements sur cette peste ; je les ai utilisés dans *Saint-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle*. Académie de Savoie, 1887, p. 492.

Digitized by Google

soupçonnés, mais près de la chapelle Saint-Roch (1), au sortir de la ville du côté d'Arvan, à gauche de la route. C'est là que le notaire Jean Marquet, assisté des huit témoins mandés par le malade, parmi lesquels messire Antoine Sambuys, curé de Saint-Christophe, reçut son testament le vendredi 13 juillet 1565. Noble Rambaud avait très probablement en cet endroit une propriété, sur laquelle il avait été autorisé à se confiner, loin de la dangereuse promiscuité des autres malades.

Passons les considérations sur l'inconvénient de mourir *intesté* et les pieuses formules que l'on trouve dans tous les testaments de ce temps. Son corps sera enterré dans le cimitière de l'église Saint-Christophe, mais les « exequies et funerailles » seront faites dans la cathédrale *more nobilium*. Sa femme et ses exécuteurs testamentaires y appelleront « six prebstres celebrant messe à leur devotion » et douze pauvres, plus treiz autres pauvres portant des torches « vestus et chaussés de drap de pais avec leurs solliers *forma et more solitis* avec les armoiries d'iceluy testateur. » On fera un *chanter* dans l'église de Valloires et les répons sur la tombe des prédécesseurs. Pour les autres œuvres pies, le testateur s'en remet au bon plaisir de sa femme et des exécuteurs testamentaires.

Dans le cas où son fils viendrait à mourir sans enfants mâles, il lègue le fief et la directe qu'il possède sur le territoire de Valloires aux enfants mâles de ses filles par égales parts, « pourveu qu'ils ne soient d'esglise » ; à sa femme une cuisine et *settour* situés rue de l'Orme et, outre ce qui est porté par leur contrat de mariage, la somme de trois cents florins et, pendant qu'elle mènera vie viduelle et chaste, la jouissance de la moitié de son mobilier ainsi que d'une maison avec vigne et pré au Villard (Villard-Jarrier). Ses filles : Anne,

(1) Cette chapelle, bâtie en accomplissement d'un vœu fait dans une peste précédente, peut-être en 1545 ou 1554, fut unie au collège par Mgr. de Lambert.

Digitized by Google

Claude et Jeanne « et autres à naîstre » auront la légitime « ou bien plus grande somme telle que par leur mère et exécuteurs testamentaires sera arbitré. »... Noble Pierre Rambaud, son fils, et ses autres enfants mâles à naître sont institués héritiers universels par égales parts. Marguerite Rapin a la tutelle de ses enfants, avec dispense de faire inventaire et de rendre compte.

Suivent les substitutions d'usage. Enfin le testateur nomme exécuteurs testamentaires, « aucteurs et gouverneurs de la tutelle, » sans lesquels sa femme ne pourra traîter aucune affaire, ses deux beaux-frères, le vicaire général et le corrier et juge commun de Maurienne.

Le 30 septembre de la même année, le notaire Marquet reçoit le testament de Guillelmine Ducrest, femme de Jean Rossat des Rossières. Mais celle-ci est : « atteinte et detenue de maladie contagieuse de peste aux cabannes avec les aultres pestifférés d'icelle cité, » et le notaire a soin de marquer que les témoins et lui se sont tenus sur le pré de Françoise Brun « auprès dictes cabannes ».

Ce testament ne renferme aucune autre particularité intéressante.

Jean Rembaud fut-il emporté par la peste ? En l'absence de tous registres de décès je ne puis le dire ; mais c'est plus que probable, car le nombre de ceux qui guérissaient était bien petit.

Encore quelques notes pour ceux qui n'ont pas le volume de l'Académie de Savoie.

Au mois de juin la ville fait venir deux *cureurs et nettoyeurs de maisons,* dont l'un est de Bardonnêche, l'autre d'Oulx. La convention, signée par les chanoines Henri Bollier et Guillaume Mareschal au nom du clergé, Jacques Portier au nom de la noblesse, Jean Bruend et François Ducrest au nom du tiers-état, porte en substance qu'on leur paiera la somme de

Digitized by Google

146 écus de 5 florins pièce ; et que « tant pendant le dit nettoyement que durant leur quarantaine... leur ministrera vivres, mirre, encens, savons et autres choses requises et necessaires au dit nettoyement et au surplus accoustrements pour changer et solliers neufs... » Outre le nettoyage des maisons, les *maistres cureurs* devaient « percer les playes de ceulx qui seront atteings et detenus de la dite contagion, et mettre en sepulture les morants d'icelle... »

Il fallait organiser des distributions de vivres aux familles pauvres, enfermer dans les cabanes du Clapey un grand nombre de personnes, établir un cimetière spécial pour les pestiférés (1), interdire l'entrée de la ville aux habitants de Fontcouverte, Saint-Pancrace et Jarrier, où la contagion s'est déclarée. Le fléau ne disparut qu'au mois d'octobre ; peu de maisons avaient échappé à sa visite et un grand nombre étaient entièrement vides.

Parmi ses victimes il en est une que je dois signaler, puisque la Société possède son monument funéraire. C'est Pierre Rol, habitant aux Plans à côté du chemin de Villargondran, alors la route ducale, l'ancien *actus* romain. Il fut longtemps membre du conseil des syndics et toujours fort exact à se rendre aux assemblées. On l'enterra près de sa maison, à côté d'un oratoire qu'il avait fait bâtir et l'on mit sur sa tombe cette pierre avec l'inscription :

Icy git renversé en terre
Pierre Rol bourgeoys de Saint-Jean
Lequel fonda ce oratoyre
Sa mort de peste prevoyant
Vous qui par cy estes passant
Souvenez vous du très passé

(1) De nombreux ossements humains ont été découverts dans la vigne de M. Gerloto au delà du pont qui conduit à la Combe. C'est sans doute le cimetière de 1565.

Digitized by Google

Disant pour lui devotement
Un requiescat in pace
1565

C'est pendant cette terrible peste, le 1er mars 1565, que le conseil général de la ville, assemblé dans l'église Notre-Dame, fit vœu de représenter le Mystère de la Passion. Le vœu fut accompli au mois d'août 1573. La représentation eut lieu au champ de foire et dura quatre jours. On en peut voir le récit détaillé dans le compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à St-Jean-de-Maurienne en 1878 p. 71, et dans St-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle, p. 523, Académie de Savoie 1887.

IV

Les nobles Sauvage.

En parcourant les volumes des minutes du notaire Jean Marquet, qui appartiennent aux archives communales de St-Jean, j'ai rencontré deux actes concernant la famille Sauvage. C'est une des plus anciennes familles nobles de St-Jean. Mes renseignements, à la vérité, ne vont pas au-delà du commencement du XIVe siècle ; mais j'ai lieu de croire que M. le comte A. de Foras était beaucoup plus riche et que son continuateur, notre collègue et ami M. le comte C. de Mareschal, pourra remonter plus haut.

Les actes Marquet notaire m'ont fait ressouvenir que j'ai autrefois tiré, des anciens obituaires du Chapitre, des documents communiqués par M. le comte d'Arves, des registres des naissances et décès de l'évêché et des registres des délibérations du conseil municipal de St-Jean, un certain nombre de notes sur les nobles Sauvage. Comme quelques années s'écouleront encore avant que l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*

Digitized by Google

arrive à ce nom, je réunis ces notes, laissant à la Société d'Histoire et d'Archéologie le soin de décider s'il convient de les publier dans ses bulletins.

Sauvage *(Salvaticus)*; n'est pas, comme d'Arve, du Pont, de La Balme, des Costes..., le nom du premier fief possédé par la famille, ce qu'indique en latin l'ablatif avec de *(de Arva, de Ponte...*; c'est un véritable nom patronymique, comme le marque le mot latin toujours mis au génitif *(Petrus Salvatici...)*. D'où venait-il? Un fanatique d'étymologies, en trouverait bien une et même plusieurs. J'estime plus simple de confesser tout de suite que je n'en sais rien.

La maison Sauvage existe encore, rebâtie en plusieurs fois après le XVe siècle. La tour carrée, placée sur le derrière, est plus ancienne; mais elle a été remaniée et démocratiquement abaissée au niveau des autres constructions en 1793. C'est la maison de M. le docteur J. Grange au fond de la place Fodéré. La propriété qui l'entoure a été rognée dans sa longueur par la nouvelle route tracée en 1830 et, au sommet, par l'établissement, en 1846, de la place Fodéré. Elle était circonscrite, du temps des nobles Sauvage, par les jardins situés derrière les maisons de la rue de l'Orme, la petite place de la Croix de l'Orme *(ad crucem Ulmi)*, le chemin, ancienne route, de la Réclusière et le chemin qui, à côté de l'octroi actuel, débouchait dans le champ de foire. Aucune famille noble, à St-Jean, ne possédait une propriété aussi étendue, aussi compacte et aussi bien située. La petite rue qui la reliait à la rue de l'Orme, portait, je ne sais pourquoi, le nom de rue du Platre.

Les plus anciens nobles Sauvage de ma connaissance me sont révélés par les *obits (obitus)*, ou services religieux, qu'ils ont fondés dans la cathédrale et qui sont inscrits dans les deux obituaires en parchemin du Chapitre. L'obit comprenait l'office des morts, la messe chantée, l'absoute, appelée *la procession*, ou

Digitized by Google

tombeau du défunt, si ce tombeau se trouvait dans la cathédrale ou autour, une distribution en argent ou en pain au clergé qui y assistait, quelquefois un repas pris en commun.

La plus ancienne fondation est celle de Richard Sauvage, damoiseau. Elle est fixée aux ides d'août (13) et la procession doit se faire après l'office de primes. La date de la fondation n'est pas marquée; mais il est dit que l'acte fut reçu par le notaire Jean de Tigny, lequel vivait en 1312. Jean de Tigny fut la tige des nobles de Tigny, de La Chapelle.

Le 7 des calendes de juin (26 mai) 1361, est décédé messire Hugues Sauvage, chanoine de Maurienne.

Le 5 des ides de janvier (9) de l'an 1411 est décédé (obiit) noble Pierre fils de feu Richard Sauvage, qui a donné pour un obit un capital de 20 florins petit poids. Pierre son fils a complété cet obit jusqu'à la somme de 60 florins petit poids, afin qu'il y ait une distribution comme pour les autres obits.

Le 4 des ides de janvier (10), obit de Jeannette, femme de noble Pierre, fils de feu Richard Sauvage, damoiseau.

Le 5 des ides de juillet (11), obit de Jean Sauvage. Acte de 1412.

Le 8 des calendes de décembre (24 novembre), obit de Richard Sauvage qui a donné pour une distribution 20 florins petit poids. Acte du notaire Jacques Davrieux en 1444.

La propriété Sauvage était, pour une cause et depuis une époque inconnue, grevée d'une petite redevance en faveur de l'église paroissiale Saint-Christophe, dans le territoire de laquelle elle était située. La nature de cette redevance ne m'est pas non plus connue; j'ai seulement vu mentionnées diverses reconnaissances qui nous apprennent les noms de plusieurs membres de cette famille: Jean Sauvage en 1412, l'année même de sa mort; Pierre son fils, qui fut père d'Antoine, en 1467; Louis, de Guigonet et père de Jacques, en 1492.

Digitized by Google

Jacques Sauvage, qui est qualifié d'écuyer, nous amène aux actes reçus par le notaire Jean Marquet. Il avait épousé en premières noces demoiselle Jeanne Agnan, fille de Jean Louis Agnan, écuyer, conseigneur de Bardonnêche en Dauphiné. Le 5 septembre 1556, celle-ci passa procuration à son mari pour exiger d'Oronce Agnan, son frère, et de Cassandre et Marie, ses sœurs, mariées à Ipolithe et à Asias, seigneurs de Bardonnêche, chacun pour un tiers, comme héritiers de Jean Louis Agnan, la somme de 800 écus d'or à elle léguée par son père, plus la somme de 50 écus d'or sol (1) pour supplément de légitime, en vertu de conventions intervenues entre les parties. L'acte est passé dans la maison du seigneur Jacques Sauvage. Un des témoins est noble Pierre Rapin de Valloires.

Jacques Sauvage fut syndic de la noblesse de Saint-Jean en 1563: dans la noblesse comme dans la bourgeoisie, la durée du syndicat n'était que d'un an.

Outre sa maison d'habitation, quelquefois qualifiée de maison-forte, il possédait dans la Grande Rue Mercière — c'est le nom que l'on donnait à la rue des Bourses (Borcière) et à celle du Mollard d'Arvan (Grand' Rue) jusqu'à la tour d'Humbert (2) — une maison avec boutique et autres dépendances, et tout près une autre boutique. La maison, d'après les actes dont je vais parler, avait, entre autres confins, la maison épiscopale au levant, le logis du Bœuf dessous, une maison au couchant. La boutique avait son entrée dans la rue Saint-Antoine au couchant; elle confinait à la maison aussi vendue et à d'autres maisons au levant, à une boutique du côté de la Pointe du Bourg (rue du Collège) une petite *ruelle* dessous. La maison, louée à un hôtelier, avait pendant longtemps pendue sur la rue l'enseigne de la Croix Blanche,

(1) En 1594 la valeur de l'écu d'or sol fut fixée à 7 florins 10 sols, le florin étant de 12 sols.

(2) Plus tard Salomon V. *Travaux de la Société*..... 2e série, tom. 3. 1re par., p. 178. Au delà c'était la rue Saint-Roch.

Digitized by Google

souvent mentionnée dans nos vieux papiers.

Le percement de la Rue-Neuve et la construction des portiques ont complètement transformé cette partie de la ville. Cependant quelques faits nous aident à placer à peu près la maison et la boutique dont il est question. Jusqu'en 1830 la rue St-Antoine montait jusqu'au Pointet du Bourg et, au XVIe siècle, la voûte et la maison superposée, sous lesquelles on passe de l'antique Pointet à la Rue-Neuve, n'existaient pas. Autre fait: le 29 juillet 1569, par acte Jean Marquet notaire, Claude Rostaing, hôtelier, vendit l'auberge du Bœuf à Antoine Picollet, bourgeois et l'un des plus gros négociants de la cité: il est dit que l'auberge confine à la rue Saint-Antoine du côté du Rocheray et la tour du palais épiscopal au levant. Cette tour est celle que l'on appelait au dernier siècle tour Larive et que l'on a percée, non sans peine, pour donner issue au portique dans la rue Saint-Antoine. Le palais épiscopal s'étendait donc jusque-là et l'on voit, à côté de la tour, le portail ogival qui donnait entrée dans les communs.

Ainsi nous pouvons placer l'auberge du Bœuf dans la Rue Neuve, la seconde Boutique de Jacques Sauvage à l'entrée du portique de droite et la Croix Blanche dans la Rue Borcière, maison Michaud.

Le 2 avril 1568, Jacques Sauvage étant mort, dame Anne Agnan de Bardonnenche en Dauphiné, sa veuve, en son nom et comme tutrice de Georges son fils, héritier universel de Jacques, vendit l'ancienne auberge de la Croix Blanche et l'autre boutique à Jean Dedin, bourgeois de la cité. L'acte fut reçu par le notaire Jacques Raymond. Le prix fut de 500 florins pour introges, ou entrée en possession, et de 65 florins de cense annuelle, avec faculté pour l'acquéreur d'affranchir cette cense, dans le terme de six ans, en une ou en plusieurs fois, en calculant le capital à raison du cinq pour cent. L'acte d'affranchissement fut reçu le 27 mars 1573 par le notaire Marquet dans la cour de la

Digitized by Google

maison Sauvage. Dame Anne fit quittance à Dedin de la somme de 1300 florins, sur laquelle elle compta 850 florins à son gendre, noble François Mareschal Luciane, fils de feu Antoine, à compte de la dot de Cassandre Sauvage, sa femme.

Dedin avait relevé l'enseigne de la Croix Blanche, presque en face des Trois Rois, tout près de la Tête-Noire, du Lion d'Or, du Bœuf, de la Couronne d'Or, etc. etc., et l'on voit que la vieille hôtellerie avait promptement retrouvé sa clientèle.

Georges Sauvage devint docteur en droits. Il fut honoré de la confiance des ducs de Savoie Emmanuel Philibert et Charles Emmanuel 1er, et des évêques Pierre de Lambert et Philibert Milliet. En 1589, comme l'on craignait une invasion de la Maurienne par les bandes de Lesdiguières qui parcouraient le Dauphiné, Mgr. de Lambert fit garder les passages des montagnes. Georges Sauvage et Michel Truchet furent chargés de la défense du col de la Roue, parce-que, dit l'ordonnance, « ils ont des parents et alliés à Bardonnenche, desquels ils pourront toujours avoir bons advertissements ».

Le 28 février 1594, Charles Emmanuel nomma Georges Sauvage sénateur au souverain sénat de Savoie (1). Il rejoignit dans l'illustre Compagnie son compatriote Jean d'Humbert nommé le 13 février de l'année précédente.

Georges Sauvage mourut avant l'année 1605; car à cette date Pierre, son fils, étant mineur et orphelin, habitait chez son curateur noble Balthazard Baptendier qui avait épousé en premières noces Anne Gasparde, sa sœur. La maison parvint, un peu plus tard, par héritage aux Martin Salière d'Arves; c'est actuellement, avec des additions, le couvent des Sœurs de Saint-Joseph. Le jeune homme suivait les cours du collège de Lambert et avait un précepteur nommé Antoine

(1) Burnier, *hist. du Sénat de Savoie, t. 1, p. 7.*

Digitized by Google

Luyset. En cette année 1603, il fut élu prieur de la Confrérie du St-Esprit pour la noblesse, ce qui, pour se conformer en toutes choses à la coutume, lui imposa, au fêtes de la Pentecôte, de grosses dépenses soigneusement inscrites par son curateur en son livre de raison (1).

Il avait hérité, pour un septième, de noble Michel Truchet, mais la succession était grevée de tant de dettes et occasionna tant de procès, qu'elle n'augmenta guère sa fortune.

En 1619, Pierre Sauvage figure dans des assemblées de la noblesse de St-Jean. Il épousa noble Etiennette Martin qui, le 24 avril 1628, fut marraine d'un enfant de spectable Claude Duverney. Le 10 août 1629, ils perdirent un enfant nommé Michel.

Les registres de St-Jean de l'année 1630, où la peste exerça des ravages effroyables dans les communes de la Maurienne que traversaient les troupes françaises revenant d'Italie, ceux de 1631 et une partie de 1632, manquent dans nos archives. Il n'existe même, pour la ville, aucune délibération du conseil, aucun document quelconque concernant l'année 1630. Je ne trouve plus le nom de Sauvage que dans une délibération du conseil du 7 septembre 1634.

Claude feu Pierre Sauvage a laissé pour héritières les deux filles de feu Me Catherin Blanchet notaire: Etiennaz mariée à Me Jean Baptiste Arthoud, et Marguerite, qui jouissent de sa succession depuis plus de deux ans. Le conseil décide d'imposer les immeubles situés sur le territoire de la ville, savoir: 2 sols par quartellée pour le pré aboutissant à la maison, 2 sols par fossorée pour la vigne de Princens, et 5 quarts par fossorée pour celle de Perrozel. Mais Me Arthoud et la tutrice de Marguerite Blanchet demandent un

(1) Ce livre de raison m'avait été communiqué par M. le comte d'Arves. V. pour plus amples détails *St-Jean-de-Maurienne au XVI. siècle*. pag. 575. Académie de Savoie. 1887.

Digitized by Google

délai, pour avoir le temps de vendre ce qui est nécessaire pour payer les dettes qui sont considérables.

Pour l'intelligence de cette délibération, je dois, dans ce petit travail (1), me contenter de dire que les Sauvage, étant d'ancienne noblesse et n'ayant jamais exercé ni le commerce ni les *arts mécaniques* de notaires, procureurs, greffiers..., avaient joui jusqu'à la fin, sans conteste de la part du tiers-état, de l'immunité des tailles et de la gabelle, immunité que la bourgeoisie ne supporta jamais sans révolte, mais qui avait une compensation, souvent très lourde. dans les charges militaires auxquelles la noblesse était astreinte. Le privilège étant personnel, la propriété qui passait en mains bourgeoises, tombait naturellement sous la loi commune.

Sauvage fut la seconde famille de l'antique noblesse, dont l'origine se perdait dans la nuit du XIe siècle, que la ville de St-Jean vit disparaître au XVIIe. Du Pont s'était éteint vers 1600. Des Costes et de La Balme allaient bientôt s'éteindre aussi.

V

Les nobles d'Albiez.

« Une famille d'Albiez habitait en Maurienne dès le XIIe siècle à l'endroit qui portait son nom : Albiez-le-Vieux (2). » C'est dans les *Chartes du Diocèse*, publiées par l'Académie de Savoie, que M. le comte de Foras a puisé la plupart des notes, forcément décousues et très incomplètes, qu'il donne sur cette maison. Aucune des ces chartes n'atteste positivement son existence à Albiez-le-Vieux au XIIe plutôt qu'au XIIIe ou au XIe

(1) Sur les longs débats et procès du tiers-état de St-Jean avec la noblesse au sujet des privilèges de celle-ci, voir le livre précité, p. 187.

(2) *Armorial et Nobiliaire*... Je ne sais pourquoi M. de Foras écrit *Albiez* pour la commune et *Albier* pour la famille qui en porte le nom.

Digitized by Google

siècles. Mais un document prouve qu'une branche y existait et s'y éteignait au commencement du XIVe. L'auteur de *l'Armorial* en a conclu qu'elle avait déjà un domicile à la date de nos informations les plus reculées, la fin du XIIe siècle. Peut-être pourrions-nous conjecturer que l'installation de la famille d'Albiez dans nos montagnes, ou son anoblissement par les évêques, si elle était autochtone, remontait au Xe ou au moins au XIe siècle à cette époque où, après l'expulsion des Sarrasins, les évêques réorganisèrent la Terre dont ils reprenaient la souveraineté et nécessairement récompensèrent les services rendus pendant la lutte contre les envahisseurs musulmans.

Quoiqu'il en soit de l'origine de la famille d'Albiez, je ne suis pas plus que M. le comte de Foras en état d'en tracer la généalogie ; mais je puis combler quelques lacunes et faire plusieurs rectifications aux renseignements que lui a fournis son correspondant de Saint-Jean, quelquefois un peu pressé ou distrait dans la lecture des documents. Plusieurs points de notre histoire se trouveront ainsi un peu éclaircis.

D'Albiez portait : *de gueules à la bande d'or chargée d'un vol* (deux ailes), alias *d'un demi vol* (une aile) *de sable (Armorial).*

Ces armes, avec le demi-vol, se voient, sous une couche de badigeon, à la façade de La Chapelle Saint-Antoine, à St-Jean-de-Maurienne, sur le socle d'une antique statue du patron de la chapelle, de l'hôpital et du prieuré qui l'avoisinaient autrefois. La chapelle avait donc été bâtie, ou rebâtie, ou dotée par un des nobles d'Albiez. Lequel ? A défaut de chartes, le style de la chapelle l'indiquerait, si elle n'avait pas été reconstruite au XVIIIe siècle, deux siècles après l'extinction des nobles d'Albiez.

L'Obituaire du Chapitre contient plusieurs fondations faites par des membres de cette famille. La première est l'anniversaire de *Rostanus de Albiaco,* fixé au IX

Digitized by Google

des calendes de février (24 janvier), avec absoute à son tombeau *(processio)* et messe après prime. Comme dans toutes ces antiques fondations, l'année du décès n'est pas marquée: tout ce que l'état de l'obituaire permet de conjecturer, c'est que *Rostanus* vécut au XIIe siècle.

A la fin de ce siècle se place une indication précise, c'est la plus ancienne. Le 30 novembre 1182, le Chapitre assemblé confirme la cession de la prévôté à l'évêque, obtenue du Saint-Siège par le B. Ayrald et par ses successeurs. Un des chanoines est Bozon d'Albiez; un des témoins, le chevalier Pierre d'Albiez. Boson n'est plus vivant le 20 octobre 1188, où a lieu, sur le même objet, un acte dans lequel le précédent est inséré. Mais en 1198, sans autre date, Pierre d'Albiez, peut-être le même, est témoin de la vente d'un champ au Verpil, faite à l'hospice de St-Jean *(domus élemosine)* représenté par Hugues curé de Villarembert (1).

Le 10 août 1244, Pierre et Guillaume, fils de feu messire Guillaume d'Albiez, chevalier, vendent au Chapitre, soit à son procureur, le chanoine Guy de Miolans, pour le prix de cinquante une livres fortes de Suse (2): 1° quatre hommes liges qu'ils ont au Cruet, hameau de Villarembert, ainsi que les fiefs qu'ils tiennent de lui; 2° les fiefs que tiennent Bernard Champlong et les enfants de Guiroud Champlong; 3° les fiefs que tenait Pierre Pullus; 4° tous les droits qu'ils possèdent sur le territoire de Villarembert; 5° les fiefs de Jean Curnix, Pierre Jordan et Etienne Estronel; 6° tous les droits qu'ils ont dans la paroisse de Fontcouverte, de Riortier en haut. Il est bon de remarquer que seuls les quatre hommes du Cruet sont hommes liges et assujettis par conséquent à une redevance pour leurs personnes, ce que nous appelons aujourd'hui

(1) *Chartes du Diocèse...*, p. 35 et 48.

(2) Selon Mgr. Billiet, cette somme vaudrait aujourd'hui en argent 2.037 fr. 34 c., et en froment 4.001 fr. 05 c., la livre valant 40 fr. 34 c. en argent et 78 fr. 45 c. en froment.

Digitized by Google

la contribution personnelle.

Cet acte est signé par le notaire impérial Pierre d'Albiez, que nous trouvons encore recevant des actes pour l'évêque et pour le Chapitre en 1245 et en 1247. Nous n'avons pas la preuve qu'il fût parent des nobles Pierre et Guillaume d'Albiez; mais c'est probable, beaucoup de nobles exerçaient dès lors l'office de notaires.

Le 5 janvier 1303, noble Guiffrey des Colonnes, de la Paroisse de St-Pancrace, fait son testament dans la maison de Léone, sa femme, à St-Jean-de-Maurienne près St-Christophe. Il convient de dire un mot de ce testament. Le testateur a quatre fils: Guiffrey, Antoine, Anselme et Robert, qui seront ses héritiers universels, sous la tutelle de leur mère et la direction de leur oncle, Anselme des Colonnes, chapelain. De ses deux filles, l'aînée, Elizabeth, aura quatre-vingt livres de Vienne, y compris vingt livres qui seront employées à lui acheter des « robes, vêtements et ornements » à l'époque de son mariage; l'autre, Marguerite, n'aura que quarante livres de Vienne, mais de plus ses héritiers devront, quand elle se mariera « l'orner et fournir de robes, vêtements et ornements, selon leur fortune et la convenance de la dite Marguerite. » Parmi les legs à l'occasion de ses funérailles, il ordonne à ses héritiers d'employer treize livres de Vienne à acheter du drap pour habiller des pauvres: on en donnera pour vingt sols à Raymonde sa sœur, pour vingt sols à Jeanne Dupré, pour trente sols à Guigonette et Elizabeth, filles de feu Guillaume d'Albiez-le-Vieux, damoiseau (1). Il est bien possible, comme le suppose M. de Foras, que ce Guillaume d'Albiez soit le frère de Pierre de la charte de 1244.

Le 20 février suivant, Guiffrey des Colonnes prête serment d'hommage et fidélité à l'évêque Amblard

(1) *Chartes*..., p. 155. — D'après le calcul ci-devant, le sol vaudrait en argent 2 fr. 0.17

Digitized by Google

d'Entremont et reconnaît que les propriétés qu'il possède *en deça de la rivière d'Arc* (rive gauche) sont des fiefs dépendants de l'église de Maurienne. Parmi les nobles de la Terre Episcopale qui prêtent serment avec lui on trouve Jean d'Albiez. Son anniversaire est inscrit dans l'Obituaire au 18 janvier, sans indication de l'année de sa mort.

Jacques d'Albiez était châtelain de Bessans en 1339.

Dans le cartulaire du diocèse, le chanoine Aimon d'Albiez prend part à trois délibérations du Chapitre des 10 novembre 1378, 18 décembre 1382 et 22 août 1390: confirmation des privilèges du Chapitre par l'évêque Jean de Malabaïla; procuration donnée au notaire Pierre de la Palud d'administrer trois prébendes abandonnées par leurs titulaires; acte par lequel le Chapitre de la cathédrale d'une part, Antoine de Loras, prieur du prieuré de La Chambre, de l'ordre de St-Benoît, de l'autre (1), choisissent messires Jean Salière, docteur ès droits, et Jean des Costes, jurisconsulte, pour arbitres de leur différend, dont l'objet n'est pas indiqué.

A la date du 7 novembre 1409, nous trouvons le testament de Martin d'Albiez, chanoine et chantre de la cathédrale de St-Jean. Il est fait devant la porte de l'église Sainte-Catherine près Aiguebelle et reçu par le notaire Jacques Favre, de St-Jean, devant onze témoins, parmi lesquels noble Guigue du Pont et deux chanoines de la collégiale: Antoine Mact et Jacques Ruffin. L'héritier universel est noble Guigonet d'Albiez, frère du testateur, qui veut être enterré dans la cathédrale.

Au mois d'avril de la même année 1409, Jacques d'Albiez était notaire à St-Jean: il y est témoin à un acte et c'est la seule mention que j'ai rencontrée de lui. Il en est de même de Claude d'Albiez au mois de décembre 1453, et de Louis d'Albiez au mois de juin

(1) V. *Travaux de la Société...*, 2e série, t. 2, 1re part., pag. 37.

Digitized by Google

1491 et au mois de février 1492.

Jean d'Albiez a laissé un peu plus de souvenirs dans nos chartes. En 1451, après la mort du cardinal de Varembon, le Chapitre de la cathédrale, ayant eu la peu religieuse, mais très politique idée d'appeler au Siège épiscopal un enfant de huit ans, Jean Louis Octave, fils de Louis, duc de Savoie, envoya à Rome Jean d'Albiez (1), François du Pont, Jean Saliére et Denis Buisson, curé de St-André, pour obtenir du Pape la confirmation de cette singulière élection. Ils échouèrent dans leur mission et l'évêché de Maurienne fut donné en commende au cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen (2).

Jean d'Albiez (3) était marié à Marie du Pont. Antoine, leur fils, épousa Marie, fille de noble Humbert de Montmayeur (4), qui lui porta en dot la somme de 500 florins : par acte du 6 juin 1491, il l'hypothéqua sur sa maison-forte de Molard-Bouchard, un verger et cinquante fossorées de vigne contigus. Il avait des propriétés en divers endroits du territoire de St-Jean, entre autres sept moulins aux Chaudanes. Son testament est du 20 mars 1511, c'est tout ce que j'en connais. Le 11 juillet 1505, il avait fondé dans la cathédrale pour lui et pour sa mère un service que l'obituaire marque au 20 juillet.

Il ne laissa que deux filles : Jeanne et Louise. De celle-ci, ni M. de Foras ni moi n'avons rien appris. Les archives de M. le comte d'Arves m'ont fourni sur la première les renseignemente suivants. Le 24 janvier 1518, étant veuve de Jean Truchet, elle épousa le notaire Louis Baptendier. Le lendemain elle se cons-

(1) Combet — M. Angley a mis par erreur *Jacques* d'Albiez.

(2) Combet et Angley se sont trompés en plaçant sur le Siège de Maurienne, entre ces deux cardinaux, Jean de Ségovie, qui ne fut que prieur d'Alton. V. *Récits Mauriennais*, 2e série, p. 173.

(3) Sa mort et son anniversaire sont marqués au 10 janvier.

(4) M. de Foras donne pour femme à Antoine d'Albiez Jeanne Truchet. C'est une distraction de son correspondant. Jeanne, fille de noble François Truchet, fut femme de noble Amédée Baptendier (Obituaire, 2 décembre).

Digitized by Google

titua en dot sa maison paternelle, appelée *maison d'Albiez*, avec cour et jardin, située à la rue Saint-Christophe, hors de la porte de la ville. Autour du manoir, deux ou trois maisons étaient groupées; Baptendier les acheta, puis le tout fut transformé, l'antique maison d'Albiez prit un air seigneurial et s'appela *le château*.

Le mariage de Jean, un des fils de Louis Baptendier et de Jeanne d'Albiez, avec Jeanne, fille de Barjact Salière d'Arves, mettra plus tard le château en la possession des Salière d'Arves, puis des Martin Salière d'Arves qui, en 1828, le vendront, tout délabré, aux Sœurs de St-Joseph.

VI

Serfs et hommes liges de la cathédrale de Maurienne au XIIe siècle. — Les du Pont.

J'ai lu bien des choses très tristes, très indignées sur la misérable condition des serfs au moyen âge, et autrefois, sur la parole de ces livres, je m'en sentais aussi ému. Mais je confesse qu'aujourd'hui, ayant étudié un grand nombre de chartes de ce temps si maltraité, mon indignation et ma pitié se sont beaucoup émoussées.

En somme, en Maurienne, comme partout, le serf était attaché à la terre, il faisait corps avec elle et, si la terre était vendue, il était considéré comme vendu avec elle, non pas sa personne même, car il n'était pas esclave, mais la redevance qu'il devait pour sa personne, à part de celle que devait sa terre; c'est le vrai sens de cette expression des chartes, un tel a *vendu* ou *donné* un tel et ses enfants à perpétuité (1).

(1) *Revue de l'histoire des Religions*, t. 31, n° 1, p. 47.

Digitized by Google

L'homme lige était tenu par son serment de défendre son seigneur envers et contre tous, et de lui payer aussi certaines redevances pour sa personne et pour son bien. Toutes ces obligations étaient précisées, avec les plus menus détails, dans les actes de reconnaissances.

Je ne sais si je m'abuse ; mais il me semble que ces vieilles obligations personnelles et réelles ont été plus transformées que supprimées, qu'elles ont passé du seigneur-féodal ou vassal au seigneur-Etat et que la seule chose qui ait entièrement disparu, ce sont les noms. Je m'empresse d'ajouter que, si les chartes montrent le régime féodal moins effroyable que d'aucuns le disent, elles ne le rendent pas regrettable.

Ceux qui le veulent connaître, non sous les couleurs fantaisistes présentées par l'ignorance et plus encore, par la passion politique, n'ont qu'à lire le 7e volume de l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, par M. Glasson, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; ou au moins le compte-rendu que M. Henri Beaune, doyen de la Faculté libre de droit de Lyon, a fait de ce volume dans la *Réforme sociale* du 1er janvier 1897. Les quelques lignes suivantes me dispenseront de tirer les conclusions qui ressortent des chartes dont je parlerai.

« Remarquons, dit M. Beaune, qu'au XIIe siècle notamment nul ne s'étonnait que la personne humaine fût une marchandise, tandis que l'argent n'en était pas une. C'est au XIVe seulement qu'en 1315 Louis X proclame la liberté un droit naturel du Français, affirmation restée plus théorique que pratique. L'Eglise l'avait d'ailleurs maintes fois proclamée avant lui, mais sans succès. Les mœurs y répugnaient et par conséquent, les coutumes plus fortes que les lois écrites.....

« Le servage n'avait rien de commun avec l'esclavage antique auquel il avait succédé. Il était même

Digitized by Google

supérieur au colonat romain à qui on l'a longtemps assimilé... L'état de serf était si peu redouté en certaines circonstances..., qu'on voyait fréquemment des individus le rechercher et le solliciter. Je vois ainsi un particulier se faire « homme propre » d'un seigneur, ce qui signifie son serf de corps, avec toute sa famille, avec cette unique réserve qu'il pourra reprendre sa liberté quand il lui plaira. Et en échange de ce servage il offre de payer une redevance d'un sou par an. Il achetait la servitude ! »

La très intéressante communication de M. Beaune m'a montré, dans le livre de M. Glasson, un résumé presque complet de la situation féodale de la Maurienne, telle que la dépeignent les franchises accordées à leurs sujets respectifs par les Evêques et par les Princes de la Maison de Savoie et les chartes de nos communes, que j'ai analysées ailleurs (1).

Celles que je vais traduire appartiennent aux archives de l'évêché de St-Jean : l'Académie de Savoie en a publié le texte dans son deuxième volume de Documents. Elles contiennent des faits identiques à ceux qui signalent les dernières lignes que j'ai citées de M. Beaune, des donations et des ventes de serfs au Chapitre de notre cathédrale. Je n'ai pas trouvé d'actes semblables en faveur des Evêques et des Princes de Savoie, ce qui ne prouve pas absolument qu'il n'en ait pas existé.

« L'an du Seigneur 1215, le 8 des ides de décembre (6), Guillaume du Pont et Jacques son frère, de leur propre volonté, ont confessé qu'Albert son père, étant venu à St-Jean, demeura *(mansit)* avec les chanoines de l'église et, ayant été enrichi de leurs bienfaits, fut leur homme lige et tint leur fief. C'est pourquoi les dits frères, suivant les traces de leur père, ont juré fidélité devant l'autel de St-Jean, se donnant à perpé-

(1) *Récits Mauriennais*, 1e et 2e série. — *Travaux de la Société d'histoire et d'Archéologie*... 2e série.

Digitized by Google

tuité (1). Ont assisté à leur reconnaissance dans la maison basse du réfectoire, Jacques, sacristain, et Guillaume doyen, Guillaume Bovet, Guillaume de Montvernier, Anselme d'Arènes, Pierre de la Tour et Jacques Philippe. Moi Humbert d'Alavart, notaire de la maison épiscopale, j'y ai aussi assisté et, en ayant été prié, j'ai écrit. »

La salle basse du réfectoire, avec sa porte antérieure au XIe siècle, se voit encore au fond du cloître de la cathédrale.

Nous avons ici l'exemple d'un homme qui, par reconnaissance, ou plutôt par spéculation, s'est fait lui-même homme lige et serf du Chapitre. La pièce suivante est un acte de vente de serfs pure et simple. Nous y retrouvons le même notaire et plusieurs des chanoines qui ont assisté à la précédente. Les serfs vendus sont aussi des du Pont. Etaient-ils de la même famille que les précédents ? Je ne puis que poser la question.

« L'an 1219, le 25e jour du mois d'avril, sont venus les fils de Guillaume Flandine : Pierre, Jacques, Chabert et Agathe leur mère, et ayant pris conseil de leurs amis Philippe et Guillaume de Villargondran, de leur propre mouvement ils ont donné à Dieu, à Saint-Jean et à ses serviteurs, à perpétuité, Pierre du Pont et ses fils nés et à naître, les offrant sur l'autel de la bienheureuse Marie toujours vierge et jurent qu'ils ne feront aucune tromperie *(calumniam)*, et maintiendront de tout leur pouvoir cette église en possession des dits hommes. Les chanoines leur ont donné pour ces hommes vingt-quatre livres, avec l'approbation du seigneur évêque Amédée (2) qui a donné à l'église la juridiction (3) sur Pierre du Pont et ses fils, telle que les chanoines

(1) « Vestigias patris sequentes fidelitatem juratam fecerunt ad altare Sancti Johannis in perpetuum se donantes. »

(2) Amédée II de Genève, chartreux.

(3) « Habita laudatione domini episcopi Amédéi qui de Petro de Ponte et filiis suis donavit ecclesie bannum ut canonici habent in suis id est ecclesie hominibus. »

Digitized by Google

l'ont sur leurs hommes, c'est à dire sur les hommes de l'église. Ont assisté à la donation des fils de Guillaume et de leur mère dans l'église Sainte-Marie, appelés comme témoins, Guillaume Bovet, maître Anselme, Anselme d'Arènes et Pierre, Guillaume de Montvernier, Guigues et Guillaume Bours. A celle de l'évêque ont assisté les mêmes chanoines et maître Bernard, Albert *de Bogiis* et Aimon avec eux : elle a été faite aux ides de juin. Moi Humbert de Alavart, notaire de la maison épiscopale, j'ai assisté et, en étant prié j'ai écrit. »

Les 24 livres payées par le Chapitre vaudraient, dit Mgr. Billiet (1), à peu près mille francs de notre monnaie.

On a remarqué que c'est dans l'église paroissiale Sainte-Marie que l'acte est fait en faveur de St-Jean-Baptiste et de ses serviteurs, c'est à dire de la cathédrale et des chanoines, que c'est sur l'autel même que le vendeur le dépose et prête serment de le maintenir. C'était la coutume pour les actes importants.

A la date du 10 juillet 1207 on trouve (2) un Pierre du Pont faisant donation à Dieu et à l'église ou chapelle de Ste-Marie des Brévières (3) d'un domaine qui avait appartenu au teinturier Giroud. Mais ce Pierre du Pont ne peut pas être le même que le serf de Guillaume Flaudine. Il appartenait plutôt à la famille des nobles du Pont, dont l'origine se perd dans les ténèbres du XIe et du XIIe siècles et dont le plus ancien membre mentionné dans nos chartes est le chevalier Guillet du Pont, témoin d'une convention faite par le Chapitre de la cathédrale le 11 octobre 1178 (4).

(1) *Chartes du Diocèse...* p. 64.
(2) Ibid, p. 53.
(3) Hameau de Fontcouverte, paroisse de Charvin. J'aurai à revenir sur cette donation.
(4) *Chartes...* p. 394. Le *rotulus* dit seulement *V idus octobris LXXVIII*. Mgr. Billiet croit qu'il est du XIe ou du XIIe siècle (p.387). Il faut admettre la seconde date, car il y est fait mention d'une donation faite en présence de l'évêque Ayrald (p. 396).

Digitized by Google

C'est à Guillaume, fils de Pierre, probablement celui de la charte de 1207, que l'on peut commencer une généalogie authentique de cette importante famille mauriennaise : nous l'avons vu (1) faire en 1274 une donation à l'église de Montvernier.

Sans pousser plus loin cette généalogie, qui serait ici un long hors-d'œuvre et que M. le comte de Mareschal donnera avec plus de compétence et d'à propos dans l'*Armorial*, je me contente de mentionner encore comme appartenant très probablement à la famille des nobles du Pont le *clerc* Guiffred du Pont, témoin d'une donation en faveur du Chapitre le 27 avril 1196 ; et messire *(dominus)* Pierre du Pont, prêtre et curé de St-Michel-de-Maurienne, qui vendit à l'évêque Pierre de Guelis des biens situés à Albane et qui, en 1247, avait été l'un des arbitres appelés à trancher un différend entre l'évêque Amédée III de Savoie et le Chapitre de la cathédrale au sujet du clocher (2).

Ainsi nous avons à la même époque des du Pont vendus comme serfs et des du Pont nobles possédant des fiefs dans la Terre Episcopale et dans la châtellenie de Maurienne. Les uns et les autres avaient le même nom, sans doute celui de leur lieu d'origine, le même village, le Pont *(Villa Pontis)*, plus tard le Pontamafrey. Une question me vient à l'esprit : ne formaient-ils pas deux branches sorties de la même tige et inégalement favorisées par la fortune ? La chose n'est pas impossible ; car, dit M. Beane après M. Glasson, au moyen-âge entre les deux degrés extrêmes de l'échelle sociale il existait un grand nombre de degrés intermédiaires ; aucun d'eux n'était infranchissable el rien n'était plus fréquent que le passage de la pauvreté à l'aisance, de l'aisance à la richesse, du servage à la liberté et de la liberté à la noblesse. Les

(1) *Travaux de la Société*... 2e série, t. 2, 1e part., p. 229.
(2) *Chartes*... p. 46, 78 et 108.

Digitized by Google

faits de ce genre abondent dans notre histoire.

Je reviens aux serfs du Chapitre de St-Jean, sur lesquels le volume des chartes me fournit encore deux pièces, une donation et une vente.

La donation est ainsi conçue : « L'an de l'Incarnation du Seigneur 1210 et le douze du mois de novembre, moi Thomas comte et marquis en Italie, j'ai donné, cédé, livré à l'église de Saint Jean en Maurienne et aux chanoines qui y servent Dieu, pour le remède de mon âme et de celles de mon père et de mes ancêtres, Martin Robont de la Traversaz (1) et ses successeurs, à la réserve de ce qu'il doit à Nantelme Gaudillin pour la métairie *(cavanneria)* de la Traversaz. Fait à Aiguebelle, dans l'étage supérieur *(in solio)* de la maison de Guillaume de Seissel, en présence de Berlion de Chambéry, Guigues de Teys, Pierre de Seissel, Guiffred Mareschal et Oddon châtelain d'Hermillon. Moi Maurice, notaire du dit comte, j'ai été présent et par son ordre j'ai écrit cette charte. »

La vente porte la date du 10 août 1244 et est reçue, dans le jardin situé derrière la maison des chanoines, par Pierre d'Albiez, notaire par l'autorité impériale. « Pierre, fils de feu messire Guillaume d'Albiez chevalier, a vendu, livré et cédé purement, simplement, librement et irrévocablement entre vifs et à perpétuité à messire Guy de Miolans, chanoine de Maurienne, alors procureur du chapitre de l'église de Saint Jean, pour le dit chapitre, moyennant la somme de 51 livres bonnes fortes de Suse (2), qu'il a confessé avoir reçue entièrement, au nom dudit chapitre, et avoir employé à son propre avantage, Guillaume Chauzon, Martin du Canal, Pierre Blanc et Martin

(1) Village du Thyl au-dessus de St-Michel.

(2) Mgr. Billiet dit, d'après Cibrario, que le denier de Suse et le denier fort de Vienne avaient la même valeur ; qu'en 1287 le denier fort de Vienne était en valeur métallique de 16 centimes 81 millimes et en froment de 32 cent. 69 m. ; et que par conséquent la livre forte de Vienne valait en argent 40 fr. 34 c., en froment 78 fr. 45 c.

Digitized by Google

Beau du Cruet (1), ses hommes liges, et tous leurs héritiers et descendants jusqu'à l'infini, avec tous les fiefs qu'ils tenaient ou devaient tenir de lui, quels qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, du ciel jusqu'à l'abyme, avec toutes les coutumes, les usages, les servis, dîmes, pâturages, cens et autres redevances dues pour les dits hommes et fiefs. » La charte énumère ensuite un certain nombre de fiefs situés sur les territoires de Villarembert et de Fontcouverte et également vendus au chapitre. Les tenanciers de ces fiefs sont nommés ; mais ils ne sont pas compris dans la vente quant à leurs personnes, ce qui marque qu'ils étaient libres et n'avaient par conséquent de redevance à payer que pour la terre qu'ils tenaient en fief. La vente est ratifiée par Guillaume d'Albiez, frère du vendeur.

A partir de cette date je ne connais plus de charte de la cathédrale de Maurienne qui contienne des donations ou des ventes de serfs ou d'hommes liges.

VII

Le Cartulaire du diocèse de Maurienne.

Quelques notes et rectifications.

S. E. le cardinal Alexis Billiet, mort archevêque de Chambéry en 1873, avait été évêque de Maurienne de 1825, date du rétablissement de l'évêché, à 1840. Il fit copier par son chancelier un grand nombre des chartes des archives épiscopales, échappées à la Révolution, en ajouta quelques-unes, de dates moins anciennes, dont il me demanda la copie en 1859, et en 1861 il publia le tout sous ce titre : « Chartes du diocèse de Maurienne (2). » A la plupart de ces chartes il ajouta

(1) *De Crosa.* Le Cruet, hameau de Villarembert.
(2) Un vol in-8 de 446 p. — Académie de Savoie, *Documents*, vol 11°.

Digitized by Google

des notes fort utiles pour l'intelligence du texte.

Malheureusement les archives étaient en désordre et beaucoup de pièces importantes, entr'autres les franchises de la Terre épiscopale et la plupart de celles de la châtellenie de Maurienne, ne furent retrouvées que bien des années plus tard, lorsque, pour faire le classement des archives, je fouillai dans les combles de l'évêché où de nombreux dossiers avaient été jetés. De plus, le cardinal ne put collationner le travail de son secrétaire et les fautes de copie abondent, surtout dans les chartes les plus anciennes. Dans les notes elles-mêmes des inexactitudes se sont glissées, sans doute à cause de l'insuffisance des renseignements. Je vais en relever quelques-unes qui ont une petite importance pour notre histoire.

Déjà dans un précédent bulletin de la Société d'histoire (1), j'ai eu l'occasion de remarquer que Mgr Billiet s'est mépris en mettant (p. 35 et 43) les communes de Termignon, Sollières, Aussois, Bourget et des Millières au nombre de celles dont le roi Gontran avait donné la souveraineté à l'évêque de Maurienne. Les bulles des papes Lucius III (1184) et Clément III (1190), sur lesquelles il s'appuye, disent seulement que l'évêque y avait des propriétés et des droits quelconques et elles les placent en dehors des limites de la Terre Episcopale.

A la p. 18 du cartulaire se trouve une transaction entre Guillaume, abbé de St-Chaffre en Velay, et les chanoines de la cathédrale de Maurienne. Mgr Billiet montre que cette charte est du 17 décembre 1103. Les moines de St-Chaffre possédaient, dans le diocèse de Maurienne, *l'église du monastère de St-Jean* et cinq autres églises qui en dépendaient (2). Ces cinq églises étaient celles de la Croix, de la Table, du Betton, du Bourget et du Pontet. Mais le Chapitre de la cathédrale

(1) 2e série, t. 3, 1e part., p. 56 et 64.

(2) *Pro ecclesia de monasterio Sancti Johannis et pro quinque aliis ecclesiis sibi suppositis quas possidebant.....*

Digitized by Google

élevait des prétentions sur ces six églises, de quoi les moines se plaignaient depuis longtemps auprès de l'évêque Conon. Enfin, sur la proposition de l'abbé, des arbitres statuent que l'église du monastère de St-Jean et les églises annexes paieront chaque année au Chapitre cinq sols monnaie d'Aiguebelle ou autre monnaie de cours dans la Terre Episcopale (1), plus le jour de la St-Jean les douze anguilles de coutume pour l'église du Betton.

Quelle était cette église du monastère de St-Jean ? Mgr Billiet l'a vue dans la ville de St-Jean et il a écrit : « C'est probablement celle qu'on appelle encore aujourd'hui l'église de Se Marie », l'ancienne église paroissiale à côté de la cathédrale. Mais comment admettre que cette église ait appartenu à des moines du Valay et qu'elle ait eu pour annexes cinq églises paroissiales situées à l'extrémité du diocèse dans la vallée du Gelon ?

Grâce aux procès-verbaux des visites pastorales de Mgr Ogier Moriset de Conflans, dont le volume était encore, il y a quelques années, perdu dans les combles de l'évêché et que Mgr Billiet n'a pas connu, nous sommes mieux renseignés (2). Nous savons qu'en 1437 l'église de la Trinité s'appelait encore l'église du Monastère *(ecclesia Musterii* ou *Monasterii)*, parce qu'elle avait fait partie d'un monastère de Bénédictins, lequel dépendait de celui de St-Chaffre en Velay. C'est manifestement l'église de *monasterio* de la charte de 1103. Cette visite nous apprend de plus que le monastère avait pour patron S. Jean, qu'il avait pour annexes les églises des cinq paroisses voisines nommées ci-dessus et qu'il devait pour ces églises une redevance au Chapitre de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne. Quant aux anguilles que l'église du Betton devait pour le repas de la fête de la St-Jean-Baptiste, la charge n'était

(1) Le sol de cette époque vaudrait environ 4 fr. de notre monnaie.
(2) V. *Travaux de la Société*..... 2e série, t. 1er, 2e part., p. 102.

Digitized by Google

pas bien lourde : il n'y avait qu'à les pêcher dans le Gelon au bas de la colline.

J'ai lu dans les notes de cette charte une seconde inexactitude à signaler. La Croix, dont l'église est une des cinq qui dépendaient du monastère de St-Jean, n'est pas la Croix d'Aiguebelle, où il n'y eut jamais qu'une chapelle, qui, en 1603, appartenait à l'ordre de Malte. C'est la Croix de La Rochette, petite commune qui jusqu'à la Révolution forma une paroisse, depuis lors unie à La Rochette.

La querelle entre le Chapitre de St-Jean et l'abbaye de St-Chaffre ne tarda pas à se réveiller au sujet des églises de la Table, du Bourget et du Pontet. Nous avons une seconde transaction de l'année 1153, négociée par Pierre, archevêque de Tarentaise, et Bernard, évêque de Maurienne. Les moines, pour avoir la libre possession de ces églises, payeront chaque année treize sols aux chanoines. Un des témoins est Pierre, abbé de Tamié, qui fut plus tard S. Pierre II, archevêque de Tarentaise (p. 26).

Une autre charte où, à mon avis, Mgr Billiet a fait erreur dans une identification de nom, est du 10 juillet 1207 (p. 53). Pierre du Pont « donne en aumône à Dieu et à la Bienheureuse Marie *de Breveriis* tout le domaine qui a appartenu au teinturier Giroud. » Il jure de maintenir cette donation et dans le cas où quelqu'un s'aviserait de soulever une chicane devant le tribunal de l'Evêque au sujet de ce domaine, il se charge de la défense. L'acte est fait dans la chapelle de l'évêque.

Mgr Billiet s'est demandé où était située cette église de Sᵉ Marie *de Breveriis* et, n'en trouvant aucune de ce nom en Maurienne, il a pensé qu'il s'agissait probablement de la paroisse des Brévières au diocèse de Tarentaise. Cette supposition ne paraît guère admissible. Quel motif aurait pu avoir Pierre du Pont, de St-Jean-de-Maurienne, de faire don, par un acte passé

Digitized by Google

dans la chapelle du palais épiscopal et en présence de l'évêque, à une église de Tarentaise d'un domaine situé en Maurienne, puisque c'est devant le tribunal de l'évêque de Maurienne qu'il se charge de défendre ses droits sur ce domaine et ceux du donataire, s'ils venaient à être attaqués ? Sans doute on ne trouve maintenant en Maurienne aucune paroisse du nom de Brévières ; on n'en trouve même aucune depuis l'année 1570, date du plus ancien registre complet des visites pastorales, celui de Mgr Pierre de Lambert. Mais entre 1207 et 1570 il y a place pour bien des changements dans la configuration de nos montagnes; plusieurs des ravins profonds qui creusent leurs flancs ont pu se former dans ce laps de temps ; l'église, ou la chapelle, — la charte ne s'explique pas — de Sᵉ Marie *de Breveriis* a pu être emportée par un éboulement ou tomber de vieillesse et ne pas être relevée. Quoiqu'il en soit, il n'est pas nécessaire d'aller en Tarentaise pour trouver le nom du lieu et même des vestiges de l'église.

A deux heures de marche de la ville de St-Jean, la nouvelle route des Arves contourne un contrefort de la montagne de Charvin, sur lequel s'élève l'église récemment construite pour la desserte de cette partie si éloignée et nécessairemcnt si délaissée, de la paroisse-mère de Fontcouverte. Il y a là, dans l'interminable lacet que décrit la route pour monter à la hauteur du hameau de Charvin et du tunnel, le hameau des *Brévières*. Tout à côté un petit plateau porte le nom de *Plan de l'Eglise*. On m'a assuré qu'il y a quelques années on a retiré du sol une pierre creusée ayant servi de bénitier et que, lorsque le gazon est bien desséché, des traces du contour du chevet de l'église sont parfaitement visibles. Il me semble que nous avons là une identification toute naturelle de *Beatæ Mariæ de Breveriis* de la charte de 1207.

Le domaine donné par Pierre du Pont ne devait

Digitized by Google

pas être bien éloigné. Le lit d'Arvan n'est pas très bas et un peu avant Charvin il y a sous la route le *Plan des Rois.* Il y avait là une bonne place pour l'usine du teinturier Giroud et le travail ne pouvait pas lui manquer. Au XVIe siècle encore, à Fontcouverte, dans les Arves et les Albiez, on fabriquait beaucoup de drap appelé *du pays de Maurienne,* drap grossier et épais dont, il n'y a pas bien longtemps, tous nos montagnards étaient habillés. Une partie était utilisée blanc, l'autre était teinte en noir. On en exportait de grandes quantités à Chambéry et dans le Briançonnais et l'Oisans.

L'église des Brévières et la teinturerie ne supposent-elles pas l'existenec, au XIIe siècle, d'une route de St-Jean en Arves, du côté gauche d'Arvan, à des hauteurs variées selon les caprices du torrent et les accidents de la montagne ? Avant que les ravins de la Roche et de Combe d'Ambin fussent devenus des couloirs souvent infranchissables et Combe-Genin le dépotoir d'éboulis toujours plus fréquents et plus considérables, c'était la voie naturelle des communications entre la ville et les communes de Montrond et de St-Jean-d'Arves. Il n'est pas admissible qu'un chemin à piétons et à montures, ce que les Romains appelaient un *actus,* n'y ait pas été tracé dès l'époque reculée où ces montagnes reçurent des habitants. On en voit le débouché vers Bonrieu, à Mollard-Bouchard.

De cette donation il résulte encore qu'au commencement du XIIIe siècle les nobles du Pont avaient déjà des propriétés, des droits dans la vallée d'Arvan et sinon la totalité, du moins une partie des fiefs qu'en 1555 Jean-François du Pont possédait à Fontcouverte, à Villarembert, à Albiez-le-Vieux, à Montrond, d'après un testament qu'il fit à cette date et que M. le comte d'Arves m'a communiqué autrefois. Les Brévières sont au centre de ces communes. Si l'on suppose, d'un côté, l'existence d'une route les reliant à St-Jean et

Digitized by Google

aux Arves, d'un autre, la présence — très probable — d'un chapelain attaché à la desserte de l'église ou chapelle Sainte-Marie, on s'explique facilement l'intérêt que lui portait Pierre du Pont et les formes solennelles dont il entoure sa donation ; faite dans la chapelle épiscopale, elle a pour témoins : l'évêque lui-même, — c'était Bernard II de Chignin, parent de S. Anthelme — Bernard chanoine de Belley, le chanoine Humbert, le chevalier Pierre Bernard, Guillaume de La Balme, maître Arman et maître Anselme de Grésy.

Cette qualification de *maître* nous révèle un fait important, c'est l'existence à Saint-Jean-de-Maurienne, à cette époque, d'une école, très probablement une école de théologie, où Arman et Anselme enseignaient. Une charte du 20 octobre 1188 nomme deux de leurs prédécesseurs, maître Fulcon et maître Albert de Boges. Maître Bernard est mentionné à l'année 1153. Une école de théologie suppose nécessairement ce que nous appelons aujourd'hui une école primaire et une école secondaire.

La ville de St-Jean possédait aussi un hospice, une Maison de l'Aumône *(domus elemosine — domus helemosinaria)*. Deux de nos plus anciennes chartes les concernent. La cure de Villarembert dépendait de cet hospice et le recteur, toujours un prêtre, portait le titre de prêtre ou de curé de Villarembert. En 1198, il se nommait Hugues. Guillaume Morard vendit à ce prêtre et à la Maison de l'Aumône, pour huit livres fortes — environ 600 francs de notre monnaie — un champ de trois sétorées qu'il possédait au Vulpil *(Verpil)* : mais il retint un servis de trois deniers, qu'il se chargea de payer à Hugues Pirus, à qui ce servis était dû.

Pour cette même église de Villarembert, dont elle percevait les revenus, moyennant l'entretien d'un desservant, la Maison de l'Aumône devait à l'évêque une cense de quarante sous — environ 140 fr. En

Digitized by Google

1217, Amédée II de Miribel (1), qui avait été chartreux et gouvernait le diocèse depuis quatre ans, lui fit donation de cette redevance, à la condition : 1° que ces quarante sous seraient employés pour les besoins des pauvres *et des autres frères qui servent dans cette maison ;* 2° qu'elle fournira l'huile nécessaire à la lampe de sa chapelle de St-Michel. Un des témoins de l'acte est Hugues *de Anassiaco,* doyen et prieur de St-Etienne d'Aiguebelle.

Amédée de Genève appelle l'hospice *notre maison,* ce qui ne signifie pas qu'il l'eût fondée, puisqu'il existait bien avant son épiscopat, mais qu'elle l'avait été par ses prédécesseurs et qu'il y avait la première autorité.

La *Maison de l'Aumône* porta dans les siècles suivants le nom d'*Hospice de la Miséricorde ;* la Révolution a trouvé plus noble celui d'*Hospice civil.* Installé probablement dès l'origine en la rue Bonrieu, dans la maison qui est actuellement l'école communale des filles, l'établissement fut transféré en 1805 dans les bâtiments de l'ancien séminaire. Celui-ci ayant été rétabli en 1825, le conseil de la charité acheta pour l'hospice la maison Armand dans la Grand'Rue.

LA CRYPTE
de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne.

Depuis longtemps les historiens de notre pays se posaient cette question : la Cathédrale possède-t-elle une crypte ?

La très intéressante histoire manuscrite de notre vieille église, que son savant auteur, M. le chanoine

(1) Et non de Chignin, comme dit Mgr. Billet dans le titre de la charte ; ni de Genève, comme dit M. Angley. Combet, mieux informé, dit : de Miribel.

Digitized by Google

Saturnin Truchet, a bien voulu nous communiquer, attendait la réponse pour son dernier chapitre.

Essayons quelques fouilles. Nous sommes en septembre 1902. MM. les Vicaires Capitulaires, les chanoines et les Conseillers de la Fabrique s'empressèrent d'autoriser les travaux nécessaires. Nous les en remercions.

Guidé par les souvenirs de plusieurs et surtout par les renseignements de M. le chanoine Truchet, nous conduisimes activement nos recherches. Nous allons en faire le récit pour en tirer des conclusions historiques certaines et mentionner ce qui nous paraît seulement probable.

I. — Fouilles.

1res Fouilles dans l'avant-chœur. — Huit dalles d'une surface totale de 2 mètres furent enlevées, vers le milieu de l'avant-chœur, plutôt du côté des stalles de gauche (côté de l'épître.)

Jusqu'à 1 m. 50 de profondeur, ce ne sont que débris de construction, petites pierres, mortier en poussière.

Sous les coups d'un sondage vigoureux, des sons retentissent qui annoncent, semble-t-il, un vide inférieur. La responsabilité donne de la prudence. Aménagez des cordes de protection, dis-je aux travailleurs. C'est fait, et l'escouade creuse activement. On découvre, hélas ! non pas une voûte, mais d'assez grosses pierres qui, simplement entassées, laissent entre elles un vide d'espace et aussi d'illusion. Ces matériaux sont extraits, et nous sommes à 2 m. 10 de profondeur. Un nouveau sondage d'un m. 10 ne révèle que de la terre et ne donne que le son du plein.

A creuser plus bas, malgré les déceptions, peut-être aurions-nous gagné de rencontrer des restes de la crypte. Mais nous voilà à 3 m. de profondeur, y compris le sondage. Descendons dans la nef principale.

Digitized by Google

2es *Fouilles dans la nef principale.* — C'est bien vers l'extrémité-est de cette nef que les dispositions de plusieurs anciennes cryptes nous permettent de supposer l'entrée de la nôtre.

Des recherches sont pratiquées sur une longueur de 5 m. et une largeur de 2 m. 50, au milieu de la nef, depuis l'extrémité-est et dans la direction de la porte principale de l'édifice.

A 30 centim. au dessous des dalles, voici un mur d'une remarquable dureté, et d'une épaisseur de 1 m. 60. Il part de l'extrémité de la nef et se prolonge, dans le sens du trottoir, sur toute la longueur des fouilles, plus loin encore, nous ne savons jusqu'à quel point. Latéralement, de la terre est extraite à plus d'un mètre de profondeur. Un sondage de 50 centim. pratiqué obliquement, annonce toujours le mur. Parallèlement à la grille actuelle qui ferme l'avant-chœur, mais en dehors de celui-ci, se présente un autre mur d'une faible épaisseur. Il se joint au premier qui le coupe par angle droit.

Les matériaux entassés près du mur ne sont que des matériaux de remblai.

Aucun vestige de crypte. Tout paraît même conjuré contre notre espérance. Cependant, entrons dans l'avant-chœur et arrêtons-nous tout près de la grille en fer.

3es *Fouilles au bas de l'avant-chœur.* — Une tranchée est rapidement creusée, parallèlement à la grille, à la distance d'un mètre de cette grille, depuis le trottoir compris jusqu'à la muraille qui sépare l'avant-chœur de la chapelle du St-Sacrement, et passent sous les stalles.

Au dessous des marches qui donnent accès à l'avant-chœur, jonction est faite entre la tranchée et les deuxièmes fouilles.

A 25 centim. au dessous des dalles, un mur s'étend dans toute la longueur de la tranchée jusqu'à la mu-

Digitized by Google

raille latérale de droite (côté de l'Evangile) et probablement jusqu'à celle de gauche. Son épaisseur est de 40 centim. et la partie supérieure de ses fondations est à 1 m. 20 de profondeur. Sous les stalles de droite, il porte un crépi encore orné de peintures à fresque, bleues et surtout rougeâtres, d'un dessin très simple : fond uni avec encadrement.

La partie du mur latéral de droite, où aboutit par angle droit ce mur transversal, présente des peintures semblables.

De ce mur transversal au mur parallèle découvert dans la nef, la distance est d'un mètre. Etait-ce un couloir ? Quelques coups de pic nous offrent un nouveau mur. Il n'est distant du mur peint que de 35 centimètres. Il ne fut sans doute construit que longtemps après ; autrement les peintures seraient inexplicables,

Comblons les 2es et 3es fouilles, et montons dans le chœur proprement dit, entre les stalles des chanoines.

4es *Fouilles.* — Du côté de l'autel, à égale distance de la 3e stalle de droite et de la 4e de gauche, nous établissons le point central de nos dernières recherches.

Huit dalles sont enlevées formant une longueur de plus de 4 m. et une largeur d'environ 2 m. 50.

C'est d'abord une couche de 25 centimètres de petites pierres et de mortier désagrégé ; puis une couche de 30 centimètres de terre-noire ; au-dessous nouvelle couche de débris de construction, épaisse de 2 m. 45. Nous sommes à 3 m. de profondeur. Voici enfin des pierres placées en forme de voûte. Aucune peine pour en détacher quelques-unes. Il faut atteindre le sol naturel.

Bientôt paraissent des parties notables de véritable voûte, à n'en pas douter. Le sol naturel se présente latéralement à la partie de voûte découverte, à 70 centimètres plus bas que la surface inférieure de cette voûte. Il n'offre, pour le signaler en passant, aucun

Digitized by Google

vestige des inondations de Bonrieux ; ce qui contribue à prouver que le torrent n'a jamais renversé la cathédrale ni même jamais visité ou du moins dévasté l'intérieur.

Quatre mètres de profondeur. Les parois menaçantes de notre excavation en entonnoir sont étayées solidement et les travaux se poursuivent. Bientôt nous pouvons sans crainte, pour examiner la voûte, nous placer horizontalement les pieds vers le fond de l'entonnoir, la tête et le buste sous la voûte, dans la direction du tombeau de Pierre de Lambert.

La voûte est découverte sur une longueur de 3 m. suivant une ligne oblique partant du côté de la 4e stalle de gauche et se dirigeant vers la 1re stalle de droite, et sur une longueur de près de 2 m., y compris la partie désagrégée, qui, d'ailleurs, a dû faire place aux ouvriers. Nous avons pu, en certains endroits constater que cette voûte est double. L'épaisseur de la double voûte est de plus de 40 centim. La voûte est revêtue d'un crépi blanchâtre, sans trace de peintures.

Du côté de la 4e stalle de gauche, apparaissent, couchés sous la voûte, une colonne et son chapiteau. Leur extraction ne se fait que difficilement. La colonne mesure 1 m. 80 de long, 96 centim. de circonférence à la base, 90 centim. au milieu, et à peine 60 centim. à l'extrémité supérieure qui est très mutilée. La surface est unie. Elle porte plusieurs fentes longitudinales qu'on dirait produites par un poids à soutenir. Elle paraît être en albâtre des Moulins.

Le chapiteau a 30 centim. de haut. Il est sculpté en enlacement et porte une rose. Nous le croyons en quartz.

Les 4es fouilles nous ont donné encore un morceau d'albâtre des Moulins, sculpté comme le chapiteau et qui nous paraît être un fragment de pilastre ; deux morceaux de briques cuites au feu ; un chapiteau en plâtre ; des morceaux de crépis peints à fresque comme

Digitized by Google

les murs que nous avons vus dans les 3es fouilles.

Ces vieux débris déposés en lieu sûr, attendent l'abri définitif qui ne manquera pas de leur être assigné.

Il nous a paru bon d'arrêter là les travaux. Plus considérables, ils nous auraient sans doute révélé des vestiges nombreux et intéressants, semblables à ceux qui ont été découverts. Mais les résulats n'auraient pas été proportionnés à la dépense nécessaire.

Aussi bien les fouilles exécutées étaient assez rapprochées pour permettre de dire qu'elles furent l'équivalent d'une tranchée de plus de 20 m. de long.

Le chanoine Angley dans son Histoire du diocèse de Maurienne. page 420, s'exprime ainsi : « La cathédrale se composait alors (au moment de l'inondation de 1429) de deux églises placées l'une sur l'autre; « l'église inférieure dut être tellement remplie de « pierres et de terres entraînées par les eaux qu'on « l'abandonna probablement depuis cette époque. Dans « les fouilles qu'on fit en 1826, on retrouva sous le « chœur actuel des voûtes bien conservées, soutenues « par des colonnes d'une pierre blanche commune « dans nos environs, et entre autres, un œil de bœuf « dont le ciment qui y était appliqué n'avait rien « perdu de sa blancheur éclatante ».

Des souvenirs lointains placent vers le milieu de l'avant-chœur une petite *porte* à barres de fer. C'est peut-être cet œil de bœuf dont parle M. Angley.

L'un atteste que, dans l'avant-chœur, il existait un enfoncement où, de temps en temps, des enfants de l'école allaient se blottir ; l'autre que tout jeune, il y a 60 ans, il descendit plusieurs fois, en partant de la Chapelle de Ste-Thècle, des marches d'escalier se dirigeant vers le chœur, mais que bientôt sa descente était arrêtée par des obstacles.

Des suppositions vagues, mais pourtant raisonnables, placent le tombeau de Ste-Thècle sous le chœur dans la crypte.

Digitized by Google

Rappelons que le docteur Antoine Mottard, l'un des fondateurs et le premier président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, fit pratiquer des fouilles, il y a plus de 40 ans, entre le ciborium et les stalles. Rien ne fut découvert.

II. — Conclusions

En les fondant sur des raisons fournies par le précédent exposé, nous nous permettons de formuler les conclusions suivantes, les unes certaines, les autres probables, d'autres purement hypothétiques. Nous aurons soin de les signaler comme telles respectivement.

1° Il est certain qu'une crypte a existé dans notre cathédrale, et qu'elle est totalement en ruines.

En effet, les dimensions de la partie de la voûte mise au jour et le prolongement non découvert de celle-ci, sont trop vastes pour un tombeau ou un caveau funéraire.

La colonne et le chapiteau, trouvés gisants sous la voûte, n'ont pas dû, vu leur hauteur, appartenir à une simple chambre sépulcrale.

Les peintures de même genre, que les diverses fouilles ont révélées et, parmi les témoignages cités, ceux qui ne sont pas légendes quand leurs auteurs affirment avoir vu des accès obstrués, des enfoncements dans le sol, un œil de bœuf avec ses barreaux en fer, des colonnes, une voûte, confirmant l'existence d'une crypte dans le passé et repoussent l'idée d'un simple souterrain à sépultures.

Mais la crypte est totalement en ruines. Les fouilles rapprochées et comprenant ainsi, en longueur, à peu près toute l'étendue que pouvait occuper la crypte, le démontrent malheureusement. La colonne et le chapiteau couchés sous la voûte et presque sur le sol naturel, prouvent clairement que la voûte n'a pas été

Digitized by Google

placée là où elle fut découverte, mais qu'elle était là par suite d'un effondrement.

2° Quelles étaient ses dimensions ? En 1034, suivant une charte de 1040, notre église fut la proie des flammes. Elle avait une abside. Restaurée, elle conserva son abside jusqu'en 1494, époque où Mgr Etienne de Morel, pour agrandir le sanctuaire, fit démolir l'abside et construire, entre autres édifices, le sanctuaire gothique actuel qui comprend l'emplacement de l'ancienne abside.

Nous croyons que la crypte régnait sous le chœur, et au moins sous une grande partie de l'abside et de l'avant-chœur. Les peintures de même genre trouvées disséminées dans les 3es et 4es fouilles, l'œil-de-bœuf que des témoins affirment avoir vu dans l'avant-chœur, les découvertes dans les 4es fouilles nous paraissent donner à notre jugement une grande probabilité.

Au reste, n'était-il pas naturel d'asseoir la voûte de la crypte sur les murs latéraux de l'église, au lieu d'en construire de spéciaux pour avoir une crypte de moindre dimension ? L'économie elle-même le demandait.

La plus grande hauteur de la crypte (du sol au point central de la voûte) était de près de 3 mètres.

En effet, le sol naturel est à 4 m. de profondeur ; l'épaisseur de la voûte est de plus de 40 centimètres. Au-dessus de la voûte, il fallait bien une couche de remblai qui, avec le dallage, devait facilement dépasser 40 centimètres. Enfin, l'avant-chœur est environ 20 centimètres plus bas que le chœur. Il reste donc bien, pour la hauteur de la crypte, à peu près 3 mètres.

De plus, la colonne que nous ont fournie les 4es fouilles, un peu tronquée à ses extrémités, a 1 m. 80 de long ; entière elle pouvait avoir 1 m. 90. La hauteur du chapiteau est de 30 centimètres ; celle du socle devait être un peu plus forte. Or, la colonne et le chapiteau avec le socle étant placés à la naissance de la voûte,

Digitized by Google

devaient constituer une hauteur totale de 70 centimètres à 1 m. moindre que celle du milieu du cintre de la voûte. Ainsi, il est facile de voir que nous arrivons pour la crypte à la hauteur indiquée plus haut.

Nous sommes encore portés à croire que la crypte avait comme trois nefs. La courbure de la partie découverte de la voûte non disloquée ; l'endroit où, sous la voûte, gisaient la colonne et le chapiteau, c'est à dire au-dessous du banc des enfants de chœur, soit à 2 m. environ du mur latéral de gauche de l'église ; l'absence totale de muraille à cet endroit, tout cela nous semble un fondement sérieux pour notre opinion.

3° Quel en était l'accès ? Les fouilles pratiquées soit en dehors du chœur, soit à l'entrée de celui-ci nous inclinent à croire qu'il n'y avait pas d'escalier à l'extrémité-est de la nef, conduisant à la crypte.

L'œil de bœuf ne pouvait, on le comprend, que servir d'accès extraordinaire.

L'accès proprement dit par des marches plus ou moins commodes était-il dans ce passage obstrué partant de la chapelle de Ste-Thécle, et que nous avons mentionné à la fin du n° *1 · Fouilles* ? Là ou ailleurs ? nous n'avons aucune donnée pour répondre d'une façon satisfaisante.

4° Quand fût-elle construite ? Il nous semble qu'elle l'a été en même temps que fut construite l'église incendiée en 1034. Celle-ci ne serait-elle pas la même, au moins pour le principal, que celle qui fut bâtie vers le milieu du 6e siècle par les soins de S. Gontran, roi de Bourgogne ?

Il est assez rare que l'on construise une crypte plus ou moins longtemps après la construction de l'église.

5° Quand tomba-t-elle en ruines ? Si l'on admet ce que nous venons de dire, nous sommes autorisé à répondre qu'elle tomba en ruines, au moins en très grande partie, en 1034, probablement sous le choc des murailles renversées dans l'incendie de l'église. Ce-

Digitized by Google

pendant, en 1826, il en restait une petite partie, puisque cette même année, des colonnes ont été vues encore debout.

En résumé : 1° Il est certain qu'une crypte a existé dans notre cathédrale et qu'elle est totalement en ruines ; 2° Elle régnait très probablement sous le chœur, et au moins sous une grande partie de l'abside et de l'avant-chœur : 3° Son accès proprement dit demeure ignoré ; 4° Nous croyons qu'elle fut construite longtemps avant 1034 ; 5° Il nous paraît très probable qu'elle a été détruite, en très grande partie au moins, en 1034 (si elle ne l'avait déjà été par les Sarrasins en 732 ou en 906).

Encore deux questions parmi celles que les fouilles nous ont suggérées.

Les murs de la cathédrale actuelle, sauf ceux du sanctuaire, sont du XIe siècle, nous assure M. le Chanoine Truchet. La cathédrale construite après l'incendie de 1034, l'a-t-elle été sur les fondations de l'ancienne ? Nous pensons que oui, en assez grande partie du moins, et surtout s'il s'agit des murs latéraux du chœur et de l'avant-chœur, sauf ceux du sanctuaire. Nous aurions à répéter ici les raisons que nous avons apportées en parlant des dimensions de la crypte et de l'époque de sa construction.

Quel était le niveau du dallage de l'église antérieure à 1034 ? Il était approximativement celui du dallage actuel. Le crypte détermine le niveau du chœur et celui-ci indique à peu près le niveau de la nef, en ce moment comme avant 1034. Il est donc absolument inadmissible, pour qui considère la topographie de la localité, qu'il ait fallu autrefois monter autant de marches pour entrer à la cathédrale qu'il en faut descendre actuellement.

Albert BRUNET, *chanoine,*
Supérieur du Petit-Séminaire.

Digitized by Google

Rd ESPRIT COMBET

I. — La famille Combet.

La famille Combet, habitant Saint-André était originaire de Sainte-Marie-de-Cuines où elle avait de nombreux parents. Plusieurs de ceux-ci entrèrent dans le sacerdoce ou dans l'armée.

Ainsi nous avons retrouvé les noms de trois prêtres, cousins issus de germains de Rd Combet : Jean-Baptiste, Joseph et François, tous trois fils d'Antoine Combet.

Le premier, Jean-Baptiste Combet, naquit à Sainte-Marie-de-Cuines en 1730. Il fut d'abord économe de la plébanie de Valloires, ensuite curé de la même paroisse en remplacement de Claude Plaisance. Il enseigna lui-même pendant dix ans les enfants de la paroisse, puis, lorsque ses forces ne lui permirent plus de continuer ce pénible labeur, il fonda à perpétuité, en 1790, les écoles hivernales dans les hameaux de Bonnenuit, de Point-Ravier, de Geneuil et du Villard, par le don d'une somme de quatre mille trois cents livres. L'acte fut passé en l'étude de Mes Dominique et Jean-Baptiste Retornaz, notaires à Valloires. Malgré son âge, le froid rigoureux de l'hiver, le mauvais état des chemins, J.-B. Combet n'hésitait pas à se rendre dans les hameaux pour y visiter les écoles et se rendre compte du progrès des élèves. Il pourvoyait lui-même au chauffage et à l'achat des livres de classe. A ce zèle ardent pour l'instruction de la jeunesse, ce prêtre joignait une grande charité pour les pauvres. Lorsqu'éclata la Révolution, il se refusa à prêter serment à la Constitution civile du clergé et alla se fixer à Verceil, où il fut paternellement accueilli par l'ancien évêque de Maurienne, Mgr de Martiniana. Par l'entremise de ce pré-

Digitized by Google

lat, il obtint un poste à Novarre. Ce fut là qu'il termina ses jours en 1796.

Son frère Joseph fut curé de Saint-Martin-d'Arc où il resta pendant vingt ans. Pendant la Révolution, il demeura caché dans sa paroisse qu'il ne voulut point quitter et mourut le 5 germinal an VI, à l'âge de soixante ans dans le hameau de Chamoutin, lieu de sa retraite.

François Combet fut curé de Montpascal, après avoir été curé de Saint-Sorlin d'Arves.

Ces trois frères étaient les neveux de Rd François Combet, curé de Saint-Georges d'Hurtières et ensuite de Sainte-Marie-de-Cuines, et de Rd Jean Combet qui fut curé de la même paroisse. Ces deux prêtres avaient pour oncle Messire Balthazard Combet, curé lui aussi de Sainte-Marie.

Ils avaient un frère nommé Jean-Pierre Combet. Ce dernier eut deux fils qui tous les deux devinrent capitaines. L'aîné, Jean Claude, naquit à Sainte-Marie-de-Cuines le 8 mars 1767. Espérant peut-être le conduire jusqu'au sacerdoce, son oncle, le curé de Valloires, le prit chez lui, commença son instruction et l'envoya ensuite au collège Lambertin. Mais l'état ecclésiastique n'attirait point le jeune étudiant qui sortit du collège, alla en France et s'engagea en avril 1789 dans le régiment de Guyenne. Il avait alors vingt-deux ans. Du régiment de Guyenne, Combet passa à la 93me brigade d'infanterie, devint lieutenant et fit les campagnes de 1792 à 1794 à l'armée du Rhin. Il fit ensuite les campagnes des trois années suivantes à l'armée du Rhin et Moselle. De 1798 à 1800, Jean-Claude Combet servit dans l'armée d'Italie. En 1800, il rentra dans la vie civile. Ce fut alors qu'il devint économe de l'hôpital de St-Jean-de-Maurienne, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort (19 mars 1851). En avril 1805, Napoléon passait à St-Jean pour se rendre en Italie, où il allait joindre au diadème impérial la couronne royale. Pour reconnaître les

Digitized by Google

services rendus à l'armée française par notre compatriote, il lui décerna le titre de capitaine de la garde d'honneur impériale.

Pierre Combet, frère du précédent, naquit le 4 novembre 1769 à Sainte-Marie. Après avoir fait quelques études sous la direction de son oncle, le curé de Valloires, il prit du service dans le régiment de Savoie en 1792. L'année suivante, il parvint au grade de sergent-major. Il combattit contre la France jusqu'en 1798. Mais en 1800, il se rangeait sous les étendards victorieux de l'armée d'Italie, et, passé au 111me de ligne, il devint en 1806 sous-lieutenant. A Austerlitz, il se signalait en ralliant habilement son régiment près d'être mis en déroute ; aussi, le 14 mars de la même année, il recevait de Napoléon la croix de la Légion d'honneur. Lieutenant en 1808, capitaine en 1810, Combet, qui avait fait partie de la Grande armée, rentra dans la vie civile en 1812. Cependant deux ans plus tard, sous les ordres du général Desaix, il reprenait les armes contre les Autrichiens qui envahissaient la Maurienne. Il mourut à Grenoble en 1833.

II. — La jeunesse d'Esprit Combet.

Esprit Combet naquit à Saint-André (Maurienne) au village de Langlacerey, le 25 mai 1739. Il était fils de Jean Combet et d'Anne-Marie Serain, et fut tenu sur les fonts du baptême par Rd Esprit Jourdain, prêtre et recteur de la chapelle de Bessans et Agnès Clappier, femme d'Antoine Borrel.

Le jeune Combet fit ses études au Collége Lambertin de Saint-Jean, d'où il passa au Grand-Séminaire, établissement alors situé au sommet de la rue Bonrieux. La science théologique qui se remarque dans les écrits de M. Combet devenu curé, nous persuade que les années de sa formation cléricale furent des années de labeur actif et persévérant. De plus, la piété austère

Digitized by Google

qu'il garda toujours acheva de faire de lui un élève du sanctuaire tel que devaient le désirer ses supérieurs.

L'église de Maurienne était gouvernée par Charles-Joseph Filippa, comte de Martiniana, de Turin. Lorsque M. Combet eût terminé ses études théologiques, cet évêque l'appela auprès de lui et en fit son prêtre d'honneur, son secrétaire particulier (1). M. Combet nous l'apprend lui-même lorsque, en 1763, il écrit de Mgr de Martiniana : « qu'il avait été son commensal jusqu'alors. » Le jeune prêtre eut bientôt fait connaissance avec les anciens documents conservés dans les archives du palais épiscopal et, animé par une bonne volonté mise au service d'une intelligence élevée, il entreprit une Histoire des évêques de Maurienne. Il fut aidé dans son travail par Mgr de Martiniana et par Alexis Bérard, notaire de l'Officialité et agrimenseur. Dernier rejeton de la noble famille des Bérard de St-André, Alexis, né à Saint-Jean-de-Maurienne, aimait à interrompre ses travaux de notaire et de géomètre pour se livrer à des études archéologiques (2).

Ainsi encouragé et aidé, Esprit Combet composa son « Histoire chronologique ou succession des évêques de l'Eglise de Maurienne, avec un brief état du diocèse. » Ce n'était pas qu'aucun travail de ce genre n'eût été fait. Le chanoine Jacques Damé, natif de Lanslebourg et mort en 1681, avait, lui aussi, composé une histoire des évêques, du chapitre, de la cathédrale de Maurienne, en langue latine. Ce travail s'arrête à Mgr Paul Millet de Faverges, mort en 1656 et n'est guère, en ce qui concerne les évêques, qu'une chronologie (3).

(1) Nous n'avons pu retrouver la date de l'ordination sacerdotale de M. Combet; le seul registre ancien des ordinations qui ait été conservé s'arrête en 1755.

(2) Voir 1re série, 3me volume des Travaux de la Société : Extrait du relevé général des émigrés du département du Mont-Blanc.

(3) Le manuscrit de l'Histoire faite par M. Damé est déposé aux archives de l'évêché.

Digitized by Google

Le travail de M. Combet est divisé en deux parties : Histoire des évêques. — Pièces justificatives et documents divers.

La première partie est précédée d'une étude curieuse intitulée : « Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne. » L'auteur parle des peuples qui ont dû les premiers habiter notre pays, ainsi que de ceux qui sont venus s'y établir plus tard ou ne s'y sont pas arrêtés. Evidemment, en ces questions, il est impossible de rencontrer la certitude historique. Quant à l'étymologie de certains noms de lieux donnée par M. Combet, elle est parfois hasardée. Cette étude préliminaire a été publiée dans les bulletins de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. M. Combet entreprend ensuite la biographie des évêques. D'après lui le premier évêque aurait été S. Elie dès l'an 60 et le second S. Milet dès l'an 90 (1). L'Histoire chronologique s'arrête au cardinal de Martiniana. Plus tard, l'auteur ajouta à son travail les biographies de cet évêque, de Mgr de Brichanteau et de deux archevêques de Chambéry qui gouvernèrent notre diocèse après la Révolution française.

La deuxième partie de l'Histoire chronologique est un recueil de documents très anciens et très précieux dont les originaux sont aujourd'hui perdus en partie. Parmi ces titres nous trouvons : « L'acte d'assistance de Lucien au premier synode de Rome en 337. — Le témoignage de S. Grégoire de Tours sur la translation des reliques de St. Jean-Baptiste. — L'histoire de la translation de ces mêmes reliques par Ste Tygre, extraite du manuscrit de Colbert conservé à la bibliothèque royale de Paris. — Lettre de S. Grégoire, pape, à Syagrius, évêque d'Autun, sur Ursicinus, évêque de Turin, qui se plaignait d'un certain démembrement de

(1) Il est prouvé aujourd'hui que le territoire de Maurienne ne fut érigé en diocèse qu'en 579 par les soins de S. Gontran, roi de Bourgogne et que le premier évêque en fut S. Felmase. — Voir l'Histoire hagiologique du diocèse.

Digitized by Google

son diocèse. — Documents sur l'abbaye de la Novalaise. — Extrait de la bulle de Nicolas I assujétissant l'Eglise de Maurienne, à la métropole de Vienne, en 861. » Telle est l'analyse du travail de M. Combet, œuvre tout à la fois de patriotisme et de valeur. Il n'existe de « l'Histoire chronologique » que deux exemplaires écrits tous deux de la main de M. Combet. L'un a été déposé par l'auteur aux archives de l'évêché ; l'autre est resté la propriété de M. Combet qui l'a laissé à ses héritiers.

III. — La cure de Lanslevillard (1763).

Le séjour de M. Combet à l'évêché ne devait pas être de longue durée. Le 7 août 1763 mourait Rd François-Hyacinthe Clappier, natif de Villarodin, curé de Lanslevillard depuis douze ans. Selon la règle alors en vigueur dans le diocèse, la cure vacante de cette paroisse fut mise au concours ; Rd Combet, qui était alors dans sa vingt-cinquième année, réunit sur lui les suffrages des examinateurs et, le 6 octobre 1763, fête de la Dédicace de Saint-Michel, patron titulaire de Lanslevillard, cette paroisse recevait son curé (1).

A peine entré dans sa paroisse, il entreprit un travail long, mais très utile, auquel il donna le titre suivant : « Consuetudinarium curiale Lancivillarense a R^do^ D^o^. Spiritu Combet parocho, ex Sancto-Andrea oriundo, confectum ab anno 1763. » Aucun de ses prédécesseurs ne s'était livré à un travail de ce genre. Esprit Combet fit précéder son manuscrit d'une préface en latin élégant, adressée à ses successeurs — « Reverendis successoribus Salutem in Dno semper. » — auxquels il explique les raisons qui l'ont porté à entreprendre ce travail. Le Coutumier traite de l'Eglise

(1) Par acte du 18 septembre 1741 enregistré au greffe de l'Officialité, Mgr de Rosignan avait, pour Lanslevillard, transféré à perpétuité cette fête au six octobre.

Digitized by Google

paroissiale, des Chapelles, des fondations, de différents usages locaux ; il contient également un précis historique sur Saint Landry, le récit d'un grand nombre de faits auxquels l'auteur a été mêlé et en particulier des notes très intéressantes sur la période révolutionnaire, notes que nous reproduisons intégralement. On y trouve même des questions fort bien traitées de théologie pratique. Evidemment ce travail ne fut pas l'œuvre de quelques mois seulement ; commencé en 1763, il occupa les veillées laborieuses de son auteur pendant plusieurs années. Nous y prendrons un grand nombre de renseignements qui pourront intéresser ceux qui liront ces pages.

L'année qui suivait son arrivée dans la paroisse, le jeune curé se décida à intenter aux religieux de la Novalaise un procès concernant la dîme. Avant d'entrer dans le détail des faits, nous devons donner quelques explications. « La dîme, ou revenu payable aux ministres du Seigneur pour leur honnête entretien, écrit M. Combet, n'est pas la dixième partie des revenus, mais certaines quotes différentes suivant l'usage des lieux. Ainsi la dîme imprescriptible d'elle-même pour être d'institution divine, ne pourrait être réclamée dans son entier, comme décime, le droit voulant qu'on se conforme aux usages de chaque pays. » Selon M. Combet, les Bénédictins de la Novalaise devinrent décimateurs à Lanslevillard lorsque vers le onzième siècle, après l'invasion des Sarrazins, la desserte des paroisses de la Haute-Maurienne leur fut confiée (1). Le relâchement des dîmes de Bessans et Lanslevillard (2), dit encore M. Combet, fut fait en faveur de la Novalaise par Humbert I, comte de Maurienne, acte passé le 9 mai 1093 en présence et du consentement de Co-

(1) Voir Travaux de la Société, tome III, deuxième partie, p. 255 et Histoire Hagiologique du diocèse de Maurienne, p. 203.

(2) Bonneval n'était point en ce temps-là érigé en paroisse ; c'était un village de Bessans.

Digitized by Google

non I, évêque de Maurienne (1). Il est encore fait mention de cette donation, confirmée en 1127 par Conon II, dans une transaction du 9 mars 1203 passée entre Bernard, évêque de Maurienne, et Guillaume, abbé de Novalaise. Plus tard, pour assurer les droits acquis, l'abbé Ruffin passa une transaction avec la communauté de Lanslevillard. Par cette transaction du 3 octobre 1379, approuvée par le comte Amé le 21 août 1381, il fut convenu que le monastère percevrait les trois quarts de la dîme et le curé l'autre quart, mais des blés seulement, avec deux seytiers de seigle. En 1382, les religieux étant encore curés de Lanslevillard, les communiers passèrent avec le même Ruffin une nouvelle transaction par laquelle il fut convenu « que la dîme serait annuellement, dit M. Combet, à raison d'un seytier chaque feu, le riche supportant le pauvre, de seigle bon et recevable, plus six agneaux et quarante sols forts. » En 1391 le monastère retranche le dû des six agneaux.

Comme on le sait, les Bénédictins de la célèbre et antique abbaye furent remplacés par les Feuillants. Nous ne croyons pas que ces religieux, pas plus que leurs prédécessurs, se montrèrent exigeants dans la perception de la dîme qui leur était attribuée aux lieu et place des bénédictins. En effet, nous lisons dans plusieurs documents qu'ils abandonnaient souvent au syndic une partie de la collecte de seigle. Egalement ils laissaient quelquefois au secrétaire du syndic les quarante sols dûs par la communauté « pour la peine de dresser le cottet, à quoi cependant les religieux n'étaient point obligés, puisque le dit secrétaire y est tenu, comme il ressort des transactions » (Coutumier). D'ailleurs longtemps avant 1763 les quarante sols avaient été réduits à cinquante sols de la monnaie ordinaire. (2)

(1) Voir l'ouvrage du P. Rochaix : La gloire de l'abbaye de la Novalaise.

(2) Nous avons retrouvé un acte du 2 décembre 1663. -- Manuel notaire

Digitized by Google

Mais revenons à M. Combet. Le jeune curé se rendit bientôt compté que sa portion congrue ou, si l'on veut, les revenus de son bénéfice n'étaient point suffisants pour les bonnes œuvres qu'il se proposait. (1) Dès lors il forma le projet de demander par voie de justice aux religieux de la Novalaise la cession des droits qu'ils exerçaient sur Lanslevillard (2) Voici quel était son raisonnement : Tout bénéficier ne jouissant pas de sa portion congrue, peut et même doit la réclamer pour lui et ses successeurs à ceux qui prélèvent la dîme. Or le curé de Lanslevillard n'a pas sa portion congrue et, d'autre part, les religieux de la Novalaise possèdent sur sa paroisse des droits de décimation, droits très légitimement acquis assurément, mais qui auraient dû être abandonnés en totalité ou en partie au curé de cette paroisse dès que ce dernier n'a plus été un sujet du monastère mais un prêtre séculier ne possédant pas sa portion congrue ; par conséquent le curé de Lanslevillard peut et doit la demander aux religieux de la Novalaise. Quant aux Feuillants, ils se réclamaient des actes dont nous avons parlé ainsi que d'une longue et paisible possession. M. Combet décida M. Girard, curé de Lanslebourg, à s'unir à lui. Ce curé se trouvait dans un cas identique à celui de M. Combet. Au mois de septembre 1764, les deux prêtres étaient à Chambéry où ils consultèrent les avocats Narin et Caffoz qui leur donnèrent bon espoir, mais ne les engagèrent pas à faire cause commune. Alors M. Girard d'un naturel moins combattif que son confrère, se re-

ducal -- acte par lequel l'abbaye « donne en ascensement pour les trois années suivantes à messire Jacques Ayglet, docteur en sacrée théologie et curé de Lanslebourg et à honorable Martin Jorcin dudit lieu les dîmes consistant en bled seigle de Lanslebourg, Lanslevillard et Termignon, moyennant somme de quinze sols et deux quarts monnaye de Savoye, pour la carte. Lesdits ascençataires recouvreront les dîmes à leurs coûts, payeront les repas ordinaires etc. »

(1) La portion congrue avait été fixée par le Sénat à la somme de 333 livres 13, 8. Ce chiffre était loin d'être atteint par les revenus de la cure.

(2) En 1740, Rd Bérard, curé de Lanslevillard, avait déjà intenté une action judiciaire contre les Feuillants, mais il avait ensuite retiré sa plainte.

Digitized by Google

tira. Il avait d'ailleurs trouvé une transaction passée entre les Feuillants et Rd Amabert, curé de Lanslebourg, transaction par laquelle ce dernier en considération de la sixième partie de la dîme qui lui était laissée, avait renoncé pour lui et ses successeurs à réclamer la portion congrue.

C'était en 1765. Le procès commença par requête datée du 23 avril. « L'année précédente, écrit ici M. Combet, Monseigneur en allant prêcher et présider une mission à Bessans, nous avait encouragés, M. Girard et moi, à entreprendre ce procès. Mais l'année suivante, à son retour de Turin, il changea de sentiment parce que le R. P. Monthut, abbé de la Novalaise, lui avait fait lire la transaction du 3 octobre 1379, homologuée, comme sus est dit, par Mgr Jean de Mallabaïla et approuvée par Amé III, comte de Maurienne. Voyant que je ne me décourageais point, il se contenta de me dire : « Faites comme il vous plaira ; mais si, après cette transaction, vous plaidez, vous avez bon courage et si vous gagnez votre procès, il faut que vous soyez bien heureux. » Je tâchais de remercier Sa Grandeur du conseil qu'Elle daignait me donner, en luy ajoutant toutefois que, puisque le procès était commencé, j'en voulais voir la fin et que j'espérais même que Sa Grandeur ne serait point fâchée de mon procédé : si je gagnais mon procès, il en résulterait un grand avantage pour mon bénéfice et si je le perdais, je procurerais du moins à mes successeurs l'avantage de ne plus s'exposer à plaider sur cette matière, comme ayant été décidée. Sur quoy, Sa Grandeur ne me dit plus rien. »

Le 13 juin 1765, les Feuillants furent assignés et, l'année suivante, ils opposaient la transaction de 1379. « Je ne prétends point agir contre cette transaction, déclara alors M. Combet, mais en dehors de cette transaction, car elle traite de la dîme et moi je ne réclame pas la dîme, mais ma portion congrue dont il

Digitized by Google

n'y est fait aucune mention et dont on n'avait pu même traiter, puisque pour lors on n'en parlait pas. — Mais, répondirent les religieux, Rd Boucherin, votre prédécesseur a promis dans cette transaction de n'inquiéter le monastère sous quelque prétexte que ce fut. — Oui, répliqua le curé, il a promis de ne pas inquiéter le monastère à l'occasion des décimes, mais non à l'occasion de la portion congrue au sujet de laquelle aucun bénéficier ne peut lier ses successeurs : en effet la portion congrue est due nonobstant transaction même homologuée. »

Au mois de juin 1767, le Sénat de Savoie accordait au curé de Lanslevillard des lettres rogatoires à l'adresse du sénat de Turin pour que les Feuillants fussent obligés de comparaître devant le sénat de Chambéry... Tout se termina à l'accomodement suivant : Les Feuillants s'engagèrent à rembourser au curé la moitié de tous ses frais, à lui rendre la moitié de toutes les dîmes perçues depuis le plaid contesté et enfin à lui relâcher toute la dîme à percevoir désormais, seul moyen de satisfaire M. Combet réclamant sa portion congrue (1). La convention passée par devant François Grassis, notaire et châtelain de Lanslevillard, fut signée par le curé et le P. Dominique Bérardi, procureur du monastère, le 27 novembre 1767. L'homologation de cette transaction fut accordée par le sénat, le 29 décembre 1769.

Par suite de la transaction dont nous venons de parler, les revenus fixes de la cure de Lanslevillard s'élevèrent à la somme de cent dix-sept livres, dix sols, tandis que le sénat avait déclaré que la portion congrue de chaque curé, soit revenu fixe, devait s'éle-

(1) L'année précédente M. Combet était invité à un repas donné par le monastère à l'occasion de la fête de S. Bernard (20 août). Il fut alors question d'un arrangement entre lui et l'abbé, le P. Personnaz, qui souffrait de la difficulté existante, mais, nous ne savons pourquoi, l'accord ne put avoir lieu.

Digitized by Google

ver au moins à trois cent trente-trois livres (1).

En terminant ce chapitre, laissons M. Combet nous raconter comment se percevait la dîme qui n'était pas, on a pu s'en convaincre, une redevance écrasante pour les bons habitants de Lanslevillard : « Le jour de la Saint-André, dernier de novembre, je dis la messe de bon matin. Je suis ensuite invité, sans nulle obligation de leur part, par les syndic et conseillers, à un repas qu'ils ont fait préparer ou dans la maison du syndic ou au cabaret. De là nous nous rendons tous à la maison de commune où le syndic mesure le blé apporté par les habitants qui ont été réunis au son de la cloche. Je fais alors transporter le blé au presbytère par un ou deux ouvriers auxquels j'offre un repas. Je donne une étrenne en argent au syndic et les cinquante sols dûs par la communauté je les laisse au secrétaire en reconnaissance de la peine qu'il prend de faire faire le cottet, quoiqu'il y soit obligé. »

IV. — De 1764 à 1771.

La Confrérie du Saint-Esprit.

L'année qui suivit son arrivée dans la paroisse, le jeune curé fit construire dans son église une chapelle dédiée à Saint-Joseph pour y déposer les reliques de S. Landry (2) jusqu'alors conservées dans la sacristie. En même temps il établissait dans sa paroisse la confrérie des agonisants. Cette confrérie avait pour sœur aînée l'antique confrérie du Saint-Esprit. Voyons ce que M. Combet nous dit de cette dernière association très célèbre en Maurienne.

« La Confrérie vulgairement appelée du Saint-Es-

(1) Les frais du procès s'élevèrent à 1.000 livres. — Encouragé par le succès de son confrère, M. Girard attaqua, lui aussi, les religieux. Une transaction signée à son avantage empêcha le procès de suivre son cours.

(2) Consulter l'Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne.

Digitized by Google

prit, est sûrement la plus ancienne de toutes et l'on croit assez probablement qu'elle tire son origine des agapes, c'est-à-dire de ces festins d'amitié que se donnaient les chrétiens de la première église. — Ce qui prouve l'ancienneté de cette confrérie dans la paroisse, c'est qu'on ne trouve ni érection de la dite, ni fondation générale. Les revenus proviennent de différents légats faits insensiblement par les particuliers les plus riches ou les plus officieux de cette paroisse (1). Les repas fixés par les statuts de la confrérie du Saint-Esprit se donnaient anciennement aux fêtes de la Pentecôte à tous les confrères en signe d'amitié ou de réconciliation et en même temps on donnait aux pauvres une aumône en pain, vin et potage. Mais comme ordinairement toute chose dégénère de la première origine, on fut, dans la suite, obligé de retrancher ces sortes de repas dont la fin était bonne et sainte, à cause des abus qui s'y sont introduits. Toutefois au lieu de donner un repas à tous les confrères, on ne le donna plus qu'au Rd Curé, aux sieurs châtelain, secrétaire, administrateurs de la dite confrérie et au procureur des causes pies (2). Depuis longtemps même, on n'offre plus à ces derniers aucun repas. Cependant, c'est en mémoire de ces susdits repas que les Rds curés ont continué d'aller dire grâces le matin et le soir des deux premières fêtes de la Pentecôte, à la maison de la Confrérie, tout comme ils les auraient dites s'ils eussent assisté au repas, ainsi qu'autrefois. Et voici comment les curés se comportaient. Immédiatement avant vêpres sur la fin du carillon de midi, aux deux premières fêtes de la Pentecôte (la troisième n'était point encore retranchée), on sonnait les dites grâces.

(1) En 1458, Rd Villerme Jacobi, curé de Lanslevillard, légua à cette confrérie deux sextiers de vin. C'est la plus ancienne fondation de ce genre que nous connaissions.

(2) Le procureur des causes pies était chargé de pourvoir aux besoins de l'église et de faire par conséquent tous les achats nécessaires. Il était nommé par le conseil de commune et agréé par le curé.

Digitized by Google

Pour lors le Rd Curé, en surplis et en étole, précédé du clerc avec la croix, allait sans rien dire devant la maison de ladite confrérie, située vers la chapelle Saint Roch où, étant arrivé et trouvant les choristes et le peuple assemblés, il disait grâces après lesquelles on revenait à l'église en chantant le *Veni Creator*, puis on commençait les vêpres auxquelles près se pratiquait la même chose pendant les dits deux jours le soir après l'Angelus. »

M. Combet, muni de l'autorisation épiscopale, modifia cette curieuse cérémonie de cette manière : Le dimanche et le lundi de la Pentecôte, le peuple s'assemblait avant vêpres dans l'église paroissiale. Une procession s'organisait et l'on se dirigeait au chant du *Veni Creator* vers la maison de la Confrérie où l'on chantait un *responsoire* pour les bienfaiteurs défunts de cette confrérie et on revenait à l'église en chantant le *Te Deum*. Au soir de ces deux fêtes, après l'angelus, il n'y eut plus de procession comme cela se pratiquait autrefois. Actuellement, cette cérémonie est remplacée par une procession qui se fait le lundi de la Pentecôte avant la Messe paroissiale. Le curé, revêtu de la chape noire, et tous les paroissiens vont au cimetière où l'on chante autant de responsoires qu'il y a eu de décès d'adultes depuis la Pentecôte dernière. On prie également pour les membres défunts de la confrérie. C'est une touchante cérémonie qui réveille de douloureux souvenirs dans bien des cœurs.

Les repas abolis, les revenus de la confrérie du Saint-Esprit furent confondus avec les revenus d'une fondation pieuse portant le nom d'aumônes générales et totalement différente de la première. Réunissant ainsi les revenus de ces deux fondations « on faisait autrefois cinq aumônes, soit distributions générales, savoir : une d'huile de noix au commencement du Carême, une de pain et de vin le lundi de Pâques, une de chair le Samedi-Saint, une de sel à l'Ascension et enfin une

Digitized by Google

en potage, vin et lard aux fêtes de la Pentecôte. Ces cinq aumônes sont souvent réduites en une seule d'huile qui se distribue au commencement du carême, non seulement aux pauvres mais à tous les paroissiens. Comme les familles éprouvent ordinairement de terribles révolutions, de manière qu'on a, de tout temps, vu que les unes, riches dans un siècle, ont été dans l'autre et même dans un moindre temps réduites à la misère, des gens pieux et charitables ont fondé ces aumônes distribuables indifféremment à tous les particuliers pour soulager les misères des pauvres et pourvoir au malheur des riches et aussi pour secourir tant de pauvres honteux qui n'osent mendier et qui sont d'autant plus à plaindre que leur misère est plus cachée. » (M. Combet) Au temps où nous écrivons ces lignes, l'aumône générale se distribue en huile au commencement du carême. Le dimanche qui suit cette distribution, des prières se chantent avant la messe pour les bienfaiteurs de l'Aumône, pendant que les cloches sonnent le glas. A l'Offertoire, la plus proche parente du distributeur de l'huile et celle du maire, revêtues de leurs habits de deuil et un cierge à la main, viennent près de l'autel présenter au curé un pain blanc (1).

V. — De 1775 à 1779.

Les privilèges de Lanslebourg et Lanslevillard

Faits divers.

Le Sénat de Savoie, avons-nous dit, avait déclaré que la portion congrue de chaque curé devait s'élever

(1) « En 1765 on ouvrit à Bessans une carrière de marbre. — L'hiver 1765-1766 fut des plus froids qu'on ait vu... Sa Grandeur Mgr de Martiniana accorda la permission de faire gras tout le carême parce que le froid avait gelé les racines et même les œufs. - Le 24 août 1770, quatre-vingt hommes de la Novalaise vinrent en procession à Lanslevillard y vénérer le corps de S. Landry et ils obtinrent la pluye. » (*Coutumier*).

Digitized by Google

à la somme de trois cent trente-trois livres six sols huit deniers. Le Sénat avait en outre laissé aux évêques la faculté d'élever la portion congrue à une somme supérieure, lorsqu'ils le jugeraient nécessaire en des cas particuliers. Or, dans le courant de l'année 1775, M. Dullin, curé de Lucey en Belley et M. Combet furent députés par les curés de Savoie pour aller à Turin présenter au roi un mémoire dont le curé de Lanslevillard était l'auteur. Ce mémoire représentait que la portion congrue de trois cent trente-trois livres était insuffisante pour l'*honnête entretien* des curés. Il ne nous est pas parvenu. M. Combet composa ensuite *une Défense du mémoire des curés de Savoye sur leur portion congrue*. D'abord l'auteur prouve la nécessité de la portion congrue, l'insuffisance de ce revenu tel qu'il était fixé alors, les avantages que l'Eglise et l'Etat recevraient de l'augmentation réclamée. Enfin il indique les moyens de constituer cette augmentation : relâchement de la dîme en faveur des curés, union aux cures de bénéfices simples, etc. M. Combet concluait à ce qu'il plût à Sa Majesté de fixer la portion congrue à six cents livres. « En conséquence, écrit-il, je fus à Turin et me suis présenté au roy avec le sieur Dullin le 16 février 1775. Sa Majesté nous a reçus très favorablement et a approuvé nos démarches jusqu'à nous dire que la portion congrue de trois cent trente-trois livres n'a pu suffire que dans le temps où le sol valait la pistole et qu'au reste elle pensait déjà à nous l'augmenter. Enfin le roy étant à Lanslebourg le 14 juin de la même année, j'ai eu l'honneur de le prier de vouloir bien se rappeler la dite supplique et Sa Majesté me fit à peu près la même réponse. » Nous ignorons quel fut le résultat des démarches faites par les curés de Savoie.

En cette même année 1775, il était, paraît-il, question de supprimer les privilèges accordés aux communes de Lanslebourg et Lanslevillard. Voici quels étaient

Digitized by Google

ces privilèges : Exemption de la moitié de tous les quartiers et de toutes les charges extraordinaires, accordée par Charles-Emmanuel I en 1594 ; exemption de la milice, accordée par Victor Amédée I en 1625 ; faculté de sortir du Piémont, sans payer aucun droit, toutes sortes de denrées, concédée par Charles-Emmanuel I en 1594. Pour empêcher la suppression de ces privilèges, M. Combet rédigea au nom des habitants de Lanslebourg et Lanslevillard un placet adressé au roi Victor-Amédée III, placet dans lequel, après mention des privilèges, il est dit : « Les motifs qui ont porté nos Souverains à accorder les susdits privilèges sont des plus légitimes, puisqu'ils l'ont fait en considération des travaux pénibles et continuels auxquels ces pauvres communiers sont obligés de se livrer pour tenir le passage du Mont-Cenis praticable, planter le long des chemins des croix qui indiquent la route aux voyageurs, ensevelir ceux qui périssent par suite du mauvais temps et fournir des hommes et des voitures pour le transport des personnes et de leurs équipages. Souvent ces pauvres gens ne pouvant suffire à leurs travaux, sont obligés de conduire avec eux des femmes et même des enfants de quatorze à quinze ans. Nous ne parlons pas des pertes considérables qu'ils font lorsque leurs mulets périssent dans les neiges, ce qui arrive souvent. Ce pays, en effet, est couvert d'une quantité prodigieuse de neige, battu des vents les plus impétueux qui renversent parfois les hommes et les voitures, les couvrent de neige et cette neige ainsi soulevée obscurcit l'air, remplit les chemins, détruisant en un instant les pénibles travaux que quarante à cinquante ouvriers ont fait avec tant de fatigue en un ou plusieurs jours.

« Des travaux si rudes, des pertes si fréquentes, des dangers aussi évidents, tout cela joint à la stérilité du sol, cause l'émigration des jeunes gens de ces deux communes. Or que serait-ce si les suppliants se vo-

Digitized by Google

yaient retirer leurs privilèges ?... Qu'il soit du bon plaisir de Sa Majesté, par un effet de sa tendresse paternelle, d'accorder la confirmation des trois privilèges susdits, pour éviter la ruine totale des communautés de Lanslebourg et Lanslevillard. »

Par lettres patentes du 28 mars 1775, Victor Amédé confirma les privilèges d'exemption d'une partie de la taille ainsi que des droits de douane et péage, à condition que les habitants des deux communes continueraient à remplir exactement, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, les charges énumérées dans la requête. En même temps le roi donnait ordre à la Chambre des Comptes d'enregistrer ses lettres-patentes sans percevoir aucun émolument. Cette Chambre qui avait fait une enquête pour s'assurer que la situation des deux communes était bien telle qu'on l'avait dépeinte, enregistra, l'année suivante, le 17 mai, les lettres-patentes royales. Elle déclara toutefois que pour jouir de l'exemption complète des droits de douane et péage, les communes de Lanslebourg et Lanslevillard devaient fournir chaque année une déclaration de l'intendant de la province, déclaration constatant que la quantité de denrées dont on réclamait la sortie de Piémont n'excédait pas les besoins des deux communes. — Quant à l'exemption de la milice, elle fut confirmée par lettres patentes du 12 mars 1776, signée : Victor Amé.

Pour témoigner publiquement de leur reconnaissance envers le roi, les habitants de Lanslevillard se cotisèrent pour former une petite somme et le 3 avril 1777 le Syndic et son conseil réunis à la maison curiale déclaraient par devant le notaire Garinot que, d'après le vœu de la population, ils voulaient « employer la susdite somme à une fondation de deux grand'messes célébrables par le Rd Curé du lieu, le plus solennellement que se pourra dans l'église paroissiale pour rendre grâces à Dieu de leur avoir don-

Digitized by Google

né un souverain si bienfaisant et le prier de le conserver aussi bien que toute sa royale famille, les dites messes célébrables à perpétuité, savoir une le 30 mars, jour de la fête du B. Amédé, duc de Savoie, et l'autre le 21 juin, jour anniversaire de la naissance de Victor Amédé.

Laissons maintenant M. Combet nous parler de sa paroisse. « En 1776, arriva à Lanslevillard S. B. Didier délégué par la paroisse du Thyl pour demander que nous fassions les prières ordinaires en l'honneur de Saint Landry. Le conseil ayant fait venir quatre prêtres pour porter le corps du saint, nous fîmes la procession. Le député ne fut pas plus tôt parti qu'il commença à pleuvoir à la satisfaction de tous, car on craignait la perte totale de la récolte et cette pluye continua pendant toute la nuit suivante. Deo gratias ! En cette même année, les paroisses de Sollières et de Saint-André firent faire les mêmes prières et la paroisse de Bonneval vint en procession à Lanslevillard dans le même but. Disons encore que cette année est remarquable par les processions que toutes les paroisses ont faites à Saint-Jean pour gagner l'iudulgence du jubilé. Il y a beaucoup de paroisses qui sont parties processionnellement de leurs églises respectives et ont chanté pendant toute la route, de même que pendant leur retour ; mais la plupart n'ont commencé les dites processions qu'à St-Jean, à la chapelle de la Réclusière. Les curés ont dans toutes les églises porté leur étole et fait entrer leur croix dans le chœur. Les églises assignées pour les stations furent la cathédrale, Notre-Dame, Saint-Christophe et la chapelle des Capucins. Ce fut le 25 avril que Lanslevillard fit sa procession. »

Le 5 février 1777 fut enseveli à Lanslevillard un prêtre Rd Nicolas Grassis, qui y était né et qui avait été prieur de l'hospice du Mont-Cenis pendant cin-

Digitized by Google

quante ans. Ce fait nous fournit l'occasion d'indiquer ici brièvement les anciens et curieux usages qui s'observent encore de nos jours à Lanslevillard dans les funérailles des adultes. Le coutumier va nous les décrire. « La veille du jour de l'enterrement, le Rd curé préside les vêpres des morts. Le lendemain matin, il fait la levée du corps. Six pauvres portant un voile blanc, suivent la bière ; ce sont eux qui ont passé la nuit dans la chambre mortuaire. Après eux viennent les parents. A l'église le curé chante les matines et laudes des morts, puis la messe. A l'Offertoire, il descend de l'autel et donne son étole à baiser à tous les hommes présents qui lui remettent les petites chandelles distribuées peu avant par un parent du défunt. Les femmes suivent. La première d'entre elles qui est la plus proche parente du défunt, donne en outre deux sols de pain et demi pot de vin. Pendant l'absoute, le curé venu près de la bière reçoit du plus proche parent une pièce de dix liards qu'on appelle le trentenier et un cierge ; puis s'approche un autre parent qui donne un sol avec un cierge plus petit que le premier. Cette dernière offrande faite au curé en sa qualité de chantre est faite également à tous les chantres..... Pendant la neuvaine, le curé chante un répons sur la tombe du défunt et chaque jour de la neuvaine à laquelle doivent assister les pauvres revêtus du voile blanc, la plus proche parenté du défunt vient baiser l'étole au moment de l'offertoire..... Une aumône en sel est ordinairement distribuée à toute la population après chaque sépulture d'adulte. »

VI. — De 1781 à 1792.
Etablissement du vicariat. — Ordonnance de Rd Rogès.

Il y avait longtemps que l'utilité de l'établissement d'un vicaire avait été reconnue à Lanslevillard. En

Digitized by Google

1557 un nommé Jean Bessans fonde trois messes « *qu'il veuct estre chantées par le vicaire à venir en la chapelle de Monseignieur sainct Pierre.* » En 1650, les syndic et conseillers émettent le vœu de la fondation d'un vicariat. Un siècle plus tard les habitants réunis en assemblée générale « délibèrent de céder pour l'entretien dudit vicaire la somme annuelle de deux cents livres. » (2 juin 1765. Rivet, notaire.) Le 12 mars 1769, la communauté réunie également en assemblée générale « considérant que l'établissement d'un vicaire est nécessaire pour avoir une messe matinière aux jours de fête... délibère d'assigner la maison d'école au vicaire à venir, l'école devant être transportée dans un local plus commode. »

Cette dernière délibération prise, M. Combet, procureur de la communauté, sollicita auprès de l'évêque l'établissement d'un vicaire. L'évêque ordonna une enquête qui fut favorable. Mais il fallait en outre que le sénat homologua les délibérations générales dont nous avons parlé. Avant d'accorder l'homologation, le sénat fit deux *exceptions* demandant 1° si le curé n'avait pas au-delà de la portion congrue, dans ce cas c'eût été à lui à entretenir le vicaire ; 2° s'il n'y avait point de décimateurs laïques sur qui aurait dû tomber cette charge. Le syndic et le conseil prouvèrent que le curé bien loin d'avoir au-delà de la portion congrue, ne l'avait pas et que depuis la transaction passée avec les Feuillants, il était le seul décimateur. Alors le sénat, sur l'ordre exprès du roi, accorda l'homologation. Enfin le 21 août 1781, le vicariat était canoniquement érigé par Mgr de Brichanteau qui avait succédé en 1779 à Mgr de Martiniana, transféré à Verceil. Le premier vicaire fut Rd Antoine Benoit Culet, de Bonneval, et le second Rd Joseph Rivol, de Saint-Jean-de-Maurienne. Nommé peu après chanoine du chapitre cathédral, ce dernier fut remplacé, le 13 janvier 1790, par M. Benoit Joseph Turbil. Ce prêtre né à Lansle-

Digitized by Google

villard le 26 juin 1764, baptisé par M. Combet et ordonné prêtre en 1787 avait été présenté au vicariat de sa paroisse natale, selon la règle de ce bénéfice, par le curé, le syndic et le conseil.

En 1788 eut lieu entre le vicaire général et un grand nombre de curés une difficulté dont nous parlerons brièvement. Le chanoine Dominique Rogès, docteur en théologie, official et vicaire général, par lettre circulaire adressée au clergé du diocèse « inhiba de se servir au-delà du jeudi-saint du S. Chrême consacré l'année précédente et de l'Huile des Infirmes, ainsi que de l'Huile des Catéchumènes au-delà de l'octave de Pâque et cela *sous peine de suspense ab officio et beneficio* à encourir par le fait même. » Cette mesure souleva l'opposition générale et les prêtres de la conférence soit archiprêtré de Lanslevillard — M. Combet avait été nommé archiprêtre en 1785 — étant réunis au Mont-Cenis, constituèrent pour leurs procureurs contre l'ordonnance du grand-vicaire Sébastien Dupré, curé-archiprêtre de Beaune et Jean-Baptiste Filliol, curé de St-Christophe. La *provision* fut passée par devant le notaire Boch et signée par tous les curés, recteurs et vicaires. Cela fait, M. Combet rédigea à l'adresse de l'évêque, une supplique dans laquelle il exposa que cette ordonnance n'était point selon les canons. En effet, disait-il en substance, Rd Rogès a agi ou en sa qualité d'official ou en sa qualité de vicaire général. Or comme official, c'est-à-dire comme juge, il ne peut établir des peines, mais tout simplement appliquer celles qui ont été portées, ce qui ne peut avoir lieu en l'espèce. Si M. Rogès a agi comme vicaire général, la suspense infligée est invalide puisqu'il n'a pas mentionné s'il a reçu ou non de l'évêque un mandat spécial, ce qui est absolument nécessaire pour porter des censures. Enfin M. Combet fit tous ses efforts pour établir par des raisons tirées du droit canonique que, vu la grande difficulté en certaines paroisses de se

Digitized by Google

procurer les Saintes-Huiles au temps désigné par M. Rogès, on pourrait fort bien se servir de celles qui ont été consacrées l'année précédente.

Cette supplique dans laquelle se retrouve toute entière l'ardeur de M. Combet, fut expédiée au curé de Beaune. Ce dernier s'excusa, assurant qu'il n'y avait pas lieu à se pourvoir de procureur et qu'une simple requête *bien calme* arrangerait le tout. M. Combet s'arrêta à ce dernier parti. En son nom et au nom de tous les prêtres de son archiprêtré, il rédigea une supplique en taille douce dans laquelle il représenta à l'évêque que l'ordonnance du vicaire général serait pour eux très difficile à observer à cause de la difficulté des communications et pria Sa Grandeur de déclarer que les peines portées par la dite ordonnance, *fruit d'un trop grand zèle,* ne seraient point applicables aux prêtres de sa conférence. Peu après la supplique était retournée à son auteur avec ces mots : « Attendu la difficulté des chemins, nous avons accordé les demandes suppliées. S. Jean le 12 octobre 1788. † C. J. év. de Maurienne. »

VII. — De 1792 à 1803. — La Révolution.

Nous arrivons à la période révolutionnaire qui sépara de ses paroissiens le bon curé auquel nous consacrons cette notice et fut pour la paisible population de Lanslevillard une longue suite de douleurs et d'angoisses (1).

« Il ne faut pas croire, écrit M. Combet, que la Révolution ait été l'ouvrage de quelques années avant qu'elle éclatât. Il y avait plus de quatre-vingts ans que les Francs-maçons et les Illuminés la préparaient. Les princes n'ont point assez ouvert les yeux. Le seul Benoît XIV a prévu les conséquences des assemblées

(1) Voir « Lanslevillard pendant la Révolution ». Travaux de la Société, 2me Série, tome 3, 2me partie.

Digitized by Google

maçonniques et les a proscrites sous peine d'excommunication. Les philosophes aussi ont profité de l'inertie générale et se sont appliqués à saisir toutes les occasions favorables pour faire éclater cette révolution. Il s'en présenta deux bien propres à leur dessein : la dette de l'Etat et la bonté de Louis XVI. Cette dette qui était effectivement considérable, servit de prétexte en 1786 à la convocation de l'assemblée des notables et celle-ci décréta la convocation des Etats-Généraux qui laissèrent bientôt la place à l'Assemblée nationale..... Le roi à qui l'on fit entendre qu'il commençait seulement alors à régner et qui désirait ardemment le bonheur de son peuple crut tout ce qu'on voulut qu'il crût..... De là une anarchie presque universelle. De là les châteaux pillés et brûlés, les nobles spoliés et rendus roturiers, les braves gens massacrés, leurs membres traînés dans les rues, transformés en cocardes ou en pendants d'oreille, ou encore rôtis et mangés. De là la lanterne, la guillotine, instruments de la mort de tant d'individus innocents ou coupables. De là le roi fait prisonnier et guillotiné, la reine également condamnée à mort.... Parmi les nobles et les ecclésiastiques, les uns s'exilèrent, les autres furent fusillés ou guillotinés, d'autres enfin furent enfermés dans les prisons ou déportés dans la Guyane ou à l'Ile de Ré. Quant à ceux qui s'exilèrent, beaucoup reçurent d'abondants secours de la bienfaisance des princes et des religieux, les autres au contraire ne reçurent que des secours insuffisants accordés de mauvaise grâce. »

Le 22 septembre les troupes françaises entraient à Chambéry et le 8 février de l'année suivante l'administration du département communiquait aux communes le décret ordonnant aux ecclésiastiques de prêter le serment civique. Le 24 du même mois M. Combet et son vicaire M. Turbil, allaient demander un asile au Piémont. Le curé se dirigea vers Verceil, où il fut paternellement accueilli par Mgr. de Martiniana, au-

Digitized by Google

près duquel se trouvaient Mgr. de Brichanteau et plusieurs prêtres du diocèse de Maurienne. L'évêque de Verceil lui proposa une cure dans son diocèse, mais M. Combet refusa : il gardait dans son cœur la ferme espérance et l'ardent désir de revoir la paroisse qu'il appelait dans ses écrits : *carissima sponsa*. Au mois d'Août de l'année suivante les troupes Piémontaises retranchées sur le Mont-Cenis opéraient une descente et repoussaient les Français jusqu'à Argentine. M. Combet put alors revenir à Lanslevillard, où il arriva le 24 du même mois. Mais bientôt les troupes du roi de Sardaigne étaient repoussées à leur tour ; Lanslevillard fut de nouveau occupé par les Français et le 7 octobre M. Combet reprit le chemin de l'exil et alla une seconde fois demander un asile à Mgr. de Martiniana.

L'année 1794 fut marquée pour les habitants de Lanslevillard par des désastres dont nous n'avons point à parler ici : leurs souffrances furent certainement vivement ressenties par leur dévoué pasteur. L'année suivante le Directoire était à ses débuts et sa politique tolérante. Aussi le vicaire, M. Turbil, put revenir à Lanslevillard et le 29 juin M. Combet adressait à la municipalité une lettre dans laquelle il exposait son désir de revoir ses paroissiens, mais les craintes qu'il avait de leur être à charge, l'abbé Turbil étant déjà auprès d'eux ; il terminait en se mettant néanmoins entièrement à leur disposition, s'ils le jugeaient à propos. Mais peu après le Directoire abandonna sa politique de pacification et M. Combet ne put quitter Verceil que le 14 novembre 1796. De retour à Lanslevillard, il habita chez un nommé J. B. Demaison. Jusqu'au coup d'Etat du 18 fructidor (24 août 1797), M. Combet jouit d'une certaine tranquilité et célébra dans l'église tous les offices. Lorsqu'éclata la seconde Terreur, il dut quitter sa paroisse une fois de plus. « Je fus obligé, écrivait-il plus tard, de me retirer chez mes parents,

Digitized by Google

à Saint-André, au village de Langlacerey où j'eus la consolation de secourir mon père presque nonagénaire et depuis quelque temps aveugle. Cependant ma tranquilité ne fut pas longue. Bientôt on publia des arrêtés en exécution desquels on fit plusieurs visites domiciliaires, de sorte que je fus dans la nécessité d'errer, ainsi que mes confrères, dans les montagnes, même pendant l'hiver. Je menais une vie bien dure surtout à cause de la difficulté de me procurer de la nourriture. M. Manuel, recteur du Freney et vicaire de Saint-André, aussi bien que M. Filliol, curé des Fourneaux, étaient dans le même cas et furent obligés de se bâtir une cabane au milieu de la forêt du Freney. MM. Portaz, curé de Saint-André et Jourdain, curé du Pont, allèrent habiter à la montagne des Riouds (1). Pendant ce temps-là une maladie épidémique sévissant dans le village du Col, m'obligea à quitter mes antres pour y aller dire la messe et administrer les malades au risque d'être arrêté par les gendarmes : un jour je passais devant eux sans être connu. Peu après je célébrais la messe dans un châlet, au Gliaton, quand dix soldats et un officier entrèrent dans l'écurie, mais n'entendant aucun bruit, ils s'en allèrent. »

Sur la fin de l'année 1800, Rd Combet rentra dans sa chère paroisse, mais ne put célébrer publiquement qu'en 1803. Il recouvra les biens de sa cure. Les biens avaient été adjugés à une société composée de particuliers de Lanslebourg, Bessans et Lanslevillard. Un premier payement fut effectué en assignats ; mais dans l'intervalle de ce premier payement au second les assignats tombèrent et les adjudicataires ne pouvant se libérer de leur dette, les biens furent affermés à Cosme Damien Turbil, de Lanslevillard, sous la caution de Jean-Antoine Filliol pour le prix annuel de cent vingt livres : « somme qui ne fut jamais payée, car Turbil *s'arrangea* avec un haut fonctionnaire », écrit un suc-

(1) Voir 1re Serie, tome 3 des Travaux de la Société.

Digitized by Google

cesseur de M. Combet. Ce Turbil se fit un devoir de restituer au curé les biens dont il avait été dépouillé.

Ecoutons le bon curé. « Le Concordat mit fin à l'anarchie qui désola si longtemps la France, mais la désorganisation et la nouvelle organisation des paroisses fut pour les prêtres une autre espèce de persécution. Après avoir perdu pendant dix ans les revenus de leurs bénéfices, consumé une partie de leurs patrimoines, ils furent obligés de descendre à Chambéry pour y faire devant l'évêque une nouvelle profession de foi et prêter devant le préfet le serment de fidélité ; plusieurs d'entre eux durent quitter leurs anciens bénéfices et leurs chères ouailles pour en aller gouverner d'autres qui leur étaient inconnues. Heureusement, je ne fus pas de ce nombre puisque j'ai été conservé dans mon église sous le nom de recteur d'icelle, érigée en succursale quoique paroissiale. C'est ainsi qu'après avoir été pendant quarante ans curé de Lanslevillard, je dus, par obéissance, me contenter d'en devenir le recteur amovible, mais j'avais déjà protesté à l'avance que je préférais cette dégradation à l'honneur et à la charge d'être curé de canton à cause de mon âge. J'allais donc de bon cœur à Chambéry y prêter le serment légitime, le 18 août 1803. »

VIII. — 1804 à 1814.

Dernières années.

Le 19 novembre 1804 (24 brumaire an XIII) le pape Pie VII se rendant à Rome pour le sacre de Napoléon, passait à Lanslebourg. Le clergé de l'archiprêtré, nous apprend M. Combet, alla processionnellement à sa rencontre. A cette occasion, le Souverain Pontife accorda à ces ecclésiastiques la faculté de lire les livres condamnés. Le 23 avril de l'année suivante, le pape, de retour de Paris, était reçu à Lanslebourg avec les mêmes honneurs.

Digitized by Google

Nous sommes en 1809. Avant de mourir, M. Combet voulait accomplir un devoir qu'il regardait comme sacré : « Il voulait ramener dans l'antique église les ossements de S. Landry, son prédécesseur, ossements déposés depuis 1794 chez C. D. Turbil (1). Les habitants de Lanslevillard concoururent généreusement à l'achat d'une châsse et d'ornements sacerdotaux. La translation du saint fut solennelle : le récit de cette fête se trouve dans l'Histoire hagiologique de notre diocèse (2).

Nous arrivons à 1814. Le 28 de cette année, M. Combet dictait, dans son presbytère, au notaire Antoine Davrieux un testament très détaillé dont nous extrayons les passages suivants : « Je confesse et professe de croire toutes les vérités que Dieu a révélées à son Église et que cette Église nous ordonne de croire dans le symbole des Apôtres, celui de Nicée, celui de Constantinople et celui de S. Athanase, aussi bien que dans les dix-huit conseils généraux. Je crois ce que la tradition constante écrite et non écrite a fait parvenir jusqu'à nous. Je déteste et rejette tous les systèmes contraires aux dogmes, tels que le matérialisme, le protestantisme ; comme je rejette toutes les erreurs condamnées par l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

« Je crois que le gouvernement ecclésiastique a pour objet direct les choses spirituelles et pour objet seulement indirect les choses temporelles. Ainsi je crois que Dieu a confié ce gouvernement aux Pasteurs de son Eglise, mais qu'il a établi un autre gouvernement qui a pour objet les choses temporelles. Je crois donc que ces deux gouvernements sont réellement distincts, que l'un ne doit pas usurper l'autorité de l'autre, mais que dans le conflit de leurs différents objets, ils doivent l'un et l'autre se prêter la main et

(1) Voir « Lanslevillard pendant la Révolution ».

(2) L'année suivante M. Combet fit construire dans son église une nouvelle chapelle qui fut dédiée à l'Annonciation : Le 1 juillet 1812 le bon curé célébrait ses noces d'or sacerdotales.

Digitized by Google

se soutenir pour honorer Dieu qui les a établis tous les deux pour conserver le bon ordre entre les créatures afin qu'elles parviennent par là au même bonheur... Je veux que sitôt après mon décès, mon cadavre soit revêtu des habits sacerdotaux par deux prêtres. J'élis pour lieu de ma sépulture, si je meurs à Lanslevillard, le tombeau de mes prédécesseurs. » Le testateur indique ensuite les rétributions qui seront données aux prêtres et aux pauvres qui assisteront à son enterrement. Il fonde un service annuel et laisse 150 francs à ses chers paroissiens » pour aumônes de sel et de pain. Enfin il lègue à ses successeurs les vingt-trois portraits des curés de Lanslevillard, portraits qu'il a fait peindre « moyennant un De Profundis que ses successeurs réciteront quand ils se souviendront de lui ou qu'ils le jugeront à propos pour le salut de son âme. »

Peu de jours après, l'historien de nos évêques, le prêtre à l'âme ardente et sacerdotale, dont la vie renferme plus d'une salutaire instruction, rendait son âme à Dieu : c'était le 30 juillet 1814. Rd Combet était dans sa soixante-seizième année et avait administré la cure de Lanslevillard pendant près de cinquante-un ans. La sépulture eut lieu le 1er août. La mémoire de ce digne prêtre est restée en bénédiction dans cette paroisse qui fut vraiment l'amour de sa vie.

Digitized by Google

La guerre et la peste à Fontcouverte.

En dépouillant mon stock de vieux papiers, je retrouve des notes que m'a données notre confrère M. l'abbé Maximilien Charvoz, mort curé d'Epierre en 1890. Il les avait tirées des archives de l'église de Fontcouverte, où j'ai puisé moi-même les fragments d'histoire locale que j'ai publiés dans mes *Récits Maurienais* (2e série, p. 61). Ce sont de riches archives, dont l'exploitation complète donnerait de très intéressants résultats, mais demanderait beaucoup de temps et de patience. En attendant que quelqu'un entreprenne ce travail, voici les quelques notes écrites par M. Charvoz.

Les *Guerres de la fin du XVIe siècle* (1) — 1593. Personnel et munitions du corps-de-garde situé au-dessus de Saint-Sorlin. Jean Chabert, Bartholomé Claraz, Jacques Crinel, Pierre Dominjon, s'engagent à servir pour soldats au lieu et garde des Sistrières, aux avenues du Dauphiné, et à se pourvoir de plomb, mèches, poudre, bois ; chaque soldat aura de plomb une livre, de mèches une massette, de poudre une livre, jusqu'à ce qu'ils soient levés par Mgr le Révérendissime évêque de Maurienne ou par ses capitaines en la dite garde ; de faire continuelle et journalière résidence à la dite garde, sauf un jour par semaine pour venir à la munition et s'en retourner dormir à la dite garde, et ne s'en venir de la dite garde sans le consentement du capitaine ; et ce moyennant la somme de deux florins par jour pour chaque soldat payables mois par mois par les syndics de Fontcouverte.

17 mars 1598. Supplique de Sorlin Grange. Combat du 13 du même mois. A Mgr le Révérendissime évêque

(1) V. *Trav. de la Société*..... 1e série, t. 4, p. 169 ; t. 5, p. 33 — 2e série, t. 2, 2e part., p. 25, 184 et 207 ; t. 3. 1e part., p. 2, 2e part. p. 31.

Digitized by Google

de Maurienne et prince. Supplie humblement honneste Sorlin Grange de Saint Jean d'Arves, comme le 13e du present mois, estant au devant le fort d'Arves, faysant les approches pour en chasser l'ennemy qui y estait, il fut blessé en quatre divers lieus d'un coup de mousquet et en danger de desmeurer estropié ou bien de mort, au rapport d'un chirurgien. Estant si pauvre et miserable qu'il n'a moyen de faire aucune subvention, recourant à Sa Seigneurie Reverendme, la supplie très humblement ordonner aux syndics de la dite communauté luy donner subvention d'aliments et medicaments necessaires jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu ou de l'appeler de ceste vie à l'autre, ou en convalescence par le moyen de laquelle il puisse aller chercher sa vie ailleurs.

Réponse. Est enjoint aux syndics soubvenir le suppliant, attendu que les blessures qu'il a reçu sont esté pour le service de Son Altesse. Ce 17 mars 1598.

Suivant l'assertion faite par Michel Grange de ce qu'il a fourni pour les medicaments et main du chirurgien pour sus faire et pour les occasions mentionnées ès requeste, les syndics de la mestralie d'Arves luy rembourseront pour toute protection la somme de 15 florins de Savoie, suivant l'ordonnance de Mgr le Reverendissime évêque et prince. — Bertrand (1).

En cette année 1598, noble Claude de Collo était porte-enseigne de Jean de Tignac et de Bron, colonel du régiment et de la province de Maurienne.

7 janvier 1599. A nos seigneurs du Conseil d'Etat. Supplient en toute humilité les pauvres habitants des paroisses de St-Pancrace, Fontcouverte et Villarembert en Maurienne, comme l'horsque l'ennemi envahit et entra en la dite province, son armée serait passée par dessus les dites trois paroisses et continué tout l'é-

(1) Jacques Bertrand, procureur fiscal de l'évêché, frère et successeur en cette charge de Pétremand Bertrand l'un et l'autre neveux de Jacques Bertrand, médecin et premier régent (supérieur) du collège de Lambert.

Digitized by Google

té, dès la veille de la feste de S. Jean Baptiste jusques aux neiges, à passer et repasser, si que pour telle commodité sur leur chemin tous les soldards et quantité de vagabonds suivant la dite armée les auraient tellement surprins, pillés, ravagés, qu'ils n'auraient rien pu sauver, auraient perdu tout leur bétail, fruits et meubles, tellement qu'ils n'auraient comme rien pu recueillir ni après cultiver et semer, ainsi qu'appert par les attestations ci-jointes. Les plus aisés n'ont plus rien, on trouve dans les maisons des parents et des enfants pleurant pour n'avoir de quoi se lever la faim. Après cet exposé ils demandent qu'on les exempte des charges de la taille.

La peste (1) — La peste a sévi en Maurienne, avec différents degrés d'intensité, pendant les années 1472, 1478, 1587-88, 1597-98, 1628-30. En voici quelques preuves.

Le 30 mai 1472, messire Pierre Thorain, curé de Fontcouverte, reçoit, à défaut de notaire, le testament de Pernette Cartier, veuve de noble Gabriel Vallin, atteinte de la peste ; elle lègue une vache à une femme qui a soigné ses filles mortes de cette maladie (2).

Le 13 septembre 1478, *à cause du mal contagieux et de l'isolement,* le même curé reçoit le testament de Marguerite, fille de Gabriel Vallin, et une femme sert de témoin.

En 1587 la commune de Fontcouverte s'engage par une délibération à donner à l'ensevelisseur des pestiférés la somme de 80 florins, quatre livres de pain et une livre de *companage* par jour, et après la cessation du fléau un habillement complet et la nourriture pendant quarante jours. Le 25 octobre, Jean Pierre Constantin, d'Albiez-le-Vieux, se charge pendant un mois d'ensevelir les pestiférés de Fontcouverte, en quelque lieu

(1) V. *Travaux de la Société*..... 1e série. t. IV, p. 157, t. V, p. 33. — 2e série. t. 1, 2e part., p. 228.
(2) V. *Travaux*..... 1e série, t. 6, p. 280.

Digitized by Google

que ce soit, moyennant 60 florins et un florin par jour pour sa nourriture, plus pendant sa quarantaine un florin par jour pour sa nourriture et un habillement neuf : chapel, robe, haut et bas de chausses, souliers.

Le 8 du même mois la commune paye 120 florins pour porter des vivres aux pestiférés enfermés dans les cabanes. Pour ceux qui font leur quarantaine, elle paye par jour 18 gros (un florin et demi) du 8 octobre au 27 décembre, et un florin du 27 décembre au 4 janvier 1588.

Les dépenses pour la nourriture des séquestrés aux *Rafforts*, frais de nettoyage et de sépultures, du 7 octobre 1587 au 13 décembre 1588 s'élèvent à 272 florins et dix sols.

Au mois d'août 1597, Verdan, médecin des cabanes. reçoit six *pollatons* pour sa courtoisie et ses grands soins. On bannit les frères Dalpettaz qui ont fréquenté un pelerin. La contagion fait des progrès au village des Billières ; ordre de le faire désinfecter.

Août 1598. La commune donne 30 sols à un ensevelisseur de pestiférés venu des cabanes de St-Jean aux Pierres-Blanches, près de la garde, en un lieu appelé *Maraudaz* ; une personne qui se retirait à Fontcouverte y était morte de la peste. La masure de la garde s'appelle encore aujourd'hui *le chosal des veillées*.

Dans les mois d'août, septembre et octobre 1599 de nombreux cas de peste éclatent à Fontcouverte. On fait venir des *nettoyeurs* de maisons des Cuines,

29 septembre 1628. Ordonnance interdisant toute communication avec le Dauphiné où la peste s'est déclarée.

1629. Des cas de peste sont constatés en diverses localités de la Savoie ; il y en a à St-Jean-de-Maurienne au mois d'octobre.

1630. La peste se déclare à St-Jean. Les domestiques et les ouvriers s'enfuient dans leurs paroisses, plusieurs malades, d'autres emportant des paquets de

Digitized by Google

linge et de vêtements. On place des gardes aux Pierres-Blanches, au pont de Gevoudaz, au col d'Arves La peste éclate dans toute la Maurienne, à l'exception de quelques paroisses de la montagne, et ne disparaît qu'au mois de janvier 1631 (1).

L'Instruction primaire à Albiez-le-Jeune de 1826 à 1860.

(Monographie)

I. L'ÉCOLE.

Y avait-il avant la révolution une école primaire communale à Albiez-le-Jeune ? Il est difficile de l'établir positivement, par défaut de documents écrits. Dans tous les cas, les signatures des délibérations des conseils communaux d'Albiez-le-Jeune au commencement du XIXme siècle laissent entendre assez clairement qu'un certain nombre d'habitants avaient des connaissances au moins élémentaires de lecture et d'écriture, ce qui fait supposer des écoles privées comme il en existait dans d'autres localités.

Pendant la période révolutionnaire, et sous le gouvernement impérial, il n'y a certainement pas d'école communale. La feuille des délibérations du conseil pour l'année 1814 ne mentionne rien à l'article : *Traitement du maître d'école*. Sous le régime sarde, il en est de même pendant quelques années encore. Au budget communal de 1817, l'article *Instruction publique* n'existe même pas. En 1824, il s'est fait une place, qui reste cependant en blanc, ainsi que l'année suivante.

(1) Les *Récits Maurienna*is donnent quelques détails sur la peste à Fontcouverte en 1599 et en 1630.

Digitized by Google

C'est au budget de 1827 que nous trouvons pour la première fois mentionné un traitement de maître d'école. L'école a donc dû être ouverte pour l'hiver 1826-1827. Elle s'est tenue depuis lors chaque année. C'est une école mixte dirigée par un maître jusqu'en 1837-38 inclusivement ; à partir de cette date, il y a une école de filles.

Les deux salles de classe se trouvaient dans l'ancien bâtiment de la mairie, bâtiment qui a été abattu il y a une vingtaine d'années pour faire place à une école de filles, avec logement de l'institutrice. L'aménagement en était assez simple. Banquettes pour les plus jeunes enfants, quelques tables pour les grands, une simple chaise pour le maître, et c'était tout. En 1858, le sieur Gourraz Germain, charpentier d'Albiez-le-Jeune, est chargé de renouveler ce mobilier de tables et de bancs pour la somme de 78 livres, sur le modèle des tables et des bancs de l'*école de méthode* de St-Jean.

II. L'ENSEIGNEMENT.

Le cours d'instruction, l'année *scolastique*, suivant une expression du temps, commence vers le 18 ou le 20 novembre, pour se terminer vers le 19 mars, à la fête de Saint-Joseph, ce qui donne quatre mois de classes. C'est peu, par rapport à l'année scolaire actuelle, au moins telle qu'elle est déterminée officiellement, car personne n'ignore que, malgré l'obligation décrétée par la loi, les deux tiers des enfants en Maurienne ne fréquentent l'école qu'en hiver. La pratique change moins facilement que la théorie et il en sera toujours ainsi, du moins chez nous.

N'oublions pas d'ajouter qu'en revanche il n'y a pas de congé du jeudi dans les écoles d'Albiez-le-Jeune avant 1860 et que les enfants viennent à l'école aussitôt qu'il fait jour et qu'ils n'en sortent, même au mois de mars, qu'à la nuit tombante. La classe du matin se

Digitized by Google

termine à onze heures, et celle du soir commence de une heure et demie à deux heures, usage qui laisse au maître plus de temps pour se reposer, en même temps qu'il est plus favorable aux écoliers qui doivent assister au catéchisme et se rendre chez eux pour le repas de midi.

Après l'inspection de propreté, la classe, il est superflu de le rappeler, commençait et finissait par la prière. Pour la prière du soir, l'usage, au moins avec certains maîtres, était que les enfants se rendissent à l'église ; on y ajoutait alors volontiers le chant des Litanies. Cependant les écoliers des hameaux éloignés se rendaient directement à leur domicile. Les règlements de la province de Maurienne prescrivaient la récitation de l'oraison latine *Agimus tibi gratias* après la classe du matin, et celle de l'oraison *Actiones nostras* avant celle du soir.

L'enseignement, on le devine, se bornait aux matières indispensables. Dans les conventions qu'ils signent avec le conseil communal, les maîtres s'engagent à « enseigner aux enfants qui se présenteront les principes de la langue française, d'arithmétique, de catéchisme, et tout ce qui est relatif à l'enseignement de l'école primaire » (1840-41), « tout ce qui est du ressort des écoles primaires et en usage dans l'endroit, tel que lecture, écriture, arithmétique, calcul décimal, système métrique, catéchisme et dépendances » (1849-1850). Parmi ces dépendances, il faut compter sans doute les principes de *civilité*, que mentionnent certaines délibérations analogues.

Ce programme, tout élémentaire qu'il est, n'en est pas moins fort convenable pour le temps. Comment était-il rempli ? Assez convenablement, grâce à la bonne volonté des maîtres, gens foncièrement chrétiens et consciencieux, et cela malgré le peu d'instruction qu'ils avaient eux-mêmes, le défaut absolu de formation pédagogique, malgré l'insuffisance flagrante

Digitized by Google

du mobilier scolaire, livres et cahiers, chez les écoliers.

L'enseignement du catéchisme se bornait à la récitation ; pour les plus jeunes enfants qui ne savaient pas lire, c'étaient les notions élémentaires de l'abrégé du catéchisme que le maître essayait de leur graver dans la mémoire, en leur répétant oralement les questions et les réponses.

La lecture commençait pour les nouveaux par un petit abécédaire appelé en patois du pays *treblett* ; quand l'enfant savait distinguer et épeler les syllabes, il apportait à l'école le livre qu'il voulait pour continuer les exercices de lecture, et chacun d'aller à son tour près du maître pour lire son morceau. Ce n'est qu'en 1858 que le conseil communal décide de faire acheter chez le libraire Ducroz, à St-Jean, deux collections de tableaux de lecture, une pour les garçons, l'autre pour les filles. Dans la suite, il y eut un livre de lecture uniforme.

A côté du livre imprimé, il y avait la lecture du manuscrit. Dans les premiers temps, chacun apporte ce qu'il peut, lettre, vieux contrat, antique testament qu'il s'exerce à déchiffrer avec l'aide du maître. Il y a plus tard un manuscrit uniforme, avec une grande variété d'écritures, et l'écolier qui parvenait à lire couramment les plus difficiles était considéré comme un prodige. Beaucoup de bons esprits regrettent que l'on ait renoncé à la lecture du manuscrit dans les écoles primaires, avouons que c'était une connaissance fort utile pour consulter les vieux papiers de famille,

Pour apprendre à écrire, la méthode était des plus primitives. Pas de ces cahiers modernes avec des modèles habilement lithographiés en tête de la page. C'était le maître lui-même qui traçait des modèles au commencement de chaque classe, sur les cahiers des écoliers — quand il y avait des cahiers, car souvent les enfants en manquaient des semaines entières, soit à cause de leur pauvreté, soit à cause de la négligence

Digitized by Google

s parents, soit encore par impossibilité de s'en pro-
rer sur place, avant de descendre au marché de St-
an. Curieux contraste avec la dilapidation de four-
ures classiques qui se fait actuellement dans cer-
nes localités où le budget communal en fait les
is !

Dans ces conditions-là, on comprend que les progrès
s enfants qui n'étaient pas bien doués ne devaient
s être merveilleux, malgré l'habileté calligraphique
'il faut reconnaître à la plupart des maîtres du
nps. Enfin, était-on parvenu à former ses lettres,
continuait de s'exercer en copiant des livres ou des
nuscrits. C'est ainsi que l'on apprenait un peu l'or-
ographe d'usage.

Quant à l'orthographe grammaticale, il n'en fut
ère question jusque vers 1858, époque où la nomi-
tion d'un instituteur plus instruit et déjà mieux
rmé fit faire de notables progrès à l'instruction pri-
aire dans la commune d'Albiez-le-Jeune. Une petite
ammaire française en quelques pages avait bien
t son apparition, avant cette date, même à l'école de
es, mais on se contentait de l'apprendre par cœur,
ns faire d'exercice pratique. A plus forte raison, n'y
ait-il pas d'exercices de style.

En revanche, les enfants passablement intelligents
uvaient apprendre convenablement les notions d'a-
hmétique et les quatre opérations fondamentales
calcul, au moins à l'école des garçons, car c'était
partie de leur programme que les maîtres du temps
nnaissaient le mieux, tandis que les institutrices y
ient plus ou moins étrangères. L'absence de tableau
ir pendant longtemps dut rendre pénible, dans cette
rtie surtout, la tâche du maître.

Aux matières de l'enseignement, ajoutons, ce qui en
t pour les enfants le triste revers de la médaille,
punitions. Outre la mise à genoux, et la mise à
noux avec les bras en croix, ou sur une bûche, il y

Digitized by Google

avait le petit fouet de ficelles dont on recevait, en cas d'indiscipline ou de paresse, des coups plus ou moins nombreux sur les doigts, ou même..... ailleurs, s'il faut en croire les souvenirs des anciens du pays. Un vieil instituteur, originaire de la commune, et qui avait étudié quelque peu le latin annonçait à l'enfant coupable cette dernière punition par quatre mots d'un latin plus intelligible que correct : « Levate camises, parate fesses ». Le pauvre écolier, instruit par l'expérience, ne comprenait que trop. Ajoutons, pour rassurer les âmes compatissantes, que le plus souvent on se contentait de la menace.

L'école du temps connut aussi l'inspection. Dans les dernières années du régime sarde, des inspecteurs de l'enseignement primaire fixés à St-Jean vinrent visiter l'école et prier l'instituteur de faire la classe en leur présence. Auparavant, c'était au curé de la paroisse qu'incombait cette charge. Son inspection, quoique moins solennelle, produisait de meilleurs résultats et inspirait plus de confiance aux parents.

III. LE MAITRE D'ECOLE.

Maîtres et maîtresses d'école étaient habituellement originaires de la commune où ils enseignaient; assez souvent aussi, c'étaient des étrangers, tandis que des maîtres originaires de la commune allaient offrir leurs services ailleurs. Rien d'étonnant à cela ; l'école primaire étant un service communal, le conseil municipal, libre dans ses choix, cherchait pour maîtres les plus capables, ceux qui avaient déjà leur réputation faite, parfois les moins exigeants ; quelquefois même, la faveur ou les caprices du syndic, des conseillers, ou des pères de famille étaient les seules raisons déterminantes. Inconvénients de la liberté communale, sans doute. L'avantage était qu'on se débarrassait facilement d'un maître incapable ou de conduite équivoque.

Comme garanties de capacité, le maître d'école pou-

Digitized by Google

vait présenter une *patente de capacité,* sorte de brevet qu'on lui délivrait à St-Jean-de-Maurienne, suivant les règlements divers alors en vigueur, après un examen subi devant un jury formé habituellement de professeurs du collège royal et désigné par le *réformateur* de la province, et après 1848 par le conseil d'instruction élémentaire, présidé par le *proviseur royal,* à défaut de l'intendant. Il devait être en outre muni d'un certificat épiscopal de bonne conduite, renouvelable chaque année, qui ne fut plus exigé après 1848. Les maîtresses d'école, du moins celles d'Albiez-le-Jeune, s'en tiraient à meilleur compte ; on se contentait d'un simple permis d'enseigner.

A la fin de l'année scolastique, les maîtres demandaient au syndic un certificat pour la bonne tenue de leur école. En voici un échantillon : « Je soussigné, syndic d'Albiez-le-Jeune, certifie et atteste que le sieur Châtel Joseph, feu Jean-Baptiste, de la commune de Montdenis s'est acquitté religieusement de ses obligations de maître d'école. En foi de quoi.

Albiez-le-Jeune, le 10 mars 1860.

Le syndic : Mollaret. »

Ces attestations devaient être utiles aux maîtres pour se faire délivrer des mandats de payement.

Voici maintenant la sèche énumération des maîtres et des maîtresses d'école d'Albiez-le-Jeune, depuis 1826, autant qu'il a été possible de l'établir par l'examen des budgets communaux qui n'indiquent pas toujours avec précision l'année scolaire où le maître a exercé, les lieux d'origine, ni même les maîtres qui ont dirigé l'école en certaines années. Les souvenirs des anciens de la commune ont permis d'y suppléer à peu près depuis 1837, sans donner une certitude absolue.

Instituteurs.

1826 à 1828	Exartier Jean, d'Albiez-le-Jeune ;
1829	Roux *Bonne* (?) ;

Digitized by Google

1830 et 1831	Exartier Jean ;
1832	Sallière Jean, d'Albiez-le-Jeune ;
1832-33	Lanterne Mathieu ;
1833-34	Chapel Jean-B^te^, d'Albiez-le-Jeune ;
1834-35	Durieux Joseph :
1836	..... (?) ;
1837	Sallière Jean ;
1838	Magnin, de Valloire ;
1839 à 1841	Verney Simon, de Montricher ;
1841 à 1843	Exartier Isidore, d'Albiez-le-Jeune ;
1843-1844	Buffaz Laurent, du Thyl ;
1844-1845	Gros Frédéric ;
1845-1846	Giraud Jean-Pierre, de Valloire ;
1846-1847	Jacob Pierre-Martin, du Thyl ;
1847 à 1849	Sallière Jean ;
1849-1850	Châtel Joseph, de Montdenis ;
1850-1851	Sallière Jean ;
1851 à 1853	Bernard Antoine, de Villargondran ;
1853 à 1856	Exartier Isidore ;
1856-1857	Désoules Boniface, de Villargondran ;
1857-1858	Exartier Isidore ;
1858-1859	Gorré Frédéric, d'Albiez-le-Jeune ;
1859-1860	Exartier Isidore.

Institutrices :

1839 à 1843	Exartier Véronique, d'Albiez-le-Jeune;
1843 à 1851	Duc Marguerite ;
1851 à 1870	Mollaret Marie-Véronique.

Comme on le voit, les institutrices étaient beaucoup plus stables que les instituteurs, trois ayant suffi depuis 1839 jusqu'en 1870, tandis que les maîtres d'école ont changé vingt-trois fois dans l'espace de trente-quatre ans.

Quel était le traitement fait à ces vieux maîtres pour leurs quatre mois d'école continue, à peine interrompue par le dimanche ? Leur rétribution est absolu-

Digitized by Google

ment dérisoire. En 1826, le traitement du maître d'école n'est que de 46 francs ; en 1834, il est de 47,30 ; en 1846, de 55.30, tandis que celui de la maîtresse d'école n'atteint que la somme de 40 francs. En 1849 (1), le traitement du maître est de 70 francs et celui de la maîtresse de 46 francs.

En 1856, nous trouvons pour le maître 80 livres, et 90 pour la maîtresse ; en 1857, 160 francs pour le maître et 130 francs pour la maîtresse ; en 1858 et en 1859, 200 francs pour le maître et 150 francs pour la maîtresse.

Nous aurons beau ajouter à ces traitements les quelques repas que les familles offraient à l'instituteur, surtout quand il n'était pas du pays, il n'en reste pas moins évident que le traitement qu'on lui faisait était dérisoire, même sans le comparer aux traitements actuels des instituteurs. Sans doute, l'argent, plus rare dans nos pays, avait plus de valeur qu'aujourd'hui ; sans doute encore, le ménage de l'instituteur ne se distinguait en rien de celui des habitants du pays même les moins aisés. Il n'en est pas moins certain que la rétribution qu'on lui servait n'était pas proportionnée à son travail. Le contraste devient encore plus frappant, quand on compare, par exemple pour l'année 1830, le traitement de l'instituteur : 46 francs, aux 115 francs donnés au secrétaire de la commune, un notaire résidant à St-Jean, qui ne montait à Albiez que trois ou quatre fois par an pour les séances du conseil communal, et n'avait pas le quart du travail des secrétaires actuels de mairie.

Mais on est stupéfait quand on apprend que cette rétribution dérisoire faisait encore des jaloux au pauvre maître d'école ! On le trouvait trop payé ! La vé-

(1) Sur la somme totale (116 fr.) attribuée cette année-là aux traitements des maîtres, le recteur de la paroisse, Rd Pasquier, dans un rapport qu'il adresse à la chancellerie (9 févr. 1849), dit que 95 francs viennent d'une fondation antérieure à la révolution ? Il ne s'en trouve aucune mention dans les budgets communaux.

Digitized by Google

rité est qu'il n'aurait absolument pas pu s'entretenir, s'il n'avait profité de la table de sa famille dont il partageait tous les travaux agricoles pendant la belle saison. Ceux qui n'étaient pas originaires de la commune recevaient aussi de leurs familles quelques provisions.

Malgré cette situation précaire, les maîtres d'autrefois ne marchandaient pas leur dévoûment. Et les vieillards qui se sont assis sur les bancs de leurs écoles savent le reconnaître et le proclamer. C'est que le dévoûment est une vertu qui ne se trouve pas avec une rétribution pécuniaire ; elle vient d'ailleurs.

Terminons là-dessus cette monographie forcément incomplète de l'école d'Albiez-le-Jeune avant l'annexion de 1860. C'est ainsi que devaient être à peu près les écoles des autres communes rurales de la Maurienne.

Digitized by Google

DOCUMENTS

Franchises d'Amédée VI en faveur de la mestralie de La Chambre. 18 avril 1346 (1)

Nos Amedeus comes Sabaudie notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod ad nostri venientes presentiam homines et subdicti nostri mistralie nostre Camere in Mauriana sua nobis conquestione monstrarunt quod contra ipsos tam in civilibus quam criminalibus casibus per nostras curias sine denunciatore quocumque sed duntaxat ex officio curie fiunt inquisitiones incessanter ex quibus tam per copias inquisicionum deffensiones faciendas et in sigillis scripturis et modis aliis pluribus opprimuntur indebite per nostros officiarios multipliciter et gravantur super dampnis et expensis quas et que sustinent propter hec ad aliquem cum ex officio curie duntaxat inquiratur recursum habere non valentes. Que cedunt immense in eorum non modicam lesionem et jacturam cujus occasione nobis sui parte fecerunt humiliter supplicari qualiter sibi circa predicta de salubri dignemur remedio providere. Nos igitur circa nostrorum subditorum indempnitatem in hiis potissime que communem utilitatem concernunt pro viribus intendere cupientes, et apud nostros subditos in nostra concessione presenti quanquam nobis existat onerosa nostre munificentie dexteram extendere liberalem et sub nostri favoris et gratie suffragio ab oppressionibus et gravaminibus indebitis releventur et eorum in melius condicio reformetur. Nostrique dicti subditi ad nostra nostrorumque

(1) V. Séances des 3 février et 3 mars 1902.

Digitized by Google

servicia dicantur considerantes etiam quod ipsos in nos tangentibus invenimus gratioses ipsorum supplicationibus benigniter inclinati cum auctoritate carissimorum patrui fratrisque et tutoris nostrorum dominorum Ludovici de Sabaudia, domini Vuaudi et Amedei comitis Gebennarum dictis nostris hominibus et subditis utriusque sexus dicte mistralie Camere et pertinentiarum ejusdem damus et concedimus de gratia speciali per presentes quod de et pro casibus civilibus quibuscumque nisi denunciatore precedente non fiant aliqualiter inquisitiones in eosdem vel aliquos ipsorum modo quovis. Hoc eis cum auctoritate predicta in libertatem et franchesiam concedentes donec revocandum duxerimus valituras. Mandantes tenore presentium judici castellano procuratori Mauriane clerico curie et mistrali nostris Camere presentibus et futuris vel eorum loca tenentibus quatenus nostram concessionem et gratiam presentes firmiter attendant et observent et in nullo contra quemlibet faciant vel actemptent nec quemquam contra nostrarum presentium litterarum tenorem ab inde quomodolibet inquietent vel molestent. In quorum omnium testimonium sigillum nostrum una cum sigillo communi tutorum nostrorum presentibus duximus apponendum. Datum Chamberiari die XVIII mensis aprilis anno Domini MIIIXLVI.

Nos vero tutores predicti auctorizantes et confirmantes omnia et singula supra dicta sigillum nostrum commune quo utimur in Sabaudie comitatus negociis presentibus duximus apponendum ad majorem roboris firmitatem.

Per Dominos tutores in consilio presentibus dominis : Camere — Intermontium — Urteriarum — Rod. de Blonay — P. Marescalci — P. de Compesio — P. de Montegellato, militibus.

Digitized by Google

Bulle d'Alexandre VI contre les spoliateurs du prieuré de La Chambre 21 juillet 1512.

Alexander episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Nycolao de Bosco lausanensis et Johanni Trollieti maurianensis ecclesiarum canonici salutem et appostolicam benedictionem. Significavit Nobis dilectus filius Anthonius de Poldo canonicus maurianensis utriusque juris doctor qui prioratum Camere ordinis Sancti Benedicti maurianensis diocesis ex concessione et dispensatione appostolica in commendam obtinuit quod nonnulli iniquitatis filii quos prorsus ignorat decimas proventus census fructus reditus proventus domus possessiones terras prata silvas arbores arborum fructus vini bladi frumenti leguminum lini lane cere ollei auri argenti monetati et non monetati ac eorum rerum quantitates tasseas coclearia vasa argenti erea cuprea stagnea ferrea lignea pagnos lineos laneos sericeos vestes mantellos annullos hovas perlas et alia jocalia calices patenas planetas ornementa ecclesiastica sanctorum reliquias libros instrumenta obligationes scripturas publicas et privatas testamenta et alia documenta quos mulos boves et alia animalia debita credita legata mutua deposita jura juridiciones pecuniarum summas et nonnulla alia mobilia et immobilia bona ad ipsum tam racione persone sue et dicti prioratus Camere et aliorum benefficiorum ecclesiasticorum que canonice obtinet quam aliter legitime spectancia temere et maliciose occultare et occulte detinere presumunt non curantes ex prefato Anthonio resthituere in animarum suarum periculum et ipsius Anthonii non modicum detrimentum super quo idem Anthonius appostolice sedis remedium imploravit. Quocirca discretioni vestre per appostolica scripta mandamus

Digitized by Google

quatinus hujusmodi decimarum proventuum censuum et aliorum bonorum predictorum detentores occultos ex parte nostra publice in ecclesiis coram populo per vos vel alium servalios moneatis ut infra competentem terminum quem eis preceperitis ea prefato Anthonio a se debita restituant revellent ac de ipsis plenam et debitam satisfactionem impendant et si id non adim pleverint infra alium competentem terminum quem eis ad hoc perhemptorie duceritis prefigendum ex tunc in eos generalem excommunicationis sententiam profferatis et eam faciatis ubi et quando expedire videritis usque ad satisfactionem condignam sollempniter publicari. Quod si non ambo hiis exequendis potueritis interesse alter vestrum ea nichilhominus exequatur. Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominice millesimo quingentesimo duodecimo Kalendas augusti pontifficatus nostri anno octavo.

St-JEAN-D'ARVES

Délibération concernant la prestation de serment du Curé.

Aujourd'hui, vingt-huit février mil sept cent nonante-trois et le second de la République Française, avant midy, dans la maison de commune de St-Jean-d'Arves, où a comparu le citoyen Colomban Rambaud, prêtre et curé du présent lieu, lequel a requis les maire et officiers municipaux de luy expédier un passe-port pour aller en Piémont, et après avoir conféré avec le Maire, la dite Municipalité le luy aurait refusé, attendu que le dit citoyen Rambaud a déclaré ne pouvoir pretter le serment civique suivant et en conformité de la proclamation des commissaires de la Convention nationale, du 8me du courant. La ditte municipalité aurait requis le Rd curé de continuer ses fonc-

Digitized by Google

tions curiales pour que le service du culte se continue et duquel serment le dit citoyen Rambaud en avait déjà conféré avec le Maire pour se décider. Telle étant la vérité, avons signé, de même que le dit Rambaud, Rd curé, et moy secrétaire soussigné et Pierre Sibué y fera sa marque.

Signatures.....

Expédié le certificat prescrit le 6e Mars 1793.

Extrait du passe-port expédié au Rd Curé.

Nous Maires et officiers municipaux de la commune de St-Jean-d'Arves en Maurienne, ensuite du refus qu'a fait le citoyen Colomban Rambaud, prêtre et curé de cette paroisse le 28 Février dernier de prétter le serment civique suivant et en conformité de la proclamation du 8e du dit mois de Février, et aurait requis la municipalité de ce lieu de luy expédier un passe-port suivant la dite proclamation.

Nous Maire et officiers municipaux soussignés prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer le dit citoyen Rambaud curé de cette commune qui se propose de passer en Piémont, qui est de la taille de cinq pieds et quelques pouces, ayant la face longue, yeux, cheveux et sourcils tirant sur le noir. Nous certifions en outre que le dit Rd curé s'est acquitté de toutes ses fonctions curiales jusqu'à ce jour avec exactitude et ponctualité et au grand contentement de tous, étant d'ailleurs très exemplaire, charitable, rempli de dévotion et de piété. Telle étant la vérité, nous luy avons expédié le présent passe-port pour luy servir et valloir ainsi que de raison et pour le temps et terme de quinze jours à compter de ce jour, ladite proclamation ayant été publiée le 24 du dit mois de Février.

Donné à St-Jean d'Arves ce 3me Mars 1793, environ Midy.

Signatures.....

Digitized by Google

Délibération concernant les cloches.

Aujourd'hui, neuvième décembre 1793 et le second de la République Française, une et indivisible, dans la maison de commune de St-Jean-d'Arves où se sont assemblés à la réquisition du Procureur les Maire et officiers municipaux et notables de cette commune, lesquels pour satisfaire tant au décret de la convention nationale du 23 Juillet proche passé, portant qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse, qu'à l'arrêté de l'administration du district de St-Jean-de-Maurienne, du dit Frimaire, après avoir examiné de quelle façon on pourrait descendre les cloches de l'église et avoir fait demander plusieurs maîtres pour ce faire ; aucun d'eux n'ont su comme s'y prendre, faute, premièrement d'avoir des cordages assez forts, et secondement des outils propres pour les descendre, en observant en outre que les dittes cloches ne peuvent être transportées entières eu égard à leur pesanteur à la ville de St-Jean-de-Maurienne et après avoir publié lu et affiché tant le susdit décret que le susdit arrêté, le peuple assemblé aurait fait observer à la municipalité que si on enlève les cloches des chapelles qui se trouvent dans différents hameaux de cette commune et qui sont éloignés les uns des autres de plus de trois quarts de lieues et qu'on est en usage dans les cas d'incendie et qui sont assez fréquentes rière cette commune tant eu égard aux couverts qui se trouvent en paille qu'à leurs maisons qui se trouvent mal construites, de sonner les dittes cloches pour ramasser le peuple et voler au secours des villages en feu, la cloche qui doit rester au clocher de l'église ne peut pas se faire entendre dans tous les hameaux de cette paroisse, eu égard qu'ils sont éloignés de l'église et placés dans différentes collines, la ditte assemblée croit être de son devoir de faire la représentation cy dessus à l'administration du district de St-Jean tant

Digitized by Google

pour contenter le peuple que pour l'avantage du bien public ; eu égard aux dits incendies. En déclarant les dits assemblés que ce n'est point par esprit de rebellion qu'ils osent faire la ditte représentation mais plutôt par une urgente nécessité, et que tant eux que le peuple consentent assez que les cloches soient fondues en canon pour la défense de la patrie, si ce n'était les fréquentes incendies qui arrivent dans cette commune.

Fait et délibéré, etc., etc.

Signatures :

Une autre délibération prise quelques jours après nous apprend qu'il fut ordonné à la municipalité de faire casser les cloches dans leur beffroi afin de les descendre plus facilement. La municipalité, en réponse à cette nouvelle ordonnance, fit observer que cette opération présentait de nombreux dangers et que personne dans la localité ne se chargeait de la besogne. Malgré la représentation de la municipalité toutes les cloches furent cassées à l'exception de la grosse qui existe encore et qui date de 1497. L'opération de vandalisme fut faite par des gens étrangers à la commune sous la surveillance du citoyen Fournier, sergent de la 1re compagnie du Bataillon du district « de Montluel. »

La délibération suivante démontre que les Arvains n'étaient pas animés de l'esprit révolutionnaire. Pour sauver leurs cloches, ils employèrent des moyens qui ne purent réussir, mais pour sauver l'argenterie de leur église et de leurs chapelles, ils eurent recours à un expédient tout simple.

Délibération concernant l'argenterie de l'église et des chapelles. (Copie conforme).

Aujourd'hui vingt-quatre Frimaire 1793, l'an 2e de la République, une et indivisible, dans la maison de commune de St-Jean d'Arves, où se sont assemblés à

Digitized by Google

la réquisition du Procureur les Maire et officiers municipaux, lesquels pour satisfaire à l'ordre du citoyen Chevrillon, agent du conseil exécutif, en datte du 16 frimaire et à la lettre du citoyen Salomon, délégué de l'agent du dit conseil exécutif du 18 Frimaire, portant que cette commune doit transporter et remettre entre les mains du dit Salomon toute l'argenterie de l'église et chapelles de ce lieu, la dite municipalité pour y satisfaire s'est ce jourd'hui transporté dans l'église pour prendre l'argenterie d'icelle, et étant dans la sacristie et ayant ouvert les buffets où on la déposait, on *n'y a rien trouvé ;* alors la municipalité visita dans tous les endroits de l'église où l'on s'imagina que la dite argenterie pouvait être, *on a rien trouvé ;* et de suite on s'achemina pour aller prendre l'argenterie des chapelles, *on y trouva rien non plus,* les démarches furent infructueuses.

Fait et délibéré, etc. etc. Signés : Brun maire, Claude Berard municipal, André Michel m. p.. Balthazard Féjoz m. p., Jacque Arlaud m. p., Pierre Guille nottable.

Digitized by Google

TABLE

des membres de la Société au 1er janvier 1904 V
rendu des séances Novembre 1902 Avril 1904 1
n III et les forts de l'Esseillon . . . 2
réception du roi de France Henri II à Saint-
e-Maurienne 6
ial et Nobiliaire de Savoie. — Le *Dictionnaire*
ard 9
ie à Montvernier en 1831 . . . 11
ud Eugène 15
Révérend 17
de l'Orme 21
arquis Charles-Félix Trédicini de St-Séverin 22
historiques, par l'abbé Gonthier . . 24
on à Termignon 27
s 34
. — L'Hôpital 35
ondations pieuses 36
e-d'Extravache 37
s. — Administration rurale . . . 39
s et Termignon 40
du bassin de Bramans . . . 44
cteur Gravier. 60
ame des Fêtes pour les Noces d'or de la Société 62
anoine Charvoz. 69

MÉMOIRES

ts ducaux de la Mestralie de La Chambre . 71
ses 72
t sentence arbitrale. 1457 . . . 79
ré de La Chambre 85
elle 89
— Le fief du chapitre de St-Jean. — Les no-
e Tigny 96
de-Maurienne. — Fragments historiques . 102
elle et l'ermitage de sainte Thècle . . 112
ean Rambaud. — La peste en 1565 . . 129
les Sauvage 134

Digitized by Google

Les nobles d'Albiez 141
Serfs et hommes liges de la cathédrale de St Jean-de-Maurienne au XIIe siècle. — Les du Pont . 147
Le cartulaire du diocèse de Maurienne. . . 154
La crypte de la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne 161
Fouilles 162
Conclusions 167
Rd Esprit Combet. — La famille Combet . . 171
La jeunesse d'Esprit Combet 173
La cure de Lanslevillard 176
De 1764 à 1771. — La Confrérie du Saint Esprit . 182
De 1775 à 1779. — Les privilèges de Lanslebourg et Lanslevillard 185
De 1781 à 1792. — Etablissement du vicariat. — Ordonnance de Rd Rogès 190
De 1792 à 1803. — La Révolution. 193
De 1804 à 1814. — Dernières années . . . 197
La guerre et la peste à Fontcouverte . . . 200
L'Instruction primaire à Albiez le-Jeune de 1826 à 1860 204

DOCUMENTS

Franchises d'Amédée VI en faveur de la mestralie de La Chambre 214
Bulle d'Alexandre VI contre les spoliateurs du prieuré de La Chambre 216
St Jean-d'Arves 217

St-Jean-de-Maurienne. — Imprimerie J. Salomon.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME IV ✻ DEUXIÈME PARTIE

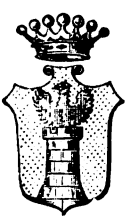

SAINT JEAN-DE-MAURIENNE

IMPRIMERIE J. SALOMON

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

Digitized by Google

Fr 39.35 (2,4)

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

Art. 16 du règlement.

La Société déclare laisser à chaque auteur la responsabilité des assertions et opinions émises dans son travail.

Cet article sera inséré en tête de chacune de ses publications.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er Janvier 1908

MEMBRES EFFECTIFS

MM.

ALBERT Jean-Baptiste, curé-archiprêtre, à Fontcouverte ;

AUGERT Jean-Pierre, curé de Montgellafrey ;

BRUNET Albert, chanoine archidiacre, à St-Jean-de-Maurienne ;

BUTTARD Joseph, huissier, à St-Jean-de-Maurienne ;

BUTTIN Félix, notaire, à St-Michel-de-Maurienne ;

CARCEL, notaire, à Chamoux ;

CARLOZ Alexandre, banquier à St-Jean-de-Maurienne ;

CUDET François, ancien capitaine de gendarmerie, à St-Jean-de-Maurienne ;

DEMAISON Charles, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Modane ;

DESCHAMPS Alphonse, professeur au Petit-Séminaire de St-Jean-de-Maurienne, à Suse (Italie) ;

FAYEN Rémy, directeur de la Cie des Mines et Usines de St-Michel et Sordière, à St-Michel-de-Maurienne ;

FODERÉ Barnabé, docteur en médecine, à St-Jean-de-Maurienne ;

FRANCOZ Jean, supérieur du Petit-Séminaire de St-Jean-de-Maurienne, à Suse (Italie) ;

FREYRE Julien, curé d'Avrieux ;

FROMENT Claude, curé d'Argentine ;

GADEN Jean-Pierre, curé-archiprêtre, à Chamoux ;

GOLAY Gustave, ancien inspecteur au P.-L.-M., à Annecy ;

GORRÉ Achille, professeur de Rhétorique au Petit-Séminaire de St-Jean-de-Maurienne, à Suse (Italie) ;

GRANGE François, industriel, à Randens ;

GRANGE Jean, docteur en médecine, à Saint-Jean-de-

Digitized by Google

Maurienne ;
GRAVIER Alfred, chanoine honoraire, curé archiprêtre, à St-Jean-de-Maurienne ;
GRAVIER François, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne ;
GROS Adolphe, chanoine honoraire, à Saint-Jean-de-Maurienne ;
GUISE François, directeur de l'Usine d'Electro-Chimie de Prémont (Orelle) ;
HERMIRAZ Xavier, prévôt du Chapitre de la Cathédrale, à St-Jean-de-Maurienne ;
JORIO Désiré, commissionnaire, à Modane ;
JOURDAIN Alexis, curé, à Orelle ;
JOURDAIN Louis, pharmacien, à Modane ;
LALANDE, docteur en médecine, à St-Jean-de-Mnne ;
LAPORTE Maurice, juge au tribunal de Montbrison ;
LAYMOND Jean-Baptiste, avoué, à St-Jean-de-Maurienne ;
MANECY Jules, sous-inspecteur des Douanes, à Bayonne ;
COMTE DE MARESCHAL DE LUCIANE, à Billième ;
MOTTARD Marcel, curé, à St-Léger ;
PACHOUD François, professeur au Petit-Séminaire de St-Jean-de-Maurienne, à Suse (Italie) ;
PARET Jean-Pierre, chanoine, à St-Jean-de-Maurienne ;
PASCAL Silvère, instituteur honoraire, aux Fourneaux ;
PERRET Eloi, comptable de l'Usine d'Electro-Chimie de Prémont (Orelle) ;
PERRET Lucien-Camille, chanoine chantre, à St-Jean-de-Maurienne ;
PIOT Charles, docteur en médecine, à Aiguebelle ;
POLLIEN Joseph, rentier, à Termignon ;
RECHU Jean-Baptiste, curé, à Montvernier ;
RICHARD Edouard, docteur en médecine, à Termignon ;
RIVET Victorin, archiprêtre curé, à Saint-Etienne-de-Cuines ;
DE SEYNES Louis, ingénieur, à Paris, boulevard Haussmann, n° 50 ;
SUIFFET Zéphirin, agent d'émigration, Modane ;

Digitized by Google

TARAVEL, chanoine, à St-Jean-de-Maurienne ;
TRUCHET Florimond, pharmacien, à St-Jean-de-Maurienne ;
TRUCHET Frédéric, Interne en Médecine des Hôpitaux, St-Etienne (Loire) ;
TURBIL Benoît, inspecteur primaire en retraite, à Lanslevillard ;
VILLET Jean, ingénieur des mines, à Auxerre ;
WAILLIEZ Paul-Emile, vérificateur des douanes, au Hâvre ;
VIOUD J.-B., avoué, à St-Jean-de-Maurienne.

MEMBRES HONORAIRES & CORRESPONDANTS

MM.

D'ARCOLLIÈRES Eugène, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry ;
BORSON Francisque, général de division, à Chambéry ;
BOUCHAGE Léon, chanoine, aumônier des Sœurs de St-Joseph, à Chambéry ;
BOURGOIGNON Arthur, capitaine au 60e de ligne, à Besançon ;
BRUCHET Max, archiviste départemental de la Haute-Savoie ;
CIPOLLA, professeur à l'Université de Turin ;
COOLIDGE, ancien professeur à l'Université d'Oxford ;
DEMAISON Victor, docteur en médecine, à Turin ;
DÉSORMAUX, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy ;
DUPLAN Albert, Président de l'Académie chablaisienne, à Evian ;
DE CAZENOVE Raoul, à Lyon ;
FONTENAILLE Philippe, inspecteur primaire, à Tulle ;
GUILLAUME Paul, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap ;
GONTHIER, aumônier des Hospices, à Annecy ;
MARTEAUX, président de la Société Florimontane, à Annecy ;

Digitized by Google

PÉROUSE Gabriel, archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry ;

RETOURNARD Charles, directeur des contributions directes en retraite, à Bruyères (Vosges).

RITTER Eugène, professeur à la Faculté des lettres, à Genève.

TRILLON DE LA BIGOTTIÈRE Charles, à Paris.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. TRUCHET Florimond ;
Vice-Président : M. GROS Adolphe ;
Secrétaire : M. GORRÉ Achille ;
Archiviste-Bibliothécaire : M. VILLET Jean ;
Secrétaire-Adjoint : M. GRAVIER Alfred ;
Trésorier : M. GRAVIER François.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Chambéry (Savoie) ;

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry ;

Société centrale d'Agriculture de la Savoie, à Chambéry ;

Société d'Histoire Naturelle de la Savoie, à Chambéry ;

Académie de la Val-d'Isère, à Moûtiers (Savoie) ;

Société Florimontane, à Annecy (Haute-Savoie) ;

Académie Salésienne, à Annecy ;

Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) ;

Académie Delphinale, à Grenoble (Isère) ;

Société de Statistique, des Sciences Naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble ;

Digitized by Google

Société d'Emulation, à Bourg-en-Bresse (Ain) ;
Société Gorini (Diocèse de Belley) (Ain) ;
Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Valence (Drôme) ;
Société d'Etudes, à Gap (Hautes-Alpes) ;
Société Littéraire, à Lyon (Rhône) ;
Bulletin du Diocèse de Lyon ;
Société des Lettres, Sciences et Arts, à Nice (Alpes-Maritimes) ;
Société des Sciences, à Toulon (Var) ;
Société des Sciences naturelles et archéologiques, à Guéret (Creuse) ;
Société Archéologique, à Montauban (Tarn-et-Garonne) ;
Société Académique, à Brest (Finistère) ;
Société Académique, à Cherbourg (Manche) ;
Commission historique du département du Nord, à Lille ;
Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ;
Société Archéologique, à Rambouillet (Seine-et-Oise) ;
Académie de Nîmes (Gard) ;
Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à La Rochelle (Charente-Inférieure) ;
Les Amis des Sciences et Arts, à Rochechouart (Haute-Vienne) ;
Musée Guimet, à Paris ;
Sociétéd'Histoireetd'Archéologie,àGenève(Suisse) ;
Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, à Lausanne (Suisse) ;
Smithsonian Institution à Washington (Etats-Unis d'Amérique) ;
Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockolm (Suède).

Digitized by Google

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

DE MAURIENNE

Séance du 7 Novembre 1904

Présidence de M. Truchet Florimond, vice-président.

M. Truchet Florimond ouvre la séance et prononce en quelques paroles émues l'éloge funèbre de M. le Chanoine Truchet, président de la Société d'Archéologie, décédé le 20 juillet dernier.

Un des plus anciens membres de la Société, M. le Chanoine Truchet en a été le restaurateur, et comme le second fondateur après la mort du docteur Mottard. Les nombreux travaux historiques et archéologiques qu'il a publiés soit en son nom personnel, soit dans les Bulletins de la Société mauriennaise ou de l'Académie de Savoie prouvent plus éloquemment qu'aucun éloge qu'il a bien mérité de la patrie mauriennaise et de l'archéologie. M. Truchet Florimond formule le sentiment unanime des membres de la Société en ajoutant que d'un meilleur séjour, M. le Chanoine Truchet continuera à veiller sur son œuvre de prédilection.

La Société décide qu'une biographie de M. le Chanoine Truchet sera publiée en temps opportun ; M. l'abbé Mottard est spécialement chargé de rassembler les documents.

M. Truchet Florimond rappelle ensuite le souvenir de trois autres membres décédés depuis la dernière séance ; M. Michelon, publiciste à Lyon ; M. Bonnet,

Digitized by Google

ancien avoué, et depuis plusieurs années trésorier de la Société d'Archéologie, dont il suivait assidûment les séances, malgré les infirmités de la fin de sa carrière, et enfin, M. Richard, curé de la cathédrale, qui vient de mourir la veille de la séance, 6 novembre. Monsieur l'abbé Gros est chargé de s'entendre avec le clergé de la paroisse pour la date des services funèbres à faire célébrer pour chacun des membres défunts.

M. le Vice-Président invite les membres présents à procéder à l'élection d'un président. M. Truchet Florimond est élu Président. Il remercie en quelques mots aimables où il fait appel à la bonne volonté de tous les membres.

Cette élection occasionne d'autres mutations dans le Bureau. M. l'abbé Gros est élu vice-président ; M. l'abbé A. Gorré, secrétaire ; M. l'abbé Gravier Alfred, secrétaire-adjoint. C'est ainsi qu'est formé le Bureau jusqu'en mars 1906, avec MM. Villet, ingénieur, archiviste-bibliothécaire, et Gravier François, pharmacien, trésorier.

La Société est alors appelée à voter sur l'admission de trois nouveaux candidats. Elle reçoit au nombre de ses membres effectifs M. l'abbé Poingt, présenté par MM. Gros et Rivet ; M. Golay Gustave, ancien inspecteur au P.-L.-M., présenté par MM. Gros et Gravier François, et M. Vioud, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne, présenté par MM. Gros et Gravier.

M. Truchet, président, donne lecture de quelques-unes des nombreuses lettres de condoléances reçues par la Société à l'occasion de la mort de M. le chanoine Truchet : témoignage irréfutable de l'estime et de la sympathie que le vénéré défunt avait conquise, même en dehors des limites de la Maurienne et de la Savoie, par les qualités de son caractère et sa rare érudition.

Mais il y a plus, et c'est avec une satisfaction aussi grande que sa surprise que la Société d'Archéologie ap-

Digitized by Google

prend de M. Truchet Florimond, que la mort n'aura pu arrêter la collaboration de M. le Chanoine Truchet aux travaux de la Société qui lui fut si chère. Un certain nombre de mémoires manuscrits laissés par le défunt à la disposition de la Société rappelleront son souvenir d'une manière plus vivante dans ses bulletins pendant quelques années, tout en fournissant des modèles aux jeunes archéologues. *Defunctus adhuc loquitur.*

Séance du 5 Décembre

Présidence de M. Truchet, président.

La Société décide qu'à partir du 1er janvier 1905, le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de chaque membre décédé sera remplacé par un service funèbre annuel unique pour tous les membres défunts de la Société, service qui sera célébré dans le courant du mois de novembre.

M. l'abbé Augert Jean-Pierre, curé de Montgellafrey, sur la proposition de MM. Foderé et Gros, est reçu membre de la Société d'Archéologie.

Sur la proposition de M. Mottard, il est décidé qu'on fera à la famille du comte d'Arves des propositions pour l'acquisition de ses archives, ou du moins, s'il est possible, des pièces qui peuvent présenter de l'intérêt pour l'histoire de la Maurienne.

M. l'abbé Gros commence dans cette séance la lecture d'un mémoire sur le Club des Jacobins, à Saint-Jean-de-Maurienne au temps de la Révolution française.

Digitized by Google

Séance du 2 Janvier 1905.

Présidence de M. Truchet Florimond, président.

M. Truchet ouvre la séance en souhaitant la bonne année à tous les Membres de la Société. Plus que jamais ces souhaits sont opportuns, car l'année précédente a emporté un nombre extraordinaire de sociétaires, sans compter le vénérable président, M. le Chanoine Truchet, et d'ailleurs l'année qui vient de commencer doit être marquée par la célébration du cinquantenaire de la Société.

A signaler parmi les publications reçues depuis la dernière séance *Un Manuscrit du Chanoine Louis Grillet* publié par M. A. Duplan, président de l'Académie chablaisienne, et membre honoraire de notre Société. C'est un récit attachant des péripéties diverses de la vie de ce prêtre pendant les troubles de la période révolutionnaire en Savoie. M. le Secrétaire est chargé de transmettre à M. Duplan les remercîments de la Société.

Séance du 6 février 1905.

Présidence de M. Truchet.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Le président donne communication des ouvrages reçus pour la bibliothèque depuis la séance de janvier. Parmi ces ouvrages, il est fait mention particulière des *Œuvres historiques*, de M. l'abbé Gonthier, l'archéologue distingué de la Haute-Savoie, qui est depuis plusieurs années membre honoraire de notre Société.

M. le docteur Foderé fait part à la Société d'une nouvelle qui sera particulièrement agréable au tréso-

Digitized by Google

rier. Monsieur W. A. B. Coolidge, l'alpiniste américain universellement connu, ancien professeur à l'Université d'Oxford, en témoignage de reconnaissance pour quelques Bulletins à lui offerts, fait don à la Société d'Archéologie d'une somme de cent francs. La Société décide de lui offrir le titre de Membre honoraire, et charge le Secrétaire de remercier officiellement ce généreux bienfaiteur.

M. l'abbé Mottard qui a déjà pu réunir quelques documents sur la vie et les œuvres de M. le chanoine Truchet, est prié par la Société de consulter encore les amis du vénéré défunt pour recueillir leurs souvenirs personnels, et de rédiger lui-même la petite biographie que l'on insèrera dans le Bulletin.

Le Président fait part à la Société du décès de M. Azario, pharmacien aux Fourneaux, membre de la Société et auteur d'un mémoire sur les campagnes de 1792 et 1793 en Maurienne (en collaboration avec MM. Roumégou, capitaine au 13e chasseurs), mémoire inséré dans le Bulletin (tome IIIe, 1re partie). Les membres présents s'associent aux regrets exprimés par le Président.

Est également annoncée à la Société la démission de M. Le Marant de Kerdaniel, juge au tribunal de Saint-Jean, à cause de sa nomination au tribunal de Civray.

M. Fl. Truchet offre à la Société pour la salle des séances le portrait encadré de M. le Chanoine Truchet, qui sera placé à côté de celui de son prédécesseur dans la présidence, M. le docteur Mottard. En remerciant M. Truchet Florimond de ce souvenir qui lui est particulièrement agréable, la Société souhaite cependant que la galerie des portraits de ses présidents ne se continue qu'avec le plus de lenteur possible.

Enfin, M. l'abbé Gros continue la lecture du Mémoire qu'il présente à la Société sur le Club des Jacobins.

Digitized by Google

Séance du 6 Mars 1905.

Présidence de M. Truchet.

M. le Président fait part à la Société d'une lettre de M. Gaston Fontanille, directeur de la revue *Le pays cévenol*, à lui adressée depuis la dernière séance. M. Fontanille, qui se trouve avoir eu communication de l'Etat d'un manuscrit du XIVe siècle, contenant entr'autres un pouillé du diocèse de Maurienne, offre de communiquer ce pouillé à la Société de Maurienne pour le publier dans son bulletin, en demandant pour lui un tirage à part de 30 à 40 exemplaires. Comme l'affaire était urgente, M. le Président, préjugeant avec raison de l'acceptation de la Société, a déjà répondu affirmativement à M. Fontanille. Le pouillé en question sera imprimé dans le Bulletin de la Société.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du Touring-Club de France qui demande le concours des Sociétés locales pour la formation des Comités locaux pour la conservation et la mise en valeur des sites et monuments historiques. Le Touring-Club demande qu'on veuille bien lui désigner dans la Maurienne un membre capable de prêter au Comité départemental un concours efficace. La Société prie M. le Président de désigner M. le docteur Foderé qui veut bien accepter.

Suit la lecture d'une lettre de M. l'avocat Descotes, président de l'Académie de Savoie. L'Académie de Savoie a décidé de reprendre l'usage des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie qui s'est trouvé suspendu par la mort de M. le comte de Loche, secrétaire général désigné pour le Congrès d'Aix-les-Bains.

Le prochain Congrès aurait lieu à Aix-les-Bains, dans le courant de septembre prochain. La Société d'Archéologie de Maurienne décide d'y participer, et

Digitized by Google

prie M. le Secrétaire d'en informer l'Académie de Savoie.

Le Secrétaire communique à la Société la réponse de M. W. A. B. Coolidge. Le célèbre alpiniste offre ses remercîments les plus sincères pour sa promotion de membre honoraire. Retenu maintenant loin de la montagne par le rhumatisme, il se prépare à écrire l'histoire des cols et des glaciers des Alpes, et espère pouvoir bientôt offrir à la Société quelques tirés à part de ses divers articles touchant la Maurienne.

M. Gravier François, trésorier, conformément au règlement, donne communication du compte-rendu de la gestion financière de la Société pendant l'année 1904. Les comptes sont approuvés.

M. l'abbé Gros montre à la Société un petit catéchisme révolutionnaire où l'on a, dans le goût et avec les idées du temps, parodié le catéchisme catholique. Il continue la lecture de son Mémoire sur le Club des Jacobins.

Séance du 3 Avril 1905.

Présidence de M. Gros, vice-président.

M. Foderé donne communication à la Société d'une lettre de M. Ferrand, avocat à Grenoble, qui remercie la Société en termes fort élogieux, pour quelques bulletins dont on lui a fait hommage, et offre, pour témoigner sa reconnaissance, un certain nombre de ses propres ouvrages à la Bibliothèque de la Société.

M. l'abbé Gravier présente à la Société une curieuse tête sculptée dans une pierre taillée et trouvée récemment à Termignon à l'occasion des travaux de terrassements pratiqués dans les sous-sols d'une maison. Est-ce un dieu Terme qui remonterait alors à l'époque gallo-romaine, ou bien une sculpture détachée de la façade ou de la porte de quelque édifice religieux ou de

Digitized by Google

quelque maison seigneuriale du moyen-âge ? il est difficile de le déterminer. La décision est renvoyée après plus ample examen.

La question du cinquantenaire de la Société est remise sur le tapis. Malgré l'absence regrettée du Président, on ébauche du moins les grandes lignes de cette solennité archéologique. Séance publique un dimanche soir ; le lendemain lundi, service funèbre de l'année pour les membres défunts de la Société ; excursion dans la ville pour visiter les souvenirs archéologiques les plus frappants ; banquet traditionnel.

M. Gros continue et achève la lecture de son Mémoire sur le Club des Jacobins à St-Jean.

Sur la proposition de MM. Villet et Gros, M. l'abbé Martin Louis, curé de Villargondran, est reçu membre effectif de la Société.

Séance du 1er Mai 1905.

Présidence de M. Florimond Truchet, président.

M. l'abbé Gros donne lecture à la Société d'un rapport du Club jacobin des Fourneaux à l'administration du district contre la municipalité de cette localité. Ce rapport sera annexé, à titre d'appendice, au Mémoire sur le Club des Jacobins à St-Jean, dont la Société vote l'impression dans son bulletin.

M. Roche Léon, banquier à St-Jean-de-Maurienne, présenté par MM. Fodéré Barnabé et Gravier François, ainsi que M. l'abbé Taravel, curé de St-André, présenté par MM. Gros et Gravier Alfred, sont reçus membres de la Société d'histoire.

Digitized by Google

LE CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE DE MAURIENNE

(27 Juillet 1905)

C'était un beau programme que le projet primitif du Jubilé de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne. Elaboré sous l'inspiration et la direction de M. le chanoine Truchet, déjà retenu dans son fauteuil par de cruelles infirmités, il devait être digne de cette Société dont il était le président et le second fondateur.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. Celui qui avait si bien mérité de l'Eglise et de la patrie de Maurienne ne devait pas voir cette fête dont la préparation avait occupé et intéressé ses derniers jours.

Le programme fut simplifié. Il ne comportait plus que la célébration d'un service solennel pour les membres défunts de la Société, une visite de la cathédrale et de ses richesses archéologiques, enfin un banquet à l'Echaillon.

Encore le service ne pût-il être célébré le 27 juillet, par suite de circonstances imprévues, il fut renvoyé au mois de novembre.

Inévitablement, on cherche dans le groupe le chanoine Truchet qui, de sa main tremblante, avait écrit l'histoire de la cathédrale : bien que défunt, il est présent à la pensée de tous.

Il a laissé à son cousin, M. Florimond Truchet, le président actuel, l'héritage de ses connaissances archéologiques, et c'est sous la conduite de ce guide ex-

Digitized by Google

cellent que nous parcourons les nefs, le chœur et la sacristie de l'église de St-Jean-Baptiste.

Successivement, M. Truchet nous raconte l'histoire des autels latéraux et des modifications qu'ils ont subies dans le cours des âges, des fresques qui décoraient autrefois les lourds piliers romans et les murailles de l'ancienne chapelle Saint-Pierre consacrée maintenant au bienheureux Ayrald.

Voici dans le chœur les stalles de si élégante sculpture, œuvre de Pierre Mochet de Genève, heureusement sauvées des fureurs de la Révolution par le dévoûment d'un digne citoyen qui les arracha à la cupidité d'un ancien forçat.

Plus en avant dans le chœur, nous contemplons le *ciborium* en marbre blanc, magnifique spécimen du style ogival flamboyant, remarquable par la finesse d'exécution.

Dans la nef latérale de gauche. nous trouvons l'ancienne chapelle de Ste-Thècle, appelée l'ancienne sacristie, avec les tombeaux des bienfaiteurs, au-dessus de laquelle est aménagée la salle dite du Trésor, où l'on conserve les reliques de Saint-Jean-Baptiste, et quelques objets précieux.

Emaillé d'agréables souvenirs personnels, l'érudition de notre guide nous retrace à grands traits les différentes modifications de la cathédrale, déchiffre au passage les blasons des bienfaiteurs, et signale les tombeaux des personnages importants inhumés sous les dalles.

On termine par la visite de la sacristie construite au XVIIIe siècle, spacieuse et commode, avec les boiseries des buffets en noyer et des placards qui en occupent le pourtour, avec les tableaux qui en décorent la partie supérieure, la plupart de médiocre valeur.

Le temps s'est écoulé rapidement. Les commissaires du banquet sont forcés de rappeler les archéologues des souvenirs anciens aux réalités de la vie actuelle.

Digitized by Google

On se dirige, par l'antique chemin de Ramassot, le sentier de l'Epine et la route de l'Echaillon, vers le restaurant Tronel, déjà connu de la Société, mais qu'on aime à revoir.

Voici, à gauche de la maison, une rustique vérandah, pleine d'ombre et de fraîcheur, ce qui n'est pas à dédaigner par la chaleur torride d'un mois caniculaire. C'est là que tout est préparé pour le banquet.

Deux sociétaires, MM. les avoués Laymond et Vioud, retenus le matin par dame Thémis, rejoignent en ce moment leurs collègues. Sous cet abri en plein air, le long de la rivière d'Arc qui roule avec bruit ses flots grossis par la fonte des neiges, nous sommes dans les meilleures dispositions pour apprécier le menu qui fait honneur au goût délicat des commissaires non moins qu'à l'exécution artistique du restaurant Tronel.

Arrive le moment du dessert et des toasts, où les conversations de voisin à voisin se métamorphosent en discours. M. Truchet, président, rappelle le souvenir des sociétaires absents que l'éloignement ou les affaires ont empêchés ; leurs lettres d'excuse montrent qu'ils sont de cœur avec nous et qu'ils s'associent à la célébration du Cinquantenaire. Il rend ensuite hommage à la mémoire du chanoine Truchet, l'ancien président, qui, trois ans auparavant, présidait un autre banquet à l'Echaillon même, le dernier auquel il ait assisté. Trop modeste, M. Florimond Truchet insinue qu'il ne doit qu'à son nom et à sa parenté l'honneur de lui avoir succédé. Mais les sociétaires protestent contre ce jugement téméraire, auquel les nombreux mémoires de M. Florimond Truchet insérés dans nos bulletins donnent le plus catégorique démenti.

M. l'abbé Gros, vice-président, rend hommage aux membres décédés depuis le précédent banquet donné à l'Echaillon : MM. Arnaud, greffier, archiviste de la Société ; Bonnet Alexandre, avoué, trésorier ; le chanoine Buttard, un des doyens de notre petite Acadé-

Digitized by Google

mie et l'un des ouvriers de la première heure ; Roche Léon, banquier, dont la tombe est à peine fermée, qui nous avait si aimablement accueillis, il y a trois ans, dans sa villa d'Echaillon ; le chanoine Charvoz, le poète spirituel et délicat qui avait mérité d'être couronné par l'Académie de Savoie ; Michelon, publiciste à Lyon.

M. l'abbé Gros termine ce long nécrologe en invitant les membres présents à marcher sur les traces de leurs aînés, à continuer dignement leurs travaux : c'est la meilleure manière d'honorer leur mémoire.

Aux exhortations du vice-président, M. l'avoué Laymond répond spirituellement que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Pour lui, tout en faisant son *mea culpa* pour le passé, il s'engage à suivre ceux qui lui donneront l'exemple du travail. D'énergiques applaudissements font espérer que M. Laymond a bien traduit les sentiments de tous les convives, également animés d'un beau zèle pour les études archéologiques.

M. l'abbé Gorré, secrétaire, demande la parole pour donner lecture d'une courte poésie, rapide esquisse des principaux personnages qui ont illustré la terre de Maurienne. Ce régal littéraire ne doit pas être réservé aux seuls convives du 27 juillet. Nous la reproduisons pour le plaisir de nos lecteurs :

Honneur à toi, paisible Académie,
Dont le sceptre régit le pays mauriennais,
Des souvenirs, Sainte et fidèle amie,
Qui comptes en ce jour dix lustres de bienfaits !

Tu parus, et les fils de la vallée austère,
Dont l'Arc dans le granit a creusé le berceau
De leurs gestes pour eux longtemps pleins de mystère,
Ont appris maintenant, l'héroïque Réseau :
Là Thècle, disais-tu, la vierge de Valloire,

Digitized by Google

Jalouse saintement du pélerin causeur,
De l'antique Maurienne éternisa la gloire,
En lui donnant la main de Jean le Précurseur.
Gontran le roi burgonde à l'évêque Felmase
Dit alors : Sois gardien de l'insigne trésor,
Sois guerrier, sois pasteur ; que le zèle t'embrase ;
Je te remets le glaive avec la crosse d'or.
Saint Aure au pied des morts creuse son ermitage ;
Sur ces rochers déserts saint Marin fut martyr.
En défendant ses fils qu'un Sarrazin outrage,
L'évêque Emilien, l'œil au ciel, va mourir.
Charle, empereur des Francs et vainqueur d'Italie,
Sur l'âpre Mont-Cenis que glacent les frimas
Fonde le monastère, où désormais s'allie
Aux cantiques l'aumône aux célestes appas.
Dans les rocs sourcilleux qui menacent la plaine,
Le fier baron tailla ses vigilants créneaux
Pont-Renard, Villaret dont l'histoire est hautaine,
La garde Armariolum, farouches arsenaux,
Charbonnière où naquit une race royale,
La Balme dont la Vierge a naguère hérité,
La Chambre monument de gloire féodale,
St-Michel dont les tours racontent la fierté,
C'est en vain que suivis de leurs hommes de guerre
Rois et ducs tour à tour repassent triomphants,
Sur les fronts mauriennais leur pouvoir est précaire,
S'ils n'ont pas reconnu leurs droits toujours vivants.
Coutumes des aïeux, libertés et franchises,
Chères aux montagnards, chères aux citadins
Hardiment élevaient contre les convoitises
Le rempart obstiné des manuscrits latins.
Cependant sur les pas du mome infatigable,
Le laboureur robuste élargit les guérets,
Du torrent mugissant réduit le lit de sable,
Sous sa hache d'acier, voyez fuir les forêts.
Ayrald des bienheureux ceint la pure auréole,
Lambert dont le bon peuple a reconnu l'amour,

Digitized by Google

Comme au village Aymond avait ouvert l'école,
Aux Muses dans St-Jean édifie un séjour
Cette ruine en deuil, où s'accroche la mousse,
Fut l'abri du proscrit, le toit du malheureux,
Là, de la charité la main modeste et douce,
Nourrissait l'orphelin, égayait le lépreux,
La cathédrale asseoit, docile au doigt des âges,
Sur des piliers romans de gothiques arceaux,
Cet autel, ce portail nés de pieux suffrages,
D'un artiste oublié rappellent les ciseaux.
Ces souvenirs sacrés dont se fait la patrie,
Laborieux savants, sont cueillis de vos mains,
Les fils de la Maurienne en ce jour plus chérie
Acclament vos succès aux nombreux lendemains.

Lorsque les applaudissements qui ont accueilli la lecture de cette pièce se sont calmés, M. l'abbé Gravier, professeur de théologie dogmatique, se lève et sollicite à son tour l'attention des archéologues. Tandis que les orateurs précédents ont surtout loué les morts, il prend la tâche plus difficile et plus délicate de faire l'éloge des vivants.

Tour à tour, il rappelle les mérites de M. Truchet Florimond, que ses travaux archéologiques appelaient naturellement à la présidence ; de M. l'abbé Gros, dont la collaboration aux bulletins de la Société a été si active et dont on attend avec impatience les travaux en préparation sur l'Instruction primaire en Maurienne avant la Révolution ; enfin des organisateurs habituels des banquets de la Société, MM. Fodéré et Villet. D'un mot aimable, il salue l'entrée imminente de M. l'abbé Freyre, curé d'Avrieux, et de M. Frédéric Truchet, étudiant en médecine, qui tous deux sont venus s'adjoindre à nous pour la fête du Cinquantenaire.

Au milieu des applaudissements, les verres remplis d'un vieux Princens se rencontrent une dernière fois

Digitized by Google

pous porter la santé des amphitryons, que le Président remercie en termes fort courtois.

Le banquet terminé, on se dirige par petits groupes vers le hameau de l'Echaillon. Chemin faisant, les anciens remarquent étonnés les changements subis par ces parages depuis leurs promenades de collégiens, il y a quelque cinquante ans.

Un coquet petit établissement thermal a surgi de terre, avec un hôtel pour les baigneurs, là où l'on ne voyait qu'une pauvre cabane ; les fondrières se sont comblées et aplanies pour former la petite place des jeux et des fêtes champêtres. Ici, la route s'est élargie aux dépens d'un rocher ; là, des champs, des prairies, des jardins ont remplacé les marécages.

Voici blanchir, parmi les noyers, les cerisiers et la vigne, les villas bourgeoises et les fermes aisées de l'Echaillon. M. l'avoué Laymond dirige la Société vers son étude de..... viticulteur, où il invite ses collègues en archéologie à déguster, en même temps que de vieux parchemins, les plus antiques vins de son crû.

Mais le soleil, qui a été de la fête, descend à l'horizon. La Société prend congé de l'aimable et généreux archéologue-viticulteur, et, en attendant les fêtes du centenaire, se donne un rendez-vous plus prochain à la séance de Novembre.

Digitized by Google

LE XVIIIe CONGRÈS

DES

Sociétés savantes de la Savoie

A AIX-LES-BAINS

Les travaux de notre Société n'ont pas été interrompus trop longuement par les vacances, puisqu'elle a pris part au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à Aix-les-Bains les 25, 26 et 27 septembre.

La Société d'Histoire de Maurienne était représentée par MM. Truchet Florimond, président, Gros, vice-président, Gorré, secrétaire, Viannay, Pachoud, Martin, Vioud, Rivet et Jourdain.

M. Truchet a été acclamé vice-président du Congrès, si dignement présidé par M. Descostes, l'éminent avocat du barreau de Chambèry.

M. Truchet, dans son rapport sur les travaux de notre Société durant les quatre dernières années, et M. Descostes dans son discours de remercîment aux Congressistes, n'ont pas manqué de rappeler le souvenir, encore si vivant chez les habitués des Congrès, du chanoine Truchet, notre ancien président.

Les applaudissements répétés que ces hommages ont soulevés dans l'assemblée montraient, à l'honneur de la Maurienne, quelle notoriété le savant archéologue avait conquise dans les congrès savoisiens qu'il avait contribué à instituer. Cependant, malgré la perte inappréciable qu'a faite en sa personne la Société d'Histoire de Maurienne, le Congrès a constaté qu'au lieu de s'éteindre avec son Président, cette Société préférait vivre de son inspiration et de ses exemples.

Digitized by Google

M. l'abbé Gros a présenté au Congrès un mémoire très documenté sur l'Instruction primaire en Maurienne avant la Révolution. Cette communication si intéressante a été accueillie avec le plus grand intérêt. Nous espérons la voir paraître, développée et complétée, dans un bulletin de notre Société.

D'autres communications présentées au Congrès se sont aussi occupées de quelque point de l'histoire ou des curiosités naturelles de la Maurienne.

Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu du Congrès publié sous les auspices de l'Académie de Savoie. Ils y trouveront le récit de la réception grandiose et cordiale faite aux congressistes par la municipalité d'Aix-les-Bains, ainsi que de la visite du Musée et du Temple de Diane, surtout de la délicieuse promenade sur le lac du Bourget, à bord de *La Savoie*, qui déposait les passagers successivement au Prieuré et au Château du Bourget, puis à la royale abbaye d'Hautecombe.

Le prochain Congrès, selon l'usage, doit avoir lieu dans une localité de la Haute-Savoie. Cet honneur est échu à Thonon, sur les rives d'un autre lac non moins pittoresque que celui du Bourget.

Séance du 6 Novembre 1905.

Présidence de M. Truchet.

La Société est appelée à se prononcer sur l'admission, à titre de membres effectifs, de M. Freyre, curé d'Avrieux, et de M. Frédéric Truchet, étudiant en médecine, qui avaient été présentés par MM. Gros et Gravier Alfred, à l'occasion de la fête du Cinquantenaire. Les deux candidats sont reçus, ainsi que M. Buttard Joseph, huissier près le tribunal de St-Jean. présenté en cette séance par MM. Truchet et Gros.

Digitized by Google

La liste des membres honoraires s'enrichit de deux noms distingués : M. le Docteur Demaison, médecin de la famille royale d'Italie, et M. Cippola, professeur à l'Université de Turin. Les archéologues mauriennais peuvent compter sur leur bienveillance et leurs bons offices, quand ils auront à consulter les archives de Turin, où dorment tant de documents précieux pour la reconstitution de l'histoire de la Maurienne.

Conformément à la décision prise le 5 décembre 1904, le service religieux pour tous les membres défunts de la Société d'Archéologie est fixé au 23 Novembre. Les membres résidants à St-Jean-de-Maurienne seront prévenus par une convocation individuelle.

M. l'abbe Augert, curé de Montgellafrey, fait don à la Société d'un exemplaire de Noels et Chansons de Nicolas Martin, poète et musicien en la cité de Maurienne au XVIe siècle.

La séance se continue par la lecture de quelques pages du Mémoire du chanoine Truchet sur les Etymologies de quelques noms de lieux en Maurienne.

Séance du 4 Décembre 1905.

Présidence de M. Truchet

M. Joseph Buttard, admis comme membre effectif à la dernière séance, demande la parole et remercie la Société dans les termes suivants :

« Votre plus jeune sociétaire, *natu minor*, se félicite de son admission dans une compagnie d'élite où toutes les bonnes votontés peuvent se donner carrière.

« Cet honneur s'adresse moins à ma personne qu'au souvenir de mon père qui, toujours fidèle à la tradition savoyarde « pain, paix, peu », consacra cinquante années de sa vie au service du pays, fut pendant

Digitized by Google

vingt-cinq ans votre collègue assidu et dont un membre autorisé de cette Société a pu dire à juste titre « qu'il était l'homme du dévoûment à toute épreuve, l'histoire vivante du pays depuis un demi-siècle. »

« Une modestie excessive étant une des formes de la vanité, il me siérait mal de faire le modeste. Je dois cependant avouer, en toute franchise, que les savantes recherches épigraphiques, paléographiques, etc., auxquelles se plaisent quelques-uns de vos collègues, me sont, et pour cause, interdites. De l'histoire de la patrie mauriennaise, je ne connais guère, en dehors du *folk-lore*, que ce que vos savants travaux en ont publié ; mais votre œuvre, du moins, je la connais tout entière.

« Partir sans laisser trace de soi, a dit Villon, c'est partir comme une bête ». Votre nouveau collègue tâchera, autant que faire se peut, de ne pas justifier cet aphorisme, peut-être un peu trop rigoureux, du délicat poète du XVIe siècle. Augmenter le patrimoine moral de la petite patrie, c'est augmenter celui de la grande.

« Une élite dans l'élite a bien voulu être mon répondant auprès de vous. Qu'elle reçoive ici l'expression de ma sincère gratitude. »

M. le Président fait part à la Société d'une circulaire qu'il a reçue du Syndicat d'initiative de la Savoie au sujet de la déforestation du sol français. La Société d'histoire y est invitée à s'associer à un vœu tendant à demander au ministre de l'agriculture de préparer la révision du Code forestier.

Quoique l'objet de ce vœu semble sortir du cadre des travaux historiques, la Société est heureuse de s'y associer, dans l'intérêt de la Maurienne, qui a particulièrement souffert du déboisement.

La séance se continue par la lecture du mémoire du chanoine Truchet sur les étymologies mauriennaises.

Digitized by Google

Séance du 8 Janvier 1906.

Présidence de M. Truchet.

M. Truchet ouvre la séance en exprimant ses souhaits de bonne année pour les sociétaires et la prospérité de la Société.

Il rappelle ensuite le souvenir d'un illustre membre honoraire de notre Société, M. Alfred Rambaud, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.

M. Rambaud naquit en 1842, d'une famille originaire de Valloires (Maurienne). Elève de l'Ecole normale supérieure, il fut successivement professeur dans les lycées de Nancy, de Bourges et de Colmar, à la Faculté des Lettres de Caen, chef de cabinet de Jules Ferry, enfin professeur à la Sorbonne en 1883.

Chargé de plusieurs missions scientifiques à travers l'Europe dont il connaissait les principales langues, il a particulièrement étudié l'empire russe, sur lequel il a publié plusieurs ouvrages remarquables : *La Russie épique, Français et Russes, Russes et Prussiens, Instructions aux ambassadeurs français en Russie, Histoire de la Russie.*

L'activité infatigable de M. Rambaud a dépassé ce cadre qui eût déjà suffi à occuper un historien ordinaire. Sans parler de sa collaboration à l'*Histoire générale* du IVe siècle à nos jours, il avait donné dans sa thèse de doctorat une étude magistrale sur l'Empire byzantin au Xe siècle. Il a enrichi l'histoire nationale d'un chef-d'œuvre : l'*Histoire de la Civilisation française*. Le titre seul de cet ouvrage indique que l'auteur est de l'école des historiens modernes qui, à la suite d'Augustin Thierry, ont cru que l'histoire d'un peuple ne doit pas se limiter à l'histoire de son gouvernement, de ses guerres et de son extension territoriale.

Le Secrétaire annonce la démission de M. Albrieux,

Digitized by Google

professeur au lycée St-Rambert à Lyon, que son éloignement et ses occupations empêchent, à son grand regret, de suivre les travaux de notre Société et d'y collaborer effectivement.

M. l'abbé Mottard donne lecture d'une note sur la cathédrale de St-Jean et la fête de la Dédicace de St-Jean-Baptiste.

La séance se termine par la lecture de quelques pages du mémoire sur les Etymologies des noms de lieux.

Séance du 5 février 1906.

Présidence de M. Gros, vice-président.

Parmi les ouvrages reçus pour la Bibliothèque de la Société depuis la dernière séance, M. Gros mentionne particulièrement deux opuscules de M. Coolidge, membre honoraire : *Le Massif de Bellecôte* et *Le col de Galest et le col de Galise.*

Le Président donne ensuite lecture d'une circulaire de la Société française d'Archéologie qui invite les autres Sociétés savantes de France à s'associer à un vœu en faveur de la conservation des monuments religieux et des souvenirs historiques ou artistiques qu'ils renferment, à l'occasion de la loi du 9 décembre sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La Maurienne, ajoute le Président, est particulièrement intéressée à la prise en considération de ce vœu, car ils sont nombreux dans notre petite province les monuments auxquels se rattachent des souvenirs précieux pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale, puisque la Maurienne a été de tout temps un lieu de passage entre la France et l'Italie.

Voici le libellé de ce vœu, qui est adopté par tous les membres présents : « Le Président et les membres

Digitized by Google

de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne émettent le vœu que tous les édifices religieux de la France et leurs richesses d'art, statues, monuments funéraires, vitraux, boiseries, stalles, rétables, inscriptions, cloches, objets d'orfévrerie, tableaux, bas-reliefs, les croix et les calvaires soient conservés et maintenus aux emplacements qu'ils occupent actuellement. »

Le Secrétaire est chargé d'envoyer l'expression de ce vœu à M. Robert Triger, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, qui s'est offert à recueillir les adhésions des Sociétés de France pour les présenter au Parlement.

On revient aux Etymologies mauriennaises du chanoine Truchet, dont quelques-unes donnent lieu à de vives discussions.

Séance du 5 mars 1906.

Présidence de M. Truchet, président.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu par le trésorier de la gestion financière de la Société pendant l'année 1905. Les comptes sont approuvés.

L'article 6 du règlement de la Société prescrivant le renouvellement triennal du Bureau dans la séance ordinaire du mois de mars, et le dernier renouvellement du Bureau ayant eu lieu en mars 1903, il est procédé au renouvellement dans la séance de ce jour, au scrutin secret.

Par suite de ce vote, le Bureau se trouve ainsi composé pour la nouvelle période triennale :

Président : M. Truchet Florimond, pharmacien ;
Vice-Président : M. Gros Adolphe, professeur ;
Secrétaire : M. Gorré Achille, professeur ;
Archiviste-Bibliothécaire : M. Villet, ingénieur ;

Digitized by Google

Trésorier : M. Gravier François, pharmacien ;
Secrétaire-adjoint : M. Pachoud François, professeur.

M. le Président Truchet remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait par cette élection ; il espère qu'avec le concours dévoué de tous les membres, la Société continuera de prospérer, et qu'il pourra lui-même, car présidence comme noblesse oblige, fournir encore quelques travaux aux bulletins prochains.

Le Secrétaire demande la parole pour une communication qui est, pense-t-il, de nature à intéresser tous ses collègues. Depuis la dernière séance, M. l'abbé Gros, vice-président de la Société d'Archéologie de Maurienne, a été nommé *membre correspondant* de l'Académie de Savoie. Cette promotion est un honneur pour notre Société en même temps que pour son vice-président.

Après quoi, l'on revient à des questions plus matérielles, questions qui ont leur importance pour les Sociétés comme pour les individus : « Primum vivere, deinde philosophari. »

Un coup d'œil circulaire autour de la salle des séances laisse apercevoir un trop grand nombre d'exemplaires du Bulletin qui n'ont pas encore affronté la curiosité des profanes. La Société décide de publier, soit dans un journal, soit dans un prospectus spécial, la liste des mémoires ou études qui ont paru dans ses bulletins avec le prix des bulletins isolés, ou des séries entières, afin de les faire connaître aux régisseurs des bibliothèques municipales, paroissiales ou scolaires de la Maurienne, ou aux particuliers qui s'intéressent à l'histoire du pays. Le Secrétaire, le Trésorier, et l'Archiviste-Bibliothécaire-adjoint sont spécialement chargés de ce soin.

Un usage dû à l'initiative du défunt président, et qui a contribué notablement à la vie de la Société, a établi une excursion annuelle dans une localité de la

Digitized by Google

Maurienne remarquable par quelque souvenir historique. M. l'abbé Gros propose pour cette année la visite de Bourget-Villarodin et d'Avrieux. La Société se rallie à cette proposition, en remettant à une prochaine séance les détails à régler pour l'excursion.

La séance se poursuit et s'achève par la lecture du mémoire du chanoine Truchet sur les étymologies des noms de lieux dans les communes de St-Michel, St-Martin-la-Porte et St-Julien.

Séance du 2 Avril 1906.

Présidence de M. Truchet.

M. le président donne lecture de la réponse de M. Robert Triger, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à l'adhésion de la Société d'Archéologie de Maurienne au vœu touchant la conservation des divers monuments religieux du territoire français : « Cette adhésion, dit M. Robert Triger, est pour nous un encouragement hautement apprécié, et nous en sommes très reconnaissants ».

Sur la proposition de M. le docteur Foderé, la Société décide de faire hommage d'un exemplaire de son Bulletin à M. l'avocat Ferrand de Grenoble, dont la conférence avec projections sur la ville de St-Jean et quelques sites alpestres de la Haute-Maurienne et de la Tarentaise a si vivement intéressé le public réuni à l'Hôtel-de-Ville le samedi soir 11 mars.

La Société offre des remercîments à M. Ferrand et à M. le docteur Foderé pour cette heureuse initiative, en souhaitant que des conférences semblables soient organisées au moins dans les chefs-lieux de canton et les localités les plus importantes. C'est un des moyens les plus pratiques et les plus intéressants de graver dans l'esprit et le cœur de nos compatriotes la géo-

Digitized by Google

graphie du pays de Maurienne et les traits les plus saillants de l'histoire locale, toutes choses trop oubliées dans la centralisation moderne.

Suit la lecture du Mémoire de M. Truchet qui nous transporte à Aiguebelle pour revenir par les Hurtières jusqu'aux Cuines, en étudiant les étymologies des noms de lieux. Le vocable Cuines, autrefois Cuine au singulier, paraît à l'auteur du Mémoire d'origine, tout à fait incertaine, et il ne se hasarde pas à le découvrir. Pour y suppléer, l'un propose l'étymologie *Cunæ* berceau, l'autre *Cuneus* coin. Toutes les deux sont vraisemblables, par conséquent toutes les deux incertaines. *Adhuc sub judice lis est.*

Séance du 11 Juin 1906.

Présidence de M. Truchet Florimond, président.

Le Secrétaire fait part à la Société de la distinction honorifique accordée à M. Truchet Florimond par l'Académie de Savoie qui l'a nommé *membre agrégé*, à la suite du Congrès d'Aix-les-Bains. M. Truchet reçoit les félicitations de tous les membres présents.

Le Comité d'histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc... fait savoir par une circulaire qu'il cesse la publication de son Bulletin, et que par suite, il n'a plus droit à l'échange du Bulletin de la Société de Maurienne. Il est pris acte de cette communication.

En revanche, la Société historique et archéologique de l'arrondissement de St-Malo, et d'autre part l'Université d'Aix-en-Provence demandent à échanger leurs Bulletins avec la Société de Maurienne : la Société est heureuse d'accepter l'échange, et décide d'envoyer à ces nouveaux correspondants le dernier volume de ses publications.

Digitized by Google

M. le Président communique ensuite une circulaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Un incendie a détruit sa Bibliothèque et ses collections réunies depuis plus de trente ans. Elle demande qu'on l'aide à reconstituer ses richesses scientifiques par l'envoi de la collection complète des publications de la Société d'Archéologie de Maurienne. Il est décidé de satisfaire à cette demande pour être utile à une Société correspondante dont le territoire a d'ailleurs partagé la fortune politique et l'histoire de la Savoie.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance. nous sommes heureux de mentionner une plaquette de l'infatigable travailleur qu'est M. le chanoine Bouchage, membre honoraire de notre Société, sur *Les Repas funèbres en Savoie*. Cet opuscule sera d'autant plus précieux qu'il fait le tableau des coutumes chrétiennes et fraternelles qui tendent à disparaître un peu partout dans la platitude et le prosaïsme de la vie moderne.

Sur la présentation de MM. Gros et Gorré, la Société reçoit au nombre de ses membres effectifs M. l'abbé Deschamps Alphonse, professeur de Sixième et d'Italien au Petit-Séminaire, dont les connaissances seront particulièrement utiles dans les relations avec les Sociétés savantes italiennes, et les correspondants italiens de la Société de Maurienne.

L'excursion archéologique annuelle, déjà fixée à Avrieux, dans une séance précédente, revient à l'ordre du jour. On arrête la date du lundi 23 juillet. MM. Foderé, docteur, Freyre, curé d'Avrieux, et Pascal, instituteur en retraite, sont désignés membres de la commission chargée des détails pratiques de l'excursion, tandis que le Bureau de la Société en arrêtera avant le 30 juin le programme archéologique et informera par une circulaire tous les membres effectifs et honoraires.

Digitized by Google

Le reste de la séance est consacré aux dernières pages du Mémoire du chanoine Truchet sur les étymologies mauriennaises. De Randens à Argentine, nous passons successivement à Epierre, La Chapelle et Les Chavannes ; puis, dans le bassin de La Chambre, pour en arriver à Pontamafrey, Le Châtel et Hermillon.

Malgré tout le mérite de ce travail, la Société décide cependant de surseoir à l'insertion dans son Bulletin, pour le soumettre à un nouvel examen, car les étymologies d'un certain nombre de noms de localités semblent obscures, aventurées, ou du moins incertaines.

L'EXCURSION DE 1906

à Avrieux

A la date fixée du Lundi 23 Juillet, une vingtaine de membres avaient répondu à l'appel de la Société. La plupart descendent du train à la gare de Modane ; ce sont les membres qui résident à St-Jean ou dans les environs, MM. Truchet, président, Gros, vice-président, Gravier François, Gravier Alfred, Francoz, Deschamps, Albert, Taravel, Viannay, et Gorré, secrétaire. On se compte et l'on s'aperçoit avec plaisir de la présence de M. le chevalier d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, et de M. l'abbé Tremey, de la Val d'Isère, qui apportent à la Société de Maurienne les sympathies des Sociétés voisines.

Bientôt nous sommes rejoints par M. Pollien, de Termignon, et M. le docteur Foderé qui nous a devancés pour remplir ses fonctions de commissaire organisateur de l'excursion.

Digitized by Google

Tandis que le Président est retenu à la gare par les préparatifs d'une voiture, le cortège archéologique se met en marche à pied, bravant la chaleur, et la curiosité des passants qui ne reconnaissent pas dans ses rangs des touristes ordinaires. Au pont de Loutraz, la caravane s'augmente de deux membres, M. le chanoine Demaison, curé de Modane, notre collègue, et M. le Docteur Demaison, médecin de la famille royale d'Italie, et membre honoraire de notre Société.

Nous traversons l'Arc. Nous voici dans le quartier de Loutraz qui fait partie de la commune de Modane. Il y a quelques années, on avait découvert, non loin de Loutraz, près de la route qui mène au Bourget, un abri sous roche, sorte de cabane primitive contenant des couteaux en silex, du charbon, et le squelette d'une tête de *cervus elaphus*. M. Truchet, président de la Société, l'avait visitée et signalée à l'attention des archéologues et des touristes. Rien n'en subsiste maintenant, l'excavation ayant disparu par suite de la continuation des travaux d'exploitation des pierres de taille qui l'avaient fait découvrir.

On continue la route ; la chaleur devient plus intense, et la voiture présidentielle a bientôt fait de devancer la troupe plus modeste des archéologues à pied. Nous voici à l'entrée du Bourget, où quelques souvenirs historiques méritent notre attention. C'est d'abord la maison du mistral, ancien fonctionnaire des ducs de Savoie qui cumulait les attributions de percepteur et d'officier de police ; malheureusement, une couche de mortier a recouvert les vieilles peintures qui en décoraient la façade, et si nous voulons en avoir quelque idée, ce n'est pas la maison elle-même qu'il nous faut regarder, mais une photographie qui en a été prise autrefois par notre président.

Quelques pas plus loin, nous avons une maison protégée par un auvant, et ornée de fresques : c'est la maison des nobles Palluel. Ces peintures sont en deux

Digitized by Google

séries superposées; mais celles de l'étage supérieur sont tellement détériorées qu'il est impossible de deviner quel en était le sujet. Celles de l'étage inférieur sont mieux conservées. Mais laissons à ce sujet la parole à M. Gros, vice-président :

La Maison des nobles Palluel.

La maison que nous avons sous les yeux — on ne s'en douterait guère — abrita jadis une des familles nobles de la Maurienne, celle des Palluel. N'étaient les peintures qui en décorent la façade, rien ne la signalerait à l'attention de l'archéologue et ne permettrait de la distinguer des maisons ordinaires du Bourget. Beaucoup de bourgeois d'aujourd'hui s'accommoderaient difficilement d'un si modeste logis.

Empêché de prendre part à notre excursion à Avrieux, notre distingué confrère le comte de Mareschal de Luciane a voulu du moins nous apporter sa contribution intellectuelle. Pensant avec raison que cela pourrait intéresser quelques-uns des excursionnistes, il a eu l'heureuse idée de m'envoyer, en attendant l'exemplaire destiné à la Société, les épreuves de la dernière livraison de l'*Armorial et Nobiliaire de la Savoie,* qui contient une notice sur les Palluel.

M. de Foras n'avait pas l'intention de faire paraître les Palluel dans l'ouvrage proprement dit ; il voulait les renvoyer au supplément comme beaucoup de familles sur lesquelles il n'avait que peu de renseignements. Mais son continuateur, se souvenant des origines mauriennaises de sa famille, a tenu à insérer les Palluel dans le corps de l'*Armorial,* comme il le fait toutes les fois qu'il le peut pour les familles nobles de la Maurienne.

Avant de résumer l'article que M. de Mareschal de Luciane a consacré aux Palluel, demandons-nous ce

Digitized by Google

que représentent les peintures murales que nous voyons sur cette façade.

Elles sont divisées en deux séries superposées ; mais celles de l'étage supérieur sont tellement détériorées qu'il est impossible de deviner quel en était le sujet. Comme le disait avec beaucoup d'humour M. le chanoine Truchet en parlant des parchemins rongés par les rats, ce qu'il y a de plus difficile à lire, c'est ce qui n'existe plus.

Quant à celles de l'étage inférieur, elles sont conservées. Au centre de la frise nous avons la croix de Savoie répétée cinq fois, à droite et à gauche et comme se faisant pendant un portrait de femme tenant quelque chose qui ressemble à une quenouille et un portrait d'homme tenant, je crois, une poire ou une pomme de pin (1) ; à côté de ce dernier portrait les armes des seigneurs de La Chambre d'azur aux fleurs de lys sans nombre d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout ; puis, dans un cartouche, la date A. D. M. C. C. CCLX XV die VIIII septembris (2) ; enfin deux écussons d'argent au chef de sable. A gauche du médaillon qui représente une femme, il y a la guivre de Milan et un autre écusson d'hermine (ou des croix).

A la place de ce dernier, le chanoine Truchet signale un écusson d'argent chargé de neuf pommes de pin (couleur pas indiquée) qu'il donne comme étant le blason des Palluel. A moins qu'on nous ait changé notre écusson, il y a là une erreur évidente. D'ailleurs, cette description est bien différente du blason trouvé par M. de Foras. D'après le savant auteur de l'Armorial, Georges Palluel, licencié ès-lois, juge de la châtellenie de Menthon, appose à des actes de 1406 et 1408 son sceau (sigillum nostrum) : *de..... à 3 pals de.....*,

(1) Le chanoine Truchet (*Rec. Maur.* II, p. 287) y a vu un cœur renversé.

(2) Le chanoine Truchet, suivi par un grand nombre d'autres, a donné à tort la date de 1455 et du 8 septembre.

Digitized by Google

au chef chargé d'un aigle issant (toutes les ailes dehors) au vol abaissé (Arch. Menthon). Les armoiries de la famille ne sont donc pas complètement connues.

Ces peintures avaient sans doute pour but de rappeler quelque évènement important relatif à la famille des Palluel. M. le chanoine Truchet les explique par le séjour au Bourget de Aymon de Seyssel, qui avait hérité des nombreux domaines de la puissante famille de La Chambre, en vertu du testament de Gaspard de La Chambre, son oncle maternel. En 1455, Aymon, accompagné de sa jeune épouse Marie de Savoie, visita les différents fiefs de sa vicomté de Maurienne. Le mauvais état du château que les anciens comtes de La Chambre possédaient à Avrieux obligea le nouveau propriétaire à s'arrêter au Bourget dans la maison de noble Pierre Palluel, alors châtelain d'Avrieux. C'est à cette occasion, pense le chanoine Truchet, qu'auraient été faites les peintures qui nous occupent.

A cette opinion de l'auteur d'ordinaire si exact des *Récits Mauriennais*, il y a une objection péremptoire: c'est que ces peintures portent la date, non pas du 8 septembre 1455, mais celle du 9 septembre 1475. Je constate l'erreur, mais je ne me charge pas de donner une meilleure explication.

Aymon de Seyssel et sa femme paraissent avoir fait un assez long séjour chez leur vassal noble Pierre Palluel. En effet, le 22 octobre 1455, dans son habitation au Bourget, Palluel prête hommage franc et noble à Aymon, seigneur de la Chambre, vicomte de Maurienne, comme Pierre Palluel, son feu aïeul paternel, le prêtait à l'évêque de Maurienne, du temps où cet aïeul demeurait à St-André, pour les biens qu'il tenait au dit lieu de St-André du fief noble dudit évêque et qu'il ne tient plus maintenant (Arch. Savoiroux).

La famille Palluel était originaire de St-André; du moins c'est dans cette paroisse que nous la trouvons

Digitized by Google

tout d'abord établie. Le 18 janvier 1359, le comte de Savoie inféode le péage et la gabelle de Suse à Denis Palluel de Saint-André (Arch. de Cour). Un des parents de ce dernier, peut-être son fils, Guillaume Palluel, également de St-André, teste le 26 février 1384, à la Rochette, dans la maison de Jacques Palluel, un de ses frères. Il choisit pour sa sépulture la chapelle de St-Etienne fondée dans la paroisse de St-André et légue à la confrérie du St-Esprit dix florins d'or bon poids, pour que le prieur et les confrères le maintiennent à perpétuité « comme un bon confrère » et qu'ils donnent aux pauvres de J.-C. sa part de la distribution qui se fait pour le repas de la confrérie ; ses héritiers devront payer chaque année la portion qui est à sa charge du vin légué aux confrères par Denis Palluel.

De St-André, d'où elle semble originaire, la famille Palluel passa à la Rochette, au Bourget, à Puteville (paroisse de Moûtiers-la-Trinité), à St-Julien et à St-Michel. Elle apparaît vers le milieu du XIVe siècle et disparaît environ deux siècles plus tard. Une partie de leurs biens a passé par héritage aux Poypon ; une partie du fief des Palluaux (*sic*) était possédée, en 1558, par N^e^ Gabriel Ambrois (Arch. de la ville de St-Michel) ; enfin certains droits des N^es^ Palluel à St-André passèrent aux nobles d'Albert.

L'antique manoir des Palluel subsiste encore, mais il n'est plus occupé par les mêmes propriétaires. Personne ne sait même leur nom, si ce n'est quelques archéologues qui aiment à remuer la cendre des morts. Sic transit gloria mundi.

Après cette courte conférence, M. l'abbé Dufresne, curé du Bourget, qui était venu attendre la Société à l'entrée du village, par une délicate attention qui ne surprend aucun de ceux qui le connaissent, nous offre

Digitized by Google

un rafraîchissement qui est accepté avec plaisir. Ce n'est pas la façon la moins pratique d'encourager l'archéologie. Mais M. l'abbé Dufresne fait mieux encore, et s'associe à notre excursion.

Comme le temps presse, la caravane archéologique reprend bientôt la route d'Avrieux. Voici apparaître au pied des forts de Lesseillon dans un berceau de prairies verdoyantes et de moissons dorées la petite localité qui est le but de notre excursion, et déjà même nous apercevons flotter à l'entrée du village les oriflammes tricolores qui nous laissent deviner toutes les attentions des organisateurs de la fête. Mais c'est en vain. L'ordre du programme est formel, et au lieu de dévaler vers Avrieux, la caravane prend le chemin sinon sabloneux et malaisé, du moins montant de la chapelle Saint-Benoît. Le retard de la grave voiture présidentielle donne à l'infanterie archéologique plus intrépide le temps d'admirer à cent mètres de la route la superbe cascade qui descend d'Aussois, et dont les eaux turbulentes ont déjà, depuis des siècles, si profondément fendu le roc. On comprend que Châteaubriand l'ait pu contempler avec ravissement, même après avoir vu les merveilles de l'Amérique.

Sans doute pour ajouter à notre occasion au pittoresque du paysage, quelques chèvres d'un troupeau qui paît dans le voisinage se sont accrochées et suspendues aux anfractuosités du rocher, dumosâ pendere de rupe, fidèles ainsi aux traditions de leurs aïeules virgiliennes.

A l'arrivée des retardataires, la Société quitte la route carrossable qui mène au fort pour se diriger vers la chapelle de Saint-Benoît par le petit sentier qui suit les bords du torrent. M. l'abbé Freyre, curé d'Avrieux, membre de la Société, y attend ses collègues pour leur en faire les honneurs.

Le sanctuaire n'a rien au dehors de l'aspect ordinaire d'une chapelle ; au dedans, c'est une véritable

Digitized by Google

curiosité, presque un dédale, avec ses deux autels de saint Benoît et de l'Enfant Jésus, garnis d'ex-votos, ses vestibules, ses annexes qui font deviner immédiatement une série de modifications successives. Mais, nous dit le Président, la parole là-dessus est à M. l'abbé Gravier.

Pélerinage de St-Benoît.

Y a-t-il une relation entre la dévotion à St-Thomas de Cantorbéry, patron de la paroisse d'Avrieux, et la dévotion à St-Benoît, si populaire dans cette paroisse. On peut le supposer, car St-Thomas Becket, réfugié à l'abbaye de Pontigny, de l'ordre de Citeaux, fut admis dans la famille monastique et y prit le froc que lui envoyait, de Sens, le souverain-pontife lui-même.

C'est en 1215 qu'Anselme de Aprili, de Anglià terra, dota l'église d'Avrieux qui fut mise sous le vocable de St-Thomas. C'est probablement vers cette époque que fut fondée la chapelle de St-Benoît, sur la route d'Avrieux à Aussois. En effet, M. Barroz, curé d'Avrieux après la Révolution, donnait déjà à l'époque plus de 600 ans d'existence au pélerinage de St-Benoît. Avait-il des documents qui ont disparu depuis ? On doit le croire.

Quoiqu'il en soit, en 1435, le cardinal Hugues de Chypre, probablement en sa qualité de légat du St-Siège, accorde, du Bourget, des indulgences à la chapelle de St Benoît.

En 1452, le Cardinal d'Estouteville, évêque de Maurienne, mais qui ne réside pas, accorde également, de Lanslebourg, des indulgences au sanctuaire en question, le 1er décembre.

En 1609, Mgr P. Millet dit, dans un procès-verbal de visite pastorale, que la chapelle a été fondée par la communauté d'Avrieux et que l'on ignore la date de sa fondation.

Digitized by Google

En 1678, Mgr Berzetti tranche une difficulté qui s'était élevée entre le curé et la commune d'Avrieux à propos des offrandes de la chapelle.

L'ÉDIFICE.

Le sanctuaire ne comprenait, primitivement, que la chapelle de St-Benoît, avec une abside. Il subit ensuite de profondes modifications. En 1700, M. Damé, curé d'Avrieux, de 1680 à 1722, demande à Mgr de Mazin la permission de l'agrandir du côté du midi. Une chapelle, séparée de la première, est élevée en l'honneur de l'Enfant Jésus, avec un autel magnifiquement orné, ouvert de 3 côtés. Elle était ornée de diverses peintures. Plus tard, le même Révérend Damé fit construire, au nord, un bâtiment composé de 3 cabinets : une cuisine, un *poèle chaud*, une sacristie voûtée avec cave au-dessous. Sur les murs de la chapelle de St-Benoît, côtés couchant et nord, extérieurement, on voyait des peintures représentant les divers états de l'âme. Ces peintures ont totalement disparu. Cette chapelle fut bénite en 1713. Le curé d'Avrieux, M. Damé, venait quelques fois habiter ce poétique ermitage. C'est là que, aux grondements de la majestueuse cascade, il acheva d'écrire son catéchisme, en 1705.

En 1792, la chapelle n'échappa pas à la rage impie des révolutionnaires. Les ex-voto qui étaient innombrables furent pillés ou brûlés. Les habitants en sauvèrent une petite partie.

En 1808, 1809 et 1810, le curé Barroz fit restaurer le sanctuaire sommairement. Sa chapelle ne fut guère réparée complètement qu'en 1825, par les soins de M. le curé Dhumbert.

En 1808, le préfet Poittevin avait ordonné que les rentes saisies en 1792 fussent rendues à la fabrique de l'Eglise d'Avrieux. Les plus anciens ex-voto datent de 1676 et 1725.

Digitized by Google

Le pélerinage de St-Benoît était très fréquenté avant la révolution. L'on y venait de très loin. Le mouvement s'était beaucoup ralenti. Il paraît reprendre aujourd'hui, grâce au zèle de M. l'abbé Freyre, curé d'Avrieux (qui, du reste, a restauré avec beaucoup de goût l'intéressante église et sa crypte).

Cette notice est écoutée avec le plus vif intérêt. Et l'on voudrait s'attarder à visiter encore une fois la chapelle, mais les commissaires, sans égards pour la beauté du site, et les agréments de la cascade qui bondit et mugit au-dessus de nous rappellent à leurs collègues qu'il est midi passé, que le programme est loin d'être rempli, et qu'il faut gagner au plus tôt le village de *Brios*. On leur obéit, et tandis que la voiture redescend pour prendre cette fois l'embranchement d'Avrieux, les piétons s'engagent dans le sentier escarpé qui suit le torrent et bientôt coupe les prairies.

C'est en vain que les archéologues ont suivi différents chemins ; ils ne peuvent échapper à l'œil perspicace et à l'aimable accueil de leur collègue, M. Pascal Sylvère, un bourgeois d'Avrieux, instituteur en retraite, et l'un des doyens de la Société. Il se trouve donc que tous les chemins mènent à sa maison pavoisée des couleurs nationales et qui n'a sûrement rien de commun avec le *vilissimum tugurium* où serait descendu Charles le Chauve dans son temps. Rien de commun non plus entre l'excellent apéritif qui nous y est offert, et le breuvage servi par Sédécias à son maître. Ce n'est donc pas un vain mot que le progrès !

Sous la conduite de M. Pascal, cette fois, la Société se dirige à travers les rues d'Avrieux vers la salle du banquet, sous les yeux émerveillés des enfants et des.... autres, enchantés de voir passer des savants.

Surprise nouvelle ! cette salle du banquet n'est rien

Digitized by Google

moins que la cour du presbytère, décorée de feuillages et de fleurs, protégée contre les rayons du soleil de Juillet par de larges tentures tricolores qui retombent le long des murailles au millieu des écussons et des toiles peintes environnant la devise *Dieu et Patrie*. Vraiment les commissaires ont grandement fait les choses.

On s'asseoit. M. Truchet, entouré de MM. Dufresne curé du Bourget, et Martin curé de Villarodin, que ses quatre-vingt-deux ans ont laissé plein de vigueur et pétillant d'esprit, fait placer en face de lui M. d'Arcollières. Les autres convives se placent au hasard dans l'arrivée, sans distinction d'ancienneté, d'âge ou de fonctions ; c'est la bonne confraternité archéologique. Le meilleur goût, la régularité la plus satisfaisante président au service du banquet, sous l'œil attentif de M. l'abbé Freyre, et de ses deux collègues de la commission. Rassurée à ce sujet, la gravité scientifique peu à peu se déride, mêlant dans la conversation à la trame des souvenirs d'antan les couleurs plus gaies des modernes faits divers.

Au dessert, M. l'abbé Freyre nous présente un hôte nouveau. C'est un de ses paroissiens, M. Pascal, beau vieillard dont le beau-père, un Détienne, d'Aussois, fut un héros des guerres du premier Empire. M. l'abbé Gravier nous en retrace la biographie dans la notice suivante :

NOTICE HISTORIQUE

sur Détienne Joseph,

né à Aussois, vétéran des armées de Napoléon 1er

Le but de notre Société est de faire revivre le passé, d'arracher leurs secrets aux vénérables parchemins et aux antiques monuments.

Toutefois, nous ne croyons pas aller à l'encontre du

Digitized by Google

programme qu'elle s'est tracé, en essayant de préserver de l'oubli les héros les plus modestes qui ont apporté une contribution, si modeste soit-elle, à l'illustration du pays de Maurienne.

Voilà pourquoi, MM., je vous demande la permission de saluer, en ce moment, un enfant du pays, un vaillant soldat, doublé d'un ardent patriote, et auquel il ne manqua peut-être qu'une bonne presse pour voir son nom devenir glorieux.

Heureusement, la mémoire de nos bons paysans conservait le souvenir des événements avec autant de tenacité que l'encre d'imprimerie. C'est donc des souvenirs recueillis auprès des Anciens d'Aussois qu'est composée cette exquise biographie.

Tout près d'ici, et presque perpendiculairement au-dessus de nos têtes, se trouve le bourg d'Aussois. A environ un kilomètre du bourg, sur la route d'Aussois à Sardières, s'étageait le village des Rossanches. Détruit par un incendie en 1819, le hameau n'a pas été reconstruit.

C'est là que naquit, le 21 novembre 1786, Détienne Joseph. Il était fils de Détienne Benoît et de Détienne Véronique. Il était, disent ceux qui l'ont connu, de très haute taille et bien proportionné. Au reste, les hommes dont la taille atteignait 2 mètres n'étaient pas rares, paraît-il, à Aussois et en particulier dans le village des Rossanches.

Détienne servit dix ans dans les armées napoléonniennes.

C'est aux côtés de son père qu'il fit la campagne de Russie.

Le 23 décembre 1813, il fut promu sous-lieutenant dans la garde impériale. Il était officier de recrutement et passait pour fort sévère. Voici le décret de nomination de Détienne au grade de sous-lieutenant :

Digitized by Google

MINISTÈRE DE LA GUERRE

2me DIVISION

Bureau de la Garde impériale

Le ministre de la Guerre donne avis à M. Détienne au 11me voltigeurs, que par décret du 23 décembre 1813, Sa Majesté l'Empereur et Roi l'a nommé sous-lieutenant au même régiment, dans la jeune Garde.

Il sera reçu dans ce grade d'après les ordres de M. le général Comte Drouot, aide-major de la Garde impériale.

Fait à Paris le 31 Décembre 1813.

DUC DE FELTRE.

Détienne reçut la croix de la Légion d'honneur à la suite d'une action d'éclat. Quel fut le haut fait qui lui valut cette distinction ? On ne le sait pas au juste. Ses compatriotes assurent que, au passage d'une rivière ou d'un fleuve, il prit l'empereur sur ses épaules et le sauva du naufrage.

A la chute de l'empire, Détienne reprend le chemin de son village : mais, entre Aiguebelle et La Chambre une rencontre vient mettre son patriotisme à l'épreuve. C'est un détachement de soldats autrichiens. Le drapeau qu'il porte est orné de lauriers.

A cette vue, le vétéran sent se réveiller en lui, la fibre patriotique. En un clin d'œil, il saisit le drapeau, renverse celui qui le portait et le met en pièces. Puis il prend la fuite.

Arrêté au pont d'Hermillon, il est emprisonné et condamné à être passé par les armes.

Ses compatriotes apprennent son arrestation et essaient de s'entremettre en sa faveur. Un nommé Gros commissaire de guerre à St-Jean intéresse à son sort la fille d'un notaire nommé Albrieux, laquelle était fiancée au commandant autrichien.

Détienne est relâché.

Mais l'uniforme autrichien a le don d'agacer ses

Digitized by Google

nerfs. Rencontrant, un jour, tout près d'Aussois une escouade de soldats autrichiens, il ne leur cache pas son mépris. Cette nouvelle algarade n'eut pas de conséquences graves. En effet, vers 1819, Détienne épouse Gros Elisabeth. Il en a un fils qui meurt en bas âge, et 5 filles dont l'aînée est décédée seulement en 1899.

Resté pauvre, Détienne vivait, au village, du fruit de son travail. Il est mort à Aussois, le 27 décembre 1858, à l'âge de 72 ans. Quelque temps avant sa mort ayant entendu parler du passage des troupes françaises qui partaient pour la campagne d'Italie, il s'écriait, « Je pourrai donc encore revoir les pantalons rouges et le drapeau tricolore. »

Détienne aimait à raconter ses campagnes et ses prouesses, car il était d'une force extraordinaire et d'un caractère impétueux.

Il avait eu la consolation avant de mourir de recevoir la médaille de Sainte-Hélène.

Malheureusement, cette décoration, comme aussi ses effets militaires ont dû périr dans l'incendie du hameau des Rossanches. Il avait refusé de reprendre du service dans les armées sardes.

N'est-il pas digne d'un savoyard ce geste héroïque : enlever un drapeau à un régiment autrichien ?

Le patriotisme le plus pur allié au courage le plus admirable.

Si la médaille de St-Hélène donnée à Destienne s'est perdue, en revanche sa famille a conservé pieusement sa croix de la Légion d'honneur, et M. Pascal fait circuler de main en main le souvenir glorieux de ce héros mauriennais.

Quelques coups de tonnerre se font alors entendre : l'un de nos invités, à l'imagination exubérante, croit à des salves d'artillerie en l'honneur de la Société. Mais nous sommes promptement désabusés. Un mauvais

Digitized by Google

génie, ennemi, sans doute, des plaisirs archéologiques, et qui n'avait pu nous arrêter par la chaleur étouffante du matin change son plan d'attaque, obscurcit le ciel d'Avrieux, et déverse peu à peu sur le banquet des torrents de pluie que le *velarium* ni le feuillage ne peuvent détourner.

Bravant les intempéries, notre Président se lève cependant pour porter un toast à M. l'abbé Freyre, notre distingué amphitryon, à nos invités, MM. les curés Martin et Dufresne, à M. d'Arcollières, qui n'a pas reculé devant un long voyage pour s'associer à notre excursion. Le distingué secrétaire de l'Académie de Savoie répond, en termes un peu flatteurs, qu'il est amplement dédommagé des fatigues de son voyage par l'agrément et le profit qu'il a trouvés..... Et sans pitié pour notre modestie, M. d'Arcollières aurait peut-être étouffé notre Société sous les fleurs de ses compliments, si la pluie, qui ne désarmait pas, n'avait contraint orateur et auditeurs de se réfugier sous le toit hospitalier du presbytère.

C'est là que les toasts se peuvent continuer. M. l'abbé Gros rappelle le souvenir du chanoine Truchet, notre ancien président dont le nom devrait être prononcé dans toutes nos réunions comme celui de La Tour d'Auvergne parmi les grenadiers du premier Empire. Il ajoute un mot à l'adresse de M. le Docteur Demaison, médecin de la cour d'Italie, dont la personne représente en une ancienne tradition l'attachement de notre pays à la maison de Savoie. Devenus Français par un vœu spontané, nous n'avons rien à renier de notre glorieux passé.

M. l'abbé Gorré, secrétaire de la Société, présente les excuses de quelques-uns de nos invités qui n'ont pu nous accompagner, de M. le Général Borson et de M. le Chanoine Bouchage de Chambéry, de M. Albert Duplan, président de l'Académie chablaisienne, de M. le chanoine Gonthier, président de l'Académie salé-

Digitized by Google

sienne, de M. le chanoine Frutaz, d'Aoste, un assidu des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie.

Mais il n'est pas possible à une Société d'Archéologie de passer à Avrieux sans rappeler le souvenir de Charles-le-Chauve qui y mourut. M. l'abbé Gorré lit une note à ce sujet.

LA MORT DE CHARLES LE CHAUVE

à Brios

(6 Octobre 877)

Le village d'Avrieux, dont les souvenirs archéologiques forment un chapitre intéressant de l'histoire de la Maurienne, se rattache aussi à l'histoire générale par la mort de Charles le Chauve le 6 octobre 877, au retour d'une expédition en Italie.

On sait dans quelles circonstances s'était faite cette expédition. Le pape Jean VIII, pour défendre l'Italie ravagée par les Sarrasins, avait appelé à son secours Charles II, roi de France, qui lui avait de particulières obligations. Charles partit pour l'Italie avec la reine Richilde et un petit corps de troupes. Le gros de l'armée devait suivre, sous la conduite de grands vassaux. Le pape vint au-devant du roi jusqu'à Verceil, et l'accompagna jusqu'à Pavie. Mais de son côté, Carloman, roi de Bavière, s'avançait à la tête d'une armée pour conquérir la Lombardie. A cette nouvelle, Charles, croyant à une attaque de son frère, s'enfuit rapidement jusqu'à Tortone où la reine Richilde fut couronnée impératrice. Et comme sa propre armée est retenue au-delà des Alpes par la trahison ou l'indécision de ses leudes, il se voit forcé de renoncer à ses projets, et de repasser précipitamment en France, tandis que, par une singularité, remarquable, Carloman

Digitized by Google

est simultanément frappé d'une terreur panique en voyant que Charles s'avance contre lui, et retourne aussi sur ses pas.

Les historiens, d'accord sur ces évènements importants, le sont moins sur les détails du retour et de la mort de Charles le Chauve. Nous ne reviendrons pas sur les discussions nées de leurs divergences, d'autant plus qu'une Notice de Mgr Billet sur le village de Brios, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (1re Série, tome VII) nous semble avoir sûrement tranché la question.

D'après Mabillon (1), ainsi que d'après le chroniqueur du monastère de St-Bertin (2) Charles le Chauve avait envoyé en avant l'impératrice Richilde avec son trésor ; lui-même devait suivre avec ses troupes. Au pied des Alpes, il fut atteint d'une fièvre violente. Son médecin juif Sédécias, auquel il était grandement attaché, lui administra une potion vénéneuse pour combattre la maladie. Mais le remède trop violent ne fit qu'abattre le malade que l'on dut porter en litière pour le passage du Mont-Cenis.

Au pied du Mont-Cenis, le cortège impérial s'arrêta dans un village du nom de Brios ; on déposa l'auguste malade dans une pauvre cabane, et un courrier partit vers la ville de Maurienne pour avertir l'impératrice Richilde qui y attendait son époux. Elle revint en toute hâte à Brios, où elle reçut le dernier soupir de Charles, onze jours après l'absorption de la médecine du juif Sédécias.

Le corps du roi fut embaumé sommairement avec du vin et des aromates, après enlèvement des viscères, mis dans un cercueil, et emporté vers le monastère de St-Denis qu'il avait désigné pour sa sépulture. L'odeur insupportable qui se dégageait obligea les officiers du roi à prendre en chemin de nouvelles mesures. Le

(1) Annales Benedictini Lib. XXXVII, cap. 99.

(2) Annales Bertinienses. Anno 877.

Digitized by Google

cercueil fut placé dans une bière plus grande, enduite de poix à l'intérieur et à l'extérieur, et encore enveloppée de fourrures et de peaux d'animaux. Rien n'y fit. On fut forcé de s'arrêter à Nantua, où le roi fut enseveli dans un caveau du monastère (1). Sept ans après, ses ossements furent transportés dans la basilique de Saint Denis.

C'est donc à Brios qu'est mort Charles le Chauve. Faut-il entendre sous ce nom la localité maintenant dénommée Avrieux ? D'après les Annales Bertiniennes, Brios se trouve nécessairement entre le Mont-Cenis et la ville de Maurienne, puisque l'impératrice Richilde a dû revenir sur ses pas pour voir son époux mourant. C'est une localité sans grande importance puisqu'on n'y trouve pour déposer l'empereur mourant qu'une pauvre chaumine. Il y a plus. Brios se trouvait sur la voie romaine qui, venant d'Italie par le petit Mont-Cenis, passait à Aussois, au village de l'Amoudon (Modane) pour aller de là à St-André, à Orelle et à St-Michel.

Et si enfin l'on compare les termes de Brios et d'Avrieux (Avrious en patois), on sera frappé du rapport, sinon évident, du moins assez significatif, qu'il y a entre les deux. Quant au préfixe A qui manque à Brios, ne pourrait-on peut-être en expliquer l'introduction dans le terme moderne, par ce fait que les gens du pays devaient mettre avant le nom de la localité la proposition AD, ad Brios, et qu'elle a fini par s'incorporer au mot, comme en bien d'autres cas.

Malgré tous ces indices, nous ne prétendrons pas qu'il y ait une certitude absolue dans l'identification de Brios et d'Avrieux. Ajoutons même que Baronius dans les Annales eeclésiastiques, donne au lieu où mourut Charles le Chauve le nom de *Barrios*, ce qui

(1) On peut voir encore à Nantua le tombeau de Charles le Chauve, ou du moins la pierre tombale avec épitaphe qui devait couvrir le tombeau. Elle se trouve maintenant appliquée à un mur, dans le couloir latéral d'une dépendance de l'église paroissiale.

Digitized by Google

pourrait désigner Termignon ou même d'autres lieux, le mot barrios (1) signifiant barrière, et pouvant par conséquent s'appliquer à tous les points où la vallée est comme barrée ou interrompue par des rochers.

Dans tous les cas, le nom d'Avrieux vient de Brios plus vraisemblablement que d'Aprilis, que l'on trouve dans les chartes du moyen-âge et qui a été porté aussi par une famille d'origine anglaise, bienfaitrice de l'Eglise. *Aprilis* serait plutôt une transformation savante et fantaisiste de Brios.

Notre défunt président, le chanoine Truchet s'est inscrit en faux contre la chaumière où Charles le Chauve serait mort. (2) Avrieux, dit-il, possédait en 1357 un château, propriété des Seigneurs de la Chambre, vicomtes de Maurienne. Ce château pouvait exister déjà au neuvième siècle, et cette circonstance aurait pu justement fixer la triste étape du cortège de Charles le Chauve. Mais il nous semble que la conclusion est un peu forcée, et d'ailleurs le texte des Annales de St-Bertin porte expressément le terme de « in vilissimo tugurio » dans une misérable cabane.

D'après les mêmes documents, les historiens qui ont traité ce sujet semblent tous conclure que le médecin Sédécias a empoisonné volontairement son maître. Anquetil ajoute même que l'impératrice Richilde n'aurait pas été exempte de complicité dans ce crime, et que cette complicité impériale et conjugale expliquerait qu'on n'en ait fait alors aucune recherche. Mais il ne cite pas les documents qui laissent entrevoir cette complicité. Dans ce cas, l'on peut appliquer l'aphorisme juridique : Nemo censetur malus nisi probetur.

Et peut-être doit-on appliquer le même aphorisme au médecin Sédécias, car les chroniques et les annales sur lesquelles s'appuient les historiens ne nous paraissent pas non plus présenter des preuves catégori-

(1) Barre, terme celtique signifiant extrémité.
(2) Séance de la Soc. 5 juin 1895.

Digitized by Google

ques de sa culpabilité.

Mabillon l'appelle, il est vrai : improbus Judœus, juif criminel, mais dans la même phrase il dit que ce juif lui avait donné son breuvage mortel pour le guérir de la fièvre : cui sanandæ mortiferum pulverem a Sedechia medico, improbo judœo, accepit.

Voici également le texte des Annales de St-Bertin : Carolus febre correptus pulverem bibit quem sibi nimium dilectus medicus suus, judæus nomine Sedechias transmisit, ut ea potione a febre liberaretur.

Charles saisi par la fièvre prit un breuvage (poudre) que son médecin très affectionné le juif Sédécias lui présenta pour le délivrer.

Voilà donc un médecin très cher à son maître qu'il a accompagné en Italie. Premier motif de veiller à sa santé. Peut-être cependant a-t-il été gagné par les ennemis du roi ? Peut-être, mais cela n'est pas prouvé ; et du reste, en empoisonnant son maître, ne risque-t-il pas lui-même de perdre la situation particulièrement honorable et avantageuse qu'il occupe à la cour ? Et le fait qu'il n'a été ni puni, ni même inquiété est de nature à prouver son innocence autant que la complicité de l'impératrice ou d'autres puissants ennemis du roi.

A défaut d'arguments plus précis, nous croyons donc que le médecin n'a été que maladroit dans le dosage de sa potion, ou bien qu'il a été malgré son habileté et son dévoûment, impuissant contre la violence de la fièvre.

Sans doute, il appartiendrait à nos honorables collègues, les médecins et les pharmaciens de la Société de procéder à une enquête sur l'affaire Sédécias. Mais comme ils n'ont sous la main. ni l'empoisonné, ni la potion, ni le médecin suspect, ils pardonneront plus volontiers, je l'espère, à un profane cette incursion archéologique dans leur domaine réservé.

Digitized by Google

C'est presque une réhabilitation du médecin juif Sédécias, et aux applaudissements de la Société se mêlent des soupçons plus ou moins discrets sur les motifs de cette réhabilitation. Déjà l'on murmure des mots de pot-de-vin. Pour atténuer la mauvaise impression, et noyer les murmures, le café circule parmi les archéologues.

Ce serait le moment pour des excursionnistes d'un autre genre de se livrer aux douceurs pacifiantes de la digestion, mais il nous reste à visiter l'église paroissiale, une des plus curieuses de la Maurienne. Tout naturellement, c'est sous la conduite du curé de la paroisse que se fait cette visite, ainsi que la visite de la chapelle N.-D. des Neiges, à l'entrée du village. Nous ne reviendrons pas sur la description de ces édifices que les lecteurs du Bulletin de la Société peuvent trouver déjà faite dans le IVme volume (1). Ajoutons seulement que l'église et en particulier la petite crypte que l'on trouve sous le vestibule et la nef ont été restaurées avec beaucoup de goût par le curé actuel, et c'est un nouveau titre qu'il a ainsi conquis à la reconnaissance et aux hommages de ses confrères en archéologie, et de tous les amis des antiquités mauriennaises.

Malheureusement, cette visite est abrégée par le temps qui s'enfuit trop rapidement, car un bon nombre des excursionnistes veulent descendre à Modane pour le train de 5 heures. Ceux que le départ ne presse pas autant ont encore la bonne fortune de trouver la bière des adieux chez M. Pascal Silvère. Le Secrétaire de la Société y donne lecture du sonnet suivant qui résume les grands traits de l'histoire d'Avrieux.

De l'antique Brios saluons la mémoire.
Quelque sculpteur géant, d'un épique ciseau,
Avait, pour qu'elle fût digne de son histoire,

(1) Notes historiques sur la paroisse et la commune d'Avrieux en Maurienne par M. l'abbé Durand Raoul, IVe Vol. 1er Bull. des Travaux de la Société.

Digitized by Google

Dans le marbre des monts arrondi son berceau.

Car elle a des Césars vu chevaucher la gloire,
Sur ses créneaux d'antan brilla le panonceau
Des neveux de Becket, martyr dont la victoire,
Chez nos dévots aïeux inspira le pinceau.

A Charles II de France, hélas ! elle est fatale,
Et la mort y surprend la fuite impériale
Mais non. Laissons ces deuils aux parchemins poudreux,

Car en des temps meilleurs, notre humble Académie,
Loin de Sédécias, près d'hôtes généreux,
Trouve, au lieu du trépas, une nouvelle vie.

Là-dessus l'on se sépare, les uns se dirigent vers la Haute-Maurienne, et les autres reprennent le chemin de la gare pour être, hélas ! les témoins de la terrible inondation qui a désolé et ravagé le même soir le bourg des Fourneaux. Espérons que la prochaine excursion de la Société ne sera pas marquée dans nos mémoires par une catastrophe aussi déplorable.

Séance du 5 Novembre 1906.

Présidence de M. Gros, vice-président.

M. Gros ouvre la séance en présentant à la Société les excuses de M. Truchet, président, retenu loin de nous par une indisposition qui, nous l'espérons, ne sera que passagère. « Mes fonctions de vice-président, ajoute-t-il, m'imposent, en l'absence de notre président, la pénible obligation de rendre un dernier hommage à notre regretté confrère, M. Joseph Corbière, ingénieur, administrateur de la Société des Plâtrières de la Savoie, et maire de St-Avre.

Digitized by Google

M. Corbière n'appartenait pas à la Maurienne par ses origines. Il est un des nombreux enfants de la vieille France qui, amené chez nous par les hasards de l'existence, ont été séduits par les charmes de notre pays, s'y sont fixés et sont devenus Mauriennais d'adoption. Il avait conquis droit de cité mauriennaise non-seulement par un séjour de plus de vingt ans, mais encore par son alliance avec une des familles les plus anciennes et les plus honorables de St-Jean.

Nous n'avons pas à apprécier ici l'homme politique, car c'est un des charmes de notre Société que les hommes de toutes opinions peuvent s'y rencontrer comme en un terrain neutre.

M. Corbière s'intéressait vivement à l'histoire de sa seconde petite patrie. Du temps qu'il résidait à St-Jean, il était des plus assidus à nos réunions mensuelles, et prenait part à nos discussions. C'était de plus un bibliophile, amateur distingué qui recherchait les ouvrages les plus rares relatifs aux histoires de la Savoie.

La mort l'a fauché à l'âge de cinquante deux ans, alors qu'il pouvait fournir une longue carrière. Au nom de la Société, j'adresse les condoléances les plus vives à sa veuve éplorée et à toute sa famille. »

M. Gros dépose ensuite sur le bureau de la Société la notice biographique consacrée à notre président, M. le chanoine Truchet par M. l'abbé Mottard. Le manuscrit ayant été présenté à une commission désignée par le Président, sera lu dans la prochaine séance.

Un autre travail est également présenté à la Société : La *Légende des petits Savoyards*, de M. l'abbé Trillon de la Bigottière, du clergé de Paris.

Une commission est nommée, suivant l'usage, pour examiner ce travail, MM. Foderé, Taravel et Viannay.

M. l'abbé Trillon, notre collègue honoraire, est réellement infatigable, car voici que le secrétaire de la Société vient encore de recevoir de lui un autre manuscrit : *La Légende de Sainte Thècle*, où sont étudiés

Digitized by Google

les rapports qu'il y a entre le culte de Saint Jean-Baptiste en Maurienne et le culte du même saint en Normandie et en Bretagne. En attendant de pouvoir examiner ce travail, la Société adresse à son dévoué correspondant ses remercîments les plus vifs.

Parmi les lettres d'excuses des invités de la Société qui n'avaient pu se rendre à l'excursion d'Avrieux, nous avons mentionné celle de M. le chanoine Frutaz, d'Aoste. Comme elle offre un intérêt tout particulier, à cause d'un problème archéologique qu'elle expose, nous en reproduisons ici les passages qui concernent ce problème :

« Au sujet de l'évêque Oger Moriset de Conflans, transféré du siège d'Aoste à celui de Maurienne en 1434, Besson est tombé dans plusieurs inexactitudes. Cet évêque s'est fait préparer deux tombeaux, à Aoste, puis à St-Jean, et a fini par en habiter un troisième dans la cathédrale de Bâle en 1441.

1° A Aoste : le tombeau se trouve à la chapelle de Saint Jean l'Evangéliste fondée par l'évêque Oger. La statue en albâtre est couchée sur le sarcophage qui est sans inscription. Mgr. Duc croyait que ce fut là le tombeau de François Des Prez. Je lui fis observer que les ornements pontificaux étaient semés de trèfles qui figurent précisément dans les armoiries des Moriset et que ce tombeau *devait être vide*. En avril dernier, nous le fîmes ouvrir et le tombeau était réellement vide...

2° Celui de Maurienne a une inscription avec *l'Hic jacet* le nom du prélat et la date de la mort (*qui obiit undecima Januari 1441*). Le tombeau de votre cathédrale est-il aussi vide (comme je le suppose) ou bien le cadavre de l'évêque y a-t-il été transporté de Bâle quelques années plus tard ? C'est le point à élucider, et le moyen le plus sûr serait d'ouvrir le tombeau, comme nous avons fait à Aoste. J'avais déjà soumis

Digitized by Google

ce doute à M. le chanoine Truchet.

3° L'évêque Oger Moriset fut un des grands électeurs de Félix V et a dû se rendre à Bâle en 1440. Le docteur S. von Stuckelberg qui commença en 1896 à étudier et à faire connaître les tombeaux de la cathédrale de Bâle a mentionné le premier, dans les *Analecta araldica III* l'inscription tombale de l'évêque Moriset et ses armoiries. Il est représenté les mains jointes sur la poitrine, la crosse sous le bras gauche. Aux quatre côtés du sarcophage les trèfles pédonculés 2 et 1. D'après Nurstisen ce tombeau se trouvait jadis devant l'autel de Saint Christophe. Caché en partie à l'époque de Buchet, il fut transporté en 1895 de la *chapelle des moines* dans la série des chapelles du côté méridional. Les dimensions sont de 0,97 sur 2,32. Les paroles encore lisibles de l'inscription sont : *do... Ogeri.. de Cofleto... eps. maurianes...*

Comment Besson a-t-il pu affirmer que cet évêque est mort à Thonon d'où il aurait été transporté ensuite à St-Jean ?

Le Dr Sant' Ambrogio a consacré, l'année dernière, dans la *Rivista delle Scienze storiche*, au tombeau de Bâle un article dans lequel il rapporte les conclusions de Stuckelberg. Le monument se trouve près des tombes de l'archevêque de Milan Barthélémy Capra et du fameux Erasme de Rotterdam. S'il contient réellement la dépouille mortelle d'Oger Moriset, votre tombeau de St-Jean ne serait qu'un simple cénotaphe.

Cet évêque est une grande et belle figure qui mérite d'être étudiée. En parlant de lui, l'Eubel *(Hierarchia catholica)* et la *Gallia Christiana XII* ont publié aussi des inexactitudes. Dans la première page du canon de la messe, une exquise miniature d'un missel de notre cathédrale représente Moriset agenouillé. On le reconnaît à la chape semée de trèfles d'or.

Digitized by Google

Le chanoine Truchet, dans son ouvrage *La Cathédrale de St. Jean-Baptiste*, dit formellement que le tombeau de la cathédrale de St-Jean est vide, malgré le *Hie jacet* de l'inscription, qui s'explique par l'intention qu'avait le Chapitre de faire la translation du corps : « On ne sait pourquoi, ajoute-t-il, la translation n'eut pas lieu. »

Pour s'assurer du fait, il faudrait, comme le désire M. Frutaz, ouvrir le tombeau. En attendant l'occasion de satisfaire à ce vœu qui est aussi le sien, la Société lui est vivement reconnaissante des détails qu'il nous a fournis sur Oger Moriset de Conflans.

M. Buttard prend la parole pour lire la courte note suivante :

Il y a quelques mois, dans des fouilles entreprises pour la construction d'une buanderie, M. Jean Fay, quincailler, rue St-Antoine, à St-Jean-de-Maurienne, fit la découverte, inattendue comme toutes les découvertes, d'une pierre en albâtre des Moulins, longue d'environ 40 centimètres, large de 25, représentant le monogramme du Christ et les deux inscriptions suivantes :

I H S

—

IN NOM DNI BENEDI

—

I M A C

—

1657

Un goupillon de fer blanc, de nulle valeur, y a été également trouvé. Etant donnée la proximité des bâtiments de l'Evêché et la légende d'après laquelle cette maison aurait appartenu à J.-B. Odéard, celui de 1793, tout nous porte à croire que des fouilles pratiquées dans la cour de cette maison ne seraient pas absolu-

Digitized by Google

ment infructueuses. Une pierre semblable a été trouvée à la maison Jacomin, place du Marché.

Quoi qu'il en sort des fouilles éventuelles de cet emplacement, il est bon, comme l'a fait M. Buttard, de ne pas perdre de vue, et de relever ces petites découvertes qui peuvent fort bien, à un moment donné, contribuer à fixer quelque point de l'histoire locale.

Le service funèbre, prescrit par le Règlement de la Société pour les membres décédés, est fixé au mardi 13 novembre.

Séance du 14 Janvier 1907.

Présidence de M. Truchet Florimond,

Sur le rapport de la commission chargée d'apprécier les deux mémoires de M. l'abbé Trillon de la Bigottière l'assemblée, tout en louant le mérite intrinsèque de ces travaux, conclut qu'il n'y a pas lieu de les insérer dans nos publications.

La *Légende des petits Savoyards*, que M. l'abbé Gros a présenté en termes fort élogieux dans la séance du 5 Novembre dernier, n'intéresse pas plus particulièrement la Maurienne qu'aucun autre arrondissement de la Savoie ou même telle ancienne province de la France. On sait, en effet, que les Parisiens désignent sous le nom de *Savoyards* tous les ramoneurs, d'où qu'ils viennent, de la Savoie ou d'un autre département, tel que le Cantal ou les Hautes-Alpes. Or, le programme restreint et tout à fait local de notre Société se limite à l'histoire purement mauriennaise.

Quant au mémoire sur Ste-Thècle de Maurienne, l'assemblée ne trouve pas suffisamment fondée la thèse de « l'origine normande de Ste-Thècle », que l'auteur est le premier à soutenir. Sans être des tenants obsti-

Digitized by Google

nés de la tradition historique, nous estimons qu'elle a une valeur supérieure aux hypotèses les plus ingénieuses et qu'elle ne doit céder que devant des faits solidement établis.

M. l'abbé Gros est chargé de faire un rapport sur le mémoire de M. le Chanoine Truchet, intitulé « Quelques noms de lieux en Maurienne ». Un grand nombre d'étymologies données par l'auteur ont paru trop fantaisistes, pour que la Société les publie sans réserve et en prenne pour ainsi dire la responsabilité. Comme, par contre, il y a dans ce travail beaucoup de renseignements intéressants, il serait regrettable de le laisser moisir dans les cartons de notre regretté Président. Il n'y avait donc qu'un seul parti à prendre : publier une édition annotée et corrigée.

Nota. — Diverses circonstances ayant empêché la régularité des réunions de la Société au cours de cette année, il ne sera pas publié de compte-rendu des séances.

L'EXCURSION DE CHAMOUX

(24 Juillet 1907)

Chamoux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry, mais qui se rattache à la Maurienne pour la juridiction ecclésiastique et par de nombreuses traditions historiques était choisi en cette année 1907 pour le but de l'excursion traditionnelle de la Société d'Archéologie.

C'était le mercredi 24 juillet. Le train descendant de la matinée recueille dans les diverses stations les mem-

Digitized by Google

bres de la Société que leurs affaires ne retiennent pas, MM. Pascal Sylvère, à Modane, Jourdain, curé, à St-Michel, à St-Jean, Truchet Florimond, président, Gros, Taravel, chanoines, Foderé, docteur, Gravier, pharmacien, accompagné de son frère M. Gravier Laurent, étudiant en médecine, Gorré, secrétaire de la Société, que rejoignent à Pontamafrey M. Deschamps, professeur, et à Epierre MM. les curés Pommet et Mottard. On descend à la petite station de Chamousset, et de là on se rend à Chamoux dans le char préhistorique de la poste, d'autres dans la voiture du château de Sonnaz, quelques-uns à pied.

Malgré leur intrépidité, les piétons arrivent bons derniers, mais ils sont attendus par leurs collègues au presbytère où M. l'abbé Gaden, archiprêtre qui, accompagné de M. le notaire Carcel, a reçu la Société à l'entrée du bourg, leur fait promptement oublier par un délicieux vin blanc la poussière de la route. Sans perdre temps, les archéologues se dirigent bientôt vers le château de Sonnaz, dont le parc avoisine l'artère principale de Chamoux.

Le château est une construction massive rectangulaire avec deux ailes en saillie sur la façade principale. Au premier coup d'œil, on voit que le bâtiment a subi de nombreuses modifications successives et des aménagements si divers qu'il est difficile et peut-être impossible de deviner le plan primitif. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'ancien château, et sans doute les premières constructions n'ont pas disparu, mais sont tout simplement sous terre, enfouies par une inondation du torrent voisin du Nant dont les alluvions constituent le sol du parc et des propriétés voisines.

Mais voici qu'à l'entrée du château la Société est reçue par Madame la comtesse de Sonnaz, la dame de céans. C'est sous la direction de la comtesse, le plus aimable et le plus entendu des cicérones que les archéologues mauriennais visitent les grandes salles féodales

Digitized by Google

aux majestueux plafonds à caissons, aux murailles parfois d'une épaisseur si énorme qu'elle atteint ou dépasse trois mètres, et qu'elles ont été en maints endroits creusées comme des rocs pour faire place à des boudoirs ou des cabinets de toilette. Nous jetons de rapides coups d'œil sur les portraits de famille, sur les portraits des princes de Savoie, sur les grandes tapisseries d'allure antique qui recouvrent les murs de la salle d'honneur. D'étage en étage, nous arrivons aux combles, où nous suivons l'ancien chemin de ronde, non sans donner quelques regards furtifs aux bahuts et coffres remplis de vieux parchemins et papiers que du reste Madame la Comtesse met obligeamment à la disposition des travailleurs.

Montés sur ce faîte, nous aspirons maintenant à descendre vers les substructions et les souterrains que nous décorons du nom d'oubliettes. Comme nous l'avons dit, ce sont les constructions primitives enfouies sous les alluvions. A la lueur de quelques bougies nous descendons une vingtaine de marches ; on pourrait descendre plus bas encore, car un orifice de deux pieds carrés laisse apercevoir d'autres espaces vides, mais nous sommes arrêtés dans nos explorations souterraines archéologiques par les hésitations du plus corpulent de nos collègues autant que par le souci légitime de ne point reparaître aux yeux des profanes en costume de puisatiers.

Nous voici au jour. Madame de Sonnaz nous accompagne maintenant dans le parc du château aux grands marronniers séculaires. Ces géants respectables sont une marque d'antiquité qu'il est impossible de simuler. On pourrait se bâtir un château gothique avec des airs de vétusté pour satisfaire des goûts aristocratiques ; on n'a pas trouvé encore le moyen de planter un parc d'arbres antiques ; c'est un soin qu'il faut laisser au temps.

A l'est du château, se trouve un hangar dont les

Digitized by Google

murailles étaient jadis celles des bâtiments et de la chapelle de la collégiale de Chamoux. M. le chanoine Gros, vice-président, va nous en raconter l'histoire, avec celle du château dans une conférence que la Société et ses guides écoutent à l'ombre des grands arbres du parc.

CHAMOUX

Aujourd'hui chef-lieu de canton, Chamoux était autrefois le centre d'une petite seigneurie composée des quatre paroisses de Chamoux, Bettonnet, Montendry et Montgilbert.

Vendue en 1427 par le prince Amédée de Savoie à Jean de Seyssel seigneur de Barjac, cette seigneurie passa successivement de cette famille, à celles des Chapel de Rochefort, des Mellarède, des d'Arestan de Montfort et des d'Albert de Maurienne.

Le seigneur de Chamoux avait le droit de nomination au doyenné de la collégiale de Ste-Anne, « érigée en 1515 par le même Louis de La Chambre qui fonda le chapitre de la collégiale de Saint-Marcel au bourg de La Chambre

En 1741, dans sa briève notice du Diocèse de Maurienne, Rd Savey, vicaire général de Mgr. de Rosignan, donnait cette description de la collégiale qui nous occupe :

« Le chapitre de Ste-Anne de Chamoux est de la même fondation et catégorie que celui de La Chambre, sauf que, dès son origine, il n'y avait que six chanoines (1). Je ne sais s'il mérite aujourd'hui le nom de chapitre, étant réduit à un seul doyen et un seul chanoine, qui ont peine à vivre : c'est le baron de Chamoux qui les nomme, le révérendissime évêque ins-

(1) Dans un autre passage de son Mémoire, Rd Savey donne le chiffre de huit.

Digitized by Google

titue le doyen, et celui-ci, par un abus que feu Monseigneur (1) n'a jamais pu souffrir, s'émancipe d'instituer le chanoine. Ils ne font aucun office dans leur église, sauf qu'à tour de rôle ils disent la messe à la commodité du baron leur patron, leur église ou plutôt chapelle se trouvant dans la cour de son château (2). Quelquefois ils prétendent aussi être exempts de la juridiction de l'ordinaire, mais ils sont si peu en état de faire valoir leurs prétentions qu'ils trouvent mieux leur compte à se soumettre comme les autres aux statuts du diocèse. »

Dans ces quelques lignes, nous avons une image concentrée, un tableau raccourci de la société cléricale sous l'ancien Régime : pauvreté du bas clergé, en dépit de la légende qui le représente comme riche et propriétaire de presque tout le territoire ; rivalité entre le clergé séculier et le clergé régulier qui invoque ses privilèges d'exemption ; la chapelle dépendance du château et le prêtre placé sous le patronage du seigneur laïque.

En 1596 et en 1609, Mgr. Philibert Millet visita l'église paroissiale et la collégiale de Chamoux. Nous avons le procès-verbal de cette seconde visite.

Le curé se nomme Jacques Rémorin. A l'église paroissiale est annexé un prieuré, dont messire André Duguat est titulaire, et un bénéfice dit de la sacristie. Les avoirs de la cure se composent d'un revenu de cinq charriots de froment, huit charges de vin et six florins d'argent, et d'une propriété de neuf sétorées de pré et dix-huit fossorées de vigne. La maison du prieur étant tombée en ruines, l'évêque enjoint à l'abbaye de St-Rambert, de laquelle le prieuré dépend, de la faire rebâtir, sous peine de saisie des fruits.

(1) Valperga de Masin.

(2) Dans son Etat succint du diocèse de Maurienne, Rd Esprit Combet dit que cette église était très modeste : le chœur seul était voûté, la nef n'avait que le couvert et une partie de lambri. Il ajoute qu'il n'y avait jamais eu qu'un commencement de chapitre.

Digitized by Google

La collégiale a pour doyen messire Jean Domaget. Il n'y a avec lui qu'un chanoine, nommé Herven Madet, du diocèse de Léon en Basse Bretagne, à cause de l'exiguité des revenus dont une grande partie a été perdue pendant les guerres de la fin du XVIe siècle.

Le doyen ne peut présenter l'état de ses revenus, les titres des fondations étant entre les mains du marquis de La Chambre ; mais il affirme que, d'après leur teneur, il devrait comporter quatre ou cinq chanoines, outre le doyen.

De fait, la collégiale de Ste-Anne ne se composa jamais que d'un doyen et d'un chanoine.

Citons, parmi les doyens, noble André Marie Maistre, que le livre d'institution mentionne comme « un des convicteurs de Superga. » André Maistre était le frère du président de Maistre et l'oncle de Joseph et Xavier de Maistre. Il fut plus tard vicaire général de Tarentaise et évêque d'Aoste.

Le dernier doyen de Ste-Anne fut Jean-Baptiste Durieux, de Lanslebourg, précédemment curé de Chamoux. Au titre de doyen il ajoutait ceux de prieur de la Corbière et seigneur de St-Pierre-de-Belleville.

Par son testament reçu en 1790 par Me Mollot notaire à Chamoux, il léguait la somme de 4.000 livres pour la fondation d'une école à perpétuité pour l'instruction de la jeunesse de la localité, à partir de la Toussaint jusqu'à Pâques.

Cet ami de l'instruction populaire clot dignement la série des doyens de la collégiale de Chamoux.

Digitized by Google

Notes sur les inféodations de la seigneurie de Chamoux (1)

En 1891, je fis demander à madame la comtesse de Sonnaz née de Vars si elle voudrait bien me communiquer les chartes qu'elle possède en son château de Chamoux. Elle répondit que ces chartes étaient à ma disposition et, pour me donner une idée de leur importance, elle eut l'obligeance de m'en envoyer ce résumé. J'ai vainement attendu la possibilité d'aller passer quelques jours à Chamoux et maintenant je dois renoncer définitivement à aller faire une étude plus détaillée de ces parchemins qui peut-être fourniraient, sur plus d'un point de notre histoire, d'intéressants renseignements, Je voudrais au moins que les notes que je dois à l'extrême obligeance de madame la Comtesse, ne soient pas perdues. C'est pourquoi en lui exprimant ici ma bien vive reconnaissance et mon regret de n'avoir pu profiter de ses offres si alléchantes pour un amateur de vieilles chartes, je reproduis ces notes telles que je les ai reçues, avec quelques petites additions.

Il n'est peut-être pas inutile qu'au préalable je rappelle une charte publiée par l'Académie de Savoie (2) et dont l'original se trouve dans les archives de l'évêché de Saint-Jean.

Le premier seigneur de Chamoux qui soit connu vivait au commencement du XIe siècle. Le 31 janvier 1019, Geoffroi du château qui s'appelle Chamoux *(Guidfredus de castro quod dicitur Camos)*, donne et restitue *(dono et reddo)* à l'église de Saint Jean Baptiste de Maurienne et à la communauté des chanoines qui la

(1) Ces notes, lues par M. l'abbé Gros, sont dues à la plume de M. le chanoine Truchet.

(2) *Chartes du dioc. de Maur.*, 1861, p. 11.

Digitized by Google

desservent les églises d'Aiton, de Bonvillaret et de Randens, avec leurs biens, leurs dîmes et toutes leurs dépendances. L'acte reçoit l'approbation d'Amaltrude, femme de Geoffroi et de leur fils Nanthelme, Andric, Geoffroi, Ainard, Jothcelme, Aiméric et Umbert. Il y a une condition, c'est que son fils Amédée soit reçu dans le Chapitre et, après lui, un de ses frères, s'il s'en trouve un qui soit clerc.

Mgr. Billet remarque que Geoffroi de Chamoux ne pouvait posséder ces églises qu'abusivement et que la condition qu'il met à la restitution n'est pas exempte de simonie.

J'arrive au XIVe siècle et aux notes de madame de Sonnaz.

1330, 11 avril — Inféodation de la seigneurie de Chamoux en faveur des deux frères Gaspard et Balthazard, fils de feu Jacques Manuel de Saint-Julien, habitant à Aiguebelle.

1333, 24 avril — Investiture d'une maison-forte, biens et rentes féodales, dans la paroisse de Chamoux, à Pierre et Jean Verdon frères.

1378, 26 novembre — Investiture accordée aux frères Richard et Gaillard par le comte de Savoie, Amédée VI.

1415 — Amédée VIII déclare le château de Chamoux maison-forte de première classe et capable de soutenir un siège.

1427, 16 août — Vente et inféodation par le même de la seigneurie de Chamoux et de ses dépendances rière les paroisses de Bettonet, Bourgneuf, Montendry et Montgilbert, en faveur de Jean de Seyssel, seigneur de Barjac et de la Rochette.

1465, 2 avril — Investiture au dit Jean de Seyssel, seigneur de Barjac et de la Rochette du château, mandement et juridiction de Chamoux, pour lui, ses héritiers et successeurs quelconques.

Digitized by Google

1497, 4 décembre — Investiture conforme à la précédente, accordée par le duc Philibert de Savoie à Louis comte de La Chambre du château, mandement et juridiction de Chamoux, à lui échus par succession du comte Aimon son père, lequel était fils et héritier de Jean de Seyssel.

1517, 18 juin — Investiture en faveur de Jean, fils du comte Louis de La Chambre.

1566, 15 mars — Le duc Emmanuel Philibert accorde la même investiture à Jean, fils de Jean comte de La Chambre.

1623, 2 septembre — Testament de Louise marquise de La Chambre, fille du susdit Jean de La Chambre, instituant son héritier particulier le prince Thomas de Savoie-Carignan.

1638, 13 février — Vente par le prince, Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan, fils de feu le prince Thomas, héritier de Louise de La Chambre ; à Philibert Chappel comte de Rochefort, de la seigneurie de Chamoux comprenant les paroisses de Chamoux, Bettonet, Bourgneuf, Montendry et Montgilbert, pour le prix de 65.000 livres de Piémont.

1715, 28 octobre — Jean et Jean-Louis, fils et héritiers universels de Philibert Chappel, comte de Rochefort, vendent la seigneurie de Chamoux à S. E. Pierre de Mellarède, ministre d'Etat et premier président en la Chambre des Comptes, pour lui et son ami à élire pour le tout ou pour partie de la dite vente. Prix 22,000 écus de six florins.

1715, 9 novembre — Le seigneur Pierre de Mellarède fait élection du seigneur Joseph Arétan, baron de Monfort, conseiller et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie, et lui relâche les paroisses de Chamoux, Montendry et Montgilbert avec la juridiction, les biens fonds et les autres droits spécifiés dans l'acte, à la charge qu'il paiera la somme de 106,000 florins, en déduction de celle ci-dessus de

Digitized by Google

22,000 écus.

1734, 10 juillet — Quittance en faveur du baron de Montfort pour la cavalcade due par la seigneurie de Chamoux.

1745, 30 octobre — Testament du seigneur Arétan, baron de Montfort, instituant son héritier universel noble Joseph d'Albert, d'Orelle, gentilhomme de Maurienne, son petit-fils par sa fille Claudine, mariée à Antoine d'Albert, seigneur de Vimines et Couz (1).

Les trois fils de Joseph d'Albert et de Cécile, fille de de l'avocat Didier de St-Michel, moururent avant leur père. Simon, l'aîné, porta le titre de baron de Chamoux : la seigneurie de Chamoux fut érigée en baronnie par patente du 2 septembre 1791. Capitaine au régiment de Maurienne, il fut tué dans un combat en 1794. Ses frères avaient eu les titres, l'un de baron de Montendry, l'autre de baron de Montgilbert. Leur sœur cadette, qui avait épousé le baron Graffion, devint héritière de la terre et seigneurie de Chamoux.

Leur fils unique n'ayant pas d'enfants, institua son héritière universelle sa femme, Céline, fille du baron de Roberty de Sainte-Hélène-du-Lac et de Thérèse de Gerbaix de Sonnaz. Céline de Roberty épousa en secondes noces le général comte Hyppolyte de Gerbaix de Sonnaz, à qui elle laissa son héritage.

Le général est mort au château de Chamoux en 1871. Son fils, le comte Victor de Sonnaz, l'a suivi en 1882. Il ne reste dans le vieux château que sa veuve, madame Rose de Terningo.

Dans la cour, sur l'emplacement du hangar à bois, s'élevait, avant la Révolution, l'église collégiale de Sainte-Anne, fondée en 1515 par Louis de La Chambre (2).

(1) V. *Travaux de la Société*....., 1e série, t. 6, p. 258. --- (2) V. ibid., p. 267.

Digitized by Google

Pour mettre le comble à ses attentions à l'égard de la Société mauriennaise, Madame la Comtesse la conduit dans une autre allée du parc, où se trouve improvisée une table avec des rafraîchissements. L'antique Sauterne de..... est bu à la santé de Madame la Comtesse et des visiteurs enchantés de l'antique manoir. Le président formule quelques paroles de remercîments, et, comme il est midi, la Société, pour remplir la seconde partie de son programme de la journée, se rend à l'hôtel Neyroud où le banquet a été préparé sous les ordres de M. le docteur Foderé, l'organisateur traditionnel de nos excursions.

C'est aussi la gaité et l'entrain traditionnels qui règnent au banquet, remarquablement servi du reste. Aux membres de la Société se sont joints MM. le Curé Gaden, le notaire Carcel, et le curé Flandin, de Villard-léger. M. le notaire Mamy, maire de Chamoux, également invité, a été malheureusement retenu par ses affaires, et a envoyé une fort courtoise lettre d'excuses et de regrets.

Au dessert, M. Truchet, président, porte la santé de Madame la comtesse de Sonnaz, qui, quoique absente, préside à la fête par les souvenirs de sa bonne et franche amabilité, et de Mesdemoiselles Thomas, ses voisines, qui ont également accompagné la Société dans la visite du château, mais qui viennent encore de se recommander à la reconnaissance des archéologues par quelques bouteilles d'un excellent Crépy.

M. Gros, vice-président, porte la santé des hôtes de la Société qu'il invite à resserrer, en devenant membres actifs, les liens qu'ils ont commencé aujourd'hui de nouer.

Le Secrétaire, après avoir rappelé en quelques mots le souvenir des membres décédés depuis la dernière excursion, demande à ses collègues de ne point craindre de l'accabler de travail par des communications archéologiques, car il a un remplaçant dévoué.

Digitized by Google

Nous nous en voudrions d'oublier une discussion aussi courtoise que vive sur le budget de la Société et qui se termine, sans dégénérer, par un toast de M. Jourdain, curé d'Orelle, à la probité du Trésorier.

Une petite promenade aux gorges du Nant, en passant par la fromagerie du bourg, succède agréablement au banquet. Et M. Carcel qui l'a conduite, nous ramène alors près de l'église, jusque sous les treilles de son clos, où il nous présente sa gentille famille, qui nous offre la bière des adieux avant notre départ pour la station, d'où le train nous ramène en Maurienne.

Fort agréable journée d'archéologues, digne des excursions précédentes, malgré les appréhensions qu'avait pu faire naître l'éloignement de Chamoux. Et l'on se donne rendez-vous pour les séances de travail de l'an prochain.

Séance du 4 Novembre 1907.

Présidence de M. Truchet, président.

Après l'ouverture de la séance, M. l'abbé Gros faisant fonction de secrétaire, expose que la Société n'a rien publié depuis trois ans, qu'elle possède maintenant des matériaux suffisants pour faire paraître la deuxième partie du tome IV, 2e série de ses Travaux. L'impression de cette partie est votée.

A cette occasion, M. Buttard annonce le prochain dépôt d'un mémoire intitulé : « Une dynastie d'artistes, Les Gilardi. »

L'assemblée vote l'admission de trois nouveaux membres effectifs : M. l'abbé Gaden, archiprêtre-curé de Chamoux ; M. Carcel, notaire dans ce chef-lieu de canton ; M. Louis Jourdain, pharmacien à Modane.

M. l'abbé Gorré, que ses fonctions de professeur au

Digitized by Google

Petit Séminaire retiennent loin de nous, ne laisse pas d'apporter sa contribution aux travaux de la Société. Il nous a envoyé de Suse une note très intéressante faisant suite à un de ses précédents mémoires sur l'industrie en Maurienne avant la Révolution. M. l'abbé Gros donne la lecture de ces pages, dont l'insertion au procès-verbal est votée :

LA MANUFACTURE BERTRAND

à St-Michel en 1777.

Dans un petit *Mémoire sur l'établissement d'une manufacture pour occuper les pauvres de Saint-Jean-de-Maurienne,* mémoire inséré dans le Bulletin de la Société IIme Série, Tome IIIme, 1re partie, nous avions fait la connaissance du sieur Jacques Antoine Bertrand, de St-Michel, qui dirigea cette manufacture du 26 juin 1774 au 18 novembre 1775.

A cette dernière date, par suite de difficultés qui s'étaient élevées entre lui et les administrateurs de la Maison de charité, Bertrand avait renoncé à occuper les ouvriers et fait enlever les cardes et outils qui servaient à la manufacture.

Où était-il allé ? Nous l'avions alors perdu de vue, mais un registre (1) de l'intendance de Maurienne nous a fourni l'occasion de retrouver ses traces.

Bertrand était rentré à St-Michel, et là il avait établi une manufacture analogue qu'il dirigeait cette fois sans aucun contrôle.

Pendant quelques mois même il put encore profiter du privilège dont il avait joui à St-Jean, d'extraire du Piémont, sans payer de frais, de la *moresque, des cocons*

(1) Registre C, 773, Archives départementales de la Savoie.

Digitized by Google

et bourre de soie. L'intendant de Maurienne fit un rapport sur cette affaire au comte Botton à Turin, et le privilège fut retiré, (Lettres du 30 mars et du 5 juin 1776), car il n'avait été accordé qu'en faveur des pauvres.

Malgré la suppression du privilège, la manufacture prospéra, et prit même une certaine importance, à en juger par les détails d'un nouveau rapport de l'intendance de Maurienne au comte Petiti, président, et chef du Conseil du Commerce à Turin. (6 décembre 1777).

Vingt trois ouvriers du pays, de St-Michel et des environs et même de St-Jean, et une huitaine d'Italiens étaient occupés aux cordages dans la manufacture elle-même. En outre, Bertrand fournissait du travail à domicile à une quarantaine de personnes de la paroisse et des environs, comme Beaune et Le Thyl, et même des Villards. Il avait même procuré des rouets dont il retenait le prix sur les salaires. En donnant de l'ouvrage à tous ceux qui lui en demandaient, il avait soin cependant de préférer les pauvres. Pour le cordage, il avait aussi des apprentis et il s'en présentait plus qu'on n'en pouvait accepter.

Les nombreuses correspondances de Bertrand avec Lyon, Genève et la Suisse et les agrandissements qu'il faisait à sa manufacture montraient assez que l'établissement était en pleine prospérité. Même un des fils de Bertrand avait dû sur les ordres de son père interrompre ses études pour son commerce.

L'agriculture n'avait pas à souffrir de l'industrie de Bertrand, car au filage il y avait surtout des filles jeunes et pauvres, et d'autre part les ouvriers du cordage, moins nombreux, avaient toute liberté aux époques où les travaux de la campagne devenaient plus urgents.

« Et grâce à la manufacture susdite, ajoute l'intendant, plusieurs du bourg de St-Michel et des environs sortent de la mendicité, ou secourent leurs familles, ce

Digitized by Google

qui est assez avantageux, car il y a là une certaine quantité de véritables pauvres ».

Il est probable que la manufacture Bertrand a été en activité jusqu'aux troubles de la Révolution française. Quoiqu'il en soit de la suite, nous pensons que le nom de Jacques-Antoine Bertrand méritait de passer ou plutôt de repasser devant les yeux de nos lecteurs pour honorer son esprit d'initiative et les services qu'il a rendus à son pays.

Le reste de la séance est consacré à la lecture de quelques notes relatives à Mont-André et Greny. Les notes sont détachées des œuvres postumes de notre regretté président, M. le chanoine Truchet.

Séance du 2 décembre 1907

Présidence de M. Florimond Truchet, président.

M. Buttard offre à la Société l'*Histoire de l'indépendance italienne*, par Ulloa, 2 vol. in 8°.

M. le Président lui adresse les remercîments de la Société pour ce don qui vient enrichir notre bibliothèque.

M. Buttard lit ensuite une note très intéressante sur une famille d'artistes italiens qui a séjourné longtemps en Savoie et dont les travaux comptent parmi les monuments les plus remarquables de nos églises. Cette notice sur la famille Gilardi paraîtra dans le prochain volume des Travaux de la Société.

Dans les cartons de M. le chanoine Truchet, nous avons trouvé, entre autres reliques, un Mémoire sur quelques anciennes familles bourgeoises de St-Jean-de-Maurienne. C'était pour nous un devoir de piété

Digitized by Google

filiale de recueillir les dernières pages sorties de la plume de notre ancien président.

Ce mémoire occupe le reste de la séance et montre l'évolution qui élève graduellement certaines familles roturières à un niveau social d'où elles déclinent quand elles ont la chance d'échapper à une complète disparition.

Séance du 3 Février 1908.

Présidence de M. Truchet Florimond,

M. le secrétaire donne connaissance des lettres de démission de M. l'abbé Pommet, curé d'Epierre ; de M. Brigando, notaire à St-Etienne-de-Cuines ; de M. Duclos, imprimeur à Moûtiers, cette dernière démission datant de l'année 1907.

M. Grange, docteur, fait don à la bibliothèque de la Société de la collection complète du *Journal de la Maurienne,* de l'*Indicateur de la Maurienne* et de l'*Echo de la Maurienne* ; ainsi que de la collection du *Nouvelliste de Lyon* de 1897 à 1907.

M. Truchet, président, prie le généreux donateur d'agréer les plus vifs remercîments de la Société pour ces collections, qui sont une mine inépuisable de renseignements pour les futurs historiens.

P.-S. — Dans la séance du 6 janvier, la Société a reçu au nombre de ses membres effectifs MM. Alexandre Carloz, banquier à St-Jean-de-Maurienne ; François Guise, directeur de l'usine d'électro-chimie de Prémont.

Dans la séance du 1er juin 1908, M. Suiffet Zéphyrin, commissionnaire en douane à Modane, a été reçu membre effectif de la Société, sur la présentation de MM. Gros et Gravier François.

Digitized by Google

L'EXCURSION A SUSE

(30 JUIN 1908)

La Société d'Archéologie avait décidé de faire cette année de la ville de Suse le but de son excursion traditionnelle. En sortant ainsi des frontières de la Maurienne, de la Savoie et même de la France, elle semblait sortir aussi du cadre régulier de ses études. Or, il n'en est rien, car outre les relations inévitables du voisinage, la Vallée de Suse et la Maurienne ont, dans les domaines religieux et politique, bien des souvenirs communs. Visiter Suse, c'était donc encore, en faisant une agréable promenade, s'occuper de l'histoire de la Maurienne, ou au moins de la plus grande Maurienne. On visiterait Suse.

Nos collègues, MM. Gorré, Pachoud et Deschamps, professeurs au Petit-Séminaire de Maurienne transféré à Suse, sont naturellement chargés de préparer les grandes lignes de l'excursion, de concert avec M. le chanoine Calabrese, du chapitre de Suse, membre honoraire de la Société. La date est fixée au 30 juin, mardi. Le Président informe de notre projet M. Mestrallet, maire de Suse, et M. l'avocat Richard, député de cette circonscription, qui acceptent notre invitation avec le plus aimable empressement. Conformément aux convenances qu'impose la fraternité académique, notre Société prévient l'Académie d'Archéologie et des Beaux-Arts de Turin. Le Président de cette Académie répond par l'expression de ses plus vives sympathies. Empêché lui-même, il prie quelques-uns de ses collègues de le représenter à Suse. Ainsi la journée du 30 Juin s'annonçait sous les plus heureux auspices.

Le beau ciel d'Italie est ce jour-là digne de sa réputation. Dès 7 h. 1/2 du matin, la grande majorité des

Digitized by Google

excursionnistes sont réunis sur la Piazza del Sole, devant l'Albergo del Sole, les uns arrivés de la veille, et les autres descendus de la gare Meana-Suse au premier train du matin. Arrivent alors MM. le Commandeur Professeur Riccardo Brayda, et le Comte Barbavara, délégués de l'Académie de Turin, avec MM. l'avocat Edoardo Barraya et le docteur Couvert, de la même Académie et que la municipalité de Suse a particulièrement priés, à cause de leur compétence dans l'archéologie locale, de guider la Société mauriennaise.

Les présentations faites avec la plus charmante cordialité, les archéologues se mettent en marche par la via *Palazzo della Città*, sous les portiques antiques et pittoresques qui la distinguent. Le mardi est, à Suse, jour de marché. Nous longeons les étalages variés des marchands et les groupes nombreux des paysannes des environs qui, toutes leur panier au bras, sont rangées en bon ordre par le commissaire municipal chargé de la police.

Arrivés à l'ouest de la ville, à la *Via degli Archi*, la rue des Arcs, nous nous trouvons au pied du rocher escarpé qui porte le *Castello* di Susa, le vieux château. Ce château remonte vraisemblablement à l'époque romaine dont quelques vestiges subsistent encore ; il aura ainsi été la résidence des rois des Alpes. Au moyen-âge, c'est le séjour des seigneurs du pays, dits Marquis de Suse, et successivement la propriété familiale des Comtes puis Ducs de Savoie, après le mariage d'Odon avec la célèbre comtesse Adélaïde.

Il échappa en 1174 à l'incendie de la cité par Frédéric Barberousse, fut pris en octobre 1537 par le maréchal de Montmorency descendu par le col du Genévre, rendu au Duc de Savoie en 1559, à la paix de Cateau-Cambresis, pris et repris tour à tour par les Français et les Piémontais en 1592, 1629, 1704, 1707, 1799 et 1800. Par un décret du gouvernement impérial (23 mai 1806) il devient la propriété de la ville,

Digitized by Google

destination qui lui est définitivement confirmée en 1843 par le roi de Sardaigne. La ville de Suse y a transporté ses écoles municipales, et établi un gymnase (1). La plupart des constructions actuelles sont modernes ; seule la façade nord et une partie des murs d'enceinte sud et ouest sont du moyen âge.

La Via agli Archi longe le pied du château du côté du sud. A cent mètres sur la gauche, on aperçoit l'ancien cimetière de Suse, près de la gracieuse et élégante chapelle de N.-D. des Grâces qui malheureusement se dégrade depuis que l'on a construit une chapelle des Morts plus grandiose à l'est de la ville sur le chemin du nouveau cimetière.

Nous voici au sommet de la rue aux Arcs, sur la petite place dite du Château. Voici d'abord devant nous, orientés dans le sens est-ouest, les restes, dit-on, d'un aqueduc romain appelé des Thermes de Gratien (2). Ce monument s'appuie à l'est sur les ruines du château. La partie inférieure, d'origine plus certainement romaine, est construite d'énormes moellons rectangulaires, et coupée de deux arches dont la plus grande donne issue à la Via agli Archi. Le canal de l'aqueduc ne se voit plus ; on prétend qu'il a été détruit au moyen-âge quand on a élevé sur la construction romaine une muraille de même largeur en *opus confusum*. Il est fort vraisemblable qu'on a alors fait des arches de l'aqueduc romain une porte fortifiée du château. A droite et à gauche de ces arches se voient encore les restes évidents de deux tours circulaires telles qu'on en trouve habituellement aux portes des villes ou des forteresses. A gauche, dans le rocher vif qui sert de base à l'aqueduc, nous remarquons aussi une profondeur de forme cylindrique qui a été l'orifice d'un puits ou d'une citerne.

(1) Le gymnase italien correspond à peu près aux écoles primaires en France.

(2) D'après une antique inscription découverte à Suse, et aujourd'hui reperdue.

Digitized by Google

Traversons l'aqueduc romain. Voici, à trente mètres au nord, et dans une orientation à peu près parallèle, le fameux Arc de Suse. M. le Commandeur Brayda et M. l'avocat Barraya en esquissent rapidement l'histoire en signalant les détails artistiques.

Le monument a la forme d'un parallélipipède rectangle, de 13 mètres 50 de hauteur, 12 mètres 09 de longueur, et 7 mètres 30 d'épaisseur ou profondeur. L'ouverture de l'arc a 5 mètres 80 de largeur, et 8 mètres 80 de hauteur, à compter du socle. Aux quatre angles extérieurs sont sculptées quatre colonnes cannelées d'ordre corinthien, de 7 mètres 56 de hauteur, et 0 m. 77 de diamètre, engagées au quart de leur circonférence, et surmontées de chapiteaux à feuilles d'acanthe en deux rangs. Les bases de ces colonnes ont une hauteur de 1 mètre 81 avec une corniche égale à la moitié de cette hauteur ; elles se prolongent d'une colonne à l'autre dans les deux flancs. Les archivoltes de l'arc, peu saillantes, reposent également sur quatre pilastres à deux faces de 0 m. 58 de large.

Au-dessus de l'architrave, la frise est sculptée de bas-reliefs étudiés avec attention par les archéologues. Le bas-relief du flanc est a disparu. Le flanc ouest représente un congrès de quelques personnages ; on y a vu l'allégorie d'un traité conclu entre deux peuples, accompagné du sacrifice appelé *suovétaurile* où l'on immolait un taureau, une brebis et un porc. Ce sacrifice est représenté d'une façon à peu près semblable sur les deux faces principales de l'arc, nord et sud. On reconnait parmi les personnages des sacrificateurs, des victimaires, des licteurs, des cavaliers, des fantassins, des *cornicines* (clairons). Les victimes, trois au sud, quatre au nord, sont de grandeur exagérée proportionnellement à la scène. Sur la face nord, on distingue près de l'autel, outre le sacrificateur, un personnage en toge, accompagné de trois licteurs avec les faisceaux.

Digitized by Google

Les érudits s'accordent à voir dans l'Arc de Suse un monument élevé en l'honneur d'Auguste en souvenir du traité conclu entre lui et Cottius, roi des Alpes, vraisemblablement en l'an 741 de Rome. L'arc aurait été construit en 745 ou 746 (9 ou 8 av. J.-C.) et Auguste a pu le voir en 746, s'il a passé par Segusio dans son quatrième voyage en Gaule.

Que le monument ait été élevé en l'honneur d'Auguste, il n'y a aucun doute d'après l'inscription que porte ou plutôt que portait l'attique rectangulaire qui surmonte la corniche. Cet attique était surmonté à son tour d'une corniche aujourd'hui disparue et remplacée par un toit. L'inscription était en lettres de bronze fixées dans la pierre : elle se répétait sur les deux faces nord et sud. Mais les lettres de bronze ont disparu, enlevées au moyen-âge par des amateurs plus sensibles à la valeur du métal qu'à la conservation des monuments antiques. L'inscription n'a pu être reconstituée, péniblement d'ailleurs, que par les lits des lettres dans la pierre.

La voici, telle qu'elle est donnée par les érudits, après maintes corrections :

IMP. CAESARI. AUGUSTO. DIVI. F. PONTIFICI MAXUMO TRIBUNIC. POTESTATE XV. IMP. XIII. M. IULIUS. REGIS. DONNI. F. COTTIUS. PRAEFECTUS CEIVITATIUM QUAE SUBSCRIPTAE SUNT SEGOVIORUM SEGUSINORUM BELACORUM CATURICUM MEDULLORUM TEBAVIORUM, ADANATIUM, SAVINCATIUM EGDINIORUM VEAMINIORUM VENISAMORUM IEMERIORUM VESUBIANIORUM QUARIATIUM ET CIVITATES QUAE SUB EO PRAEFECTO FUERUNT.

On peut la traduire ainsi :

« A l'Empereur César Auguste fils du divin (César) Pontife suprême de son tribunat, la XVme année, de

Digitized by Google

sa dignité impériale la XIIIme (A), M. Julius Cottius, fils du roi Donnus, préfet des cités qui sont inscrites ci-dessous, La Sauze (d'Oulx), Suse, Beaulard, Chorges (1), les Médulles (2), Tevaches (3), les Adanates (4), Joveneaux (5), les Egdiniens (6), les Véaminiens (7), les Vénicames (8), les Imériens (9), les Vesubiens (10), Queiras (11), et les cités soumises à ce préfet. »

Les peuples nommés dans l'inscription ont pu être assignés avec plus ou moins de probabilité aux territoires des deux versants des Alpes Cottiennes et Maritimes. Et parmi eux, les Médulles ou Mauriennais ont dans l'Arc de Suse un monument officiel et irréfutable de leur existence comme tribu distincte, et de leur parenté avec Suse sous le gouvernement des Cottius et l'alliance du peuple romain.

A l'ombre de l'Arc de Cottius, M. le chanoine Gros, vice-président de la Société, lit un Mémoire sur les liens historiques qui unissent la vallée de Suse à celle de la Maurienne. Les lecteurs le trouveront dans la partie de nos travaux réservée aux Mémoires.

La lecture de cette conférence d'une solide documentation est accueillie par les approbations les plus vives. Mais les relations de Suse et de la Maurienne n'appartiennent pas toutes au passé. Justement à cent mètres à l'ouest de l'Arc se trouve la villa Botteri, ancienne villa Gravier, où, par suite des malheurs actuels de l'Eglise de France, s'est installé le petit séminaire diocésain de St-Jean-de-Maurienne. Sur l'invi-

(A) Ou treize fois imperator. c'est-à-dire général victorieux.
(1) Entre Gap et Embrun.
(2) La Maurienne et le haut Briançonnais.
(3) Le bassin de l'Ubaye du côté de Barcelonnette.
(4) Territoire de Seine, au nord de la Provence, diocèse d'Embrun.
(5) Au midi de Oulx.
(6) Près de la rivière Tinea au-dessus de Nice (affluent du Var).
(7) Sur Colmar, à droite de la rive Verdola.
(8) Territoire de Briançon.
(9) Vallée de Pérosa au-dessus de Pignerol.
(10) Vallée de la Vésubia, affluent du Var.
(11) Vallée du Guil, affluent de la Durance (Htes-Alpes).

Digitized by Google

tation de M. l'abbé Francoz, supérieur de cet établissement et membre de notre Société, nous allons faire une courte visite au petit-séminaire, dont nous apercevons les élèves à travers les arbres de la cour, donner un coup d'œil aux constructions nouvelles qui ont dû être ajoutées pour assurer la vie scolaire de la maison, et accepter quelques rafraîchissements, les tout bienvenus par la chaleur qui croît au thermomètre.

Outre le petit-séminaire mauriennais, Suse a donné l'hospitalité à trois autres maisons religieuses françaises, Les Pères du St-Esprit, les Pères de la Salette, et les Sœurs du Saint Cœur de Marie, de Gap. C'est dire que nous sommes dans une cité vraiment hospitalière.

Visiter la villa Botteri, ce n'est d'ailleurs pas trop quitter l'archéologie, car c'est au milieu de cette propriété que passait l'antique voie romaine du Mont-Genèvre, après avoir traversé l'Arc et l'Aqueduc que nous avons vus. En 1846, on y a découvert, probablement sur le passage de cette voie, un arbre tumulaire avec inscription latine, déposé maintenant au Musée municipal.

Le temps presse. Nous redescendons vers l'Arc (1) dont nous remarquons la parfaite orientation vers la cîme du majestueux Roche-Melon.

Ce n'est que vers 1838 que l'Arc a été dégagé des constructions qu'on y avait appuyées, et que l'on a tracé la délicieuse allée ombragée qui continue la Via agli Archi jusqu'à la place Savoie.

La place Savoie (piazza Savoia), de forme rectangulaire, allongée dans le sens sud-nord, est située au nord-ouest de la ville. A l'est elle est longée par l'ancienne route du Mont-Cenis, tandis qu'au sud en partait la voie du Genèvre dont nous avons parlé. C'est en

(1) L'Arc de Suse a été étudié dans un magnifique ouvrage du professeur Ermanno Ferrero, sous les auspices de l'Académie d'Archéologie de Turin. Magnifiques vues photographiques. Edité en français par les frères Botta à Turin en 1901.

Digitized by Google

creusant un terrain au sud de cette place que l'on découvrit, en juin 1902, deux magnifiques bustes de statues romaines qui furent transportés à Paris, et se trouvent maintenant à Turin, au Musée des antiquités dans le Palais de l'Académie des Sciences.

La cathédrale de Suse est l'ancienne église abbatiale de St-Just, élevée en 1011-1027 par Manfred II, marquis de Suse, son épouse Berthe, et son frère Alaric, évêque d'Asti. Le cloître attenant à l'église est maintenant occupé par le séminaire diocésain. De 1029 à 1749, l'abbaye fut occupée par les Bénédictins, et à partir de 1749, par les chanoines de Latran ; elle fut érigée en église cathédrale en 1772 par le pape Clément XIV.

Le monument est de style grec bysantin avec trois nefs, chœur surélevé et abside semi-circulaire. Le clocher ou campanile avec flèche aiguë et quatre clochetons qui le flanquent au sud-est, assure-t-on, un des plus majestueux de l'Italie. La porte de la façade ouest a été murée, et, pour s'y introduire, il faut, de la place Savoie, passer par la porte de Savoie, monumentale, flanquée de deux tours réunies au-dessus par des galeries percées de meurtrières, sur la place St-Just. De cette petite place deux portes latérales conduisent dans l'église.

M. le chanoine Calabrese nous en présente les principales curiosités archéologiques. Dans le baptistère qui occupe l'ancienne entrée ouest, se voit un grand bassin octogonal sculpté tout d'une pièce dans la serpentine de Forest près de Suse, avec des cannelures et des inscriptions ; ce bassin, qui peut contenir trois cents litres, est un travail fort apprécié du IXme siècle.

La salle capitulaire est ornée des portraits des évêques de Suse, parmi lesquels nous reconnaissons Mgr Mascaretti qui siégea de 1871 à 1877 où il renonça à l'épiscopat pour rentrer dans son couvent des Carmes de Plaisance, et qui était membre honoraire de notre

Digitized by Google

Société d'Archéologie ; puis Mgr Rosaz, son successeur mort en 1903, dont la famille était originaire de Termignon en Maurienne, et dont le souvenir est vivant encore dans le diocèse entier de Suse où il a laissé la réputation d'un pasteur plein de piété et d'une inépuisable charité.

Voici dans la même salle l'ancien autel de l'église de la forteresse de la Brunette, et deux *battants* de porte en bronze sculptés et de style bysantin qui se trouvaient autrefois à la porte de l'église, et qui ont dû être ainsi soustraits aux tentatives d'amateurs trop oublieux du principe de la propriété. On nous assure qu'il devait y en avoir quatre, portant chacun la figure d'un des animaux symboliques des évangélistes. Les deux qui restent représentent un bœuf et un lion. Dans le trésor se conserve la précieuse croix abbatiale, portée devant le chapitre dans les solennités ; cette croix, fort improprement appelée *de Charlemagne*, remonte à l'an 1300 et porte, outre le crucifix, les images des deux saints patrons, Just et Maur. A signaler également un calice donné par le pape Pie VII à Dom Gabet, abbé du Mont-Cenis, en souvenir de son dévouement à l'égard du Pontife à l'occasion de son passage en France. L'église St-Just est fière aussi de posséder un triptyque curieux, datant de 1358, qu'un citoyen d'Asti, du nom de Boniface Roero (Bonifacius Rottarius) avait placé dans le petit oratoire du Roche-Melon, oratoire qu'il avait érigé lui-même, en accomplissement d'un vœu fait pour sa délivrance, alors qu'il se trouvait prisonnier des Turcs. Ce triptyque représente dans la tablette principale la Vierge avec l'enfant Jésus, dans celle de gauche, St-Georges à cheval foulant aux pieds le dragon, et dans celle de droite fort vraisemblablement l'auteur du vœu à genoux, avec derrière lui un saint, probablement son patron qui le présente à la Vierge. On le transporte processionnellement tous les ans le cinq août au sommet du

Digitized by Google

Roche-Melon à l'occasion de la fête de N.-D. des Neiges, qui attire au petit sanctuaire de nombreux pélerins, non seulement de la vallée de Suse, mais encore de la Haute-Maurienne.

Dans l'abside qui sert de chœur aux chanoines, on a transporté les stalles de l'ancienne église Ste-Marie-Majeure, malheureusement aux dépens de quelques sculptures déformées ou raccourcies à la façon du tyran Procuste. Une niche basse de la chapelle des reliques dans la nef latérale de droite renferme une statue de bois que l'on dit être celle de la comtesse Adélaïde. Au chevet de la même nef, des réparations en cours ont fait apparaître des fresques anciennes.

Nous sortons de l'église, et par la Via Contessa Adélaïde, près de laquelle nous jetons un coup d'œil sur le vieux clocher roman encore debout et les vagues restes de l'église Ste-Marie-Majeure, la plus antique de Suse, et maintenant transformée en appartements privés, nous nous acheminons vers l'Hôtel-de-Ville, le Municipio, où nous attend la municipalité.

La réception faite à notre Société dans la grande salle du Municipio ajoute à la distinction la plus honorable une sympathie vraiment cordiale. Un vermouth d'honneur est offert, et M. Mestrallet, maire, entouré de la municipalité ou giunta au complet, MM. l'avocat Miglia, ancien maire, le chevalier Court, l'avocat Napoli, et, en présence de M. le chevalier Pettinetti, sous-préfet, souhaite la bienvenue à la Société mauriennaise. Il espère, avec ses collègues, qu'elle sera charmée de son heureuse initiative, et qu'elle remportera de Suse les meilleurs souvenirs.

M. Gros, vice-président, répond en italien aux paroles aimables de M. le Maire ; l'accueil si courtois et si bienveillant qui nous est fait n'est pas, dit-il, pour nous surprendre, et il ne fait qu'ajouter un nœud de plus aux bonnes relations des deux vallées. M. Truchet, président, ancien maire de St-Jean-de-Maurienne,

Digitized by Google

rappelle alors les différentes circonstances où la municipalité de Suse a rencontré celle de St-Jean. Deux villes, si voisines et dont l'histoire et la géographie présentent tant de similitudes sont évidemment faites pour s'entendre. M. le professeur Appiani, qui s'est joint à la municipalité, offre à son tour à la Société mauriennaise les vœux du Syndicat d'initiative italo-français de Turin. Syndicats d'initiative et Sociétés d'histoire se complètent mutuellement, ayant pour but de faire connaître un pays, les uns dans le présent, les autres dans le passé.

Avant de quitter l'Hôtel-de-Ville, nous visitons le Musée qui y est installé dans trois salles. On y remarque des objets que pourraient lui envier des musées de villes plus importantes : antiquités égyptiennes, antiquités romaines de Suse, monnaies romaines, monnaies italiennes anciennes, armes, blasons, médailles, pour la partie historique ; une collection zoologique déjà remarquable, de la faune de Suse et des environs, quelques tableaux, portraits de glorieux enfants du pays, comme le cardinal Enrico Bartolomei, le poête Norberto Rosa ; une chaise à porteurs, etc.

Mais l'heure du banquet a sonné. Non, il nous faut visiter encore l'église St-François, située au midi de la ville et à quelque distance des murs de l'ancienne enceinte. Cet édifice, réparé récemment, remonte au au XIIIme siècle et a été construit par Béatrice, femme de Thomas Ier, comte de Savoie, à la prière de St-François d'Assise lui-même. En 1800, les religieux furent dépossédés de leur propriété ; mais en 1888, l'église et le cloître adjacent ont été rendus au culte en même temps qu'aux Mineurs conventuels. La construction est de style romain, et partagée en trois nefs par deux rangs de colonnes massives, couronnées de chapiteaux de styles différents, ce qui a fait penser qu'elles ont dû appartenir auparavant à divers monuments, même profanes.

Digitized by Google

Après un coup d'œil donné aux fresques de l'église, et aux terres cuites délicates de deux fenêtres ogivales du cloître du côté du jardin, nous remercions le P. Risso, supérieur, de nous avoir permis, par amour de la science, de troubler un instant le silence de sa maison. Par un petit détour fait jusqu'au *Borgo dei Nobili*, le Faubourg des Nobles, au sud de la ville, nous revenons à l'Albergo del Sole, où nous attend le banquet traditionnel.

L'hôtel est pavoisé des couleurs italiennes et françaises que nous retrouvons encore dans la salle du banquet autour des écussons de Suse et de la Société d'Archéologie. Jamais, depuis que la Société a organisé ces excursions annuelles, les adhérents n'ont été aussi nombreux. En face et aux côtés du Président, M. Truchet, s'asseoient MM. Mestrallet, maire, Richard, député, Pettinatti, sous-préfet de Suse, MM. le commandeur Brayda, le comte Barbavara, le docteur Couvert et l'avocat Barraya de l'Académie d'Archéologie et des Beaux-Arts de Turin, MM. Appiani et Courtail, du Syndicat d'initiative franco-italien, M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, M. le chanoine Calabrese, puis les membres de la Société d'Archéologie, MM. Gros, vice-président ; Grange, maire de Randens ; docteur Fodéré ; Jorcin, vicaire général ; Guise, ingénieur ; Demaison, archiprêtre de Modane ; capitaine Cudet ; Pascal, instituteur en retraite ; Francoz, supérieur du Petit-Séminaire ; Perret, comptable ; Jourdain et Freyre, curés d'Orelle et d'Avrieux ; Pachoud et Deschamps, professeurs au Petit-Séminaire ; Gravier, pharmacien, et Gorré, professeur, secrétaire de la Société.

Malgré les dénominations archéologiques dont le menu s'est paré pour se présenter dignement à une Société savante : *Bœuf braisé au roi Cottius, Crema alla Contessa Adelaïde*, etc., le service est fait de la façon la plus satisfaisante pour les exigences des

Digitized by Google

érudits modernes qui viennent d'étudier ces illustres personnages. La traditionnelle gaîté ne cesse d'y régner que pour prendre les ailes de l'enthousiasme à l'heure des toasts.

M. le Président Truchet reprend la parole en langue italienne pour porter un toast à l'hospitalière cité de Suse, à sa municipalité si distinguée. et aux bons rapports qui continueront, tous l'espérent, entre les deux villes. M. Mestrallet, maire, remercie dans les termes les plus aimables pour la Société et la ville de St-Jean-de-Maurienne dont il porte la santé.

M. le commandeur Brayda se dit heureux de l'honneur fait à lui et à son collègue M. le comte Barbavarra de représenter l'Académie turinaise à la fête de ce jour. Il invite la Société d'Archéologie à se rendre l'an prochain à Turin où il se fera, avec ses collègues, un plaisir de la guider parmi les nombreux monuments historiques et archéologiques de la capitale du Piémont, qui est aussi l'ancienne métropole de la Savoie. Et M. Appiani, comme M. Courtail, s'associent à ce vœu qu'il voulaient déjà voir réalisé dès cette année.

Sans doute, reprend M. Gros, en portant la santé de l'Académie turinaise dont il est membre correspondant, voilà un souhait que nous serons heureux de satisfaire, mais pas avant que l'Académie d'Archéologie de Turin ne soit venue elle-même visiter, en Maurienne le berceau de la Maison royale d'Italie à Charbonnières, le tombeau d'Humbert aux Blanches mains, la Tour de Bérold, etc., pour rendre sa visite à la Société d'Archéologie de Maurienne venue la première sur le territoire de sa voisine. Cette proposition accueillie par les bravos des Mauriennais est acceptée par MM. Brayda et de Barbavara, au nom de leur Académie.

Quel contraste entre autrefois et aujourd'hui, dit alors M. l'avocat Richard, le sympathique et nouveau

Digitized by Google

député de Suse. Autrefois les nations se portaient en armes sur leurs frontières, ne cherchant qu'à frapper *d'estoc et de taille*, aujourd'hui, elles se tendent cordialement les mains et fraternisent dans des congrès scientifiques. Que cette rencontre d'aujourd'hui à Suse soit un symbole de l'union qui, espérons-le, ne sera plus troublée entre les deux sœurs latines France et Italie. Et M. le Député lit un télégramme de sympathie envoyé par la Ligue franco-italienne en l'honneur de la Société de Maurienne, — télégramme vivement applaudi comme le toast de M. Richard. Ajoutons que l'honorable député de Suse est parfaitement lui aussi le symbole de l'amitié des deux peuples latins. Italien, il porte un nom français, a été élevé en Savoie où il séjourne tous les ans, parle admirablement notre langue et montre le dévoûment le plus infatigable pour nos compatriotes résidents à Suse qui ont recours à lui.

L'attention n'est pas moins vive lorsque se lève M. le chevallier Pettinati, sous-préfet, qui a bien voulu participer à notre réunion et chez qui la dignité de la fonction cadre le mieux possible avec l'affabilité la plus séduisante. Heureux d'avoir pu se joindre à nous, il nous assure de la haute sympathie de son gouvernement pour les rencontres de ce genre entre Français et Italiens et pour tout ce qui peut contribuer à l'amitié des peuples. Aussi c'est avec la plus sincère satisfaction qu'il boit à la santé de la Maurienne représentée par la Société d'Archéologie, de la République française et du chef de l'Etat français.

M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, membre honoraire de la Société de Maurienne, n'est pas un nouveau venu dans nos excursions annuelles, et plusieurs fois déjà, il a bien voulu y prendre part. Dans un toast plein d'amabilité il dit le plaisir particulier qu'il éprouve d'être venu à Suse qui lui rappelle les heureuses années de sa jeu-

Digitized by Google

nesse passées en Italie, ces années qui lui semblent revenues avec l'excursion de ce jour. Qu'il en soit ainsi, c'est le vœu de tous, afin de conserver longtemps encore à l'Académie de Savoie son si distingué secrétaire *perpétuel*.

M. le Chanoine Calabrese, qui lui aussi a déjà vu nos réunions en Maurienne, salue la Société d'Archéologie au nom du clergé de Suse, en souvenir de cette ancienne union des deux vallées en un même diocèse de Suse et de Maurienne, et de la sympathie qui s'est conservée malgré les évènements politiques entre les deux clergés. D'ailleurs la haute frontière des Alpes a été en quelque sorte supprimée par le percement de l'artère du Fréjus, artère creusée pour être non pas un barbare dépôt de dynamite, mais un trait d'union entre les deux pays. Et même, sur le Mont-Cenis, dans l'air pur et la blancheur des neiges, Susains et Mauriennais peuvent se serrer la main à la frontière qui n'est plus qu'une barrière *détruite* (des truites, par allusion au poisson estimé du lac du Mont Cenis qui figure au menu). De vifs applaudissements marquent le calembour, et plus encore les sentiments qu'a exprimés M. Calabrese qui parle la plus pure langue française.

Enfin, M. l'abbé Gorré, secrétaire de la Société, donne la courte lecture d'un sonnet qui tente de résumer les impressions de la Société d'Archéologie à l'égard de la ville de Suse :

Salut, *gente* cité qui régnes sur la Doire :
Nous venons, chroniqueurs du pays mauriennais,
Apprendre de tes fils ta séculaire histoire,
En nous laissant ravir à tes jeunes attraits.

Sur l'Arc où Cottius avait sculpté sa gloire,
Sous les arceaux romains de tes cloîtres discrets,
Aux murs de ton castel de hautaine mémoire,
De tes saints, de tes preux nous lisons les hauts faits;

Digitized by Google

La Brunette jadis a fait ton âme altière,
Roche-Melon au ciel élève ta prière,
Mais la plus belle page *emmi* tes fastes d'or,

C'est la page, crois-en notre humble Académie,
Où Suse du malheur est et reste l'amie :
In flammis probatus amor (1)..

Les toasts sont terminés là dessus avec le banquet. Nos archéologues lèvent la séance pour s'acheminer en ordre dispersé vers les rochers de la Brunette, au pied desquels blanchit dans la verdure, derrière la caserne d'artillerie, la charmante villa de M. l'avocat Miglia, ancien maire, qui a bien voulu prier la Société et ses amis de lui garder le temps d'une visite. Nous sommes reçus avec la plus exquise amabilité par Monsieur et Madame Miglia, et sous l'élégante et spacieuse tonnelle, des rafraîchissements nous sont offerts. Vraiment, la Brunette est plus hospitalière maintenant qu'au temps de ses créneaux et de ses meurtrières.

C'est là d'ailleurs que se clot la journée archéologique de Suse pour la plupart des excursionnistes obligés, par leurs affaires, de rentrer soit à Turin, soit en Maurienne. Une dizaine seulement nous pouvons, sous la conduite de MM. l'avocat Barraya et le chanoine Calabrese, disposer de la soirée pour pousser jusqu'à l'abbaye de la Novalaise.

De la villa Maglia, nous suivons le petit vallon qui sépare les deux mamelons couronnés des ruines de ce qui fut la fameuse forteresse de la Brunette, une des plus remarquables de l'Europe. Le chemin coupe les bâtiments de l'ancien hôpital militaire, malheureusement aussi en ruines. A notre gauche, du côté de Suse, c'est le fort Ste-Marie, déjà bâti sous le règne d'Em-

(1) Devise des armoiries de Suse : *Amour éprouvé dans les flammes.* Allusion à l'incendie (1174) par Frédéric Barberousse de la ville de Suse, restée fidèle au parti guelfe.

Digitized by Google

manuel-Philibert en 1566 ; à droite, et dominant la vallée de la Cenischia, torrent du Mont-Cenis, les forts plus importants de la Brunette proprement dite, terminés en 1757, sous le règne de Charles-Emmanuel III, et œuvre de l'ingénieur militaire Bertola. Ce travail avait coûté quinze millions, somme importante pour l'époque.

La forteresse de la Brunette a été détruite par ordre de Bonaparte, d'après le traité de Chérasco (1796), et l'article 15 du traité de Paris, sans avoir été pris d'assaut, ni même attaqué. Les ruines en sont vraiment imposantes, au milieu des pâturages et des vignes qui en couvrent les coteaux maintenant. Seul le promontoire *est* est encore occupé par une poudrière.

La voiture attend les excursionnistes sur la route du Mont-Cenis, à l'ouest de la Brunette. Nous descendons dans la vallée de la Cenischia, nous traversons le village populeux de Venaus, et après une heure de trajet, gâté par une averse torrentielle, nous parvenons à l'abbaye de la Novalaise, qui se trouve au midi du village de ce nom sur un petit plateau au-dessus de la vallée.

Le monastère date du VIIe siècle, était florissant au temps de Charlemagne dont un fils fut abbé, et il a une importance considérable dans l'histoire de ce pays au moyen-âge, car il étendait sa juridiction spirituelle et temporelle sur plusieurs paroisses de la val de Suse et de la Maurienne (1).

Les moines Bénédictins ont dû quitter l'abbaye depuis 1860 et les bâtiments, en partie transformés d'abord pour un sanatorium sont actuellement occupés, dans la saison d'été, du moins, par un collège national de Turin. On donne un rapide coup d'œil à l'ancienne église, au vieux clocher, et au cloître, pour aller voir à trois minutes à l'est du bâtiment principal la petite

(1) Voir pour plus de détails, Récits Mauriennais, du chan. Truchet. — Première série, n° 1.

Digitized by Google

chapelle de St-Eldrad, où le culte se célèbre encore par intervalles. Cette chapelle de style roman a ses voûtes et son abside décorée de fresques naïves qui prétendent rappeler différents épisodes de la vie de St-Eldrad et de St-Nicolas. Tout près de murs, un chêne millénaire. La plus grande partie des biens de l'abbaye a été mise en vente par le gouvernement.

Ajoutons que les objets les plus précieux qui restent du monastère sont conservés dans l'église de la paroisse, à un quart d'heure au nord, au milieu du village. On y voit quelques toiles de grande valeur, un Lemoyne, école française, *L'Adoration des Bergers* ; un Rubens, *L'Adoration des Mages* ; une *Descente de Croix*, de Daniel de Volterra ; un *Crucifiement de St-Pierre*. Grâce à l'obligeance de M. le Curé, on peut voir aussi la Châsse en argent de St-Eldrad, et un Missel gothique avec enluminures et notation antique du chant grégorien.

Le village de Novalaise a perdu de son importance, depuis la disparition des moines, depuis aussi que la grande route internationale du Mont-Cenis qui monte sur les hauteurs de la rive droite de la Cenischia a fait abandonner l'ancien chemin qui traversait le village. Mais il mérite la visite des touristes, et peut être facilement abordé en voiture.

C'est là que s'est terminée la promenade de la Société au-delà des frontières. Cette journée comptera parmi les plus belles de notre modeste Académie maurienaise. Mais nous devons en attribuer le succès en très grande partie au bienveillant accueil des autorités de Suse, au dévoûment de nos honorables collègues de l'Académie de Turin et du Syndicat d'initiative, et à l'obligeance infatigable de M. le chanoine Calabrese. Nous leur adressons nos plus enthousiastes et respectueux remercîments, ainsi qu'à M. l'avocat Genin qui a bien voulu faire hommage à chacun des archéologues mauriennais d'un exemplaire de son érudit ouvrage

Digitized by Google

Susa antica.

On nous saura peut-être gré de citer ici quelques mots de la presse locale :

« Cosi si concluse la lieta giornata, che costitui un vero e simpatico avvenimento, stringendo anche maggiormente i legami di buona e sincera amicizia fra Susa e la Mauriana ». *Gazzetta del Popolo,* 2 juillet 1908.

« Da parte sua Susa e riconoscente che la Società l'abbia scelta a meta dèi suoi studi, ringraziando di cuore coloro che una volta ancora dimostrano quale profonda simpatia esista fra le due Nazioni e come un po' di buona volontà basti perchè ognuno concorra alla grandezza del genere umano colla fratellanza, colla pace e colla pratica del rispetto mutuo fra tutti. » *La Valsusa,* 5 juillet.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

LE CLUB DES JACOBINS

DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

« L'Histoire est un perpétuel recommencement »

PRÉFACE

Dans la séance du 27 Novembre de la présente année (1904), le député socialiste Jaurès présentait à la Chambre un projet de résolution invitant le gouvernement à publier les documents économiques et sociaux relatifs à la Révolution française.

« Il y a eu quelques publications isolées, mais elles ne visent que quelques régions. Nous n'avons que des documents incomplets sur la Commune de Paris, sur le club des Jacobins. On s'est arrêté dans les publications aux cahiers des districts revus et corrigés. *Il faut retrouver dans sa source la pensée révolutionnaire.* »

Nous sommes de l'avis du chef socialiste : l'histoire de l'époque révolutionnaire n'est pas faite. Les premiers historiens de la Révolution, Thiers et Mignet, l'ont glorifiée dans des livres qui, appartenant à la polémique plus qu'à l'histoire, ont été des machines de guerre à l'usage de l'opposition de leur temps. Beaucoup d'historiens secondaires, sot bétail de Panurge,

Digitized by Google

sans critique, dominés en outre par l'esprit de parti, n'ont fait que répéter cette apologie. Que dire des manuels à l'usage des écoles, où l'histoire est travestie à plaisir et devient une conspiration contre la vérité ?

Les historiens sérieux, pour qui l'histoire n'est pas une arme au service d'un parti, ont réagi contre cette glorification de la Révolution. Aujourd'hui, on fait deux parts dans l'œuvre révolutionnaire : à l'une correspondent l'égalité de tous devant la loi et devant l'impôt, la liberté du travail, la représentation nationale ; à l'autre, il faut attribuer les maximes politiques d'où sont sortis tant de crimes et de malheurs. Ajoutons que la plupart des réformes dont on fait honneur à la Révolution allaient se faire ou plutôt étaient en train de se faire au moment où éclata la tempête de 1789. Que n'eût pas gagné la France, si, au lieu d'une *révolution,* elle avait eu une sage et lente *évolution.*

Comme le demandait Jaurès, nous avons étudié la pensée révolutionnaire dans sa source, c'est-à-dire le club des Jacobins, où se donnaient rendez-vous les plus ardents révolutionnaires, où se prononçaient les discours des excitateurs, où s'élaboraient les programmes, où étaient reçues les dénonciations contre les suspects. L'impression qui se dégage de cette étude consciencieuse de « la pensée révolutionnaire prise dans sa source » n'est point celle qu'attend le *leader* socialiste, mais bien plutôt le dégoût et l'horreur du régime jacobin qu'elle a enfanté.

La lecture des faits et gestes des Jacobins de St-Jean-de-Maurienne nous montrera que tous les efforts des sociétés révolutionnaires tendaient à l'anéantissement de toute religion et à la domination d'une minorité bruyante et audacieuse sur la majorité des citoyens paisibles et honnêtes.

Digitized by Google

FONDATION DU CLUB DES JACOBINS

La Révolution a été préparée, élaborée et conduite par des clubs ou comités révolutionnaires, dont les ramifications couvrirent tous les départements de la France. Ces associations démocratiques furent d'abord désignées sous le titre de « Sociétés des amis de la liberté et de l'égalité » ou de « Sociétés populaires ». Celle de Paris, qui dictait ses volontés à la Convention nationale, fut appelée « *Club des Jacobins* », parce qu'elle tenait ses séances dans l'église des religieux de ce nom. Par analogie on appela ainsi toutes les sociétés similaires de la province.

Les Savoyards mécontents ou proscrits réfugiés à Paris avaient formé, dès les premiers jours de 1792, une Société de ce genre, qui prit successivement le nom de *Propagande des Alpes*, de *Club des patriotes étrangers*, et enfin de *Club des Allobroges* (1).

« Le but de cette institution, dit le général Doppet, un de ses fondateurs, fut d'établir une correspondance patriotique avec quelques hommes que nous connaissions en Savoie et qui, comme nous, désiraient la liberté de leur patrie. Nous avions aussi pour but *d'amener au désir de voir leur pays libre* ces nombreux Savoisiens qui, de temps immémorial, se rendaient tous les ans à Paris et dans toute la France. Comme ces montagnards retournaient tous les ans dans leurs foyers après avoir travaillé l'hiver en France, nous nous doutions bien qu'ils profiteraient des instructions et qu'ils porteraient en Savoie des germes féconds de liberté. C'est, en effet, de la formation de cette propagande que doit dater la révolution des Allobroges. »

Remarquons, en passant, cet aveu du général Dop-

(1) Joseph Dessaix, Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792.

Digitized by Google

pet, que c'est une propagande organisée à Paris, à l'instigation de l'étranger, qui a produit le mouvement révolutionnaire en Savoie. Les Savoyards, en effet, étaient de tous les peuples de l'Europe les mieux partagés en fait de liberté, et ne songeaient pas du tout à se révolter contre le gouvernement paternel de leurs souverains. La liberté qui est compatible avec le bon ordre, ils la possédaient depuis longtemps. Les révolutionnaires français, au lieu de la liberté nous apportèrent la tyrannie jacobine.

L'histoire nous indique que les princes de la Maison de Savoie ont presque tous été animés de l'esprit le plus libéral.

Par des actes et des édits émanant de leur libre examen et de leur propre initiative, ils opérèrent successivement, d'une manière légale, dans leurs Etats, le travail d'émancipation obtenu en France par la Révolution au prix de bien du sang versé.

On peut dire, avec Victor de Saint-Genis, qu'en 1789 la Révolution était faite en Savoie : il ne restait plus qu'à accommoder les mots à la chose.

La Révolution n'avait donc pas sa raison d'être en Savoie, puisque nous possédions tous les droits et avantages dont on a coutume d'attribuer la conquête, souvent bien à tort, à la Révolution.

La propagande des affiliés au club jacobin prépara l'invasion étrangère et ouvrit la Savoie aux Français. Le jour même de son entrée à Chambéry (24 septembre) le général Montesquiou inaugurait une *Société des Amis de la liberté et de l'égalité*, qui lui offrit une couronne comme à un libérateur. Elle se donna la mission de révolutionner la Savoie et prit l'initiative des mesures les plus hardies et les plus violentes. Une adresse envoyée à la Convention, le 12 octobre, nous apprend quelle influence ou quelle pression elle exerça sur les élections des députés de chaque commune à l'*Assemblée des Allobroges*. On y lit : « Déjà la Société, composée

Digitized by Google

de plus de 1200 citoyens, vient de députer 100 de ses membres, qui, armés du flambeau de la Raison et de la Liberté, vont éclairer tous les habitants des villes et des campagnes sur leur régénération et leurs droits imprescriptibles. Dans peu, de fidèles interprètes de leurs sentiments seront à Chambéry... »

Les principales villes de la Savoie suivirent l'exemple de Chambéry et organisèrent un club des Jacobins. St-Jean-de-Maurienne eut le sien, qui ne resta point en retard sur les autres par la violence de sa tyrannie révolutionnaire. Les troupes piémontaises ayant évacué la ville le 29 septembre, le conseil municipal se hâta de députer à Chambéry le sieur Boch et le médecin Marcoz offrir leurs hommages au général Montesquiou. Les commissaires de la Convention, Lacombe-saint-Michel, Dubois Crancé et Gasparin, leur déclarèrent que les Français n'étaient venus que pour chasser leurs anciens tyrans, et engagèrent les Mauriennais à concourir eux-mêmes à la défense de leur liberté en formant une garde nationale et à établir, « pour répandre l'instruction et les lumières », une *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité*.

***

On le voit, les idées révolutionnaires en Maurienne et en Savoie sont d'importation étrangère. Le nombre des partisans de la Révolution fut très restreint chez nous, mais leur parti fut le plus bruyant. Soutenus par les Jacobins de Paris, ils furent aussi les plus influents, et, malgré leur petit nombre, ils établirent leur domination par la terreur. Le 1er messidor an VI, le commissaire du Directoire exécutif du canton de St-Jean-de-Maurienne écrivait à l'administration départementale : « Je ne connais ici qu'une poignée de patriotes à coup sûr... Malgré tout, la poignée de républicains a contenu les autres. » Dans la même lettre il

Digitized by Google

précise et déclare que, dans ce canton, « il ne se trouve entouré que d'une *douzaine* d'amis de la République. » Cet aveu officiel, auquel je pourrais ajouter un grand nombre de témoignages, nous montre ce qu'il faut penser de l'affirmation de certains historiens, tels que Michelet, qui prétendent que la Révolution fut accueillie en Savoie avec enthousiasme. Bien accueillie, peut-être. Mais, en moins de deux ou trois mois, elle dégoûta tous les honnêtes gens.

De retour en Maurienne, les citoyens qui avaient été délégués pour aller saluer à Chambéry le général Montesquiou organisèrent, d'après ses conseils, une *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité*, semblable à celle qui fonctionnait déjà à Chambéry. Outre Saint-Jean, Aiguebelle, Modane, Les Fourneaux, probablement d'autres localités encore, eurent leur *Société populaire*, leur club des Jacobins.

Je me propose de faire l'histoire de la Société de St-Jean, dont les faits et gestes nous renseigneront suffisamment sur l'action néfaste de ces associations révolutionnaires.

Organisation du Comité.

Dans l'histoire d'une Société malfaisante qui, au nom de la Liberté et de l'Egalité, commit les plus odieux attentats contre les personnes et les biens ; dans un sujet où les termes exprimant l'indignation se présentent d'eux-mêmes au bout de la plume, je me défendrai de toute passion et je me bornerai à raconter les faits tels qu'ils se sont passés, le plus souvent laissant au lecteur le soin de tirer les conclusions. La plupart du temps, je ne ferai que transcrire les procès-verbaux des délibérations de la municipalité, où sont consignées toutes les démarches faites auprès d'elle par la *Société populaire*. C'est cette dernière, en effet, qui prit l'initiative de toutes les mesu-

Digitized by Google

res révolutionnaires, qui pressa l'exécution de tous les décrets de la Convention nationale, en intervenant dans les délibérations du conseil municipal, en dénonçant ceux des conseillers qui manquaient de zèle pour la cause de la Révolution. D'ailleurs, beaucoup de clubistes étaient membres de l'assemblée municipale et pouvaient ainsi appuyer dans son sein, les pétitions présentées par la *Société populaire*. En un mot, cette Société, dans une sphère plus modeste, joua auprès de la municipalité de Saint-Jean le rôle du club des Jacobins, à Paris, auprès de la Convention nationale.

Quoiqu'elle s'intitulât *Société populaire*, elle n'était guère composée que de fonctionnaires et de bourgeois, surtout des membres des autorités constituées. Les étrangers, même les militaires de l'armée des Alpes en cantonnement à St-Jean, pouvaient être affiliés. Elle s'était installée dans la grande salle de l'*Évêché*, où l'on avait disposé des tribunes pour les orateurs. Le public était admis, quelquefois contraint d'assister aux séances. On ne pouvait obtenir un certificat de civisme sans avoir suivi, pendant quelque temps, les sermons révolutionnaires du club. Un citoyen de St-Julien nommé Dalbanne, ayant tenu quelques propos qui furent regardés comme suspects, fut mis quelque temps en prison. L'administration du district, ayant constaté le mal fondé de l'accusation, ordonna son élargissement, mais invitation fut faite de fréquenter les *Sociétés populaires* et d'assister au moins deux fois par semaine aux séances de la dite administration « afin d'y puiser les lumières et les principes du pur patriotisme. » (5 frimaire an II). Pour favoriser l'assistance, un arrêté de l'administration du département du Mont-Blanc, en date du 22 frimaire an II, invitait toutes les autorités constituées à régler les heures de leurs séances de manière qu'elles ne se rencontrent pas avec les séances des Jacobins. Cependant un arrêté des représentants du peuple Gau-

Digitized by Google

thier et Cassanies, du 15 vendémiaire an 3, décida « que nul ne serait plus tenu d'envoyer son nom aux *Sociétés populaires* pour obtenir son certificat de civisme. »

Les séances de la *Société populaire* devaient présenter le spectacle de la cour du roi Pétaud, à en juger par la note suivante, que je cueille dans les procès-verbaux de la municipalité : « Le 14 prairial an 3, neuf citoyens se présentent à la barre du conseil municipal, ayant à leur tête George-Joseph Huysend, qui prend la parole et se plaint qu'on ait déplacé une fontaine. Les autres citoyens applaudissent en claquant des mains.

Le maire les rappelle à l'ordre et leur fait observer *que la séance du conseil général n'est pas une Société de Jacobins et que tout doit s'y passer paisiblement.* »

Les séances étaient remplies par la lecture des décrets de l'Assemblée nationale et des journaux, par la discussion des mesures propres à assurer le triomphe de la démagogie, enfin par les discours enflammés des orateurs échevelés qui tonnaient contre la réaction et le fanatisme et proposaient les moyens les plus tyranniques pour établir ce qu'ils appelaient le règne de la Liberté et de la Fraternité.

Les meilleurs discours prononcés au club, je veux dire les plus violents contre le Fanatisme et la Superstition (lisez la religion catholique), étaient imprimés en vue de la propagande de l'esprit révolutionnaire, qu'on appelait hypocritement « l'esprit public. »

Le 12 fructidor an II, deux commissaires de la *Société populaire* se présentent à l'administration du district et demandent que celle-ci fasse imprimer un discours qui a été prononcé par le citoyen Guille dans la dernière séance des Jacobins « comme étant très propre à propager l'esprit public dans ce district. » L'administration arrête d'inviter les dits commissaires à déposer le discours sur le bureau et charge le Comité

Digitized by Google

compétent de faire incessamment un rapport sur cet objet.

Nous n'avons pu trouver le texte du discours du citoyen Guille, qui fut chez nous l'un des partisans les plus acharnés de la tyrannie révolutionnaire. Mais nous reproduirons plus loin les passages les plus saillants des discours qui furent débités dans les séances des 1er et 20 Ventôse an II, jours où les Jacobins brûlèrent en effigie le roi de Sardaigne et profanèrent les reliques du bienheureux Ayrald. Des exemplaires de ces harangues révolutionnaires furent envoyés à la Convention, au représentant du peuple Albitte, au Directoire du département, aux sept districts et à toutes les municipalités de la Maurienne, enfin aux Sociétés jacobines affiliées.

Une des principales occupations des Sociétés populaires, c'était d'espionner et de dénoncer les ennemis de la Révolution et de dresser les listes de suspects. Le 22 Frimaire an II, le Directoire de St-Jean arrête qu'il sera fait une proclamation dans toutes les communes du district pour inviter les municipalités et les bons citoyens à faire passer à l'administration directoriale la note de ceux qui ont favorisé les Piémontais ou engagé les jeunes gens à émigrer en Piémont. Il invite spécialement la *Société populaire* de St-Jean à charger « les commissaires sans-culottes qu'ils enverront dans les différentes communes pour prêcher le langage de la raison et de la vérité de prendre tous les renseignements possibles à ce sujet. »

Réception du général Sarret au club jacobin.

Nous n'avons pas les procès-verbaux des séances, qui ont été envoyés à Chambéry, où ils ont disparu, probablement dans l'incendie qui dévora une bonne partie des Archives du Château.....

Digitized by Google

Ce que nous savons des délibérations, nous le connaissons par les pétitions que le club présentait aux autorités constituées et qui sont consignées dans les registres d'administration du district et de la municipalité. Ce n'est que, dans les circonstances importantes, pour quelques séances solennelles, que le procès-verbal était imprimé et envoyé aux sociétés affiliées, ainsi qu'aux diverses administrations du département. Nous avons trouvé le compte-rendu de la séance du 1er Ventôse an II, où le roi de Sardaigne fut brûlé en effigie, et du 20 Ventôse où le Bienheureux Ayrald fut sacrilègement livré aux insultes des Jacobins. Nous parlerons plus loin de ces deux faits. Pour le moment, relevons la partie du procès-verbal concernant le général Sarret, commandant les troupes cantonnées en Maurienne, qui assistait à cette dernière séance. Il fit son entrée au moment où le B. Ayrald était apporté dans la salle par « quatre sans-culottes » et dépouillé de ses ornements pontificaux, « Le président, d'après le vœu de la Société, invite le général aux honneurs de la séance et lui donne l'accolade fraternelle. Ce général, montrant à découvert son âme républicaine, assure l'assemblée de son entier dévoûment à la chose publique, et lui témoigne qu'il ne cessera de faire servir au triomphe de la liberté et à l'anéantissement de la tyrannie toute l'énergie et tout le zèle dont il sera capable.

Le président a répondu :

« La Société voit en toi, général, un vrai sans-culotte, un franc républicain ; elle sait que tu as rendu à la patrie les services les plus importants ; elle est instruite que, dans la campagne dernière, tu fus le premier, à la tête de quelques braves, te jeter dans la redoute de Sallanches, et que ce trait de courage et de valeur, déconcertant les Piémontais, força les lâches à l'abandon de leur redoute et prépara l'évacuation du district de Cluses. Tu as des droits à la recon-

Digitized by Google

naissance des hommes libres, et la Société te voue la sienne par mon organe. Continue de bien mériter de la patrie. Destiné à combattre de nouveau les satellites du tyran sarde, *pousses*-les (sic) jusque dans leurs derniers réduits. Arbore l'étendard tricolore sur ces cimes orgueilleuses d'où ils insultent encore à la liberté ; et ton nom, gravé dans nos cœurs, y recevra des éloges et des bénédictions. »

« Ces cimes orgueilleuses » dont parle l'orateur jacobin, c'est le plateau du Mont-Cenis, qui était occupé par les Piémontais. Quelques jours après cette séance, le 5 avril 1794, le général Sarret tombait mortellement frappé à l'assaut de la position des Archettes, et mourait le soir même à Bramans.

Nous connaissons maintenant l'origine, la constitution, le but et les moyens du club des Jacobins. Voyons-le à l'œuvre.

Réunion de la Savoie à la France.

Dans sa séance du 15 octobre, le Conseil municipal, eu égard à la multiplicité des objets qu'il avait à traiter, nomma diverses commissions, dont les membres étaient pris dans son sein : commission de correspondance, commission de subsistance, commission pour les logements, commission de surveillance. Cette dernière était uniquement composée de membres appartenant à la *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité*. Cette fraction de l'assemblée municipale, doublure du Club jacobin, transformait en motions les vœux et doléances de celui-ci, et, en les faisant adopter par le conseil, leur donnait une force légale. Elle commença par proposer l'envoi d'une adresse à la Convention nationale pour remercier la nation française « de nous avoir délivrés du joug de l'esclavage » (séance du 18 octobre). Voici cette adresse, rédigée par le citoyen Marcoz, un des membres les plus distingués du Club,

Digitized by Google

dans le style ampoulé et ridicule de l'époque : « Citoyens, Génies tutélaires, qui veillez immédiatement au bonheur des Savoisiens, c'est à vous que nous devons adresser particulièrement le juste tribut de notre reconnaissance. Vos soins sont d'assurer notre liberté, vous vous occupez des maux que nous ont laissés nos tyrans pour nous en procurer la réparation (1) ; vous faites instruire le peuple de nos campagnes qui, courbés trop longtemps devant l'idole de la royauté, n'ont jamais connu leurs droits. Les Savoisiens, réunis à la nation française, sous vos auspices (car nous osons nous flatter que vous lui en ferez agréer nos vœux), se rappelleront toujours vos bienfaits avec attendrissement, et vos noms seront toujours des noms bien chers au quatre-vingt-quatrième département de la République française. »

Signé : Les citoyens représentant le conseil de la commune provisoire de Saint-Jean-de-Maurienne en Savoye.

La réunion de la Savoie à la France, en 1860, est le résultat des lois géographiques et historiques : géographiquement, notre pays fait partie de la Gaule. « Nos cœurs, selon la belle parole d'un Savoyard, sont allés où vont nos rivières. » Mais la réunion éphémère de 1792 a été le fait de la conquête, et non une annexion librement consentie. La Savoie était très attachée à ses rois, dont le gouvernement paternel inspira bien des regrets à nos ancêtres, victimes de la tyrannie jacobine. Désarmés en face de l'invasion ennemie, ils étaient bien obligés de faire bon cœur contre mauvaise fortune et de paraître accueillir les français en libérateurs.

Rapprochez cette adresse ci-dessus de celle faite par

(1) Les commissaires de la Convention avaient demandé le nom des citoyens qui avaient eu à souffrir des excès de l'armée sarde et avaient promis de les indemniser. Quant à l'indemnité, elle ne fut jamais accordée.

Digitized by Google

la municipalité, le 30 août 1793, au retour momentané de Victor-Amédée en Savoie : « Les conseillers manifestent que tous faits survenus et discours qui peuvent avoir été tenus dès le 22 Septembre dernier, contraires à la fidélité qu'ils avaient vouée envers Sa Majesté Victor-Amédée, le roi de Sardaigne, leur légitime souverain, n'ont d'autre source que la force ennemie et la séduction des génies exaltés et fascinés par l'appas d'une prétendue liberté.... »

Fête du 8 Décembre.

Dans la même séance (18 octobre), les membres du Comité de surveillance représentent au Conseil « qu'il subsiste encore dans cette ville des marques publiques de féodalité, telles qu'armoiries, girouettes, meurtrières, dont la nation française veut la destruction, puisqu'elle apporte la Liberté et l'Egalité ; qu'il y a déjà plusieurs réclamations à ce sujet, tant de la part des militaires français que de la part de la *Société des amis de la Liberté et de l'Egalité*. » La municipalité, déclarant n'avoir aucun droit relativement aux objets en question, décida de surseoir jusqu'à ce que autrement fut ordonné.

Les girouettes et les armoiries continuèrent donc à offenser le regard des fanatiques partisans de l'égalité, qui devaient bientôt demander qu'on abattit tous les clochers, sous prétexte qu'ils dépassaient le niveau des autres maisons. Les Jacobins n'en continuèrent pas moins leur œuvre de nivellement. Le 21 octobre, ils députèrent trois membres de la Société pour inviter les ci-devant nobles à remettre leurs patentes de noblesse. Ces titres nobiliaires étaient destinés à un feu de joie pour couronner « la fête civique », organisée pour le dimanche 11 novembre. La municipalité, les fonctionnaires, les musiciens et les soldats du 40e régiment y furent invités : le défilé parcourut les rues

Digitized by Google

principales et se rendit aux places où l'on avait planté un arbre de la liberté.

Une fête encore plus solennelle fut célébrée le 8 décembre pour marquer la joie causée par la réunion de la Savoie à la France (27 novembre). Cette fête avait été décrétée par la commission d'administration des Allobroges, séant à Chambéry, dans la séance du 3 décembre, jour où elle avait reçu la nouvelle de cette incorporation. Le programme en fut élaboré par le docteur Marcoz, un des principaux clubistes. La municipalité avait invité toute la population, « tant hommes que femmes et enfants », avec les militaires français sans armes, à se rendre sur la place de l'arbre de la Liberté (place de la Cathédrale) à 10 heures du matin, les hommes en bonnet rouge avec la cocarde tricolore.

Le peuple étant assemblé sur cette place, les conseillers municipaux sortirent de l'édifice municipal, en ordre avec leurs insignes, précédés de l'étendard de la Liberté, de la pique surmontée du bonnet rouge et « de toute la musique qu'on put avoir ».

Tout le cortège se rendit ensuite à la cathédrale, pour entendre un discours sur la réunion de la Savoie à la France et une messe basse avec des chants en musique, suivie du *Te Deum*.

La sortie de l'église se fit dans l'ordre suivant : 1° la Musique, 2° le corps municipal, 3° le peuple rangé deux à deux, un militaire français avec un citoyen, « chaque femme ou fille avec un homme. »

La procession défila devant l'arbre de la Liberté, que chacun dut embrasser et saluer : on y dansa, au son de la *Marseillaise* et du *Ça ira*.

Après ces simagrées, la procession se remit en marche, sortit par la porte Maranche, passa devant l'église des Bernardines (aujourd'hui le Petit Séminaire), traversa Pontcharra et revint par la rue de Beauregard, sur la place de l'arbre de la Liberté, où eurent lieu de

Digitized by Google

nouveaux chants et de nouvelles danses. Pendant tout ce temps, les cloches firent entendre leur joyeux carillon.

Le Régime de la Délation.

Ce n'était là qu'une ridicule mascarade, à laquelle on avait commis l'inconvenance d'associer les augustes cérémonies de la religion. La Révolution, modérée dans les commencements, accéléra sa marche vers le but qu'elle poursuit, *la destruction du catholicisme.* Mais déjà se manifestaient les défiances et l'hostilité contre le clergé et la religion. On lit dans le procès-verbal de la séance du conseil du 18 novembre : « La municipalité ayant été informée par quelques-uns de ses membres que le citoyen Filliol, curé de St-Christophe, fait ses fonctions curiales dans la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle où se rendent ses paroissiens et, ayant observé que la situation de cette chapelle sur une hauteur et son éloignement de cette ville permettent audit curé d'enseigner telle doctrine que bon lui semblera, pernicieuse peut-être, sans que la municipalité puisse en être informée non plus que le Comité de surveillance, il a été délibéré d'inhiber au citoyen Filliol de faire dorénavant ses dites fonctions curiales dans ladite chapelle. »

Le vicaire général Rogès avait transporté chez lui quelques livres et meubles appartenant au Séminaire. Il fut dénoncé au Comité de surveillance et sommé de tout livrer à la municipalité. De même le chanoine Séchal, curé de la ville, avait retiré chez lui plusieurs effets « du ci-devant évêque ». Dénoncé au Conseil, il exhiba un acte de donation notarié fait à Verceil le 10 novembre 1792. Les conseillers exigèrent une note détaillée des objets en dépôt, et, avant de statuer sur la propriété, ils en référèrent à la commission provisoire d'administration des Allobroges, qui déclara ces objets « biens nationaux ».

Digitized by Google

Les simples particuliers n'échappaient pas à ces dénonciations du club jacobin. Une jeune fille de St-Jean, Marie-Françoise Rey, fut accusée de recevoir des lettres du Piémont. On la fit arrêter, et les lettres saisies furent remises cachetées à la municipalité qui chargea le Comité de surveillance de les ouvrir et de faire un rapport sur leur contenu. L'Etat était sauvé : ces lettres ne contenaient que « des propos d'amourettes ». Néanmoins ordre fut donné à Marie Rey de se consigner deux fois par semaine au Comité de surveillance (séance du 13 novembre).

La *Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité* dénonça plusieurs personnes de la ville, entre autres la citoyenne veuve Viallet, l'accusant d'avoir fait des accaparements de blé, au préjudice du public. La municipalité fit une visite minutieuse chez cette veuve pour savoir si effectivement elle avait du blé au-delà du nécessaire et au-delà de celui qu'elle pouvait récolter dans ses propres fonds, et, dans ce cas, le saisir et le transporter en lieu de sûreté. Cette perquisition permit de constater que la veuve Viallet avait tout au plus le grain nécessaire pour l'usage de sa maison. Néanmoins on lui enjoignit de ne plus paraître à la Grenette (séance du 21 décembre 1792).

Le 11 frimaire an 2, les citoyens Rochet et Dallières, membres de la *Société populaire,* se présentent à la séance du conseil municipal et demandent si la municipalité a mis en état d'arrestation trois boulangers de St-Jean, les citoyens Claude et Louis Miquet et Jean-Pierre Taravel.

Quel crime avaient-ils commis ? Les Jacobins les accusaient *d'avoir caché du pain au lieu de l'exposer en vente.* La disette était si grande alors qu'il n'y avait pas de pain pour tous ceux qui voulaient en acheter.

La municipalité répond qu'après informations prises, il résulte que les frères Miquet n'ont caché ce pain que pour le soustraire à la rapacité des citoyens militaires

Digitized by Google

qui s'en emparent de force. En conséquence, elle refuse de faire arrêter les deux Miquet.

Quant à Taravel, comme il avait formellement déclaré peu de temps auparavant qu'il n'avait point de pain chez lui, il fut mis en état d'arrestation.

L'ÉMEUTE DU 2 JANVIER 1793.

Le système d'espionnage et de dénonciation, organisé par *la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité*, excita le mécontentement et même les colères de la population et de la majorité de l'assemblée municipale. Une émeute éclata le 2 janvier 1793, dirigée surtout contre les citoyens Marcoz et Savoye.

Dans l'après-midi de cette journée, le peuple envahit, au son du tocsin, l'enceinte de la maison commune où les conseillers étaient en séance, demande la destitution et le remplacement des municipaux Marcoz et Savoye, se porte à des voies de fait sur le premier qu'on essaie de saisir et d'entraîner hors de la salle (1), sous les yeux de leurs collègues consternés.

Le citoyen Rolland présente une pétition, signée par la presque totalité des habitants, demandant, outre la destitution des deux conseillers ci-dessus nommés, une visite domiciliaire faite par deux commissaires municipaux chez le citoyen Marcoz pour saisir les discours par lui prononcés au club et un certain nombre de brochures révolutionnaires.

Pour calmer la fureur populaire, la municipalité engage les pétitionnaires à passer dans la salle du club, en les assurant qu'on y accueillerait leur pétition. Effrayé et craignant un mauvais parti, le citoyen Marcoz donna sa démission, ce qui désarma la multitude.

Le lendemain, la municipalité envoya un rapport sur l'affaire, mais très mitigé, à la commission provi-

(1) Le citoyen Savoye n'assistait pas à la séance.

Digitized by Google

soire d'administration des Allobroges. Celle-ci députa immédiatement, avec pleins pouvoirs, deux de ses membres, Morel et Favre-Buisson, pour rétablir l'ordre à St-Jean, ramener les citoyens au respect pour les autorités constituées, pour les personnes et particulièrement pour les officiers municipaux.

Le 10 janvier, les commissaires prenant la parole « dans cette même enceinte où l'un des magistrats du peuple fut insulté dans ses fonctions et frappé par des mains liberticides et parricides à la face de ses collègues », flétrirent la conduite de la municipalité lui disant que « cet acte scandaleux aurait dû être prévenu et empêché », et qu'elle s'est rendue coupable d'un manquement très grave.

Accusé de complicité, le conseil se justifia longuement et, entre autres excuses, déclara que « si la municipalité n'avait pas improuvé ouvertement l'acte commis, c'est par la raison que, depuis la Révolution, dans les différents discours tenus au peuple dans les différentes assemblées, *il lui avait été dit et soutenu qu'il était souverain* » ; qu'eux-mêmes ne savaient pas si le peuple avait ou non le droit de destituer un officier municipal et de le remplacer à son gré.

Cet argument était bien appliqué. On avait tant de fois proclamé la souveraineté du peuple, que celui-ci avait voulu montrer qu'il était le maître. Inconséquents avec leurs principes, les commissaires firent une longue dissertation pour réformer les idées des municipaux de St-Jean sur la souveraineté populaire ; pour démontrer qu'elle n'existe pas dans une fraction du peuple, mais dans toute la masse du peuple de la République. Ainsi les théories subversives sur lesquelles ils s'étaient appuyés pour renverser les pouvoirs établis, les révolutionnaires ne les trouvaient plus bonnes dès qu'on les retournait contre eux. Considérant, en outre, que la démission du citoyen Marcoz a été extorquée par la violence, les commissaires la déclarent

Digitized by Google

illégale et nulle, et le maintiennent dans sa charge d'officier municipal.

La prestation du serment ecclésiastique.

Un autre objet de leur mission, c'était de faire prêter au clergé de la ville le serment de maintenir l'égalité et la Liberté ou de mourir en la défendant. En conséquence, ils mandent devant eux les prêtres et, en présence du conseil, leur tiennent ce discours rempli de perfides insinuations :

« Citoyens, la commission provisoire d'administration du Mont-Blanc se complait à penser que vous remplissez dignement vos devoirs et comme citoyens de la République et comme ministres du culte, et que vous êtes loin d'imiter ces prêtres réfractaires, pervers, séditieux ou fanatiques qui ont agité et désolé si longtemps la France et qui ont déterminé enfin à porter contre eux la loi extrême de la déportation, après avoir épuisé inutilement tous les moyens de douceur et de paix pour calmer leurs fureurs sanguinaires et éteindre dans leurs mains les torches du fanatisme et de la discorde. Elle se complait à croire que, loin d'abuser de votre ministère sacré pour troubler et égarer les consciences faibles sur le gouvernement libre que nous avons adopté, vous dirigez les consciences vers le but de ce même gouvernement ; que, loin de calomnier, vous travaillez à le faire chérir et à le faire respecter ; elle aime à croire qu'une religion faite pour la consolation de l'homme ne deviendra jamais entre vos mains un sujet de désolation ; que les ministres du Dieu de paix, les exécuteurs d'un évangile où nous trouvons à chaque page les principes de l'égalité et de la fraternité entre les hommes, ne sauraient porter atteinte à ces principes sacrés, à ces lois immuables de la nature qui ont enfin triomphé

Digitized by Google

des erreurs de tant de siècles et qui vont bientôt planer sur toute la surface du globe. La commission se complait d'autant mieux dans ces idées consolantes que les mœurs simples et pures semblent avoir fixé leur demeure au milieu des rochers que vous habitez.

Néanmoins de fâcheux souvenirs, une trop longue et trop triste expérience dans les autres départements de la République, la crainte que tant de mauvais prêtres émigrés ou déportés qui ont passé et séjourné dans ce canton n'y aient semé leur poison, et l'excès affligeant enfin auquel on s'est porté en cette ville le second du courant contre un officier municipal, *sous prétexte, a-t-on dit, qu'il voulait détruire la religion*, tout a excité les sollicitudes de ce département qui, en nous commettant par son arrêté du sept courant pour rétablir l'ordre dans cette commune et le respect pour les lois et autorités constituées, nous a en même temps chargés de mander par devant nous les membres du clergé de cette commune pour les inviter à se renfermer dans les bornes de leurs fonctions, les prévenir que celui ou ceux d'entre eux qui viendraient à être convaincus d'avoir abusé de leur ministère et d'avoir fait des tentatives pour empêcher le développement et la propagation des principes de l'égalité et de la liberté, ou pour égarer les citoyens et les porter à des attentats contre l'ordre établi, seraient regardés comme pertubateurs du repos public et punis suivant la rigueur des lois, et pour leur faire en conséquence prêter le serment de fidélité à la nation et à la république, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant, »

Là-dessus, le vicaire général Rogès, prenant la parole, déclara que les mots *liberté* et *égalité* prêtaient à l'équivoque, et qu'il ne prêtait le serment qu'en tant qu'il ne blesserait point la religion catholique romaine. Sur vingt-un prêtres présents, quatorze prêtèrent le serment avec la restriction indiquée, et sept le prê-

Digitized by Google

tèrent suivant la formule proposée par les commissaires (séance du 13 janvier 1793).

Ce qui excuse ces sept *jureurs* sans restriction, c'est que la Révolution en Savoie n'avait pas encore jeté le masque d'hypocrisie et révélé son caractère foncièrement antireligieux ou plutôt *satanique*, suivant le mot de Joseph de Maistre. On leur demandait simplement « de prêter serment de fidélité à la nation et à la République », ce qui est en soi très légitime ; mais par le mot *république* les sectaires d'alors entendaient, non pas le gouvernement du peuple par le peuple, mais un ensemble de lois attentatoires au droit et à la liberté de l'Eglise. D'ailleurs, la plupart de ceux qui avaient prêté ce serment le rétractèrent, en voyant plus clair dans la marche de la Révolution.

L'eau bénite.

Le clerc Hyacinthe Depouille.

Le 28 Brumaire an 2, les citoyens Olive et Pognient, commissaires du département du Mont-Blanc, écrivirent à la municipalité de St-Jean pour l'inviter à rechercher l'eau bénite fabriquée par le ci-devant curé de cette commune émigré (Champlong) qui se trouvait chez Hyacinte Depouille, ancien clerc de cette paroisse, et faire jeter l'eau bénite ainsi que les vases qui la contiennent ; enfin de dresser procès-verbal de l'exécution de cette commission qu'elle devait transmettre aux susdits commissaires.

La municipalité nomma immédiatement deux commissaires qui exécutèrent l'ordre prescrit. — La République était sauvée.

Cette mesure privait de son gagne-pain le pauvre clerc, qui avait l'habitude de porter de l'eau bénite chez les particuliers. Comme « il était plongé dans la plus affreuse misère, était nu, sans moyen de s'habil-

Digitized by Google

ler, moins encore de subsister, le conseil dans une séance ultérieure arrêta « de faire habiller ledit Hyacinthe aux frais de la charité » et lui alloua un secours de quarante livres.

Deux années plus tard, le pauvre Hyacinthe fut victime d'une dénonciation encore plus grave. Il avait commis un acte de fanatisme intolérable aux yeux des républicains d'alors.

Dans la séance du 23 Vendémiaire an 3, le maire donne lecture d'une lettre adressée à la municipalité par le lieutenant de la gendarmerie de résidence en cette commune, le jacobin Dallière, par laquelle il fait part que l'ancien clerc de cette commune, au mépris du décret du 11 Prairial dernier sur l'exercice des cultes défendant de porter aucun signe extérieur qui désigne un culte, celui-ci a accompagné, le 21 du courant, un enterrement avec un cierge éclairé, un Christ en main, et en chantant. Le lieutenant de gendarmerie invite en conséquence la municipalité « à réprimer ce délit. »

Le conseil général arrête que l'ancien clerc, nommé Hyacinthe Depouille, « soit mandé à la barre pour être admonesté. » On lui fait lecture de la plainte portée contre lui et du décret du 11 Prairial. L'inculpé répond « que c'est par ignorance dudit décret qu'il y a contrevenu, *étant d'ailleurs sourd* ; qu'il s'y conformerait dorénavant. »

Devant ces circonstances atténuantes, le conseil se contente de le censurer pour cette fois, en le prévenant qu'en cas de récidive il sera soumis aux peines prescrites par la loi.

Règlement draconien contre les bouchers.

Le 16 Ventôse an II, une députation de la *Société populaire* se présente à la séance et dépose sur le bureau une pétition invitant la municipalité à désigner

Digitized by Google

un local où tous les bouchers devront débiter la viande, à nommer des préposés pris dans son sein pour assister à la vente, en reconnaître le poids et le prix, pour que nul n'excède le *maximum*, et s'assurer si les payements se font en monnaie de la République ; enfin à obliger *tout individu qui voudra avoir de la viande d'être muni d'une carte signée par le maire*, et ce, y est-il dit, « pour faire cesser tous les abus qui ont eu lieu jusqu'ici, surtout pour les bouchers, qui vendent de préférence à ceux qui payent en numéraire et leur portent les meilleurs morceaux, au préjudice de ceux qui payent en monnaie de la République. »

La municipalité, « empressée de seconder les bonnes intentions de la *Société populaire* », indique pour le lieu de la boucherie publique la ci-devant église des religieuses (Petit Séminaire actuellement) et oblige tous les bouchers à se conformer aux vœux exprimés par la dite Société, « sous peine tant contre le vendeur que l'acheteur de la confiscation de la viande et de huit jours de détention pour la première fois, et d'un mois en cas récidive. (Séance du 16 Ventôse an II).

Pauvres bouchers ! Ils n'avaient pas tort de vendre les meilleurs morceaux à ceux qui les payaient en numéraire ; car les assignats ou monnaie de la République perdaient le 60 ou 80 pour 100 de leur valeur. Plus tard même l'assignat de 100 francs ne vaudra plus que 0 fr. 20 c.

Pauvres clients ! Obligés d'avoir une autorisation de M. le maire pour acheter un morceau de viande !

Destruction des Cloches et démolition des Clochers.

(22 novembre 1793)

Le 2 Frimaire an II (22 Novembre 1793), l'administration du district de St-Jean, considérant qu'il est

Digitized by Google

instant de mettre en exécution la loi qui statue qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque commune, arrête que chaque municipalité fera incessamment descendre toutes les cloches qui sont en leur pouvoir, sous la réserve d'une seule. Elle prescrit, en outre, que tous les fers qui n'entrent point dans la construction des églises et qui ne sont point nécessaires pour en assurer la conservation, tels que grilles, balustres, etc. seront enlevés.

Il paraît que la municipalité de St-Jean se montra peu empressée d'exécuter l'acte de vandalisme prescrit par le directoire du district. Elle en fut réprimandée par la *Société populaire,* qui lui adressa une pétition demandant que toutes les cloches existantes dans cette commune soient descendues, à l'exception d'une seule.

Le conseil répondit qu'il était prêt à faire descendre ces instruments de fanatisme ; mais les cloches étant, par décret du 23 juillet 1793, mises à la disposition du conseil exécutif (le directoire du district), la municipalité ne serait pas autorisée par la loi à les faire descendre sans une réquisition des corps administratifs. C'était un moyen d'ajourner l'exécution de l'arrêté.

L'appétit vient en mangeant : rien ne pouvait satisfaire le vandalisme des *Amis de la Liberté et de l'Égalité*. Quelque temps plus tard, ce n'est plus simplement les cloches, mais les clochers eux-mêmes dont ils demandent la destruction. Un arrêté du représentant du peuple Albitte, en date du 7 pluviose, portait que toutes les cloches encore existantes dans le département du Montblanc, sauf les timbres des horloges publiques qui seraient jugés indispensablement nécessaires par les directoires de districts, seraient incontinent descendues et brisées ; que les clochers seraient démolis, et que les bois, fers, cuivres, plomb et autres matériaux en provenant seraient provisoirement déposés en des lieux sûrs indiqués par les administra-

Digitized by Google

teurs de districts.

Comme la municipalité de St-Jean tardait à exécuter cet ordre aussi bien que le premier, le club des Jacobins se chargea de lui rappeler la soumission aux lois révolutionnaires. Le 20 Pluviose, il dénonçait à l'administration du district les tergiversations du conseil municipal. Voici le texte de la pétition adressée aux administrateurs :

« Le représentant du peuple Albitte a ordonné, dans son arrêté du 7 Pluviôse, que tous les clochers du Mont Blanc seraient incessamment démolis. Cet arrêté a été transmis à ce district et aux communes de son arrondissement sans qu'il y ait encore opéré aucun effet. Il n'est pas surprenant que des communes ignorantes ou fanatisées ayent laissé jusqu'à ce jour leurs clochers instacts ; elles ont d'ailleurs eu pour elles l'exemple du chef-lieu du district qui a sur les campagnes la plus grande influence. Mais l'on ne devait pas s'attendre que celle de St-Jean, plus instruite et plus éclairée, eût laissé subsister si longtemps ces insignes d'un culte intolérant ; on ne devait pas s'attendre que sa municipalité opposât une résistance aussi vive, montrât la plus outrée des négligences et la plus mauvaise des volontés dans une occasion qui devait seule exciter son zèle le plus vif et le plus ardent.

« La *Société populaire* a été indignée de la mollesse de cette municipalité et de l'attachement qu'elle semble conserver pour les enseignes de la Superstition. Elle a nommé des commissaires dans son sein qui vous pétitionnent individuellement à l'effet que vous autorisiez la *Société populaire* de cette commune à faire démolir à la folle enchère de ladite municipalité tous les clochers de son ressort, et à requérir à cet effet tous les ouvriers nécessaires et les outils propres à cette démolition, et que vous déterminiez que les frais

Digitized by Google

en seront pris sur les mêmes fonds qu'aurait eu la municipalité pour cette démolition.

« Ces mêmes commissaires vous représentent encore que la négligence de la municipalité l'a rendue réfractaire aux lois et à vos arrêtés, et qu'il ne conviendrait pas de laisser des délits de cette nature impunis. Ils vous invitent en conséquence à délibérer à ce sujet. »

DUCOUDRAY. BUET.

Le lendemain, une députation de la *Société populaire* se présentait à la barre de la municipalité, mettait sur le bureau une pétition invitant les municipaux à mettre à exécution le susdit arrêté et à démolir, entre autres, la flèche du grand clocher. Voici le texte de cette pétition :

« Les soussignés, membres de la Société populaire et républicaine de St-Jean, pour satisfaire à l'arrêté de la Société du jour d'hier, font la pétition individuelle à la municipalité de la même commune, tendante à ce que, pour satisfaire à l'arrêté du 7 courant, article 6, du citoyen Albitte représentant du peuple près l'armée des Alpes, elle ait à faire démolir sans délai tous les clochers existants dans cette commune, entre autres la flèche du clocher dit *grand clocher* ; 2° à ce qu'elle ait à faire démolir les meurtrières et tourelles de la tour du même *grand clocher* pour satisfaire à l'article 1er de l'arrêté du même représentant du 8 de ce mois. A St-Jean le 21 Pluviose an 2 de la République une et indivisible et démocratique.

Signé : Paulin sans culottes, républicain,
Salomon, membre du Comité, Jourdan, Lachaux,
J. Salomon, Jean Lebrun, Savoye,
Dalière, commissaire.

La municipalité, considérant qu'elle ne peut abattre

Digitized by Google

ladite flèche ni démolir les meurtrières et tourelles de la tour du grand clocher sans mettre hors d'usage la seule horloge qui existe en cette commune, et qu'elle ne peut le faire, d'après la teneur même du décret, sans l'avis du directoire, arrête de transmettre, séance tenante, un extrait du présent procès-verbal au directoire du district, en l'invitant à donner le plus promptement possible son avis sur ladite horloge.

Le même jour, l'administration du district répondit à la municipalité d'exécuter de point en point l'arrêté d'Albitte.

Le lendemain, celle-ci faisait annoncer et afficher que ceux qui voudraient prendre l'entreprise de démolir le grand clocher, ainsi que tous les autres existants dans cette ville, et de descendre l'horloge du grand clocher, devaient se présenter à l'adjudication qui aurait lieu le 24 courant. Le devis estimatif des travaux de démolition était porté par le géomètre Dupraz, nommé expert, à 10.000 francs ; un autre expert Anisetty les évaluait à 12.000 francs.

Personne ne vint soumissionner, même à ce prix. Sur un nouvel ordre du Directoire du district de procéder à la démolition, la municipalité, « pour éviter le désagrément d'être taxé de négligence à exécuter l'arrêté du représentant du peuple Albitte », arrête de mettre en réquisition tous les maçons, charpentiers et manœuvres de cette commune pour procéder incessamment à la démolition du grand clocher et successivement des autres ; en outre de faire une invitation à tous les citoyens de cette commune « qui voudront prêter leurs bras républicains pour faire disparaître les instruments de fanatisme », de se présenter à la salle des séances de la municipalité.

Le 5 Ventôse (24 Février 1795), le citoyen R..., membre de la municipalité, et chargé de surveiller cette démolition, fait part que ce jour même à quatre heures du soir, il a assisté à la chûte de la flèche du

Digitized by Google

grand clocher. La destruction d'un des plus beaux ornements de la ville n'inspire à nos édiles que de grossières plaisanteries au sujet d'un reliquaire trouvé parmi les débris. La boule de la croix qui surmontait la flèche renfermait une petite boîte de plomb carrée, que le citoyen R... remet sur le bureau du Conseil. Le maire Favier l'ouvre en présence de l'assemblée et trouve un os avec un parchemin contenant une inscription en latin, qu'il traduit de la manière suivante : « Dans cette boette de plomb ont été mises des reliques des dix mille martyrs, lesquelles reliques on a fait mettre dans le pommeau de la croix du clocher, qu'a fait faire le Rd Père en Dieu le cardinal Rotomagensis (1), administrateur perpétuel de l'église épiscopale de Maurienne. D'ordre de vénérable et circonspect Amedée Gavit, chanoine de Genève et de Maurienne, sacristain et vicaire de l'église dudit Maurienne. Le dix-huit mars l'an du Seigneur mille quatre cent septante sept. »

Malgré la réquisition faite par la municipalité, aucun ouvrier du pays ne s'était présenté pour faire la besogne prescrite par Albitte : c'est un plaisir de le constater. On dut recourir aux soldats du 2e bataillon de la Haute-Loire et du 4e de l'Ain, commandés par le chef de bataillon Labobé. Les frais de la démolition de la flèche s'élevèrent à 1764 livres, qui devaient être prises dans la caisse des séquestres. Il faut ajouter les dommages aux maisons voisines, surtout à l'église Notre-Dame dont le toit fut presque totalement ruiné.

Même décapité de sa flèche, le clocher était encore une offense à l'égalité démocratique ; car il dépassait le niveau des autres maisons.

Le 11 Germinal (31 mars 1795), l'administration du district enjoignait à toutes les municipalités d'abattre, dans les huit jours au plus tard. tous les clochers non encore démolis, et cela « de façon qu'il ne paraisse

(1) Favier, paraît-il, n'a pas su que *Rotomagus* désigne Rouen.

Digitized by Google

aucune surélévation dans les couverts. » La municipalité mit donc en adjudication la démolition du grand clocher au niveau du toit des maisons voisines.

Personne ne se présenta pour soumissionner, de sorte qu'il ne restait que la voie de la réquisition. Mais la municipalité, considérant que presque tous les ouvriers de cette commune sont réquisitionnés pour d'autres travaux, « que le peu qui reste ne veut ni ne peut travailler par défaut de pain » demande à l'administration du district si, « dans l'impossibilité de donner du pain aux ouvriers » elle peut les obliger à travailler « malgré cet argument irrésistible ».

Pour le moment, les choses en restèrent là ; mais la *Société populaire* et le district devaient bientôt revenir à la charge.

En effet, le 13 messidor an 2 (1er juillet 1794), à la suite d'une pétition de la *Société populaire*, l'administration du district ordonne à la municipalité de mettre en exécution, sans délai, l'arrêté du représentant du peuple Albitte concernant la démolition des tours, tourelles et meurtrières.

La municipalité répond qu'en fait de tours appartenant à la ville, il ne reste plus que celles du clocher et de la maison de ville ; qu'elle a épuisé tous les moyens pour les faire abattre et qu'elle n'a pu trouver des ouvriers pour ce travail ; que néanmoins elle donnera de nouveau le *prix fait* de la démolition des dites tours.

Cette fois encore, personne ne se présenta pour soumissionner.

L'Horloge publique.

Dans la séance du 3 floréal an 2, la municipalité considérant que, par suite de la démolition du clocher, l'horloge publique est dans le cas de se détériorer, arrête de la faire descendre pour la retirer en lieu sûr.

Digitized by Google

L'horloge fut descendue, mais sa disparition excita dans le public de vives récriminations, si bien qu'une députation de la *Société populaire régénérée* (1) (singulière régénération !) se présenta à la barre de la municipalité et demanda le rétablissement de l'horloge. Etrange pétition de la part de ceux qui avaient demandé la démolition du clocher, sur la façade duquel l'horloge était placée ! Le Conseil, considérant que les réparations à faire pour replacer ladite horloge doivent être à la charge de la nation, et non de la commune, « la démolition du clocher ayant été ordonnée par arrêté du représentant du peuple Albitte et la descente de l'horloge étant une suite de la démolition. » En conséquence, il invite l'administration du district à faire un couvert au clocher « pour éviter les dégradations que le mauvais temps y cause journellement » et replacer incessamment ladite horloge.

L'horloge n'était pas encore replacée le 13 floréal an VII ; la tour du clocher était toujours sans toiture ; il n'y restait qu'une cloche, utilisée pour la convocation des assemblées primaires et les séances de l'administration municipale du canton, ainsi que pour les incendies.

Ce n'est qu'en 1802 que la tour du clocher fut réparée et couverte, que l'horloge fut replacée. Les frais s'élevèrent à 1398 francs (Procès-verbal des séances du Conseil municipal). N'oublions pas que la démolition de la flèche avait coûté 1764 livres.

(1) Les membres se surveillaient et se dénonçaient réciproquement chacun prétendant être plus *pur* que les autres. De là de fréquentes épurations qui délivraient la *Société populaire* des membres suspects d'aristocratie ou de fanatisme : alors, elle se disait régénérée. Il est probable qu'il y eut une épuration après l'arrivée du représentant du peuple Albitte.

Digitized by Google

La Journée du 1er Ventôse an II.

(19 Février 1794)

Les Jacobins de St-Jean, comme ceux des autres villes, avaient établi le règne de la Terreur. La guillotine, installée au Pré de foire, imposait à tous l'acceptation du Régime nouveau fondé, disait-on, sur la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Pour célébrer l'extermination de la Royauté, les Jacobins de St-Jean brûlèrent en effigie le roi de Sardaigne Victor-Amédée III. Le 1er Ventôse an II (19 février 1794), ils portèrent au champ de foire un mannequin représentant le roi et le brûlèrent, en chantant les refrains révolutionnaires et en dansant la carmagnole autour de l'autodafé. Une foule composée des jacobins au pouvoir, de quelques adeptes et de beaucoup de peureux (il était dangereux de s'abstenir en ces temps de liberté) assistait à cette stupide exécution.

Quand ils eurent suffisamment dansé et chanté, les Jacobins revinrent dans la grande salle de l'évêché, devenue le lieu de leurs séances. Le Président accorde la parole à un membre, le citoyen D.... qui prononce la harangue suivante :

« Citoyens, amis et Frères,

« Ils ne sont plus, ces jours honteux auxquels la volonté d'un roi était le mobile unique de nos paroles et de nos actions ; ils ne sont plus, ces jours auxquels, humblement courbés sous le poids de la tyrannie, nous ne pouvions fixer qu'une terre abreuvée de nos larmes et de nos sueurs. Nous venons de porter les derniers coups au despote qui opprima jadis le sol de l'Allobrogie. La flamme partie de son bûcher a été aperçue de Turin, et le tyran pâle et défiguré a tremblé sur son trône prêt à l'écraser sous ses débris. Il ne lui paraît

Digitized by Google

plus un songe que le Mont-Blanc veuille la liberté, que les hommes du Mont-Blanc connaissent leurs droits et soient prêts à faire tous les sacrifices pour les défendre et les conserver. Il vient de voir l'objet de ses craintes réalisé : il appréhendait que ces hommes dont il rivait autrefois les fers se prononçassent avec fermeté contre lui ; et ils lui ont déclaré une guerre à mort, et aiguisent aujourd'hui le poignard qui doit l'anéantir ! Ce manifeste, bien plus puissant que celui de l'infernale coalition, écarte pour toujours nos anciennes chaînes. Placés entre la victoire et la mort, la victoire sera pour les enfants de la liberté, et la tyrannie sera détruite.

« C'en est fait du despotisme royal ; il ne fera plus peser son joug infâme sur nos têtes républicaines. »

La profanation des reliques du Bienheureux Ayrald.

L'attention du pélerin ou du touriste qui visite la cathédrale de St-Jean-de-Maurienne est attirée vers une chapelle fraîchement restaurée, plus richement décorée que les autres. Il admire la délicate mosaïque du sous-pied, les gracieuses peintures des murailles avec leurs cartouches or et couleurs, semés de croix, de crosses épiscopales ; l'autel en marbre blanc rehaussé de filets d'or, surmonté de la statue d'un évêque entre deux anges ; un édicule également en marbre blanc où est déposée une châsse de style gothique, entièrement dorée avec des fleurons finement déliés.

C'est la chapelle de Saint Ayrald, un des anciens évêques de Maurienne et des bienfaiteurs de notre pays. Elle date de l'année 1891. Les habitants de St-Jean et des environs ont encore présente à la mémoire la fête grandiose de la Translation des reliques du Bienheureux (29 septembre 1891) et le discours éloquent que Mgr Turinaz prononça dans cette circonstance.

Digitized by Google

Cette fête, observe justement M. le chanoine Truchet dans le compte-rendu qu'il en a publié, fut la réparation éclatante de l'outrage du 10 mars 1794, alors que les reliques, arrachées de l'autel où les entourait la vénération publique, furent traînées dans la grande salle de l'évêché et indignement profanées. Cette profanation, une des scènes les plus révoltantes de la Révolution en Maurienne, fut l'œuvre du club des Jacobins.

Le 19 février 1794, les Jacobins avaient brûlé sur le pré de foire un mannequin représentant le roi de Sardaigne. De retour au local de leurs séances, la grande salle de l'évêché, un orateur fougueux prit la parole et déclara qu'après avoir anéanti le despotisme royal, il fallait encore détruire le *despotisme sacerdotal*, aussi odieux que l'autre.

Il tonna contre les fourberies et la cupidité des prêtres, qu'il accuse d'exploiter la crédulité populaire, oubliant que c'est à la religion et au clergé que la ville devait, non pas seulement le palais qu'il souillait, mais encore ses écoles, son collège, les digues des torrents en grande partie, ses hôpitaux, et jusqu'à son existence comme chef-lieu de la province.

« Vous avez été, frères et amis, ajouta l'énergumène, les témoins oculaires et peut-être les victimes de ces tristes vérités : l'autel d'une vierge dite de *Bonne-Nouvelle*, situé dans le voisinage de cette commune, rendait à son Recteur plus de 800 livres chaque année, *parce que la nature faisait parler quelques personnes et en faisait marcher quelques autres*..... »

Nous n'achevons pas la citation, parce que « le lecteur français veut être respecté ». Mais retenons l'aveu du farouche démagogue qui reconnaît que la Nature à Bonne-Nouvelle donnait la parole aux muets et le mouvement aux perclus. Or cette Nature, qui réalisait dans ce sanctuaire des prodiges qu'elle n'opérait point ailleurs, ne peut être que la puissance de Dieu. Voilà

Digitized by Google

comment l'iniquité se ment à elle-même (1).

Continuant sa diatribe contre la religion, le citoyen D. attaque le culte rendu au Bienheureux Ayrald, affirmant que les guérisons qui s'opéraient à son tombeau étaient l'œuvre de la Nature, et non l'effet de la protection du saint. « Laisserions-nous, frères et amis, subsister plus longtemps cet objet d'un culte superstitieux ? Frappons de grands coups pour abattre et anéantir le fanatisme qui a fait tant de maux à la République. Que tous les citoyens voyent que ce qu'ils *adoraient* (sic) n'était que des guenilles artistement rangées par les mains artificieuses des gueux qui nous trompaient. Hésiterions-nous à faire, dans le Mont-Blanc, ce qui s'est fait dans les autres parties de la République, plus avancées que nous dans la Révolution ? Ne savons-nous pas qu'à Paris et ailleurs on a constaté le vide de ces perfides manœuvres, et que les prétendus restes et les haillons des Denys, des Martin, des Geneviève, ont été brûlés publiquement, pour expier les forfaits qu'ils avaient fait commettre ? Faisons descendre monsieur Héralde (c'est le nom du béatifié) ; faisons, dis-je, descendre monsieur Héralde dans le creuset de la vérité et de la raison, et il sera démontré à tous les yeux qu'Héralde ne tenait sa sainteté que de l'opinion des âmes faibles et de la basse cupidité des prêtres ; et qu'il n'est de vrais saints que ceux qui, placés au Panthéon français, ont perdu leur vie pour leur patrie et pour leur liberté. »

« Je demande qu'une pétition soit faite à la municipalité de cette commune à l'effet qu'elle autorise cette Société à se saisir d'Héralde dans sa niche, en l'assistance de deux officiers municipaux, qui veilleront à la conservation des objets précieux que la châsse pourrait contenir, et à le transporter ensuite dans cette enceinte, où il sera exposé, un jour de décade, à la vue de tous les citoyens, et ensuite vérifié par quatre offi-

(1) Voir *Vie du B. Ayrald*, par M. le chanoine Truchet.

Digitized by Google

ciers de santé à ces fins choisis ; de tout quoi sera dressé procès-verbal. »

Cette motion fut votée par acclamation et la Société nomma deux de ses membres pour présenter la pétition au sujet du bienheureux aux autorités constituées du district.

Dans la séance du 17 ventôse an 2, une députation de la « Société populaire » présente à la municipalité une pétition par laquelle elle l'invite à lui remettre « le cy-devant bienheureux Monsieur Ayralde, pour être anatomisé ».

« La municipalité, ne se croyant pas autorisée à faire ladite délivrance, outre que la Société populaire aurait dû s'adresser en droiture à l'administration du district qui a seule le droit de disposer des effets nationaux, arrête de pétitionner ladite administration pour être autorisée à livrer ledit Monsieur Ayralde, en l'invitant encore d'instruire la municipalité si elle doit le livrer revêtu de son ameublement épiscopal, dans sa châsse ou autrement. »

Ayant reçu l'autorisation demandée, la municipalité livre à la Société populaire le corps du bienheureux, « en chargeant les citoyens Borgé et Favier d'avoir soin des ornements et ameublement dudit Monsieur Ayralde, d'en dresser note et de les faire porter de suite au dépôt de la ci-devant cathédrale, ainsi que de prendre les précautions pour conserver les glaces de la châsse », parce que ce sont des effets nationaux (20 ventôse).

Séance du Club des Jacobins du 20 Ventôse.

Le corps du Bienheureux devait être disséqué dans une séance solennelle qui eut lieu le 20 ventôse et à laquelle fut invité le général Sarret, commandant le corps d'occupation de la Maurienne, lequel devait

Digitized by Google

mourir à l'attaque du Mont-Cenis. Quatre *sans-culottes* apportèrent dans la salle, au milieu d'un groupe nombreux de citoyens et de citoyennes, le corps du bienheureux crossé et mitré.

Avant qu'on procède à l'examen anatomique, un orateur, le citoyen Clesle, prononce un discours sur les erreurs de la religion, la fausseté et l'hypocrisie de ses ministres. « Je ne prétends point, par religion, abolir le culte que toute créature doit au grand Fabricateur ; loin de moi cette pensée..... Dévoué au bien de mes frères, je dois les éclairer sur les absurdités d'un culte que leur conscience les empêche de rejeter : adorons, je le répète, le grand Etre ; mais adorons-le dans la Nature, au milieu de l'obscurité qui l'environne. Voyons-le comme un père tendre et compatissant et non comme un juge inexorable ; écoutons une fois les mouvements de notre cœur, suivant l'impulsion de la nature pure ; servons-nous de notre raison, qui seule nous rapproche du Souverain des mondes... foulons aux pieds les hochets du fanatisme, et nous trouverons ce bonheur intérieur, pur et inaltérable, qui jusqu'à présent a été empoisonné par ce funeste préjugé. »

Après ce sermon de morale laïque, dont l'unique précepte est de suivre les impulsions de la nature, c'est-à-dire de lâcher la bride à toutes les passions, le président du club invite le citoyen Borgé, officier de santé de cette commune, et les citoyens Gaillard et Bellai, officiers de santé attachés aux hôpitaux militaires, à découvrir Héralde. Le saint fut dépouillé des ornements pontificaux, puis fixé contre la muraille et exposé aux moqueries d'une foule en délire.

La séance se termina par un discours du citoyen D. sur le fanatisme et les fourberies des prêtres, et par la lecture du rapport des trois officiers de santé sur l'état des reliques du B. Ayrald. Ce rapport n'était qu'une suite d'injures, en style de taverne, contre le Pape, le

Digitized by Google

cardinal de Martiniana et les prêtres en général qui avaient osé présenter aux *adorations* (sic) d'un peuple « les restes vermoulus du bienheureux Héralde. ».

On prit deux résolutions : la première, que le saint corps resterait suspendu dans la salle, « pour y essuyer la risée des citoyens », jusqu'au jour où l'on célébrerait la fête de la Raison, et qu'à cette date il serait traîné dans les rues, avec les habits pontificaux dont il était revêtu, pour être de nouveau livré aux insultes de la populace et brûlé au pied de l'arbre de la Liberté ; la seconde, que le procès-verbal de la séance, ainsi que les discours qui y avaient été prononcés, seraient imprimés et envoyés à la Convention nationale, au représentant du peuple Albitte, au Directoire du département, aux sept districts, à toutes les municipalités du district d'Arc (ci-devant St-Jean) et aux sociétés affiliées, en invitant celles-ci à employer, pour détruire les instruments de fanatisme qui se trouveraient dans leur voisinage, les mêmes procédés dont on s'était servi contre le B. Ayrald.

La guerre à la religion catholique.

La Révolution s'était proposé de déchristianiser la France. Pour atteindre ce but, elle employa deux moyens : 1° La destruction de tous les symboles et de tous les usages qui pouvaient rappeler au peuple la religion catholique ; 2° l'institution de fêtes soi-disant républicaines destinées à remplacer, dans les habitudes populaires, la religion ancienne dont l'influence pénétrait tous les actes de la vie privée et de la vie publique.

Après avoir proscrit les prêtres fidèles à leur vocation, les Révolutionnaires s'attaquèrent à la religion elle-même, qu'ils combattirent hypocritement sous le nom de Fanatisme ou de Superstition ; ils la poursuivirent jusque dans le moindre symbole, dans le der-

Digitized by Google

nier vestige : croix, confessionaux, calendrier, cloches et clochers, livres de messe, etc.

Dans la séance du 24 Frimaire an 2 (14 décembre 1793), l'administration du district, sur une pétition de la *Société populaire*, enjoint à la municipalité d'enlever, dans les vingt-quatre heures, « tous les emblèmes de féodalité qui existent encore rière cette commune ».

Dans la séance du 6 Germinal an 2 (26 mars 1794) un membre de la municipalité observe qu'il vient de voir avec regret qu'il existe encore, sur le couvert des ci-devant religieuses et sur les murs de leur enclos « des signes de fanatisme », et fait la motion qu'ils soient incessamment enlevés.

On applaudit à cette motion, et le membre qui a fait cette découverte, le citoyen André, est commis avec le citoyen Collet pour rechercher s'il existe encore dans cette commune de pareils signes et les faire disparaître.

En outre, la municipalité arrête qu'il sera fait mention au procès-verbal qu'elle s'est empressée, conformément à la réquisition du citoyen Albitte et à la pétition de la *Société populaire*, de livrer aux flammes « tous les insignes de la Superstition et du Fanatisme provenant des églises de cette commune, ainsi que tous les livres de féodalité qu'elle avait en son pouvoir et à sa surveillance, et qu'elle a fait cet holocauste dans la fête qui s'est célébrée la veille en l'honneur de la Raison. »

Le Fanatisme, pour employer l'expression chère aux Jacobins, avait la vie dure et résistait aux assauts de l'impiété. Le peuple des campagnes restait obstinément attaché à la religion catholique, malgré tous les efforts des Révolutionnaires pour dissiper les ténèbres de la Superstition. La *Société populaire* ne pouvait tolérer plus longtemps l'obstination coupable de certaines municipalités qui s'étaient permis de conserver leurs clochers. Elle adressa les deux pétitions suivan-

Digitized by Google

tes à l'administration du district, afin de hâter « le triomphe de la Raison. »

« La *Société populaire*, séante en cette commune, voyant avec regret la lenteur que l'on met dans les communes à exécuter les arrêtés du représentant du peuple Albitte concernant la démolition des clochers et l'anéantissement de tous les insignes du fanatisme, nous a nommés commissaires à l'effet de vous inviter, citoyens, à prendre dans votre sagesse les mesures les plus promptes pour compulser les communes qui sont en arrière ;

« La Société se flatte que dans peu le patriote parcourant ce district n'y verra plus le triomphe de la Raison retardé par l'aspect de ces monuments qui excitent l'indignation des patriotes et les soupirs des fanatiques.

« Commune-sur-Arc ce 11 Germinal l'an 2e de la République une et indivisible, et la première du triomphe de la Raison. »

Sambuys. Salomon.

Egalité, Liberté, Fraternité ou la Mort.

« Les soussignés, nommés commissaires par la *Société régénérée* (1) de la commune d'Arc pour pétitionner les administrateurs du district pour qu'ils invitent toutes les municipalités à faire disparaître tous les signes du fanatisme quelconque existant dans les ci-devant églises de leur commune, et de n'y laisser simplement que les bancs, chaises et la chaire. »

Signé : P. Savoye. Poulet.

(1) Dans le mois d'octobre 1793. Il y eut une *épuration* des autorités administratives et municipales : on révoqua tous les fonctionnaires coupables de tiédeur révolutionnaire et l'on remplaça les membres des municipalités soupçonnés d'incivisme.

Vers la même époque, on exclut des *Sociétés populaires* tous ceux qui n'étaient pas des révolutionnaires avérés ; elles furent dès lors *régénérées*.

Digitized by Google

Nouvelle dénomination des rues.

Une pyramide en tuf se dressait à l'entrée de la rue de St-Antoine, sur la place appelée jadis le Pointet du Bourg, au carrefour où aboutissent aujourd'hui les rues du Collège, Borcière et Grenette.

Le 25 Germinal an II, la *Société populaire* présente à la municipalité une pétition pour faire abattre ce monument, sans doute parce qu'il était suspect de féodalité ou de superstition. La municipalité se déclare « empressée d'exécuter les intentions de la *Société populaire*. »

La rue St-Antoine allait d'ailleurs bientôt changer son nom par trop clérical.

Le 14 Floréal, la *Société populaire régénérée* soumet à l'approbation de la municipalité une nouvelle dénomination des rues de la ville, que les Jacobins avaient faite dans leur séance du 25 Germinal.

La municipalité n'adopte les noms nouveaux que pour cinq rues, seulement. La rue Bonrieux sera dénommée rue de la Montagne ; celle de St-Antoine rue de la Liberté ; celle de Beauregard rue des Sans-Culottes ; celle de l'Orme rue de la Réunion ; la Grand'Rue s'appellera rue de la Révolution.

Toujours dans le but d'effacer les traces de l'ancien régime ou de la religion chrétienne, les Jacobins laïcisèrent les noms des communes qui étaient dénommées d'après leur patron : St-Jean devint commune d'Arc, St-Michel Pas-du-Roc, St-Julien les Fontagneux, St-Martin-la-Porte la Cassaz, etc., etc.

Le décadi.

Par une contradiction qui semble étrange au premier abord, mais qui s'explique très bien par le fait que l'homme ne peut se passer de religion, les hom-

Digitized by Google

mes de la Révolution qui avaient prétendu affranchir le peuple du joug du catholicisme lui imposèrent un autre culte de leur façon.

Ils modifièrent le calendrier, où les noms de saints furent remplacés par ceux d'animaux ou de plantes, où le dimanche fut remplacé par le décadi.

Le 25 Frimaire an II (15 décembre 1793), sur la réquisition des citoyens Olive et Pognient commissaires du département du Montblanc, la municipalité de St-Jean enjoint à tous les marchands d'ouvrir leurs boutiques les jours ci-devant dimanches comme les autres jours, sous peine de dix livres d'amende.

Le dimanche était supprimé, parce qu'il était entaché de superstition ; par contre, on rendait obligatoire la célébration du décadi, qui devenait le jour légalement férié. Le 30 Frimaire, la municipalité fait afficher une invitation à tous les marchands et autres de tenir leurs boutiques fermées les jours de la décade, ainsi qu'ils faisaient les ci-devant jours de fêtes et de dimanches, et cela sous peine de six livres d'amende.

Le 19 Pluviôse suivant (7 février), sur une plainte de la *Société populaire* que « la plupart des habitants de la commune font publiquement d'autres fêtes que celles qui sont ordonnées par les lois de la République », la municipalité prend l'arrêté suivant : « Tous les marchands, ouvriers, boulangers et autres de cette commune sont de nouveau invités et requis de tenir leurs boutiques ouvertes les jours appelés ci-devant dimanches, sous peine de prison pour les contrevenants et d'être regardés comme mauvais citoyens et traités comme tels. »

Ces menaces intolérantes ne parvenaient point à déraciner les habitudes chrétiennes de la population qui, dans l'impossibilité d'assister à la messe, continuait du moins à observer le repos dominical.

Le 7 Messidor, nouvelle plainte de la *Société populaire*, et le 24 du même mois nouvelle injonction de la

Digitized by Google

municipalité, tout aussi inefficace que les précédentes.

Outre le décadi que l'on célébrait en se rendant au temple décadaire où le président de l'assemblée républicaine prononçait, en face de l'*autel de la Patrie*, « un discours civique », la Révolution avait institué un grand nombre d'autres fêtes, destinées à supplanter celles de la religion chrétienne. Une des moins connues, c'est la fête de l'*Inauguration de la Pierre de la Bastille*, qui fut célébrée à St-Jean le 8 Nivôse an II (28 décembre 1793). La municipalité avait fait dresser un autel de la patrie sur la place de la Liberté, et préparer au Champ de Mars un bûcher pour livrer aux flammes « tous les titres et monuments de la féodalité et autres qui étaient à sa connaissance. »

L'origine de cette fête est assez curieuse pour qu'on nous permette de sortir un peu de notre cadre.

Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, un citoyen Palloy, entrepreneur de démolitions, comprit qu'il y avait là une riche mine à exploiter, et il entreprit de monnayer l'enthousiasme naïf du public. Il acheta les démolitions de la Bastille et accomoda la célèbre prison à diverses sauces, dont quelques-unes sont restées piquantes.

D'abord, il offrit une pierre de la Bastille comme souvenir à toutes les municipalités de France, et l'inauguration de cette pierre donnait lieu à la fête dont nous venons de parler.

A certains hommes politiques, le patriote Palloy donnait un objet d'art façonné avec une pierre de la forteresse, aux autres une épée « forgée avec les chaînes de fer de la tyrannie », à celui-ci un brevet de civisme écrit sur l'envers d'un parchemin qui avait servi d'ordre d'emprisonnement, à celui-là une médaille de plomb tirée de la fonte des gouttières. Au public, il donnait un jeu de cartes imprimé sur papier arraché des registres de la Bastille. Il s'intitulait, sans

Digitized by Google

fausse modestie, « le monumentaire républicain ».

Cependant, Palloy finit par devenir insupportable avec sa Bastille, dont il avait fait une *scie*. Ayant fatigué de cadeaux, de placards, d'invitations et de réclamations les hommes au pouvoir, il fut à son tour jeté en prison. Malheureusement, la terrible forteresse n'existait plus ; car le patriote n'eût pas manqué, à sa sortie, de se faire voir en qualité de prisonnier de la Bastille. » (1)

Cocarde tricolore.

La cocarde tricolore avait été donnée par La Fayette comme insigne aux soldats de la garde nationale, le lendemain du 14 juillet 1789.

Une loi du 21 septembre 1793 enjoignait aux citoyens et aux femmes de porter la cocarde tricolore sous peine de huit jours de prison pour la première fois, d'être regardés comme suspects et traités comme tels en cas de récidive.

La Convention supprimait la liberté jusque dans les détails les plus humbles de la vie privée. Que diriez-vous d'une loi qui obligerait tous les hommes à porter les insignes d'une confrérie religieuse ?

Dans la séance du 7 messidor an 2, une pétition de la *Société populaire régénérée* est adressée à la municipalité pour qu'elle punisse les femmes qui, au mépris de la loi du 21 Septembre 1793 (vieux style), ne portent pas la cocarde tricolore.

La municipalité arrête de faire publier de nouveau cette loi et d'inviter le commandant de la place à donner la consigne à tous les corps de garde de saisir et de mettre en état d'arrestation les femmes qui seront trouvées sans cocarde.

Ce ne fut point là une vaine menace. Il y eut des

(1) Le *Correspondant* a récemment publié une étude sur le patriote Palloy.

Digitized by Google

poursuites ou plutôt des arrestations pour avoir désobéi à cette loi ridicule. Au mois de floréal an III, plusieurs citoyens et citoyennes de St-Jean et des environs furent arrêtés, parce qu'ils ne portaient pas la cocarde tricolore. « Quelques-uns d'entre eux, fait remarquer le procès-verbal des séances de la municipalité de St-Jean, travaillaient à la campagne. » Ils étaient bien excusables de croire que, pour planter des choux et labourer la terre, pas n'est besoin d'une cocarde.

C'est pourquoi le conseil municipal protesta contre ces arrestations. Bien qu'elles fussent légales, il les trouvait tyranniques. « La douceur, disait-il, doit-être plutôt à l'ordre du jour que la terreur, surtout pour les gens de la campagne, pour leur faire aimer la Révolution. » Elle n'était pas aimable en effet, cette Révolution dont on ne cesse de prôner les bienfaits !

Dans la séance du 23 vendémiaire an IV, un membre de la municipalité, un revenant de l'époque *terroriste*, se plaint que « la plupart des femmes de cette commune ne portent pas la cocarde tricolore, qu'il y a même des hommes qui ne la portent pas non plus. »

Nouvelle plainte des Jacobins contre les *anticocardiers*, en l'an 7. « Depuis quelques mois, écrit le commissaire du Directoire, il semble que nombre de citoyens de la présente commune et celles environnantes se croyent dégradés en portant les signes du citoyen français, qui est la cocarde tricolore... » En conséquence, il renouvelle à la garde nationale « la consigne d'arrêter tous les citoyens qui se présentent dans cette commune sans être munis ostensiblement de la cocarde nationale, et de les faire conduire par devant le juge de paix pour leur faire appliquer la peine due à l'infraction de la loi. » On appelle cela le règne de la Liberté !

Digitized by Google

La fête de la Raison.

Sur les ruines de la religion catholique qu'ils croyaient à jamais anéantie, les révolutionnaires établirent un culte nouveau, celui de la déesse Raison. Cette nouvelle divinité à laquelle les Jacobins offraient l'encens de leurs adorations, ce n'était point cette lumière de l'intelligence qui éclaire tout homme venant en ce monde, mais elle avait pris la forme sensible d'une déesse en chair et en os. Les hommages qu'ils refusaient au vrai Dieu, ils les décernèrent à une courtisane !

Sur la fin de Ventôse an II (Janvier 1794), la *Société populaire* adressait la pétition suivante à l'administrateur du district :

« La raison et la philosophie triomphent de toutes parts, le fanatisme est partout détruit, les églises cessent d'être le temple de l'imposture pour devenir celui de la vérité. Cette commune serait-elle la seule, serait-elle la dernière à ouvrir les yeux à la lumière ? La *Société populaire* a déjà fait plusieurs sollicitations à cet égard, et toutes elles ont été infructueuses, elle a encore en dernier lieu nommé des commissaires qui demandent aujourd'hui individuellement que l'administration s'occupe incessament de faire un prospectus de fête à la Raison, de le communiquer ensuite à la *Société populaire* où il sera discuté publiquement, et fixe enfin définitivement le jour auquel cette fête devra avoir lieu. »

L'administration fixa la date du 5 Germinal an II (25 mars 1794) pour la célébration de cette fête. Les procès verbaux des séances du conseil municipal mentionnent « trois charges de vin national fournies, à cette occasion, aux ouvriers qui ont planté l'arbre de la Liberté, fait le feu de joie et dressé une montagne ». Le même jour, on brûla tous les insignes du fanatisme

Digitized by Google

et de la superstition, ainsi que les missels et autres livres de chœur provenant des églises de cette commune.

Cette première célébration eut lieu en plein air, probablement sur la place de la Liberté (place de la Cathédrale). Mais bientôt l'impiété jacobine s'enhardit, elle osa introduire dans le sanctuaire même « l'abomination de la désolation ».

Le 7 Germinal, une députation de la *Société populaire* invite la municipalité à « choisir incessamment l'emplacement le plus propre pour ériger un temple à la Raison ». La municipalité désigna la ci-devant cathédrale et chargea un militaire du 2e bataillon de la Haute-Loire. nommé Brun, de donner le plan des travaux pour l'érection dudit temple.

Dans la séance du 2 Floréal an II (21 avril 1794), le citoyen Lodibert à qui la *Société populaire* avait confié le soin de tracer le programme de la fête qui devait se célébrer le premier décadi suivant en l'honneur de la Raison, présente son rapport à la municipalité qui l'adopte.

Il est regrettable qu'on ne nous ait pas conservé ce programme. Ce que nous savons certainement, c'est que la Raison fut représentée par une déesse vivante, dont la tradition a conservé le nom. Un collectionneur de St-Jean pourrait même nous montrer les escarpins richement brodés qu'elle portait dans cette circonstance. « Les personnes qui ont joué ce rôle à Chambéry, à Montmélian et à St-Jean-de-Maurienne, ont porté toute leur vie l'opprobre de leur divinité. » C'est dans ces termes flétrissants que le cardinal Billet juge cette apothéose de la Raison. Après avoir décrit celle qui eut lieu à Chambéry le 8 février 1794, il ajoute : « Après la cérémonie, si l'asile des aliénés de Bassens avait déjà existé alors, il aurait fallu y conduire toute la procession. »

Digitized by Google

La fête de l'Etre Suprême.

Robespierre avait vu avec dégoût les mascarades scandaleuses de la déesse Raison. Il sentait d'ailleurs instinctivement qu'un peuple athée est ingouvernable. Lorsqu'il fut le maître incontesté du pouvoir par le supplice des Hébertistes et des Dantonistes, il songea à donner au peuple un nouveau culte et une nouvelle religion. Le 7 mai, il prononca à la Convention un discours longuement étudié contre le matérialisme et le fanatisme, puis il proclama l'existence de l'Être suprême, le Dieu de la nature. Au fond, son Être suprême n'était guère que la Nature ou la Raison déifiée, mais dégagée des rites grossiers qui avaient accompagné les hommages rendus à la déesse Raison. La Convention, qui, le 7 novembre 1793, avait prononcé la suppression de tout culte, s'empressa, le 7 mai 1794, de décréter que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

La fête de l'Être Suprême fut célébrée pour la première fois à Paris le 8 juin 1794. Robespierre, le pontife du nouveau culte, présida la cérémonie en grand costume de député, culotte de nankin, habit bleu, ceinture tricolore, chapeau à panache, tenant à la main un bouquet d'épis et de fleurs. Après avoir brûlé l'idole qui représentait l'athéisme, il fit un brillant discours, un sermon laïque, sur l'Être Suprême.

Le 16 Prairial an 2, une députation de la *Société populaire* se présente à la séance de la municipalité et dépose le programme d'une fête civique qui doit se célébrer, le 20 courant (8 juin 1794), dans toute l'étendue de la République, en l'honneur de l'Être Suprême.

La lecture du programme élaboré par la *Société populaire* est saluée par des applaudissements et tous les détails en sont adoptés.

Digitized by Google

La municipalité ordonne aux particuliers d'approprier les rues par où passera le cortège et invite le commandant de la place à faire, le jour de la fête à 9 heures du matin, deux salves d'artillerie.

Dans la séance du 11 Messidor an 2, la *Société populaire* invite la municipalité à mettre cette inscription au frontispice du temple dédié à l'Être Suprême :

« Le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. »

Un membre du conseil témoigne, au nom de la municipalité, du plaisir qu'il sent de fraterniser avec des frères et amis, invite les membres de la *Société populaire* à se prêter dans toutes les circonstances pour l'exécution des lois, « et leur rappelle le devoir que leur impose leur qualité de jacobins de porter eux-mêmes les dénonciations et de surveiller scrupuleusement l'abominable agiotage et les menées des accapareurs et malveillants. »

La population mauriennaise repoussa le culte de l'Être Suprême comme elle avait repoussé celui de la déesse Raison.

Dans la séance du 11 fructidor an 2, une députation de la *Société populaire* apporte une pétition à la municipalité à l'effet de faire une proclamation invitant tous les habitants de la commune de St-Jean à célébrer, à forme de la loi, les fêtes décadaires et autres fêtes nationales, comme celle de l'Etre Suprême. La municipalité arrête de faire une proclamation « autant énergique que faire se pourra », et de montrer les avantages que le peuple retirera, pour son instruction, en se rendant au temple de l'Être Suprême.

Par un arrêté du 22 messidor an 2, l'administration du district avait enjoint à toutes les municipalités de faire tous les décadis, dans le temple de l'Être Suprême, la lecture des lois et décrets de la Convention, des arrêtés du département et du district, chargeant même les maires et agents de la commune, *sous peine*

Digitized by Google

d'arrestation, d'en certifier la vérité par procès-verbal.

L'Instruction civique.

En fait d'instruction, la Révolution n'a fait que détruire, elle n'a rien édifié.

Dans presque toutes les communes de France il existait, avant 1789, des écoles primaires, fondées par la charité des bienfaiteurs religieux, où l'on distribuait *gratuitement* l'enseignement. Les assemblées révolutionnaires fermèrent ces écoles, s'emparèrent des fondations qui les entretenaient, et laissèrent croupir les enfants dans l'ignorance. C'est un fait prouvé par des statistiques faites dans chaque département.

Nous en empruntons une autre preuve au témoignage irrécusable des hommes de la Révolution eux-mêmes. Le 14 Fructidor an 2, le Conventionnel Grégoire s'exprimait ainsi à la tribune : « L'éducation nationale n'offre plus que des décombres... Sur près de six cents districts, soixante-sept seulement ont quelques écoles primaires ; seize seulement présentent un état satisfaisant, faute de mieux. »

Dans la même séance, Fourcroy s'écriait ; « Sachez, citoyens, que rien n'est plus instant que de nous occuper de l'instruction publique. On a paralysé l'éducation... *On n'apprend plus à lire et à écrire.* »

Les procès-verbaux de la municipalité de St-Jean-de-Maurienne sont remplis d'aveux semblables. Nous les produirons dans une étude spéciale sur l'instruction publique.

Voulez-vous savoir ce que la *Société populaire* de St-Jean, qui prétendait incarner la Raison, avait trouvé pour remédier à cette ignorance universelle ?

Le 11 messidor an 2 (29 juin 1794), la *Société populaire régénérée* de St-Jean se présente en masse à la barre du conseil municipal. Un membre de cette société demande la parole et fait un discours dans lequel

Digitized by Google

il rappelle encore au conseil l'importante fonction qui lui est confiée, les pouvoirs dont il est investi, l'exécution des lois dont il est chargé, et le droit d'instruction que le peuple a à attendre de lui. Il rappelle encore au conseil le devoir que lui impose la Convention nationale, par un décret, de faire assembler les citoyens de la commune, tous les décadis, dans le temple de l'Être Suprême, et là de leur lire et expliquer les lois si essentielles à leur instruction, à leur tranquillité et à leur bonheur. Il se résume en invitant la municipalité, au nom du bien public, à exécuter cette loi, en témoignant sa surprise qu'elle ait été retardée jusqu'ici.

Il demande, au nom de la *Société populaire*, que la municipalité veuille publier qu'elle recevra de suite toutes les déclarations des citoyens et citoyennes qui veulent se destiner à l'éducation publique des enfants, et que pour la tranquillité des parents elle fera l'examen le plus scrupuleux du civisme et de la capacité de ceux qui se présenteront.

Il rappelle aussi l'établissement des écoles ordonnées par la loi dans chaque commune et en demande l'exécution.

Un membre du Conseil répond à la *Société populaire*, lui témoigne au nom de la municipalité le plaisir qu'elle sent de fraterniser avec des frères et amis, à se prêter dans toutes les circonstances pour l'exécution des lois, notamment dans l'instruction publique. Il leur rappelle aussi le devoir que leur impose leur qualité de *Jacobins* de porter eux-mêmes les dénonciations et de surveiller scrupuleusement l'abominable agiotage, et les menées des accapareurs et des malveillants.

La discussion s'ouvre ensuite sur la prompte exécution des demandes faites par la *Société populaire*.

Il est arrêté à l'unanimité, de l'avis de l'agent de la commune, de s'assembler tous les décadis, à 9 heures

Digitized by Google

du matin, dans le temple de l'Être Suprême, de faire faire une publication par affiche à ce sujet, la veille de chaque décade, en invitant toutes les autorités constituées à s'y trouver pour y déployer leur énergie et y instruire le peuple sur l'exécution des lois.

Il est arrêté, en outre, de faire faire une publication pour inviter tous les citoyens et citoyennes qui voudraient se charger de l'instruction de la jeunesse et des enfants de cette commune de se présenter à la mairie où l'on recevra leurs déclarations, après qu'ils auront fait constater leur civisme, en les prévenant que quiconque se chargerait de cette instruction sans être muni de certificat de civisme et approuvé par la municipalité serait coupable devant la loi et soumis aux peines qu'elle prescrit à ce sujet. »

Le procès-verbal de la séance du 11 messidor an 2, que j'ai fidèlement copié aux archives municipales, appelle quelques réflexions :

1° L'orateur de la *Société populaire* ment effrontément quand il parle d'une loi révolutionnaire ordonnant l'établissement d'une école dans chaque commune. Voici la preuve : Le 26 Brumaire an III, Dubois-Crancé, discutant un article d'un projet de loi sur l'instruction primaire, s'exprimait en ces termes : « Il faudrait que les communes trouvassent cette instruction sans sortir de chez elles. » A quoi Louchet répond : « Pour établir un instituteur par commune, les revenus de la République n'y suffiraient pas. »

2° Le *scrupuleux examen* qu'on faisait passer aux instituteurs portait uniquement sur leur *civisme*. Quant à l'instruction du candidat, c'était une question très secondaire. Or, on sait en quoi consistait le civisme en 1794. « *Jacobin* et *vaurien*, dit Taine, étaient devenus deux mots synonymes. » Dans l'enquête officielle de l'an IX, le préfet de la Sarthe s'exprime ainsi : « L'ignorance et l'immoralité de la plupart des instituteurs ont excité contre leurs personnes un mépris

Digitized by Google

qui tourne au détriment de l'instruction même. »

Le 15 Thermidor (2 août), une députation de la Société jacobine se présente à la barre de la municipalité, lui transmet une pétition demandant que l'autorité municipale publie et fasse afficher « une adresse invitant les pères, mères et parents à envoyer *les enfants des deux sexes* à l'instruction publique qui se fera dans la salle des Jacobins, tous les jours de décade, à deux heures de relevée (du soir) jusqu'à trois, par des instituteurs choisis et nommés à cet effet, en prévenant les dits parents que ceux qui négligeront ou refuseront d'y envoyer leurs enfants seront déclarés comme suspects de par la loi. »

Ainsi les Jacobins de St-Jean obligeaient les enfants des deux sexes à aller entendre leurs déclamations contre la Superstition. C'était un catéchisme d'un nouveau genre, le catéchisme civique, qui avait pour but d'inculquer à la jeunesse les principes révolutionnaires. (1)

Sans se laisser intimider par les menaces, les parents gardaient leurs enfants chez eux plutôt que de les abandonner à l'influence néfaste de maîtres jacobins.

Rien de plus suggestif que les conclusions d'un rapport du ministère de l'instruction publique en l'an VIII : « Les écoles sont presque partout désertes. Deux choses y ont contribué. La première est le détestable choix de ce qu'on a appelé les instituteurs ; ce sont presque partout des hommes sans mœurs, sans instruction et qui ne doivent leur nomination qu'à un prétendu civisme qui n'est que l'oubli de toute moralité et de toute obéissance. La seconde cause est dans la force toujours subsistante des opinions religieuses que les lois ont trop heurtées et pour lesquelles ces instituteurs affichent un mépris insolent. »

(1) Nous possédons un échantillon de « Catéchisme républicain » par demandes et réponses : c'est une ridicule contrefaçon des catéchismes catholiques.

Digitized by Google

L'Esprit nouveau. — Fermeture du Club.

La chute de Robespierre (9 Thermidor an II, 27 Juillet 1794) marque la fin du régime de la Terreur. Sa mort fut un soulagement pour toute la France. A la république terroriste succéda une république plus modérée et plus libérale. Le nouveau parti comprenait tous ceux qui avaient souffert ou gardé le silence pendant la Terreur et qui pensaient que le moment était venu de se réveiller et de diriger à leur tour la marche de la Révolution. Les *réactionnaires* appartenaient à toutes les classes qui avaient été opprimées, mais surtout au commerce, à la bourgeoisie, au tiers-état laborieux qui s'était effacé dès le 30 mai et avait été exposé à des persécutions de tout genre. Ceux qui se prononçaient avec le plus d'énergie contre la tyrannie révolutionnaire, c'étaient surtout les jeunes gens, car c'est toujours la jeunesse qui est la première à se soulever contre un régime oppresseur.

Le premier soin des Thermidoriens fut d'annihiler l'action dos *Sociétés populaires*, qui avaient exercé une influence néfaste sur la marche de la Révolution. « Les Sociétés populaires, dit Bourdon de l'Oise à la Convention, ne sont pas le peuple : je ne vois le peuple que dans les assemblées primaires. Les Sociétés populaires sont une collection d'hommes qui se sont choisis eux-mêmes, comme des moines ; qui ont fini par former une aristocratie exclusive, permanente qui s'intitule le peuple, et qui vient se placer à côté de la représentation nationale pour inspirer, modifier ou combattre ses résolutions. A côté de la Convention, je vois une autre représentation s'élever, et cette représentation siège aux Jacobins. »

Merlin de Thionville invitait la Convention à « sauver la République des Sociétés populaires coalisées contre elle ». « Citoyens, ajoutait-il, il ne faut pas craindre

Digitized by Google

d'aborder cette caverne, malgré le sang et les cadavres qui en obstruent l'entrée ; osez y pénétrer, osez en chasser les frippons et les assassins. »

Un premier décret interdisait l'affiliation et la correspondance entre les nombreuses Sociétés qui couvraient la France d'un vaste réseau (octobre 1794). Un deuxième décret du 22 Brumaire an II (12 Novembre 1794) ordonna la fermeture du club si célèbre des Jacobins à Paris, Ainsi finit cette Société dont le nom est resté si odieux.

La nouvelle de la fermeture des Jacobins fut comme l'annonce de jours meilleurs. De toutes parts arrivèrent des adresses de félicitations à la Convention. Même les *Sociétés populaires*, sentant que le vent avait changé de direction, s'unirent à ce mouvement. Les membres de la *Société populaire* de Chambéry écrivent à la Convention nationale qu'abhorrant également tous les partis, ils se jettent dans le sein de la représentation nationale, ne cherchent d'autre boussole qu'elle, ne peuvent s'éclairer que de ses lumières, n'avoir d'autres guides que ses décrets, ni d'autre centre de réunion qu'elle. Ils le promettent et le jurent à la face de la République entière.

La *Société populaire* de Cherbourg est plus explicite. Elle écrit à la Convention : « Grâces vous soient rendues, dignes législateurs, d'avoir fermé les portes des jacobins ; vous avez anéanti l'anarchie et éteint les brandons de la guerre civile. L'intrigue est rentrée dans le néant, d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Si elle s'avisait de relever sa tête hideuse, écrasez-la avec la massue du peuple. »

Je ne connais pas les termes de l'adresse votée par la Société jacobine de St-Jean ni même si elle en a envoyé une. Il n'est pas, toutefois, téméraire de croire qu'elle a suivi l'exemple de celle de Chambéry.

A la suite des insurrections des 12 Germinal et 1er Prairial contre la Convention nationale devenue mo-

Digitized by Google

dérée, les Jacobins furent poursuivis avec vigueur. Les prisons s'ouvrirent pour recevoir ceux qui avaient mis si longtemps en état d'arrestation les honnêtes citoyens. *La Terreur* se retourna contre les *Terroristes*.

La réaction se propagea de Paris dans les provinces. A Nîmes, à Avignon, à Marseille il y eut des massacres de *patriotes* (c'est le nom que se donnaient les révolutionnaires enragés). La Maurienne, naturellement, suivit le mouvement réactionnaire qui entraînait toute la France.

Le 6 Frimaire an 3, le Comité révolutionnaire du district d'Arc invite la municipalité de cette commune à nommer deux de ses membres pour visiter, conjointement avec deux membres du Comité, les registres de la *Société populaire*, le même jour.

Le 14 frimaire, deux membres de la *Société populaire* se présentent à la barre du conseil municipal et le sollicitent de leur indiquer un local convenable pour leurs séances. Cette démarche indique que les Jacobins avaient dû quitter la grande salle de l'Evêché où ils avaient siégé jusqu'alors.

Par un arrêté du 8 floréal, le directoire du district demande à la municipalité la note des terroristes qui peuvent exister dans cette commune pour les faire désarmer, conformément au décret de la Convention nationale du 21 Germinal échu.

Dans la séance du 24 floréal an 3, le citoyen Rivol, officier municipal, se plaint d'avoir été traité de « terroriste » ainsi que plusieurs membres du conseil général (1), dans une lettre anonyme adressée à la municipalité. Il demande que le conseil entier lui rende témoignage sur la conduite qu'il a tenue jusqu'ici comme fonctionnaire public et autrement.

Les membres de la municipalité qui n'ont point été attaqués observent « que les autorités constituées sont au-dessus de tout reproche, puisqu'ils ont la con-

(1) C'étaient les citoyens Opinel, Constantin et Georges Gilbert.

Digitized by Google

fiance publique et qu'on les a reconnus tels » ; ils demandent par conséquent qu'on méprise cette lettre anonyme et qu'on passe à l'ordre du jour. »

On voit qu'il y a quelque chose de changé et que le vent n'est plus au terrorisme.

Une loi du 6 Fructidor an 3 (24 juillet 1795) ordonna que toute association connue sous le nom de *club* ou de *Société populaire* fût dissoute, que les salles où se tenaient les séances fussent fermées sur le champ ; que les clefs, ainsi que les registres et papiers, fussent déposées au secrétariat des maisons communes.

La municipalité de St-Jean, le 23 fructidor, réclama les clefs de la salle de réunion du club de cette ville, que le citoyen Claude Guilliermet, concierge du dit club, déclara avoir remises depuis près de cinq mois au citoyen Constantin, administrateur du district.

Parmi les papiers intéressants qui se trouvaient aux archives de la *Société populaire*, il y avait la feuille du *Cultivateur*. La municipalité devait en rechercher tous les numéros, et les porter au secrétariat de la maison commune, où les citoyens pourraient désormais en prendre connaissance.

Les citoyens Dupraz et Ratel transmettent la clef de la *Société populaire* de St-Jean, en déclarant que les effets qui ont été trouvés aux archives d'icelle ont été, *quant aux registres et cachet*, emportés par le greffier de la municipalité aux archives d'icelle ; et quant aux autres effets et papiers décrits en l'inventaire fait à ce sujet, qu'ils sont restés dans les archives de ladite *Société populaire*. (Séance du 12 Brumaire, an 4).

Enfin un arrêté de l'administration municipale du canton de St-Jean-de-Maurienne, en date du 16 Frimaire an IV, ordonne la vente aux enchères des effets de la ci-devant *Société populaire*.

Digitized by Google

Portrait d'un vrai jacobin.

Séance du 3 messidor an 3.

Le citoyen Dallière, lieutenant de la gendarmerie de police résidant en cette ville, présente, tant à son nom qu'à celui de la brigade qu'il commande, une pétition pour obtenir de la municipalité un certificat de civisme, parce qu'ils « se trouvent dans le cas de se rendre au département par défaut de vivres dont ils manquent en cette commune. »

Le conseil général de la commune, considérant que la brigade de gendarmerie de police a souvent mis la plus grande nonchalance à exécuter les ordres de la municipalité en matière de police et qu'elle a quelquefois outrepassé ses pouvoirs, passe à l'ordre du jour sur ladite pétition.

Sur une observation de l'administration du district, devant qui l'affaire fut portée, la municipalité déclare que ses plaintes visaient uniquement le citoyen Dallière et non sa brigade ; elle précise les motifs de son refus.

La discussion étant ouverte, un membre observe qu'il croirait aller contre la vérité s'il votait pour la concession d'un certificat de bien vivre au citoyen Dallière, « à qui, dans le club et ailleurs, il n'a jamais entendu parler que de guillotine et d'emprisonnement, tenant des discours contraires au principe de la douceur et de l'humanité *qui doit être à l'ordre du jour* ; il l'a même vu dernièrement donner des marques de son terrorisme, lorsque, voyant passer sur la place un citoyen sans cocarde, il se lança avec feu sur lui, le saisit au collet et le mena de cette manière quelques pas, au lieu de le dénoncer aux autorités constituées comme infracteur à la loi. »

Un autre membre dit que Dallière s'est très mal

Digitized by Google

comporté dans les visites domiciliaires nocturnes. A ce sujet, le citoyen Emin, aubergiste, déclare que le citoyen Dallière s'est transporté chez lui pour faire une visite domiciliaire vers minuit, qu'il est entré le sabre nu à la main, qu'il a visité tous ses appartements et effrayé nombre de gens logés chez lui, qu'au mépris de la pudeur il les découvrait pour s'assurer qui c'était.

Plusieurs membres affirment qu'il n'a jamais parlé que de guillotine, qu'il a provoqué et fait lui-même une collecte pour l'établissement d'icelle, « disant qu'il fallait guillotiner les trois quarts de la commune » ; il sait que le *citoyen Dallière a toujours influencé la municipalité,* tandis que le citoyen Favier était maire, puisqu'il se vantait de faire les fonctions de maire ; il s'ingérait dans toutes les affaires, assistait aux ventes des effets nationaux et influençait celui qui était commis pour ladite vente. Entre autres exemples, il y a environ un an, lors de la vente de quelques effets de l'église cathédrale consistant en autels et autres, *malgré le peu d'acheteurs,* « sous le voile de solliciter cette vente et de l'accélérer pour faire expirer le fanatisme, disait-il », il se fit adjuger plusieurs effets qu'il revendit ensuite sur les lieux à un plus haut prix. Il s'est même emparé du tabernacle de la ci-devant cathédrale et d'un bois doré appelé reposoir, qui ne lui avaient pas été adjugés, ainsi qu'on peut le vérifier dans les procès-verbaux de vente.

Un autre membre a ouï dire « que dans la dilapidation faite par Chevrillon, dans l'église ci-devant cathédrale, de plusieurs ouvrages de sculpture et d'architecture, dont la vente était même prohibée par les décrets de la Convention qui en ordonnent la conservation, le citoyen Dallière accompagna ledit Chevrillon dans sa visite et, comme il était au fait de plusieurs effets de cette nature qui n'étaient point en vue, il les indiquait au dilapidateur et se délectait à les faire briser.

Digitized by Google

Ce témoignage est confirmé par un grand nombre d'autres témoins, qui ajoutent avoir vu Dallière jeter un grand crucifix dont la sculpture était de prix, par la fenêtre, au-dessus de la sacristie de la ci-devant cathédrale où cet objet était déposé ; l'avoir vu également déchirer des livres par morceaux.

Une dizaine de conseillers attestent qu'il se flattait publiquement, pendant que le citoyen Favier était maire, de diriger la municipalité ; que, dans toutes les séances de la municipalité où il assistait, il influençait fort les membres, qu'il gênait les débats, qu'il invectivait ceux qui osaient proposer une opinion contraire à la sienne. Le citoyen Favier, ex-maire, reconnaît que Dallière le tenait en tutelle, « attendu que pour lors il dénonçait à tort et à travers au club. »

Pour clore ces appréciations sur le compte du terroriste Dallière, le citoyen Didier, juge au tribunal de ce district, dit que, depuis seize mois qu'il habite cette ville, il a toujours vu et ouï dire que le citoyen Dallière influençait le conseil ; que dans les mises à l'encan des biens nationaux il se faisait adjuger ce qu'il voulait ; que notamment dans la vente des biens de l'émigré Gravier il avait acheté, pour moins de cent francs, une glace de Venise d'une ligne et demie d'épaisseur ; qu'il venait de la revendre pour une montre en or et cent cinquante francs en plus ; ce qui, suivant son dire, faisait à peu près 1400 francs ; qu'il se vantait d'avoir influencé les autorités constituées, « puisque dans l'organisation faite par le représentant du peuple Gauthier, il avait dit textuellement au déposant : « *Ne t'inquiète pas, je ferai changer les autorités constituées comme je voudrai.* »

Considérant les informations ci-dessus, le Conseil, ouï le procureur de la commune qui atteste aussi que ledit Dallière n'a jamais parlé que de guillotine, passe à l'ordre du jour.

Voilà le type du vrai Jacobin, un spécimen de cette

Digitized by Google

écume sociale que la tempête révolutionnaire avait fait monter à la surface. A en juger par cet exemple, on peut bien affirmer que la Terreur a été le règne de la canaille.

Nul représentant de la force publique en Savoie n'avait mis autant d'acharnement que Dallière à poursuivre et arrêter les prêtres insermentés. Il était la terreur du district.

Le Réveil du peuple.

Le 2 Brumaire an 4, le citoyen Gilbert, administrateur du district, se présente à la séance de la municipalité et dépose une plainte qui nous montre que les beaux jours du « terrorisme » étaient passés et que le peuple en avait assez de la tyrannie révolutionnaire. Il raconte que la veille, à la tombée de la nuit, étant allé se promener sur la grand'route du côté du pont d'Arvan avec les citoyens Lartigue, Opinel et Rolland (1), ils rencontrèrent plusieurs jeunes citoyens de cette commune qui ont affecté de chanter le *Réveil du peuple* (2) sur leur passage et de les « personaliser », en

(1) Opinel avait été trésorier de la *Société populaire ;* les deux autres en avaient été membres.

(2) Le *Reveil du peuple*, paroles de Sourignières de Saint-Marc, musique de Gaveaux.

C'est une chanson contre les terroristes, composée après la chute de Robespierre et de ses partisans. Elle avait surtout du succès à l'armée et parmi les jeunes gens. Elle a cinq couplets : voici le premier et le quatrième :

PREMIER

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur ?
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souille de son souffle féroce
Le territoire des vivants.

QUATRIÈME

Voyez déjà comme ils frémissent !
Ils n'osent fuir, les scélérats !

Digitized by Google

les traitant de « terroriste », en criant : « A la guillotine ! A la lanterne ! » « Ils étaient, ajoute cette victime de la réaction, armés chacun d'une trique, et, semblables à cette compagnie de Jésus qui a tant fait couler de sang dans la République, ils se seraient sans doute portés à des excès, s'ils avaient eu la force ».

La municipalité manda les jeunes gens à sa barre, ainsi que leurs parents. Là, le maire rappela à ces derniers « l'inconduite de leurs enfants et les suites fâcheuses qu'elle peut entraîner, et le procureur de la commune leur fit lecture de la loi qui défend les attroupements. Mais là se borna la correction. En d'autres temps, les parents auraient été déclarés suspects et condamnés à la détention.

L'Intervention du citoyen Marcoz.

Les temps devenaient mauvais pour les terroristes de St-Jean. Ils commençaient à ressentir les effets de la haine du peuple qui, longtemps contenue par la crainte, faisait en ce moment explosion. En voyant passer les membres du club ou des administrations qui s'étaient signalés par leur ardeur révolutionnaire, les jeunes gens se les montraient du doigt en disant : « C'est un terroriste ». Dans cette surexcitation des esprits, on pouvait craindre de sévères représailles, comme il y en eut dans beaucoup de villes de France. Le peuple aurait pu exercer sur les terroristes sa justice sommaire.

Ceux-ci, comprenant le danger, réclamèrent la protection du citoyen Marcoz, membre de la Convention

Les traces du sang qu'ils vomissent,
Bientôt décèleraient leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Pour notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

Digitized by Google

nationale, qui, dès l'origine, avait montré beaucoup de zêle pour la cause de la Révolution. Marcoz intervint et écrivit au conseil municipal une lettre pleine d'insinuations malveillantes et de menaces, écho des faux rapports et des calomnies jacobines. Nous la transcrivons en entier :

Egalité

Paris le 4 Thermidor an 3 de la R. F.
une et indivisible.

Liberté

Marcoz, membre de la Convention nationale, aux citoyens composants la municipalité de St-Jean-de-Maurienne.

Citoyens magistrats, j'apprends avec toute l'indignation qu'inspire l'horreur du crime, que dans votre commune il se prépare des scènes de massacres semblables à celles qui ont déshonoré à jamais quelques contrées de la République. Il est de mon devoir le plus pressant de vous rappeler avec toute l'énergie possible le vôtre dans une conjoncture aussi effrayante, Vous savez que votre responsabilité à cet égard est immense, que vous êtes comptables de tous les désordres qui peuvent se commettre sous vos yeux et que, s'il n'est pas démontré plus clair que le jour que vous avez fait tous vos efforts, employé tous les moyens qui sont entre vos mains pour prévenir ces affreux attentats, vous serez toujours regardés comme en ayant été les fauteurs et complices.

Quelle est donc cette abominable dégénération de l'esprit public qui anime quelques têtes dans votre commune ? A-t-on à s'y plaindre d'avoir des parents sacrifiés par l'injustice ? Mais il n'y a pas eu une seule goutte de sang répandu. A-t-on à s'y plaindre des vols commis par des comités révolutionnaires ? Mais maintenant qu'on est libre de s'expliquer, on n'en dit pas un mot que je sache. Serait-ce des arrestations ar-

Digitized by Google

bitraires qu'on prétend tirer vengeance ! Mais la *Société populaire* de St-Jean s'est opposée de toutes ses forces à celle de Chambéry qui voulait faire multiplier les arrestations parmi nous. Et les ennemis de la Révolution bien connus de votre commune ne s'armeraient pas aujourd'hui contre les patriotes, s'ils avaient été traités par eux de la manière dont leurs semblables l'ont été ailleurs.

Je dois vous le dire, je vois évidemment une faction contrerévolutionnaire s'agiter dans votre commune comme ailleurs, dont les chefs et les moteurs sont à peu près connus, et qui a des fils qui la lient avec des scélérats qui se sont glissés dans les charrois et fournitures de l'armée. En vérité, il faut être fou pour penser qu'une contrerévolution soit possible. Mais les insensés qui voudraient y donner la main ne seront pas seulement punis comme fous. Ils ont bien fait de se montrer, car il fallait cette dernière épreuve pour bien désigner ceux qui doivent être chassés de la République comme ses ennemis éternels. Rien ne restera impuni de tout ce qui s'est fait ou pourra se faire contre les intérêts de la République et contre les lois de l'humanité.

Je vois une réaction terrible se préparer contre les vrais ennemis de la République. La Convention, après avoir terrassé tant d'ennemis, vient encore de renverser ici ceux qui, les derniers jours de messidor, voulaient s'élever contre elle. Les autorités constituées qui cessent d'être affectées du nom de *terroristes* reprennent toute leur énergie. Les *patriotes* relèvent partout leur courage. Malheur jusqu'à ceux qui n'ont pas agi avec fermeté contre les scélérats qui veulent aujourd'hui faire des proscriptions.

Salut et fraternité. MARCOZ.

Reçu le 12 Thermidor par la voie du directoire de ce district.

Digitized by Google

Dans ce plaidoyer en faveur des terroristes, il y a bien des choses à relever. Marcoz avait raison d'essayer d'empêcher un massacre possible des soi-disants *patriotes*, mais il se montrait trop indulgent en faveur de ceux qui avaient établi à St-Jean la plus épouvantable tyrannie, qui avaient semé le deuil et la désolation dans bien des familles. La Révolution, il est vrai, n'a pas eu en Maurienne, la même violence que dans la plupart des autres districts ; la guillotine fut bien installée au Grand Pré, mais elle ne fonctionna pas, et il n'y eut pas une goutte de sang versé. Mais combien de vexations, de viles dénonciations, de proscriptions, d'injustes confiscations de biens ! Combien de citoyens avaient dû, pour se soustraire aux persécutions, aller chercher un pays plus hospitalier !

Le 19 août 1793, sur la dénonciation de quelques terroristes, entre autres du citoyen Gilbert, le commandant de la garnison de St-Jean s'était transporté auprès de la municipalité en séance et lui avait donné lecture d'un ordre ainsi libellé : « Noms des individus à arrêter dans la commune de St-Jean comme improbateurs des événements du 31 mai, 1er et 2e juin, et suspects d'ailleurs d'aristocratie. » Cette liste comprenait une trentaine de personnes, « les plus riches, les plus notables et tout ce qu'il y avait de plus honnêtes personnes de cette commune », ainsi que s'exprimèrent les témoins dans une enquête officielle. Il y eut bien d'autres arrestations. Quant aux visites domiciliaires, aux spoliations, aux tracasseries de toutes sortes, elles ne se comptent pas. Tandis que les honnêtes citoyens avaient été ruinés par les réquisitions, les Jacobins s'étaient enrichis par le vol des biens appartenant soit aux nobles et aux émigrés, soit à l'Eglise. On comprend, après cela, le mépris et la haine dont ils étaient l'objet. S'ils ne firent pas plus de mal à St-Jean, c'est que les vrais révolutionnaires ne furent jamais chez nous qu'une poignée d'indivi-

Digitized by Google

dus dont beaucoup n'étaient pas mauriennais : ils s'étaient abattus sur notre pays comme des oiseaux de proie. Voilà ce que Marcoz affecte d'ignorer dans la lettre où il prend fait et cause pour les Jacobins, instruments de la tyrannie révolutionnaire.

Le Conseil municipal, dans sa réponse, proteste contre l'accusation d'un complot organisé contre les terroristes, déclarant que c'était là une manœuvre hypocrite des Jacobins qui prétendaient, « par leur hypocrisie patriotique », capter la confiance du député. Voici ce document curieux :

St-Jean, le 15 Thermidor, an 3.

Citoyen,

La municipalité de cette commune est surprise que vous pensié (sic) qu'elle aye dans son sein des scélérats capables de se porter à des massacres. Il n'y a que des malveillants qui peuvent vous avoir dit qu'il s'en préparait ; mais les signalés ennemis de la chose publique vous en ont imposé ; ils craignent, ils cherchent, sous le manteau du patriotisme dont ils s'affublent, un abri, et, pour le trouver, ils recourent à la calomnie, ils supposent ce qui n'est jamais venu à l'idée de personne. Vous vous trompez certainement lorsque vous dite que vous voyez se préparer une faction contrerévolutionnaire en cette commune ; il n'y en aura jamais aucune, l'esprit public est bon, attaché à la république et à la représentation nationale ; et si quelquefois des individus attachés à l'armée ont chanté avec enthousiasme le *Réveil du peuple* devant quelques individus qui s'en sont affectés, il n'en est rien arrivé, par les mesures que le conseil s'est empressé de prendre. Il n'y a de faction que parmi ces malveillants qui ont prétendu, par leur hypocrisie patriotique, capter votre confiance.

Digitized by Google

Cette municipalité proteste une entière soumission et dévoûment aux lois, elle s'y conformera toujours exactement en tout et partout, elle n'est pas dans le cas de craindre la réaction terrible que vous dites se préparer, sa fidélité aux principes de la Révolution est constante et notoire.

Salut et fraternité.

Le maire, les officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de St-Jean-de-M.

Marcoz ne se trompait pas en prédisant une nouvelle explosion de terrorisme, une recrudescence du jacobinisme. Le triomphe du parti honnête et modéré ne dura pas longtemps. Après le 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), une seconde *Terreur* éclata, moins sanguinaire, mais plus vaste et plus longue que la première : elle remplaça la guillotine par la déportation ; au lieu de tuer d'un seul coup, elle faisait mourir à petit feu.

En Savoie, en Maurienne spécialement, c'est pendant cette époque que les prêtres furent traqués comme des bêtes fauves, que plusieurs d'entre eux furent capturés et envoyés à l'île de Rhé et de là dans la Guyane. Ceux des émigrés qui étaient rentrés chez nous dans l'illusion que la Révolution était finie durent repasser les frontières et prendre de nouveau le chemin de l'exil. Les Jacobins se vengeaient du mauvais moment qu'ils avaient passé après la chute de Robespierre. « La réaction terrible » annoncée par le député Marcoz avait de nouveau déchaîné sur notre pays les fureurs de la persécution.

Digitized by Google

APPENDICE.

L'histoire du *Club des Jacobins* de St-Jean nous renseigne suffisamment sur l'esprit qui animait les associations similaires qui existaient dans d'autres localités de la Maurienne. On peut, d'ailleurs, constater cette communauté d'idées par les deux documents suivants qui concernent l'un la *Société populaire* d'Aiguebelle et l'autre celle des Fourneaux.

Extrait *in parte qua* du procès-verbal porté sur les registres de la *Société*, séance du 6 Germinal an 2 de la République :

..... « Un membre a fait la motion que, pour rendre la fête du décadi plus solennelle, il fallait joindre à l'anéantissement des tours et pigeonnières le tableau des monstres barbares qui existent encore tant dans les ci devant église et chapelle de cette commune que dans une maison de celle de Randens ; lesquels ont si longtemps frappé nos regards et entretenu des espérances dans le cœur des fanatiques qu'ils auraient déjà dû être réduits en cendres, et a conclu par sa motion qu'ils soient brûlés en public au pied de l'arbre de la Liberté le décadi prochain, ce qui a été adopté et la Société arrêtant en cette conformité a commis les citoyens Ferley et Berthier pour en faire la demande à la municipalité... »

Cet extrait des registres de la *Société*, le seul que j'aie pu trouver, est consigné dans le registre des délibérations de la municipalité d'Aiguebelle ; il porte au bas l'empreinte en cire du sceau de la *Société*. (1)

(1) Les archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne possèdent un « Etat des meubles que la Société populaire de Modane a retenu (sic) pour son usage, lors du dépouillement de l'église de cette commune, savoir : dix bancs, un garde-robe, trois chandeliers, une sonnette. »

« Certifié véritable par les membres composant le bureau. »

« A Modane ce 25 pluviose, 3e année républicaine. »

« LE BOUTTEUX, GUILLERMON, CHANIET, séc^re. »

Ce qu'il y a à remarquer, c'est que pas un de ces noms n'appartient à Modane.

Digitized by Google

Le second document, beaucoup plus important, nous a été communiqué par M. Laymond, notre collègue dans la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne :

Les Fourneaux le 3 Germinal an 2 de l'ère républicaine,

Citoyens administrateurs,

Les *Sociétés populaires* sont les sentinelles vigilantes, sont les reverbères qui dévoilent et déjouent les projets des malveillants, et dénoncent aux autorités supérieures la récalcitrance et la mauvaise volonté des autorités constituées à mettre à exécution les lois et les décrets de la Convention, ainsi que les arrêtés des représentants du peuple dans les départements.

La *Société Montagnarde* d'instruction des Fourneaux avait pris le double engagement d'instruire les habitants de cette commune des principes de la Révolution, d'expliquer tous les décadis les décrets de la Convention et les arrêtés des autorités supérieures et de saper insensiblement les anciens préjugés qui tiennent encore ces individus sous le poids énorme du plus monstrueux fanatisme.

Tant que la *Société* fondée s'est tenue aux instructions et aux mots, on a paru goûter la Révolution. Nous étions satisfaits, citoyens administrateurs, de voir que nos soins n'étaient pas inutiles et que nous avions travaillé avec quelque avantage : nous ne nous arrêtions point à ce que disaient des patriotes qui connaissaient sans doute mieux que nous *les malades que nous avions à traiter,* que nous perdions notre temps, et que, malgré tous nos soins à faire chérir la Révolution à des individus qui jusqu'à ce moment n'en avaient retiré que des épines, nous ne parviendrions jamais à arracher le bandeau qui couvre et pèse sur

Digitized by Google

leurs yeux : nous n'en voulions rien croire, et nous avons continué nos instructions avec tout le zèle qui nous anime pour le bonheur de nos concitoyens et le plus grand avantage de la République.

Aujourd'hui que nous avons plus fait que de parler, aujourd'hui que des mains révolutionnaires se sont hâtées de faire droit à l'arrêté du représentant du peuple Albitte, qu'on affectait de méconnaître ; au-aujourd'hui que toutes les parties de la République s'empressent de rendre hommage à la raison universelle et que les sans-culottes des Fourneaux joints à leurs frères de Modane brûlent d'impatience d'élever un autel à cette Divinité tutélaire du genre humain et de lui faire hommage des dépouilles du fanatisme, la municipalité des Fourneaux ainsi que les habitants n'ont plus contenu leur hypocrisie et leur fourbe empressement à venir à nos séances ; ils se sont dévoilés et se sont montrés ce qu'ils sont.

Par un arrêté d'Albitte tous les clochers doivent être démolis, parce que ces édifices ne servent qu'à entretenir le fanatisme et peuvent servir de retraite aux brigands. Eh bien, la municipalité des Fourneaux ne se contente pas seulement de désobéir à la loi, elle méprise encore la réquisition de l'agent national du district. D'après cette réquisition le clocher devait être démoli dans la huitaine ; on n'a encore mis bas que la croix malgré nos fréquentes pétitions, et la cloche y serait encore sans le zèle révolutionnaire des officiers de santé qui se sont empressés de la mettre à bas. Par un décret de la Convention, on ne devait laisser qu'une cloche par commune. La municipalité des Fourneaux n'était pas contente d'une cloche, il lui en fallait trois. Nous avons fait partir la seconde qu'on tenait cachée dans le clocher, et nous venons de découvrir la troisième bien cachée dans la sacristie.

Les autorités constituées qui ne doivent être formées que de zélés patriotes et qui ne doivent rien négliger

Digitized by Google

pour détruire les préjugés qui peuvent arrêter le char de la Révolution dans sa course, sont coupables quand elles usent du pouvoir que la loi leur donne pour maintenir le fanatisme et entretenir la haine des superstitieux et des bigots contre la Révolution et les patriotes décidés. Eh bien ! la municipalité des Fourneaux voyant que des membres de la Société renversaient avec un zèle vraiment révolutionnaire les idoles de Baal, pour les porter à Modane pour les faire servir d'aulocoste (sic) à la Raison, sont venus avec leurs écharpes empêcher cette démolition et ont ameuté toute la commune. Les patriotes n'ont pas cru devoir prêter l'oreille au fanatisme, quoiqu'il fut couvert des couleurs nationales, et ont continué leurs travaux ; tous les bons Dieux de bois sont allés au Diable.

Quelle fut leur surprise (celle des patriotes), quand le lendemain étant entrés dans l'église pour charger un tombereau de tous ces magots, ils ne trouvèrent plus rien ! Les habitants des Fourneaux qui aiment mieux courber la tête et se prosterner devant des morceaux de bois qui ont des oreilles et n'entendent pas..... que de la lever vers l'Etre Suprême qui lit jusque dans les derniers replis de leur cœur, passèrent pendant la nuit par le clocher et escamotèrent tous leurs dieux. Nous en trouvâmes une partie dans une grange, nous invitâmes le maire à faire mettre en état d'arrestation le receleur des objets volés ; nous l'invitâmes à prendre les moyens nécessaires pour faire revenir le reste : rien, nous savonâmes l'oreille à l'âne.

La Société Montagnarde d'instruction des Fourneaux, considérant que le gouvernement est révolutionnaire jusqu'à la paix, et que tout retard dans l'exécution des lois et un crime ;

Considérant que les autorités constituées doivent donner l'exemple de la soumission à la loi ;

Considérant que le fanatisme étant le seul ennemi que nous ayons à redouter dans ces contrées, il est du

Digitized by Google

devoir des autorités constituées de mettre tout en œuvre pour achever d'exterminer ce destructeur du genre humain ;

Arrête de dénoncer à l'administration du district la municipalité des Fourneaux, parce qu'elle ne met point les lois à exécution, et que par sa conduite et son exemple elle favorise le fanatisme qui n'est que trop enraciné dans ce pays.

Vive la République !

CHENEVIENE, Président.

C. FAVRE, Secrétaire.

Digitized by Google

APPENDICE II.

Ce mémoire était sous presse lorsque, cherchant un vieux testament dans les archives de feu le comte d'Arve, le hasard me fit découvrir la copie faite par lui des procès-verbaux de plusieurs séances de la *Société populaire* d'Arc.

M. d'Arve déclare avoir reproduit ces procès-verbaux d'après « une copie de notes du secrétaire de la *Société populaire* trouvée chez M. Dnomyal-Selus. »

Je regrette de ne pas connaître ce personnage ou ses héritiers, chez qui on pourrait peut-être découvrir d'autres précieux documents concernant la Révolution en Maurienne.

Séance du 23e du 2d mois de l'an 2d de la République (1)

La séance a commencé à 5 heures de relevée, le secrétaire a lu le procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté.

Un membre a demandé la lecture des papiers publics. Les citoyens Laymond et Gilbert ont été nommés pour la correspondance.

Les citoyens Louis Borgé, Maurice Rochet, neveu, et Jean-Baptiste Laymond ont été reçus membres.

Un membre a fait lecture d'une lettre écrite au général Piémontais de la part du citoyen Alexandre. Un membre fait à ce que mention soit faite, dans le procès-verbal de la fête de septembre, des deux discours ; qu'ils soient inserrés au procès-verbal, envoyés à Chambéry et imprimés.

(1) 13 Novembre 1793.

Digitized by Google

La citoyenne Sallomon est invitée de communiquer la chançon et la faire imprimer.

Un membre a fait la motion d'inviter les citoyens du bataillon du Mont Luel arrivant soient introduits à la salle et l'honneur de la séance à leur chef.

Un membre a fait la motion de faire achever les capottes, soulliers, grains, farines et les casernes, écrire à la Société à Chambéry, ainsi arrêté et d'écrire aux généraux et de faire passer des soulliers en Tarentaise et Maurienne à cause des neiges, écrire aussi au département. Un membre a fait la motion de faire une soubscription pour soulager les citoyens de Maurienne ; un autre a fait sa motion que les noms de ceux qui font offrande soient nommés par liste et proclamés à toutes les séances. Un autre a fait la motion que trois citoyennes soient nommées pour aller dans les maisons de cette commune. Les citoyennes sont Sallomon et Corbey, les citoyens Rey et Pognon accompagneront.

Un membre a fait la motion, deux commissaires nommés pour voir les citoyennes brulées, nomment Rochet et Gilbert.

Les commédiens donneront gratis une représentation. L'on écrira à la Société à Chambéry.

Faire le recensement des grains.

La séance a été levée à sept heures.

Séance du 27e du 2d mois de l'an 2d (1)

La séance a commencé à six heures par la lecture des papiers publics.

Un membre a fait la lecture d'une adresse faite par le citoyen Chatel, chef de Brigade, commandant la Légion de la Montagne, aux sociétés populaires. Un membre a demandé un commissaire pour recevoir les

(17 Novembre 1793).

Digitized by Google

bandes et charpie, la citoyenne Sallier est nommée pour le détail et le citoyen Dallière pour le gros.

La motion d'avoir 4 séances par semaine, le dimanche, le mardi, jeudi et samedi.

Demain 28e se rendront à 6 heures pour former le comité de surveillance.

Séance du 29e du 2d mois de l'an 2d (1)

La séance pour le comité de surveillance.

La réparation de la salle.

Le commandant de la Gironde est monté à la tribune pour faire voir prouver la bonne conduite de l'armée de Valloires et a requis de demander au district les bulletins pour toute l'avant garde. Le citoyen Raymond est monté à la tribune pour appuyer le préopinant et prouver de plus la bonne conduite de la même armée et dire les souffrances qu'ils ont essuyés à Valloires pour la faim et autres. Une échange proposée des prisonniers avec nos frères les républicains, donner l'adresse au général. Arrêté les citoyens Rey et Gilbert.

Séance du 1er du 3e mois de l'an 2d (2)

La séance a commencé à 6 heures.

Lecture des papiers publiés.

Lecture du procès verbal de la séance du 29 Brumaire.

Verbal de la séance du 30 adopté.

Un membre : qu'il soit fait une adresse à la Convention ; demander que chaque fois qu'il y aura des avantages ou des désavantages dans les armées, il y soit appellé des officiers de tous grades.

(1) 19 Novembre 1793.
(2) 21 Décembre 1793.

Digitized by Google

Pétition au directoire pour faire descendre les cloches, adopté.

Par amendements, que le directoire sera invité à faire exécuter la loi relative aux cloches dans trois jours sous peine d'être dénoncé comme réfractaire, adopté. Dalière et Rolland sont chargés de faire la pétition.

Un membre demande qu'on fasse enlever les figures qui sont en monuments d'armoiries quelconques à l'entrée de la ville et ailleurs, soient enlevés, adopté.

Proscription du *vous* au singulier, adopté.

Demande qu'un concierge de la sale soit salarié.

Sur la motion d'un autre membre, l'ordre du jour est adopté.

Proposé d'envoyer le produit des dons patriotiques à Chambéry pour des soulliers pour la troupe, adopté.

Demande que la société fasse elle-même son règlement et se nomme des commissaires à cet effet, et préalablement demande le rapport de l'arrêté du..... ordre du jour.

Demander à la Municipalité le motif de son peu d'empressement à se réunir à la société. Adopté.

Que les Droits de l'homme et l'Acte constitutionnel soient affichés dans la salle, et que des membres soient nommés à chaque séance pour en expliquer quelques articles, le citoyen Gilbert commis pour la première séance.

Demander un comité général pour lundi prochain, à six heures du soir, que ceux qui n'y paraîtront pas. Invitation aux ci-devant religieuses de se rendre aux séances de la Société. Arrêté.

Nommé des surveillants aux avenues et dans la ville contre les accapareurs. Renvoyé au comité de surveillance, qui s'en occupera incessamment.

Demande que la loi relative aux accapareurs soit relue. La séance levée à sept heures et demie.

Digitized by Google

Séance du 3 frimaire an 2d (1)

La séance a été ouverte à six heures par la lecture de la loi contre les accapareurs, ensuite celle des Droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel.

Le Secrétaire a fait lecture du procès-verbal qui a été adopté.

Un membre fait son rapport de l'invitation infructueuse qu'il a faite aux religieuses de se rendre aux séances.

Arrête que pétition soit faite à l'administration pour faire mettre en état d'arrestation la ci-devant religieuse Truchet. Sambuis et Oppinel, commissaires.

Invitation à la municipalité de faire mettre les fontaines de cette ville en bon état.

Le comité de surveillance député pour faire la pétition.

La nomination d'un président renvoyée à la première séance.

Inviter la Société de Chambéry et le directoire de ce district pour solliciter l'administration du département à écrire au département de l'Isère à faire cesser les entraves, occasion du sel. Arrêté.

Inviter la municipalité à prêter une table et des chaises pour le comité de surveillance. Les citoyens Oppinel et Sambuys, commissaires.

Une boîte sera placée derrière la porte de la salle du comité pour recevoir les dénonciations.

Inviter par écrit un citoyen qui, à la séance précédente avait promis une dénonciation, à la donner par écrit.

Le comité de surveillance s'assemblera chaque jour pour recevoir les dénonciations.

Inviter l'administration du district à s'occuper dès lundi à faire dresser l'échafaud de la guillotine dans

(1) 23 Décembre 1793.

Digitized by Google

cette ville, et écrire au département pour en obtenir une spécialement pour ce district.

Ouvrir demain une souscription pour payer une guillotine.

Ouvrir un régistre pour enrôler les volontaires révolutionnaires.

Le registre soit tenu à la municipalité et le citoyen Bertrand commis.

Lundi on s'occupera des moyens de nommer des commissaires électriseurs.

Séance du 4 frimaire (1)

Un membre fait la motion tendante à ce que les danseurs soient invités à se rendre à la séance ; ordre du jour sur la motion d'un autre membre. Suit la lecture des papiers publics.

Celle du procès-verbal, adopté.

Lecture du règlement de la Société républicaine de Grenoble, et l'arrêté du représentant du peuple. Motion : demander l'affiliation à la dite Société et la remercier de l'envoi ci-dessus ; le bureau écrira. George.

Séance du 5 frimaire an 2d (2)

Election du président. 1er scrutin, défaut d'absolue. 2d tour, le citoyen Constantin, membre du directoire, élu président ; le citoyen Laymond, vice-président.

Arrête que le comité de surveillance s'assemblera tous les jours à heure fixe.

Le matin dès onze heures jusqu'à nouvel ordre, et de cinq heures à six heures du soir.

Former le comité de présentation incontinent, au nombre de cinq membres.

(1) 24 Décembre 1793.
(2) 25 Décembre 1793.

Digitized by Google

Nommer des commissaires pour réparer le club en place de ceux ci-devant nommés.

Gilbert, George et Dalière, commissaires pour présenter à la première séance le plan et devis estimatif.

Observation sur l'amende des absents, arrêté qu'ils seront condamnés, et pour justifier les présents.

Séance du 6 frimaire, an 2d (1)

Commencée à 6 heures par la lecture des papiers publics, des procès-verbaux des deux séances précédentes dont la rédaction a été adoptée avec ses amendements.

Un membre a provoqué par un discours d'une énergie républicaine l'enrôlement des volontaires révolutionnaires. Dalière et Gilbert, commissaires pour inviter la municipalité à faire exécuter la loi relative aux cloches.

L'autel de la chapelle de l'Ex-Evêque enlevé et y faire une cheminée..... enlever les insignes de féodalité existants dans cette commune ; injonction à faire à la municipalité qui fera les mêmes réquisitions aux habitants de la commune chez qui il . . . . . délivré. . . . . Ordre du jour pour. . . . . id. . . . . .

Ecrire à la société de Montmeillan pour qu'elle invite les officiers de santé qui y sont à l'hôpital pour la restitution du drapeau, de la pique et du bonnet qu'ils ont emporté lors de l'invasion des Piémontais.

Arrêté que le bureau présentera l'adresse à la première séance.

Sur motion, régistre ouvert pour la Guillotine.

---

(1) 26 Décembre 1793.

Digitized by Google

MÉMOIRES

Quelques Noms de Lieux en Maurienne

Glanes Historiques

Dans mes pérégrinations parmi les parchemins et les vieux papiers, je me suis souvent demandé, en présence des obscurités qui couvrent non seulement les origines, mais encore bien des parties postérieures de notre histoire, si l'on ne pourrait pas tirer d'utiles renseignements d'une étude des noms de lieux, sérieuse et éloignée, soit des fantastiques légendes de village, soit de ces excès de dissections et de déductions auxquels se sont parfois livrés les étymologistes, surtout ceux qui ont voulu voir partout des celtes et du celtique. « Dès qu'une étymologie est savante, dit M. de Place (1), il y a cent à parier contre un qu'elle est fausse, parce que le langage primitif est toujours simple et abréviatif. »

Les noms de lieux n'ont manifestement pas tous la même origine. Les premiers colons, pour dénommer les localités où ils s'installaient, se sont naturellement inspirés de leur situation, de leurs produits spontanés. des cultures qu'ils établissaient. Les groupements de maisons, la domination romaine, les invasions de

(1) *Problèmes héraldiques.*

Digitized by Google

barbares, la féodalité amenèrent nécessairement de nouvelles dénominations. Enfin au VIIIe siècle après le testament du patrice Abbon, au Xe après l'expulsion des Sarrasins, les fondations de prieurés, d'églises, de chapelles substituèrent en plusieurs localités aux anciens noms les noms des saints patrons.

Le testament du patrice Abbon, du 5 mai 739, fournit une preuve de ces changements de noms. Il donne les noms des nombreux fiefs qui appartenaient au testateur et dont il faisait héritier le monastère de la Novalaise. Une vingtaine sont situés en Maurienne. Or, leurs noms ont disparu : deux seulement sont à peu près reconnaissables. Ces noms étaient-ils vraiment les noms anciens des localités ? Nous le verrons, il y a lieu d'en douter au moins pour plusieurs. Etaient-ce des noms imposés à la suite des événements récents ? Sont-ils parvenus au *De re diplomatica* de Mabillon, où le testament est inséré, tels qu'ils étaient écrits dans le testament original ? Questions insolubles.

J'ai pris les noms latins — car les noms français n'apprennent rien —, tels que je les ai trouvés dans les chartes qui nous restent, presque toutes postérieures au XIe siècle : noms de communes, noms de hameaux, de simples *mas* ou lieux dits. Pour l'interprétation, j'ai souvent recours au dictionnaire du Cange, rempli de si précieuses indications.

Plusieurs noms de communes ont échappé à mes dissections et recherches ; je regrette particulièrement : Aiton, *Etho Eytho* ; Chamoux, *Camos, Camundæ* ; Millières, *Milleriæ* : parce que j'aurais voulu étendre ce travail aux limites du diocèse, et non pas seulement de l'arrondissement. C'est peut-être faute de la connaissance de ce fameux celtique, dans lequel on trouve tant de choses. Quant aux noms de hameaux et de *mas*, je n'ai pu en prendre qu'en petit nombre. Ces présentes notes sont donc fort incomplètes ; elles lais-

Digitized by Google

sent un vaste champ ouvert aux recherches des curieux.

Deux questions m'ont préoccupé. Fallait-il me borner à donner l'étymologie des noms, en indiquant les publications où le lecteur trouverait des renseignements historiques sur les localités qui les portent? Ç'aurait été bien aride, peu intéressant et fort incommode pour ceux qui liront ce petit travail dans le but de reconnaître, au moins sommairement, l'histoire des diverses parties de notre vallée. Il m'a paru préférable de rattacher à chaque nom, quand il y donne lieu, quelques faits locaux qui souvent éclairent et complètent l'étymologie proposée.

Dans quel ordre convenait-il mieux de placer ces notes ? L'ordre alphabétique, en forme de vocabulaire, facilitait les recherches du lecteur, mais brouillait tout, le faisait courir d'Aiguebelle à Albanne, d'Argentine à Bessans..., et ne faisait nullement connaître le pays. J'ai suivi ce que j'appellerai l'ordre géographique : le centre, la ville de Maurienne, ses alentours, le demi-cercle de montagnes qui l'entoure : Jarrier, Fontcouverte, Arves, Albiez..... ; noms en quelque sorte communs : Villards ; noms tirés des bois et forêts. Je prends ensuite, au sommet de la Maurienne, l'antique *Lanceum* et les deux voies de Bessans et du Petit-Montcenis ; je descends la vallée jusqu'à St-Julien et je vais reprendre mon étude à Aiguebelle pour la terminer à Hermillon ; il sera facile d'y introduire les additions qui en pourront combler les lacunes.

I

MAURIENNE

Peu de noms ont, autant que celui de Maurienne, exercé le scalpel des étymologistes du XVIIe siècle, et Dieu sait s'il était aiguisé. Les uns introduisirent une

Digitized by Google

nouvelle orthographe et écrivirent *Moriana*, *Morienne*. Le verbe latin *mori*, mourir, se présenta naturellement et l'on fit deux histoires, au choix.

Les habitants de cette ville — elle s'appelait *Acitavona*, ajoutèrent quelques uns *civitas nova*, la ville nouvelle. Les habitants donc d'*Acitavona* étaient si amoureux de leur indépendance que, plutôt que de se rendre aux Romains, ils tuèrent leurs femmes et leurs enfants et ensuite se tuèrent tous. D'où *Moriana*, pays des morts.

Le fait n'est pas sûr, dirent d'autres qui avaient aussi une idée. Il est plus admissible que les Romains trouvèrent l'endroit excellent comme lieu de déportation et qu'ils prirent l'habitude d'y envoyer ceux dont ils voulaient se débarrasser. *Moriana*, la ville où l'on va *mourir*. Il paraît que les condamnés mirent trop de temps à mourir, que la ville se peupla et que les Romains trouvèrent un climat ou un instrument plus expéditif. Mais le nom de *Moriana* resta.

D'autres étymologistes, aux conceptions moins féroces, se contentèrent de supprimer l'*u* dans le mot latin seulement, et ils présentèrent également à la ville deux parrains, au choix : le consul Marius, qui probablement n'y passa jamais, ce qui ne l'empêcha pas, d'après la légende, de la faire bâtir ou rebâtir cent ans avant Jésus-Christ ; et le dernier roi des Alpes Cottiennes, Marcus — on fut obligé de dire Marius — Julius Cottius, lequel, peut-être depuis Suse sa capitale, livra notre ville aux Romains et leur ouvrit la porte, qui prit aussi de lui le nom de *Marenche*, par laquelle on arrivait à la cathédrale, c'est-à-dire, je suppose, à l'endroit où la cathédrale fut bâtie plus tard, et qui était à l'extrémité de la ville.

Cette dernière légende était consacrée, aux yeux du peuple, par un quatrain que l'on plaçait sur un arc de triomphe dressé devant la porte Marenche, à l'entrée de chaque nouvel évêque, et que l'on conservait avec

Digitized by Google

soin dans les archives du Chapitre :

Quand Marius ouvrit cette porte aux Romains,
Il rompit de ce lieu l'invincible barrière.
Vous, Illustre Prélat, accessible aux humains,
Entrez-y pour finir une longue carrière.

Cette inscription ne remontait évidemment pas au-delà de la seconde moitié du XVIe siècle. Avec beaucoup d'autres documents plus importants, elle a disparu à la Révolution.

Il y a eu encore des étymologistes à l'esprit plus moderne, trop moderne, qui ont tiré *Mauriana* de *Mauri*, les Maures, les Sarrasins, à cause des invasions que ces barbares ont faites dans notre pays. Il y a une difficulté. La première invasion sarrasine eut lieu en 732 ; la seconde en 906. Or saint Grégoire de Tours, qui mourut en 595, en son livre de *La Gloire des Martyrs*, parlant de sainte Thècle et des reliques de saint Jean-Baptiste, dit que cette sainte partit de la ville de Maurienne (*a Mauriana urbe)* et, plus loin, il répète que le lieu où elle déposa les reliques s'appelle Maurienne (*locus ille maurianensis*).

Comme le nom a cependant une origine quelconque et qu'il est d'une particulière importance, cherchons ailleurs.

Constatons d'abord que, d'après saint Grégoire de Tours et sans recourir à d'autres documents, l'orthographe vraie est bien Maurienne, en latin *Mauriana* ; au Xe siècle on trouve *Maurienna*, mais cette variante est sans importance (1).

On me pardonnera de proposer du nouveau sur un nom travaillé, disséqué, interprété de tant de façons. Je suis dans les traditions constantes des étymologistes.

Pour cela je n'ai qu'une ressource. L'histoire ayant été vainement explorée par mes prédécesseurs et le ciel ne pouvant m'offrir aucune lumière, il ne me reste

(1) Voir, à la fin du mémoire, la note 1.

Digitized by Google

qu'à regarder à mes pieds. J'y trouve de la terre noire. Toute la ville et le territoire qui l'entoure sont placés sur un cône de déjection, énorme amas de roches et de pierres noyées dans des terres schisteuses, dont la place primitive se voit dans les montagnes au-dessus de Saint-Pancrace et qui a été amené ou par les glaciers ou par une effroyable inondation de Bonrieu.

Mauriana viendrait-il du radical grec *mauros*, noirâtre, et du suffixe latin *ana*, champs ou territoire, comme Mauritanie vient du même radical et du même suffixe ? Seulement ce qui est noirâtre dans la ville de Maurienne, c'est la terre ; en Mauritanie, c'est la peau des habitants. *Mauriana* est placé entre Roche-Noire et le ruisseau de la poix ou Pyx.

Le nom de Maurienne devint celui de la partie de la vallée que le roi Gontran céda aux évêques en toute souveraineté, *Terre Episcopale de Maurienne* ; celui d'une châtellenie qui, dans la partie qui passa aux princes de Savoie, allait de Lanslebourg à Epierre, *Châtellenie de Maurienne* ; enfin, dans sa plus grande extension, celui de l'évêché et du diocèse, *Evêché de Maurienne*.

Après le VIe siècle, la ville joignit peu à peu à son nom celui de son patron, saint Jean-Baptiste. Cependant jusqu'au XVIIe siècle les chartes l'appellent communément Cité de Maurienne, *Civitas Maurianensis*, et par abrévation la Cité. On sait que ce mot de cité indiquait une ville, ou plutôt un territoire, possédant des libertés particulières et se gouvernant par ses propres lois.

La Révolution, après l'avoir dépouillée de son évêché, de sa cathédrale, de son séminaire, de ses écoles, après avoir ruiné son collège et son hôpital, lui enleva même son vieux nom et l'affubla de celui de *Commune d'Arc*.

Digitized by Google

II

Dans la ville.

Le Pré de l'Evêque, appelé aussi Grand-Pré, Champ de foire ; il s'étendait autrefois jusqu'au chemin de la Réclusière. Il était de toute antiquité la propriété de l'Evêque, auquel il produisait quarante livres annuellement, eu égard à la servitude des foires et à celle du pacage qui devient public d'abord que le premier foin est retiré. Mgr. de Martiniana en céda la propriété à la ville par l'acte d'affranchissement du 23 juillet 1768. La maison qui est au fond du Pré de l'Evêque porte le nom de Paradis, à cause d'une tour qui, en 1465, appartenait à Jean Paradis. A l'autre extrémité, la Manutention ou Caserne est une chapelle de la Confrérie du St-Sacrement, construite vers 1595, sur l'emplacement d'une antique chapelle dite la Réclusière.

La Réclusière, *actus* ou chemin romain, venant du pont d'Hermillon par Lancesset (ou La Charité, longeait le champ de foire, montait à la petite place appelée La Croix de l'Orme *(Ad crucem Ulmi)*, descendait dans la rue aussi appelée de l'Orme, traversait la ville et se dirigeait vers le pont d'Arc. L'orme était planté sur la place même et abritait une croix : en 1805 cette croix fut adossée au mur de la propriété de M. Grange.

La rue St-Antoine débouche dans le champ de foire ; au XVIe siècle, on l'appelait aussi : rue de l'hôpital St-Antoine. Cet hôpital avait été une dépendance d'un prieuré bénédictin, dont l'origine se perd dans la nuit du XIe siècle, peut-être du VIIIe. Il contenait encore des malades en 1622. La chapelle qui en reste est une reconstruction moderne.

La rue ne se terminait avant 1831 qu'après le passage voûté qui est au bout du portique de droite, au

Digitized by Google

Pointet du Bourg, *Poentetum Burgi*, maintenant commencement de la rue du Collége. *Poentet* était synonyme de pot : c'est sur cette place qu'étaient déposés les poids et les mesures publiques.

Au sommet du Poentet, à droite, la petite rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville porta jusqu'au XVIIe siècle le nom de : rue de la Sonnerie Vieille, *carreria Veteris Campanæ*. Au fond de la rue se dresse l'antique tour ronde du beffroi, adossée à une maison qui a appartenu aux nobles Baptendier, au nobles des Flammes, puis à la ville.

Là commençait la rue Bonrieu, qui a reçu bien des fois, notamment en 1440, la visite du mauvais voisin dont elle a pris le nom. Il faut y signaler, en face de l'église du petit-séminaire, l'ancien hôpital de la Miséricorde ; sa première fondation est probablement due à l'évêque Amédée de Miribel, qui en 1217 l'appelle *sa maison de l'Aumône*.

Au bas du Poentet s'ouvrent deux rues latérales : d'un côté. la rue Grenette, autrefois Granaterie ; de l'autre, la rue Borcière, dont le vrai nom serait rue Bourse, *carreria Bursæ*. C'est le nom d'une famille Bourse (*Bursa*) qui y habitait dès le XIe siècle. Jean Bourse vivait en 1075.

La rue Borcière tournait à gauche dans la place de l'Officialité, souvent appelée au XVe siècle place du Mau-Conseil, *platea Mali Consilii*. Là étaient les tribunaux de l'official et du juge de l'évêché, et les études des principaux avocats et procureurs, le chef-lieu de la chicane. Là aussi s'ouvrait la porte Marenche, qui donnait entrée à l'évêché, au cimetière, à la cathédrale et à l'église paroissiale (*porta Marenchia*). D'où vient ce nom ? J'ai lu des dissertations où, comme de juste, figuraient les noms du consul Marius et de Marcus ou Marius Julius Cottius. Comment admettre que la porte ait existé sept ou huit cents ans avant l'évêché et les églises où conduisait cette porte ? Ici encore je

Digitized by Google

me permets de proposer du nouveau. Tout à côté de cette porte, à l'intérieur, des chartes du XIIe siècle — malheureusement je n'ai pas conservé le texte — parlent d'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et en grande vénération à St-Jean. *Porta Marenchia* serait-il synonyme de *Porta Mariana*, la Porte de Marie, la Porte de la Sainte-Vierge ? Je n'affirme rien.

Après un étranglement produit par un avancement de la prison vers le clocher, s'ouvrait la rue du Mollard ou du Mollard d'Arvan, *Molarium Arvani*. *Molarium* signifie lieu élevé, butte, colline. A St-Jean-d'Arves, à Albiez-le-Vieux, à Albiez-le-Jeune, à Valloires... il y a des hameaux du Mollard placés sur des ressauts de la montagne. La rue du Mollard, actuellement Grand'Rue, coupe en deux le cône de déjection sur lequel la ville est bâtie.

Il y a à St-Jean d'autres Mollard. Au bas du Verpil, sur une arête qui domine la Torne, quelques débris de maçonnerie marquent l'emplacement de la maison-forte des nobles du Mollard. Sur la rive droite de Bonrieu, il y a Mollard-Bouchard (*Molarium Bochardi*) et Mollard des Favre (*Molarium Fabrorum*). Ce génitif indique le nom d'anciens propriétaires. Pierre Favre était notaire à St-Jean en 1409 : l'auteur du nom peut avoir eu en ce lieu un atelier de forgeron, de taillandier (*faber*).

III

Autour de St-Jean.

La haute et raide montagne qui domine la ville au couchant, doit son nom aux roches nues de son sommet, *Rocheretum*, le Rocheray. Au milieu, dans un pli, se cache une grotte, une *balme*, *balma*, disent les chartes du XIIe siècle : elle se signale au loin par une grande croix et une haute muraille. S^e Thècle (VIe

Digitized by Google

siècle) aimait à s'y retirer et ces chartes l'appellent quelquefois : Se Thècle de la Balme. Au XVe siècle, le bas du Rocheray, ravagé par les éboulis de la montagne, était encore couvert de vignes jusqu'au pont d'Hermillon, et le poète Nicolas Martin, faisant ses adieux à la ville de St-Jean et à chacun de ses vignobles, termine ses treize couplets par un triste

Adioz bon vin du Rocherey.

Le long du Rocheray coule, ou plutôt coulait le *Pix*. Souvent il porte bien son nom, *la poix*, car ce n'est qu'une masse grondante de pierres et de boues noires dérobées à Jarrier. Au XVe siècle, on commença à le serrer entre des digues, *turnæ*, d'où son nouveau nom de : la Torne. Mais il n'a pu s'habituer à cette gêne et, depuis quelques années, il a abandonné ses digues.

Entre le Rocheray et le Pix s'allonge tout paisible Lancesset, *Lancessetum*, le petit domaine. En 1647, un grand ami des pauvres, le vicaire général Pierre Duverney, le donnant à l'hôpital voulut qu'on l'appelât *la Charité* et le nom est resté, bien que le domaine ait changé de maître.

En descendant de Jarrier, le Pix roule d'abord dans une entaille profonde entre la montagne et le cône de déjection : celui-ci, bien couvert de champs et de prairies sur sa pente raide, porte le nom de *Verpil*. Au sommet, l'hôpital possède une petite ferme. Elle comprend peut-être la terre qu'en 1198 Guillaume Morard vendit, pour le prix de huit livres fortes, environ six cents livres de notre monnaie, à la *maison de l'aumône* de St-Jean et à son recteur, Hugues, curé de Villarembert. Le nom du lieu n'a changé que deux lettres : on disait *Vulpil* même en latin (*ad Vulpil*).

Je cherchais l'origine de ce nom bizarre.

— Parbleu ! me dit un ami. Il vient de *vulpes*, renard, la terre des renards.

Je donne l'étymologie pour ce qu'elle vaut, sans la

Digitized by Google

garantir. (1)

Au fait, le campement était excellent pour des renards : au-delà du Pix, des bois, des vignes semées de rochers ; au-dessus, les maisons des hameaux de Villard-Jarrier ; au bas, celles des nobles d'Albiez, du Pont, du Mollard ; à l'est et au midi, les grands vignobles qui, aussi loin qu'on puisse remonter dans les chartes, tapissaient le contour de la montagne jusqu'en face de St-Pancrace.

Citons là deux noms qui annoncent le voisinage du torrent de Bonrieu. Margillan, *Margina*, le bord, la bordure ; les Rippes, *Ripæ*, les rives, sans cesse rongées par leur redoutable voisin.

Au midi et à l'est, deux *mas* ou lieux dits, séparés par la route, contournent la moraine sur laquelle la ville est bâtie : le Clappey, *clapperium*, *clappetum*, lieu couvert de pierres ; l'Epine, *spinetum*, lieu couvert d'épines. C'était le champ de courses de Bonrieu, d'Arvan, même de l'Arc qui arrivait par les Plans. Au XVe siècle, après la grande inondation de 1440, les aumônes recueillies par les envoyés du Chapitre, les offrandes faites aux reliques de S. Jean-Baptiste et les dons du cardinal d'Estouteville permirent de construire les digues qui doublèrent le territoire cultivé de la ville. Il serait juste de ne pas l'oublier, quand on parle des grands biens que possédait le clergé de St-Jean avant la Révolution.

Le Clappey rappelle de lugubres souvenirs. C'est là que, pendant les pestes qui ravagèrent la ville au XVe, au XVIe et au XVIIe siècles, on construisait les cabanes où l'on enfermait les pestiférés ; c'est là aussi qu'on les enterrait. Au XVIIIe siècle, une grande croix y était encore dressée et l'on s'y rendait en procession le 2 novembre pour chanter un *Libera me*.

L'Epine aboutit au confluent de l'Arvan et de l'Arc. Au delà on voit Echaillon, *Scalio*, l'escalier taillé dans

(1) Voir note 2.

Digitized by Google

la montagne, au-dessus des bains du même nom, pour la voie romaine. Une brochure, publiée en 1902, donne des renseignements historiques complets sur Echaillon.

IV

Jarrier. St-Pancrace. Fontcouverte.

Un plateau à pente uniforme, appuyé d'un côté au Sapey, joignant de l'autre les terres de Fontcouverte au-dessus de La Rochette, tout couvert de champs de blé, coupés de prairies et de bouquets de bois, tel devait être Jarrier à l'époque où il reçut son nom : *Jarriacum* et *Garriacum*, dans les chartes. Or, dit du Cange, *Jarria*, *Gerria*, *Jorria*, signifie une grande étendue de champs. Le nom naquit donc naturellement de l'état du lieu, comme beaucoup d'autres noms.

En ce temps-là le torrent de Bonrieu coulait comme un paissible ruisseau, *bonus rivus*, entre l'emplacement du village de St-Pancrace et la montagne et descendait sur le territoire de St-Jean aux Oulles, où l'on voit son lit, toujours sec, bien creusé. Ce nom semble indiquer qu'il y avait là une fabrique de ces marmites arrondies si communes autrefois chez nous, *de ollis*, lieu où l'on fait des *Oules*, des marmites. (1)

Un jour *le bon ruisseau* sortit de son lit et se jeta sur sa gauche, creusant le sol, et déterminant des éboulements, des affaissements, des glissements de terres, qui depuis ne se sont jamais arrêtés ; c'est son lit actuel entre Jarrier et St-Pancrace. De temps en temps des pluies torrentielles et la fonte rapide des neiges ont activé son travail et la ville de St-Jean a plus d'une fois subi ses invasions. Le cataclysme du 2

(1) Voir note 3.

Digitized by Google

février 1440 a particulièrement laissé des souvenirs dans notre histoire.

Au milieu de cet effondrement du sol de Jarrier, deux arêtes sont restées debout : celle qui porte l'église paroissiale, mal assise entre un ruisseau profondément encaissé et une large dépression de terrain qui porte bien son nom, le Cruet, *Crosum*, le Creux ; et l'arête de la Vardaz où, après la peste de 1565, l'on a a construit une chapelle en l'honneur de St-Roch. Il reste encore de l'ancien plateau une petite partie, vers le Sapey ; tout au bord est le hameau d'Irruil, en latin *Irruit*, la terre qui s'écroule.

A quelle époque ce changement de lit de Bonrieu eut-il lieu ? Impossible de le déterminer, même d'une manière approximative.

Saint-Pancrace a du-être, dans l'origine, une dépendance de Jarrier et c'est pourquoi il n'a pas d'autre nom que celui du patron de l'église, d'abord simple chapelle rurale. De quelque façon qu'elle ait été amenée, la séparation est bien antérieure à l'année 1184 ; car une bulle du pape Lucius III, de cette année-là, met l'église de St-Pancrace et celle de Jarrier au nombre de celles qui appartiennent à la mense épiscopale.

Deux hameaux de cette commune ont donné leurs noms à des familles nobles : de la Botière, qui paraît et disparaît dans nos chartes au XIVe siècle ; des Colonnes, que l'on y voit du XIIIe à la fin du XVIe. Une troisième famille, les Varnier, était du village de l'église et pouvait fournir sa généalogie et ses preuves de noblesse du commencement du XIVe siècle au XIXe où elle finit. (1)

St-Pancrace est un des domaines dont le patrice Abbon avait hérité de ses ancêtres et que, par son testament de l'année 739, il donna au monastère de la Novalaise. Un autre se nommait *Fontana* : Lancellot,

(1) *Travaux de la Société d'Hist.....* 1e série. t. 5. p. 384 ; t. 6, p. 289.

Digitized by Google

dans ses travaux d'identification des noms, dit que c'est Fontcouverte en Maurienne. Ce nom de Fontcouverte (*ecclesiam de Fonte cooperto*) se trouve dans la bulle de 1184 dont j'ai parlé. Cette fontaine sort de terre dans le pli de la montagne, au bord duquel s'étend le village de l'église,

Cette église a d'abord été agrandie de *trois toises sur le devant* en 1632 ; les tufs du portail et de la grosse corniche extérieure ont été taillés à Combaz-Laurent. En 1678 le chœur fut reconstruit et agrandi. La consécration de l'église eut lieu le 19 juin 1680. La flèche du clocher a été refaite et exhaussée vers 1865.

Fontcouverte est dominé, au midi par le piton de Charvin, *mons calvus*, la montagne chauve, les flancs boisés, mais la tête aplatie, inclinée au nord, toute gazonnée. Si sa calvitie n'est pas de naissance, elle est déjà bien vieille.

Trois familles nobles ont leurs noms inscrits dans les annales de Fontcouverte : du Villard, du nom d'un hameau situé un peu au-dessus du village de l'église, de 1313 à la fin du XVIe siècle ; Vallin, dont la tour est en face de l'église et qui n'a qu'un nom. Gabriel Vallin, anobli en 1440 et mort en 1464 ; Fornier ou Fournier, du hameau *de la Bise soit de Riortier*, au pied de Charvin, anobli en 1475, éteint en 1610 en la la personne du célèbre P. Chérubin de Maurienne, capucin. (1)

V

Arves et Albiez.

Jusqu'au XVIe siècle le nom de cette vallée se mettait au singulier, *Arve*, comme le nom latin *Arva* qui, selon du Cange signifie : grande étendue de terres culti-

(1) Ibid., t. 6, p. 273.

Digitized by Google

vées. Cependant la division en deux communes, St-Jean et St-Sorlin, est bien antérieure au XIIe siècle ; car en 1184 on lit déjà *ecclesias de Arva*, les églises d'Arve. Les nobles d'Arve remontaient au-delà du XIIe siècle. Ils avaient près de l'église de St-Jean-d'Arves une maison forte qui, au commencement du XVIe siècle, portait le nom de *tour de la Genevoise*, je ne sais pourquoi. Elle fut prise par Lesdiguières en 1597, reprise par les troupes du duc de Savoie en 1598, occupée encore par les Français en 1600, mise à sac et ruinée par les habitants. Il en reste le nom de *la tour* gardé par la maison qui fut bâtie ensuite. Le château des évêques avait eu le même sort 275 ans auparavant. Il était situé au bas de la plaine des Echaux à droite de la tour : un fossé en marque le périmètre. En 1325, malgré les larges franchises dont jouissait la Terre Episcopale et que l'évêque Aimon de Miolans venait de confirmer, les Arvains s'insurgèrent, chassèrent l'évêque et détruisirent le château de fond en comble. Le bénéfice fut que l'évêque, n'ayant point de soldats, fut contraint d'associer à sa souveraineté le comte de Savoie et que le comte amena avec lui ses employés, ses redevances, ses *cavalcades* ou levées militaires et ses guerres.

Cueillons dans la vallée des Arves quelques vieux souvenirs.

Le plus vieux nous est peut-être donné par le village de Cluny à St-Sorlin. *Cluinum, Clunium*, les pâturages où l'on parque les brebis. Le chapitre de la cathédrale y possédait, au XVIe siècle, des redevances si lourdes, que le propriétaire d'une terre devait à lui seul, tous les ans, *la tierce partie de la vingt-quatrième partie d'une polaille* : sa reconnaissance ne dit pas si c'était la moitié d'une aile ou d'une cuisse.

La *Chal, Calx, de Calce*, l'endroit d'où l'on en tire ou bien où l'on fait de la chaux. C'est aussi le nom de la plaine qui s'étend de La Chal à La Tour, les Echaux

Digitized by Google

ou Séchaux, *Calces*. Aujourd'hui, je crois que l'on n'y trouve pas un caillou. Guigues Arlaud *de Calce* vivait en 1400. Le *villagium de Calce* est mentionné dans un contrat de 1508.

Le *Poing* ou *Poingt*. Il y a aussi à Valloires deux hameaux de ce nom. *Podium, Pogium, Poium*, en italien *Poggio*, domaine, village situé sur une hauteur. On a cru trouver dans ce mot le radical celtique *pik* ou *pek*, cime ; je ne m'y oppose pas. Eustache *de Podio Arve*, damoiseau (noble pas encore armé chevalier), y vivait en 1377. Le damoiseau Pierre du Poing d'Arve était propriétaire sur le territoire de St-Jean-de-Maurienne, au-delà d'Arvan.

Les Arves se relient aux Albiez par Montrond — *Mons rotundus*. La montagne à croupe arrondie qui domine le village principal, a donné son nom à la commune. J'ai lu quelque part Montrond d'Arve. Si Montrond a fait partie d'Arve, il y a longtemps que la séparation est faite ; car Montrond avait son église en 1184.

ALBIEZ. — Il y a Albiez-le-Vieux et Albiez-le-Jeune. Dans l'origine les deux ne formaient qu'une commune, une communauté comme l'on disait autrefois, dont le centre était à Albiez-le-Vieux. En 1040, l'évêque Thibaud donnait au chapitre, ruiné par la destruction de la ville en 1034, une propriété à Albiez-le-Vieux (*in Albieys vetulum*) et une autre à Albiez-le-Jeune (*in Albieys juvenculum*). La bulle de 1184 mentionne les églises des deux Albiez (*ecclesias de duobus Albiacis*). En 739, le patrice Abbon, faisant le monastère de la Novalaise son héritier, range le domaine des Albiez (*in Albiadis*) au nombre de ceux qu'il avait conquis sur une certaine Siagria qui s'en était emparée et s'était alliée aux Sarrasins dans lenr invasion de 732.

D'où vient le nom d'Albiez (1) ? J'ai lu quelque part *Albi Acus*, les Aiguilles Blanches ; mais les Aiguilles

(1) Voir note 4.

Digitized by Google

sont d'Arves et non d'Albiez. D'après M. Ducis, les finales en *acum*, en *anum*, signifient campagnes, habitations dans les champs ; *Albiacum*, champs blancs' couverts de neige. Ce serait aussi l'étymologie d'Albane, *Albanum*, de l'autre côté de la montagne.

M. Ducis propose une autre étymologie. Les *Albanois*, peuplade ibère venue du Caucase, occupaient une partie de la Savoie. Vers le VIIIe siècle avant Jésus-Christ, les *Allobroges* s'avancèrent jusqu'à Chamousset, poussant devant eux les *Médules*, qui contraignirent les *Albanoi* à se réfugier dans les montagnes au-dèssus de St-Jean-de-Maurienne. Il émet aussi l'hypothèse de l'existence d'un peuple nommé *Morigenenses* ou *Mauriani*, qui aurait occupé notre vallée avant les Médules et les Graïocèles (Quest. Archéol.) Mais ce dernier nom a peut-être désigné, non un peuple particulier, mais tous ceux qui ont successivement occupé les Alpes Graïes, du Mont-Genèvre au St-Bernard.

Au bas d'Albiez-le-Vieux, sur le chemin de Montrond, existe une côte dénudée, ravinée, en décomposition et dont la traversée est particulièrement dangereuse quand de grandes quantités de neige fraîchement tombée peuvent facilement déterminer des avalanches. Elle se nomme Cotarse, *Costa Arsa*, la côte brûlée. Cette côte aurait été, il y a bien des siècles, couverte de bois, qui ont été détruits par un incendie.

VI.

Villards.

Villarium, *Villare*, village, diminutif de *villa*, ville (1), dit du Cange. Dans nos communes des montagnes à groupes de maisons éparpillées ce nom est commun. Les unes, comme St-André, Valloires, St-Jean-d'Arves, Fontcouverte..... n'y ajoutent rien.

(1) Le mot *ville* avait primitivement le sens de *domaine rural*.

Digitized by Google

D'autres y mettent un qualificatif, un diminutif : Villaret, Bonvillard, Bonvillaret. Beaune a Villard-Putier, mauvaise traduction de *Villare Puteum*, Villard-le-Puits, le village qui a un puits. Villard-Jarrier, entre St-Jean et Jarrier, s'appelait autrefois le Villard-sur-St-Jean.

Plusieurs Villards portent le nom d'un antique propriétaire ou seigneur féodal, qui en latin se met au génitif, le village d'un tel. De ces personnages, quelques-uns ne sont pas autrement connus : Villard-Léger, *Villarium Legerii* ou *Logerii*, près Chamoux ; Villarodin, *Villarium Oudini*, près Modane ; Villard-Clément, *Villarium Clementis*, hameau de Saint-Julien. Les Rambert, de Villarembert, *Villarium Ramberti*, au-dessus de Fontcouverte, qui remontent au moins au XIIe siècle, puisque l'on trouve en 1184 : l'église de *Villard*-Raimbert, ont laissé deux noms dans nos chartes de ce XIIe siècle, celui du chanoine Hugues de Villard-Rahimbert et celui de Guillaume de Villard-Rembert, qui fonda la fête de S. Blaise dans la cathédrale.

Vilargundrana. *Vilare Gundramni*, au XIIe siècle, le village de Gondran. C'est le nom du fondateur de l'évêché de Maurienne, le roi Gontran de Bourgogne, au VIe siècle. L'arête qui sépare Villargondran des Plans porte quelques débris d'un château qui appartenait aux évêques. Si l'on en croit les traditions locales, le roi Gontran l'avait fait bâtir et le leur avait donné ; il avait aussi fait construire l'église paroissiale et établi un prieuré dont, en 1383, il ne restait que le titre. Le château était la résidence d'un châtelain. Anthelme de Clermont (1269) ordonna d'y transporter une partie de ses armes et machines de guerre. Il y avait aussi de temps en temps une petite garnison composée des hommes de Villargondran. Son nom était La Garde (*castrum Gardæ*). Il devait avoir été construit pour garder la Terre de l'Evêque. En fait, il

Digitized by Google

ne garda jamais rien et ne paraît pas avoir eu la moindre aventure guerrière. Il mourut paisiblement comme il avait vécu. Lesdiguières ayant occupé St-Jean le 23 juin 1597, envoya quelque troupe au château de La Garde. Les gens de Villargondran rentrèrent sagement chez eux et quelques jours après Lesdiguières fit démolir le château aux frais des communes environnantes.

LES VILLARDS. — C'était probablement, dans l'origine, une dépendance, un pâturage des Cuines, dont le nom révèle une antiquité beaucoup plus reculée. La vallée s'allonge sur un plateau et sur les pentes des deux montagnes, puis se redresse et monte à la Croix de Fer, sa limite avec St-Sorlin-d'Arves. On a dit qu'elle a été habitée dès les temps préhistoriques et l'on a donné en preuve des *ames* de creusets de pierre, trouvées dans des grottes à St-Colomban. Je n'y contredis point. Je ferai seulement observer que ces grottes portent le nom de *grottes des Sarrasins*. C'est une tradition constante que les Sarrasins y ont exploité des mines de fer, ce qui nous ramène au Xe siècle de notre ère, mais les Sarrasins ont pu reprendre une antique exploitation. Un village de St-Colomban s'appelle Valmore (*Vallis Maura*. 1044).

Une autre tradition place dans cette vallée un *monastère* bénédictin avant l'occupation sarrasine. Supposons que le monastère ait été un simple prieuré. Que les Bénédictins aient eu des établissements en Maurienne, soit après, soit même avant que le patrice Abbon, en 739, eût donné au monastère de la Novalaise tout ce qu'il y possédait, cela est certain. Le moine irlandais saint Colomban passa en Maurienne vers l'an 600, allant en Italie. Il a pu y laisser des colonies. Ainsi s'expliqueraient le nom du martyr anglais saint Alban (287) donné aux églises d'Albane, de Villargondran, de St-Alban-d'Hurtières et du *premier Villard*, celui de St-Georges-d'Hurtières et celui de

Digitized by Google

saint Colomban donné plus tard au *second* Villard.

La division de la vallée des Villards en premier et en second Villard est marquée dans une charte du 15 mai 1054, dans laquelle l'évêque Thibaud et le comte Humbert de Maurienne donnent au Chapitre de la cathédrale plusieurs propriétés qui y sont situées et d'autres situées dans les Cuines et à St-Rémy. L'église de St-Colomban-des-Villards fut unie au Chapitre en 1250 par l'évêque Amédée III de Savoie, fils du comte Thomas Ier.

VII.

Bois et Forêts.

Si l'on remonte aux temps inconnus de la première colonisation de nos montagnes, on constate que celles-ci étaient couvertes de forêts jusqu'à des hauteurs où ne pousse maintenant qu'un misérable gazon et qu'en bien des endroits ces forêts ont été détruites par le feu. A Valloires, j'ai vu moi-même dans les vallées les plus élevées des tourbières contenant d'épaisses couches de charbon, des troncs d'arbres brûlés par la cime, ou par le pied, ou d'un côté dans toute leur longueur. Dans ces altitudes, où il n'est pas à présumer que l'on ait songé à se fixer, a-t-on voulu créer des pâturages, ou détruire des repaires de bêtes fauves?

Plus bas le défrichement des forêts eut pour cause la nécessité d'étendre les cultures pour satisfaire aux besoins de la population qui s'accroissait rapidement. Au XVIe siècle, la destruction des forêts avait pris de telles proportions, qu'en 1559 le Sénat, craignant que l'on ne vînt à manquer de bois de construction et même de chauffage, défendit de faire des coupes *(essarts)* sans autorisation. Il fallut renouveler cette défense en 1685.

Un grand nombre de localités, sur tous les points de

Digitized by Google

la Maurienne et à toutes les altitudes, gardent dans leurs noms le souvenir des bois qui furent abattus pour l'établissement des villages et des cultures qui les entourent, plusieurs même celui d'un arbre remarquable qui avait longtemps été conservé.

MONTDENIS. Traduction fantaisiste de l'ancien nom latin *Mons Linetus* ou *Lignetus*, montagne couverte de bois. On trouve aussi *Mons Lunetus*, mais ce ne peut être qu'une corruption.

MONTVERNIER, autrefois et encore maintenant en patois Montvarnier, *Mons Varnerii*, montagne des vernes (1), couverte de vernes. Un hameau de cette commune porte le nom de Noiret, dans les chartes *Nupcetum*, lieu planté de noyers.

MONTPASCAL, *Mons pascalis* ou *pasquerii*, montagne des pâturages. Des bouquets de sapins au milieu des pâturages et au sommet de la montagne démontrent que toute la pente a été couverte de bois. Ce fut d'abord une dépendance, un lieu d'inalpage de Montvernier et c'est ce qui explique pourquoi les concessions, les albergements de forêts, faits par les comtes de Savoie, sont communs à Montvernier et à Montpascal.

La famille des nobles Varnier, de St-Pancrace, déjà fort ancienne au XIVe siècle, tirait aussi son nom des vernes qui garnissaient son domaine. A cette date on trouve des familles Varnier à Montvernier, des Verney à Montricher.

VERNEY, villages de Bramans et de Valloires — *Vernetum*, lieu planté de vernes.

Le sapin, que l'on peut appeler l'arbre national de la Savoie, puisque, au dire de plusieurs étymologistes, Savoie vient des deux mots celtiques *Sap wald*, forêt de sapins, le sapin a donné son nom à plusieurs localités : la forêt du Sapey, *Sapetum*, *Sapinetum*, qui couvre le sommet du Rocheray et joint les extrémités des territoires de Jarrier, Pontamafrey et Ste-Marie-

(1) Voir note 5.

Digitized by Google

de-Cuines ; la montagne du Sapey à Modane, rive droite de l'Arc ; Montsapey, *Mons sapeti*, la montagne des sapins, canton d'Aiguebelle, dans les hauteurs qui dominent Epierre ; Bessans, avec une transposition des syllabes. Au IXe siècle, Bessans s'appelait *Mansus sapainus*, le domaine des sapins. On me dit que les forêts qui encadrent la plaine de Bessans ne contiennent que des mélèzes. Cet arbre s'accommode d'une plus haute altitude que le sapin. Mais la plaine, le centre du *mansus*, pouvait être planté de sapins (1).

En 1357, le comte de Savoie, Amédée VI, cédant Lanslevillard à l'abbaye de St-Michel de La Cluse, en échange du territoire et du château de Tournon, dit que la chavannerie ou ferme de Bessans *(chavanneria de Beczano)* doit annuellement deux sols et six deniers forts ; la forêt de Bessans *(nemus Beczani)* douze deniers forts. On pourrait conclure de là que Bessans était encore à cette date une dépendance de Lanslevillard. L'abbé de la Cluse lui accorde des franchises, qui furent peut-être l'origine de la séparation (2).

Bonneval fut érigé en paroisse vers 1552, mais fit partie encore pendant quelque temps de la commune de Bessans. Vallée dénudée, au rude climat, Bonneval doit peut-être son nom (Bona vallis) aux riches mines de fer que les Sarrasins y exploitèrent au Xe siècle. Au XVIe, elles l'étaient par les habitants eux-mêmes. Les franchises, que le duc Emmanuel Philibert accorda ou confirma à Bessans en 1567, portent « que les creux des mines du lieu ne se pourront vendre aux étrangiers et que nul ne puysse fere cuyre les mines du bois du dit lieu pour ne grever ceulx qui n'ont point de mines. »

Retournons à nos bois et cueillons encore quelques étymologies.

Frency, près Modane, de *Fraxinetum*, lieu planté de frênes.

(1) Voir note 6. — (2) V. *Mem. de la Société*, 1re ser., t. 3, p. 129, 191.

Digitized by Google

Thyl, au-dessus de St-Michel. L'orthographe ancienne *Til* est plus conforme à l'étymologie : *Tilium*, de *Tilia*, le Tilleul (*ecclesia de Tilio*, charte du XIe siècle). — Au bas de Fontcouverte, il y a le hameau du Tilleret, *Tillirelum*, bouquet de tilleuls (*vinea de Perreria quæ est in Tillireto*, charte du XIIe siècle).

Je termine cette série au Bochet, hameau situé au bas de Montricher, centre d'une importante exploitation de carrières d'ardoises. Au XIIe siècle, il y avait déjà là quelques maisons et les chartes appellent le plateau *Bochetum* et *Boschetum*, le bosquet.

Montricher, caché là haut dans un bassin marécageux, au pied d'une forêt de sapins, porte bien son nom : *Mons Richerius* et plus souvent *Rocherius*, la montagne des rochers (1). Il y en a partout, arrêtés sur les bords ou perçant la terre. En 1209, le chapitre de la cathédrale y avait depuis longtemps trois propriétés (*tres mansos*) et une ferme (*cabannariam unam*) dans laquelle l'église était placée. Parmi les redevances, il y a de l'avoine, des pains pour les vendanges, des fèves, des journées d'ouvriers. Chaque propriété doit, à la St-Jean, un mouton de deux ans avec sa queue (*cum cauda*). Pourquoi cette clause ? Histoire de mode. Les parapluies n'étaient pas inventés. On se faisait pour l'hiver un manteau de peau de mouton bien apprêtée, peinte, bordée, avec capuchon et la queue gentiment attifée. Un mouton perdait avec sa queue une partie de sa valeur.

VIII.

Routes antiques. De Bessans à Bramans.

A l'époque de l'introduction du Christianisme dans notre vallée, deux routes conduisaient du Piémont en Maurienne. L'une montait de Suse au lac Savine et

(1) Voir note 7.

Digitized by Google

par le col du Clappier descendait à Bramans. Elle avait été construite, vers le commencement de l'ère chrétienne, par le roi Cottius, fils de Donnus, dont Suse était la capitale et qui, allié des Romains, avait été maintenu par Auguste au gouvernement et à la défense de ces montagnes. C'était, paraît-il, une voie étroite, un *actus* de 7 à 8 pieds, un élargissement et une rectification du chemin que, dit-on, les Gaulois avaient suivi. Plus tard cette route vit passer Pepin, Charlemagne et Charles-le-Chauve (1).

Pour descendre à Bramans, elle traversait les pâturages d'Extravache. On a voulu tirer ce nom d'*extra viam*, hors de la route, ce qui n'est pas admissible, puisque la route y passait. M. Ducis (2) donne l'étymologie gauloise *extra-vach*, route étroite (3).

Quelques autres supposent que Bramans, *Bramanum*, vient des Bramovices ou Brannovices ; mais d'autres assurent que cette peuplade habitait dans le pays d'Autun. M. Ducis tire ce nom des radicaux galliques *Bram*, *Brema*, qui signifient bord, rivage, voisinage. Bramans est au pied de la montagne, à l'entrée, au bord de la vallée.

Dans les pâturages d'Extravache, on voit les ruines d'une antique église. Jusqu'à la Révolution, Extravache formait une petite paroisse, dont, en hiver, les habitants descendaient à Bramans. C'est là, si l'on en croit la tradition, que les saints Elie et Milet, disciples de saint Pierre, bâtirent la première église chrétienne de la Maurienne (4).

Au Verney de Bramans la vallée, formée du lit de l'Arc et de la route, s'infléchit vers le nord et la montagne, à gauche, fait comme un promontoire occupé par Sollières, *Soleriæ*, *ecclesia de Soleriis* (1184), de *sol*, soleil, les terres bien exposées au soleil. Le village

(1) A. Perrin. *Hist. de Savoie*.
(2) *Quest. Archéol. et Histor.*
(3) Voir note 8.
(4) Voir tome IV, 1re partie, Excursion à Bramans et Termignon.

Digitized by Google

perché dans la montagne au-dessus, qui forme une paroisse distincte, rappelle par son nom qu'autrefois la forêt descendait jusqu'à ces champs. Sardières, *Sarderiæ*, de *sartum*, *exsartum*, terres où l'on a arraché les bois et les broussailles, pour les mettre en culture. Au XVIIe siècle on disait encore : des *essarts*, *essarter* une forêt.

On arrive à Termignon, *Termeinum* (1184), *Termenum* (1190), plus tard *Termenio*. Ce sont, évidemment, des corruptions de *Terminus*, l'extrémité, le fond de la vallée ; coupée brusquement, à sa droite, par une pente raide, au sommet de laquelle s'ouvre la gorge qui mène à Lanslebourg. Cette pente porte le nom de *Barioz*. Il y avait là autrefois une barrière et un droit à payer, un *barioz*, pour l'entretien de la route.

Quelques-uns poussent jusqu'à ce *terminus* le territoire des Médules ; d'autres l'arrêtent à Modane, ou même à St-Michel.

L'*actus* du roi Cottius se terminait à Sollières, où il rejoignait une *via* plus ancienne et plus large. C'était la sixième voie militaire, construite par Cneius Domitius Ænobarbus, lorsqu'en l'an 628 de la fondation de Rome, 122 ou 123 avant Jésus-Christ, il eût commencé la conquête du pays des Allobroges, qui fut achevée par Quintus Fabius Maximus.

Cette route partait de Turin, suivait la vallée de Lans et, par la montagne de la Vérolle, gagnait Bessans, Lanslevillard, Lanslebourg, Termignon, Sollières, Sardières et Aussois. Elle est encore bien marquée dans la montagne de Bessans par quelques portions des larges pavés qui la couvraient. M. Palluel : dans son *Annuaire... pour l'an XIII*, dit : « C'est cette route que suivit César. Elle est encore aujourd'hui tracée et même praticable..... ; une partie est tracée dans le roc vif en forme d'escalier.

Toute la vallée, tantôt resserrée comme un défilé, tantôt en vallons verdoyants, qui va de l'entrée du

Digitized by Google

territoire de Lanslebourg au fond du vallon de Bonneval, à la mine des Sarrasins, paraît avoir été réunie sous le seul nom de Lans. On a vu que Bonneval fut érigé en commune au XVIe siècle ; Bessans l'avait été au XIVe très probablement ; la séparation de Lanslebourg et de Lanslevillard remonte beaucoup plus haut. Au IXe siècle, on trouve *Lanceum inferius* (Lans inférieur) ; et *Lanceum Supérius* plus tard *Lanceum Burgi* (Lans-le-Bourg) et *Lanceum Villarii* (Lans-le-Villard).

Ainsi la montagne de la Vérolle, franchie par la voie romaine, se dresse entre deux vallées de Lans. Cette communauté de nom ne marque-t-elle pas une communauté d'origine ? La route l'indique peut-être.

Je soupçonne le mot *Lanceum* d'avoir eu la même signification, appliquée au territoire, que *Lancetus* et *Lanceta* des chartes des monastères d'Angleterre, au dire de du Cange. C'était un dérivé de l'allemand *land-sete*, qui signifie indigène, colon, et désignait un groupe de colons astreints à certaines corvées, à raison des terres qu'ils tenaient en fief du monastère (1). Ce système venait des Romains. Notamment en ce qui concerne les routes, quand ils en avaient construit une, ils en confiaient la garde et l'entretien aux habitants, en les exemptant d'autres charges ; si le lieu était désert, ils y envoyaient une colonie. Ils n'ont pu manquer d'agir ainsi pour la voie ouverte par Ænobarbus, si difficile à maintenir praticable, surtout en hiver.

Le mot *Lanceum* est de trop basse latinité pour remonter si haut. Il dut être employé plus tard pour exprimer une situation déjà ancienne, et devenir le nom des deux vallées. Celle située en Maurienne portait certainement ce nom au VIIIe siècle. *Lanceum* est un des domaines qui furent donnés au monastère de la Novalaise par le patrice Abbon en 739. Le passage par le Montcenis, qui avait déjà une certaine impor-

(1) Voir note 9.

Digitized by Google

tance, fut amélioré par les moines et substitué peu à peu aux deux routes de la Vérolle et du Petit-Montcenis, si bien que Louis-le-Débonnaire estima nécessaire la construction d'un hospice. Il est plus que probable que les bénédictins de la Novalaise déchargèrent *Lanceum* de toutes redevances, à la condition d'entretenir ouverte la route du Montcenis et l'on trouve cette situation dans les siècles suivants. Ainsi, en 1594, les communes de Lans-le-Bourg et de Lans-le-Villard sont déclarées exemptes « de la moitié de toutes tailles et charges extraordinaires », parce qu'elles ont la charge d'ensevelir les morts qui se trouveront dans la montagne et de planter des croix, pour enseigner le chemin ». D'autres pièces leur imposent d'une manière générale la *manutention* de la route.

IX.

Aussois. Avrieux. Le Bourget.

Quand on a franchi le col de Sardières, on trouve Aussois, assez gracieusement assis dans un cadre de forêts et de précipices, au milieu des champs et des prairies. Le nom latin est écrit de bien de manières dans les chartes des XIIe et XIIIe siècles : *Hauca*, *Auceæ*, *Aucesiæ*, *Aucesium*..... Ce mot ne dit rien. Mais dans des mots similaires on trouve *Au* mis pour *Avi* ; ainsi *aucella*, pour *avicula*, *avicella*. *Aucesiæ* voudrait-il dire : *pays des oiseaux ?* En fait, l'endroit était excellent pour les nids et les ébats, surtout avant que la route amena, sinon la création, du moins le développement d'un centre d'habitations et de cultures. (1)

La voie romaine devint route ducale, route royale, jusqu'à ce que Napoléon Ier eût fait établir sur le côté gauche de la vallée une route plus directe et moins

(1) Voir note 10.

Digitized by Google

accidentée de montée et de descentes. Aussois perdit alors sa petite importance comme lieu de relai, ainsi qu'en témoignent quelques maisons qui ont l'air de pleurer leur déchéance.

Le plateau d'Aussois se termine, du côté d'Avrieux, par un à pic inabordable. Le long de l'arrête sont échelonnés les forts de l'Esseillon. Leur construction, imposée, en 1815, au roi de Sardaigne par l'Autriche a commencé en 1827. Ce nom de l'Esseillon est un souvenir de la voie romaine. Pour descendre dans le bassin d'Avrieux, Ænobarbus avait fait pratiquer un escalier, *scalio*, dans le rocher. En suivant ce chemin, on laisse, à gauche, l'Arc et la vaste forêt du Bois du Nant, ainsi dénommée à cause du ruisseau, *nantum*, qui la coupe en deux.

C'est un tout petit monde à part que le bassin où sont paisiblement assises les deux communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget. Assez bien tapissés de champs et de prairies, principalement du côté du Bourget, mieux ensoleillé, il est encaissé, au nord et au midi, entre deux montagnes couvertes de sapins, à l'ouest et à l'est entre les monticules *des tufs* qui la séparent de Modane, et les hauts rochers de l'Esseillon. L'Arc le coupe en écharpe.

Au bas des rochers s'ouvre une gorge qui a un nom lugubre : *Aux morts*. C'est là que l'on enterra les victimes de la peste de 1630, au nombre de quarante-sept.

Le fait le plus saillant de l'humble histoire d'Avrieux, à l'occasion duquel on rencontre pour la première fois le nom de ce village, c'est la mort de l'empereur Charles-le-Chauve, le 6 octobre 877. Il n'est pas le cas de rapporter ici les preuves qui établissent que c'est bien en ce lieu, et non pas à Nantua, où la sépulture eut lieu, que cet événement s'est accompli (1). Résumons seulement les faits.

(1) V. *Travaux de la Société d'Hist...* 2e série, t. 1er, 2e part., p. 19 et 259.

Digitized by Google

L'empereur est en Italie. Voulant rentrer en France, il fait prendre les devants à l'impératrice Richilde, qui va l'attendre *dans la ville de Maurienne*. Il arrive au pied des Alpes et tombe malade, son médecin l'empoisonne. Il passe cependant le Mont-Cenis, mais est contraint de s'arrêter dans un lieu appelé *Brios* par Mabillon, *Barios* par Baronius. L'impératrice accourt et il meurt.

Evidemment, *Brios* et *Barios*, c'est la même localité. Nous avons vu que *Barios* signifie *barrière*. Ici la barrière, ce sont les rochers de *Scalio*.

Au XIIe siècle, le nom, un peu transformé et latinisé, est devenu *Aprilis* (1). Une famille anglaise, très probablement parente du martyr saint Thomas Beckay et fuyant la persécution du roi Henri II, s'est installée dans ce vallon, en a pris le nom et y a acquis des propriétés et des droits féodaux. Elle fonde l'église de *Aprilis* et la dote en 1214, sous le vocable de saint Thomas (2).

Avrieux est devenu un fief des vicomtes de Maurienne seigneurs de La Chambre. Ils possèdent un *château*, qui est mentionné dans des chartes de 1353 et de 1357. Ce n'était alors qu'une tour, à laquelle était adossé un petit corps de logis, peut-être les restes d'une antique construction servant de pied à terre avant et après le passage des montagnes. Il est possible que Charles-le-Chauve soit mort dans ce château, et non pas dans une chaumière, comme on l'a dit quelque part sans preuve aucune.

L'Arc sépare Avrieux, terre du vicomte de Maurienne, du Bourget, *Burgetum*, petit bourg, terre du comte de Savoie, châtellenie de Maurienne et mestralie de Modane. Au point de vue spécial de ce travail, je n'ai rien à ajouter, sauf que la voie romaine, après avoir traversé le *petit bourg*, allait passer sur la hauteur où

(1) Voir note 11.
(2) *Travaux*..... 1e série, t. 4, p. 3, *Récits Mauriennais*, 2e sér., p. 294.

Digitized by Google

est situé le hameau d'Amodon, souvent appelé dans les chartes *le petit Amodane*.

X.

Modane. Les Fourneaux.

Si l'on en croit le docte André Lancellot, en ses identifications de noms de lieux dont j'ai déjà parlé, Modane figure, sous le nom de *Missiotanum*, parmi les domaines que le patrice Abbon donna au monastère de la Novalaise en 739. Or *missio* ou *messio* signifie : moissons, et, avec le suffice *anum*, *Massiotanum* veut dire : champ de blés. Il n'y a qu'à regarder les alentours de Modane, pour constater que le nom était bien choisi.

Du Cange fournit une autre étymologie voisine de celle-là. On appelait aussi *messio*, dit-il, une redevance que l'état, ou le seigneur, percevait sur les moissons, soit sur les fruits quelconques de la terre. *Missiotanum* pouvait avoir tiré son nom de ces redevances, payées en nature, et des greniers et magasins qui y étaient établis pour tout le territoire dont il était le centre. Modane devint, sous les organisations politiques qui se succédèrent au cours des siècles, le chef-lieu d'une mestralie, puis d'un canton.

Quant à tirer Modane de *Medulum* et à en faire la capitale des Médules, comme le veut Augustin de la Chiesa, bien que Modane ait appartenu aux Médules, cela paraît difficile. Il faudrait adopter le système de certains étymologistes : ne tenir aucun compte des voyelles et très peu des consonnes, mais seulement d'une vague consonance. *Medulum* aurait précédé *Missiotanum*.

A ce nom succéda, *Amondana*, *parochia de Amondana* ou *Amondane* (1). On trouve ce nom dans des

(1) Voir note 12.

Digitized by Google

chartes de 1309, 1469, 1470.... ; mais cela ne veut pas dire qu'il ne remontât pas déjà à plusieurs siècles. D'où venait-il ? Il faut encore le demander, à du Cange. Du VIe au VIIe siècle, l'homme qui était sous la tutelle et la protection, toujours onéreuse, d'un seigneur était *mundman, in mundio*. Celui qui était affranchi de cette tutelle, qui était libre, s'appelait *amund*. Une cité, un bourg *amund* était libre et se gouvernait par ses propres lois sauf les droits de la souveraineté. Or postérieurement au VIIIe siècle et au moins dès les premiers temps de la nomination des comtes de Maurienne, l'ancien *Missiotanum* obtint des franchises spéciales, plus amples que celles des communes voisines ; elles lui constituèrent un nouveau nom ; Amondane, le bourg libre. Au XVIe siècle on supprima l'*n* et au XVIIIe l'*a* initial.

Modane-Ville a trois annexes : Modane-Gare, dont je n'ai rien à dire, le Paquier et un petit village situé dans de vertes prairies, sur la rive droite de l'Arc. Le nom de celui-ci appelle une menue observation. J'ai lu : Loutraz. Le nom latin est *Ultra Arcum*, au-delà de l'Arc. Il faudrait donc écrire : Outr'Arc ou L'Outr'Arc. C'est là que passait la voie romaine, au pied de la montagne du Sappey ou des sapins.

La montagne a donné son nom au fort dont l'abandon du Mont-Cenis à l'Italie a nécessité la construction : il est complèté par la batterie du Replaton, établie un peu plus bas sur un ressaut ou *replat*.

Le Pâquier, *pasquerium*, le pâturage, est un petit hameau établi un peu au-dessus de Modane-Ville, au milieu des champs et au pied de la forêt. Ce nom lui vient sans doute de ce que les champs, quand ils sont en jachère, deviennent un pâturage commun pour les brebis, selon la coutume d'un grand nombre de communes.

Le hameau est traversé par le vieux chemin du Charmaix.

Digitized by Google

Carmelum, Carmetum, Carmesium, en français *Carmel, Charmaix,* signifie lieu abondant en pâturage, au dire de plusieurs étymologistes. C'est ici le nom de la montagne dont l'arête est coupée par les cols de Vallée étroite, de la Roue et du Fréjus, par où l'on va en Italie, du ruisseau qui en descend, et d'une antique chapelle blottie dans un rocher surplombant le torrent, Notre-Dame-du-Charmaix, *Dira Virgo Carmensis,* dit le médecin Jacques Bertrand dans le livre latin qu'il lui a consacré au commencement du XVIIe siècle.

Dans cette chapelle on vénère une statue de la Sainte Vierge, haute de vingt-cinq à trente centimètres, d'un marbre blanc assez grossièrement travaillé et recouvert d'une teinte noirâtre, comme les statues de Lorette, de Myans, de Fourvière. de Clermont.... Ces statues ont été apportées d'Orient, plusieurs disent du Carmel. Jacques Bertrand suppose que l'arrivée de celle du Charmaix peut être fixée au VIe et même au IIe siècle, mais il n'en existe aucune preuve. Ce qui est certain, c'est qu'au XVe la chapelle était déjà fort ancienne.

Le ruisseau du Charmaix sépare Modane des Fourneaux.

On lit dans une récente monographie des Fourneaux : « Les Romains avaient découvert, dans les massifs montagneux du Charmaix, des filons de métaux précieux. Ils fondèrent alors, sur l'emplacement actuel de la commune, une ville qui prit le nom de *Civitas Fornetorum,* d'où est venu le nom de Fourneaux (1). »

Il aurait fallu, avec les chartes, mettre *Fornelloram — fornella,* hauts fourneaux (1). Peut-être aussi conviendrait-il de reléguer *civitas* dans les exagérations des légendes locales. Que les Romains aient eu

(1) Une jolie *coquille* de la brochure citée (p. 91) : Pontamafrey tire son nom de : *pontus* (mer) *Amanfredi,* au lieu de *pons* (pont) *Almafreddi.*

Digitized by Google

une station en ce lieu, qu'ils y aient établi des hauts-fourneaux, qu'ils aient exploité des mines dans les montagnes du Charmaix, les objets trouvés, en 1869, dans les tranchées du chemin de fer en sont une preuve suffisante. Mais une *civitas*, au sens romain du mot, supposait une importance et des conditions géographiques, économiques, politiques qui ont difficilement pu se rencontrer en ce coin de terre.

Quoiqu'il en soit des Romains, au Xe siècle, les Sarrasins exploitèrent, dans les montagnes de Modane, la mine qui a gardé leur nom et eurent des hauts fourneaux dans la plaine. La fonderie que le comte Granéry établit en 1647, était alimentée par le minerai de la montagne des Sarrasins (1).

XI.

Saint-André. Orelle.

SAINT-ANDRÉ. — Parmi les domaines qu'Abbon avait repris à l'alliée des Sarrasins Siagria, il nomme *Obliciascæ*, entre *Missiotanum*, Modane, et *Magus*, Saint-Michel. C'est peut-être Saint-André, dit Lancellot. Admettons-le ; car ce ne peut être que Saint-André, ou Orelle, ou tous les deux, et il n'existe aucun moyen d'éclaircir la chose, pas plus que de savoir ce que signifie ce baroque *Obliciascæ*.

Etait-ce bien le vrai nom du lieu et, s'il n'était pas le nom ancien, d'où venait-il ? Le pape Lucius III, approuvant, dans sa bulle du 16 octobre 1184, les donations faites à l'évêque de Maurienne par le roi Gontran, dit : « Il (Gontran) statua que tout droit de souveraineté *(omne jus regale)*, dans tout le territoire des villes de Saint-André et d'Argentine appartienne aux évêques de Maurienne. » Il semble résulter de là qu'au temps de saint Gontran, Saint-André était le nom de

(1) Grillet, *Dictionn.*, t. 3.

Digitized by Google

l'une des deux localités, comme Argentine était le nom de l'autre. *Obliciascæ* et les autres noms barbares du testament d'Abbon pouvaient bien n'être que des appellations de circonstance imposées par les Sarrasins et par Siagria. En 1793, les Jacobins n'ont-ils pas appelé St-Jean-de-Maurienne *Commune d'Arc*, St-Michel *Pas-du-Roc*, St-Léger *Rocaille... ?*

Abbon ne restitua donc pas à l'évêque de Maurienne les domaines qui lui avaient été enlevés. Ce dernier les récupéra cependant, par la cession des moines, ou par suite des événements, nous le savons. A Saint-André il possédait un château, situé sur le petit plateau du Mollard, au bas du bourg. Le cardinal de Gorrevod y rendit, le 5 janvier 1532, un décret qui démembra la paroisse de Bonneval et celle de Bessans : le châtelain épiscopal y résidait. Le château fut détruit pendant les guerres du XVIe siècle.

Après avoir traversé le pont du Freney, la route de Saint-André rejoint la voie romaine et cotoie un haut rocher à pic désigné dans les chartes sous le nom de *Pas de la Vernaz*. La verne a disparu. Ce passage ou *pas*, resserré entre la rivière et le rocher, divisait en deux parties la châtellenie de Maurienne, on disait : du *Pas de la Vernaz en bas* et du *Pas de la Vernaz en haut*.

La vieille voie traverse le bourg, par une rue où des portes ogivales et des fenêtres à croisillons rappellent le XVe siècle, et monte, pavée de pierres à niveau inégal, au plateau de St-Etienne. J'en ai fait ailleurs la description (1). Il suffit de rappeler que la chapelle, par ses murs à petites pierres sans mortier avec rangée en fougère, son abside à voûte en coquille, ses trois fenêtres longues, autrefois étroites comme des meurtrières, maintenant regrettablement élargies, est du Xe siècle ou du commencement du XIe, de cette époque où l'on travailla à relever les ruines accumulées pen-

(1) *Travaux de la Société d'hist.....* 1e part., t. 5. p. 183.

Digitized by Google

dant l'occupation sarrasine. Une pierre d'autel adossée au mur extérieur de la chapelle et les ossements humains dont le sol du plateau est rempli, sont des souvenirs de la peste de 1630.

L'histoire de la construction de cette chapelle loin de toute habitation, au bord d'un précipice, à côté d'une route, à cette époque de reconstitution totale du pays, serait fort intéressante. Simple lieu de dévotion, c'est peu admissible. Refuge pour les voyageurs ? Asile d'un ermite, comme le dit une tradition ? Malheureusement, mes plus anciens documents sont de 1574 et 1575. J'y vois seulement que, le chevalier Jean de Poipon dit de Belletruche, seigneur de Saint-Vial, ayant fait abandon du droit de patronage qu'il possédait sur cette chapelle de St-Etienne, Mgr. Pierre de Lambert en prit possession et l'unit avec ses biens au collège qu'il venait de fonder à St-Jean, et que l'acte fut dressé devant la porte même de la chapelle le 24 mars 1575.

Parmi les petites propriétés de la chapelle, avant la spoliation de 1795, notons, pour marquer un nom qui se trouve en plusieurs localités des prés à Pralognan, *Pratum longinquum*, pré éloigné.

Au bas de la montagne, il y a La Prat, *pratum*, le pré, connu par ses usines. Le pré y est, pas grand, faute de place.

ORELLE — *Orella, D'orlum, orellum*, bordure, petite bordure (1). La plus grande partie du territoire cultivé de cette laborieuse commune se compose de bandes étroites, soutenues par des murailles sur la pente raide de la montagne et qu'il faut relever souvent, terres et murailles. On a tenté de raffiner le nom de la commune et de le tirer d'un nom de saint ou de sainte. On lit dans les registres paroissiaux : en 1672, Saint-Aurelle ; en 1699, Sainte-Orelle. En 1674, Pierre d'Albert, avocat au Sénat, signait aussi : de Saint-Aurelle.

(1) Voir note 13.

Digitized by Google

Mais cette transformation n'a pas pris.

XII.

Valloires. Valmeinier.

Valloires, canton de St-Michel. — On a tiré ce nom de *Vallis ovium*, vallée des brebis. C'est une étymologie sans fondement. Dans aucune charte on ne trouve *Valovium*, mais partout *Volovium*. Ne serait-ce pas plutôt une corruption de *Bologium* ? Le *B* et le *V* se ressemblent fort dans les vieilles chartes et s'employaient même l'un pour l'autre. Or *Bologium*, dit du Cange, était synonyme de *Batuda*, sorte de pêche où l'on battait l'eau, pour effrayer les poissons et les forcer de s'entasser en un lieu déterminé. Une antique tradition fait du bassin de Place, le village principal, un lac alimenté par les deux ruisseaux de Neuvachette et de Valloirette qui se réunissent au bout du bassin. Il y avait là sans doute un barrage, qui fut emporté ou coupé, on ne sait quand (1).

Place est dominé, au midi, par le haut clocher de St-Pierre. C'était le vocable de la première église, construite à quelques pas de là. Elle fut remplacée par une chapelle qui, étant complètement tombée, a été reconstruite il y a un demi-siècle. Sur le rocher même existait un château, propriété de l'évêque, depuis les premiers temps de l'établissement de l'évêché au VIe siècle. Il commença à tomber en ruine vers le milieu du XVIe siècle. Ses derniers restes ont servi à la reconstruction de la chapelle St-Pierre et l'on trouva tout à côté un tombeau formé de quatre ardoises et ne contenant que quelques ossements.

Après l'écoulement du lac et le dessèchement du bassin qu'il occupait, à une époque inconnue, un village ne tarda pas à s'y élever et à devenir le centre et comme la place publique, *platea*, de la commune.

(1) Voir note 14.

Digitized by Google

L'église paroissiale dut bientôt y être transférée. On ne possède aucuns renseignements sur sa construction et sans doute ses reconstructions successives, ni sur son état jusqu'à l'année 1622. A cette date, comme elle était insuffisante pour la population, qui s'élevait à 2.400 âmes — aujourd'hui elle n'est guère que de la moitié —, l'évêque ordonna de l'agrandir. La commune préféra la rebâtir. Les travaux commencèrent en 1630 ; cependant la consécration ne put avoir lieu que le 22 juillet 1682.

Une vingtaine d'autres villages ou hameaux sont échelonnés sur les pentes des deux montagnes et le long de la vallée. Leurs noms sont généralement tirés de leur situation. Aussi plusieurs se rencontrent dans d'autres communes : le Verney, le Villard, deux hameaux du Poingt distingués par le nom d'un ancien propriétaire, *Ravier* et *Rogerel (Rogerii)*, le Col près de l'arête par où l'on descend à St-Martin-d'Arc. Nommons encore : les Granges (*Granéa*, dépôt de grains) qui, au dire de la tradition, aurait appartenu, au commencement du XVIe siècle, avec les propriétés environnantes, à des habitants de St-Martin-d'Arc ; les Choseaux, *Casalia*, maisons de cultivateurs ; la Rivine, ou Ravine, bâti sur un éboulement de la montagne ; Tigny, qui partage ce nom, dont l'étymologie m'est inconnue, avec un hameau de La Chapelle ; Bonne-Nuit, qui devrait le sien à une enseigne d'auberge depuis des siècles disparue....

Bonne-Nuit s'étend sur une moraine. Au pied de la pente qui y conduit, des restes d'une muraille qui jadis coupait le passage, portent le nom de *Barricades*. Voici, à ce que l'on rapporte, l'origine de la muraille et du nom. En 1630 — année de la peste — le registre mortuaire mentionne 128 décès ; c'est peu en comparaison des ravages que le fléau exerçait dans la plaine. En 1637, un ouvrier qui travaillait à Bonne-Nuit, ayant été atteint d'une maladie qui présentait

Digitized by Google

les caractères de la peste, la commune alarmée se hâta de faire construire cette *barricade*, pour empêcher toute communication entre le village contaminé et le reste du territoire.

Valmeinier. — J'ai lu quelque part que le nom de cette commune vient du latin *Vallis minerii* qui se traduit par *Vallée de la mine* ou du *minerai* et, comme les Sarrasins ont été en Maurienne, au Xe siècle, de grands exploiteurs de mines de fer, on supposait qu'ils en avaient exploité dans les montagnes de Valmeinier. Je n'ai trouvé dans aucun document ni mention de ces mines ni ce nom de *Vallis minerii*. Une charte de 1297 dit *Vallis maynerie* ; au XVIe siècle on trouve *Vallismanerii*, *Mainerium*. Ces appellations, évidemment identiques, n'ont rien à faire avec une mine ou du minerai ; mais elles se peuvent, sans trop d'effort, tirer de *maieria*, qui veut dire bois, échalas, palissades, bois bonpour bâtir, pour faire des tonneaux, etc., et l'on pourrait dire : vallée du bois, où l'on prend du bois. (1)

A la fin du XIIIe siècle, Valmeinier était depuis longtemps en pleine culture, car le 3 décembre 1297 l'évêque Aimon de Miolans fit don à son Chapitre des biens et droits : servis, plaids, alpages, dîmes, laods, etc., qu'il y avait acquis d'Emydon d'Outr'Arc. En ce même siècle, Guillaume, curé de Valmeinier, fonda dans la cathédrale la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, avec repas du Chapitre.

XIII.

Le bassin de Saint-Michel.

Lancellot, dans ses identifications des noms de lieux inscrits dans le testament du patrice Abbon, assure que la localité appelée *Magus* est Saint-Michel et que dans les Bausets (*in Bausetis*) il faut comprendre les

(1) Voir note 15.

Digitized by Google

territoires du Thyl, de Beaune et de Saint-Martin-la-Porte. La signification de *Bausetæ* nous échappe ; mais du Cange donne celle de *Magus*. Chez les Gaulois, dit-il, *Magus* était synonyme de *Mansio*, maison, famille ; on appelait aussi *mansio* une localité où les ambassadeurs, les magistrats, les soldats avaient droit d'être logés par les habitants ; c'était le bourg, le centre du commerce de la vallée. Tel était et est encore Saint-Michel. Les localités voisines portaient les noms de *Colonica, Colonia, Villa* ou *Villula*, village habité par des cultivateurs. Le fief de *Magus* ayant passé entre les mains des Bénédictins de la Novalaise, ceux-ci, selon leur coutume, ne le désignèrent plus que par le nom du saint titulaire de l'église, St-Michel archange. En l'année 1112, Berlion et Guitfred de Faverges, étant, sans doute par suite de l'invasion et de l'expulsion des Sarrasins, au cours du siècle précédent, détenteurs du quart des biens de *l'église de Saint-Michel*, le donnèrent ou restituèrent, non pas aux Bénédictins de la Novalaise, mais aux chanoines de la cathédrale de Saint-Jean.

En ce temps-là, et il en était encore de même en 1706, l'Arc occupait jusqu'au pied de la montagne, l'espace où sont la route nationale et le *bourg d'en bas* de St-Michel. La rive gauche du lit ordinaire — car il était fort variable — appartenait à St-Martin d'Outr'Arc (*de ultra Arcum*), dont le territoire s'est retiré avec la rivière. L'église était dans la plaine ; l'Arc l'ayant emportée, Pierre Aimar la rebâtit sur la hauteur en 1410.

Les Aimar, dont plusieurs portèrent la qualification de nobles, étaient des Seignières (*Segneriæ*, de *segina, segna*, pour *siligo*, seigle, champs de seigle). Ce petit coin de terre eut encore d'autres nobles qui n'avaient peut-être pas d'autre titre de noblesse que d'avoir pour nom patronymique le nom de l'endroit où étaient leurs propriétés avec quelquefois une petite tour : Emydon

Digitized by Google

d'Outr'Arc vers 1280 ; Jacques du Chasne (traduction patoise de *quercus*, chêne) en 1585 ; Cosme Chastellard (*castellarium*, lieu fortifié, tour) vers 1500.

La route continuait à suivre la rive droite de l'Arc et à se tenir dans les hauteurs. On en voit le tracé à Chambarlet (*Campus barleti*, champ de la fortification, de la barrière). Au XIe siècle on construisit en cet endroit une tour ronde avec enceinte fortifiée et divers bâtiments, le château de St-Michel (*castrum sancti Michaelis*). Il appartint aux nobles Mareschal, fut encore occupé par les Français en 1690 et tomba ensuite en ruine : il en reste la tour ronde.

En descendant de l'escarpement sur lequel était bâti le château, on trouve, à l'entrée de la rue, une grosse tour carrée, *la tour*. Elle date du XIIe siècle. C'est une des deux tours, appelées *tour blanche* et *tour noire*, d'une maison forte qui a appartenu successivement aux nobles Don et du Pont.

Un nom à relever en traversant le *bourg d'en haut*, le *Barioz*, la barrière. C'est un souvenir des anciennes fortifications du château et des barrières, peut-être avec péage, qui constituaient une première enceinte.

Un passage voûté sous l'antique maison Favre débouche surla *Place du Marché*. Il y a un passage semblable à l'autre extrémité du bourg. Ainsi en temps de peste, de passages de bandes de soldats et autres circonstances graves les syndics pouvaient fermer les portes et ne laisser entrer personne qui n'eût été dûment interrogé et visité. Quand l'Arc coulait le long de la montagne, la Place du Marché était hors du bourg et aboutissait au pont. Elle a été établie aux environs de l'année 1226 ; puisque ce fut le 8 avril de cette année-là que, par lettres-patentes signées à Aiguebelle dans le château de Charbonnières, le comte Pierre accorda à la paroisse de St-Michel la faculté de tenir un marché le mercredi de chaque semaine et une foire chaque année la veille, le jour et le lendemain de la fête de

Digitized by Google

St-Michel.

A mi-chemin entre St-Michel et le Pas-du-Roc, dans un bouquet d'arbres se cachent une maison de ferme d'aspect tout moderne et quelques restes d'une chapelle. C'est le *Temple*, antique commanderie ou dépendance de commanderie de Templiers. En 1182 ou 1183, le pape Lucius III lui défendit de percevoir des dîmes qui appartenaient au Chapitre de St-Jean. En 1312, lors de la suppression des Templiers, le Temple de St-Michel fut donné à l'ordre des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, apppelés plus tard de Rhodes, puis de Malte. Frère Jean de Châteaumartin en était recteur en 1473. En 1606, les bâtiments étaient en ruine et la chapelle, fort délabrée : cependant celle-ci était encore debout en 1700.

La voie romaine, selon son habitude, ne descendait pas dans la plaine ; elle montait derrière l'église et suivait à peu près le chemin qui conduit à la Porte. Ce chemin traverse deux hameaux : le Mollard, *Molarium*, nous savons déjà ce que ce nom signifie ; et le Vigny, *Viniacum*, le vignoble. Jean-François de Bertrand sieur de Vigny — on trouve aussi de Végié — vivait en 1564. Il devait habiter le Mollard cette maison qui a un certain air nobiliaire, la maison Bertrand. Jacques-François de Végié de Lépigny épousa, vers 1670, Françoise de Bellegarde, petite-fille d'Urbain du Pont, dernier du nom.

Le territoire de St-Michel aboutit, dans la montagne, aux communes du Thyl et de Beaune. Nous avons vu l'étymologie du Thyl-Beaune, en latin *Belna*, *Beuna*, signifierait, d'après du Cange, pâturages marécageux, tourbières. Guigues de *Belna* vivait en 1112.

Le comte Humbert II, qui régna de 1091 à 1103, donna au Chapitre de St-Jean le hameau de Villard-Bernon, Villarium Bernonis (?) à Beaune et celui de la Traverse, *Traversa*, en travers de la montagne, au Thyl. Le comte Thomas, en 1189, y ajouta Mont-Bé-

Digitized by Google

renger au Châtel et quelques autres fiefs. Cela constitua une petite seigneurie, de peu de revenus, et le Chapitre eut son juge particulier. Richard de La Chambre (1221) lui donna aussi une *chavannerie*, une ferme à Villard-Putier, *Villare Puteum*, le village qui a un puits, autre village de Beaune.

XIV.

Saint-Martin de la Porte. — Saint-Julien.

Le village de la Porte se cramponne à la pente raide de la montagne, tout à côté de l'arête gazonnée, sans doute descendue des hauts sommets à l'époque glaciaire. L'Arc se tailla un passage. Puis le Pas-du-Roc dut se laisser couper pour faire place à la route et plus tard au chemin de fer. Les Romains qui n'aimaient pas avoir affaire aux rivières et torrents, avaient opéré une coupure dans l'arrête beaucoup plus haut. Ce fut la *Porte*, dont le village, et toute la commune placée sur le bord de l'arête, prirent leur nom. La commune y ajouta celui de son patron, Saint Martin de Tours.

Y a-t-il eu là une fermeture quelconque, avec barrières et autres défenses? Je crois l'avoir lu quelque part, mais sans preuves. En tout cas, il n'est pas à ma connaissance que la *porte* ait tenté d'arrêter personne. (1)

En descendant vers St-Martin, sur un ressaut de la montagne, au milieu des champs, à côté de l'antique route, se dresse une tour ronde, la tour du Mollaret (*Mollaretum*, petit mollard, petite colline). Les chartes l'appellent aussi *tour haute, tour de St-Murtin*. Sa construction peut dater du XIe siècle : elle était entourée de vastes bâtiments dont il reste quelques vestiges. Propriété des nobles Luciane jusque vers la fin du XVe siècle, elle passa aux Mareschal-Luciane et en 1651 à Claude d'Avrieux.

(1) Voir note 16.

Digitized by Google

La maison forte de la Buffette (*buffeta* de *buffa*, bosquet) appartint aussi aux Luciane dès avant le XIVe siècle et passa aux Mareschal-Luciane, qui la possédaient encore en 1793.

Enfin Antoine Mareschal-Luciane acheta, en 1631, de noble Jacques Bérard la grosse tour carrée qui est en face de l'église et à laquelle quelques actes donnent le titre un peu prétentieux de *château de St-Martin*.

La voie romaine contournait les bassins de Saint-Martin et de Saint-Julien, en se tenant toujours au pied de la montagne et descendait au pont d'Arc, qu'elle ne franchissait pas, envoyant seulement un *actus* du côté de la ville de Maurienne.

Si nous en croyons Lancellot, en 739, Saint-Julien s'appelait *Nanosces*, les montagnes qui le dominent *Bricascæ* et le village de Mont-Denis *Colonica super Bricoscis*, ce que plus tard on aurait traduit par Villard sur-Bricosque ; mais en 1297 on trouve *Mons Linetus*, dont nous avons vu la signification.

Ce bassin, comme celui de *Magus* ou de St-Michel, appartint donc dès lors en fief aux moines de la Novalaise. Quels établissements y formèrent-ils et quels noms leur donnèrent-ils ? Nous l'ignorons absolument. Survinrent, au Xe siècle, l'invasion et l'occupation des Sarrasins ; puis, au XIe, la prise de possession d'Humbert aux Blanches Mains et la formation du comté de Maurienne, dans lequel entra toute la rive droite de l'Arc, à l'exception des domaines des seigneurs de La Chambre, d'Argentine et de St-André qui firent retour à l'Evêque.

En 1184, *Nanosces* avait pris le nom de St-Julien et possédait un prieuré, non de Bénédictins, mais de chanoines réguliers de St-Augustin, fondé sous ce nom, on ne sait à quelle époque ni par qui, mais, comme les prieurés d'Aiton et de Notre-Dame-du-Châtel, doté de la discipline religieuse par les évêques de Maurienne. Ce sont les termes d'une bulle du pape Lucius

Digitized by Google

III du 16 octobre de cette année 1184. Etait-ce une première fondation ou le rétablissement d'un prieuré bénédictin détruit par les Sarrasins et que la Novalaise, renversée et ruinée elle-même par ces barbares, n'avait pu songer à relever ? Questions insolubles.

En toute hypothèse, ce vocable de St-Julien ne me paraît pas avoir été donné par des moines italiens du VIIIe siècle. Le patron de l'église et du prieuré de l'antique *Nanosces* a toujours été Saint Julien de Brioude (Haute-Loire). Il était né à Vienne en Dauphiné. Officier dans l'armée de Dioclétien et poursuivi comme chrétien, il se livra lui-même et eut la tête tranchée vers l'année 306. On cacha ses reliques qui ne furent découvertes que par Saint Germain d'Auxerre vers l'an 431 : le peu que l'on sait de sa vie a été écrit pour la première fois par saint Grégoire de Tours mort en 595. Aujourd'hui encore, le culte de saint Julien de Brioude n'est pas étendu à l'Eglise universelle. Il est peu probable que son nom même, perdu dans cette innombrable légion de martyrs égorgés par Dioclétien, ait été connu au-delà du Montcenis à l'époque où la Novalaise donnait des patrons à ses nouveaux établissements.

Le prieuré des chanoines réguliers de Saint-Julien dépendait de celui de St-Jeoire en Faucigny. Cette dépendance ne se peut expliquer que par le fait que St-Jeoire y aurait envoyé une colonie, à la prière de l'évêque de Maurienne. Quel peut-être cet évêque ? Evidemment, il connaissait St-Jeoire. Or le diocèse fut gouverné : de 1088 à 1108 ou 1109, par Conon Ier, qui était de la maison de Genève ; de 1112 aux environs de 1124, par Amédée Ier, neveu de Conon Ier et fils de Guillaume, baron de Faucigny. L'attribution à l'un de ces deux évêques de la fondation ou du rétablissement et de la transformation du prieuré de St-Julien n'est peut-être pas tout à fait fantaisiste.

En 1599, le prieuré de St-Jeoire fut uni à la Sainte-

Digitized by Google

Maison de Thonon. En 1617, le chapitre de la cathédrale de St-Jean, ayant acquis des droits sur l'abbaye de Filly, les échangea contre le prieuré de St-Julien. Mais celui-ci ne se composa plus que d'un prêtre nommé par le chapitre, avec le titre de vice-prieur, percevant les droits et remplissant les charges du prieuré. La maison est à côté de l'église ; c'est la maison d'école de filles.

Cueillons encore quelques noms :

A l'entrée du bourg, du côté de St-Martin, la *Croix Blanche*, une croix de fer fixée sur une colonne de pierre taillée, déjà mentionnée en 1393 ; en face la chapelle de St-Roch, construite en accomplissement d'un vœu à l'occasion de la peste en 1630 ;

Plus loin, dans les vignes, la *Maladière* ; une croix marque l'emplacement de la léproserie, encore habitée au commencement du XVIe siècle ;

Greny, Griniacum et *Graniacum*, champ de grains, joli petit vallon à mi-montagne entre les territoires d'Hermillon et de Mont-Denis ; petite chapelle dédiée à St-André apôtre, l'abside et la fenêtre accusent le XIe ou le XIIe siècle. Il y a eu une famille de Greny : Jean et Jacques de Greny en 1310 ; le notaire Jean de Greny en 1327...

Tormentier, Mons Tormenterii, montagne de la tourmente, hameau en face de Mont-Denis, sur la rive gauche du torrent.

XV.

AIGUEBELLE

Aiguebelle — *Aquabella*. — M. le comte de Loche, en son *Histoire d'Aix-les-Bains* (t. 2, p. 23), remarque que le dérivé *Aigue*, usité dans le patois, indique mieux l'origine latine *aqua* et est probablement porté par des localités inconnues ou inhabitées avant l'épo-

Digitized by Google

que gallo-romaine, tandis qu'Aix a conservé la marque de l'origine celtique *Acs* et désigne des localités renommées pour leurs eaux avant la conquête romaine (1). Il est certain qu'avant cette époque la rive gauche de l'Arc était moins peuplée, moins fréquentée que la rive droite. Aussi ce fut partout sur celle ci, à distance respectueuse de la rivière vagabonde, qu'ils construisirent leur *via*, se contentant d'établir sur la rive gauche, là où des centres de population l'exigeaient, des *actus*, ou voies secondaires, raccordés de loin en loin à la *via*.

Un *actus* passait derrière Aiguebelle, au pied de la montagne de *Bois-ban* (bois banni, interdit). Il venait d'Epierre par les Hurtières et la coupure qui sépare Charbonnières de la montagne et l'on en voit des vestiges très marqués le long de Chaventon. De là il remontait à Montgilbert, pour redescendre à *Camos*, Chamoux.

Chaventon — *Campus ventonis*, abrégé de *venditionis*, champ de la vente — était au moyen âge le champ de foire et le marché d'Aiguebelle. La date de la concession de cette foire et de ce marché n'est pas connue. Elle était au moins de la première moitié du XIIIe siècle, puisqu en 1266 le comte Pierre, dit le Petit-Charlemagne, accordant à la commune de St-Michel le droit de tenir un marché hebdomadaire et une foire annuelle à la St-Michel, ordonne que l'on y suive les usages et coutumes du marché et de la foire d'Aiguebelle. La charte ne dit pas quel jour celle-ci avait lieu. Ce ne peut être que l'une des deux foires principales actuelles, de la St-Claude (6 juin) et de la St-Martin (11 novembre), plutôt la seconde.

Au milieu de Chaventon, au pied de la montagne, on entend une source jaillir dans un réservoir. C'est une belle eau limpide qui, il y a un demi-siècle, alimentait l'unique et encombrante fontaine placée au

(1) Voir note 17.

Digitized by Google

milieu de la ville. Si l'on en croit la tradition, cette eau aurait fourni le nom de la ville. Je ne prétends pas lui enlever cet honneur ; mais je me suis souvent demandé s'il n'y aurait pas eu aussi en cet endroit une source thermale, depuis bien des siècles disparue, qui aurait attiré l'attention des Romains encore plus qu'une simple eau claire, quelque amateurs qu'ils fussent de cette eau et partout soigneux de faire passer les routes tout près, au risque de multiplier les montées et les descentes.

Aiguebelle est assise entre le gracieux contre-fort de Montgilbert tout enveloppé de champ et de vignes, coupé brusquement au pied par le chemin de fer, et l'énorme rocher de Charbonnières aux pentes toutes droites, rayées de plis et de retraits, dans lesquels poussent et se cramponnent des bouquets de chênes, qui méritent bien leur nom de *Paradis des chèvres*.

Montgilbert, *Mons Gilberti*. C'est le nom d'un propriétaire ou d'un seigneur féodal qui n'a pas laissé d'autres souvenirs que son nom. J'ai dit que l'*actus* romain montait là haut. En 1884 on a découvert dans les démolitions de l'ancienne église et dans le jardin du presbytère situé tout à côté des fragments de marbre gris, des moulures et une inscription, qui démontrent l'existence d'une station romaine en cet endroit (1).

Charbonnières — *Carboneriæ* — Ce haut mamelon, coiffé de lopins de terre et de maigres buissons, garde quelques restes, des pans de mur et une citerne, d'une forteresse qui a joué le principal rôle dans l'histoire militaire de la Maurienne et a marqué dans celle de la Maison de Savoie. D'où vient son nom ? Plusieurs l'ont tiré de *carbo*, charbon, lieu où l'on fait du charbon. Pour plusieurs raisons que la situation du rocher fait sauter aux yeux, il faut chercher une autre étymologie, Au XIe siècle, dit du Cange, on

(1) V. *Récits Mauriennais*. 2e série, p. 158.

Digitized by Google

appelait *carboneriæ* certaines défenses dressées entre les fossés et les murailles d'une forteresse. des palissades, des pieux aiguisés, etc. (1) En l'année 1072, la comtesse Mathilde céda un château avec ses fossés, ses *charbonnières*, ses murs et sa tour. Notre Charbonnières avait pour fossés les pentes, presque partout inabordables, qui l'entourent ; mais il est naturel de penser que l'arête était bordée de palissades et autres défenses en avant des murailles.

Quant à l'histoire de la forteresse de Charbonnières, je l'ai faite ailleurs avec tous les détails qu'il m'a été possible de réunir (2). Serrons-la en quelques lignes.

Paradin la fait construire au Xe siècle par le légendaire Bérold de Saxe : peut-être fut-elle alors relevée de ses ruines. On croit qu'au XIe siècle elle appartint aux sires de Chambéry et l'on trouve Nantelme de Charbonnières en 1097, Utfred de Charbonnières en 1130. Au XIIIe siècle on y voit les comtes de Savoie : Pierre y donna la charte du 8 avril 1266 dont j'ai parlé. Charbonnières fut pris par Lesdiguières en 1597, repris par le duc Charles Emmanuel Ier en 1598, pris encore par Henry IV en 1600, par Richelieu et Créqui en 1630, par Catinat en 1690, occupé par les espagnols de 1742 à 1748, après quoi il tomba peu à peu en ruine.

Le rocher de Charbonnières donnait son nom à l'ancienne église paroissiale d'Aiguebelle, dont il n'était séparé que par une rangée de maisons et par l'ancienne route, bien nommée en cet endroit le *Grappillon* et aboutissant à l'*actus* romain. Notre-Dame-de-la-Roche fut incendiée en 1597 pendant le siège de la forteresse. Sur son emplacement Claude Haloy fit construire, en 1650, une chapelle qui, vendue par la Révolution, a été incendiée vers 1864 et reconstruite quelques années après.

(1) Voir note 18.
(2) *Récits Mauriennais*, 1e série. p. 155. — *Congrès des Sociétés sac. savoisiennes*, 1894, p. 248.

Digitized by Google

L'Eglise actuelle, dédiée à St-Etienne, était un prieuré dont le plus ancien titulaire connu se nommait Nicolas et vivait en 1188. Il en reste le chœur : la nef a été rebâtie au XVIIIe siècle.

Un nom encore à cueillir, la Pouille, *pulla, pullia,* terre légère, friable, plaine de sable. Elle va de Charbonnières au rocher qui limite les territoires d'Aiguebelle et de St-Georges-d'Hurtières. L'endiguement de l'Arc a permis le colmatage qui l'a donnée à l'agriculture.

XVI.

Les Hurtières.

La seigneurie des Hurtières (on écrivait Urtières), qui comprend les trois paroisses de St-Georges, de St-Alban et de Bellevillle, s'étend, dit une charte du 20 février 1296 : de la *porte des Hurtières,* du côté d'Aiguebelle, en passant le long d'un rocher qui est en face du ruisseau d'Argentine, jusqu'au rocher du pont de la Corbière (ou d'Epierre) ; et de la rivière d'Arc jusqu'au sommet de la montagne.

Une autre charte du 3 juin 1401 donne à la *porte des Hurtières* le nom de *porte Chaney* et au sommet de la montagne celui de *Coches* (1) entailles (*Cochiæ, Cochiarum*). Le sommet de la montagne a, en effet, deux entailles, inégalement larges et profondes, l'une sur St-Alban, l'autre sur St-Georges. C'est par ces *coches* ou entailles que passent les deux chemins qui vont dans la vallée des Heuilles ; l'une est le grand chemin, l'autre le petit *Cucheron,* ou plus exactement *Cocheron*. Il est évident que Cocheron est un allongement sans importance du nom primitif Coches ou encailles, *Cochiæ*.

L'auteur d'une Monographie des Hurtières (2) donne

(1) Voir note 19.

(2) *Travaux de la Société d'Hist....,* 1e *série, t. 1.*

Digitized by Google

une autre étymologie ; il traduit, je ne sais pourquoi, *Cochiæ* par *marmites*, et trouve dans *Cochiarum*, génitif de *Cochiæ*, l'origine de Cocheron. Cette partie des bois de la montagne lui paraît avoir été destinée « à la cuisine — c'est pourquoi les marmites — des ouvriers travaillant à l'exploitation des minières. » C'est une fantaisie.

En voici une autre. « Quant au mot *Urtières*, dit-il, je le fais naître du mot *Urtica*, ortie.... Les botanistes nous apprennent que l'ortie se plaît sur les bords des forêts défrichées, sur les *fauldes* à charbon, autour des fours et des granges. » Laissons les orties et botanistes. Du Cange nous fournira peut-être une étymologie plus acceptable.

Dans le latin barbare, dit-il, on appelait *hogri* les brebis de deux ans : celles qui étaient plus âgées étaient désignées sous le nom de *hurti* ou *hurtardi*, et les vallées ou pâturages spécialement affectés à l'élevage des brebis, sous celui d'*Hurteriæ*.

Les pasteurs ont partout précédé les mineurs et il n'est guère admissible qu'ils n'aient pas été attirés sur les pentes de cette montagne, coupées de larges plateaux, de plus de dix kilomètres de longueur, si favorables à l'élevage de nombreux troupeaux, bien longtemps avant que l'on soit venu y chercher du fer, dans une partie très restreinte, au sommet et presque à l'extrémité du territoire actuel de St-Georges du côté d'Aiguebelle.

L'époque à laquelle remonte la première exploitation de la *minière* est inconnue. En 1289 le comte Amédée V en accorda l'autorisation à un nommé Ugolin Bérix. En 1344 la propriété des mines étaient disputée entre le comte Amédée VI et le baron Pierre des Hurtières : une transaction en donna à chacun la moitié.

Le plus ancien seigneur d'Hurtières connu est Nantelme, fils et petit-fils d'autres Nantelme, et vivant en 1198. La famille s'éteignit au XVe siècle. Le châ-

Digitized by Google

teau était situé au bord d'un plateau, au dessous de l'église de St-Georges, et dominait la vallée de l'Arc. Louis de La Chambre l'acheta, avec le fief, en 1489 d'Amédée de Miolans dit Aimon. Il fut pris et détruit par François I en 1536.

Au bout des montagnes des Hurtières et bien au-dessus de St-Pierre-de-Belleville, autrefois appelé aussi St-Pierre-des-Hurtières, se dresse, comme une sentinelle gigantesque, le Pic du Corbeau. Inutile de demander l'origine de ce nom. Il en descend un torrent qui, arrivé dans la plaine, a souvent ravagé ce que l'Arc ne pouvait atteindre. Malgré les dangers du voisinage, un village s'est établi tout près : on y prend les lacets qui montent à Belleville. Le village est précédé d'une construction de pauvre apparence ; reste d'un prieuré dont le torrent et le temps ont laissé quatre vieux murs tout rapiécés, un vieux toit, des contreforts, une porte romane et, à la façade du sud quatre grandes baies, murées, qui devaient donner dans un cloître. Le torrent, le village et le prieuré, maintenant la Chapelle, portent le nom de Corbière.

On peut, avec beaucoup de probabilité, reporter au VIII° siècle et attribuer aux moines de la Novalaise la première construction du prieuré de la Corbière. Ce qui est certain, c'est qu'Abbon possédait des fiefs dans les Hurtières et l'on a dit que la Corbière est désignée en son testament sous le nom de *Corvalicum* ; la place que *Corvalicum* occupe dans la liste des fiefs ne semble pas l'indiquer. (1) Quoiqu'il en soit de ce détail, il est incontestable que le prieuré de la Corbière appartenait à la Novalaise ; l'évêque de Maurienne le reconnaît formellement dans un acte de l'année 1127, en faveur du prieur nommé Aiméric.

Le 23 août 1198, dans l'église St-Etienne d'Aiguebelle, en présence de Thomas comte de Maurienne, Nantelme des Hurtières, « poussé par son grand amour

(1) Voir note 20.

Digitized by Google

pour la maison de Corbière, pour ses religieux et pour tout l'ordre de la Novalaise » fait une ample donation au prieuré. Il lui donne entre autres « lieu dans lequel seront construits l'église, le réfectoire, et les autres dépendances, dans les limites qui ont été placées, au lieu appelé Belleville.... » et il donne l'investiture à Richard de Termignon, prieur de la Corbière. C'est à cette construction qu'appartient la chapelle encore existante ; le style, l'*opus spicatum* que l'on voit en plusieurs endroits des murailles, est bien le cachet de l'époque.

Cette charte de 1198 soulève d'intéressantes questions, que, malheureusement, il faut laisser sans réponse. Le prieuré existe, il a un prieur, des moines, sans doute une église et des habitations. Cependant il s'agit de *construire* l'église, le réfectoire, les autres dépendances. L'ancien prieuré est-il détruit et n'existe-t-il qu'une installation provisoire ? Veut-on transférer le prieuré dans un endroit plus sûr ou mieux approprié à sa destination ?

Au XVe siècle, peut-être plus tôt, le prieuré n'existe plus en fait, comme communauté ; il n'y a qu'un prieur commendataire, au XVIe siècle le doyen de la collégiale de Chamoux sera revêtu de ce titre.

XVII.

Saint-Léger. Saint-Rémy. Cuine.

Au pont d'Epierre ou de La Corbière, dès la plus haute antiquité, très probablement depuis la conquête romaine au moins, deux *actus* ou voies secondaires s'amorçaient, comme aujourd'hui : à droite, celui des Hurtières ; à gauche, celui de St-Léger, de St-Rémy et des Cuines. Celui-ci s'ouvrait et s'ouvre dans une entaille profonde faite au *rocher du pont de La Corbière* (charte de 1401) ; il montait derrière l'église de St-

Digitized by Google

Léger, où il en reste des vestiges bien marqués.

Evidemment ces noms de St-Léger et de St-Rémy, qui désignent les communes aussi bien que les églises paroissiales, remontent à peine à la fin du VIIe siècle et ont remplacé les anciennes appellations, disparues ou peut-être conservées seulement par des hameaux.

L'église de St-Léger est bâtie sur un ressaut de la montagne. Mgr. de Lambert, dans le procès-verbal de sa visite pastorale du 19 septembre 1570, nous apprend sans donner de dates, qu'elle a été bâtie par les bénédictins de La Corbière, qu'elle dépend de ce prieuré et que, comme église paroissiale, elle a remplacé une antique église dédiée à St-Sébastien, située dans la plaine et déjà alors en grande partie emportée par l'Arc : aujourd'hui il ne reste pas vestige de cette église. Il est bon de noter, on verra pourquoi, que saint Léger, évêque d'Autun, fut martyrisé en 678.

Saint Rémi, l'apôtre des Francs, était mort en 533. On ignore comment son nom devint celui de l'église et de la commune voisines de St-Léger. L'Eglise qui lui fut dédiée fut-elle la première érigée en ce lieu ? A quel nom son nom fut-il substitué ? Nous n'avons sur ces points aucune indication. Tout au plus pourrait-on formuler une supposition qui, dénuée de toute preuve positive, ne l'est pas de toute probabilité, c'est que les rois mérovingiens possédèrent dans les deux Villards, à Cuine, à St-Rémy des droits et propriétés : maisons, vignes, forêts, champs, prairies et cours d'eau que, vers 1054, l'évêque Thibaud et le comte Humbert donnèrent au Chapitre de la cathédrale de St-Jean. Il ne serait pas étonnant que l'un d'eux, peut-être saint Gontran, eût élevé dans ce domaine une église en l'honneur du saint qui avait baptisé Clovis et ses francs.

Cependant en l'année 1207 une charte de l'évêque Conon *confirme* au monastère de la Novalaise la possession, entre autres églises, de celles de la Corbière, d'Argentine, d'Epierre, des Hurtières, de St-Léger et de

Digitized by Google

St-Rémy. Peut-être ce monastère les avait-il construites ou reconstruites, quand le testament d'Abbon eut mis entre ses mains la plus grande partie de la Maurienne.

Les propriétés données au Chapitre en 1054 étaient, pour St-Rémy, situées au Mont-Rognet (*Mons Renerius*), au Grivolet (*Grivoletæ*) et aux Etalons (*Astalones, ad Scalones*).

Un nom de lieu qui prouve que St-Rémy était habité dès une haute antiquité, c'est celui de Martorey (*Martoretum, Martyratum*). Bosonet dn Martorey est témoin dans un acte de l'année 1401. Or, au dire de M. Ducis, *Martoretum* signifie *champ des morts, cimetière d'un peuple ou de plusieurs races*. Ceci nous reporterait aux luttes des Albanoi et des Médules, ou à la conquête romaine, ou à la persécution contre les Chrétiens, à laquelle il n'est pas possible que la Maurienne ait échappé.

Aux confins de St-Rémy et des Cuines, le hameau de St-Sulpice a formé jusqu'à la Révolution une paroisse minuscule. C'est encore un souvenir mérovingien. Saint Sulpice, évêque de Bourges, mort en 644, fut aumônier du roi Clotaire II.

Cuine, *Cuina*, nous remonte aux temps préhistoriques (1). Peut-être, à l'aide de quelque addition ou soustraction, dont les étymologistes de profession ne se privent pas, serait-il possible de trouver l'origine et la signification de ce nom. Mais il est plus simple et plus sûr de le laisser dans son nuage. Il ne se mit jamais qu'au singulier jusqu'à l'époque, antérieure au XIVe siècle, où Cuine fut partagé en deux : St-Etienne et Ste-Marie de Cuines. La famille noble qui portait ce nom continua à le mettre au singulier. Elle est connue de l'année 1153, où l'on trouve Pierre de Cuine et le chanoine Aimon de Cuine, qui évidemment n'étaient pas les premiers de la race et du nom, à la première

(1) Voir note 21.

Digitized by Google

moitié du XVIIe siècle, où l'un et l'autre s'éteignirent en la personne d'Annibal de Cuine, mort à Verceil en 1614.

Plusieurs noms en cette vallée portent le cachet du Moyen Age.

Le Châtelet — *Castelletum* — au-dessus de l'église de St-Etienne, petit château, appartenait en 1488 à Guillaume de Montmayeur ; il passa ensuite à Louis de Mareschal et, à la fin du XVIIe siècle, à noble Michel Thovex.

Le Château — *Castellum* — dresse ses grandes ruines, où se mélangent le XIe et le XIVe siècle, sur une haute coulée de terre arrêtée en contrefort, à l'angle que fait la montagne en tournant brusquement vers les Villards. Propriété des seigneurs de La Chambre, on y voit en 1221 Richard Ier de La Chambre, en 1372 Agnès de La Chambre : il a été probablement détruit en 1482, en exécution d'une sentence rendue contre Louis de La Chambre.

Châtel-André (*Castrum Andree*), communément appelé Pont-Renard, nom que nous allons retrouver, est une haute tour carrée perchée sur un ressaut de la montagne à l'entrée de la vallée. Elle appartenait aux nobles de Cuine, fut prise par Lesdiguières en 1797, reprise par Amédée de Savoie en 1598 et tomba ensuite en ruine. Quant au nom d'André, il vient peut-être d'André de Cuine qui vivait au commencement du XIIIe siècle (1).

Notons au bas de Châtel-André le village des Champagnes, *Campania*, les champs de blé et sortons du territoire de Cuine par le pont de la Madeleine appelé aussi Pont-Renard. Le vrai nom du pont est Pont-Reynard ou Reynaud (*Pons Raynaldi*, *Pons Reynardi*, chartes du XIIIe siècle). C'est sans doute le nom d'un constructeur du pont, qui n'est pas autrement connu.

(1) V. sur les châteaux et la bataille de Cuine *Travaux de la Société d'Hist...* 2e série, t. 2, 2e part., p. 165.

Digitized by Google

Tout auprès il y avait, sous le vocable de Se Madeleine, un prieuré avec chapelle et hospice pour les voyageurs. Ils sont mentionnés dans une charte de 1275. Le prieuré et l'hospice sont tombés en ruine vers le commencement du XVIe siècle ; la chapelle était encore debout en 1701.

XVIII.

Randens. Argentine.

Randena, Randenæ, Randens. — Si l'on en croit du Cange, ce nom aurait une origine celtique et serait, par conséquent, antérieur à la domination romaine. En saxon et en danois, *Ran* signifie rapine ; *boran*, pillage d'une maison ; *dena, denna, dennes,* lieu sauvage et inculte, repaire de bêtes féroces. Ainsi on pourrait traduire Randens par forêt de la rapine ; forêt où des brigands étaient embusqués, pleine de bêtes féroces. La montagne était couverte de bois ; la plaine, dévastée par l'Arc, rejeté de ce côté par le rocher de Charbonnières ; la voie romaine, assez fréquentée, suivait le pied de la montagne. La position était excellente pour les malandrins et les fauves devaient aussi s'y multiplier à l'aise. Il est probable que la *via* avait adopté, en l'élargissant, le tracé de l'ancien chemin.

M. Pascalein (*Congrès d'Annecy,* 1901) donne au nom de Randens une origine burgonde, par conséquent moins ancienne : *Rand-ens,* domaine de Rando, nom d'homme provenant de *Raud,* limite. Mais de quoi Rando et son domaine pouvaient-ils être limite ? (1)

Randens fut le nom d'un village situé hors du Randens actuel, sur le chemin de Bonvillaret ; il fut enseveli avec son église sous un éboulement de la montagne, en 1750. Le village actuel était désigné sous le

(1) Voir note 22.

Digitized by Google

nom de *pont de Sᵉ Catherine*, du nom d'une collégiale fondée en 1254 par Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Héreford. Il fit partie de la commune d'Aiguebelle jusqu'à la seconde moitié du XVIIIᵉ siècle. L'ancien village lui-même n'en avait été détaché qu'en 1738. L'église collégiale a été détruite pendant la Révolution.

Le cimetière est situé à la *Maladière*, hors du village, à côté de la voie romaine. Il y avait là une des cinq léproseries qui existaient en Maurienne. La chapelle était dédiée à saint Lazare, le recteur était à la nomination du conseil municipal d'Aiguebelle, qui fit faire des réparations à la chapelle en 1748.

Argentina, mine d'argent — « Mines de plomb et d'argent, dit Grillet (t, 3), situées au mont Chabert, exploitées très anciennement et en grand ; elles donnent, suivant M. de Robillant, une once d'argent et 55 livres de plomb par cent. » Elles étaient exploitées en 1513 ; car cette année-là le receveur de l'évêché reconnut à noble Michel Vercellot dit Brulefert le droit de couper du bois dans les forêts d'Argentine, pour faire du charbon.

Au commencement du XIIᵉ siècle, Jean-Baptiste Castagnéry, noble gênois, établit à Agentine une fonderie de fer, extrait des mines des Hurtières, des Heuilles et de La Rochette. En 1610, il obtint un privilège pour la fabrication du fil de fer, du laiton et du fer blanc. En 1612, Mgr. Philibert Milliet l'autorisa à rechercher « les minières propres pour en tirer du vitriol et de l'airain. » Pierre Antoine, son fils, président de la Chambre des Comptes, fit rebâtir l'église, qui fut consacrée en 1649.

Argentine faisait partie de la Terre de l'évêché, constituée par le roi Gontran vers 579. En 1285, le comte Philippe Iᵉʳ reconnut que les droits régaliens appartenaient à l'évêque dans tout le territoire de la commune. Les ruines du château épiscopal se dressent derrière l'église. En 1269, Anthelme Iᵉʳ de Cler-

Digitized by Google

mont y avait réuni ses armes et machines de guerre, qui jamais n'avaient servi. En 1505, on répara les prisons « existantes dans la grande tour. » Au mois d'août 1622, le château eut l'honneur de loger saint François de Sales. Il tomba en ruine peu d'années après, car l'église est bâtie sur une partie de son emplacement.

Si l'on en croit la tradition, Mont-Chabert aurait pris ce nom de saint Chabert, Galibert, Cabert, *Cabertus*, un des premiers disciples de saint Dominique. Né à Aiguebelle, ce saint aurait employé les dernières années de sa vie à évangeliser cette partie du diocèse, se retirant souvent dans une grotte de cette montagne pour vaquer à l'oraison : sa mort est postérieure à l'année 1267.

L'église est bâtie sur un éboulement dont une large échancrure marque le point de départ dans la montagne. Au bas, à côté de la voie romaine. était une chapelle dédiée à Sainte Magdeleine et dont l'entretien était à la charge de l'évêque. En 1503, elle avait un revenu de 40 florins, 8 deniers gros, et était désignée sous le nom de *maladière* ou *léproserie*. L'endroit a gardé ce nom.

XIX.

Epierre. La Chapelle. Les Chavannes.

Entre Argentine et Epierre la montagne s'avance en promontoire couvert de halliers et de vignes, de manière à ne laisser entre elle et la rivière que la place de la route et du chemin de fer. Il est manifeste que la montagne a été coupée et plus que probable que ce travail a été fait postérieurement à l'établissement de la voie romaine. Celle-ci devait gravir ce promontoire et traverser l'échancrure qui le domine. Il en était de même à l'Echaillon, au bas de Pontamafrey, de La

Digitized by Google

Chambre et d'Argentine. L'*actus* des Hurtières s'amorçait à la voie plus haut. Le *Mont* — c'est le nom du promontoire, la *Chronique de Savoie* l'appelle le *Mont de la Pierre* — fut occupé par le baron de la Serraz en 1598 avant la bataille des Cuines, et par le marquis de Cordon en 1793 ; il en fut chassé par le général Herbin (1).

La commune d'Epierre se compose de deux villages : l'*Estrat* et *Epierre*, et de quelques maisons éparses sur la pente de la montagne, aux *Côtes*.

L'Estrat est maintenant le centre de la commune ; il a la gare ; il avait déjà pris la mairie et l'école ; on a reconstruit l'église à proximité. *Strata*, la route. La route romaine passait donc là, non pas la *via* qui, à mon avis, venant du Mont, continuait à côtoyer la montagne, mais l'*actus* qui, là-même où est le pont, franchissait l'Arc.

Le nom d'Epierre vient d'une carrière de pierres très anciennement exploitée. Le procès-verbal d'une visite pastorale de Mgr. Lambert en 1570 écrit : *Iepetra*, peut-être pour : *Eypetra* (2). Des actes du XVIIe siècle disent : *Aypera*, la *Chronique de Savoie* traduit par *La Pierre*. Le village qui a donné son nom à la commune, garde deux souvenirs de son importance perdue : l'ancienne église qui était devenue tout à fait trop petite, et les grandes ruines du château. On peut conjecturer de ce château une construction primitive vers le XIIe siècle, une reconstruction presque totale au XIVe, une reconstruction partielle au XVIe et au XVIIe. Il appartenait en 1419 à Urbain de La Chambre, en 1576 à nobles François et Jean Brunet, en 1613 à Louis de Livron, en 1658 à Pierre de Tignac, puis à Gaspard de Verdon, à Emmanuel de Ville qui, en 1676, le vendit à la commune. A cette date la ruine était déjà commencée ; elle se compléta peu à peu. (3)

(1) V. *Travaux de la Société d'Hist...*, 2e série, t. 3e. 1e part.. p. 189.
(2) Voir note 23.
(3) V. ibid. p. 206. — V. sur les usines d'Epierre, 1e série, t. 1, p. 247.

Digitized by Google

En 1643, le ruisseau passait encore au milieu du village d'Epierre : des forges et des martinets étaient construits tout à côté.

La Chapelle — *Capella*. — Ce nom, d'origine évidemment chrétienne, n'est pas le nom primitif de la localité. D'où vient-il ? Une supposition, appuyée en partie sur une tradition, touche peut-être de très près à l'histoire. Le territoire de La Chapelle, depuis le débouché d'une gorge profonde jusqu'à l'Arc et de la plaine d'Epierre à celle des Chavannes, se compose d'une moraine arrondie : d'un côté, le hameau de Tigny ; de l'autre, celui de Gondran. Le chef-lieu, La Chapelle, est au milieu, sur la croupe de la moraine. Quand ce cône de déjection est-il descendu de la montagne ? M. Assier (1) rapporte une tradition locale qui indique le milieu du XVe siècle et appelle ce cataclysme le *déluge de Saint Laurent*, parce qu'il aurait eu lieu le 10 août, fête de ce Saint. Mais, ajoute-t-il, « nous avons de fortes raisons pour croire qu'il est plus ancien. »

De fait, qu'un éboulement, un déluge, ait eu lieu au XVe siècle, c'est possible. Mais le grand cataclysme qui a amené cet énorme cône de déjection est incontestablement beaucoup plus ancien. En fixer la date, même approximative est impossible. On peut supposer que les premiers habitants qui revinrent en ce lieu désolé bâtirent une chapelle et que ce nom remplaça l'ancien nom peu à peu oublié. Celle-ci, lorsque la colonisation se fut développée, devint église paroissiale.

L'église de La Chapelle a toujours été sous le vocable de Saint Philibert, abbé de Jumièges au VIIe siècle qui fut persécuté par Ebroin, maire du palais de Neustrie, à la même époque où celui-ci fit mettre à mort saint Léger. Si nous pouvions avoir la preuve que la chapelle, qui précéda ou devint l'église, avait

(1) *Travaux de la Société*..... 1re série, t. 2, p. 189.

Digitized by Google

le même patron, elle fournirait une indication précieuse sur l'époque à laquelle eurent lieu ces évènements (1). Elle fournirait encore un élément pour la solution d'un autre problème historique.

Le hameau de Gondran au bord du cône de déjection et où l'on a trouvé à d'assez grandes profondeurs un squelette, des substructions, etc., devrait son nom, d'après la tradition, au roi saint Gontran, fondateur de l'évêché de Maurienne.

Nous avons donc, réunis dans un petit cercle, tous les souvenirs locaux de la domination mérovingienne en nos contrées, avec Villargondran : St-Sulpice, St-Rémy, St-Léger, Gondran, St-Philibert. Il serait bien intéressant, je l'ai déjà dit, de pouvoir conclure avec certitude que le roi Gontran et ses successeurs possédèrent, dans cette partie de la Maurienne, les propriétés et les fiefs que plus tard se partagèrent les comtes de Maurienne et les seigneurs de La Chambre, et qu'ils furent les fondateurs de ces églises.

Tigny, *Tigniacum*, nom dont je n'ai pu trouver l'origine (1), est situé sur le bord opposé du cône de déjection. Ce petit hameau formait encore au commencement du XVe siècle une paroisse distincte de celle de La Chapelle. Etienne Davrieux (De aprili) était curé de Tigny en 1278 ; Michel Davrieux l'était en 1401, en même temps que Jean Dominé était curé de La Chapelle. Une famille noble a porté le nom de Tigny et sa vieille tour carrée existe encore. Les chartes où ils sont mentionnés vont de Richard de Tigny en 1278 à Humbert de Tigny qui mourut en 1533.

Les Chavannes, entre La Chapelle et La Chambre — *Cabanæ, Cabannariæ, Chavanneriæ,* maisons rustiques pour l'exploitation de domaines, fermes. Au XVe siècle, Les Chavannes étaient encore une dépendance de La Chambre, dont les habitants y possédaient des maisons pour l'exploitation de leurs propriétés. La

(1) Voir note 24.

Digitized by Google

voie romaine longeait le bas de la montagne.

XX.

Le bassin de La Chambre.

Entre les deux montagnes qui forment le territoire de Montgellafrey et qui se rejoignent au Col de la Madeleine (1), par où l'on descend en Tarentaise, est creusée uue vallée étroite, ravinée, marécageuse, traversée par le Bugeon. Elle porte le nom de Covatières — on trouve quelque fois Cavatières —, *Cava terra*, terre creusée, creux. Ce creux marque la place que remplissait, avant la fonte des glaciers, le cône de déjection sur lequel est bâti le bourg de La Chambre. En glissant, la moraine a laissé, à droite, à mi-hauteur de la montagne, une sorte de longue corniche, sur laquelle est accroupie, non sans une inquiétude justifiée par de fréquents petits éboulements, la partie principale de la commune.

Ce nom de Montgellafrey, dans les chartes *Mons Gellafreddus* ou *Gellafridus*, ne serait-il pas composé des trois mots : *Mons, Gella* ou *Gelatus*, et *Frigidus, Fridus*, de la basse latinité ? Il se traduirait donc par *Mont des glaciers et du froid*. Si quelqu'un trouve une meilleure étymologie, je suis tout prêt à abandonner celle-là.

Le bassin de La Chambre forme un carré encadré de hautes montagnes sur trois côtés : l'Arc est le quatrième. Gênée par le cône de déjection, la rivière lui a peu à peu rongé les pieds, de façon à le terminer, sur une partie de sa largeur, par des parois verticales. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle qu'on l'a reculée, pour l'endiguer, en laissant entre elle et la moraine la bande de terrain sur laquelle sont établies, côte à côte, la route et la voie ferrée.

(1) Voir note 25.

Digitized by Google

Au bas des montagnes, trois communes se sont formées, il y a plusieurs siècles, de portions détachées du territoire de La Chambre ; à gauche, au débouché de la vallée de Montgellafrey et du Bugeon, Notre-Dame-du-Cruet, *de Croso*, placée dans le creux, sur la rive droite du torrent ; au milieu, St-Martin-sur-La-Chambre ; à droite, au pied de la montagne, là où se rejoignaient la voie romaine arrivant par la plaine et l'*actus* descendant de Montvernier, St-Avre : c'est le nom d'un prêtre, *Aper*, natif du diocèse de Sens, au VIIe siècle, qui, après avoir passé quelque temps et subi de douloureuses épreuves dans le diocèse de Grenoble, se retira en ce lieu, y bâtit un hospice et s'y dévoua au service des voyageurs.

Les deux montagnes qui se rencontrent à l'angle de droite, sont bien couvertes de bois, de prairies, de cultures, et un peu haut des villages qui composent la commune de Montaimon, *Mons Aimonis*, la montagne d'Aimon. Ce ne peut être que le nom d'un propriétaire ou d'un seigneur féodal qui attira les colons et les y fixa par des franchises, des concessions de terres, la construction d'une église, etc. Il appartenait nécessairement à la maison de La Chambre. Quand vécut-il ? Je ne puis citer qu'un nom, Aimon de La Chambre, qui vivait en 1097. René, un des fils de Jean de La Chambre et de Barbe d'Amboise, lequel mourut en 1544, portait le titre de seigneur de Montaimon.

La Chambre — *Camera* — « Ce bourg, dit Grillet (*Dictionn. histor.*), fut appelé *Camera*, La Chambre, suivant le *Glossaire* de du Cange, parce que, du temps des Romains, les peuples de la basse Maurienne, dépendants de la préfecture de Suse, chef-lieu des populations des Alpes Cottiennes, s'y rassemblaient pour la répartition des impôts. » C'était donc une localité importante, plus importante peut-être que *Maurienne* ; la sixième voie la traversait, tandis que la ville de Maurienne n'avait qu'un *actus*.

Digitized by Google

Au XIe siècle, on y trouve installée et en portant le nom une famille qui, pour l'ancienneté, l'illustration et la puissance, vient immédiatement après celle de Savoie : Guillaume, Anselme et Aimon de La Chambre sont mentionnés dans des actes des années 1038, 1055 et 1097. Leur château s'élevait sur une éminence dans la partie du territoire de La Chambre qui devint la commune de Notre-Dame-du-Cruet ; il en reste quelques lambeaux de murailles.

La Chambre posséda : 1° un prieuré antérieur au XIIIe siècle, dont le nom est resté à la première maison que l'on trouve, à droite, en venant de la gare, et le souvenir demeure attaché au portail remarquable de l'église paroissiale ; 2° une collégiale qui succéda, en 1515 au prieuré et subsista jusqu'à la Révolution ; 3° un couvent de Cordeliers fondé en 1345, à l'autre extrémité du bourg, et dont les restes s'effondrent peu à peu ; 4° un hospice, en face de ce couvent ; 5° une *maladière* ou hospice de lépreux, dont il n'y a plus que le nom, dans la plaine au-delà du Bugeon.

XXI.

Pontamafrey. Le Châtel et Hermillon.

Le Pont — *Villa Pontis* (1184), le village du Pont. — Ce pont, sur l'Arc, ne desservît point la voie romaine, en supposant qu'il ait existé quand cette voie était ouverte en cette partie de son tracé ; car elle suivait le pied de la montagne de Montvernier, au-dessus des vignes du Pont. Il ne pouvait que mettre le village en communication avec ses propriétés de la rive gauche. Peut-être aussi ne fut-il construit que quand les éboulements de rochers eurent coupé la voie. Un hospice avoisinait le pont, selon l'usage.

Au XIIIe ou au XIVe siècle, le village ajouta à son nom celui d'Amafrey, Pontamafrey, *Pons Amalfredi*, le

Digitized by Google

pont d'Amalfred. On peut supposer que c'était un bienfaiteur de la commune, peut-être celui qui avait construit ou reconstruit le pont, et fondé l'hospice pour les voyageurs. Le notaire Etienne Amalfred vivait en 1273, Poncet Amalfred en 1282, Jean Amalfred en 1382 et il possédait des fiefs au Châtel et à Hermillon.

En même temps que les Amalfred, le village du Pont avait une famille qui devint la plus puissante de la Maurienne après celle de La Chambre : elle y était probablement née, puisqu'elle en portait le nom, la noble famille du Pont. Elle avait sa maison au milieu du village, à côté du ruisseau qui descend de Montvernier. Pierre du Pont y fit son testament le 24 mai 1356. Il en reste un monceau de pierres. Les du Pont possédaient presque au-dessus du Pont, au bord des hauts rochers perpendiculaires du Châtel, la forte tour du Villaret dont le temps n'a pas encore abattu les grandes murailles. Ils s'éteignirent en 1600.

Au débouché du pont, un rocher peu élevé, de forme arrondie, planté au bord de l'Arc, est couronné d'une chapelle de style ogival. La chapelle a été construite en 1855 sur les ruines d'un fort. Le rocher porte dans les documents des archives du Pont le nom de *Pierre Allamand :* il a dû appartenir, au XIe ou au XIIe siècle, à la puissante famille dauphinoise des Allamand. Le fort était désigné sous le nom de *Fort des Sarrasins* : deux souterrains, encore ouverts, mettaient la garnison en communication avec la plaine et avec la rivière. D'après la tradition, il fut construit par les Sarrasins au Xe siècle. Plusieurs fois détruit et rebâti, il ne fut jamais qu'une charge inutile pour la province de Maurienne qui, en 1636, obtint sa démolition définitive.

La petite plaine qui va de la rivière à la montagne, aujourd'hui couverte de cultures, il y a plusieurs siècles abandonnée à l'Arc, est divisée en deux parties : *Les Essarts, Essartum,* dont on connait la signification :

Digitized by Google

Cotassot, Costa subtus, la côte sous le fort. Une vieille route la contourne, allant du pont de Pontamafrey au pont de la Madeleine. Ce n'est pas la voie romaine, qui nulle part n'a traversé l'Arc ; mais une route beaucoup postérieure. Au bas de cette plaine existe une source d'eau salée, *Golia salâ,* qui, pendant quelque temps, au XVIIe siècle, fut exploitée, puis abandonnée à cause de son rendement insuffisant.

Jusqu'en l'année 1660, où s'éteignit la maison de La Chambre, le petit village de Pontamafrey, bien que ne formant qu'une seule paroisse, était politiquement divisé en deux parties par le ruisseau : rive gauche, les *ducaux,* sujets immédiats des ducs de Savoie ; rive droite, les *chambrains,* sujets des seigneurs de La Chambre. On pense bien qu'entre les uns et les autres les contestations ne manquèrent pas quant à la jouissance des biens communaux.

Armariolum. — C'est cette haute tour carrée, dressée sur le rocher qui s'avance, comme un promontoire ou comme un bastion, au sommet de la vallée de Pontamafrey, là où la montagne se recule et se creuse pour faire place à la commune d'Hermillon. Si vous demandez son nom, on vous répondra : « C'est la tour du Châtel » ; quelques-uns plus savants diront : « C'est la tour de Bérold. » De fait, la *Chronique de Savoie* la fait construire au Xe siècle par le légendaire Bérold de Saxe, tige, selon l'opinion ancienne, de la Maison de Savoie. Malheureusement pour le récit de Paradin, la tour était déjà bien vieille à l'époque où aurait vécu Bérold. En 887, le roi Boson donna à Asmond, évêque de Maurienne et de Suse, « le château d'*Armariolum* », pour qu'il pût y mettre en sûreté sa personne et ses trésors ; car, dit-il, « les anciens l'ont appelé une forteresse, *armarium,* bien placée et bien munie ». Quels sont ces anciens ? Peut-être les Romains qui jugèrent bon de placer cette sentinelle entre la *via* qui passait au pied du rocher et l'*actus* qui montait entre lui et la

Digitized by Google

montagne.

Si Bérold n'a pas construit *Armariolum,* il a pu l'occuper et le restaurer, et si ce ne fut pas lui, ce fut Humbert Ier aux Blanches-Mains, qui, dit-on, y mourut vers 1050. Ainsi les évêques furent dépossédés du château et de ses dépendances.

Avec *Armariolum* Boson avait donné à l'évêque de Maurienne sa chapelle de la Sainte Vierge qui devint une église paroissiale, et aussi les dîmes, villages et habitants qui appartenaient au château. Dans la suite des temps, les villages se scindèrent en deux communes et se partagèrent le nom de la forteresse : ceux du haut gardèrent *Castellum,* Le Châtel, Notre-Dame-du-Châtel ; ceux du bas prirent *Armariolum,* qui se transforma en Hermillon, Saint-Martin-d'Hermillon.

La chapelle du roi Boson avait succédé à un monastère bénédictin détruit par les Sarrasins vers 732. Elle devint un prieuré de chanoines de Saint-Augustin, qui lui-même, faute de ressources, disparut à la fin du XIVe siècle. Mabillon donne à cet endroit le nom de Chandor, *monasterium candorense.*

A mi-hauteur du rocher, une chapelle, rebâtie au dernier siècle en style bizarre, est dédiée à saint Marin, un des bénédictins massacrés par les Sarrasins.

Du pied du coteau d'Hermillon à l'Echaillon s'étend la plaine de Longefan, planus *Longe Fanie,* dit une charte de 1536. Elle est tout entière conquise sur l'Arc et aujourd'hui en pleine culture. D'après du Cange, *Fania* ou *Fagia* signifie forêt de hêtres et nous aurions : longue forêt de hêtres. Si cette forêt a existé, il y a bien des siècles que l'Arc l'a emportée. Le patois de quelques communes fournit une autre étymologie : *fania, fagne,* plaine marécageuse. C'était encore, en 1840, l'état d'une grande partie de Longefan.

Digitized by Google

RAPPORT

sur un Mémoire de M. le Chanoine Truchet

Il suffit d'ouvrir un volume quelconque de nos *Travaux* pour constater, à la signature des articles, quelle importante contribution notre regretté président a apportée à l'œuvre de construction historique que nous avons entreprise. Fils de notaire, né pour ainsi dire dans la poussière des archives locales, il a cultivé jusqu'à ses derniers jours l'archéologie qui avait été la passion dominante de toute sa vie : aussi longtemps que ses mains défaillantes purent tenir une plume, il s'occupa d'écrire l'histoire de notre pays. Il a laissé quelques études que notre Société a recueillies comme les reliques d'un labeur historique de près de cinquante ans, consacré à l'histoire maurienaise.

L'une de ces posthumes, intitulée : *Quelques noms de lieux en Maurienne*, a été lue au cours de nos séances l'année dernière. Mais vous n'avez pu vous empêcher de constater que cette œuvre, composée par M. le chanoine Truchet dans sa dernière maladie, trahit dans plus d'une de ses parties le déclin de l'auteur. Il est tombé plus d'une fois dans « ces excès de dissections et de déductions », qu'il reproche à certains étymologistes. C'est pourquoi vous m'avez chargé de rédiger un rapport pour signaler les côtés faibles de cette étude et redresser au besoin quelques erreurs, auxquelles le nom vénéré de M. le chanoine Truchet pourrait donner crédit dans le public.

C'est une corvée que j'ai acceptée à contre-cœur et que je tâcherai d'exécuter avec toute la déférence due à un ancien maître.

* * *

L'étymologie géographique est une science de date

Digitized by Google

récente. On connaît les exercices d'escrime, les tours de passe ingénieux auxquels se livrait Ménage pour dériver haricot de *faba* et cheval de *équus*. L'étymologie des noms propres eut particulièrement à souffrir de ces manipulations de lettres et de syllabes, de ces hypothèses fantaisistes qui ne reposent sur aucun fondement. Tout le monde connaît le tunnel du *Crêt d'eau*, par lequel passe la ligne ferrée de Bellegarde à Genève. Sous la plume de géographes inexperts, ce crêt ou mont sur lequel il tombe beaucoup d'eau est devenu un nouveau symbole, un *Credo* ajouté à celui des Apôtres et à celui de Nicée. Plus près de nous, de l'autre côté des Alpes, au débouché du tunnel du Fréjus, il y a une commune exposée à tous les vents et qui pour ce motif s'appelle *Millaures* (mille auræ). Des géographes ont baptisé du nom de *Mylord* cette localité pauvre où certainement jamais *lord* n'a fixé sa résidence. Il serait facile de continuer l'énumération des contresens des étymologistes en matière de géographie.

Les étymologistes étaient jusqu'à un certain point excusables de commettre de pareilles bévues, parce que la science étymologique n'était pas constituée. Ils procédaient au hasard, sans méthode, conjecturant le sens originel d'un mot d'après des apparences trompeuses. Ils oubliaient que l'évolution des langues, comme celle des êtres vivants, est soumise à des lois rigoureuses, sur lesquelles il est possible d'asseoir une méthode sûre et vraiment scientifique.

Cette méthode, en ce qui concerne les noms de lieux, se ramène à deux principes très clairs :

1° Dans l'explication d'un nom, il faut tenir compte, non seulement de sa forme actuelle, mais de toutes les formes attestées par les documents, pour essayer d'atteindre la forme première dont toutes dérivent graduellement. Ainsi le naturaliste étudie les transformations d'un même organe dans la série animale. « Pour l'étymologiste comme pour l'anatomiste, dit

Digitized by Google

Littré (1), il y a un squelette qui ne s'évanouit pas, mais qui se modifie. »

2° Comme tous les noms de lieux, antérieurs au moyen-âge, qu'ils viennent du celtique ou du germanique, sont entrés dans le moule latin pour suivre l'évolution qui transforma le latin en diverses langues romanes, c'est par les règles du dialecte auquel appartient le nom étudié qu'il faut expliquer ses transformations phonétiques (2).

C'est à la lumière de ces principes que nous allons étudier, après le chanoine Truchet, les principaux noms de lieux en Maurienne. Je me contenterai de présenter quelques observations sur les interprétations qui me paraissent trop risquées. J'ajoute que ces observations elles-mêmes, je les donne sous toutes réserves et qu'elles doivent, à leur tour, être acceptées sous bénéfice d'inventaire.

NOTE 1

A la page 6, le chanoine Truchet écarte, pour le mot Maurienne, l'étymologie de *Mauriana*, le pays des Maures ou Sarrazins. sous prétexte que les invasions sarrazines sont postérieures à ce nom qui se trouve déjà dans Grégoire de Tours.

Mais ne pourrait-on pas admettre que *Mauriana* tire son nom d'une colonie maure antérieure aux invasions sarrazines ? Car il n'y a pas que les Sarrazins qui aient été désignés par l'appellation de *Mauri*. Les historiens latins la donnaient à tous les peuples du nord de l'Afrique, notamment aux Carthaginois d'Annibal.

Dans le Cartulaire A de Grenoble, on trouve *Maurogenna*, Vallis maurigenica, 739.

Au point de vue étymologique, c'est l'explication la

(1) Préface du Dictionnaire.
(2) Devaux : Les noms de lieux dans la région lyonnaise.

Digitized by Google

plus simple et la plus naturelle.

NOTE 2

Le rapprochement entre *Verpil* ou même *Vulpil* et le latin *vulpes* (renard) doit être écarté, même à titre de simple boutade.

Le mot *verpil* appartient au vieux français et désigne une terre en friche.

Dans la commune de Brides-les-Bains, en Tarentaise, il y a un hameau qui porte le nom de *Verpilière*.

NOTE 3

Pour expliquer le mot *Oulles*, il ne me semble pas nécessaire de supposer une fabrique de marmites (olla) installée dans ce mas.

Dans les Pyrénées, on appelle (oules) les cirques ou amphithéâtres creusés dans la roche de la montagne, tels que ceux de Gavarnie ou de Troumouse.

La configuration de notre mas creusé en forme de combe présente une certaine analogie avec les « oules » des Pyrénées.

NOTE 4

La forme primitive d'Albiez est *Albiadum* qui se lit dans un document de 739, au Cartulaire A. de S. Hugue ou de Grenoble. La forme *Albiacum* nous apparaît pour la première fois dans la bulle de 1184 qui fait mention des églises des deux Albiez (ecclesias de duobus Albiacis).

Par conséquent, c'est se fourvoyer que de chercher le sens originel d'Albiez dans Albiacus, Albiacum ou Albianum. D'ailleurs, les suffixes —acus et —anus ne signifient pas, comme le prétend Ducis, une campagne ou une habitation dans la campagne. Ils s'ajou-

Digitized by Google

tent à un nom gentilice pour désigner le domaine d'un propriétaire : ainsi Albiniacus « la propriété des Albinius », Aulianus « la propriété des Aulius » (1). Si la forme primitive était *Albiacus*, on pourrait tout au plus en conclure que Albiez était la propriété d'un nommé Albius.

Quant aux *Albanoi* du Caucase colonisant le territoire d'Albiez, ils viennent vraiment de trop loin.

Reste donc *Albiadum*, dont je ne me charge pas de découvrir la signification. A quoi bon ajouter une hypothèse à tant d'autres ?

Observons, en passant, que dans certaines vieilles cartes on trouve *Harbi-le-Vieux* et Harbi-le-Jeune. C'est aussi la prononciation des habitants de ces deux localités. Mais il n'y a là aucune indication étymologique. Nous avons le simple changement de *l* en *r*, si fréquent dans le langage de certaines gens ou localités. Dans une carte du 17e siècle, on lit Arbigny pour St-Pierre-d'Albigny.

NOTE 5

Dans un acte de 1211 (Mém. Acad. de Savoie, documents, t. II, p. 59), il est fait mention de *Ecclesia de Monte Garnerio*. C'est à cette forme, la plus ancienne que nous connaissions, qu'il faut demander l'étymologie du mot Mont Vernier, c'est la montagne qui est le domaine d'un nommé Garnier ou Vernier, (deux formes du même nom, comme Vuillaume et Guillaume). Par là est rejetée l'explication empruntée aux vernes. D'ailleurs, cette localité située sur un plateau rocheux semble un terrain peu favorable à la verne, qui recherche les lieux humides.

NOTE 6

Tirer Bessans de *Mansus sapainus*, par une trans-

(1) Devaux : Les noms de lieux dans la région lyonnaise.

Digitized by Google

position de syllabes, c'est un tour de prestidigitation étymologique.

Bessans, autrefois *Bessan*, est la transposition en français de *Bescanum* ou *Bexanum* des vieilles chartes.

Mais que pouvait signifier Bexanum ? Si nous avions Buxanum, l'explication serait très simple : ce serait un simple dérivé de *Buxens*, bois, forêt. Peut-être y avait-il, à côté de buxus, le doublet *bexus*.

NOTE 7

Est-il bien sûr que Montricher soit « la montagne des rochers » ? Ne serait-il pas plutôt la montagne appartenant à un propriétaire nommé Richer ou Riquier ?

La première forme connue est celle de *Mons Richerius* 1209 (Mém. Acad. de Savoie, docum., t. II, p. 56). C'est par suite d'une confusion que la forme *Mons Rocherius* s'est introduite dans certains documents.

NOTE 8

L'étymologie *extra viam* n'est pas soutenable. Quant à celle proposée par Ducis n'accuse-t-elle pas un certain degré de cette *celtomanie*, que le chanoine Truchet a réprouvée au commencement de son étude ? D'ailleurs, *extravach* est un mot hybride, ni latin ni gaulois.

Extravache, c'est la traduction de *Strata via*, route pavée, comme l'étaient presque toutes les voies romaines.

NOTE 9

Le mot *Lans*, nom commun à un certain nombre de localités, telles que Villard-de-Lans dans le Dauphiné, a certainement une signification géographique ou historique. Mais quelle est cette signification ? M. Truchet

Digitized by Google

nous propose celle de *lancetus* ou *lanceta*, « indigène, colon », de l'allemand land-seet. Mais cette étymologie a contre elle plusieurs objections.

Pourquoi recourir à la langue allemande et aux chartes anglaises pour expliquer le nom d'un pays où les Allemands ni les Anglais n'ont jamais séjourné ? D'ailleurs, on m'assure que le mot *land-seet* n'existe pas dans la langue allemande. De plus, a-t-on le droit d'identifier, même pour le sens, *lanceum* et *lancetus ?*

M. H. Ferrand (1) incline à croire que le mot *Lans* n'est qu'une vieille corruption d'orthographe pour *lans* qui signifiait jadis marais. « On le trouve en effet, ajoute l'auteur, toujours dans des plaines marécageuses comme à *Lans*, au *Villard de Lans*, à *Lans-l'Etang*, ou à proximité de petits marais, comme à *Lans-le-Villard*, qui aurait par voisinage communiqué son nom à *Lans-le-Bourg*. »

Sans en avoir une meilleure à lui substituer, je trouve cette opinion aussi contestable que la première.

NOTE 10

Quelle est l'étymologie du mot *Aussois ?* On lit, dans la *Gallia Christiana*, t. XVI, preuv., p. 299 : *Ecclesia de Hauceis*, 1184. Dans les Mém. acad. de Savoie, docum,, t. II, p. 42 : *Ecclesia de Auceis*, 1190.

M. le chanoine Truchet voit dans *Auceis* le radical du mot *avis*, comme dans *aucellus*. Mais est-il bien vrai qu'Aussois soit le séjour préféré des oiseaux ? Pourquoi pas « le pays des oies, puisque ce volatile s'appelle en latin *auca ?*

Je propose une explication, que semble justifier la configuration des lieux.

Auceis ou *Hauceis* ne serait-il pas simplement la forme romane de *Altum saxum*, le *haut seix*, le plateau élevé ?

(1) Annuaire du Club Alpin. t. VIII.

Digitized by Google

Le mot a subi les évolutions suivantes, conformes aux lois les plus rigoureuses de la phonétique romane : 1° *haut saix ou seix*, 2° *auseix*, 3° *auseis*, 4° *auceis*, 5° *Ausseis*, 6° *Aussois*.

En Tarentaise, à quelques kilomètres de Moûtiers, on passe le détroit ou pas du *Saix* ou *Seix*, c'est-à-dire du Rocher, latin *Saxum*.

NOTE 11

Sans discuter la possibilité de la transformation (peu probable) de *Brios* en *Aprilis*, nous ferons remarquer que Jacques Bertrand, en 1622, donne à cette localité le nom d'*Aprutium* (1).

NOTE 12

D'où vient *Amondane*, en latin Amondana ? M. Truchet pense qu'il faut encore le demander à Ducange. Il a une confiance illimitée dans l'autorité de cet érudit. Mais l'étymologie germanique — toujours l'Allemand — qu'il lui emprunte confine au système qui « ne tient aucun compte des voyelles et très peu des consonnes. »

En outre, à supposer que Modane doive son nom aux franchises dont elle jouissait, on n'en peut pas dire autant d'Amodon ou « petit Amondane » près du Bourget, ni du hameau d'Amoudon à Villargondran, lesquels ont évidemment la même origine étymologique.

Au risque de tomber dans la témérité coutumière aux étymologistes, je propose de dériver Modane de *Ad montana* (au pied des montagnes, par le processus suivant : Amontane, Amondane, Amodane, Modane.

Cette étymologie a l'avantage d'être simple et d'ex-

(1) Diva Virgo Charmensis, c. Ier.

Digitized by Google

pliquer en même temps les noms des hameaux d'Amodon et d'Amondon.

Il faut écarter l'étymologie donnée par Jacques Bertrand, l'auteur de la *Diva Virgo Charmensis*, qui fait dériver Amodane de *Amo dominam* (j'aime Notre-Dame), à cause de la dévotion spéciale des habitants à la Vierge du Gharmaix.

NOTE 13

Les lois de la phonétique ne permettent pas de dériver Orelle d'*Orellum*. D'ailleurs, la division du territoire en parcelles ou petites bandes étroites est une conséquence de la division des héritages et n'est pas particulière à Orelle : elle n'a pu par conséquent donner à la commune un nom caractéristique.

Orella ne serait-il pas plutôt une seconde graphie de *aur*ella, diminutif de *aura*, le vent, et ne désignerait-il pas « un pays venté » ? En effet, qu'il aborde cette localité du côté de St-Michel ou de St-André, le voyageur s'élève à mi-côte, toujours caressé par la brise ou secoué par le vent.

De l'autre côté des Alpes, un peu au-dessus de Bardonnèche, il existe un village exposé à tous les vents : il porte le nom de *Millaures* (mille auræ).

NOTE 14

L'étymologie proposée mériterait de prendre place à côté de celles qui ont rendu célèbre le nom de Ménage. Bien qu'il y ait des monstres dans la phonétique comme il en existe dans la nature, il n'est pas possible que *Volovium* soit une transformation, même une corruption, de *Bologium* ; car, si la permutation du *b* et du *v* est fréquente, jamais la gutturale *g* ne peut aboutir à la labiale *v*.

D'ailleurs, *Volovium* est loin d'être la forme primi-

Digitized by Google

tive du nom de Valloires. Dans un document de 1038 cité par Besson (Mém. écclés. pr.. n° 6), on lit *Curtis de Valloyria*. *Valloiria* ou *Valloria* est l'aboutissement des évolutions phonétiques de *Vallem aurcam*, vallaurea, vallauria, valloria, *vallorie*, valloire. C'est l'étymologie donnée par un maître de la science phonétique, M. l'abbé Devaux (Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge, p. 210).

Valloires serait donc la *vallée d'or*, c'est-à-dire la belle et splendide vallée.

NOTE 15

La charte de 1297 nous donne la véritable étymologie de Valmeinier : *vallis maynerie*, la *vallée mainière* ou *minière*.

Sans remonter à l'époque reculée des mines exploitées par les Sarrazins, les habitants utilisent encore aujourd'hui d'abondantes mines ou carrières de charbon. Ce combustible remplace le bois, qui fait défaut dans cette localité : raison de plus pour rejeter l'hypothèse qui fait de Valmeinier « la vallée du bois. »

NOTE 16

Pour expliquer le nom de St-Martin-la-Porte, il n'est pas nécessaire de supposer une porte ou barrière fermant la route. Au sortir du village de la Porte, la route s'engage dans un étroit défilé. C'est ce défilé, sans doute, qu'on a qualifié de *porte*, de même que les cols étroits des Pyrénées portent le nom de *port* (porta), le port d'Oo, Somport.

NOTE 17

La distinction entre *Aigues* et *Aix*, empruntée au comte de Loche, n'est pas fondée, car l'un et l'autre

Digitized by Google

sont d'origine latine. Il n'y a qu'une différence de cas: *Aigue*, c'est le nominatif *Aqua*, tandis que l'ablatif *Aquis* a donné Aix.

NOTE 18

Le nom de *Charbonnières* est commun à un grand nombre de localités. Notamment, on trouve Charbonnières dans le département du Rhône.

M. l'abbé Devaux (Les noms de lieux dans la région lyonnaise) l'explique ainsi : « lieu où se fait, se débite le charbon de bois. »

Les épais taillis qui garnissent les flancs du rocher de Charbonnières et les alentours ne sont pas pour donner un démenti à cette étymologie.

NOTE 19

Tout en accordant la préférence à cette étymologie, je dois faire observer que M. H. Ferrand (*De l'orthographe des noms de lieux*) pense que « le grand Cucheron est ainsi nommé de sa ressemblance avec une *cuche* ou meule de foin ».

La première étymologie se réfère plus spécialement au col, la seconde à la montagne.

NOTE 20

Il est, en effet, difficile d'identifier *Corvalicum* avec Corbière. On trouve, en Savoie, cinq localités portant ce dernier nom.

Le *Cartularium Sabaudie*, XIVe siècle, mentionne le « prior Coberie ».

Reste à savoir ce que signifiait *Coberia*.

NOTE 21

Il est difficile de voir comment *Cuina* nous reporte aux temps préhistoriques.

Digitized by Google

Sans recourir aux tours de prestidigitation de certains étymologistes, on peut trouver une explication de ce mot. Cuina ne serait-il pas le résultat de la diphtongaison de l'û dans cûna ? On peut supposer une forme intermédiaire Cunia, attestée par l'ancienne forme française Cugnes (Arch. communales d'Albertville, cart. de la Savoie).

La configuration de la plaine de Cuines encadrée des montagnes des Villards est loin de démentir cette étymologie de *cuina*, berceau.

NOTE 22

Pascalein n'a rien insinué de semblable. Il a simplement prétendu que le nom de personne « *Rando* » signifie étymologiquement « limite ». De même, je puis m'appeler Favre ou Chapuis, sans être pour cela forgeron ou menuisier.

L'étymologie proposée par Pascalein nous semble assez plausible, en tout cas bien préférable à celle qui s'appuie sur les idiomes saxons ou danois.

NOTE 23

La forme primitive doit être *E petra* (A la pierre), qui se lit au XIIe siècle (Arch. communales d'Epierre).

NOTE 24

Le suffixe —acus, ajouté à un nom propre, désigne le domaine du propriétaire qui porte ce nom. Par conséquent, Tigny c'est « la propriété d'un certain Tinius ».

NOTE 25

Le nom de Madeleine donné à plusieurs cols vient

Digitized by Google

d'une chapelle bâtie, sur ces passages en l'honneur de Ste-Madeleine, regardée comme la patronne des voyageurs, soit parce qu'elle fit une heureuse navigation malgré la frêle embarcation qui l'avait conduite de la Palestine en Provence, soit parce qu'elle habita longtemps en Provence une solitude escarpée connue sous le nom de Ste-Baume (balma, montagne).

Il existe encore des ruines de la chapelle consacrée à Ste-Madeleine au lieu dit la Grande Montagne.

A. GROS.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

M. LE CHANOINE TRUCHET

Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie

DE MAURIENNE

Le 20 Juillet 1904 mourait, après la plus laborieuse des carrières, M. le chanoine Truchet, archidiacre de la cathédrale de Saint-Jean, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

M. l'avocat Descostes a prononcé à l'Académie de Savoie un magnifique éloge de M. Truchet et notre Société veut à son tour déposer sur la tombe de son second fondateur le témoignage d'une profonde reconnaissance et d'une sympathie que le temps ne pourra altérer. Aussi nous a-t-elle chargé de consacrer à son souvenir une notice biographique.

Nous n'avons pas la prétention d'élever à la mémoire de M. Truchet un monument digne d'elle.....

Le long des chemins qui sillonnent la partie la plus élevée de la Haute-Maurienne, le touriste voit avec émotion un grand nombre de toutes petites croix grossièrement travaillées sur lesquelles se lisent ces simples mots : *Ici..... a été emporté par l'avalanche. Priez pour lui.*

Nous aussi nous ne voulons élever qu'une toute petite croix à la mémoire de notre regretté président, mais nous ne voulons qu'exposer simplement les faits, y joignant de nombreux — peut-être de trop nom-

Digitized by Google

breux extraits de ces ouvrages au-travers desquels on apercevra son âme. Au risque d'être fastidieux, nous citerons chacun des mémoires qu'il a publiés dans nos bulletins. Nos collègues verront ainsi comme en un seul coup d'œil toute son œuvre immense et se sentiront plus efficacement portés à marcher sur ses traces.

I.

Premières années de M. Truchet.

Ses études au Petit et au Grand Séminaire.

A l'histoire de la vieille cité de Saint-Jean-de-Maurienne vient souvent se mêler, dès le XIVe siècle, le nom des Truchet. Plusieurs d'entre eux furent anoblis en 1450 par le cardinal de Varembon, évêque de Maurienne, et portaient : *d'azur à deux bandes d'or accostées en chef de deux étoiles d'or*. D'autres Truchet exerçaient de plein droit, en leur qualité de bourgeois, ce qu'on appelait les *arts mécaniques* ou emplois salariés incompatibles avec les privilèges nobiliaires et particulièrement *l'art de notariat*. Nous retrouvons de plus dans les rangs du clergé mauriennais un certain nombre de prêtres Truchet. Les aïeux de M. le chanoine Truchet appartenaient-ils à la famille noble des Truchet ou à une famille bourgeoise de ce nom, nous ne pouvons le dire. Nous savons simplement que son père était fils, petit-fils et arrière-petit-fils de notaires, tous hommes d'honneur jouissant de l'estime de leurs compatriotes (1).

(1) Cela ne prouve pas que le trisaïeul de M. Truchet ne fut pas noble. A l'époque où il vivait, les *arts mécaniques* étaient, croyons-nous, indistinctement exercés par les nobles et les bourgeois. Au XVIe siècle déjà plusieurs nobles cherchaient dans les *arts mécaniques* un supplément à leurs ressources souvent insuffisantes, ce qui n'était pas sans exciter de vives réclamations de la part du tiers-état. Précisément contre les frères nobles Guillaume et Michel Truchet, le tiers-état intenta en 1577 un procès devant le Sénat de Savoie aux fins qu'il fut reconnu

Digitized by Google

M. Truchet rappelle avec une légitime satisfaction, dans une notice consacrée à la chapelle de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, que le remarquable tableau du maître-autel de cette chapelle « fut sauvé du bûcher révolutionnaire par son grand'père, Charles-Joseph, qui s'empressa de le restituer lorsque la chapelle fut rendue au culte. »

Celui dont nous allons essayer de retracer l'intéressante physionomie naquit le 19 juillet 1828, à Saint-Jean-de-Maurienne, de M. Pierre-Antoine Truchet et Marie-Marguerite Cailler, fille du notaire de ce nom. Le lendemain, il fut baptisé dans notre antique cathédrale ; il eut pour parrain son oncle, le pharmacien Saturnin Truchet, et pour marraine sa tante, Jeanne-Baptiste-Henriette-Claudine Cailler, et reçut le nom de Henri-François-Saturnin.

L'enfant grandit entouré de l'affection de ses parents qui lui donnèrent, dès qu'il en fut capable, cette première et heureuse formation d'esprit et de cœur que rien ne remplace et dont l'influence se fait sentir sur une vie entière. Cette formation fut en effet telle que pouvaient la donner le respectable M. Truchet et sa digne épouse, femme d'un jugement droit et d'une grande force d'âme unie à de profonds sentiments religieux.

Le moment venu, l'enfant entra à l'école communale alors dirigée par des maîtres laïques que remplacèrent bientôt les Frères des Ecoles chrétiennes, dont les premiers furent le frère Allard, directeur, et les frères Allaman et Vincent Ferrier. Laissons M. Truchet nous dire avec humour et reconnaissance ce que furent ces nouveaux maîtres.

« Les Frères vinrent à St-Jean vers la fin de l'année 1836 et ce ne fut plus comme sous l'ancien vieux maî-

que ceux des Truchet encore de présent sont routuriers, plebeyens, cottisables et contribuables » et cela parce que leur père « feu maistre George Truchet, aurait en son vivant exercé l'art de notariat. (*St-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle*).

Digitized by Google

tre, où la moitié du temps de l'école se passait à l'entendre ronfler et l'autre moitié à recevoir parmi les pleurs, les cris et les protestations d'innocence, une distribution de coups de verge, quand, à force de vacarme, nous l'avions réveillé. Les Frères n'eurent pas peu de besogne pour amener à la discipline et au travail cette armée d'irréguliers : ils employèrent deux moyens recommandés par la Sagesse : l'amour et la *queue de chat*.

« J'ai reçu, je le confesse, ma part de l'un et de l'autre et je garde à tous deux une égale reconnaissance ; je crois même que l'amour ne peut exister sans la queue de chat sous une forme quelconque. Le fait est que nous aimions les Frères parce qu'ils nous aimaient, que nous les craignions parce qu'ils avaient la queue de chat, et que de ces deux sentiments naissait notre sagesse..... relative. » (1)

Sous les doux rayons d'un amour ainsi tempéré par la crainte, ses maîtres virent bientôt dans le jeune Saturnin se manifester une intelligence supérieure jointe aux qualités d'un heureux naturel ; l'enfant s'appliquait habituellement à ses devoirs et profitait des leçons qui lui étaient données avec le plus entier dévoûment : c'est ce que nous assure un de ceux qui furent ses premiers camarades et ses premiers amis. (2)

De l'école communale, Saturnin Truchet passa au collège royal où il fut toujours externe. Au milieu de la nouvelle famille qu'il y trouva, il se fit remarquer par ses succès et son ardente émulation. Parvenu rapidement dans les hautes classes, il trouvait le temps nécessaire pour s'acquitter parfaitement de tous les travaux imposés par le professeur quels qu'ils fussent et lire, la plume à la main, un grand nombre d'ouvrages de littérature et d'histoire. Pour son cours de réthorique (1844-1845) sur plus de quinze élèves, il obtint

(1) *Récits Mauriennais*, 2e série.
(2) M. Grange, ancien sous-préfet de Saint-Jean.

Digitized by Google

les premières places et la note très bien. Une si grande application, jointe à un talent supérieur, lui valut l'estime de ses maîtres. D'autre part, son caractère jovial, ses saillies spirituelles, ses efforts continus pour être agréable à ses condisciples, lui attirèrent de la part de ces derniers une sincère affection (1).

Ce fut à cette époque que le jeune Truchet sentit se révéler en lui — peut-être au contact des vieux papiers de l'étude de son père — un goût que nous appellerons irrésistible pour l'histoire locale. Un de ses amis les meilleurs, élève comme lui au Collège royal et de deux ans plus âgé que lui, M. le comte Ferdinand d'Arves, l'initia dès lors aux arcanes de la paléographie. Plus tard et bien souvent, ces deux intimes devaient travailler côte à côte à l'histoire de la petite patrie de Maurienne que tous deux aimaient d'un amour intense.

Cependant les années de l'adolescence s'écoulaient avec rapidité. Saturnin Truchet touchait à la fin de sa classe de philosophie scolastique où il remporta les plus beaux succès ; le moment était venu de prévoir l'avenir. Vers quel horizon se dirigera-t-il ? Entrera-t-il dans cette carrière à laquelle s'était vouée l'existence de son père et d'un grand nombre de ses ancêtres et dans laquelle les uns et les autres s'étaient acquis la considération de leurs compatriotes ? Il s'examina lui-même quelque temps avec un sentiment profond de l'importance de la détermination qu'il allait prendre ; puis, découvrant en lui l'appel de Dieu, il se décida à embrasser la carrière ecclésiastique.

Y eut-il des oppositions dans le sanctuaire de la famille ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en ait été, en octobre 1847, dans sa vingt-unième année, Saturnin Truchet entrait au Grand Séminaire de sa ville natale. Cette maison était alors dirigée par le chanoine Jean-

(1) Nous devons ces détails à M. le chanoine Buttard, qui fut au collège le condisciple de M. Truchet.

Digitized by Google

Michel Rochet, homme austère, tout entier à la règle et sachant communiquer, à ceux qui l'entouraient, l'esprit dont il était animé.

Deux mots résument tout ce que fut M. Truchet pendant les quatre ans de sa formation ecclésiastique : piété et travail. Piété solide, travail énergique et soutenu que venaient récompenser les encouragements de ses maîtres, auxquels il voua la plus sincère reconnaissance.

II.

Ordination sacerdotale de l'abbé Truchet.

Son vicariat et son professorat de philosophie.

Dans l'atmosphère de douce et laborieuse retraite du séminaire, les années s'écoulent promptement et la générosité de l'âme qui s'y est donnée toute à Dieu et à son devoir, trouve bientôt, au jour de sa consécration sacerdotale, le couronnement de ses efforts. Ce jour désiré entre tous fut pour l'abbé Truchet celui du 14 juin 1851 : il y reçut l'ordre de la prêtrise des mains de Mgr Vibert, évêque de Maurienne.

Deux mois après, M. Truchet était envoyé à Valloires en qualité de vicaire. Il resta dans cette paroisse, dont il garda toujours un excellent souvenir, jusqu'en juin 1858, époque à laquelle il fut transféré à Jarrier également comme vicaire. Dans l'une et l'autre de ces deux paroisses, l'abbé Truchet fut, comme il l'avait été au Grand Séminaire, l'homme du devoir et justifia pleinement les espérances que ses supérieurs avaient conçues de lui. Avec l'estime de ses curés, il attira bien vite celle des paroissiens. On n'a point oublié à Jarrier ses causeries familières ; on y raconte encore qu'il aimait à aplanir ces petites difficultés qui surgissent fréquemment entre familles de la même com-

Digitized by Google

mune. Sa prédication était très goûtée, nous a-t-on assuré, au sujet d'une allocution qu'il prononça lors de l'annexion de la Savoie à la France et dans laquelle il commenta avec enthousiasme la célèbre parole : *Gesta Dei per Francos*.

Qu'il nous soit permis de dire ici un mot de la manière de prêcher de M. Truchet. Ses instructions étaient solides ; son argumentation, marquée au coin d'une logique suivie, était pleine de force et de vie. Le dogme et la morale s'y unissaient étroitement et une observation psychologique, pleine de finesse, s'y faisait constamment sentir. Son style était noble, correct, tout fait de clarté et de couleur ; parce qu'il pensait vraiment par lui-même, il savait donner aux choses un tour nouveau. Son action oratoire eut été excellente, si des accès de bégayement, assez rares il est vrai, ne fussent venus impressionner désagréablement les auditeurs.

Il est temps de signaler ici un fait dont les conséquences furent des plus heureuses pour le développement de ces aptitudes spéciales qui s'étaient révélées dans M. Truchet, dès le collège. Le 3 janvier 1856, M. le Docteur Mottard réunissait chez lui quelques amis et fondait avec eux une société d'histoire et d'archéologie dont le but devait être « de recueillir les titres historiques enfouis dans les archives, de réunir les faits épars dans les traditions locales, de rechercher les lois, les coutumes, les mœurs des anciens âges, de publier ces matériaux et de faire ainsi connaître l'histoire de la province, l'histoire même — autant que possible — de chaque commune, de chaque monument, de chaque ruine intéressante. » (1)

L'abbé Truchet s'empressa de solliciter, de la nouvelle société, son admission qui lui fut accordée à l'unanimité le 23 avril de la même année. Il en devint immédiatement un membre très actif. Autant que le

(1) *Premier bulletin de notre Société. — Avant-propos.*

Digitized by Google

lui permettaient ses occupations et l'éloignement, il assistait aux séances mensuelles ; ses collègues le chargèrent bientôt de faire au règlement les modifications que l'expérience avait reconnues nécessaires et le désignèrent pour aller avec MM. Mottard et d'Arves présenter, le 18 août 1860, à Napoléon III de passage à Chambéry, les hommages de la Société.

Coïncidence remarquable ! les premières pages du premier bulletin publié par notre Compagnie, en 1859, furent l'œuvre de celui qui, selon un mot heureux, devait être l'âme de cette même Compagnie. En effet, M. Truchet, devenu vicaire à Jarrier, consacra à la commune de Valloires une assez longue notice dans laquelle il parle des diverses occupations de Valloires en 1742 par les Espagnols, en 1597 et pendant la période révolutionnaire par les Français.

Cependant Mgr Vibert, inspiré par son amour pour les Saints de son diocèse, désirait trouver une plume qui retraçât leurs vertus et dont le travail remplaçât des récits pleins de lacunes. Il jeta alors les yeux sur M. Truchet dont le goût si prononcé pour l'histoire locale ne lui était point inconnu et le pria de se mettre à l'œuvre. L'abbé Truchet, prêtre depuis quatre ans seulement, accepta, encouragé d'ailleurs par Mgr Depéry, évêque de Gap. Aussi lorsqu'en 1858 Mgr Vibert ouvrit une enquête sur le culte rendu de temps immémorial au Bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne, M. Truchet fut tout naturellement désigné pour être le secrétaire de la commission d'enquête dont les travaux longs et pénibles furent communiqués à la Congrégation des Rites qui, le 23 décembre 1862, rendit un décret affirmatif. C'est ainsi qu'il fut donné au jeune prêtre de prendre une part très active à la reconnaissance du culte d'un de nos plus illustres évêques.

M. Truchet remplissait depuis neuf ans les fonctions de vicaire lorsque Mgr Vibert lui confia, le 15 octobre 1860, la chaire de philosophie scolastique et des scien-

Digitized by Google

ces naturelles au Petit-Séminaire. L'évêque n'eut qu'à se féliciter de son choix, car le nouveau professeur possédait toutes les qualités désirables pour réussir. Son intelligence vive et pénétrante allait jusqu'au fond des questions philosophiques ; son argumentation était claire et serrée ; sa communication était parfaite et son dévoûment ne l'était pas moins.

Le séjour de M. Truchet à Saint-Jean lui permit d'être très assidu aux séances de la Société, qui le pria alors de remplir les fonctions de trésorier. A Jarrier, comme il l'avait fait à Valloires. il avait glané plusieurs notes historiques ; il les publia dans le troisième bulletin de la Société paru en 1862. Ces notes ont trait principalement à la fameuse peste de 1630 et aux droits des évêques sur Jarrier. Le bulletin de l'année suivante contenait une copie faite par l'abbé Truchet des doléances que les communes adressaient en 1493 au duc Philippe.

III.

M. Truchet, curé de St-Jean-d'Arves.

Mgr l'Evêque qui, en public, aimait à rendre témoignage au mérite de M. Truchet, professeur de philosophie, ne lui laissa pourtant pas longtemps cette charge. Une paroisse importante et difficile à administrer étant devenue vacante, il la lui confia par lettres de nomination du 20 octobre 1863 : c'était celle de Saint-Jean-d'Arves. L'installation canonique eut lieu le surlendemain.

Malgré de nombreuses occupations, le nouveau curé ne négligea point ses études favorites d'archéologie. Dès son arrivée à Saint-Jean-d'Arves, il classait, avec l'ordre qu'il savait mettre à un tel travail, tout ce qui restait des archives curiales, en partie détruites pendant la Révolution et préparait pour notre bulletin de 1867 des notes extraites de titres inédits sur Philibert

Digitized by Google

Milliet, Paul Milliet et Charles Bobba, évêques de Maurienne. Entre temps, il donnait la dernière main à son premier ouvrage qui allait attirer sur lui les regards de ses compatriotes et lui mériter toute leur reconnaissance : c'était l'*Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne*, entreprise, nous l'avons vu, depuis plusieurs années. De pénibles recherches s'étaient imposées : il les avait faites dans les archives de l'évêché et dans celles de nombreuses paroisses, ainsi que dans tous les ouvrages pouvant lui fournir quelque indication. Il avait également recueilli toutes les traditions orales d'une valeur sérieuse. (1) Son Hagiologie écrite avec sa foi de chrétien et de prêtre, M. Truchet la fit paraître dans les premiers mois de 1867. Disons un mot de cet important travail.

L'auteur a voulu faire œuvre de véritable historien et retracer avec toute l'exactitude nécessaire la vie des Saints mauriennais. Mais de là à répudier au nom de ce que l'on est convenu d'appeler — bien improprement — la saine critique, tout le surnaturel qui est le cachet divin de la mission d'un saint, ses lettres de créance, il y a un abîme et l'auteur ne l'a pas franchi. Il s'en explique lui-même dans sa préface et d'une manière très spirituelle. « Mais, dites-vous, les miracles sont impossibles. — Oui, comme la création du monde. — Mais il y en a trop. — Sans doute si vous avez fixé le nombre que Dieu en peut faire. — Mais ils ne sont pas prouvés. — Qu'en savez-vous ? L'autorité des témoins oculaires et des écrivains contemporains, l'autorité des traditions séculaires, l'autorité des Bollandistes, de Baronius, de Mabillon valent bien de prétentieuses et touchantes négations. — Mais notre siècle n'aime pas les miracles. Tant pis, s'il en est ainsi, mais vous le calomniez un peu. Ceux qui n'ai-

(1) Ce travail préparatoire communiqué à Mgr Vibert fut à ce dernier du plus grand secours, croyons-nous, pour obtenir du Saint-Siège le rétablissement de la fête des saints Gontran et Avre et l'autorisation de célébrer celle de saint Benézet.

Digitized by Google

ment pas les miracles que Dieu fait, aiment-ils davantage l'humilité, la chasteté que Dieu commande ?... »

Telle est donc l'idée maîtresse du livre. La trame en est celle-ci. Ce n'est pas une simple étude de la physionomie d'un chacun de nos saints ; non, l'étude de l'époque où il a vécu forme un admirable encadrement au tableau. Qu'on nous permette de donner une preuve de notre assertion. Au VIe siècle apparaît la gracieuse figure de la vierge Thècle. Au sujet de la donation qu'elle a faite des reliques de St-Jean-Baptiste, à la cité jusqu'alors ignorée de Maurienne, M. Truchet nous racontera la fondation de l'évêché de Maurienne par S. Gontran, fils de Clotaire I et roi de Bourgogne ; il nous dira — peut-être un peu trop longuement — quelles abominations signalèrent le règne des frères de Gontran et de ses neveux ; il nous parlera encore de l'invasion des Lombards dans notre pays sous le règne du même Gontran, comme plus loin en signalant à notre vénération quelques saints évêques de Maurienne ; il nous fera le récit des affreux ravages causés à notre pays par la double invasion des Sarrasins aux VIIIe et Xe siècles.

On comprend quel intérêt présente une histoire hagiologique ainsi écrite ; intérêt accru par les excellentes considérations ascétiques qui viennent s'ajouter au récit et donner la mesure de l'élévation des sentiments de l'auteur.

Ajoutons que celui-ci avait supprimé dans son manuscrit un certain nombre de *prières* adressées aux saints mauriennais et qui terminaient le récit de la vie de chacun d'eux. Une lettre de M. l'avocat Burnier, l'historien distingué de l'abbaye de Tamié, avait fait comprendre à M. Truchet la nécessité de ces suppressions. Nous citons quelques lignes de cette lettre toute pleine d'une amicale franchise. « J'ai lu votre excellent travail avec le plus grand intérêt..... Il n'y a qu'une chose qui me chagrine sérieusement : ce sont vos *orai-*

Digitized by Google

sons. Laissez donc de côté ces oraisons ; vous n'avez pas fait un ouvrage de piété mais un travail historique ; croyez-en mon expérience des travaux littéraires... Voilà ce qu'il y a à faire dans l'intérêt de votre excellente œuvre. Je dis *excellente* à condition que vous enleviez les oraisons. C'est mon *delenda Carthago*. »

L'Histoire Hagiologique valut à l'auteur les plus vives félicitations de son évêque, de ses confrères et d'un grand nombre d'érudits. C'est ainsi que M. le chanoine Trépier, aumônier de l'Hôpital militaire de Chambéry, auteur de plusieurs ouvrages, particulièrement de l'*Histoire du Décanat de Savoie*, lut, le 7 novembre 1867, à l'Académie de Savoie, l'éloge du travail de M. Truchet. Se joignant à M. le comte Greyfié, il proposa à la docte Compagnie de recevoir l'auteur au nombre de ses membres correspondants, ajoutant :

« Les ouvrages remarquables publiés par M. Truchet et ceux qu'il nous promet encore, nous donnent l'assurance de trouver en lui un de nos plus zélés collaborateurs. » Le 5 décembre suivant l'Académie accueillait la présentation faite par M. Trépier et nommait l'abbé Truchet membre correspondant. (1)

L'Histoire Hagiologique valait donc à son auteur l'admission à l'Académie de Savoie, mais le mode de publication de cet ouvrage avait auparavant soulevé dans notre Société un incident douloureux que nous ne tairons pas, puisque le but de cette biographie n'est point la louange mais la vérité.

Dans la séance du 25 janvier 1865 était donnée lecture d'une lettre de M. le Curé de Saint-Jean-d'Arves

(1) Un journal d'Annecy, le *Mont-Blanc*, louait en ces termes l'Histoire Hagiologique par la plume autorisée de M. l'abbé Ducis : « L'auteur n'a prétendu faire précisément une œuvre savante. Néanmoins son livre est à la hauteur de la science moderne ; il redresse les travers de certaine école avec beaucoup de solidité ; la discussion des faits s'appuie d'une riche érudition, et il peut défier la critique relativement au but qu'il s'est proposé, car il a voulu faire un ouvrage pieux, édifiant, instructif et utile à toutes les classes en s'inspirant des sentiments d'une bonne nationalité.

Digitized by Google

priant la Société de faire imprimer dans ses bulletins l'Hagiologie qu'il venait de terminer. Or, la Société émit l'avis que cet ouvrage, dont elle reconnaissait tout le mérite, perdrait de son intérêt à être publié par parties mélangées à d'autres matières. Elle engagea l'auteur à faire imprimer son travail en un seul volume et lui ouvrit dans ce but un crédit de 500 francs dont elle se remboursérait, si possible, sur le prix de vente. L'avis était sage et la bonne volonté évidente..... M. Truchet publia son ouvrage sans accepter le crédit. Assidu jusqu'alors aux réunions malgré l'éloignement, il n'y assista plus, ne se considéra plus comme membre de la Société sans pourtant donner sa démission.

D'autres motifs que le refus dont nous avons parlé l'inspiraient-ils ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en ait été, cette situation se prolongea longtemps, pénible surtout au cœur du Dr Mottard avec qui d'ailleurs M. Truchet conservait les plus amicales relations. Elle durait encore lorsque, dans sa séance du 10 octobre 1876, notre Société nomma vice-président M. Truchet qui venait d'être appelé à la charge de Supérieur du Petit-Séminaire. On voit par là qu'elle avait gardé toute son estime et son affection pour l'auteur de l'*Histoire Hagiologique* qui, en février 1878, reparut aux séances mensuelles : ce fut une joie pour lui et pour tous (1).

Un nouvel ouvrage suivit de près l'*Histoire Hagiologique* : ce fut la vie du vénérable Jean de Maurienne, natif d'Albiez-le-Vieux (1548-1614). L'auteur nous montre le Père Jean successivement étudiant au Collège Lambertin, et à l'Université de Paris, curé et enfin capucin.

« Cette vie calme et régulière offrirait peu d'intérêt, si elle n'était racontée avec le style correct et entraînant du savant auteur de l'*Histoire Hagiologique* du diocèse de Maurienne. » (Journal *Le Mont-Blanc*, 25

(1) Renseignements extraits des procès-verbaux des séances.

Digitized by Google

octobre 1867). Lorsque parut cet ouvrage qui se recommande, par la valeur de ses sources historiques, le R. P. Nicolas, ministre général des Capucins, écrivit à M. Truchet pour le remercier dans les termes les plus flatteurs au nom de tout son ordre et le prier instamment de continuer ses travaux déjà commencés sur la vie d'un autre religieux de St-François, le P. Chérubin, natif lui aussi de la Maurienne.

Cette admirable ardeur que M. Truchet mettait aux études historiques ne nuisait point aux travaux de son ministère : la respectueuse estime que ses paroissiens lui vouèrent en est la meilleure preuve. Le jeune curé consacra aux enfants, aux malades, aux pauvres, toute sa sollicitude. Jamais il ne recula devant le devoir parfois pénible de dire la vérité et se fit toujours une joie de donner à tous ses bons conseils dictés par son jugement très pratique et très sûr.

De douloureuses circonstances lui fournirent l'occasion de montrer tout son dévoûment et son cœur. De nombreux incendies firent dans sa paroisse d'épouvantables ravages ; quelques-uns même détruisirent des villages entiers. Le curé organisait alors les secours et payait de sa personne avec une ardeur souvent imprudente. (1) Plusieurs fois on le vit au lendemain des incendies parcourir les villages de sa paroisse, accompagné de son vicaire, quêtant pour les malheureux les premiers secours. En même temps il faisait entièrement distribuer les quelques provisions conservées au presbytère ; puis, en des lettres vraiment touchantes, il recommandait les sinistrés à ses amis, ainsi qu'aux autorités religieuses et administratives. Par trois fois il écrivit dans ce but à l'impératrice Eugénie qui ac-

(1) On n'a pas oublié, à Saint-Jean-d'Arves, les efforts vraiment héroïques, mais inutiles, que fit M. Truchet dans l'une de ces circonstances pour sauver la vie à une pauvre femme.

Digitized by Google

cueillait favorablement sa demande (1).

En terminant ces quelques notes sur le ministère de l'abbé Truchet à Saint-Jean-d'Arves, rappelons que ses successeurs lui demeurent redevables d'un ouvrage qui leur est très précieux : c'est un Coutumier de la paroisse dont l'ordre est excellent et les conseils très pratiques. Disons enfin que M. Truchet ajouta au livre des Annales paroissiales, commencé par l'un de ses prédécesseurs en 1840, des récits tous pleins d'intérêt.

IV.

M. Truchet, curé d'Aiguebelle.

Le zèle que l'abbé Truchet déployait ainsi à Saint-Jean-d'Arves, son attachement aux devoirs de son ministère, le désignaient pour une charge plus importante : au mois de septembre 1867, il était nommé curé-archiprêtre d'Aiguebelle (1). Le 29 novembre suivant, il faisait son entrée dans sa nouvelle paroisse où il fut reçu par la municipalité, les membres du bureau de bienfaisance et la musique de la ville. L'installation fut présidée par le vicaire général, assisté de tous les prêtres de l'archiprêtré.

Un des premiers soins de M. Truchet fut de faire achever la reconstruction de la chapelle de N.-D. de la Roche. Cette chapelle, autrefois église paroissiale, était devenue l'habitation de quelques familles et avait été détruite par un incendie vers 1864. M. Sage, prédécesseur immédiat de M. Truchet, acheta les ruines et, au moyen de souscriptions, commença la recons-

(1) M. Truchet se chargea de la construction du four, presque complètement détruit par le feu, d'un village appelé le Villard. Ce fut au moyen d'une lettre-circulaire adressée à de nombreux amis, qu'il réunit la somme nécessaire pour ce travail, soit 717 francs. L'église paroissiale lui dut aussi plusieurs réparations.

(2) Pendant la vacance de cette cure, un confrère, curé à St-Pierre-de-Belleville, écrivait à M. l'abbé Truchet : « Je tiens à vous dire, mon cher curé, que si Mgr récite bien comme il faut son *Veni, sancte* avant de procéder à la nomination d'un curé à Aiguebelle, ce sera certainement vous qui serez nommé. Je le désire vivement ; et je puis vous assurer que vous serez reçu avec joie par tous les prêtres de l'Archiprêtré. Vous ferez beaucoup de bien à Aiguebelle... »

Digitized by Google

truction du sanctuaire ; le gros œuvre était terminé lorsqu'il mourut. De nouvelles générosités permirent à son successeur de compléter le travail, de donner à la chapelle une ornementation simple mais du meilleur effet et de la doter d'un autel en bois sculpté, très remarqué par les connaisseurs. Une tradition plaçait dans le sanctuaire primitif le tombeau d'un des premiers disciples de S. Dominique, S. Galibert, décédé vers 1267 à Aiguebelle où il serait né. En 1860, avant de placer le sous-pied de la chapelle, le curé fit opérer des fouilles qui demeurèrent sans résultat.

Dans le but de donner un nouvel essor à la dévotion envers S. Galibert, M. Truchet livra à l'impression, en 1872, une petite brochure intitulée : *S. Galibert et la chapelle de N.-D. de la Roche*. Ce travail était extrait en grande partie de l'*Hagiologie*, mais complété par des documents qui avaient échappé à de premières recherches. Ajoutons qu'avec cette loyauté d'écrivain dont il ne se départait jamais, l'auteur rectifia dans cette petite brochure une erreur de son *Histoire Hagiologique* attribuant à S. Galibert la fondation du couvent des Dominicains de Lyon. (1)

Une autre œuvre sollicita l'activité de M. Truchet. Sur le conseil de son prédécesseur, la municipalité d'Aiguebelle avait confié aux Frères de la Sainte Famille de Belley la direction de l'école communale de garçons. En 1872, l'école fut laïcisée. M. Truchet ouvrit alors avec les mêmes instituteurs une école libre qui, jusqu'à la fin juillet 1873, fut complètement entretenue par lui. A cette époque, l'autorité supérieure dut céder devant les réclamations des pères de famille et les magnifiques résultats obtenus et décida que l'école libre serait à la fois école municipale. On devine que tout cela ne se fit pas sans luttes assez vives, ce

(1) En 1870, pendant la guerre franco-allemande, le curé d'Aiguebelle exerça les fonctions de vice-président du comité central cantonal de l'association internale de secours aux blessés.

Digitized by Google

qui n'était pas d'ailleurs pour déplaire à l'abbé Truchet.

Durant son ministère à Aiguebelle, au milieu des troubles qui marquèrent les dernières années de l'épiscopat de Mgr Vibert, il soutint pour l'honneur de la religion d'autres luttes que nous rappelons seulement pour être complet. La droiture de son jugement, la confiance des prêtres du diocèse de Maurienne l'y engagèrent et c'est ainsi qu'il n'eut pas une moindre part au rétablissement de l'ordre.

Un dernier trait achèvera de donner la mesure de son activité et de son dévoûment. L'église paroissiale d'Aiguebelle, placée en dehors de la ville, se trouvait dans un déplorable état. Le curé n'hésita pas à former le projet d'en entreprendre la reconstruction dans le centre de la ville. Il ne demanda à la municipalité que son appui moral, s'engageant à réunir les ressources nécessaires soit quatre vingt mille francs. Le conseil municipal ne crut pas devoir donner un avis favorable et le projet fut abandonné. (1).

V.

M. Truchet, Supérieur du Petit-Séminaire.

Sur ces entrefaites, Mgr Michel Rosset avait succédé à Mgr Vibert sur le siège de Maurienne. Un des premiers actes d'administration du nouvel évêque fut de confier son Petit-Séminaire à M. Truchet qui, en octobre 1876, dut quitter Aiguebelle, emportant l'estime et la sympathie de ses paroissiens.

Le Petit-Séminaire avait besoin d'un supérieur qui sut relever bien des ruines : M. Truchet fut l'homme de la situation. Vite il mit la main à l'œuvre et bientôt, en même temps que des améliorations matérielles s'opéraient, les études furent renouvelées ; la conséquence en fut un accroissement considérable du nombre d'é-

(1) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le Chanoine Perret, vicaire général, et de M. Girod, pharmacien à Aiguebelle,

Digitized by Google

lèves. Tous se sont plu à rendre hommage à l'activité du supérieur, à son zèle à visiter les classes, à exciter l'émulation, à faire observer la règle. Mais, croyons-nous, dans certaines réformes le but fut dépassé : il est si difficile de ne pas excéder dans les réactions.

Au milieu de ses multiples occupations, M. Truchet trouvait quelques délassements dans ses études favorites d'archéologie. Redevenu à cette époque, comme nous l'avons dit, un membre très actif de la Société d'Histoire, il préparait pour le troisième bulletin du quatrième volume (1879) diverses communications. Nous ne faisons que les citer : *La peste à Saint-Sorlin-d'Arves en 1588. — La commune de Saint-Sorlin et les guerres de la fin du XVIe siècle. — Transaction entre le Comte de Maurienne Amédée VI et le chapitre de St-Jean, le 14 mars 1344. — La chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, près Saint-Jean.* Cette dernière étude, écrite *con amore*, est d'une attachante lecture. Le quatrième bulletin paraissait presque immédiatement après son devancier. Dû tout entier à l'érudition de M. Truchet, il est consacré à des *Notes historiques sur le canton de Saint-Jean de 1785 à 1800*, dont la collection demanda à l'auteur un travail bien long, mais présentant un intérêt fort considérable.

Vers ce même temps — février 1878 — les délégations de toutes les sociétés savantes de la Savoie et de la Haute-Savoie tenaient à Chambéry une réunion dans laquelle elles examinèrent s'il était possible de créer des congrès scientifiques annuels. Le Docteur Mottard, l'abbé Truchet et M. F. Truchet y représentaient la Société de Maurienne. La question fut à l'unanimité résolue affirmativement et nous verrons M. Truchet prendre souvent une part très active à ces assises solennelles dont les résultats furent des plus heureux pour nos sociétés savoisiennes.

La petite ville de St-Jean eut l'honneur de donner l'hospitalité au premier congrès qui se tint les 12 et

Digitized by Google

13 août de la même année, sous la présidence de M. Pillet, président de l'Académie de Savoie. M. le Supérieur du Petit-Séminaire, déjà nommé secrétaire général de ce congrès dans la réunion préparatoire de Chambéry, en fit un compte-rendu où l'on ne trouve rien de banal et rien d'aride. Avec humour, il raconte la réception toute sympathique faite par la ville de Saint-Jean aux sociétés savantes, les séances pleines d'intérêt auxquelles Mgr Rosset, président d'honneur, se fit une joie d'assister. Avec plaisir, il note qu'il lui fut donné de recevoir « pour la séance gastronomique les congressistes pressés de se connaître et de causer avec plus d'expansion qu'ils n'eussent pu le faire parmi les haches de pierre et les chartes de toute espèce et de rattacher au congrès au moins par le pain et le sel ceux à qui le papier timbré ou d'autres empêchements interdisaient l'assistance aux séances scientifiques. »

Cependant le séjour de l'abbé Truchet au Petit-Séminaire devait être bien court. Son administration avait essuyé déjà bien des critiques : c'est le sort de toute administration qui veut opérer des réformes ; des oppositions se formèrent ensuite ; alors il jugea bon de se démettre de sa charge et durant les vacances de Pâques 1879 il rentrait dans sa maison paternelle. Ce ne fut pas sans une grande douleur — une des plus grandes de sa vie — qu'il brisait ainsi les liens d'une affection si profonde, qui l'attachaient au Petit-Séminaire et se trouvait sans poste, sans occupation.....

Les études historiques furent à sa peine une heureuse diversion. Notre Société recueillit les fruits de ses nouveaux labeurs. Dans les derniers mois de 1879 (5e bulletin, 4e volume) elle publiait de son vice-président : *Quelques notes sur la guerre de 1628-1630. — Les fiefs du chapitre de Saint-Jean. — Le Bienheureux Ayrald, d'abord chartreux, ensuite évêque de Maurienne.* Voici à quelle occasion fut composé ce dernier travail.

Digitized by Google

M. le chanoine Trépier, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume, venait de faire paraître dans les Mémoires de l'Académie de Savoie un volume sur l'histoire du décanat de Savoie ou de Saint-André. Dans cet ouvrage, il avait prétendu que le B. Ayrald n'avait pas été Chartreux avant d'être évêque de Maurienne. Cette opinion était contraire à la tradition de l'ordre cartusien, à celle de notre diocèse, aux nombreux documents recueillis en 1858 dans l'enquête qui précéda la reconnaissance du culte, enfin à la thèse soutenue dans l'Histoire Hagiologique. M. Truchet ne pouvait manquer de rentrer en lice, heureux de rompre une lance en l'honneur de la science ; il le fit dans le mémoire que nous venons de signaler..... *Genus irritabile vatum*, a dit le poète. Les archéologues, assure-t-on, ne le sont pas moins. M. Trépier, bien loin de s'avouer vaincu, répliqua plusieurs années après sur un ton assez acerbe, ce qui lui attira, de la part de son contradicteur, une réponse dont l'effet fut de lui enlever tout désir d'une nouvelle attaque. Cette réponse intitulée : *Un dernier mot sur le B. Ayrald, chartreux, évêque de Maurienne. Réponse à la réplique de M. le Chanoine Trépier* (1888) fait voir avec évidence tous les vices de l'interprétation des documents sur lesquels M. Trépier prétend appuyer sa thèse.

Le récit de cette lutte scientifique nous a entraîné jusqu'en 1888. Revenons sur nos pas ; nous retrouvons notre cher savant dans sa laborieuse retraite où il compose un ouvrage de longue haleine : *la Vie du Père Chérubin* (Alexandre Fournier, né à Saint-Jean-de-Maurienne en 1566, de l'ordre des Frères mineurs capucins. — 1880).

A la lecture si attachante d'un tel ouvrage, on comprend que Mgr Rosset, quoique fort peu prodigue de compliments, ait adressé à l'auteur les plus chaudes félicitations et l'ait remercié « au nom de son diocèse. »

De nombreuses lettres apportèrent à M. Truchet le

Digitized by Google

témoignage de la satisfaction qu'éprouvaient les religieux capucins à voir apparaître sous son vrai jour la figure de leur confrère. En effet, plusieurs historiens avaient dépeint le P. Chérubin comme un missionnaire d'un grand zèle, mais au jugement faux, d'un caractère intraitable et brouillon, en un mot l'antithèse vivante de St-François-de-Sales auquel il avait dû créer bien des embarras. Or, le livre de M. Truchet rétablissant la vérité historique montrait seulement « un homme d'un détachement complet de lui-même, d'une loyauté incomparable ; un homme ne voyant en toutes choses que la vérité et la droiture, appelant chaque homme et chaque chose par son nom propre, prêt à discuter loyalement devant le peuple les titres de la doctrine qu'il combat et de celle qu'il apporte ou plutôt qu'il rapporte..... un homme enfin dont la Maurienne et l'Ordre des Capucins doivent s'honorer à juste titre. » (1).

A ces félicitations venues du cloître s'ajoutèrent celles de plusieurs membres de Sociétés savantes. C'est ainsi que M. le Comte de Foras écrivait à M. Truchet le 29 mars 1881. « J'ai achevé hier soir la lecture de votre Père Chérubin et je ne veux pas omettre d'un jour le devoir de vous dire tout le bien que j'en pense et tout le plaisir que j'ai éprouvé à vous lire. Vous rendrez un vrai service à l'histoire en mettant dans son véritable cadre la grande figure de votre héros ; vous n'avancez rien sans l'étayer d'une bonne autorité ; bref, vous avez fait une belle et bonne œuvre et je vous adresse mes compliments bien sincères. »

A son tour, M. Charles Buet louait le travail et l'auteur non sans relever un défaut qui se retrouve dans plusieurs compositions de M. Truchet. « Votre livre m'a considérablement intéressé. Je lui reprocherai seulement une certaine minutie de détails qui est le propre des ouvrages d'histoire locale. Vous vous com-

(1) Préface de l'ouvrage.

Digitized by Google

plaisez un peu à donner *tout* le résultat de vos recherches. Il y a là une exagération qui n'est pas votre fait, mais celui des habitudes de province. Mais le ton du livre est élevé, d'un grand style..... » (1).

VI.

M. Truchet, professeur de théologie morale.

Le diocèse ne devait pas être privé plus longtemps des services de ce prêtre éminent dont nous retraçons la vie. Par lettre de nomination en date du 14 octobre 1880, Mgr Rosset confiait a M. Truchet la chaire de théologie morale. Le choix fut des plus heureux. Sans être un théologien éminent — il l'eût été certainement si ses occupations lui eussent permis une étude très approfondie de la science sacrée — l'abbé Truchet saisissait les questions théologiques avec une justesse et une finesse qui lui étaient naturelles et de même qu'il avait une manière de penser particulière, il avait une manière de s'exprimer neuve et originale. Le double caractère propre de son enseignement fut d'être très clair et très pratique. De nombreuses anecdotes, tantôt graves, tantôt comiques, donnaient aux choses un vêtement qui les rendait en quelque sorte saisissables.

Pénétré de cette pensée que le prêtre doit se servir des lettres et des sciences commme autant d'instruments pour défendre les croyances catholiques, il encourageait souvent ses élèves à l'étude non seulement des sciences ecclésiastiques mais encore des sciences profanes. Enfin, il se plaisait à leur donner des conseils marqués au coin d'un véritable esprit sacerdotal, dictés par sa profonde expérience des hommes et des

(1) Après l'*Union savoisienne* et l'*Echo du Salève*, le *Courrier des Alpes* du 9 avril 1881 publiait un article fort élogieux sur le livre de M. Truchet, reprochant toutefois comme inutiles « ces circonvolutions, ce soin méticuleux de prouver que rendre justice au P. Chérubin ne peut diminuer la gloire de St-François de Sales. »

Digitized by Google

choses et par une affection qui lui était largement rendue.

Ce dévoûment couronné par le meilleur succès, Mgr Rosset voulut le reconnaître en nommant, par lettre du 2 octobre 1885, l'abbé Truchet, chanoine titulaire. Cette nomination souleva un incident dont nous devons dire deux mots. Lors de l'annexion de la Savoie à la France, le chapitre cathédral avait remis au gouvernement français ses titres de rentes appelés cartelles, en échange de traitements annuels. Or, la loi du 25 mars 1885 supprimait les traitements de tous les chanoines de France par voie d'extinction. M. Truchet se réclama auprès de l'administration des cultes de la situation spéciale que nous avons exposée : ce fut en vain. Il porta alors une plainte au Conseil d'Etat, qui, le 8 août 1892, rendait un arrêt condamnant l'administration des cultes à servir comme par le passé un traitement aux chanoines de Saint-Jean. Une assignation, transmise au ministre par voie d'huissier, hâta l'exécution de l'arrêt.

Les membres des chapitres de Chambéry, Annecy, Moûtiers et Nice, profitant de l'initiative de leur confrère de Maurienne, firent à leur tour valoir leurs droits identiques à ceux du chapitre de Saint-Jean et obtinrent eux aussi gain de cause.

Contons à ce sujet une petite anecdote. Par erreur des pouvoirs publics, le mandat du premier trimestre fut délivré à M. Truchet. L'erreur reconnue, on fit mille démarches pour obtenir de lui ce qu'on désignait sous le nom de restitution... Comme toute peine était inutile, on finit par s'adresser à l'évêque qui, bien embarrassé, consulta M. Truchet. « Faites comme moi, Monseigneur, suggéra le chanoine. — Et comment faites-vous ? — Hé ! Monseigneur, c'est bien simple : je ne réponds pas..... »

(1) Depuis 1877, il était chanoine honoraire. Il fut nommé chanoine-chantre le 31 mars 1896 et archidiacre le 26 juin 1900.

Digitized by Google

Il nous faut maintenant parler du savant archéologue, montrer M. Truchet consacrant à ses études favorites tout le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs de chanoine et de professeur. Nous trouvons de lui, dans le premier bulletin du cinquième volume de notre Société, des *Notes sur la commune de Montrond aux XVIe et XVIIe siècles* et d'autres *Notes sur l'Eglise, la chapelle et le presbytère de Villargondran.*

Il fait précéder ces notes de ces quelques lignes que nous reproduisons, car elles sont à la fois une leçon et un encouragement pour les membres de notre Société :

« Je me permets de répéter ici qu'il ne faut rien négliger parce qu'un renseignement en lui-même peu intéressant pourra se compléter et mettre ainsi en lumière des faits inconnus... Si la Société ne voulait publier que des récits complets, elle s'exposerait à ne publier jamais rien et à priver le pays des services qu'elle est appelée à lui rendre. Donnons un à un et à mesure que nous les rencontrons les matériaux de l'histoire. L'édifice s'élèvera lentement mais il s'élèvera ; nos successeurs lui donneront sa forme et disposeront dans un ordre architectural les moellons que nous leur aurons fournis en les retirant des décombres de nos archives qui se dispersent tous les jours davantage. »

L'année suivante, dans le 2e bulletin du 5e volume, l'abbé Truchet publiait sur la famille des *peintres Dufour de Saint-Michel* une assez longue notice toute parfumée d'amour de la patrie de Maurienne.

Le même bulletin contient un rapport de M. Truchet sur les *projets* — découverts dans les cartons de l'Institut — *de Napoléon I au sujet du Mont-Cenis*, ainsi que des notes publiées avec la collaboration d'un collègue aimé, l'abbé Buttard, sur la *commune de Saint-André.*

Le bulletin de l'année suivante devait à notre infatigable archéologue un travail intitulé : *L'insurrection*

Digitized by Google

des Arves, la châtellenie de Valloires et l'évêque Ogier de Conflans ; — des notes sur les nobles Varnier et des Colonnes ; — une courte analyse d'une convention passée entre Aimon, évêque de Maurienne et Jean de la Chambre, le 29 février 1284.

A l'étude de l'archéologie, le chanoine Truchet unissait celle des éléments de l'architecture religieuse dont les liens de parenté avec l'archéologie sont étroits. Il réussit pleinement dans cette dernière étude. Malgré ses préférences pour le style ogival, il savait reconnaître le mérite de tout style ; mais il abhorrait le mélange si usité de nos jours des différents styles, ainsi que l'exagération des richesses décoratives. Quelques années avant sa mort, il avait visité Fourvière et comme nous lui demandions quelles impressions il avait emportées de sa visite à la basilique si chère aux Lyonnais, « Fourvières, nous répondit-il, c'est sans contredit le plus beau salon de Lyon.... »

Le professeur n'eut pas de peine à faire comprendre à ses élèves l'importance pour eux de quelques connaissances en archéologie et en architecture et à leur communiquer quelque chose de son amour pour ces deux sciences. Il dut, à leur demande, leur donner des conférences sur ces sujets si intéressants et leur dicter une partie du *« Petit Vocabulaire d'archéologie et principalement d'architecture religieuse »* qu'il venait de composer (1883).

Nous devons maintenant saluer l'apparition du plus important ouvrage de M. Truchet : *Saint-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle*, fort volume de six cent vingt pages in 8° (1887). Le but de l'auteur, en traçant le portrait de sa ville natale, est de contribuer à l'histoire de la vraie Savoie, de montrer ce qu'était la commune telle qu'elle s'était faite elle-même avec ses bons et ses mauvais côtés.

Pénétrons avec lui dans la cité du XVIe siècle dont il nous fait une restitution aussi exacte que complète.

Digitized by Google

Visitons-en d'abord l'antique cathédrale où plusieurs fois le jour, aux appels tombés du vieux beffroi, le vénérable chapitre va chanter l'office divin transcrit par les mains habiles d'un écrivain de forme sur le parchemin d'énormes in-folio... Nous visitons ensuite les deux églises paroissiales administrées par un vicaire perpétuel du chapitre ; nous faisons à la suite de notre savant guide une excursion au gracieux sanctuaire de Bonne-Nouvelle et à la chapelle de Sainte-Thècle où nous trouvons un recteur et un ou plusieurs ermites.

A notre retour dans la cité, nous stationnons longtemps dans les écoles et les hôpitaux. C'est un bien intéressant récit que celui de la restauration d'un des trois hôpitaux de Saint Jean, celui de la Miséricorde. Ecoutons-le. Vers 1520, de pauvres enfants, mendiant pour d'autres pauvres à qui leurs infirmités ne permettaient pas d'aller de porte en porte demander le pain de chaque jour, déposaient sur une pierre, en un lieu convenu, les morceaux de pain qu'ils avaient ramassés. La charité des petits pauvres toucha si fort les manants de la cité que bientôt chanoines, chapelains, nobles, égrèges, bourgeois, dames à devantiers et coiffes d'or sollicitèrent l'honneur d'être avec eux membres d'une confrérie dite de la B^se^ Marie de la Miséricorde qui fut bientôt chargée de la restauration et de l'entretien de l'hôpital de la Miséricorde. Cette confrérie, approuvée par bref de Paul V en date du 7 août 1615, répandit bientôt les plus grands bienfaits, grâce aux nombreuses donations dont elle fut gratifiée. En effet, il est peu de testaments de l'époque qui ne fasse quelque legs *à Notre-Seigneur* et *à la sacrée Vierge Marie*, en la personne des pauvres de l'hôpital relevé par les petits mendiants. Voilà comment au XVIe siècle les classes savaient se rapprocher.

Mais notre visite n'est pas près de se terminer. Toujours en compagnie de notre guide, rendons-nous à la maison commune, siège de l'administration presque

Digitized by Google

autonome de la cité et lieu de réunion des manants des trois ordres. De là, nous passons à la correrie. Nous y trouvons le magistrat représentant les deux suzerains de Saint Jean, le duc de Savoie et l'évêque, et portant le titre de corrier et juge commun de la cité de Maurienne. Nous faisons ensuite visite à l'official, puis au juge temporel de l'évêque, enfin à une autorité envahissante : le juge-mage chargé de veiller à la conservation des droits politiques et féodaux des ducs.

Parcourant de nouveau les rues tortueuses de la vieille cité, nous jetons un coup d'œil dans de très nombreux magasins « petits, bas, sombres, à gueule de four toujours ouverte, où le client est ordinairement servi sur la bouche...., où l'on vend un peu de tout....., où l'on achète souvent à crédit non sans rédiger un petit acte notarié qui ne coûte pas cher..... »

Lorsque, sur notre passage, nous rencontrons les maisons nobles reconnaissables à leurs armoiries sculptées dans la pierre, M. Truchet nous fait un petit historique des familles qui en sont propriétaires.

Nous arrivons ainsi à l'évêché où nous entendons longuement parler du cardinal de Gorrevod, le réformateur de la justice dans ses terres et de Pierre de Lambert, le prélat tout secourable au tiers-Etat. Du palais épiscopal, nous descendons au Pré de l'Evêque ; c'est là que la bonne cité a fait jouer, en 1573, le mystère de la Passion. Tous, prêtres et laïcs, ont accepté avec empressement leur rôle dans ce drame dont la représentation dura quatre jours et *esmut les manants à liesse et dévotion*... Là encore se passent de nombreux actes de la vie publique, et particulièrement se célèbre la fête de la fameuse confrérie du Saint-Esprit.

Laissons la parole à notre aimable guide. « L'Etat, nous dit-il, c'est l'ensemble des citoyens vivant sur le sol de la patrie et considérés dans leurs intérêts communs... Mais chaque commune a des intérêts, des besoins particuliers, c'est comme un petit état dans le

Digitized by Google

grand et dans ses limites elle a la même indépendance, la même liberté, les mêmes droits que l'Etat général dans les siennes. De plus, la commune est un corps trop vaste et composé de membres trop variés pour pourvoir à tous les besoins, à tous les intérêts, à toutes les aspirations légitimes. Les citoyens ont le droit de former sans rompre l'unité, sans violer les lois de l'Etat, ni celles de la communauté, des associations souveraines sur leur terrain. De là les corporations, les confréries, notamment celle du Saint-Esprit. »

.....Tel est exposé à grands traits le travail du chanoine Truchet, l'un des plus documentés, des plus complets dus à sa plume et à son patriotisme, car, au cours de la visite de la vieille cité, rien de ce qui touche à l'époque n'est laissé dans l'ombre : luttes entre le tiers-Etat et les deux autres ordres, guerres, aides, gabelles, dons gratuits, dîme, tailles communales, affranchissement, commerce, coutumes, tout y est l'objet d'une étude minutieuse. Que de préjugés tombent à cette lecture ! Quelle poésie s'échappe de ces anciens usages ! Quelles leçons découlent pour nous des mœurs de nos ancêtres ! Enfin, combien elle nous offre d'intérêt cette étude comparée faite avec un sens profond du passé et du présent ! Le passage humoristique suivant va nous le prouver : « L'administration communale est certainement mieux alignée, ratissée et surveillée de notre temps qu'au XVIe siècle. Chaque commune est le bout d'un fil dont l'autre bout est à Paris, attaché au clavier ministériel avec points d'appui à la préfecture, à la sous-préfecture et chez monsieur *un tel*. Plusieurs, qui ne sont pas absolument désintéressés, affirment qu'au moyen de cette admirable centralisation aucun abus n'est possible. Nous le voulons bien, malgré les dires des mauvaises langues et nous reconnaissons sans détour qu'au XVIe siècle il y avait dans l'administration de la commune de nombreux et graves abus.... Mais il y avait aussi une chose dont il

Digitized by Google

ne reste guère que le nom, la liberté... Le citoyen avait la consolation de n'être pas toute sa vie mineur dans la personne de la commune et sans autre droit que celui, très glorieux certainement, d'aller tous les trois ou quatre ans déposer dans une urne les noms des tuteurs qu'il préfère et qui, en tout cas, seront eux-mêmes en tutelle. ».

Saint-Jean-de-Maurienne fut couronné par l'Académie de Savoie dans le concours de 1885 où il remporta le prix de Loche. Nous empruntons aux articles par lesquels le *Courrier des Alpes* (août 1887) annonçait sa publication, l'appréciation suivante :

« .....Quelle patience de bénédictin n'a-t-il pas fallu à M. Truchet pour grouper, puis dérouler en bon ordre tant de faits intéressants qui nous transportent dans un monde étranger, dans un état social presque entièrement disparu..... Un point sur lequel il nous plait d'attirer l'attention, c'est, sous un style toujours coulant et soutenu, la manière de notre historien. Il est *lui* et c'est son grand mérite. Il va son train avec une rondeur d'allure, une teinte de naïveté, un accent de franchise qui enchantent et le mettent au premier rang de nos chroniqueurs savoyards..... Tous nos chroniqueurs et historiens ont-ils également compris que l'histoire ne doit pas être un froid énoncé, une nomenclature sèche de faits suivis de pièces justificatives plus arides encore ? Qu'il y faut la vie, le mot pour rire, ce je ne sais quoi de vif, d'empoignant, qui entraîne et passionne le lecteur et ne lui permet plus de fermer le livre une fois qu'il l'a ouvert ? Nous inclinerions volontiers vers la négative, tant tels et tels nous ont assommé dans le trajet... Or, à ceux-là nous dirions : prenez modèle sur l'historien de *St-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle.* »

M. Charles Buet consacra lui aussi, dans la *Revue littéraire* (janvier 1888) un long article à l'ouvrage de

Digitized by Google

M. Truchet « son maître et son ami. » (1)

VII.

Autres travaux.

Cependant la santé de M. Truchet s'altérait ; il pria alors Mgr Rosset de le décharger de l'enseignement de la théologie. Quand l'évêque eût accédé avec bien des regrets à cette demande, M. Truchet quitta le Grand Séminaire. C'était en automne 1890 ; dès lors, sa vie s'écoula tout entière partagée entre l'accomplissement des obligations du chœur et ses chères études.

L'année précédente il avait entrepris une tâche hardie, difficile, originale : celle de vulgariser les connaissances archéologiques. Dans ce but, il avait livré à l'impression une foule de documents intéressant l'histoire de la Maurienne, ayant trait à l'organisation religieuse et politique d'autrefois, aux châtellenies, franchises, albergements, familles nobles, etc. Son travail arriva à ses compatriotes sous la forme de fascicules mensuels portant le titre de *Récits Mauriennais*, titre bien justifié, car le style en est simple, familier, dépourvu de termes techniques : ce sont vraiment des récits de famille, de coin du feu, comme ceux que les vieux aiment à faire et les autres à écouter.

Commencée en octobre 1889, la première livraison de ces fascicules se termine en septembre 1890. Les Mauriennais lui firent un chaleureux accueil, si bien que presque immédiatement l'auteur dut se remettre à l'ouvrage et livrer à l'impression une seconde série de *Récits*. Ecoutons-le nous dire à ses compatriotes comment il y fut amené :

« Un grand nombre d'entre vous m'ont pressé de reprendre encore pendant une année mes récits mensuels et ils m'en ont donné des raisons excellentes au

(1) Cet article fut reproduit dans la *Revue Savoisienne*, publication mensuelle de la Société Florimontane (1888).

Digitized by Google

moins pour mon amour propre d'auteur. D'autre part, j'avais à subir les doléances des braves gens qui, m'ayant communiqué des vieux papiers qu'ils ne savaient pas lire, mais où ne pouvaient manquer de se trouver des choses merveilleuses, me reprochaient de refuser à leurs communes la célébrité à laquelle elles avaient pour le moins autant de droit que telle et telle commune voisine, bien moins intéressante... »

Ce fut donc pour donner satisfaction aux uns et aux autres que M. Truchet reprit le plume. Pendant une année encore 1891-1892, ses publications mensuelles allèrent en bien des chaumières apprendre à aimer la patrie de Maurienne et susciter à l'auteur une affectueuse admiration. (1).

Nous devons signaler ici une brochure que notre suvant auteur composa en 1891 : *Le Bienheureux Ayrald, chartreux, évêque de Maurienne.* Ce travail, destiné au public, prépara la translation qui eut lieu la même année (29 septembre) des reliques du Bienheureux. Nous lui devons encore un compte-rendu de cette solennité qui fut un peu sa fête à lui, la récompense de ses remarquables travaux sur l'ancien évêque de Maurienne.

L'Histoire de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Jean succéda à ces publications (1894). Dans la pensée de l'auteur, cet ouvrage ne devait pas détourner les coups, mais jeter quelques lumières dans les luttes présentes. A notre avis, il y réussit pleinement. En des pages parfois fort gracieuses, toujours intéressantes, il parle des origines de cette congrégation et de ses diverses fondations ; avec à-propos, il sait encadrer dans son travail la physionomie de Mauriennais à qui leur petite patrie (2) doit une juste reconnaissance et qu'il a connus lui-même.

(1) La publication des *Récits Mauriennais* fut saluée, avec éloge, par le « Courrier des Alpes » (8 novembre 1890 — 13 octobre 1891) ; la *Revue savoisienne* (janvier-février 1890) et la *Tribune de Genève* (25 août 1893).

(2) A l'occasion de la publication de cet ouvrage, M. Charles Buet

Digitized by Google

Deux ans après, un travail « petit de volume, mais long de composition » venait s'ajouter à la liste déjà considérable de ses aînés. Constatant avec regret que le peuple vit dans une ignorance complète de l'histoire locale, le savant chanoine voulut dessiner sans appareil scientifique un *Tableau chronologique de l'Histoire de la Maurienne*. D'une lecture aussi attachante que peut l'être un résumé succint, ce travail commençant en l'an 125 avant notre ère et se continuant jusqu'en 1860, aurait pu, en raison de son utilité pour tous, porter l'épigraphe bien connue : *Indocti discant, ament meminisse periti*.

Ces nombreuses publications accrurent la réputation de leur auteur, réputation qui s'étendait bien au-delà de notre petit pays. Aussi l'Académie de Savoie le nommait-elle membre agrégé, le 19 février 1891, membre effectif, le 30 juin 1892. Enfin, en janvier 1894, elle lui décernait. comme récompense de ses travaux historiques, la médaille d'or de la fondation Albert Metzger. A son tour, le 11 novembre 1895, l'Académie chablaisienne le nommait membre d'honneur. (1)

En même temps et de bien loin on recourait aux lumières de notre savant. C'est ainsi qu'il fut amené à collaborer à l'ouvrage, monumental et unique en son genre entrepris par M. le Comte de Foras, ancien grand maréchal du palais du prince Ferdinand de Bulgarie et membre de notre Société *l'Armorial et Nobiliaire de Savoie*. Nous sommes heureux de laisser ici la parole à M. le Comte de Mareschal de Luciane qui a bien voulu nous écrire : « Le Comte de Foras avait fait connaissance de M. l'abbé Truchet à l'époque où le futur auteur de l'Armorial faisait ses premières re-

louait dans l'*Univers* du 20 mai 1895 le style de M. Truchet, « style plein, solide et clair qu'une verve humoristique égale fréquemment sans nuire en rien à la gravité du sujet. »

(1) M. Truchet était membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale fondée par M. Le Play et l'un de ses correspondants.

Digitized by Google

cherches pour cet ouvrage. Ce fut en 1862. Une grande intimité s'établit plus tard entre eux et M. le Chanoine fit plusieurs fois des séjours au château de Thuyset, chez le Comte de Foras. Il lui a fourni beaucoup de renseignements qu'il avait recueillis en Maurienne, mais il a analysé pendant quelques années des documents des archives de Thuyset. Des discussions historiques ou paléographiques s'élevaient parfois entre ces deux lumières de la science historique en Savoie. Quant à ce qui me concerne, déjà avant d'être chargé de la continuation de l'*Armorial*, j'ai soumis à M. le Chanoine et bien souvent des difficultés qui m'arrêtaient dans mes recherches. Enfin il m'a communiqué des renseignements très importants pour l'*Armorial*, notamment sur la famille du Pont. Il est donc bien certain que son concours nous a été très précieux au comte de Foras et à moi. »

Ajoutons encore que dans les dernières années de sa vie, il fut demandé à M. Truchet de fournir à l'Ordinaire de Paris, pour le procès préliminaire de béatification, différentes pièces concernant Rd Joseph Falcoz, natif de Saint-Sorlin-d'Arves, chapelain de l'hôpital de la Pitié à Paris, massacré à Saint Firmin en septembre 1792. Enfin, la distinguée « Société bibliographique » le priait de concourir à une importante publication : « L'Episcopat français au XIXe siècle », entreprise par M. Paul Allard et plusieurs remarquables érudits. Il accepta, mais les douleurs de la dernière maladie empêchèrent sa coopération à ce travail.

VIII.

M. Truchet, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Nous devons revenir sur nos pas et parler de M. Truchet, président de la Société d'Histoire et d'Arché-

Digitized by Google

ologie de Maurienne. Le 15 janvier 1890, la mort enlevait à notre Compagnie son fondateur et son premier président : M. le Docteur Mottard dont la longue vie avait été consacrée tout entière à son pays qu'il aimait de l'amour le plus dévoué. Sa maladie et sa mort avaient amené une désorganisation complète de la Société. Le 12 janvier 1891, un certain nombre de nos collègues décidaient de confier la charge de la reconstituer à M. le chanoine Truchet qui, le 27 janvier suivant, était élu président, honneur qui lui fut conservé à chaque renouvellement triennal.

Avec l'ardeur que nous lui connaissons, M. Truchet se met à l'œuvre. Immédiatement, il élabore un nouveau règlement qui, élargissant le champ des travaux de notre Société, recommande, en plus des recherches historiques, les études sur toutes les questions scientifiques intéressant notre pays. Il propose ensuite de profondes modifications à nos bulletins qui, dès lors, ne seront plus de simples recueils de mémoires et de documents, mais qui dans, leurs parties, feront connaître, par l'insertion des procès-verbaux des séances, la vie intérieure de la Société. En même temps, le président ranime le zèle des anciens et provoque de nombreuses admissions : c'est vraiment le renouveau pour notre Compagnie à qui un grand nombre de Sociétés savantes ne tardent pas à proposer des échanges de bulletins.

Nous n'oublierons jamais quel plaisir nous goûtions dans nos réunions mensuelles, le charme et l'entrain qu'y apportait notre président. Des mots piquants, des traits humouristiques assaisonnaient l'exposition qu'il nous faisait des documents les moins attrayants et son érudition était pour nous un sujet toujours nouveau d'admiration. Nous devons ici mentionner ses éloges funèbres des sociétaires ; plusieurs nous paraissent être des modèles du genre.

La transformation de nos banquets annuels en ex-

Digitized by Google

cursions archéologiques est due à M. Truchet. Ces excursions dans des localités pouvant fournir un champ d'études historiques ou scientifiques ont le grand avantage d'intéresser le public à nos travaux, comme nous l'a d'ailleurs prouvé l'accueil empressé et sympathique que la Société a toujours reçu en cette circonstance.

Nous devons encore rappeler la part active que M. Truchet, et avec lui notre Compagnie, eut dans les congrès des sociétés savantes de la Savoie. Il en fut presque toujours nommé vice-président et ses rapports et ses communications y étaient écoutés avec le plus grand intérêt (1).

Ce fut surtout à l'occasion de ces assises de nos sociétés que notre président se fit des connaissances et des amis de choix. On se sentait, en effet, attiré vers lui par son affabilité et par son urbanité qui était parfaite, mais pourtant pleine de franchise, ce qui a fait dire à M. le chanoine Borrel, président de l'Académie de la Val d'Isère : « Si M. Truchet savait beaucoup de choses, il ne savait pas dissimuler sa pensée, tant il aimait le parler loyal, exprimant à tous toute la vérité. » On admirait également les saillies de son esprit qui étincelait au moindre choc, sa verve entraînante, sa conversation instructive, mais sans pédantisme.

Enfin, au risque d'être fastidieux, notons les diverses communications dues par notre Société à son vénéré président et insérées dans ses bulletins. La première série de nos mémoires fut complétée en 1892 (6e volume) et contient de lui un *Rapport sur quelques familles nobles de la Maurienne* et de nouvelles *Notes sur Valloires*. Deux ans plus tard, nous commencions la publication de la deuxième série de nos bulletins. Nous trouvons dans le Tome I, 1re partie, de nombreux mémoires de M. Truchet : *Les châtelains de Maurienne* —

(1) Nous relevons l'assistance de M. Truchet aux congrès d'Annecy 1879 ; de Chambéry, 1880 ; de Moûtiers, 1881 ; d'Aix-les-Bains, 1882 ; de La Roche, 1892 ; d'Aiguebelle, 1894 ; de Chambéry, 1899 ; d'Annecy, 1901

Digitized by Google

Saint-Rémy — Lanslebourg et le Montcenis — Notes sur la commune d'Hermillon. Ce dernier mémoire contient sur les droits féodaux des comtes de Savoie et des seigneurs de la Chambre des renseignements du plus grand intérêt concernant l'administration civile de notre pays au XIVe siècle.

La seconde partie du Tome I fut livrée à l'impression en 1896. Avec des *Notes sur l'occupation de la Maurienne par François I et Henri II*, un *Rapport sur St-Michel*, un second *sur Modane*, M. Truchet y fit insérer un important travail intitulé : *Quelques pages inédites de l'histoire du diocèse de Maurienne*.

Le bulletin suivant (Tome II, 1re partie) est enrichi de nombreuses communications de M. Truchet : *Les rues des Bourse à Saint-Jean-de-Maurienne. Spoliation des églises de la Maurienne (1793-1796). Le portail de la chapelle Notre-Dame à Saint-Jean. L'Echaillon, la rivière d'Arc et les torrents d'Arvan et de Bonrieu. — Juifs et Lombards à Aiguebelle et à La Chambre. — Notes sur les nobles de Chignin et de Cuine*.

Dans le bulletin suivant (Tome II, 2me partie) nous trouvons de notre vénéré président les mémoires que nous nous contentons de citer : *Spoliation des églises de la Maurienne. — Le prieuré du Châtel et la maison-forte du Villaret. — Montvernier, Montpascal et le Villaret*. Le Tome III 1re partie contient des mémoires d'un intérêt plus considérable : *Les deux royaumes de Bourgogne. — Origine de la souveraineté temporelle des évêques de Maurienne*. Enfin, signalons un long mémoire dû à la plume de M. Truchet et paru dans le Tome III, 2e partie de nos bulletins : *Les nobles de la Balme de Montvernier et leurs fiefs*. (1)

(1) Nos bulletins reproduisent de plus les conférences faites par M. Truchet dans nos excursions archéologiques. Pour plus de brièveté, nous ne les indiquons pas.

Digitized by Google

IX.

Les derniers jours.
La dernière visite à la cathédrale de Saint-Jean-Baptiste.
Témoignages et souvenirs.

Cependant la maladie dont souffrait M. le Chanoine Truchet s'était considérablement aggravée et ses forces déclinaient visiblement. Ce fut à l'Echaillon — petite station thermale près St-Jean-de-Maurienne — le 1er juillet 1902, qu'il prit une dernière fois part à nos si intéressantes excursions archéologiques. Il nous semble encore l'entendre, avec sa verve coutumière, avec une joie qui paraissait le rajeunir, porter en ce jour à sa chère Société un toast tout empreint de la plus vive affection et que plusieurs considérèrent comme un dernier adieu.

Dès lors il n'assista plus que rarement à nos réunions mensuelles et se hâta de préparer, pour le Tome IV, première partie de nos bulletins, un mémoire sur les *Sujets ducaux de la mestralie de La Chambre* et une série de notices qu'il intitula : *Fragments historiques* (1).

En même temps, il mettait la dernière main à la composition d'un important travail que lui avaient facilité tous ses travaux précédents et que N. N. S. S. Vibert et Rosset lui avaient instamment demandé : L'Histoire de la Cathédrale de Saint-Jean-Baptiste et de ses dépendances à Saint-Jean-de Maurienne. Il avait

(1) Il termina encore quelques communications qui, en leur temps, paraîtront dans nos bulletins : *Etymologie de noms de lieux. — Montandré et Greny. — Une reconnaissance des communiers de Bramans au XVIe siècle. — Amblard d'Entremont, évêque de Maurienne et fondateur de la chartreuse de Curvière. — Anciennes familles bourgeoises de St-Jean et Termignon.*

Digitized by Google

trouvé à cette œuvre « un attrait particulier ». Ecoutons-le nous le dire avec une émotion profonde :

« C'est dans cette chère église que j'ai reçu, non seulement la grâce du sacerdoce, mais la première grâce du baptême, la grâce de la première formation chrétienne ; c'est à son service qu'est attachée ma vieillesse; c'est à elle, je l'espère du moins, que je serai porté, prochainement, pour faire ma dernière visite et recevoir les maternelles prières de l'Eglise. Après avoir commencé par les saints du diocèse, après avoir écrit tant de pages, trop de pages peut-être, comment n'aurais-je pas souhaité donner les derniers efforts de ma main tremblante à l'église de sainte Thècle et de saint Gontran, de saint Felmase et du bienheureux Ayrald, à mon église de chrétien et de prêtre ? »

C'est donc avec amour que M. Truchet nous fait visiter notre cathédrale, vrai musée d'architecture où se retrouvent le roman secondaire, l'ogival de toutes formes, le style de la Renaissance et l'ordre ionique. Et c'est avec le plus grand intérêt que nous l'entendons nous parler de reconstructions, agrandissements, embellissements de l'antique édifice et nous faire une description aussi minutieuse que toute pleine d'érudition des voûtes, des fenêtres, du ciborium et des stalles. On sent vraiment que dans sa vieille cathédrale, notre savant guide est chez lui, que toute sa vie il lui a gardé dans son cœur un culte filial (1).

Cependant les douleurs de son impitoyable maladie augmentaient chaque jour. Lorsqu'elles lui laissaient quelques instants de repos, notre vénéré président élaborait le programme des fêtes par lesquelles notre Compagnie devait célébrer le cinquantenaire de sa fondation ; avec franchise mais aussi avec délicatesse, il encourageait ses jeunes collègues qui lui soumet-

(1) A cette œuvre d'un de ses membres les plus considérés, l'Académie de Savoie s'empressa de donner l'hospitalité dans ses mémoires (IVe série, tome X, 1903). Il en fut fait un tirage à part, malheureusement fort insuffisant.

Digitized by Google

taient leurs manuscrits pendant qu'au dévouement et à l'expérience des anciens il recommandait cette Société qui avait tenu une si large place dans sa vie et dans son cœur.....

Après de longues et terribles souffrances, la fin arriva. Le 19 juillet 1904, au soir, lorsqu'il commençait sa soixante-dix-septième année, le chanoine Truchet entrait en agonie, agonie qui fut longue et pénible... Enfin, vers quatre heures du matin, le vénérable prêtre rendait son âme à Dieu... La sépulture eut lieu le surlendemain, 22 juillet, présidée par Mgr Hermiraz, prévôt du chapitre, membre de notre société et ami particulier du défunt. Le chanoine Truchet faisait à l'antique cathédrale dont il venait d'écrire l'histoire « sa dernière visite ». Tous les membres de notre Compagnie que n'avaient pas retenus d'impérieux devoirs l'accompagnaient, ainsi que ses parents et un magnifique cortège de plus de quatre-vingts prêtres parmi lesquels on remarquait M. le chanoine Borrel, vicaire général de Tarentaise et président de l'Académie de la Val d'Isère, M. le chanoine Lavorel et M. l'abbé Burlet, de l'Académie de Savoie : c'était un juste hommage rendu à la haute piété du prêtre et à la profonde science du président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne.

Dès que la nouvelle du décès fut connue, un grand nombre de sociétés savantes et de personnages les plus éminents par leur science ou leur position sociale s'associèrent à notre deuil (1).

Voudra-t-on nous permettre de rapporter ici quelques-uns des précieux témoignages qui nous ont été

(1) Un grand nombre de journaux français relatèrent la mort de M. Truchet et firent son éloge. Au congrès des sociétés savantes tenu à Aix-les-Bains en septembre 1905, M. Descostes, président de l'Académie de Savoie, président du congrès, rendit un témoignage de profonde admiration à la mémoire de notre cher défunt. M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, le fit également dans son rapport.

Digitized by Google

donnés en cette douloureuse circonstance ? M. le chanoine Bouchage, de l'Académie de Savoie et membre honoraire de notre Compagnie, écrivit à notre vice-président :

« ..... C'est à étudier sa petite province natale dans ses sources historiques, à la révéler, à lui gagner des sympathies que notre regretté président a employé les puissantes et originales facultés qu'il avait reçues de Dieu comme esprit, cœur et caractère. Comme il y a réussi ! Ses œuvres si savantes, ses admirateurs si nombreux, ses amis si fidèles, l'influence qu'il a exercée, l'estime universelle qu'il s'était acquise en Savoie et en France, le proclameront hautement. Des hommes de ce mérite honorent leur patrie. Ils sont des présents de la Providence qui les donne pour animer leurs contemporains à la poursuite du vrai et du bien... La société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne voudra, pour la postérité, tracer dans une reconnaissante biographie, le portrait du cher disparu. L'exemple d'une vie sacerdotale si virtueusement et si utilement remplie, est un patrimoine commun dont tous pourront profiter... »

Laissons maintenant la parole à M. le général Borson, de l'Académie de Savoie et de notre société :

« J'avais apprécié M. Truchet d'abord pour sa science, son patriotisme savoyard qui perçait dans tous ses écrits. Ces qualités lui avaient valu les suffrages de tous les amis de l'histoire de notre pays. C'est en leur nom qu'au dernier congrès d'Annecy j'ai pu rendre hommage au Président de la Société de Maurienne et ce souvenir me reste au cœur. C'est qu'en effet à côté du savant il y avait l'homme si sympathique par sa bonne humeur, sa verve primesautière, son esprit vif et toujours en éveil ; tout cela était uni à une grande bonté d'âme, à un caractère indépendant, à une puissante originalité. Quelquefois le trait était un peu vif : on voyait que c'était le fait d'une nature riche, expan-

Digitized by Google

sive, pleine de sève généreuse et que le fond de bonté était intact. C'était le caractère savoyard avec la vivacité des pays du soleil. Excellent et bon chanoine ! Ceux qui l'ont approché de près ne l'oublieront pas ! »

Enfin, M. le Comte de Seyssel, auteur d'un ouvrage très remarqué sur l'illustre famille de Seyssel, écrivait au rédacteur de cette petite notice :

« .....Contrairement à bien des savants, le chanoine Truchet était heureux de faire participer ses amis à l'immense récolte de documents qu'il avait faite. Quand, pour la première fois, je suis allé timidement frapper à la porte de l'historien de la Maurienne, j'espérais de lui quelques indications qui faciliteraient les recherches que je faisais alors, mais je n'avais pu m'imaginer l'accueil que je devais recevoir. M. Truchet se déclara de suite très heureux d'encourager mon travail et amoncela devant moi ses volumineux cahiers de notes. Mon voyage de Maurienne se fit tout entier, cette année-là, devant la table de travail du chanoine ou dans la salle d'archives de l'évêché de Saint-Jean. Qu'avais-je besoin d'aller au loin chercher ce qu'un autre avait trouvé, et de déchiffrer péniblement les vieux titres que ce savant paléographe avait lus mieux que je n'eusse pu le faire ? Une courte analyse résumait clairement tout un long cahier et avec un tact merveilleux de ce qui pouvait être utile au travailleur. M. Truchet y avait relevé juste les quelques lignes renfermant toute la valeur documentaire de la charte... Fasse le ciel que la Maurienne puisse compter souvent dans l'avenir au nombre de ses enfants, des savants aussi éminents et surtout des hommes au caractère aussi trempé et aux vertus aussi élevées que Monsieur le chanoine Truchet ! »

. . . . . .

Notre Compagnie avait pensé que la biographie de M. le chanoine Truchet méritait d'être retracée : nous

Digitized by Google

l'avons fait avec tout le soin dont nous avons été capable. En terminant, nous aussi nous formons le vœu que le souvenir de notre ancien président soit fécond et engendre à la patrie de Maurienne de nombreux et généreux dévoûments.

M. MOTTARD.

SUSE et LA MAURIENNE

Lorsque deux amis se rencontrent, ils n'ont rien tant à cœur que de s'entretenir de leurs liens de parenté, s'il en existe, et de leurs communs souvenirs. Puisque nous avons aujourd'hui la bonne fortune de nous rencontrer avec une délégation de la *Société d'archéologie de Turin*, c'est un plaisir pour moi de rappeler les liens historiques qui unissent Suse et la Maurienne.

Tout le monde sait que la Maurienne fut le berceau de la maison de Savoie, berceau bien modeste qui ne laissait pas prévoir la haute fortune à laquelle cette famille était appelée. Notre église cathédrale conserve pieusement la tombe d'Humbert aux Blanches-Mains, premier comte de Maurienne, dont les nombreux bienfaits firent oublier qu'il avait d'abord été le vainqueur et le conquérant de notre ville. Le mariage d'Odon, fils d'Humbert I, avec Adélaïde, marquise de Suse, faisait de ses successeurs les « portiers des Alpes » et inaugurait cette union de la Savoie et du Piémont, dont les destinées devaient être associées pendant plus de huit siècles. Je me trompe en parlant de commencement d'union politique, car celle-ci est bien antérieure au mariage du troisième comte de Maurienne

Digitized by Google

avec la riche héritière que le cardinal Pierre Damien, un des plus illustres personnages de ce temps, qualifie « duchesse des Alpes Cottiennes ».

Le plus beau monument de Suse, c'est l'arc-de-triomphe que nous avons sous les yeux, élevé par Marcus Julius Cottius en l'honneur d'Octave Auguste. Sur le frontispice de ce monument se lisent les noms des peuplades alpines qui étaient soumises à l'autorité de ce Cottius, dont Auguste avait fait un préfet des Alpes Cottiennes. Les savants ne sont pas d'accord pour déterminer les pays respectivement occupés par chacun de ces peuples ; mais il en est au moins deux dont l'identification ne laisse pas de doute. Ce sont les Ségusiens qui habitaient la vallée de Suse et les Médulles qui avaient pour territoire la Maurienne. Ainsi donc, dès les commencements de l'empire, nous voyons nos deux vallées faisant partie de la même circonscription administrative et soumises au même chef, Cottius, auquel les historiens donnent indifféremment le titre de préfet ou celui de roi. Plus tard, la résidence du préfet fut transférée de Suse à Turin.

Dans le démembrement de l'empire disputé par les diverses hordes d'envahisseurs, les vallées de Suse et de la Maurienne ne furent pas séparées ou du moins ne le furent pas pour longtemps. Après quelques vicissitudes, elles firent l'une et l'autre partie du royaume des Francs.

Mais le christianisme avait créé entre les deux vallées subalpines un autre lien, qui devait durer plus longtemps que la domination franque. L'usage de l'Eglise, surtout dans les Gaules et depuis Constantin, était d'établir des évêques dans les chefs-lieux de *cités*, et des métropolitains dans les chefs-lieux de province. D'après ce principe, Suse, qui avait cessé d'être la résidence du préfet des Alpes Cottiennes, dut ressortir au diocèse de Turin, ainsi que la Maurienne, qui était un *pagus* de la même province.

Digitized by Google

Après avoir bâti à St-Jean-de-Maurienne une église pour recevoir les reliques de St-Jean-Baptiste nouvellement apportées d'Orient, le roi Gontran fonda un évêché dans cette ville, bien que sa qualité de simple *vicus* ne lui donnât aucun droit à un siège épiscopal. Les considérations politiques ne furent probablement pas étrangères à cette fondation. Prévoyant que les vallées situées sur le versant oriental des Alpes pourraient un jour échapper à l'autorité des Francs, il déplaça le centre religieux de Suse pour l'établir au *vicus* de Maurienne, dépendant de la même préfecture, mais situé en-deça des Alpes.

C'était si bien les droits de Suse que le roi de Bourgogne transférait à la ville de St-Jean, que pendant longtemps le titulaire du nouvel évêché porta le titre d'évêque de Maurienne et de Suse. Ainsi, dans une charte de Boson, roi de Provence, de 887, l'évêque Asmonde est encore qualifié de *Secusinæ civitatis vel Maurianorum episcopus*. Et, comme pour perpétuer le souvenir de la primauté de Suse, l'évêque de Maurienne dut garder le titre et les droits de prévôt du chapitre de cette ancienne cité (1). Gontran rattacha le diocèse qu'il venait de créer à la métropole de Vienne.

Ce démembrement du diocèse de Turin ne se fit pas sans protestations de l'évêque lésé. Nous avons un écho de ces plaintes dans une lettre du pape Saint Grégoire le Grand adressée aux rois Thierry et Théodebert, petit-fils de Gontran. « Notre frère dans l'épiscopat, Ursicin, évêque de Turin, se plaint amèrement d'avoir eu à supporter un grave dommage dans celles des paroisses de son diocèse qui font partie de votre royaume, de telle sorte que, contrairement à l'usage de l'église et à toutes les dispositions des saints canons, sans aucun démérite de sa part, on n'a pas craint d'y établir un nouvel évêque. »

Irrégulière dans le principe, la création de l'évêché

(1) Ducis. Mém. de l'Acad. de Savoie, 2e série, t. IX.

Digitized by Google

de Maurienne au préjudice de celui de Turin obtint plus tard, à une date que nous ne pouvons préciser, l'approbation du Saint-Siège. D'ailleurs, par une bulle du 16 octobre 1184, le pape Lucius III approuvait de nouveau les donations faites à l'évêché de Maurienne par Gontran.

La preuve que les réclamations de l'évêque Ursicin sont demeurées sans effet, c'est qu'un grand nombre de documents attestent, dans les temps subséquents, la juridiction de l'évêque de Maurienne. Nous voyons par la donation du patrice Abbon, du 30 janvier 726, qu'à cette époque le monastère de la Novalaise dépendait de l'évêque de Maurienne, que lui seul était en droit d'y donner la confirmation, d'y faire les ordinations et d'y consacrer les autels. Dans l'acte de donation de la tour d'Hermillon à Asmondus, évêque de Maurienne, le roi Boson déclare qu'il veut que l'église de St-Jean-de-Maurienne et celle de Sainte Marie de Suse, ainsi que les églises qui en dépendent fassent partie du diocèse de Maurienne, à la condition que l'évêque de ce diocèse se rendra au synode provincial de Vienne, quand il y sera convoqué.

Mais cette union était trop contraire à la géographie pour être vraiment durable : les difficultés des communications rendaient très difficile l'exercice de la juridiction de l'évêque de Maurienne sur les paroisses de la vallée de Suse. Il paraît que, dès la fin du XIe siècle, les évêques de Turin, se ressouvenant que Suse avait autrefois fait partie de leur diocèse, profitèrent de toutes les occasions favorables pour tenter de s'en emparer de nouveau (1).

Malgré ces constatations, les évêques de Maurienne maintinrent jusqu'au XIIIe siècle, peut-être même plus tard, leur juridiction sur la vallée ségusienne. Le 21 septembre 1262, Anthelme de Clermont, récemment

(1) Mgr Alexis Billiet, *Mémoires sur les premiers évêques de Maurienne.*

Digitized by Google

élu évêque de Maurienne, se rend à Suse, accompagné de quatre de ses chanoines. Il se transporte jusqu'au pont de Valovia près d'Aveillane pour exercer les fonctions de son ministère, « parce que la vallée de Suse jusqu'audit pont fait partie de son diocèse », déclare le procès-verbal notarié de cette visite pastorale. L'insistance avec laquelle Anthelme de Clermont affirme ses droits, la mesure insolite qu'il prend en faisant constater sa juridiction par un acte notarié montre bien que déjà alors elle n'était plus incontestée (1)

Nous ne connaissons aucun acte d'autorité exercé depuis cette époque par les évêques de Maurienne dans la vallée de Suse.

Si l'union religieuse de nos deux vallées subalpines fut alors dissoute, l'union politique continua à subsister jusqu'à une époque dont la plupart d'entre nous ont été les témoins. Quant à l'union morale, je veux dire les rapports amicaux et fraternels, ils n'ont jamais cessé d'exister entre les populations de Suze et de la Maurienne.

A. GROS.

(1) Leopold Usseglio, dans une notice sur *Le Valli di Lanzo nella storia*, en tête du magnifique volume que la Section de Turin du Club Alpin italien a publié en 1904, sous le nom de *Le Valli di Lanzo*, affirme que, sous la domination des Francs, les vallées de Lanzo étaient également soumises à la juridiction de l'évêque de Maurienne. Cette situation aurait duré jusqu'au jour où Charlemagne, réunissant sur sa tête les deux couronnes de France et d'Italie (774), établit une nouvelle délimitation des deux royaumes.

Il est regrettable que l'auteur n'indique pas de document pour étayer son affirmation.

Voir aussi un article de M. W. A. B. Coolidge, *Revue Alpine* publiée par la Section lyonnaise du Club Alpin français, 1er novembre 1908.

Digitized by Google

TABLE

Tableau des Membres de la Société au 1er janvier 1908 V
Compte-rendu des séances (Novembre 1904 à février 1908) 1
Le Cinquantenaire de la Société. . . . 9
Le XVIIIe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Aix-les-Bains . . . 16
L'Excursion de 1906 à Avrieux . . . 27
L'Excursion de Chamoux (24 juillet 1907) . 54
La Manufacture Bertrand à St-Michel en 1777 66
L'Excursion à Suse (30 Juin 1908) . . 70

MÉMOIRES

Le Club des Jacobins de St-Jean-de-Maurienne 90
Appendice 156
Appendice II. 161
Quelques noms de lieux en Maurienne . . 168
Dans la ville. 174
Autour de St-Jean 176
Jarrier. Saint-Pancrace. Fontcouverte . . 180
Arves et Albiez 181
Villards 184
Bois et Forêts 187
Routes antiques de Bessans à Bramans. .. 190
Aussois. Avrieux. Le Bourget , . . 194
Modane. Les Fourneaux 197
Saint-André. Orelle 200
Valloires. Valmeinier 203
Le bassin de Saint-Michel 205
Saint-Martin de la Porte. Saint-Julien . . 209
Aiguebelle 212

Digitized by Google

Les Hurtières 216
Saint-Léger. Saint-Rémy. Cuine . . . 219
Randens. Argentine 223
Epierre. La Chapelle. Les Chavannes . . 225
Le bassin de La Chambre 229
Pontamafrey. Le Châtel et Hermillon . . 231
Rapport sur un Mémoire de M. le chanoine Truchet 235
Biographie de M. le chanoine Truchet . . 248
Suse et la Maurienne 289

St-Jean-de-Maurienne — Imp. J. Salomon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google